

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

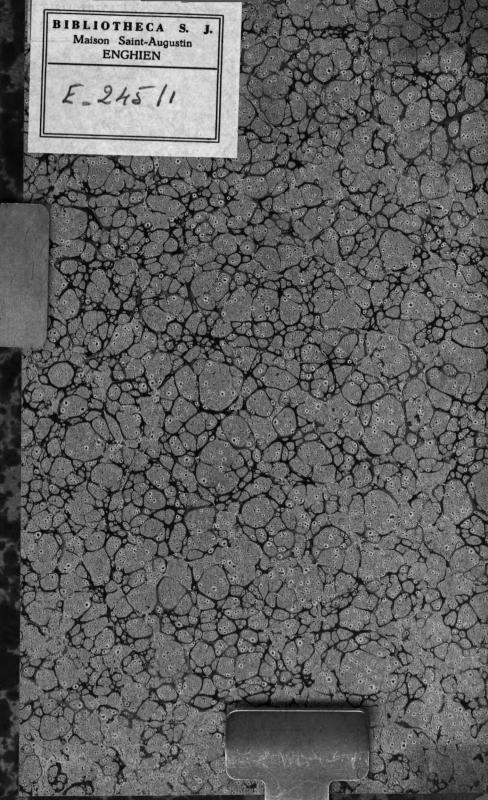
Nous vous demandons également de:

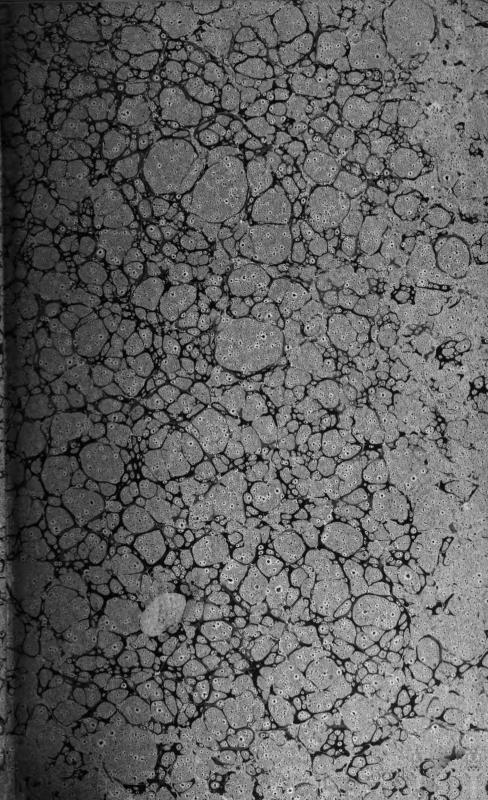
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com







A S

SAINTF

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

T. XXIII.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT, rue du Colombier, n° 30.

L TIVET EN

AVEC DES NO

500

LITTÉRALES, CRITIQUES E

DES PRÉFACES

S DISSERTATIONS.

Tirées du lientaire de de l'abbé E VENCE, et l'intelligence de l'Écriture inte.

CALMET, abbé de Senones, urs les plus célèbres, pour faciliter

OUVRAGE ENRICHI DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME VINGT-TROISIÈME.

SUITE DES ÉPITRES DE SAINT PAUL; ÉPITRES CANONIQUES.



A PARIS.

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS Aîné, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10; MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.

1823.

.

Une pièce importante, querenfermele vingt-troisième volume, est, sans contredit, la Dissertation de D. Calmet sur le système du monde, suivant les anciens. Dans les précédentes éditions, elle étoit à la tête de l'Ecclésiaste; et c'étoit bien, il faut l'avouer, sa place la plus naturelle. Nous avions cru et nous avions même annoncé que cette pièce seroit entièrement resondue, et que le système du monde y seroit exposé tel que nous l'ont présenté les nouvelles découvertes des sciences naturelles; mais c'étoit faute d'avoir envisagé le sujet sous son véritable point de vue. D. Calmet lui-même n'avoit pas prétendu donner une dissertation sur le système du monde tel qu'il le concevoit avec les savans de son âge, mais bien tel que le concevoient les anciens. En effet, il donne d'abord ce qu'en pensoient les Hébreux, puis ce qu'en ont pensé les philosophes des Nations. Nous nous serions écartés du plan de Rondet en suivant notre première idée : ce n'étoit pas notre intention.

Lorsque D. Calmet écrivit, la philosophie moderne

AVERTISSEMENT.

me de notre temps, jeté dans le monde dectrines. D. Calmet, en écrivan, avoit laisser échapper quelques expressions, bien innoentes dans son intention, mais que les idées de nos nouveaux docteurs avoient rendues coupables, parce qu'elles sembloient indiquer entre leur auteur et les sages de notre temps une criminelle complicité. Nous avons cru devoir les supprimer, bien persuadés que D. Calmet lui-même l'eût fait, s'il eût vu ce que nous voyons, et certains qu'il ne les eût pas même hasardées, s'il se fût imaginé quelles inductions les ennemis de la religion devoient en tirer pour attaquer ses saintes vérités.



PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPITRE

AUX THESSALONICIENS.

Thessalonique étoit la capitale de la Macédoine. Saint Paul ayant été appelé de Dieu pour prêcher dans cette province (1), vint d'abord à Philippes, où il commença d'annoncer l'Evangile. Obligé de sortir de cette ville, il passa par Amphipolis, par Apollonie, et vint à Thessalonique. où il y avoit une synagogue de Juis (2). Il avoit alors avec lui Silas, et peut-être Timothée. Il entra dans la synagogue, et parla aux Juiss durant trois jours de sabbat. Quelques-uns crurent, et se joignirent à lui, comme aussi une grande multitude de Grecs craignant Dieu, et plusieurs femmes de qualité. Mais ceux d'entre les Juifs qui étoient demeurés dans l'incrédulité, excitèrent du tumulte. et vinrent pour forcer la maison de Jason, chez qui Paul et Silas s'étoient retirés. Ne les ayant point trouvés, ils trainèrent Jason et quelques-uns des frères devant les magistrats, les accusant de troubler le peuple, et d'être rebelles à César. Jason et les autres donnèrent caution, et les magistrats les laissèrent aller. Dès la nuit suivante, les frères conduisirent hors de la ville Paul et Silas pour aller à Bérée. Bientôt après, les Juiss de Thessalonique apprirent que Paul prêchoit à Bérée, et ils y vinrent émouvoir le peuple. Les frères se hâtèrent de faire sortir Paul, et le conduisirent par mer jusqu'à Athènes, où ils le quittèrent. après avoir reçu ordre de lui de dire à Silas et à Timothée

I.
Quels étoient
les Thessaloniciens à qui
cette épître
est adressée.
Quelle fut
l'occasion de
cette épître;
quel en est
le sujet.

⁽¹⁾ Act. xvi. 9. et seqq. — (2) Act. xvii. 1. et seqq. 23.

qui étoient restés à Bérée, qu'ils vinssent le trouver plus tôt. Il paroît que Timothée fut le seul qui vint K trouver; car, par cette épître même, nous apprenons que Paul ayant su, apparemment par ce disciple, la persécution à laquelle les fidèles de Thessalonique avoient été exposés, résolut de demeurer seul à Athènes, et de leur envoyer Timothée (1), asin qu'il reconnût l'état de leur Eglise, et qu'il les exhortat à demeurer fermes dans la foi. Pendant le voyage de ce disciple, Paul sortit d'Athènes, et vint à Corinthe (2). Timothée s'étant acquitté de sa commission, partit de Macédoine avec Silas, avec lequel il revint trouver l'Apôtre à Corinthe (3). L'arrivée de Timothée consola beaucoup Paul par le témoignage que ce disciple lui rendit de la serveur des sidèles de Thessalonique. Ce fut alors que l'Apôtre leur écrivit cette lettre pour les congratuler, et les exhorter à demeurer fermes dans la foi malgré tous les maux qu'on leur faisoit souffrir : il y joignoit aussi quelques avis conformes à leurs besoins selon ce qu'il avoit appris apparemment de la bouche de Timothée.

Analyse de cette épître.

Saint Paul commence cette lettre par le salut ordinaire (chap. 1), où il est remarquable qu'il ne prend point la qualité d'apôtre (4), peut-être pour ne point se mettre par-là au-dessus de Silas et de Timothée qu'il s'associe; ou plutôt parce que son apostolat étoit assez reconnu des Thessaloniciens, et n'étoit point contesté chez eux; car il en use de même en écrivant aux Philippiens, sans doute par la même raison : et au contraire il prend la qualité d'apôtre dans l'épître aux Colossiens et dans la seconde aux Corinthiens, quoique dans l'une et dans l'autre il s'associe Timothée, parce que son apostolat étoit contesté à Corinthe, et qu'il ne l'avoit point exercé à Colosse. Il témoigne aux Thessaloniciens, que sans cesse il rend graces à Dieu pour eux tous, se souvenant toujours d'eux dans ses prières, et se représentant les œuvres de leur foi. les travaux de leur charité et la fermeté de leur espérance (5). Il reconnoît que tout cela est l'effet de l'amour que Dieu a pour eux, et du choix qu'il a fait d'eux (6). Il se rappelle de quelle manière Dieu a fait éclater sur eux son choix et son amour, non-seulement en leur faisant an-

⁽i) 1. Thess. III. 1. et seqq. — (2) Act. xVIII. 1. — (3) Act. xVIII. 5. — (4) ¥ 1. et 2. — (5) ¥ 2. et 3. — (6) ★ 4. Scientes, fratres dilecti a Deo, electionem vestram; quia Evangelium nostrum, etc.

a parole de l'Évangile par lui et par ses collègues. d'accompagnant de miracles, de dons spirituels. une pleine et entière persuasion; trois circonstances caractérisé le ministère que lui et ses collégues ont parmi eux (1). Autre marque de l'amour et du de Dieu, le zele avec lequel ils sont devenus les teurs de Jésus-Christ et de ses disciples, ayant recu la Parole de l'Evangile au milieu même des grandes tribulations qui en ont été les suites, et ayant conservé au milieu de ces tribulations mêmes une joie sainte que l'Esprit de Dieu répandoit en eux, en sorte qu'ils ont servi de modèle à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macédoine et dans l'Achaïe (2). Car encore que l'Evangile eût d'abord été prêché à Philippes, ses progrès néanmoins ne furent pas si considérables en cette ville que dans Thessalonique, où il fut reçu avec tant d'éclat, que le bruit s'en répandit de tous côtés, de manière que partout, sans que l'Apôtre fût obligé d'en parler, on lui racontoit à lui-même le succès de sa prédication chez eux (3), et les caractères essentiels de leur solide conversion, qui sont d'avoir abandonné le culte des idoles, de s'être appliqués à servir le Dieu vivant et véritable, et de vivre dans l'attente du glorieux avénement de Jésus-Christ (4).

L'Apôtre les prend eux-mêmes à témoin de la vérité de ce qu'il vient de dire (chap. 11), et leur fait remarquer qu'ils savent eux-mêmes que son entrée chez eux n'a pas été vaine et sans fruit (5). Les succès de son ministère au milieu d'eux sont pour eux un motif de persévérer dans la foi qu'il leur a prêchée. Autre motif, la conduite même qu'il a tenue en exerçant au milieu d'eux son ministère. Il leur rappelle donc qu'il avoit déjà beaucoup souffert dans Philippes lorsqu'il vint à eux; que malgré ces tribulations, mettant sa confiance en Dieu, il leur prêcha hardiment l'Evangile parmi beaucoup de nouveaux combats (6); qu'il ne leur a point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté, et qu'il n'a point eu dessein de les tromper (7); que choisi de Dieu pour prêcher l'Evangile, il ne cherche point à plaire aux hommes, mais seulement à Dieu (8); qu'ainsi il n'a point usé de flatterie en leur prêchant une doctrine favorable à leurs erreurs ou à leurs vices; qu'il ne

⁽¹⁾ # 5. — (2) # 6. et 7. — (3) # 8. et 9. — (4) # 9. et 10. — (5) # 1. — (6) # 2. — (7) # 3. — (8) # 4.

s'est point servi artificieusement de son ministère dans des vues d'avarice, et pour leur ravir leur bien; qu'il n'a Mussi recherché aucune gloire de la part des hommes, ni d'efix ni des autres (1). Sur quoi il leur fait remarquer qu'en qualité d'apôtre de Jésus-Christ Il pouvoit les charger de sa subsistance (2). Mais ne voulant point user de ses droits à leur égard, il s'est conduit parmi eux comme une mère tendre avec ses enfans; et loin d'exiger rien d'eux, il auroit souhaité de leur donner sa vie même, tant il les aimoit (3). Il leur rappelle les peines qu'il avoit souffertes en leur prêchant l'Evangile, travaillant même de ses mains jour et nuit pour ne point leur être à charge (4). Il les prend à témoin de la conduite sainte, juste et irréprochable qu'il a tenue envers eux, agissant avec eux comme un père avec ses ensans, les exhortant, les consolant, les conjurant de se conduire d'une manière digne de Dieu, qui les a appelés à son royaume et à sa gloire (5). Céci`lui donne lieu de leur donner de nouvelles marques de son affection. Il leur témoigne donc qu'il rend à Dieu de continuelles actions de graces de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu qu'il leur a prêchée, ils l'ont reçue comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu qui agit efficacement en eux (6). Il prouve cette opération de Dieu par cette foi qui les a soutenus au milieu des persécutions : il leur fait remarquer qu'ils sont ainsi devenus les imitateurs des Eglises de Judée, ayant souffert de la part de leurs concitoyens ce que ces Eglises ont souffert de la part des Juiss (7). Il caractérise ici l'infidélité des Juiss incrédules qui ont tué même le Seigneur Jésus, et qui après avoir fait mourir les prophètes, ont encore persécuté les apôtres et leurs disciples : ces hommes endurcis et pervers ne plaisent point à Dieu, et ils sont ennemis des hommes, ayant mis le comble à la mesure de leurs péchés en voulant empêcher les apôtres d'annoncer aux gentils la parole qui doit les sauver (8). Il ajoute que la colère de Dieu est déjà tombée sur eux (9), parce que l'aveuglement même auquel ils avoient été justement abandonnés, étoit déjà un effet de la colère de Dieu sur eux (10).

^{(1) \$\}forall 5 \cdot et 6. — (2) \$\forall 7. — (3) \$\forall 7 \cdot et 8. — (4) \$\forall 9 \cdot - (5) \$\forall 10.-12. — (6) \$\forall 13. — (7) \$\forall 14. — (8) \$\forall 15 \cdot et 16. — (9) \$\forall 16. Pervenit (gt. \$\tilde \perp \perp \alpha \cdot \tau, prævenit) ira Dei super illos. — (10) Rom. x1. 7. et seqq. Ceteri execacit sunt, sicut scriptum est: Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant, etc. 25. Cæcitas ex parte contigit in Israel.

dit que cette colère demeurera sur eux jusqu'à la final, parce que (comme le reconnoît toute la tradition. et comme nous l'avons prouvé par le témoignage des prophètes, des apôtres, et de Jésus-Christ même) l'aveuglement qui est tombé sur une partie d'Israël des le temps des apôtres, demeurera sur eux jusqu'à la fin des siècles (2). c'est-à-dire jusqu'à ce qu'alors la plénitude des nations étant entrée dans l'Eglise, tout Israël sera sauvé (3), étant alors rétabli sur sa propre tige. L'Apôtre continue de témoigner aux Thessaloniciens son affection; il leur marque que séparé d'eux de corps, non de cœur, il avoit désiré avec beaucoup d'ardeur de les revoir; et que plus d'une fois, il avoit formé le dessein de retourner chez eux, mais que Satan l'en avoit empêché par les obstacles qu'il lui avoit suscités (4). Le motif de ce désir qu'il avoit eu, c'est qu'il regarde leur affermissement dans la foi comme le sujet de son espérance, et comme le fondement de sa joie et de sa gloire devant Jésus-Christ au jour de son avenement (5); nouveau motif pour eux de persévérer dans cette foi qui doit être aussi pour eux comme pour leur apôtre, le fondement de leur espérance.

Saint Paul ajoute que voyant toujours ainsi de nouveaux obstacles qui l'arrêtoient, et ne peuvant cependant soutenir plus long-temps de n'avoir point de leurs nouvelles (chap. 111), il avoit mieux aimé demeurer seul à Athènes en leur envoyant Timothée, afin que les fortifiant et les exhortant à demeurer fermes dans la foi, il pût ainsi contribuer à empêcher que personne ne fût ébranlé par les persécutions qu'ils éprouvoient, et qu'il éprouvoit aussi lui-même (6). Il leur représente qu'ils savent euxmêmes que c'est à cela que sont destinés ceux qui exercent le ministère apostolique (7). Il leur rappelle que dès le temps où il étoit parmi eux, il leur avoit prédit qu'il auroit des persécutions à souffrir, comme cela est arrivé (8). Il répète que ne pouvant attendre, il leur avoit envoyé Timothée pour reconnoître l'état de leur foi (9). Il ajoute

^{(1) \$\}forall 16\$. Usque in finem. — (2) C'est l'expression du P. Mauduit sur ce texte même; c'est la pensée de D. Calmet. Voyez ce qui est dit sur cela dans la préface sur Malachie, tom xvvi, et dans la Dissertation sur les signes de la ruine de Jérusaleme et du dernier avenement de Jésus-Christ, tom. xix. — (3) Rom. xi. 25. et 26. Cæcitas en parte contigit in Israel donce plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus ficiel. — (4) \$\forall v_J\$, et 18. — (5) \$\psi\$ 19, ad finem. — (6) \$\psi\$ 1.-5. — (7) \$\psi\$ 3. — (8) \$\psi\$ 4. — (9) \$\psi\$ 5.

que Timothée étant revenu, et lui ayant rendu un sizhon témoignage de leur foi et de leur charité, du souvenir qu'ils conservoient de lui, et du désir qu'ils avoient de le revoir, il a été consolé dans tous ses maux, moins cependant par leur affection, que par leur foi qui étoit elle-même le principe de leur affection (1). Il leur déclare que c'est lui donner la vie, que de lui apprendre qu'ils demeurent fermes dans le Seigneur. Il témoigne qu'il ne sait quelles assez dignes actions de graces il pourra rendre à Dieu pour la joie qu'il ressent devant Dieu à cause d'eux (2). Il leur marque qu'il se sent porté à demander à Dieu avec encore plus d'ardeur de pouvoir aller les voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à leur foi (3). Et dans le moment même, il exprime son désir, et demande que Dieu notre Père et Jésus-Christ notre Seigneur daigne lui ouvrir une voie favorable pour aller chez eux (4). A ce premier souhait, il en ajoute un second : il demande que le Seigneur les fasse croître de plus en plus dans la charité les uns envers les autres et même envers tous, et qu'il affermisse leurs cœurs dans la sainteté en les rendant irréprochables devant Dieu, et dignes de paroître avec confiance devant lui au jour où Jésus-Christ notre Seigneur paroîtra avec tous ses saints (5), ou avec tous ses anges.

L'Apôtre emploie le reste de cette épître à donner aux Thessaloniciens des instructions proportionnées à leurs besoins. Et d'abord il les conjure en général (chap. iv) de se conduire selon les préceptes qu'il leur avoit donnés de la part de Jésus-Ghrist (6). Il leur recommande particulièrement de se garder de toute impureté (7), de s'avancer de plus en plus dans l'exercice de la charité fraternelle (8), et de s'appliquer au travail (9). Il vient ensuite aux motifs qui doivent les consoler dans la mort de leurs frères, et empêcher qu'ils ne s'attristent alors comme ceux qui n'ont point d'espérance pour le siècle à venir (10). Il leur représente que si nous croyons que Jésus-Ghrist est mort et

^{(1) \$\}nabla 6. et 7. — (2) \$\nabla 8. et 9. — (3) \$\nabla 10. — (4) \$\nabla 11. — (5) \$\nabla 12. ad finem. Milk πάνίων τῶν ἀχίων αὐίοῦ. Peut-être faudroit-il lire, ἀχγίλων. Comparezà ceci le texte de saint Matthieu, xv1. 27.: Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui eum angelis suis; 00, selon saint Marc, v111. 38., cum angelis sanctis. Et encore dans saint Matthieu, xvx. 31.: Cum venerit Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo. Et saint Paul même dans la seconde épitre aux Thessaloniciens, 1.7.: In revslatione Domini Jesu de cœlo, eum angelis virtutis ejus. — (6) \$\nabla 1. et 2. — (7) \$\nabla 3.8. — (8) \$\nabla 9. et 10. — (9) \$\nabla 11. et 12. — (10) \$\nabla 13.

cité, nous devons oroire aussi que ceux qui s'endorand avec lui du sommeil de la mort, ressusciteront de nême au dernier jour. Disu les amenant alors et les réumissant avec Jesus-Christ (1). Il ajoute même au nom du Seigneur, que les élus qui se trouveront alors vivans sur la terre, et en la personne desquels il parle, ne précéderont point dans la gloire de la résurrection ceux qui seront morts avant eux (2). Il s'explique, et il déclare qu'aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur Jésus descendra lui-même du ciel, et aussitôt ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront d'abord; ensuite les élus qui seront vivans et qui seront demeurés sur la terre jusque-là, étant dans ce moment même changés et revêtus de l'incorruptibilité comme ceux qui seront ressuscités, seront emportés avec eux dans les nuées, pour aller audevant du Seigneur au milieu de l'air; et réunis ainsi tous avec le Seigneur, ils demeureront éternellement avec lui (3). L'Apôtre exhorte les Thessaloniciens à se consoler mutuellement par les vérités qu'il vient de leur annoncer (4).

Quant au temps et aux circonstances qui doivent précéder cet événement (chap. v), il leur représente qu'ils n'ont pas besoin d'en être instruits par écrit (5); car dans sa seconde lettre adressée aux mêmes fidèles, l'Apôtre dit lui-même que lorsqu'il étoit avec eux, il leur avoit parlé de vive voix de ce qui doit arriver dans les temps qui précéderont immédiatement l'avénement du Seigneur; et dans le même endroit, il montre assez qu'il ne veut pas s'en expliquer aussi clairement par écrit (6). Il se contente donc ici de leur rappeler ce qu'ils savent déjà si bien, que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dont on est surpris

^{(1) ¥ 14.—(2) † 15.—(3) ¥ 16.} et 17. I pse Dominus injussu, et in voce archangeli, et in tuba Dei, descendet de cælo: et mortui qui in Christo sunt resungent primi (gr. πρώlον, primum). Deinde nas qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera. Et sic semper cum Domino erimus. A quoi il faut comparer le texte de la 1° épitre aux Corinthiens, xv. 52.: In momento, in ictu oculi, in novissima tuba (canet enim tuba), et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. Voyez aussi la Dissentation sur la résurrèction, tom. xxii.—(4) † 18. et ult.—(5) † 1. De temporibus autem et momentis (gr. II spl dt τῶν χρόνων καί τῶν χωρῶν), fratres, non indigetis ut seribamus vobis.—(6) 2. Thess. n. 5. Non retinetis quod cum adhuc essem apud vos; hace dicebam vobis? Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore. Nam mysterium jam oppratur iniquitatis: tantum ut qui tenet nunc, teneat donec de medio fiat. Voyez ce qui sera dit sur cela dans la préface sur cette seconde épître.

dans la nuit (1). Il déclare expressément que cette prince subite viendra fondre sur les méchans lorsqu'ils croirons pouvoir jouir d'une paix entière et d'une pleine sécurité (2). Mais en même temps il représente aux fidèles à qui il écrit, qu'étant passés des ténèbres à la lumière, ils ne doivent plus être du nombre de ceux qui seront surpris par ce jour terrible (3). Il en prend occasion de les exhorter à la vigilance et à la tempérance, soutenues par la foi. l'espérance et la charité (4). Il sonde leur espérance sur ce qu'étant devenus enfans de la mière, ils ont lieu de croire que Dieu ne les a pas destinés à être les objets de sa colère dans l'éternité, mais qu'il les a destinés à acquérir le salut par Jésus-Christ, qui est mort pour eux, afin que soit qu'ils veillent en demeurant en cette vie, ou qu'ils dorment du sommeil de la mort, ils vivent toujours avec lui (5). Sur quoi il les exhorte de nouveau à se consoler mutuellement, et à continuer de s'édifier les uns les autres (6). Il s'adresse aux simples fidèles, et les prie d'honorer et d'aimer leurs pasteurs, et de conserver toujours la paix avec eux (7). Il s'adresse aux pasteurs, et les exhorte à s'acquitter fidèlement de tous les devoirs de leur ministère (8). Il s'adresse ensuite à tous, pasteurs ou simples fidèles, et les exhorte à être toujours dans une sainte joie, à prier sans cesse, à rendre graces à Dieu en toutes choses (9). Il les avertit tous de ne point éteindre l'esprit, c'est-à-dire de ne point empêcher que ceux qui ont reçu quelque don surnaturel n'en usent pour l'édification de leurs frères (10); de ne point mépriser les prophètes, c'està-dire l'usage de ce don surnaturel qui consistoit à expliquer les obscurités de l'Ecriture, à prédire les choses à venir, et à découvrir ce qui pouvoit être caché à l'esprit humain (11). Mais en même temps il veut que l'on éprouve tout, pour discerner si les esprits sont de Dieu, c'est-àdire si ceux qui croient être inspirés par l'Esprit de Dieu. le sont véritablement (12). Il veut que l'on n'approuve et que l'on ne reçoive que ce qui est bon, c'est à dire ce qui

⁽¹⁾ ψ 2. — (2) ψ 3. Cum enim discerint, Pase et securitas, tune repentinus eis superveniet interitus, etc. — (3) ψ 4. et 5. — (4) ψ 6.-8. — (5) ψ 8.-10. Nos autem qui diei sumus, sobrii simus, induti loricam fidei et charitatis, et galeam spem salutis: quoniam non posult nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis, etc. — (6) ψ 11. — (7) ψ 12. et 13. — (8) ψ 14. et 15. — (9) ψ 16.-18. — (10) ψ 19. Spiritum notitie extinguero: — (11) ψ 20. Prophetias nolite spernere. — (12) ψ 21. Omnia autem probate:

aforme à l'analogie de la foi, et aux règles des (1). Il veut que l'on s'abstienne et que l'on se défie tout ce qui a quelque apparence de mal, c'est à-dire de tout ce qui paroît s'écarter ou des règles des mœurs. ou de l'analogie de la foi (2). Voilà les sages règles que Esprit de Dieu prescrit par la bouche de l'Apôtre, nonpeulement aux Thessaloniciens, mais aux fidèles de tous les siècles, et par lesquelles dans tous les temps on doit juger de toutes voies extraordinaires, effets singuliers, opérations surnaturelles. Après cela l'Apôtre souhaite aux Thessaloniciens que le Dieu de paix les sanctifie en toutes manières, et que tout ce qui est en eux soit conservé pur pour l'avénement de Jésus-Christ (3); c'est ce qu'il attend et espère de la fidélité de celui qui les a appelés, et qui se devant à lui-même l'exécution de ses décrets, consommera par sa grace l'œuvre de leur sanctification (4); parce que, comme le dit ailleurs le même apôtre (5), ceux que Dieu a prédestinés, il les appelle, il les justifie, il les glorifie. L'Apôtre se recommande à leurs prières, et les prie de saluer de sa part tous les frères en leur donnant le saint baiser (6). Il les conjure de faire lire cette lettre devant tous les frères (7). Énfin il leur souhaite à tous la grace de Jésus-Christ (8).

Les anciennes souscriptions grecques, le syriaque, l'arabe, le cophte, Théodoret, l'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, les inscriptions latines qui se lisoient à la tête de cette épître, portent qu'elle a été cette épître écrite d'Athènes; et cette opinion est apparemment fondée sur ce que l'Apôtre dit au chap. III. * 1. etc. : Ne pouvant souffrir plus long-temps de n'avoir point de vos nouvelles, j'aimai mieux demeurer seul à Athènes, et je vous envoyai Timothée. Mais le * 6. prouve que cette lettre ne fut écrite qu'après le retour de Timothée : et le livre des Actes montre assez que saint Paul n'étoit plus à Athènes, mais à Corinthe, sorsque Timothée revint de Macédoine (9). C'est ce que nous avons exposé au commencement de cette préface en conciliant le texte du livre

Remarques sur le temps et le lieu où a été écrite.

^{(1) \$\}forall 21. Quod bonum est tenete. — (2) \$\forall 22. Ab omni specie mala abstinete vos. — (3) \$\forall 23. — (4) \$\forall 24. Fidelis est qui vocavit vos, qui etiam faciet. — (5) Rom. \$\forall 111. 30. Quos prædestinavit, hos et vocavit: et quos vocavit, hos et justificavit: quos autem justificavit, illos et glorificavit. (6) \$\psi\$ 25. et 26. — (7) \$\psi\$ 27. — (8) \$\psi\$ 28. et ult. — (9) Act. xvIII. 1. 5.

PRÉFACÉ SUR LA 1re ÉPITRE, etc.

10

des Actes avec le texte de cette épitre. Or, ce fut vers l'an 52 de l'ère chr. vulg. que saint Paul passa d'Athènes à Corinthe, où il demeura dix-huit mois. On peut donc placer cette épitre vers l'an 52 ou 53, et c'est l'opinion commune.

PREMIÈRE ÉPITRE

DE SAINT PAUL

AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul salue les Thessaloniciens. Il rend graces pour eux. Succès de la prédication de saint Paul parmi eux. Ils ont servi de modèle aux peuples voisins, chez qui leur foi est devenue célèbre.

- 1. PAULUS, et Silvanus, et Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre, et Domino Jesu Christo.
- 2. Gratia vobis, et pax. Gratias agimus Deo, semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione,
- 3. Memores operis fidei vestræ, et laboris et charitatis, et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum et Patrem nostrum:
- 4. Scientes, fratres dilecti a Deo, electionem vestram:

- 1. PAUL, Silvain, "et Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, quies ten Dieu le Père et en Jésus Christ notre Seigneur.
- 2. Que la grace et la paix vous soient données de Dieu notre Père, et de Jésus-Christ notre Seigneur."
 Nous rendons sans cesse graces à Dieu pour vous tous, nous souvenant continuellement de vous dans nos prières,
- 3. Et nous représentant, devant Dieu qui est notre Père, les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité, " et la fermeté de l'espérance que vous avez en notre Seigneur Jésus-Christ.
- 4. Car nous savons, mes frères chéris de Dieu, quelle a été votre élection;
- ऐ 1. C'est le même que Silas dont il est parlé dans les Actes. Voyez la préface.

🕏 2. Ces mots sont dans le grec.

🕏 3. G'est le sens du grec.

12 1re ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS.

5. La prédication que nous vous avons faite de l'Evangile, n'ayant pas été seulement en paroles, mais ayant été accompagnée de miracles, de la vertu du Saint-Esprit, et de tout ce qui pouvoit servir à vous persuader, "et à vous convaincre de la vérité des choses qu'on vous annoncoit; car vous savez de quelle manière j'ai agi parmi vous pour votre salut, n'ayant rien omis de tout ce qui pouvoit y contribuer.

6. Et aussi avons-nous eu la consolation de voir que vous êtes devenus nos imitateurs, et les imitateurs du Seigneur, ayant reçu la parole de l'Evangile parmi de grandes afflictions, mais néanmoins avec la joie intérieure qui vient du

Saint-Esprit:

7. De sorte que vous avez servi de modèle à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macédoine et dans l'Achaïe. "

- 8. Car non-seulement vous êtes cause, par votre conversion, que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat" dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais même la foi que vous avez en Dicu est devenue si célèbre partout qu'il n'est point nécessaire que nous en parlions,
- o. Puisqu'eux-mêmes racontent. en parlant de nous, quel a été le succès de notre arrivée parmi vous; et comment ayant quitté les ido es, vous vous êtes convertis à Dieu, pour servir le Dieu vivant et véritable,

10. Et pour attendre du ciel son fils Jésus, qu'il a ressuscité d'entre

Evange-Quia lium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in propter vos.

- 6. Et vos imitatores nostri facti estis, et Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus Sancti:
- 7. Ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia et in Achaia.
- 8. A vobis enim diffamatus est sermo Domini non solum in Macedonia et in Achaia : sed et in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui.
- g. Ipsi enim de nobis annuntiant qualem. introitum habuerimus ad vos: et quomodo conversi estis ad Deum a simulacris, servire Deo vivo et vero,

10. Et expectare filium ejus de cœlis

^{¥5.} C'est le sens du grec. 🌶 7. Thessalonique étoit la capitale de la Macédoine, et Corinthe, où étoit alors saint Paul , étoit la capitale de l'Achaïe. ♦8. C'est le sens du grec.

Jesum, qui os ab ira ven-

les morts, et qui nous a délivrés de la colère à venir, en satisfaisant lui-même pour nous à la justice de Dieu, par l'effusion de son sang.

CHAPITRE II.

Pureté, désintéressement, sollicitúde de saint Paul dans la prédication de l'Évangile. Fidélité des Thessaloniciens, Jugement terrible sur les Juifs. Affection de saint Paul pour les Thessaloniciens.

- 1. NAM ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit:
- 2. Sed ante passi et contumeliis affecti(sicut scitis) in Philippis; fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine.
- 3. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo:
- 4. Sed sicut probati sumus a Deo, ut crederetur nobis E-vangelium: ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.
 - 5. Neque enim ali-

- 1. Mais iln'est pas nécessaire que j'aie recours au témoignage des autres pour relever le mérite de votre foi, et le fruit de mes prédications chez vous; car vous-mêmes, mes frères, vous n'ignorez pas que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine et sans fruit.
- 2. Mais après avoir beaucoup souffert auparavant, comme vous savez, et avoir été traités avec outrage dans Philippes, nous ne laissâmes pas, en nous confiant en notre Dieu, de vous prêcher hardiment" l'Evangile de Dieu parmi beaucoup de combats, et de vous le prêcher dans toute sa pureté.

3. Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté, et nous n'avons point eu dessein de vous tromper.

- 4. Mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs. C'est ce que vous avez pu reconnoître dans la manière dont nous nous sommes conduits, en vous préchant l'Evangile.
 - 5. Car nous n'avons usé d'aucune

★ 2. C'est le sens du grec.

Act. xvi. 19 ..

- 14 1re ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS parole de flatterie, comme vous le savez: et notre ministère n'a point servi de prétexte" à notre avarice: Dieu m'en est témoin :
- 6. Et nous n'avons aussi recherché aucune gloire de la part des hommes, ni de vous, ni d'aucun autre.
- 7. Nous pouvions, comme apôtres de Jesus-Christ, vous charger de notre subsistance; " mais nous petits sommes rendus parmi vous, nousconduisant avec toute sorie de douceur ." comme une nourrice qui aime tendrement ses enfans, se rabaisse pour s'accommoder à leur foiblesse.
- 8. Ainsi, dans l'affection que nous ressentions pour vous, bien loin de vouloir exiger quelque chose de vous, nous aurions souhaité de vous donner, non-seulement-la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous yous portions. Vous le savez;
- g. Car yous yous souvenez sans doute, mes frères, de la peine et de la fatigue que nous avons souffertes pour l'amour de vous; et comme nous vous avons prêché l'Evangile de Dieu, en travaillant de nosmains jour et nuit , pour n'être à charge à aucun de vous.
- 10. Vous êtes témoins vous-mêmes, et Dieu l'est aussi, combien la manière dont je me suis conduit envers yous, qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste et irréprochable.
 - 11. Car vous savez que j'ai agi

quando fuimus in 💐 mone adulationis, sic ut scitis: neque in occasione avaritiæ: Deus testis est:

6. Nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis,

7. Cum possemus vobis oneri esse ut Christi apostoli: sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tamquam si nutrix foveat filios suos.

8. Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis, non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis **f**acti estis.

- 9. Memores enim estis, fratres, laboris nostri et fatigationis: nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei.
- 10. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela, vobis, qui credidistis, fuimus:
 - 11. Sicut scitis.

敢 5. C'est le sens du grec.

Act. xx. 3.

1. Cor. IV. 12.

2. Thess. 111.

5.-7. Autr. et notre ministère n'a point servi, etc., et nous n'avons point aussi recherché, etc., quoique nous eussions pu, comme apôtres de Jesus-Christ, vous charger de notre subsistance. Mais, etc.

Ibid. C'est le sens du grec : nous nous sommes conduits parmi vous avec

toute sorte de douceur, comme une nourrice, etc.

bonnes œuvres.

que vestrum (sicut pater filios suos),

- 12. Deprecantes vos et consolantes, testificati sumus, ut ambularetis digne Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam.
- 13. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermisssione: quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est vere) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.
- 14. Vos enim imitatores facti estis, fratres, Ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa int Christo Jesu: quia eadem passi estis et vos a contribulibus vestris, sicut et ipsi a Judæis:
- 15. Qui et Dominum occiderunt Jesum, et prophetas, et nos persecuti sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur,
- 16. Prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper: pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

envers chacun de vous, comme un père envers ses enfans,

12. Vous exhortant, "vous consolant, et vous conjurant de vous conduire d'une manière digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire.

- 13. C'est pour quoi aussi nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous préchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, qui agit en vous qui étes fidèles, et qui vous fait faire toutes sortes de
- 14. Car, mes frères, vous êtes devenus les imitateurs des Eglises de Dieu, qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ dans la Judée, ayant souffert les mêmes persécutions de la part de vos concitoyens, que ces Eglises ent souffertes de la part des Juifs,
- 15. Qui ont tué même le Seigneur Jésus, et leurs" prophètes, qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont ennemis de tous les hommes, s'opposant à leur salut,
- 16. Et nous empéchant d'annoncer aux gentils la parole qui doit les sauver, pour combler ainsi toujours la mesure de leurs péchés, par un effet terrible de la justice de Dieu, qui les a tivrés à leur propre malice; car la colère de

y 12. C'est le sens du grec. y 15. Ce mot est dans le grec.

6 1re épître de saint paul aux thessaloniciens

Dieu" est tombée sur eux, et y de-

meurera jusqu'à la fin. "

17. Aussi, mes frères, ayant été pour un peu de temps séparés " de vous, de corps, non de cœur, nous avons désiré avec d'autant plus d'ardeur et d'empressement de vous revoir, que nous avons su que la persécution que l'on vous faisoit, étoit plus pressante, et que vous aviez plus besoin d'être soutenus et fortifiés dans la foi.

18. C'est pourquoi "nous avons voulualler vous trouver: et moi Paul j'en ai eu le dessein plus d'une fois; "mais Satan nous en a empêchés; en sorte que je n'ai pu satisfaire te désir que j'avois d'atter affermir votre foi, et assurer votre satut, après tequel je soupire sans cesse.

19. Car quelle est notre espérance, notre joie, et la couronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes, et qui te serez devant notre Seigneur Jésus-Christ, au jour de son avénement? Oui, c'est vous;

20. Car vous êtes notre gloire et notre joie, lorsque vous persévérez dans la foi et dans la justice que vous avez reçue par mon ministère. tres, desolati a vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio:

18. Quoniam voluimus venire ad vos: ego quidem Paulus, et semel, et iterum, sed impedivit nos Satanas.

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus?

20. Vos énim estis gloria nostra et gau-

dium.

16. Le mot Dei n'est pas dans le grec.

Ibid. C'est-a-dire jusqu'à la fin des siècles. Voyez ce qui est dit sur cela dans la préface.

🔖 17. C'est le sens du grec. 🔖 18. C'est le sens du grec.

ibid. Gr. autr. C'est pourquoi nous avons voulu (je dis, moi Paul) une et deux fois vous aller trouver; mais, etc.

CHAPITRE III.

envoyé aux Thessaloniciens pour les fortifier dans leurs tributions. Témoignage avantageux qu'il rend de leur foi et de leur charité. Aux Paul désire aller les voir. Il leur souhaite l'accroissement dans le

- 1. PROPTER quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis, solis:
- 2. Et misimus Timotheum, fratrem nostrum, et ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, et exhortandos pro fide vestra,

3. Ut nemo moveatur in tribulationibus istis: ipsi enim scitis quod in hoc positi su-

- 4. Nam et cum apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut et factum est, et scitis.
- 5. Propterea et ego amplius non sustinens, misi ad cognoscendam fidem vestram: ne forte tentaverit vos is qui tentat, et inanis fiat la bor noster.
- 6. Nunc autem veniente Timotheo ad nos a vobis, et annuntiante nobis fidem et charitatem vestram, et quia memoriam nostri

1. Ainsi, ne pouvant souffrir plus long-temps que vous fussiez sans consolation, j'aimai mieux demeurer tout seul à Athènes,

2. Et je vous envoyai Timothée Act. xvi. 1. notre frère, et ministre de Dieu, qui travaille avec moi" dans la prédication de l'Evangile de Jésus-Christ, afin qu'il vous fortifiat, et qu'il vous exhortat à demeurer fermes dans votre foi,

3. Et que personne ne sût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent; car vous savez que c'est à quoi nous sommes destinés.

- 4. Et dès lors même que nous étions parmi vous, nous vous prédisions que nous aurions des afflictions à souffrir, comme nous en avons eu en effet, ainsi que vous le sayez.
- 5. Ne pouvant donc attendre plus long-temps, je vous l'ai envoyé, pour reconnoître l'état de votre foi, ayant appréhendé que le tentateur ne vous cût tentés, et que notre travail ne devienne ainsi inutile."
- 6. Mais Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vus, et nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi et de votre charité, et du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui

23.

^{* 2.} Le grec l'exprime.

^{▼ 5.} Gr. autr. que le tentateur vous ayant tentes, notre travail ne devint inutile.

vous porte à désirer de nous voir, comme nous avons aussi le même désir pour vous;

7. C'est ce qui fait, mes frères, que, dans toutes les afflictions et dans tous les maux qui nous arrivent, votre foi nous a fait trouver notre consolation en vous.

- 8. Car nous vivons maintenant, et nous sommes contens au milieu de tous nos maux, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.
- 9. Et certes quelles assez dignes actions de graces pouvons-nous rendre à Dieu, pour" la joie dont nous nous sentons comblés devant lui " à cause de vous?
- 10. Ce qui nous porte à le conjurer jour et nuit, avec une ardeur extrême, de nous permettre d'aller vous voir , afin d'ajouter ce qui peut manguer encore à votre foi,
- 11. Je prie donc Dieu notre Père. et Jésus-Christ notre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.
- •12. Que le Seigneur vous fasse croître de plus en plus dans la cha-: rité" que vous avez les uns envers les autres, et envers tous, et qu'il la rende telle que la nôtre l'est envers vous; latonii abii
- 13. Qu'il affermisse vos cœurs. en vous rendant irréprochables par la sainteté de votre vie devant Dieu notre Père, au jour où Jésus-

- habetis bonam nemper, desideranternos videre, sicut et nos quoque vos:
- 7. Ideo consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate et tribulatione nostra, per fidem vestram.
- 8. Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.
- 9. Quam enim gratiarum actionem, possumus Deo retribuere pro vobis, in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum,
- 10. Nocte ac die abundantius orantes, videamus faciem ut vestram, et compleamus ea quæ desunt fidei vestræ?
- Ipse autem Deus et Pater noster, et Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.
- 12. Vos autem Dominus multiplicet, et abundare faciat charitatem vestram in invicem et in omnes, quemadmodum et nosin vobis:
- 13. Ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate. ante Devin et Patrem

y 9. C'est le sens du grec. Ibid. Litt. devant notre Dieu.

^{* 12.} C'est le sens du grec, multiplicet et abundare faciat charitate vestra.

in adventu nostri Jesu cum omnibus ejus. Amen.

Christ notre Seigneur paroîtra avec tous ses saints. Amen. 7/

Cet Amen n'est pas dans le grec imprime, mais il est dans de trèsnuscrits. Voyez la note qui est dans la préface.

CHAPITRE IV.

Fuir la fornication; garder la chasteté conjugale; s'entr'aimer tous; travailler de ses mains : se consoler de la mort de ses frères par l'espérance de la résurrection. Ordre selon lequel se fera la résurrection.

- 1. De cetero ergo, fratres, rogamus et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis, quomodo oporteat vos ambulare, et placere Deo, sic et ambuletis, ut abundetis magis.
- 2. Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.
- 3. Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra : ut abstineatis vos a fornicatione.
- 4. Ut sciat unusquisque vestrum vas possidere in sanctificatione et ho-

- 1. Au reste, mes frères, nous vous supplions, et nous vous conjurons par le Seigneur Jésus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez aussi d'une telle sorte, que " vous vous y avanciez de plus en plus.
- 2. En effet, vous savez quels préceptes nous "vous avons donnés de la part du Seigneur Jesus, et combien nous vous avons recommandé de vivre dans la justice et Rom. XII. 2. la sainteté que Dieu demande de Ephes. v. 17. vous.

- 3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints et purs; que vous vous absteniez de la fornication;
- 4. Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnétement. 5.39 L. 6

v 1. Ces mots, sic et ambuletis, ne sont pas dans le grec imprimé; mais plusieurs anciens manuscrits confirment cette lecon.

y 2. C'est l'expression du grec, dederimus.

2.

g Children in the Pro-

5. Et non point en suivant les mouvemens de la concupiscence, comme font les païens qui ne con-

noissent point Dieu;

6. Que personne aussi n'opprime son frère, ni ne lui fasse tort dans aucune affaire, " parce que le Seigneur est le vengeur de tous cos péchés, comme nous vous l'avons déjà déclaré et assuré de sa part.

- 7. Car Dieu ne nous a pas appelés à son service pour être impurs, mais pour être saints.
- 8. Celui donc qui méprise ces règles, méprise, non un homme, mais Dieu qui en est t'auteur, et qui nous a même donné son Saint-Esprit, pour nous communiquer cette sainteté qu'il demande de nous.

9. Quantà ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous a appris lui-même à vous

aimer les uns les autres.

Joan. x111.34. xv. 12. 17.

1. Joan. 11. 10.

IV. 12.

10. Et vous le faites aussi à l'égard de tous nos frères qui sont dans toute, la Macédoine; mais je vous exhorte, mes frères, à vous avancer de plus en plus dans cet amour;

11. A vous étudier à vivre en repos; à vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire; et à travailler de vos propres mains, ainsi que nous

yous l'ayons ordonné;

12. Afin que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise, et que vous mettant en état de n'avoir besoin de

- 5. Non in passions desiderii, sicut et gentes, que ignorant Deum:
- 6. Et ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum: quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis, ettestificati sumus.
- 7. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.
- 8. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum: qui etiam dedit Spiritum suum Sanctum in nobis.
- g. De charitate autem fraternitatis, non necesse habemus scribere vobis: ipsi enim vos a Deo didicistis, ut diligatis invicem.

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia: rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis,

11. Et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis,

12. Et ut honeste ambuletis ad eos qui foris sunt: et nullius aliquid desideretis.

♦ 6. Plusieurs croient que le grec peut se prendre en cet autre sens : Que personne n'attente à l'honneur de son frère, et ne lui fasse outrage dans ce qui regarde la fidélité conjugale.

Digitized by Google

far li

13. Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini, sicut et ceteri, qui spem non habent.

14. Si enim credimus quod Jesus mortuus est, et resurrexit: ita et Deus eos qui dormierunt per Jeadducet cum sum, eo.

- 15. Hoe enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos, qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos qui dormierunt.
- 16. Quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce archangeli, et in tuba Dci descendet de cœlo : et mortui qui in Christo sunt, resurgent primi.

personne, " vous ne désiriez rien de ce qui est aux autres.

13. Or, nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, afin que vous ne vous en attristiez pas, comme font les autres hommes, qui n'ont point d'espérance après cette vie, et qui n'en attendent point d'autre. Pour nous, nous devons en attendre une autre avec une entière confiance.

14. Car si nous croyons que Jésus notre chefest mort et ressuscité par la vertu de Dieu qui étoit en lui, nous devons croire aussi que Dieu amenera avec Jésus *dans sa gloire*, ceux qui, étant ses membres par la foi et la charité, se seront endormis en lui du sommeil de la mort; et qu'il les fera entrer dans cette glaire avec ceux qui seront demeurés en vie jusqu'à la fin du monde:

15. Car nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur 1. Cor. xv. 23. *même*, que nous, qui vivons, et qui sommes réservés pour son avénement, " nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort; nous n'entrerons point avant eux en possession de la gloire que Dieu nous a préparée.

16. Car aussitôt que le signal auræ été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus - Christ, ressusciteront les premiers:"

🕈 12. C'est le sens du grec : et que vous vous mettiez en état de n'avoir besoin de personne.

🛊 15. Gr. autr. nous qui serons vivans et qui aurons été laissés au monde jusqu'à son avénement.

y 16. Gr. ressusciteront d'abord : puis nous autres, etc.

17. Puis nous autres, qui sommes vivans, et qui serons demeurés" au monde jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nues. pour aller au-devant du Seigneur " au milieu de l'air. Et ainsi nous serons tous pour jamais avec le Seigneur.

18. Consolez-vous donc es uns les autres par ces vérités, et ne **vous affligez plus** de la mort de vos proches, qui doit être suivie d'une

si glorieuse résurrection.

Ibid. C'est l'expression du grec.

aa monde jusqu'alors.

17. Deinde nos, qui vivimus, qui relin**e**uimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera : et sic semper cum . Domino erimus.

18. Itaque consolamini invicem in verbis istis.

🛊 17. Gr. autr. puis nous autres qui serons vivans et qui aurons été laissés

CHAPITRE V.

Jour du Seigneur incertain. Surprise des méchans. Enfans du jour et de la nuit. Armes spirituelles. Honneur des pasteurs. Support des foibles. Joie et prière continuelles. Règles de conduite à l'égard des opérations aurnaturelles. Salutation.

1, Oa, pour ce qui regarde les temps et les momens de cet avénement de Jéus-Christ, il n'est pas besoin, mes frères, de vous en écrire;

2. Parce que vous savez bien vousmêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur qui vient la nuit sans qu'on le sache, ni qu'on l'attende. Ce jour surpren-

dra de même les impies.

3. Car lorsqu'ils diront, Nous sommes en paix et en sûreté, ils se trouveront surpristout d'un coup par une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sau-ÝOT.

4. Mais quant à vous, *mes* frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres de

1. De temporibus autem et momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis:

2. Ipsi enim diligenter scitis, quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.

3. Cum enim dixerint, Pax, et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus. sicut dolor in utero habenti, et non effugient.

4. Vos autem, fratres, non estis in te-

2. Petr. 111.

A poc. 111, 3,

xvi. 15.

Digitized by Google

, ut vos dies ilquam fur com-

5. Omnes enim vos filii lucis estis, et filii dici: non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut et ceteri, sed vigilemus et sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt : et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, induti loricam fidei et charitatis, et galcam spem salutis.

 Quoniam non posuit nos Deus in iram: sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,

10. Qui mortsus est pro nobis: ut sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

11. Propter quod consolamini invicem,

l'ignorance et du péché, en sorte que ce jour puisse vous surprendre comme un voleur.

5. Vous êtes tous des enfans de lumière, et des enfans du jour, par ta foi et la charité que Dieu vous a données; car nous ne sommes point, nous qui faisons profession de croire en Jésus-Christ, et de le servir, nous ne sommes point, dis-je, enfans de la nuit, ni des ténèbres.

6. Ne dormons donc pas, comme les autres, qui n'ont pas le même avantage; mais veillons, et gardons-nous de l'enivrement" du péché.

7. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit.

8. Mais nous qui sommes enfans du jour, comme nous venons de le dire, gardons-nous de cet assoupis-sement et de cette ivresse; et ar-Ephes. va. 14. mons-nous, en prenant pour cui-rasse la foi et la charité, et pour casque l'espérance du salut que nous devons attendre avec une entière confiance.

9. Car Dieu ne nous a pas destinés pour être les objets ou les victimes de sa colère, mais pour nous faire acquérir le salut par notre

Seigneur Jésus-Christ,

10. Qui est mort pour nous; afin que, soit que nous veillions, en demeurant en cette vie, soit que nous dormions du sommeil de ta mort, nous vivions toujours ayes lui.

11. C'est pourquoi, mes frères, consolez-vous" mutuellement, et

v 6. C'est le sens du grec. v 8. C'est le sens du grec.

^{🖈 11.} Gr. autr. exhortez-vous.

24 1º épître de saint paul aux thessaloniciens,

édifiez-vous les uns les autres , ainsi que vous le faites.

12. Or, nous vous supplions, mes frères, de considérer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, et qui vous avertissent de votre devoir;

13. Et d'avoir pour eux une particulière vénération, "par un sentiment de reconnoissance que la charité doit vous inspirer, parce qu'ils travaillent pour votre salut. Conservez aussi toujours la paix avec eux, et ne faites rien qui puisse les indisposer à votre égard."

14. Je vous prie encore, mes frères, reprenez ceux qui sont déréglés;" consolez ceux qui ont l'esprit abattu; supportez les foibles;

soyez patiens envers tous.

Prov. xvII.
13. xx. 22.
Rom. xII. 17.
1. Petr. III. 9.

- 15. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal; mais soyez toujours prêts " à faire du bien, et à vos frères, et à tout le monde.
 - 16. Soyez toujours dans la joie.

Eccli. xviii. 22.
Luc. xviii. 1.
Col. iv. 2.

- 17. Priez sans cesse.
- 18. Rendez graces à Dieu en toutes choses, car c'est la ce que Dieu veut que vous fassiez tous en Jésus-Christ.
- 19. N'éteignez pas l'Esprit de Dieu, et n'empêchez pas ceux qu'il a enrichis de quelqu'un de ses dons, de s'en servir pour l'utilité de l'Eglise.

et ædificate alterntrum, sicut et facitis.

12. Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, et præsunt vobis in Domino, et monent vos,

13. Ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum: pacem habete

cum eis.

- 14. Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.
- 15. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat: sed semper quod bonum est, sectamini in invicem et in omnes.
- 16. Semper gaudete.
- 17. Sine intermissione orate.
- 18. In omnibus gratias agite: hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.
- 19. Spiritum nolite extinguere.

Ibid. Gr. Conservez la paix entre vous.

v 14. C'est le sens du grec.

^{† 13.} C'est le sens du grec : d'avoir pour eux une vénération particulière, par un sentiment, etc.

y 15. Autr. cherchez toujours à faire du bien.

rophetias no-

21. Omnia autem probate : quod bonum est tenete.

22. Ab omni specie mala abstinete vos.

- 23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, ut in− teger spiritus vester, et anima, et corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.
- 24. Fidelis est, qui vocavit vos : qui etiam faciet.

25. Fratres, orate pro nobis.

26. Salutate fratres omnes in osculo sanc-

27. Adjuro vos per Dominum, ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.

28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.

20. Ne méprisez pas non plus les prophéties. Ne recevez pas néanmoins tout ce que vous disent ceux qui vous paroissent inspirés ;

21. Mais éprouvez tout ; et approuvez ce qui est bon *et conforme à ce*

que la foi nous enseigne.

22. Abstenez-vous de tout ce qui

a quelque apparence de mal.

- 23. Quele Dieu de paix vous sanctisie lui-même, et vous rende parfaits" en tout, afin que tout ce qui est en vous," l'esprit, l'ame " et le corps, se conservent sans tache pour l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ.
- 24. Celui qui vous a appelés, est 1. Cor. 1. 9. fidèle; et c'est lui qui fera cela en
- 25. Enfin, mes frères, priez pour nous.
- 26. Saluez tous nos frères, en leur donnant le saint baiser.
- 27. Je vous conjure par le Seigneur de faire lire cette lettre devant tous les saints frères.
- 28. Que la grace de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

🛊 23. C'est le sens du grec : et vous rende parfaits en tout,

Ibid. C'est le sens du grec.
Ibid. L'esprit marque l'entendement; l'ame, la volonté: aiusi ces deux mots marquent les deux principales facultés de l'ame.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPITRE

AUX THESSALONICIENS.

Quelle fut l'occasion de quel en est le sujet.

Le est évident par le texte de cette seconde épître, qu'elle est une suite et une dépendance de la première. Les Thessaloniciens avoient été troublés par un endroit de cette cette épître; première épître, où l'Apôtre leur parlant du jour de l'avénement du Seigneur, sembloit s'exprimer comme si ce jour eût été proche. De plus il avoit appris que les personnes oisives qu'il avoit averties dans sa première lettre, ne se corrigeoient point. Il comprit qu'il étoit nécessaire d'instruire davantage les uns, et de reprendre plus séverement les autres. Il avoit témoigné aux Thessaloniciens le désir qu'il avoit d'aller les voir; et les circonstances où ils se trouvoient, sembloient rendre ce voyage encore plus nécessaire; ne pouvant donc le faire, il résolut de leur écrire cette lettre.

Analyse de cette épître, et remarques sur le texte du second chapitre.

L'Apôtre la commence de même que la précédente, en s'associant Silas et Timothée, et souhaitant aux Thessaloniciens la grace et la paix (chapitre 1) (1). Il reconnott qu'il doit à Dieu de continuelles actions de graces pour eux, puisque leur foi s'augmente, et que leur charité mutuelle prend de nouveaux accroissemens, de sorte qu'il a lieu de se glorisier en eux à cause de la patience et de la foi avec lesquelles ils soutiennent les persécutions et les afflictions qu'ils éprouvent (2). Il leur fait remarquer que les maux qu'ils souffrent sont une marque et un signe du jugement de Dieu qui, les purifiant ainsi en cette vie pour les rendre dignes de son royaume, fait connoître en même temps ce que les méchans ont à attendre dans la vie future (3). Il ajoute qu'en effet il est bien juste devant Dieu qu'il afflige à leur tour ceux qui les affligent maintenant, et qu'il leur donne à eux le repos et la consolation

^{(1) \$\}nabla\$ 1. et 2. — (2) \$\nabla\$ 3. et 4. — (3) \$\nabla\$ 5.

27

sque le Seigneur Jésus viendra dans sa gloire (1). Il en rend occasion de décrire encore ici le dernier avénement le Jésus-Christ. Il dit donc que Jésus-Christ se manifestera alors descendant du ciel avec les anges qui sont les ministres de sa puissance, et au milieu des flammes de feu; qu'il exercera alors ses justes vengeances sur ceux qui ne reconnoissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Evangile; et qu'il se glorifiera alors dans ses saints, et se fera admirer dans tous ceux qui auront cru, tels qu'étoient les Thessaloniciens mêmes (2). Il leur témoigne que dans l'attente de cette récompense qui leur est promise, il ne cesse de demander à Dieu qu'il les rende dignes d'arriver au terme de leur vocation, et que pour cela il accomplisse par sa puissance tous les desseins que sa bonté a sur eux, et qu'il consomme lui-même l'œuvre de leur foi (3); afin que le nom de Jésus-Christ soit glorissé en eux, et eux en lui par la grace de Dieu qui est le principe de cette gloire, et de Jésus-Christ qui en est en même temps et le principe et le dispensateur (4).

Après cela il vient à ce qui les avoit effrayés touchant l'avénement de Jésus-Christ, et la réunion des élus avec lui (chapitre 11); et sur cela il les supplie (5) de ne point se laisser légèrement ébranler dans leur premier sentiment fondé sur ce qu'il leur en avoit dit de vive voix lorsqu'il étoit avec eux; il leur recommande de ne point se troubler en croyant sur le témoignage de quelque esprit prétendu prophétique, ou sur quelque discours qui lui seroit attribué à lui-même, ou sur quelque lettre que l'on supposeroit envoyée par lui, que le jour du Seigneur soit près d'arriver (6). Il les exhorte à ne se laisser séduire en aucune manière sur cela. Et afin de les prémunir contre la séduction, il leur marque deux signes éclatans qui doivent précéder le dernier avénement de Jésus-Christ. H déclare premièrement que le jour du Seigneur ne viendra point que l'on n'ait vu éclater d'abord l'apostasie (7), c'est l'expression même de l'Apôtre, ἀποστασία; c'est-à-dire une défection dans la foi. Les grandes hérésies ont com-

^{(1) \$\}forall 6. et 7. — (2) \$\forall 7.-10. — (3) \$\forall 11. In quo (gr. Elç 5, in quod) etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omnem voluntatem bonitatis, et opus fidei in virtute. (Gr. \(\forall v\) δυνάμει.) — (4) \$\forall 12. et ult. — (5) \$\forall 1. Rogamus autem vos fratres, per adventum, etc. (Gr. \(\forall v\) π̄τῆς πωρονσίας, ce qui peut signifier, de adventu Domini nostri Jesu Christi, et nostra congregatione in ipsum.) — (6) \$\forall 2. — (7) \$\forall 3. Nisi venerit discessio primum. (Gr. \(\forall \times \) μη \(\forall λθη \(\forall \) \(\forall \) αποσίασία πρώίον.)

mencé cette défection: c'est ce qui a donné lieu aux saints pères de dire quelquesois que l'on étoit au temps de l'apostasie prédite par saint Paul (1). Et en esset ces grandes hérésies qui ont entraîné des peuples entiers, ont commencé sur la terre cette suneste apostasie: elle s'est étendue dans presque tout l'Orient par le schisme des Grecs; elle a enlevé presque sous nos yeux les peuples du Nord: elle pénètre insensiblement jusqu'au milieu de nous par la dépravation des mœurs, par la licence des opinions, par l'esprit d'irréligion et d'incrédulité. Grand Dieu! sauvez-nous par votre grace, et ne permettez pas que nous méconnoissions le danger terrible qui nous menace.

L'Apôtre déclare secondement qu'à la suite de cette apostasie funeste, doit paroître l'Antechrist, qu'il désigne sous le nom d'homme de péché (2); voilà son caractère; ce sera un homme, mais un homme de péché, c'est-à-dire un impie qui sera comme un composé de l'homme et du péché. ou le péché incarné, opposé à Jésus-Christ, qui est un composé de l'homme et de la sainteté même, ou la sainteté incarnée; en sorte que comme l'Apôtre dit que toute la plénitude de la divinité habite corporellement en Jésus-Christ. de même saint Jérôme pense que toute la perversité et la malignité de Satan habitera corporellement dans cet impie (3). Et en effet il ne seroit pas désigné sous le nom d'homme de péché, s'il ne devoit mériter ce nom par un caractère de perversité qui le distinguera entre tous ceux en qui le péché a régné. L'Apôtre le désigne aussi sous le nom de fils de perdition (4); et voilà quelle sera sa fin, la perte et la damnation à laquelle il est réservé, et qu'il aura méritée par ses crimes. Bientôt l'Apôtre expliquera de quelle manière cet impie doit périr. Ici il va expliquer comment cet impie sera un homme de péché. Et d'abord il dit que ce sera un adversaire, un homme opposé, ἀντικίμενος (5), c'est-à-dire opposé à Dieu, opposé à Jésus-Christ; voilà quel sera son état et sa vie, une opposition formelle à Jésus-Christ; de là vient que dès le siècle des apôtres. il a été désigné sous le nom d'Antechrist, Αντίχρισίος (6).

Cyrill. Hieros. Catech. 11. Nov & isluv & ποσιασία απίσιησαν γαρ οί ανΒρωποι 17ς δρ27ς πίσιως. — (2) ¥ 3. Et revelatus fuerit homo peccati. —
(3) Hieron. in Dan. v11. col. 1101. Ne eum putemus, juxta quorumdam opinionem, vel diabolum esse, vel dæmonem, sed unum de hominibus, in quo totus Satanas habitaturus sit corporaliter. — (4) ¥ 3. Filius perditionis. —
(5) ¥ 4. Qui adversatur. (Gr. δ άνλιχιίμινος.) — (6) Hieron. ad Algasiam, quæst. 11. Qui adversatur Christo, et ideo vocatur Antichristus.

annonce qu'il s'élèvera au-dessus de tout ce qui é Dieu, et de tout ce qui est adoré (1); voilà jusexcès le portera son orgueil, jusqu'à se mettre e de Dieu : et saint Jean nous annonce aussi que tonte la terre l'adorera (2), c'est-à-dire, comme saint Jean même l'explique, qu'il sera adoré de tous ceux d'entre les habitans de la terre, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'Agneau (3). Il s'opposera ouvertement au vrai Dieu et à Jésus-Christ son fils : mais saint Jean nous annonce que ceux qui adoreront cet impie, adoreront aussi le dragon, c'est-à-dire le démon, qui lui aura donné sa puissance (4). Il ne s'opposera donc pas au culte des faux dieux; mais il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, se faisant reconnoître et adorer comme le plus grand de tous les dieux : il ne s'opposera pas au culte des idoles; mais il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est adoré, et son image, à laquelle son faux prophète fera rendre. selon saint Jean, les hommages divins (5), sera regardée comme la première et la plus respectable de toutes les idoles. L'Apôtre ajoute que cet impie osera même s'asseoir dans le temple de Dieu pours'y faire adorer comme Dieu (6); voilà jusqu'où ira son impiété, jusqu'à se faire rendre lés honneurs divins dans le lieu même le plus particulièrement consacré au culte du vrai Dieu, asin d'insulter davantage à la religion de Jésus-Christ. C'est ce qui est déjà arrivé en partie chez les Grecs, où la grande église de Constantinople, autrefois consacrée à la Sagesse éternelle sous le nom de Sainte-Sophie, qui signisse la sainte Sagesse, est devenue la principale mosquée des Mahométans. Ce qui est arrivé aux Grecs est un exemple pour nous : et en voyant ce qu'est devenue la célèbre église de Sainte-Sophie, il est aisé de comprendre quel peut être le temple auguste où l'ennemi de Jésus-Christ s'assiéra pour s'y faire rendre les honneurs divins. Enfin l'Apôtre dit que cet im-

⁽¹⁾ Hieron. ad Algasiam. Et extolletur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur. (Gr. χαὶ ὑπιραιρόμινος ἐπὶ πᾶν]α λιγόμινον Θιὸν ἢ σίδασμα.—(2) Αρος. ΧΙΙΙ. 3. Et admirata est universa terra post bestiam... Et adoraverunt bestiam. — (3) Αροο. ΧΙΙΙ. 8. Et adoraverunt eum omnes qui inhabitant terram, quorum omn sunt scripta nomina in libro vitæ Agni. — (4) Αροο. ΧΙΙΙ. 4. Et adoraverunt draconem qui dedit potestatem bestiæ, et adoraverunt bestiam. — (5) Αρος. ΧΙΙΙ. 11. et 15. Et vidi aliam bestiam... Et datum est illi ut... faciat ut quicumque nom adoraverint imaginem bestiæ, occidantur. — (6) γ 4. Ita ut in templo Dei (gr. addit., ut Deus) sedeat. (Gr. ασίε αὐθεν εἰς τὸν νοὸν τοῦ Θιοῦ ὡς Θιὸν χαθίσει.)

pie se montrera comme un Dieu (1); voilà jusqu'où ira sa puissance, jusqu'à opérer des signes et des prodiges pour prouver qu'il est Dieu; car l'Apôtre va lui-même nous annoncer que l'Antechrist viendra accompagné de la puissance de Satan avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs (2); et saint Jean nous annonce aussi que le faux prophète de cet impie séduira ceux qui habitent sur la terre, par les prodiges qu'il aura le pouvoir de faire devant cet impie (3). L'Apôtre ayant ainsi exposé en peu de mots les principaux caractères de cet impie, c'est-à-dire son état, son orgueil, son impiété et sa puissance, représente aux Thessaloniciens que lorsqu'il étoit encore avec eux, il leur avoit parlé de toutes ces choses, c'est-à-dire de ce qui regarde l'Antechrist et l'apostasie qui doit le précéder (4).

Après cela il vient à ce qui regarde le temps où doit paroître cet impie; et comme il ne veut pas en parler ici clairement, il commence par leur rappeler le souvenir de ce qu'il leur a dit sur cela. Il leur représente donc qu'ils savent bien ce qui retarde l'avénement de l'Antechrist, et ce qui empêche qu'il ne paroisse jusqu'à ce que soit venu le temps où il doit paroître (5). Il avoue que déjà le mystère d'iniquité s'opère (6), c'est-à-dire que dès ce tempslà même commençoit à se former cette apostasie suneste qui devoit préparer les voies à cet impie, et dont les premières hérésies, qui se formoient dès lors, étoient en effet les premières semences. Et il ajoute qu'il n'y a plus qu'une chose; c'est, dit-il, que celui qui tient maintenant, soit èté du milieu du monde ; car c'est ce que porte le grec : Movor & καθέχων άρθι, εως έχ μέσου γένηθαι: Tantum qui tenet nuno, donec de medio fiat (7). « Sous le nom de celui qui stient, l'Apôtre désigne, dit saint Jérôme (8), l'empire » romain : Eum qui tenet , romanum imperium ostendit.

^{(1) \$\}forall 4. Ostendens se tamquam sit Deus. (Gr. Αποδιικνύν α ἐανδον δηι ἐσηλ Θείος.) — (2) \$\forall 9. Cujus est adventus secundum operationem Satanæ in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus. — (5) Apoc. XIII. 14. Et seducit habitantes in terra propter signa quæ data sunt illi facere in conspectu bestiæ. — (4) \$\forall 5. Non retinetis qued cum adhuc essem apud vos, hæe dicebam vobis \$\hat{c}\$ — (5) \$\forall 6. Et nunc queid delineat scitis, ut reveletur in suo tempore. — (6) \$\forall 7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis. — (7) Ibid. La Vulgate porte ; Tantum ut qui tenet nunc, teneat, denev de medio fiat. C'est bien au fond le même sens. Mais le mot teneat, qui jette quelque obscurité dans cette phrase déjà sésez obscure par elle-même, ne se lit que dans les bibles latines: on ne le trouve point dans le grec. — (8) Hieron. in Jerem. c. XXV. col. 650.

ajoute-t-il, selon la prophétie de Daniel. rist ne viendra point que cet empire n'ait été Let ôté du milieu du monde : Nisi enim hoc destruccion fuerit sublatumque de medio, juxta prophetiam Danielis, Antichristus ante non veniet. Et si l'Apôtre » s'exprime sur cela en termes obscurs, c'est parce que s'il eût voulu s'expliquer ouvertement, il auroit imprudem-» ment risqué d'exciter la rage des persécuteurs contre les » Chrétiens et contre l'Eglise alors naissante : Quod si aperte dicere voluisset, stulte persecutorum adversus · Christianos, et tunc nascentem Ecclesiam, rabiem con-» citasset. » Saint Jean Chrysostôme s'exprime de même sur l'obscurité des expressions de saint Paul en cet endroit. Et en général la plupart des pères ont pensé que l'Apôtre avoit ici en vue la ruine de l'empire romain, et qu'il l'annonçoit comme un signe de l'avénement de l'Antechrist. Il reste seulement que celui qui tient, soit ôté du milieu du monde: Tantum qui tenet nunc, donec de medio FIAT (1).

L'Apôtre ajoute que cet obstacle étant levé, alors paroîtra cet impie que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et qu'il perdra par l'éclat de sa présence (2). L'Apôtre a déjà annoncé la fin malheureuse de cet impie. en disant que ce seroit un fils de perdition : il explique ici de quelle manière cet impie périra. Jésus-Christ le détruira par le sousste de sa bouche. Il semble que l'Apôtre ait ici en vue cette parole d'Isaïe, qui parlant du Messie, dit : It frappera la terre par la verge de sa bouche, et il tuera l'impie par le souffle de ses lèvres (3). Jésus-Christ frappera la terre par la verge de sa bouche, en prononcant l'anathème terrible dont il doit la frapper au dernier jour (4); et de même il tuera l'impie par le souffle de ses lèvres, il le détruirs par le souffie de sa bouche, en prononçant contre lui l'anathème dont il doit aussi le frapper. D'ailleurs cette expression, Il le détruira par le souffle de sa bouche, montre en même temps, et l'extrême foiblesse de cet impie qui se sera rendu si redoutable sur la terre, et la souve-

⁽¹⁾ Voyez ce qui sera dit sur cela dans la Dissertation sur l'Antechrist, placée à la suite de cette préface. — (2) ♥ 8. Et nunc (gr. τόle, tunc) revelabitur illo iniquas quem Dominua Jeans interficiet (gr. ἀναλόσει, επέστπιαβεί) spiritu oris sui, et destruet illustrationà adventus sui sum. — (3) Isai. xr. 4. Percutiet terram virga oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet impium. — (4) Mal. vv. ψ ult. Ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.

raine puissance de Jésus-Christ contre qui cet impie aux s'élever : le seul souffle de Jésus-Christ suffira pour le reverser. Ce n'est pas même encore assez dire : Il le perdre par le seul éclat de sa présence. Saint Jean nous annonces que cet impie et son faux prophète seront précipités tout vivans dans l'étang brûlant de feu et de soufre (1). Jésus-Christ perdra, détruira, tuera cet impie, en le précipitant ainsi tout vivant dans cet étang de feu, qui est la seconde mort, selon l'expression même de saint Jean (2).

Mais saint Paul ne nous marque pas seulement de quelle manière Jésus-Christ perdra cet impie; il nous marque encore en quel temps il le perdra, lorsqu'il dit que le Seigneur Jésus le perdra par l'éclat de sa présence ou de son avénement; car le grec παρουσία signifie l'un et l'autre; la Vulgate l'exprime même par adventus; et tous les pères ont compris que saint Paul avoit ici en vue le dernier avénement de Jésus-Christ. Copendant saint Jérôme qui n'ignoroit certainement pas cette parole de l'Apôtre, croit apercevoir dans Daniel qu'il y aura un intervalle de quarantecinq jours entre la ruine de l'Antechrist et le dernier avénement de Jésus-Christ. Nous en avons déjà parlé ailleurs. et nous aurons lieu d'y revenir encore dans la suite (5). Nous remarquerons donc seulement ici qu'au fond cela n'est pas contraire à ce que saint Paul nous dit de la ruine de cet impie. L'Evangile nous avertit que le dernier avénement de Jésus-Christ sera précédé de signes extraordinaires et éclatans. Il pourroit arriver qu'au milieu de ces signes prodigieux intimement liés avec le dernier avénement de Jésus-Christ, l'Antechrist sût exterminé d'une manière éclatante, et comme par le souffle du Seigneur prêt à paroître, en sorte que quoique Jésus-Christ ne dût peut-être paroître que quarante-cinq jours après, cependant il seroit vrai de dire que cet impie seroit exterminé par l'éclat de l'avénement de ce Dieu Sauveur, c'est-à-dire par l'éclat qui précédera de si près son avénement : Ille iniquus quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui.

L'Apôtre ajoute que cet impie viendra accompagné de

⁽¹⁾ Apos. XIX. 20. Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta: vivi missi sunt hi duo in stagnum ignis ardontis sulphure. — (2) Apos. XX. 14. Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis: hæe est mors secunda. — (3) Voyez la préface sur le livre de Daniel, tom. xvi, et la Dissertation sur l'Antechrist, à la suite de la présente préface.

an, avec toutes sortes de miracles, de rodiges trompeurs (1). Le démon agira dans et en faveur de cet homme; l'opération du manifestera par les effets de sa puissance; les juissance seront les signes et les prodiges qu'il rà initis ces prodiges et ces signes seront des signes prodiges de mensonge ; car c'est à la lettre l'expres-Mion du grec : In omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii; ce que la Vulgate exprime par, In omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus, des signes et des prodiges trompeurs. L'équivoque de cette expression dans le grec, et même dans le latin, a donné lieu à deux interprétations différentes. Les uns pensent que l'Apôtre a voulu marquer des miracles qui conduiront au mensonge, à l'erreur : les autres pensent qu'il a voulu marquer des miracles faux qui tromperont par une fausse apparence; c'est le sentiment de Théodoret (2) : saint Jean Chrysostôme propose les deux sens (3). De là naissent aussi deux sentimens sur la nature des miracles de l'Antechrist : les uns croient que ce seront de faux miracles; il semble que ce soit la pensée de saint Jérôme, qui comparant les prodiges de l'Antechrist avec ceux des magiciens de Pharaon, dit que, « comme les magiciens de Pharaon résistant par leurs » mensonges aux signes que Dieu opéroit par Moïse, la verge » de Moïse dévora leurs verges, de même la vérité de Jé-» sus-Christ dévorera le mensonge de l'Antechrist : Quo-» modo enim signis Dei quæ operabantur per Moysen, » magi suis restitere MENDACIIS, et virga Moysi devoravit » virgas eorum : ita MENDACIUM Antichristi, Christi veritas devorabit (4). » Les autres croient que ce seront de vrais miracles. Saint Augustin en plusieurs endroits de ses ouvrages, soutient que les démons, et les magiciens par leur moyen, peuvent faire de vrais miracles; que les méchans peuvent en faire quelquefois aussi-bien que les bons : et quant aux miracles de l'Antechrist, il dit que les uns croient qu'ils sont appelés prodiges de mensonge, parce qu'ils n'auront pas la réalité, mais seulement l'ap-» parence des vrais miracles, et qu'ils tromperont les yeux de ceux qui en seront témoins; et que d'autres tiennent

⁽¹⁾ y 9. Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis et 'prodigiis mendacibus. — (2) Theodoret. hic. Διδάσκιι δὶ ὡς καὶ τάδι σήμεια οὐκ ἀληθη Δωίμαΐα. — (3) Chrysost. hic. Τίρασι ψεύδους "πτο διιψευσμένοις, ἢείς ψεῦδος ἄγουσι. — (4) Hieron. Algasiæ, quæst. 11, ad finem. 23.

» qu'ils sont ainsi nommés, parce qu'encore que ce soich » de vrais prodiges, ils auront pour fin d'entraîner dans » le mensonge et dans l'erreur ceux qui croiront que ces » prodiges ne peuvent être opérés que par la puissance de » Dieu, ne sachant pas quel est le pouvoir du démon, sur-» tout dans ce temps où il recevra une puissance si grande, » que jamais il ne l'aura eue telle : An quia illa ipsa » etiamsi erunt vera prodigia, ad mendacium pertrahent » credituros non ea potuisse nisi divinitus fieri, virtutem diaboli nescientes, maxime quando tantam quantam » nunquam habuit, accipiet potestatem (1). » On a traité cette question ailleurs (2), et l'on a fait voir qu'il peut être également vrai de dire qu'il n'y a proprement que Dieu qui puisse faire de vrais miracles, et que le pouvoir du démon dans l'ordre surnaturel lui vient de Dieu, comme saint Augustin même le reconnoît ici, en disant que cette grande puissance qu'il exercera alors, il l'aura reçue : Maxime quando tantam quantam nunquam habuit accipiet potestatem. Saint Jean ne parle pas expressément des miracles de l'Antechrist; il dit seulement que le dragon, c'est-à-dire le démon, lui donnera sa force et sa grande puissance (3); mais cela même peut renfermer ce pouvoir extraordinaire dans l'ordre des signes et des prodiges ; et on peut dire que c'est même proprement ce que signifie cette force dont parle saint Jean. Mais il annonce bien expressément les miracles du faux prophète de l'Antechrist, lorsque parlant de ce faux prophète, il dit (4) qu'il fera de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre devant les hommes; et qu'il séduira ceux qui habitent sur la terre par les prodiges qu'il aura le pouvoir de faire devant la bête. Et plus loin parlant de la ruine de cette bête, qui représente l'Antechrist, il dit (5) qu'elle fut prise, et avec elle le faux prophète qui avoit fait des prodiges devant elle, par lesquels il avoit séduit ceux qui avoient reçu le caractère de cette bête, et qui avoient

⁽¹⁾ Aug. de Civ. l. XX. c. 19. — (2) Voyez la Dissertation sur les miracles, à la tête de l'Exode, tom. 11. — (3) Apoc. XIII. 2. Et dedit illi draco virlutem suam et potestatem magnam. — (4) Apoc. XIII. 13. 14. Et fecisigna magna, ut etiam ignem faceret de cælo descendere in terram in conspectu hominum, etc. Et seduæit habitantes in terra propter signa, quæ data sunt illi facere in conspectu bestiæ. — (5) Apoc. XIX. 20. Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta, qui fecit signa coram ipsa, quibus seduæit eos qui acceperunt caracterem bestue, et qui adoraverunt imaginem ejus.

Image. Voilà donc quels seront les prodiges qui meront cet impie; prodiges operes peut-être a ab par lui même, mais ensuite principalement par le

L'Apotre ajoute que cet impie viendra avec toute la séduction capable de porter à l'iniquité ceux qui périssent (1). A la vertu des prodiges trompeurs, il joindra l'artifice des raisonnemens séduisans et captieux : et de même que Jésus-Christ a converti les peuples par la parole et par les miracles, de même son ennemi emploira la parole et les miracles pour séduire les peuples : mais cette séduction n'entraînera que ceux qui périssent, c'està-dire ceux qui, par un juste jugement de Dieu, seront abandonnés à eux-mêmes : aucun des élus ne périra, mais ceux-là seulement que Dieu a laissés dans la masse de perdition, ou qui après en avoir été tirés, auront mérité d'y retomber. Et l'Apôtre nous marque aussitôt quelle sera la cause de l'abandon de ceux-là. Ils périront, parce qu'ils n'auront pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés (2). Ce malheur menace donc principalement les incrédules et les apostats ; ceux qui n'auront pas reçu la vérité, et ceux qui l'auront rejetée et abandonnée; en un mot, tous ceux qui ne l'auront point aimée. La vérité seule nous délivre et nous sauve : la rejeter ou la combattre, c'est renoncer au salut. Ainsi l'apostasie même prépare les voies à l'Antechrist.

C'est ce que l'Apôtre confirme aussitôt, en ajoutant que parce que les hommes n'auront point reçu et aimé la vérité. Dieu leur enverra une opération d'erreur, une efficacité d'erreur (3); car, comme le remarque Cornelius à Lapide (4), « ce que la Vulgate exprime par operationem » erroris, c'est-à-dire une opération d'erreur, le grec l'exprime par ἐνεργείαν πλάνης, qui signifie proprement effica-» ciam seductionis, c'est-à-dire une efficacité de séduction et de tromperie, comme l'exprime le syriaque. Dieu permettra, selon Ménochius (5), qu'ils soient trompés » par les faux miracles de l'Antechrist, que l'Apôtre ap-» pelle ἐνεργείαν πλάνης, une efficacité de tromperie, parce » que l'Antechrist les attirera par-là efficacement à lui. »

^{(1) \$\}frac{1}{2}\$ 10. Et in omni seductione iniquitatis iis qui percunt. — (2) Ibid. Eo quod charitatem veritatis non receperant ut salvi fierent. — (3) Ibid. Ideo mittet illis Deus operationem erroris. (Gr. ένεργείαν πλάνης.) — (4) Corncl. a Lapide hic. — (5) Menoch. hic.

Estius remarque aussi (1) que le grec porte, ενεργείαν πλάνης, une efficacité d'erreur, d'illusion, d'imposture; et il ajoute : « C'est-à-dire que Dieu leur enverra cet homme » qui les trompera et les engagera dans l'erreur par l'opé-» ration du démon qui agira essicacement en lui : Hoc est, » mittet hominem, qui, diabolo efficaciter in se operante, decepturus eos sit et in errorem ducturus. Il l'en-» verra, continue-t-il, non que Dieu doive lui commander de tromper les hommes, ou l'autoriser à le faire; mais » parce que l'avénement de cet impie, considéré comme » destiné à punir les péchés des hommes, est un événe-» ment qui entre dans l'ordre des desseins de Dieu : » Mittet autem, non quod auctoritatem aut mandatum » fallendi homines ei daturus sit, sed quia adventus ejus, » quatenus ad puniendum peccata hominum, ordinatus verit a Deo. Car les hommes ne souffrent aucune peine. » aucun mal, qui ne leur soit envoyé de Dieu : Nullum penim malum patiuntur homines, quod non Deus im-» mittat. »

L'Apôtre dit que Dieu leur enverra cette efficacité d'erreur, είς τὸ πισθεύσαι αυτούς τῷ ψεύδει; ce que la Vulgate exprime par, ut credant mendacio. L'une et l'autre expression sont équivoques; elles peuvent marquer la fin pour laquelle Dieu enverra cette efficacité d'erreur, ou simplement l'effet qui en résultera : c'est-à-dire que, dans notre langue, on pourroit traduire avec le P. Veron et M. de Marolles, Dieu leur enverra efficacité d'erreur à ce qu'ils croient au mensonge; ou avec D. Calmet et le P. de Carrières, Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge. Mais de quelque manière que l'on traduise, il faut remarquer avec Estius (2) que « cette pa-» role ne signifie point que Dieu se propose pour fin le » mensonge, ni la foi au mensonge: Jam nec in eo quod ad-» ditur, ut credant mendacio, vel ut Ambrosianus græco » textui conformiter legit, in hoc ut credant mendacio; » significatur Deus mendacium aut mendacii fidem in-» tendere. Mais, ajoute cet interprète, ou la particule ut » doit être ici considérée comme consécutive, c'est-à dire » comme marquant seulement l'effet qui suivra, et devant ainsi être prise en ce sens : De cette manière il arrivera » qu'ils croiront au mensonge, c'est-à-dire à une doctrine

⁽¹⁾ Estius hic. - (2) Estius hic.

fausse: Sed vel consecutiva particula est, ut, hoc sensu, ita fiet ut credant mendacio, id est, falsæ doctrinæ; ou elle marque l'intention de Dieu, qui est de punir, par oun châtiment dont l'effet est à la vérité non-seulement une peine, mais même un péché: Vel significatur intentio Dei punientis per id quod non tantum pæna est, verum etiam peccatum. Et certes, continue ce judicieux • interprète, qu'y a-t-il de plus juste en Dieu, que de permettre que ceux qui n'ont pas voulu recevoir la vérité. stombent dans l'erreur, et croient à la fausseté? Quid enim apud Deum justius, quam ut qui veritatem sus-» cipere noluerunt, in errorem incidant, et falsitati cre-* dant? Ce qui nous donne lieu de dire, ajoute-t it, qu'il » y a véritablement certains péchés qui sont la peine des péchés précédens: Undo dicimus quædam ita esse peccata, ut etiam præcedentium pænæ sint peccatorum.

Et c'est ce que l'Apôtre nous marque lui-même aussitôt, en ajoutant que Dieu agira ainsi, afin que tous ceux qui n'ont point cru à la vérité, et qui ont au contraire consenti à l'iniquité, soient condamnés: UT JUDICENTUR, omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati (1). La fin que Dieu se propose, c'est le jugement et la condamnation de ceux qui ontrejeté sa lumière, et qui se sont livrés au péché : ce qui donne lieu à saint Thomas de dire sur cet endroit même de saint Paul : « Voilà quel est le progrès du péché : premièrement, un » homme en punition du premier péché est délaissé de la parace, et tombe dans un autre péché, et ensuite est puni » éternellement. » Et avant lui saint Augustin avoit ainsi exprimé la même pensée : « Lorsqu'on dit qu'un homme est » livré à ses mauvais désirs; ce qui le rend coupable est, » qu'étant abandonné de Dieu, il leur cède et il y consent, »il en est lié, il en est entraîné, il en est pris, il en est » possédé, selon qu'il est dit que, quiconque est vaincu, est esclave de celui par qui il a été vaincu; et ainsi le » pêché nouveau qu'il commet est la peine de son péché » précédent : Cum dicitur homo tradi desideriis suis, inde fit reus, quia desertus a Deo eis cedit atque consentit, vincitur, trahitur, capitur, possidetur: a quo renim quis devictus est, huic et servus addictus est; et » fit ei peccatum consequens præcedentis pæna peccati(2). ».

^{(1) \$\}vec{1}\$ 11. - (2) Aug. contra Jul. lib. 111. c. 3.

Et il est inutile de demander comment Dieu, sans être auteur du péché, peut exercer sur les pécheurs cette terrible justice par laquelle il les punit en les livrant aux désirs de leurs cœurs, d'où il arrive que les nouveaux péchés qu'ils commettent, sont une punition de leurs péchés précédens : il suffit de savoir, comme dit encore saint Augustin, que « cela se fait d'une manière merveilleuse et inef-» fable par celui qui sait exercer ses justes jugemens, non-» seulement sur les corps des hommes, mais sur leurs acœurs mêmes, non en produisant en eux leurs mauvaises » volontés, mais s'en servant comme il veut, lui qui ne » peut rien vouloir d'injuste : Facit hæc miris et ineffa-» bilibus modis, qui navit justa judicia sua, non solum » in corporibus hominum, sed et in ipsis cordibus operari. » qui non facit voluntates malas, sed utitur eis ut vo-» lucrit, cum aliquid inique velle non possit(1). » Il suffit de reconnoître avec Estius, qu'il n'y a rien en effet en Dieu de plus juste, que de permettre que ceux qui n'ont pas voulu recevoir la vérité, tombent dans l'erreur et croient à la sausseté: Quid exim apud Deum justius, quam ut qui veritatem suscipere noluerunt, in errorem incidant, et falsitati credant? On trouvera à la suite de cette préface une Dissertation dans laquelle sera exposé et discuté plus amplement tout ce qui regardé l'Antechrist.

Après avoir fait connoître le caractère de ceux qui se laisseront séduire par l'Antechrist, l'Apôtre rassure les Thessaloniciens, et se console lui-même en considérant qu'ils ne sont pas tels: mais parce que ce discernement vient du choix de Dieu, et que le choix de Dieu vient de son amour, il les considère comme aimés de Dieu, et reconnoît qu'il lui doit de continuelles actions de graces pour eux, parce qu'il les a choisis dès le commencement pour les sauver par la sanctification de son Esprit, et par la foi de la vérité, à quoi il les a appelés par l'Evangile que lui Paul leur a prêché, et afin de leur faire acquérir ainsi la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ (2). Il les exhorte à demeurer fermes, et à conserver fidèlement les traditions qu'il leur a apprises, soit de vive voix, soit par ses deux lettres (3). « Cela fait voir, dit ici le P. Mauduit, que ce

⁽¹⁾ Aug. contra. Jul. lib. 111. c. 4. — (2) ŷ 12. et 13. Nos autem dehemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilectia Deo, quod elegerit vos Deus primitias (gr. ἀπ' ἀρχῆς, ab initio), etc... in qua (gr. εἰς δ, in quod) vocavit vos, etc. — (3) ŷ 14. Itaque, fratres, state et tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

que par occasion que les apôtres ont mis par écrit artie de ce qu'ils avoient prêché; et qu'en particu-» lier flous n'aurions pas la seconde épître aux Thessaloniciens, si l'oubli où ils étoient tombés de ce que saint Paul leur avoit prêché, et l'alarme qu'ils avoient prise de » quelques termes de la première épître, ne lui avoient » donné lieu de leur écrire cette seconde. » Conduite admirable de Dieu à l'égard de ses élus! Les moindres événemens entrent dans l'ordre de ses desseins. L'oubli et l'alarme des Thessaloniciens donnent lieu à l'Apôtre d'annonger par écrit, et de transmettre ainsi à tous les siècles des vérités qui ne se trouvent expressément marquées que dans cette lettre. Mais de plus, « il est évident par ce texte » dit » saint Jean Chrysostôme (1), que les apôtres ont enseigné de vive voix plusieurs vérités qu'ils n'ont point écrites ; » les unes et les autres sont également dignes de notre » croyance. » Ce qui est conforme à ce qu'ont enseigné les plus anciens pères, dont la doctrine a été reconnue et confirmée par le concile de Trente, qui déclare que la vér rité et la discipline de l'église catholique sont comprises, tant dans les livres saints que dans les traditions qui ont été reçues de la houche de Jésus-Christ même, qui de ses apôtres, et qui ont été conservées et transmises jusqu'à nous par une chaine et une suite non interrompue. Après cela l'Apôtre souhaite aux Thessaloniciens que Jesus-Christ et Dieu notre Père, les console lui-même et les affermisse dans la bonne doctrine est dans toutes sortes de bonnes œuvres (2).

Il leur demande le secoura de leurs prières (chap. 111), premièrement afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, et qu'elle soit partout en honneur comme chez eux; secondement, afin qu'il soit délivré de la contradiction de certains esprits méchans et intraitables qui s'opposoient au progrès de l'Evangile (3), ce qui lui donne lieu de remarquer que la foi n'est pas commune à tous (4). Il espère de la fidélité même de Dieu, qu'il les affermirs dans le bien, et les préservers du mal (5), Plein de confiance en la lionté du Seigneur pour eux, il suppose qu'ils accomplissent, et il espère qu'ils continueront d'accomplir

A red by Admin at a month of the first end in

tout ce qu'il leur ordonne (1). Il souhaite que le Seigneur ... dirige lui-même et conduise leurs cœurs à l'amour de Dieu et à l'attente de Jésus-Christ (2), double motif qui doit soutenir leur fidélité. Après les avoir ainsi disposés à recevoir le règlement qu'il va leur prescrire, il leur ordonne au nom de Jésus-Christ de se séparer de tous ceux d'entre leurs frères, qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon les principes qu'ils ont reçus de lui, tant par ses instructions que par son exemple même (3). Il les fait souvenir qu'il n'y a rien eu de déréglé dans sa conduite, et qu'il n'a mangé gratuitement le pain de personne, mais qu'au contraire il a travaillé avec peine et avec fatigue jour et nuit, pour n'être à charge à aucun d'eux (4). Il leur représente qu'il avoit toutefois le pouvoir d'exiger d'eux sa subsistance, mais qu'il a préféré de leur donner lui-même l'exemple, afin qu'ils l'imitassent (5). Il leur rappelle qu'à l'exemple il avoit joint l'instruction, et leur avoit déclaré que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger (6). Il leur témoigne qu'il a appris qu'il y en a quelques-uns parmi eux qui sont déréglés, qui ne travaillent point, et qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas (7). Il ordonne à ces personnes, et il les conjure par Jésus-Christ de se tenir retirées dans leurs maisons, de travailler de leurs mains, et de gagner ainsi leur pain par leur travail (8). Ensuite il s'adresse à tous, et les exhorte à ne point se lasser de faire le bien (9). Il ordonne que si quelqu'un n'obéit pas à ce qu'il prescrit par sa lettre, les pasteurs le notent, et que les fidèles n'aient point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion (10). Il leur recommande de ne pas le regarder toutefois comme ennemi, mais de le reprendre à l'avenir comme un frère (11). Il souhaite que le Dieu de paix leur donne la paix en tout temps et en toute manière (12); en tout temps, en conservant la paix entre eux, et ne permettant pas qu'elle fût troublée par aucune résistance à ce qu'il vient de prescrire; en toute manière (13), en leur donnant de jouir ainsi de la paix non-seulement entre eux, mais encore de la part de ceux qui jusque là s'étoient opposés à la foi et les avoient persécutés. Il souhaite que le Seigneur soit lui-même avec oux tous (14). Pour donner plus d'autorité à sa lettre, et

⁽¹⁾ $\sqrt[4]{4}$, — (2) $\sqrt[4]{5}$. — (3) $\sqrt[4]{6}$. — (4) $\sqrt[4]{7}$, et 8. — (5) $\sqrt[4]{9}$. — (6) $\sqrt[4]{10}$. — (7) $\sqrt[4]{11}$. — (8) $\sqrt[4]{12}$. — (9) $\sqrt[4]{13}$. — (10) $\sqrt[4]{14}$. — (11) $\sqrt[4]{15}$. — (12) $\sqrt[4]{16}$. — (13) Ibid. In omni toco. (Gr. tv π axili τ pó π a,) omni modo. — (14) Ibid.

pour empêcher peut-être qu'on n'en produise de sausses sous son nom, il la signe de sa main après l'avoir dictée : il y met pour parase, comme à toutes ses autres épttres, le souhait de la grace du Seigneur (1). Toutes les civilités du grand docteur de la grace de Jésus-Christ se terminent à la souhaiter à ses amis. C'est son caractère et son seing, parce que c'est l'amour et l'essusion continuelle de son cœur.

Les inscriptions grecques qui se lisent à la fin de cette épitre, portent qu'elle fut écrite d'Athènes, comme elles le marquent de la première. Mais nous avons montré que cela ne pouvoit être de la première, et que saint Paul étoit passé d'Athènes à Corinthe, lorsque Timothée revint de Macédoine; et par conséquent celle-ci, qui est postérieure à la première, ne peut avoir été écrite d'Athènes, où saint Paul ne paroît pas être retourné. L'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, OEcuménius, et quelques manuscrits grecs (2), portent qu'elle a été envoyée de Rome : mais on ne trouve dans cette épttre aucun caractère qui favorise cette prétention; l'Apôtre n'y parle point de ses liens : d'ailleurs cela éloigne trop cette épître de la première, qui fut certainement écrite de Corinthe, comme nous l'avons montré. Le syriaque porte que celle-ci fut envoyée de Laodicée de Pisidie par Tychique; mais ce sentiment n'est fondé sur aucune preuve. Les inscriptions qui se lisoient dans les exemplaires latins, portent qu'elle fut envoyée par Tite diacre, et par Onésime : ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pu être envoyée par Onésime, esclave de Philémon, puisque cet Onésime ne sut converti que long-temps après l'envoi de cette lettre. L'opinion la plus vraisemblable, est que cette lettre fut écrite de Corinthe, peu de temps après la première, c'est-à-dire vers l'an 52 ou 53 de l'ère chr. vulg. La conformité des matières qui sont traitées dans l'une et dans l'autre; les explications qui se trouvent dans celle-ci, et qui sont des suites de ce qui est marqué dans la première; ensin les noms de Silvain ou de Silas, et de Timothée, qui se lisent à la tête de l'une et de l'autre, toutes ces circonstances réunies font juger que ces deux lettres sont écrites à peu de distance l'une de l'autre, et toutes deux du même lieu. Saint Paul ayant de

III. Remarques sur le temps et le lieu où cette épître a été écrite.

^{(1) 🛊 17.} ad finem. — (2) Vido var. Leet. Mill. ad calcem hujus epistola.

meuré dix-huit mois à Corinthe (1), a eu le loisir d'y recevoir des nouvelles de l'Eglise de Thessalonique, et de satisfaire aux difficultés des fidèles de cette Eglise.

(1) Act. xviir. 11.

DISSERTATION

SUR

L'ANTECHRIST.

Remarques sur le nom d'Antechrist. Diverses applications de ce nom. Cette Dissertation a pour objet unique l'Antechrist qui doit paroître à la fin des siècles.

Le nom d'Antechrist remonte jusqu'au temps des apôtres; nous le trouvons dans les livres saints. Saint Jean est le seul qui se serve de ce mot : mais il le répète plusieurs fois, et il fait même entendre que ce nom étoit déjà commun dans le langage des fidèles : Mes petits enfans, dit-il, c'est ici la dernière heure; et comme vous avez entendu dire que l'Antechrist vient, il y a dejà aussi maintenant plusieurs Antechrists (1). Ce nom est grec; et il est composé de la particule à ît, qui marque opposition, et du mot Χρίστος qui signifie Christ. Tous les pères et tous les écrivains orthodoxes conviennent que le nom d'Antechrist signifie contraire ou opposé à Jésus-Christ (2). Ce nom considéré en lui-même convient à tous ceux qui de quelque manière que ce soit s'opposent à Jesus-Christ. De la vient que les apôtres et les saints pères parlant des hérétiques qui par leurs erreurs se sont élevés contre Jésus-Christ, les ont appelés Antechrists. Nous venons d'entendre saint Jean qui des son temps disoit : Il y a dejà aussi maintenant plusieurs Antechrists. Et c'est ce qui donne lieu à

^{(1) 1.} Joan, 11. 18. Vide et † 22. et 17, 3, et 2. Joan, † 7, — (2) Hilar, ad Cathol. episc. contra Arianos. Nominis Antichristi proprietas est Christo csse contrarium. Hieron. ep. ad Algasiam, quæst. 11. Ipse est enim universorum perditio, qui adversatur Christo, et ideo vocatur Antichristus. Aug. Tr. 3. in 2. Joan. ep. latine Antichristus, contrarius est Christo. Et alii.

saint Cyprien de dire : « Le bienheureux apôtre Jean a appelé Antechrists tous ceux qui sortoient de l'Eglise, ou qui s'élevoient contre l'Eglise : ce qui montre que tous ceux qui se sont évidemment séparés de la charité ou de · l'unité de l'église catholique, sont des ennemis du Sei-» gneur, des Antechrists (1). » De même saint Jérôme, après avoir rapporté le texte de saint Jean, ajoute : « Car il y a autant d'Antechrists qu'il y a de dogmes faux : Tot » enim Antichristi sunt, quot dogmata falsa (2). » Rien n'est plus commun que ce langage dans les ouvrages des pères. Mais l'Antechrist simplement dit, est celui qui selon le témoignage des prophètes, des apôtres, et de toute la tradition, doit s'élever contre Jésus-Christ à la fin des siècles, et qui par l'excès de son impiété, méritera plus que tous les autres le nom d'Antechrist : c'est de celui-là que saint Jean parle, lorsqu'il dit : Vous avez entendu dire que l'Antechrist vient; et c'est aussi de celui-là seul que nous nous proposons de parler dans cette Dissertation (3).

L'Antechrist sera un homme. Saint Paul même nous l'apprend, lorsqu'il dit (4) qu'avant que le jour du Seigneur arrive, doit paroître l'homme de péché, hono precati, δ άνθρωπος τῆς ἀμαρίας, l'enfant de perdition, filius perditionis, δ υίδς τῆς ἀπωλείας. Cet article grec δ joint au mot άνθρωπος, et au mot νίδς, marque certainement que l'Apôtre parle d'une personne distincte. C'est ce qui résulte aussi de cette autre parole de l'Apôtre: Alors se découvrira cet impie, ille iniquis, δ άνομος, que le Seigneur Jesus détruira par le souffle de sa bouche (5). On peut encore le prouver par l'expression de saint Jean (6), qui annonçant la ruine des deux bêtes monstrueus;, qui, selon toute la tradition, représentent l'Antechrist et son faux prophète, dit que ces deux monstres furent jetés, tout vivans dans l'étang de feu: Vivi missi sunt hi duo in stagnum ignisi

II. L'Antechrist sera un homme, 'et non pas une société d'hommes.

⁽¹⁾ Cypr. ep. 76. ad Magnum. Beatus Joannes apostolus universes qui de Ecclesia exissent, quique contra Ecclesiam facerent, Antichristos appellavit. Unde apparet adversarios Domini Antichristos omnes esse quos constet de charitate atque ab unitate Ecclesiae catholicæ recessiese.— (2) Hieron. in Nahum. 1. y 11.— (3) Nous avons ici fait usage principalement du grand ouvrage de Thomas Malüenda, dominicain espagnol, professeur de théologie. Cet ouvrage intitule, De Antichristo, parut pour la première fois à Rome en 1604. L'auteur en donna une seconde édition revue et augmentée, qui parut à Valence en 1621. Sur celle-là fut faite celle qui parut à Lyon en 1647. C'est sur celle-oi que nous avons travaillé.— (4) 2. Thess. 11. 3.— (5) Ibid. y 8.— (6) Apace aux. 20. 21.

Et aussitôt il marque la ruine de ceux qui marchoient à la suite de ces deux monstres: Et ceteri occisi sunt in gladio sedentis super equum. Ces deux monstres sont donc deux personnes distinctes, qui seront les chess de la multitude séduite par eux. Saint Cyprien étoit persuadé que l'Antechrist viendroit en la personne d'un homme; et il prétendoit même le prouver par un texte d'Isaïe, qu'il rapporte selon l'ancienne Vulgate faite sur la version des Septante (1): Item, de Antichristo quod in Homine veniat, apud Isaiam (2): Hic homo qui concitat terram, et commovet reges, qui ponit orbem terræ totum desertum. Ce que le prophète dit du roi de Babylone, selon la lettre, ce père l'entend allégoriquement de l'Antechrist. Saint Jérôme dit aussi : « Ne croyons point que l'Antechrist soit, » comme quelques-uns le pensent, le diable ou quelque dé-» mon; mais croyons que ce sera quelqu'un d'entre les » HOMMES en qui Satan habitera tout entier corporellement: » Sed unum de hominibus, in quo totus Satanas habita-» turus sit corporaliter. (3) » C'est aussi la pensée de saint Jean Chrysostôme : « Qui sera cet Antechrist? sera-ce » Satan? Point du tout, dit ce père: mais ce sera un nomme en qui se trouvera toute l'efficacité de Satan; car selon »l'Apôtre même, ce sera un homme qui s'élèvera au-» dessus de tout ce qui est appelé Dieu (4). » Ce sera un homme, et non pas une société d'hommes; ce sera un homme, et non pas une multitude d'hommes : l'expression de l'Apôtre est claire; et il n'est pas possible d'en éluder la force : l'Antechrist sera un homme qui, distingué entre tous les autres par l'excès de son impiété, méritera d'être appelé par distinction l'homme de péché, l'enfant de perdition: Ο ἄνθρωπος τῆς ἀμαρδίας, ὁ υίὸς τῆς ἀπωλείας.

Tyrans ou imposteurs qui ont été les figures ou les précurseurs de l'Antechrist.

De même que Jésus-Christ a été figuré avant sa venue, de même se sont déjà élevés plusieurs tyrans ou imposteurs qui ont représenté l'Antechrist, ou qui ont été ses précurseurs. Le plus distingué est l'impie Antiochus; c'est la remarque de saint Jérôme (5); et saint Cyprien parlant de ce prince disoit aussi: « Antiochus ce roi cruel, ou » plutôt l'Antechrist représenté dans la personne de ce

⁽¹⁾ Cypr. Testim. lib. 111. c. 118. — (2) Isai. xiv. 16. et 17. — (3) Hieron. in Dan. vii. — (4) Chrysost. hom. 3. in 2. epist. ad Thess. — (5) Hieron. in Dan. xi. Sicut Salvator habet et Salomonem et ceteros sanctos in typum adventus sui: sic et Antichristus persimum regem Antiochum qui sanctos persecutus est, templumque violavit, rects typum sui habuisse credendus est.

Antiochus infestus, immo in Antiocho

i regarder comme précurseurs de l'Antechuse, l'école, roi de Judée, qui fit massacrer une mul-titude d'enfant sour perdre dans ce massacre Jésus-Christ même, ce nonveau roi dont les mages lui apprirent la naissance (2); et Simon le magicien qui par ses enchantemens séduisoit les peuples, se disant être quelque chose de grand (3); quelques pères prétendent même que cet imposteur se disoit être le Christ (4). Nous pourrions encore parler de Barcoquébas, et de plusieurs autres imposteurs, sur lesquels on peut voir ce qui a été dit dans la Dissertation sur les faux Messies (5). Apollonius de Thyanes, Néron, Dioclétien, et Julien l'Apostat, peuvent être encore regardés comme des précurseurs de l'Antechrist. Quelques-uns ont même cru que Néron ressusciteroit à la fin des siècles, ou même qu'il n'étoit pas mort, et qu'il reparoîtroit sur la terre à la fin des temps, et seroit l'Antechrist qui doit paroître alors (6); mais cette vaine opinion est si peu fondée, que saint Augustin la réfute en deux mots, en disant : « La présomption et la témérité de ceux » qui pensent ainsi me paroît bien étonnante : Multum » mihi mira est hæc opinantium tanta præsumptio (7). »

Entre tous ceux qui peuvent être regardés comme précurseurs de l'Antechrist, le plus fameux et le plus distingué est l'impie Mahomet, que quelques-uns ent même cru être le véritable Antechrist. Jean Annius de Viterbe; religieux de l'ordre de saint Dominique, et maître du sacré palais, qui vivoit au quinzième siècle, fit un petit traité intitulé: Questions sur l'Apocalypse; qu'il dédia au pape Xiste iv et aux princes chrétiens, dans lequel il entreprend de montrer que Mahomet est lui-même l'Antechrist. Josse Clictou, docteur qui a fleuri dans le seizième siècle, paroît avoir en vue cet ouvrage d'Annius, lorsque dans son commentaire sur le ive livre de saint Jean Damascène, sur la foi orthodoxe, chap. xxvii, il dit: « J'ajouterai ici que

Mahomet paroît être nonsculement
l'un des précurseurs de
l'Antechrist,
mais même
le fondateur
de l'empire à
la tête duquel paroîtra
le dernier ennemi de J.-C.

⁽¹⁾ Cypr. in exhort. ad Martyrium, c. 11. — (2) Matt. 11. 16. — (3) Act. v111. 9. — (4) Aug. de hæres.c. 1. Asserebat se esse Christum. Damasc. Theophyl. Maxim. ep. Taurin. Hippolyt. mart. — (5) Cette Dissertation se trouve placée dans le tom. x1x. — (6) Victorin. in Apocal. Aug. de Civ. Dei, l. xx. c. 19. Nonnulli ipsum (Neronem) resurrecturum et futurum Antichristum suspicantur, etc. Hieron. in Dan. x1. Multi nostrorum putant ob sævitiæ et turpitudinis magnitudinem, Domitium Neronem Antichristum fore. Sever. Sulp. Sacr. Hist. lib. 11. — (7) Aug. locom ox citato.

» quelques hommes très-instruits pensent que cet insâme » Mahomet, auteur d'une loi exécrable et abominable, est » en personne le vrai Antechrist annoncé dans les saintes » Ecritures, parce qu'ils voient que presque tout ce que » les Ecritures prédisent de l'Antechrist, se trouve vérifié » en lui (1). » Ét plus loin il insiste particulièrement sur le chapitre xIII de l'Apocalypse. Jean Henten, religieux de l'ordre de saint Dominique, qui est du même siècle, et qui publia le commentaire d'Arétas sur l'Apocalypse, mit à la tête de cet ouvrage une préface qu'il intitula : Jugement sur l'Apocalypse et sur l'Antechrist, dans laquelle il entreprend de montrer que ce qui est dit de l'Antechrist dans l'Ecriture, convient à Mahomet, et qu'ainsi Mahomet est le vrai Antechrist. Cependant il ne l'affirme pas absolument; il se contente de proposer modestement sa pensée, en disant : « Il ne me paroît pas si hors de raison, de » croire avec Jean Annius de Viterbe, que la bête qui est » décrite au chapitre xiii de l'Apocalypse, et que l'on in-» terprète communément de l'Antechrist, soit le faux pro-» phète Mahomet, etc. (2). » C'est àinsi qu'il entre en matière sur ce point. Le docte Génébrard qui vivoit à la fin du même siècle, parlant de Mahomet dans sa Chronologie sainte, livre III, page 472, s'exprime ainsi: « Je » croirois facilement que c'est l'Antechrist, ou au moins » le fondateur de l'empire de l'Antechrist : Aut saltem » regni Antichristi conditorem. Car le nom grec Μαομέτις » donne précisément le nombre 666, qui est le nombre du » nom de la bête dont parle l'Apocalypse au chap. xiii (3).» Et à la page 486, il ajoute: «Le nombre 666 marqué dans » l'Apocalypse, est le nombre de Mahomet même, qui est » le vrai Antechrist, ou du moins le fondateur de son em-» pire: Vel certe regniejus fundatoris (4). » Pierre Bulenger, qui vivoit au même temps, et qui a laissé quatre livres

⁽¹⁾ Jod. Clichtov. Id unum hic adjecerim, quod nonnulli viri eruditissimi sentiant Mahometem illum spurcissimum, et abominabilis execrandæque legis auctorem, esse verum in persona Antichristum a sacris litteris prænuntiatum: quia vident fere omnia quæ Scripturæ de Antichristo prædicunt, in co esse completa. — (2) Joan. Henten. Non admodum videtur absurdum id quod sentit Joannes Annius Viterbiensis, quod bestia quam interpretantur communiter Antichristum, de qua Apoc. x111. sit pseudopropheta Mahometes, etc. — (3) Genebr. Hunc facile crediderim esse Antichristum, aut saltem regni Antichristi conditorem. Nam Maoufila reddit numerum nominis bestiæ 666 de quo Apoc. x111. formæ Πάρις. — (4) Id. Numerus 666 in Apoc. c. x111. † 17. notatus, numerus est Maometis veri Antichristi, vel certe regni ejus fundatoris.

sur l'Apocalypse, s'exprime ainsi en expliquant le cha» pitre XIII: « Je croirois facilement avec le très-docte théo» logien Gilbert Génébrard, que ce scélérat et cet imposteur
» (Mahomet) est l'Antechrist, ou au moins le fondateur de
» l'empire de l'Artechrist: Aut saltem regni Antichristi
» conditorem. Et certes le nom de Mahomet donne le nom» bre du nom de la bête, qui est 666 (1). »

- Prançois Feu Ardent, religieux de l'ordre de saint Prancois, et docteur de l'université de Paris, qui est mort au commencement du dix-septième siècle, s'exprime ainsi dans ses notes sur saint Irénée, livre v, chap. xxx: « Le » sentiment d'Annius, de Henten, de Clictou et de Génébrard, hommes doctes et catholiques, me platt beau-» coup. Ils ont cru que Mahomet, cet homme impur, ce » faux prophète, avec ceux qui soutiennent sa secte détes-» table, étoit précisément et véritablement l'Antechrist » même, ou au moins le principal et le plus zélé fondateur de son empire : Vel illius regni saltem maximum » et studiosissimum conditorem. Et certes il n'y a per-» sonne qui ne voie que tous les caractères de la bête de » l'Apocalypse, et tout ce qui a été anciennement écrit de l'Antechrist, ou sont déjà accomplis en lui pour la plus grande partie, ou s'accomplissent de jour en jour : In illo vel majori ex parte jampridem completa, vel in dies compleri, nullus est qui non videat. Voici leurs conjectures et les miennes : 1° Le nombre du nom de la » bête désigné par saint Jean, et considéréen lettres grecques, convient au nom de cet impie, puisque les huit lettres de » ce nom Μαομέτις ou Μοαμέτις, comme l'écrivent Euthyme, » Zonaras et Cédrène, forment le nombre 666 (2). » Il ajoute encore onze autres conjectures que l'on peut voir.

(1) Petr. Bulenger. Hunc certe nebulonem perditissimum cum doctissimo theologo Gilberto Genebrardo facile crediderim Antichristum esse, aut saltem regni Antichristi conditorèm. Et sane nomen Maometis reddit numerum nominis bestiæ 666. — (2) Franc. Feu-Ardent. Mihi sententia doctorum et catholicorum virorum Joannis Annii, Joannis Hentenii, Jodoci Clichtovei, ac D. Genebrardi valde grata est: qui Maometem impurum pseudoprophetam, una cum ejus profligatam ac perditam sectam acriter tuentibus, vel ipsum definite et vere Antichristum, vel illius regni saltem maæimum et studiosissimum conditorem esse existimarunt: quando omnes bestiæ Apocalypseos conditiones, et singula quæ a priscis de Antichristo scripta sunt, in illo vel majori ex parte jampridem completa vel in dies compleri, nullus est qui non videat. Conjecturas eorum measque subjicio: 1° Convenit in primis illius appellationi numerus Græcarum litterarum nominis bestiæ a Joanne designatus; siquidem octo litteræ nominis hujus Μαομέτις, sive Μοαμέτις, ut scribunt Euthymius, Zonoras et Cedrenus, conficiunt numerum 666.

Gabriel de Préau ou Pratéole, docteur de la facult Paris, qui mourut à la fin du seizième siècle, s'exprime ainsi dans son Traité des Sectes et des Dogmes des hérétiques, livre 11, au mot Mahomet: « Mahomet, cet Arabe » digne de toute malédiction, est tellement le vrai Antechrist par comparaison avec tous les autres, que l'on » pourroit presque croire qu'entre tous il est le seul véritable » Antechrist qui doive venir. Il n'y a point, il n'y a jamais » eu d'homme qui approche plus de celui qu'annonce la » prophétie de saint Paul, que cet homme, qui est le plus » scélérat de tous les hommes, en sorte que s'il n'en vient » point d'autre, il faudra croire que toute la prophétie est » accomplie dans celui-là (1). » Et après avoir dit que Mahomet est la figure et le précurseur de l'Antechrist. il ajoute : « Et par conséquent sous l'image et l'exemple de » Mahomet, Daniel a en même temps dépeint l'Antechrist, » et a marqué que ce seroit sous un tel empire que les » Chrétiens seroient opprimés, et la parole de Dieu presque » abolie (2). »

Il est vrai que Jean Viguier, et quelques autres ont réfuté par occasion l'opinion de ceux qui ont prétendu que Mahomet étoit le vrai Antechrist : Benoît Péréira a même écrit sur cela un livre entier contre Annius; et au fond il est certain que si l'on examine soigneusement le témoignage des divines Ecritures et le sentiment des pères et des théologiens, on reconnoîtra qu'en effet Mahomet ne peut pas être le véritable Antechrist. C'est ce qui donne lieu à Thomas Malvenda, dominicain espagnol, qui écrivoit au commencement du dix-septième siècle, de conclure en ces termes dans son grand ouvrage sur l'Antechrist: « Il doit donc être regardé comme constant que » Mahomet n'est pas le véritable Antechrist. Mais, ajoute » cet auteur, si quelqu'un jette les yeux sur les grands maux que cet homme de perdition a causés dans le monde. » par l'établissement de sa secte pernicieuse, qui a déjà » perdu une grande partie de la terre, selon le témoignage

⁽¹⁾ Gabr. Prateol. Mahometes ille maledictissimus Arabs, adeo præ omnibus Antichristis, Antichristus verus est, ut propemodum unus ille omnium olim venturus ipse credi queat. Nec quisquam est aut fuit aliquando qui propius accederet ad Pauli prophetiam, atque ille homo, hominum nequissimus: adeo ut nisi alius venerit, omnis prophetia in hoc Mahomete impleta existimari debeat. — (2) Id. proinde sub imagine et exemplo hujus Mahometis, simul depinxit Daniel Antichristum: et significavit regnum hujusmodi fore, in quo affligerentur Christiani, et fere deleretur verbum Dei.

e de tous les historiens, il aura raison de convenir » que Mahomet est un des plus distingués entre ceux qui ont représenté l'Antechrist ou qui ont été ses précurseurs: Jure fatebitur Mahometem magnum fuisse Antichristi typum ac præcursorem (1). Le pape Innocent III, dans la bulle qu'il donna en 1213 pour la sixième croisade contre les Sarrasins, s'exprimoit ainsi : « Nous espérons que la puissance de Mahomet finira bientôt, » puisque c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est six cent soixante-six et il y en a déjà près de six » cents de passés. » Quoi qu'il en soit de ce nombre mystérieux, du moins il demeure évident que dès lors on pensoit que la bête de l'Apocalypse pouvoit représenter l'empire antichrétien de Mahomet; et on en étoit si persuadé, que le pape ne craignoit pas de le dire affirmativement dans une bulle générale adressée à toute la chrétienté: La puissance de Mahomet est la bête de l'Apocalypse. Saint Euloge de Cordoue, qui vivoit dans le neuvième siècle, au temps de la persécution des Sarrasins, et qui donna sa vie pour la défense de la foi, parlant de Mahomet dans son Apologie pour les saints martys, s'exprime ainsi : « Cet homme, qui animé d'un esprit impur, et contribuant à opérer le mystère d'iniquité comme un vrai précurseur de l'Antechrist, ut verus Antichristi præ-» cursor, a donné à un peuple de perdition je ne sais quelle nouvelle loi, qu'il a établie de son propre mouvement, et par l'instinct du démon. » Saint Pierre de Majume, qui vivoit au huitième siècle, et dont saint Jean Damascène sit l'éloge, regardoit Mahomet comme le précurseur de l'Antechrist. Saint Jean Damascène, qui vivoit au même siècle, dit aussi à la fin de son traité des Hérésies: « Dans ce temps règne aussi et se soutient la religion des Ismaélites, qui entraîne les peuples dans l'erreur; culte impie que l'on peut appeler en quelque sorte le précur-» seur de l'Antechrist : Religio quam Antichristi quasi præcursorem appellare licet. » Et il est constant, ajoute Malvenda, que plusieurs autres ont ainsi appelé Maho-

⁽¹⁾ Malvenda, de Antichr. l. 1. c. 25. Sit igitur extra omnem controversiam Mahometem non esse Antichristum: sed si quis ante oculos sibi proponat ingentia mala quæ hic perditissimus, homo in mundum intulit, condita exitiali secta, quæ magnam orbis partem perdidit, ut cuncti loquuntur annales, jure fatebitur Mahometem magnum fuisse Antichristi typum ac præcursorem.

met: Quo etiam modo constat alios Mahometem nuncupasse (1).

Remarques sur la question du temps auquel doit paroître le véritable et dernier Antechrist.

Mahomet n'est donc que le précurseur de l'Antechrist: il doit donc paroître un autre imposteur qui sera l'Antechrist véritable; quand paroîtra-t-il? il est impossible de satisfaire pleinement à cette question : on peut dire seulement qu'il ne paroîtra qu'à la fin des siècles : c'est ce qui résulte du témoignage constant de l'Ecriture et de la tradition. Mais quand arrivera la fin des siècles? rien de plus incertain. Combien le monde a-t-il déjà duré? combien doit-il durer encore? questions insolubles. En effet, combien le monde a-t-il déjà duré? on pourroit compter sur cela plus de quatre-vingts opinions différentes; mais on peut les réduire à deux principales : l'une fondée sur le calcul qui résulte de la version des Septante, et qui donne plus de cinq mille ans depuis la création du monde iusqu'à la naissance de Jésus-Christ : l'autre fondée sur le calcul qui résulte du texte hébreu tel que nous l'avons à présent, et tel que l'exprime notre Vulgate même faite par saint Jérôme; ce calcul ne donne qu'environ quatre mille ans depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Nous avons fait voir ailleurs (2) qu'en conciliant ces deux calculs, on pourroit compter environ quatre mille cent cinquante-six ans depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ : c'est l'opinion qui nous paroît la mieux fondée : mais nous avouons qu'elle est encore fort incertaine.

Combien le monde durera-t-il? Il y a sur cela chez les Héhreux une tradition célèbre sous le nom d'Elie, selon laquelle le monde doit durer six mille ans; savoir, deux mille ans avant la loi, deux mille ans sous la loi, et deux mille ans sous le Messie (3). Quelques-uns ont cru que cette tradition venoit du prophète Elie; mais d'autres l'attribuent à un rabbin qui portoit le nom de ce prophète. Le principal fondement de cette tradition, selon les rabbins mêmes, est que le repos dans lequel Dieu est entré après les six jours de la création, représente le repos que Dieu réserve à son peuple après un intervalle de six mille ans

⁽¹⁾ Malvonda, de Antichr. l. 1. c. 25. — (2) Préface sur la Genèse. — (3) Rabbi Jacob filius Salomonis in Collectaneis de Christo, e Thalmud, Tract. Sanhedrin, capite Helec. interprete Genebrardo, hæc scribit.: Docet domus Eliæ. Sex mille annis crit mundus: duobus mille inanitas, duobus mille lex, duobus mille dies Messiæ.

aux six jours de la création; selon ce que iste, que mille ans sont devant Dieu comme 🖟 L'expression du Psalmiste est rappelée par (2); et saint Paul parlant du repos de l'éternité bient reuse, le désigne aussi sous le nom même de Sabbat, Sabatismus (3). Quelques-uns des pères ont aussi pensé qu'en effet le monde ne dureroit que six mille ans. L'auteur du livre des Questions aux orthodoxes sous le nom de saint Justin, dit : « Selon plusieurs endroits de » l'Ecriture, on peut conjecturer que ceux-là disent vrai. » qui prétendent que la durée de l'état présent de ce monde sera de six mille ans (4). » Mais pour le prouver, il suppose que Jésus-Christ n'avoit paru que dans le sixième millénaire. Saint Irénée dit : « Autant il y a eu de jours » pour la création du monde, autant il y aura de millé-» naires pour sa durée. Ce que l'Ecriture dit de ce qui est arrivé alors, est en même temps une prophétie de ce qui » doit arriver dans la suite. Si donc un jour du Seigneur » est comme mille ans, il est manifeste que toutes choses » avant été créées en six jours, leur durée sera de six mille ans (5). Saint Hippolyte martyr le pensoit de même (6); mais il fondoit sur cela un calcul qui, comme le remarque Photius, prouvoit plutôt l'imperfection de l'esprit humain que la vertu de l'inspiration céleste. Lactance dit aussi : Toutes les œuvres de Dieu ayant été achevées en six » jours, il est nécessaire que le monde demeure dans l'état présent pendant six mille ans ; car le grand jour du Sei-» gneur est de mille années, comme le prophète le marque en disant: Devant vos yeux, Seigneur, mille ans sont » comme un jour (7). » Mais Lactance ajoute à ces six mille années le repos d'un septième millénaire, selon l'idée des Juiss et des chrétiens judaïsans. Saint Hilaire à l'occasion de ces paroles de saint Matthieu, Et six jours après il fut transfiguré, dit : « Et certes cette circonstance, qu'après un intervalle de six jours le Seigneur » paroît revêtu de sa gloire, montre et annonce qu'après » la révolution de six mille années succédera la gloire du » royaume céleste: Nam quod post dies sex gloria domi-• nicæ habitus ostenditur, sex millium scilicet annorum temporibus evolutis, regni cælestis honor præfigura-

⁽¹⁾ Ps. LXXXIX. 4. — (2) 2. Petr. 111. 8. — (3) Hebr. 1V. 9. — (4) Auctor. Quæst. ad orthodoxos, quæst. 71. — (5) Iren. lib. v. adv. hæres. c. 25. — (6) Apud Phot. Bibl. n. 202. — (7) Lact. Instit. lib. v11. c. 14. et c. 25.

» tur (1). » Saint Jérôme expliquant dans une lettre le psaume LXXXIX, où se trouve cette parole, mille ans sont devant vos yeux comme le jour d'hier, dit : « Je crois aque c'est de cet endroit et de l'épître qui porte le nom de saint Pierre, qu'est venue la coutume de considérer » mille ans comme un jour, en sorte que comme le monde » a été fait en six jours, on croie qu'il ne subsistera que » six mille ans; après quoi viendra le nombre septenaire » et octonaire, dans lequel sera célébré le vrai sabbat, et » sera donnée la parfaite pureté de l'entière circoncision : » (c'est-à-dire l'éternité même, qui est considérée en même temps comme le septième jour relativement aux six mille ans qui l'ont précédée, et comme le huitième relativement à l'éternité qui a précédé les six mille ans) : « Ego ar-» bitror ex hoc loco et ex epistola quæ nomine Petri ins-» cribitur, mille annos pro una die solitos appellari, ut scilicet, quia mundus in sex diebus fabricatus est, sex » millibus tantum annorum credatur subsistere, et postea venire septenarium numerum, et octonarium, in quo » verus exercetur sabbatismus, et circumcisionis puritas » redditur (2). »

Saint Augustin expliquant le même texte (3), s'élève contre ceux qui ont prétendu fixer ainsi la durée du monde à six mille années; il leur oppose ce que Jésus-Christ dit à ses disciples: Ce n'est point à vous qu'il appartient de savoir les temps et les momens que Dieu a réservés à sa puissance (4). Et il est vrai qu'il y auroit une témérité inexcusable, à prétendre déterminer comme certaine une année qui dût être le terme de la durée du monde. Mais cette détermination fixe ne résulte pas de l'opinion qui ne donne que six mille ans à la durée du monde; parce qu'il est tout-à-fait incertain combien le monde a déjà duré. Aussi saint Augustin même convient-il ailleurs (5) que cette opinion pourroit être en quelque sorte tolérable, Quæ opinio esset utcumque tolerabilis, si les millénaires n'en avoient pas abusé. Il avoue qu'il a quelquesois luimême suivi cette opinion: Etiam nos hoc opinati fuimus aliquando. Il y revient même dans cet endroit, lorsqu'il veut expliquer ce qui est dit, que le dragon est enchaîné pour mille ans. Car la première interprétation qu'il en

⁽¹⁾ Hilar. in Matth. xvii. — (2) Hier. ep. ad Cypr. olim 159. — (3) Aug. Enarr. in psal. Lxxxix. — (4) Act. 1.7. — (5) Aug. de Civit. Dei, lib. xx. c. 7.

donne., c'est en disant que la puissance du démon est liée par Jésus-Christ dans cette sixième et dernière période de mille ans vers la fin de laquelle il croyoit être; parce qu'en effet, selon le calcul des Septante et de l'ancienne Vulgate, qui étoit une traduction du grec des Septante, la naissance de Jésus-Christ se trouvoit, comme nous l'avons dit, au delà de cinq mille ans depuis la création: Aut quia in ultimis annis mille ista res agitur, id est SEXTO ANNORUM MILLIARIO, tamquam sexto die, cujus nunc spatia posteriora volvuntur; SECUTURO deinde SAB-BATO, quod non habet vesperum, requie scilicet sanctorum, quæ non habet finem. Et il y revient encore lorsque voulant expliquer comment le dragon ne séduira plus les nations jusqu'à ce que mille ans soient accomplis, il propose d'abord de l'entendre de ce qui reste de ce sixième jour qui renferme un espace de mille ans : Aut quod remanet de SEXTO DIE, qui constat ex MILLE ANNIS. De là vient que les modernes sont très-partagés sur cette opinion : les uns la regardent comme absolument vaine; d'autres pensent qu'elle n'est pas absolument méprisable; d'autres enfin la regardent même comme assez probable, pourvu toutefois que l'on ne prétende point en conclure une détermination fixe. Bellarmin s'en exprime ainsi : « Il y a sur cela une modération très-sage dans saint Augustin, qui a regardé cette opinion comme probable, et l'a même suivie comme telle dans ses livres de la Cité de Dieu. Mais il ne s'ensuit pas que nous sachions le temps du dernier pjour; car nous disons qu'il est probable que le monde ne durera pas plus de six mille ans; mais nous ne disons » pas que cela soit certain : Neque hinc sequitur nos scire tempus ultimæ diei : dicimus enim probabile esse mundum non duraturum ultra sex millia annorum, non autem dicimus id esse certum (1). » « Rejetons, dit Génébrard, une détermination fixe et précise du nombre des années; mais considérons en général comme vraie la tradition du rabbin Elie ; car en général elle ne manquera » pas d'être vérifiée par l'événement, surtout puisque même » parmi nous la même chose a été enseignée par Lactance et autres : Definitam ergo et minutam annorum circum-» scriptionem rejiciamus; pronuntiatum autem rabbini Eliæ universe verum intelligamus: nam non carebit

⁽¹⁾ Bellarm. de Rom. Pont. lib. 111. cap. 3.

suo eventu in genere, præsertim cum apud nos idem n tradiderint Lactantius, etc. (1) » Feu-Ardent dans ses notes sur saint Irénée, dit : « Ce sentiment de saint Iré-» née touchant la durée du monde, est soutenu et confirmé » par tant et de si grands hommes, et appuyé sur des rai-» sons si plausibles, que pourvu que l'on ne prétende pas » témérairement donner des bornes à la puissance divine. » j'entrerois assez volontiers dans la même pensée : Hacc» Irenæi sententia de mundi permansione, tot tantosque » habet vindices et confirmatores, ac plausibiles persua-» siones, modo divinæ potestati nihil temere præscribatur, » ut in eam lubens descenderem (2). » Malvenda dit aussi : « Si l'on prétend assurer que le monde ne doit durer que » six mille ans, en sorte que l'on prétende en conclure » qu'il doit se trouver précisément deux mille ans avant la » loi, deux mille ans sous la loi, et deux mille ans sous le » Messie; cela est assurément très-faux, tout-à-fait into-» lérable, ou da moins très-téméraire; car on pourroit de là » déterminer facilement la fin du monde, puisque l'on sait » combien de temps s'est déjà écoulé depuis la naissance de » Jésus-Christ. Mais qu'en général le monde ne doive durer » que six mille ans, quoique la chose soit incertaine, ce-» pendant à cause de l'autorité des pères qui l'ont écrit » ainsi, je ne voudrois nullement condamner cette opinion; » car je ne croirai jamais que ces grandes lumières de » l'Eglise aient avancé cela sans de grandes raisons : Atta-» men universe sex millibus tantum annis includi mundi rætatem, quamvis res sit incerta, propter auctoritatem nihilominus patrum qui id scripserunt, non prorsus damnaverim: nam Ecclesiæ illa magna lumina ad » eam dicendam sententiam nunquam existimaverim sine » magnis rationibus accessisse. Mais de là on ne peut pas » savoir ni connoître certainement la fin du monde , puisque » le nombre des années qui se sont écoulées depuis la créa-» tion est jusqu'ici si incertain et si inconnu, comme nous » l'avons déjà fait remarquer : Nec inde certo sciri cog-» noscique potest mundi finis; cum ratio annorum ab » orbe condito adeo incerta et inexplorata hactenus sit, » ut prædiæimus. Au reste, qui peut nier qu'on ne puisse » en quelque manière pressentir par certaines conjectures

⁽¹⁾ Genebr. Chronogr. lib. 1. pag. 4. — (2) Feu-Ardentius, in notis ad S. Iren. lib. v. c. 28.

» probables la fin du monde? Quis vero neget probabilis quadam conjectura præsentiri utcumque posse rerum

» occasum (1)? »

Ce qui prouve que l'Antechristne doit paroître qu'à la fin des siècles, c'est 1º que, selon saint Paul, cet impie doit être exterminé par l'éclat du dernier avénement de Jésus-Christ (2); c'est 2º que, selon saint Jean et selon Daniel, sa persécution ne doit durer que quarante-deux mois, ou trois ans et demi (3), et qu'aussitôt après cette persécution, le monde doit être jugé (4). C'est donc une vérité fondée sur l'autorité même des divines Ecritures; et toute la tradition rend témoignage à cette vérité. Il seroit inutile d'accumuler ici les expressions des pères; il suffit de rapporter cette parole célèbre de saint Augustin : « Voici, dit » ce père, ce que nous avons appris devoir arriver au » temps de ce dernier jugement ou vers ce temps : l'avenement d'Elie de Thesbe, la conversion des Juiss, la per-» sécution de l'Antechrist, l'avénement du souverain • Juge, etc.: In illo itaque judicio vel circa illud judicium, has res didicimus esse venturas, Eliam Thesbi-» tem, fidem Judæorum, Antichristum persecuturum, • Christum venturum, etc. (5). •

L'opinion commune des pères sur la naissance de l'Antechrist, est, qu'il sortira du milieu de la nation juive. Saint Jérôme, dans son commentaire sur Daniel, dit expressément: « L'Antechrist doit s'élever d'une nation soible, c'est-à-dire du peuple juif: Consurgere debet » Antichristus, de modica gente, id est, de populo Judeorum (6). » Cette opinion est fondée sur ce que la plupart des pères ont aussi cru qu'il sortiroit de la tribu de Dan, et qu'il seroit reçu par les Juis en qualité de Messie,

qui ne peut être que juif.

Trois textes des saintes Ecritures ont donné lieu de croire que l'Antechrist sortiroit de la tribu de Dan: le premier texte est la prophétie de Jacob touchant la tribu de Dan, dont il dit: Dan jugera son peuple..... et il deviendra comme un serpent dans le chemin, et comme un céraste dans le sentier, qui mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte, tombe à la renverse (7). Sur quoi

VI.
Remarques
sur la naissance de
l'Antechrist.
Sortira-t-il du
milieu des
Juifs, et particulièrement de la
tribu de Dan?

⁽¹⁾ Malvenda, de Antichr. lib. 11. cap. 23. — (2) 2. Thess. 11. 8. — (3) Dan. XII. 7. Apoc. XI. 2. — (4) Dan. VII. 8. 9. 24. 26. Apoc. XI. 14. el seqq. — (5) Aug. de Civ. Dei, l. XX. c. 30. — (6) Hieron. in Dan. XI. — (7) Gen. XIIX. 16. et 17.

saint Augustin s'exprime ainsi : « Ce que Jacob dit de Dan » en bénissant ses enfans, donne lieu de penser que c'est de cette tribu que nattra l'Antechrist : Cum Jacob filios suos benediceret, talia dixit de isto Dan, ut de ipsa » tribu existimetur nasciturus Antichristus (1). » Saint Grégoire-le-Grand dit aussi : « Quelques-uns disent que l'Antechrist viendra de la tribu de Dan, parce que dans » cet endroit il est dit que Dan deviendra comme un serpent » et qu'il mordra..... Et il est comparé, non-seulement au serpent, mais en ore au céraste; car le mot grec xipala » signifie des corr , et on dit que ce serpent appelé ceraste, porte de ornes; ce qui marque fort bien l'Ante-» christ, parce que lorsqu'il viendra, il attaquera les fidèles » par la morsure d'une prédication pestiférée, et s'armera » contre eux des cornes de la puissance : Per quem digne Antichristi adventus asseritur, quia contra fidelium vitam cum morsu pestiferæ prædicationis, armatur etiam cornibus potestatis. Et parce que c'est à la fin du » monde que l'Antechrist déploiera tous ses efforts, il est » dit aussi que ce céraste mordra le pied du cheval, car » c'est mordre le pied du cheval, que d'attaquer les hommes » à la fin des siècles : Et quia Antichristus extrema mundi » apprehendere nititur, cerastes iste equi ungulas mordere perhibetur : ungulas quippe equi mordere est extrema » seculi feriendo contingere. Et parce que les Juiss pris » dans les filets de leur erreur attendent un faux Christ, au » lieu du Christ véritable, Jacob ajoute fort bien aussitôt: » Le salut que vous donnerez, Seigneur, sera l'objet de mon attente; c'est-à-dire je n'attendrai point un faux Christ • comme ces hommes infidèles, mais je croirai au Christ » véritable, et je lui serai fidèle: Et quia Judæa erroris sui laqueis capta, pro Christo Antichristum expectat, bene Jacob dicit: Salutare tuum expectabo, Domine; id est, non sicut infideles Antichristum, sed verum • credendo fideliter Christum (2). » Beaucoup d'autres ont expliqué dans le même sens cette prophétie de Jacob.

Le deuxième texte qui a porté à croire que l'Antechrist sortiroit de la tribu de Dan, est la prophétie de Jérémie qui dit: On entend de Dan le bruit de sa cavalerie; toute la terre retentit des hennissemens de ses chevaux de bataille: ils sont venus, et ils ont dévoré la terre et ses

⁽¹⁾ Aug. quæst. 22. in Josue. - (2) Greg. Mag. in Job, lib. xxxi. cap. 10.

fruits, tes villes et leurs habitans (1). Ce qui faisoit dire à saint Irénée parlant de l'Antechrist: « Jérémie a fait connoître, non seulement son avénement subit, mais encore » la tribu d'où il viendra; car il dit: Nous entendrons de » Dan, etc. (2). » Saint Hippolyte, saint Grégoire-le-Grand, et plusieurs autres l'entendent ainsi.

Le troisième texte sur lequel est établi ce sentiment, est l'omission de la tribu de Dan, dans le dénombrement des douze tribus au chap. vii de l'Apocalypse. Saint Irénée, après avoir dit que, selon la prophétie de Jérémie, l'Antechrist doit sortir de la tribu de Dan, ajoute: « Et c'est pour cela que dans l'Apocalypse, cette tribu ne se trouve point dans le dénombrement de ceux d'entre les ensans d'Israël qui doivent être sauvés (3). » André et Arétas, évêques de Césarée, le vénérable Bède, et plusieurs autres pensent ainsi.

Mais quant à la prophétie de Jacob, elle peut s'entendre, selon la lettre, de Samson qui étoit de la tribu de Dan, qui jugea Israël, et nuisit beaucoup aux Philistins. C'est ainsi que l'explique saint Jérôme: Samson judex Israel de tribu Dan fuit: hoc ergo dicit, etc. (4). Et plusieurs même de ceux qui prétendent appliquer ce texte à l'An-

techrist, reconnoissent ce premier sens.

Quant à la prophétie de Jérémie, elle peut s'entendre à la lettre, de l'irruption de Nabuchodonosor sur la Judée; et alors Dan signifiera la ville de ce nom, qui se trouvoit située à l'extrémité septentrionale de cette province : c'est ainsi que l'explique saint Jérôme : Describitur autem a Dan per Phænicem venturus cum exercitu Nabuchodo-

nosor: in quo loco fluvius Jordanis oritur (5).

Quant à l'omission de la tribu de Dan dans l'Apocalypse, Bellarmin se contente de dire qu'on ne sait point assez pourquoi cette tribu est ainsi omise: Cur autem Apocal. VII omittatur Dan, non satis constat (6). Et Jean le Mercier conjecture que dans ce dénombrement, au lieu de Manassé, il faudroit peut-être lire Dan, parce que Manassé pouvoit être déjà compris sous le nom de Joseph: Dan sane in Apocalypsi omittitur: qua de causa ignoratur, nisi forte pro Manasse Dan legendum sit, quia

⁽¹⁾ Jerem. vIII. 16. — (2) Iren. adv. hæres. l. v. c. 3. — (3) Ibid. — (4) Hieron. in trad. Hebr. — (5) Hieron. in Jerem. vIII. — (6) Bellarm. de Rom. Pontif. lib. III. c. 12.

jam tribus Joseph meminerat (1). Et en esset il peut se saire qu'en grec, de ΔΑΝ soit venu par erreur de copiste MAN, et de là Manasses.

Ainsi les trois preuves sur lesquelles est fondée l'opinion qui fait nattre l'Antechrist de la tribu de Dan, ne sont point absolument convaincantes: c'est pourquoi Bellarmin, après avoir rapporté les témoignages des pères qui ont tenu cette opinion, conclut ainsi: « Cette opinion est très» probable à cause de l'autorité de ces hommes si respec» tables; mais cependant elle n'est pas tout-à-fait certaine: » Non tamen omnino certa; soit parce que la plupart des » pères ne disent point expressément qu'ils savent cela, mais » insinuent seulement que cela est probable; soit parce que » l'Ecriture n'en donne aucune preuve convaincante: Tum » quia nulla Scriptura convincit (2). »

Maintenant pour savoir si l'Antechrist doit sortir de la nation juive, il nous resteroit à examiner s'il doit être reçu par les Juiss: nous aurons occasion d'y revenir dans la suite. Passons à ce qui regarde le lieu de sa naissance.

VII. L'Antechrist naîtra-t-il à Babylone? viendra-t-il de ce payslà? C'est une opinion assez commune que l'Antechrist nattra à Babylone. Saint Jérôme, dans son commentaire sur Daniel, dit que l'Antechrist nattra de la nation juive, et viendra de Babylone: Qui nasciturus est de populo Judworum, et de Babylone venturus (3). André et Arétas, évêques de Césarée, s'expriment à peu près de même: le vénérable Bède dit expressément que c'est de cette ville qu'il tirera sa naissance: De Babylone natum (4). Et beaucoup d'autres le disent de même.

Cette opinion peut avoir pour fondement: 1° Le témoignage de saint Jean, qui nous fait assez connoître que le second malheur annoncé au son de la sixième trompette, et terminé par la persécution de l'Antechrist, doit venir de l'Euphrate, où est située Babylone. En effet, André, évêque de Césarée, expliquant ces mots de l'Apocalypse, Déliez les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate (5), dit: « Il est croyable qu'il est ici fait mention de l'Euphrate, parce que l'on croit que l'Ante» christ doit sortir de ces lieux (6). » Arétas le pense de même.

2º Le témoignage des anciens prophètes, et spécialement

⁽¹⁾ Joan. Mercerus in Gen. XLIX. \$\psi\$ 17. — (2) Bellarm. de Rom. Pont. t. 111. c. 12. — (3) Hieron. in Dan. XI. — (4) Beda in Apocal. XVII. — (5) Apocal. IX. 14. — (6) Andr. Cæsar. in Apoc. c. 27.

d'Isaïe, qui semblent désigner l'Antechrist sous le symbole et même sous le nom de roi de Babylone. Nous avons déjà vu que saint Cyprien applique à l'Antechrist (1) ce qu'Isaïe

dit littéralement du roi de Babylone (2).

3° La prophétie de Nahum, qui s'adressant à la capitale des ennemis du peuple du Seigneur, lui dit: De toi sortira un homme qui formera de noirs desseins contre le Seigneur (3). C'est précisément ce que dit l'auteur du livre de l'Antechrist attribué à Nicolas Oresme: « Quant au lieu » où l'Antechrist doit naître, le prophète Nahum paroît » dire que ce sera dans Babylone, capitale de l'empire des » Assyriens: de là vient que ce prophète s'adressant à la » capitale de cet empire, selon quelques-uns, lui dit: De » toi sortira un homme qui farmera de noirs desseins » contre le Seigneur (4). »

Mais Oresme consond ici les Assyriens et les Chaldéens. Il est bien vrai que le prophète parle à la capitale des Assyriens, mais cette capitale étoit Ninive, dont le même prophète annonce expressément la ruine. Babylone étoit la capitale des Chaldéens, dont le prophète ne parle

point.

Quant aux témoignages des autres prophètes, qui semblent annoncer l'Antechrist sous le symbole et sous le nom de roi de Babylone, on ne peut en conclure que cet impie

doive tirer son origine de cette ville.

Il en est de même du témoignage de saint Jean, duquel on pourroit peut-être seulement conclure que l'Antechrist viendra de ce pays-là; André et Arétas n'en disent pas davantage; et saint Jérôme même se contente de dire qu'il viendra de Babylone, De Babylone venturus; ce qui ne signifie pas qu'il y naîtra. Ou plutôt le témoignage de saint Jean peut prouver seulement que le fléau qui précédera la persécution de l'Antechrist viendra de ce pays-là.

⁽¹⁾ Cypr. Testim. lib. 111. c. 118. — (2) Isai. xiv. 16. et 17. — (3) Nahum, 1. 11. — (4) Oresme, de Antichr. lib. 111. cap. 2. num. 8. En lisant ce traité, je me suis aperçu qu'il y a lieu de douter que cet ouvrage ait pour auteur Nicolas Oresme. On y trouve deux époques qui montrent qu'il a été composé vers l'an 1250, au temps de la vacance de l'empire après la déposition de l'empereur Frédéric. Alors Oresme n'étoit pas né; mais c'étoit le temps de Guillaume de Saint-Amour, qui pourroit bien être l'auteur de cet ouvrage. Je composai sur cela un mémoire, et je le communiquai au savant abbé Lebeuf, qui le fit mettre dans le Mercure d'octobre 1750, pag. 61 et suiv., sous ce titre, Remarques sur Nicolas Oresme, évêque de Lisieux. (Note de la précédente édition.)

VIIIE L'Antechrist sera le plus scélérat de tous les hommes.

Je n'examine point quelle sera la naissance de l'Antechrist, ni quelle sera son éducation : ce sont de vaines questions auxquelles on ne peut répondre que par de vaines conjectures. Je remarquerai seulement ici que selon le témoignage même de saint Paul, ce sera le plus scélérat de tous les hommes, puisque cet apôtre l'appelle par distinction l'homme de péché (1); et nous avons vu que saint Jérôme ne craint pas de dire que Satan habitera tout entier corporellement dans cet homme: In quo totus Satanas habitaturus sit corporaliter (2). Cependant il ne faut pas en conclure que Satan habitera substantiellement et hypostatiquement dans cet homme, comme la divinité habite substantiellement et hypostatiquement en Jésus-Christ; mais seulement que toute la malice de Satan se trouvera en lui, qu'il sera animé plus qu'aucun autre de l'esprit de Satan. C'est précisément la pensée de saint Jean Damascène, qui s'en exprime ainsi : « Il ne faut pas prétendre » que comme le Seigneur a pris la nature humaine, de » même le diable sera fait homme; loin de nous cette » pensée : mais cet homme recevra toute l'inspiration de » Satan (3). » C'est aussi ce que dit saint Jean Chrysostôme : « Ce sera un homme qui possédera toute la puis-» sance de Satan (4). » Théophylacte s'exprime de même : « Ce sera un homme qui aura reçu toute la puissance de » Satan (5). » Nous aurons lieu de parler dans la suite de ses vices, de sa doctrine et de ses miracles. Voyons maintenant quels sont les signes qui doivent précéder et annoncer son avénement et son règne.

Signe qui précédera l'avénement et le règne de l'Antechrist: la ruine entière de l'empire romain. Toute la tradition enseigne que l'Antechrist ne paroîtra point que l'empire romain ne soit détruit, et que la ruine de cet empire sera l'un des principaux signes qui annonceront l'avénement de cet impie. « Il y a encore pour » nous, disoit Tertullien dans son Apologétique, une plus » grande nécessité de prier pour les empereurs, et même » pour tout l'empire; c'est que nous savons que la grande » violence que tout l'univers doit éprouver, et les maux » horribles qui doivent accompagner la fin des siècles, sont » retardés par la durée de l'empire romain: Romani imperii commeatu scimus retardari (6). » Et ailleurs rappelant les expressions de saint Paul qui écrivoit aux Thes-

^{(1) 2.} Thess. 11. 3. — (2) Hieron, in Dan. v11. — (3) Damasc. Fidei Orthod. lib. 1v. cap. 27. — (4) Chrysost. hom. 3. in 2. Thess. — (5) Theophyl. in 2. Thess. — (6) Tertull. in Apologet. cap. 32.

saloniciens: Vous savez bien ce qui empêche qu'il ne vienne, a'fin qu'il paroisse en son temps. Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent. Seulement que celui qui tient maintenant, tienne jusqu'à ce qu'il soit ôté du monde (1): « Qui est-ce qui tient, dit Tertullien, sinon » l'empire romain, dont la division et la séparation en dix royaumes amenera l'Antechrist, selon ce que l'Apôtre • ajoute: Et alors paroîtra cet impie, etc.? Quis tenet, nisi Romanus status, cujus abscessio in decem reges » dispersa Antichristum superinducet. Et tunc, etc. (2). » Lactance dit aussi, parlant du règne de l'Antechrist : « Alors une désolation affreuse se répandra dans toute la » terre; et la cause de ce ravage sera que le nom romain » (j'ai horreur de le dire, mais cependant je le dirai parce » que cela sera) sera ôté de dessus la terre : l'empire re-» tournera dans l'Asie, l'Orient dominera de nouveau, et I'Occident sera assujetti: Romanum nomen, quo nunc regitur orbis (horret animus dicere, sed dicam quia » futurum est), tolletur de terra, et imperium in Asiam revertetur, ac rursus Oriens dominabitur, atque Occi-• dens serviet (3). • Saint Cyrille de Jérusalem dit : « Le » démon amenera un homme fameux qui usurpera la puis-» sance de l'empire romain : cet Antechrist viendra lorsque • le temps de l'empire romain sera rempli, et que la fin du • monde approchera (4). » Nous avons déjà fait remarquer (5) ailleurs que saint Jérôme dans son commentaire sur Jérémie, reconnoît que saint Paul sous le nom de celui qui tient, entend l'empire romain. Il le répète dans une de ses lettres (6), où après avoir fait remarquer qu'il étoit de la prudence de l'Apôtre de ne pas dire ouvertement qu'il falloit que l'empire romain fût détruit avant que l'Antechrist vint, il rapporte les expressions de l'Apôtre: Seulement que celui qui tient, etc., et il les explique ainsi : « Seulement que l'empire romain qui tient » maintenant sous sa puissance toutes les nations, se retire bet soit ôté de ce monde; et alors l'Antechrist viendra : Tantum ut Romanum imperium, quod nunc universas gentes tenet, recedat et de medio siat; et tunc Antichristus veniet. » Il y a encore sur cela un célèbre pas-

^{(1) 2.} Thess. 11. 6. et seqq. — (2) Tertull. de Resur. carnis, cap. 24. — (3) Lactant. Instit. lib. v11. cap. 15. Vide et cap. 25. — (4) Cyrill. Hisros. Catech. 15. — (5) Voyez la préface sur la seconde epître aux Thessaloniciens. — (6) Hier. ep. ad Algasiam, olim 151, quæst. 11.

sage de ce père dans son commentaire sur Daniel; nous aurons lieu de le rapporter dans la suite. Saint Jean Chrysostôme expliquant le texte de la seconde épitre aux Thessaloniciens, dit: « On pourra demander ce que l'A-» pôtre entend, en disant : Vous savez ce qui empêche au'il ne paroisse; et ensuite on voudra savoir pourquoi » il en a parlé si obscurément. Qu'est-ce donc qui l'em-» pêche de paroître? Les uns disent que c'est la grace du » Saint-Esprit; les autres, l'empire romain; et je suis fort » de leur avis. Pourquoi? Parce que s'il avoit voulu parler » du Saint-Esprit, il se seroit exprimé clairement; et d'ailleurs il y a long-temps que les dons gratuits ont cessé. , Mais parce qu'il a en vue l'empire romain, c'est avec , raison qu'il parle d'une manière couverte et énigmatique. » pour ne pas irriter inutilement les Romains. Il dit donc: , Seulement que celui qui tient, tienne jusqu'à ce qu'il » soit ôté : c'est-à-dire, quand l'empire romain sera ôté du , monde, alors l'Antechrist viendra. Quand cet empire sera "détruit . l'Antechrist le trouvant vacant, s'en emparera . » et entreprendra de s'arroger ainsi l'empire et des hommes. » et même de Dieu. Car comme les autres empires qui ont » précédé ont été renversés; celui des Mèdes par celui des » Babyloniens; celui des Babyloniens par celui des Perses; » celui des Perses par celui des Macédoniens, et celui des » Macédoniens par celui des Romains; de même celui des » Romains sera renversé par l'Antechrist, et l'Antechrist sera exterminé par Jésus-Christ. C'est ce que Daniel » nous montre d'une manière très-évidente (1). » Saint Augustin dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, rappelle aussi le texte de saint Paul, et dit : « Quelques-uns croient » que l'Apôtre parle de l'empire romain, et que c'est pour » cela qu'il n'a pas voulu parler clairement : Quidam pu-» tant hoc de imperio dictum fuisse Romano : et prop-» terea Paulum apostolum non id aperte scribere vo-» luisse (2). » Et un peu plus bas il ajoute, « que ce n'est » pas sans raison que l'on croit que l'Apôtre en cet endroit parle de l'empire romain : Non absurde de ipso Romano » imperio creditur dictum. » Théophylacte sur la seconde épttre aux Thessaloniciens, répète précisément ce qui avoit été dit par saint Jean Chrysostôme, et il ajoute : « Recevez cette explication de saint Jean Chrysostôme

⁽¹⁾ Chrysost. in 2. Thess. homil. 4. - (2) Aug. de Civ. Dei, l. xx. c. 19.

comme la plas vraie. Me Chrysostôme. Et presque tous ceux qui sont venus depuis, sont aussi convenus qu'il y auroit une liaison intime entre la ruine de l'empire romain et l'avénement de l'Antechrist; c'est ce que reconnoît Malvenda, qui avoit soigneusement examiné cette matière: Atqui Romanum imperium prius destruendum et abolendum, quam veniat Antichristus, atque eo imperio everso, mox venturum Antichristum, posteriores fere omnes summo consensu docuerunt (1).

Cette opinion est donc fondée, 1° sur le témoignage de saint Paul; 2° sur le témoignage de Daniel. Quant au témoignage de saint Paul, il nous sussir de remarquer ici avec Malvenda, qu'à la vérité il y a quelque partage de sentimens sur le sens de ce texte, mais que l'interprétation sur laquelle cette opinion est sondée, est la plus approuvée et la plus reçue: Illa omnium probatissima ac receptissima laudatur merito hujus oraculi Pauli expla-

natio (2).

Depuis cet oracle de l'Apôtre, l'empire romain a déià souffert différentes révolutions. Lorsque l'Apôtre écrivoit, Rome étoit la capitale de cet empire; et elle posséda cet avantage jusqu'an temps de Constantin, qui transféra le siège de l'empire à Constantinople. Après la mort de l'empereur Théodose, l'empire fut divisé entre ses deux fils: Arcade eut l'Orient, et Honorius l'Occident; Constantinople fut la capitale de l'empire d'Orient, et Rome la capitale de l'empire d'Occident. Les barbares se jetèrent sur les provinces de l'empire : Rome fut prise, et l'empire d'Occident sut éteint dans la personne d'Augustule. Cependant l'empire d'Orient subsistoit toujours, et continua de subsister jusqu'à Constantin Paléologue, en qui cet empire fut éteint, lorsque Constantinople fut prise par Mahomet 11, empereur des Turcs, qui y établit le siège de son empire. Mais long-temps auparavant l'empire d'Occident avoit été relevé par Charlemagne; et il subsiste encore aujourd'hui dans l'empire d'Allemagne. Malvenda le reconnott, et le prouve; et il ajoute: « Il nous reste donc à comprendre de là que la pensée claire et certaine de saint Paul et des pères est que, puisqu'il est certain que l'empire romain subsiste encore aujourd'hui dans l'Allemagne, l'Antechrist ne viendra point qu'auparavant ce

⁽¹⁾ Malvenda, de Antichr. lib. v. cap. 18. - (2) Ibid. cap. 19.

même empire n'ait été entièrement détruit; et qu'ensuite cet empire étant détruit, alors paroîtra l'Antechrist:
» Restat igitur ut intelligamus hanc esse certam et pers» picuam Pauli patrumque mentem; cum certum sit Ro» manum ipsum imperium..... ad hæc usque nostra tem» pora in Germania adhuc stare.... non venturum Anti» christum, nisi prius hoc ipsum imperium Romanum
» quod hodieque subsistit, tollatur penitus de mundo:...
» sublato autem omnino imperio Romano, mox revelan» dum Antichristum (1). »

Venons maintenant au témoignage de Daniel, ou plutôt venons à une opinion fort commune fondée sur le témoignage de Daniel; c'est celle que saint Jérôme exprime en ces termes: « Disons ce que tous les écrivains ecclésias-» tiques ont enseigné, qu'à la fin du mondé, lorsque le » temps de la destruction de l'empire romain sera venu, il y aura dix rois qui parlageront entre eux cet empire, et il » s'en élevera un onzième qui sera d'abord plus foible que » les autres (c'est l'Antechrist): Ergo dicamus quod » omnes scriptores ecclesiastici tradiderunt, in consummatione mundi, quando regnum destruendum est Ro-» manorum, decem futuros reges qui orbem Romanum » inter se dividant, et undecimum surrecturum esse regem » parvulum, etc. (2). » Cela est fondé sur la prophétie du chap. vii de Daniel, c'est-à-dire sur la vision des quatre bêtes, dont la quatrième porte sur son front dix cornes, du milieu desquelles une petite s'élève, qui devient ensuite plus puissante que toutes les autres. Mais nous avons fait voir ailleurs (3), que le démembrement annoncé par Daniel, paroît être celui que l'empire romain a éprouvé au temps de l'irruption des barbares; et nous avons fait remarquer que c'est précisément après ce démembrement que commence de s'élever l'empire antichrétien de Mahomet, qui paroît être ainsi représenté par cette petite corne qui s'élève du milieu des dix cornes de la quatrième bête. « Ils sont venus ces dix rois, dit M. de la Chétardie: » ils ont démembré et partagé l'empire romain: il faut » donc, si l'on veut entrer dans l'esprit et la tradition de tous les premiers chrétiens qui ont écrit sur cette matière , » reconnoître que l'empire antichrétien, ou celui d'où doit

⁽¹⁾ Malvenda, de Antichr. lib. v. cap. 20. — (2) Hieron. in Dan. vII. — (3) Voyez la Dissertation sur les quatre empires, à la tête de la prophétie de Daniel, tom. xvI.

» sortir l'Antechrist, a paru dans cette conjoncture, c'est-» à-dire des le commencement du septième siècle (1). » Il faut ici distinguer deux choses, le démembrement de l'empire romain, et sa ruine entière, la naissance de l'empire antichrétien, et l'avénement de l'Antechrist. Daniel annonce le démembrement de l'empire romain, et la naissance de l'empire antichrétien; et on peut dire que cela est vérifié. Saint Paul annonce la ruine entière de l'empire romain, et l'avénement de l'Antechrist; et c'est ce qui reste à accomplir. Le démembrement de l'empire romain a été bientôt suivi de la naissance de l'empire antichrétien: de même la ruine entière de l'empire romain sera bientôt suivie de l'avénement de l'Antechrist, parce que, comme le dit saint Paul, Il reste seulement que celui qui tient sois ôté du monde; et alors paroîtra cet impie.

Mais saint Paul nous découvre encore un autre signe qui doit annoncer l'avénement de l'Antechrist, c'est l'apostasie dont il parle, lorsqu'il dit : Le jour du Seigneur ne qui precede viendra point que l'apostasie, ἀποστασία, ne soit arrivée ment et le auparavant, et qu'on n'ait vu paroître l'homme de pé- regne de l'Antechrist: ché (2). Il y a sur ce texte trois sentimens différens.

Les uns ont prétendu que sous le nom d'apostasie, l'A. prédite par pôtre désignoit ici l'Antechrist même. C'est la pensée de saint Jean Chrysostôme qui s'en explique ainsi : « Qu'est-» ce que l'Apôtre appelle ici l'apostasie? C'est l'Antechrist » même, comme devant être l'auteur et le principe d'une » grande apostasie (3). » C'est le sens qui a été le moins suivi.

D'autres ont cru que l'Apôtre, sous le nom d'aποστασία. discessio ou defectio, marquoit la défection et la révolte des nations soumises à l'empire romain. C'est la pensée de saint Jérôme, qui rappelant le texte de saint Paul, l'explique ainsi : « Le jour du Seigneur ne viendra point qu'aupara-» vant ne soit arrivée la défection qui est appelée en grec. » ἀποστασία, en sorte que toutes les nations qui sont soumises » à l'empire romain, se retirent de l'obéissance qu'elles lui rendent: Nisi, inquit, venerit discessio primum, quod præce dicitur ἀποστασία, ut omnes gentes quæ imperio » Romano subjacent, recedant ab eo (4). • C'est l'opinion qui a été la plus suivie.

Autre signe qui précédel'apostasie saint Paul.

⁽¹⁾ Explicat. de l'Apocalypse, 1vº age. — (2) 2. Thess. 11. 3. — (3) Chrys. in 2. Thess. - (4) Hisron. op. ad Algasiam, olim 151, 5 23.

Mais il y en a une troisième qui est encore célèbre, selon la remarque même de Malvenda; c'est celle qui entend ici sous le nom d'apostasie, une défection très-grande et presque universelle à l'égard de la foi en Jésus-Christ, et de l'obéissance et soumission légitimement due à l'évêque de Rome, vicaire de Jésus-Christ, et successeur de saint Pierre, dont le siège est le centre de l'unité catholique: Illa quoque celebris habetur hujus loci explanatio, quœ apostasiam seu discessionem intelligit discessionem seu defectionem maximam et pene universalem omnium gentium et nationum, a fide Christi, et ab obedientia et subjectione Romani pontificis, Christi vicarii (1).

C'étoit la pensée de saint Cyrille de Jérusalem, qui s'en exprime ainsi : « Quant à ce que l'Apôtre dit, que le jour » du Seigneur ne viendra point qu'auparavant ne soit arrivée l'apostasie, et qu'on n'ait vu parottre l'homme de » péché; et dès à présent voici l'apostasie; car les hommes » abandonnent la vraie soi, en sorte que les uns confondent » en Dieu le Père avec le Fils, les autres mettent Jésus-» Christ au nombre des créatures. Les hommes s'éloignent » de la vérité, et ont une démangeaison d'entendre l'erreur : » la plupart ont de l'éloignement pour les saines instruc-» tions, et ils préfèrent ce qui est mauvais à ce qui est bon; » voilà donc l'apostasie ; et il ne nous reste plus qu'à attendre » l'ennemi de Jésus-Christ (u). » Dans l'affaire du monothélisme, saint Maxime moine de Constantinople, disoit aux désenseurs du type de Constant : « Prenez garde que » sous prétexte de paix nous ne tombions dans l'apostasie qui, selon l'Apôtre, doit précéder l'Antechrist (3). » Saint Thomas d'Aquin, Liran, Estius, Cornelius à Lapide. Bellarmin, Suarès, et plusieure autres, entendent ainsi le texte de saint Paul. Et l'Apôtre explique lui-même sa pensée, lorsque bientôt après il ajoute : Dès à présent le mystère d'iniquité s'opère. Le mystère d'iniquité commençoit de s'opérer dès lors par les premières hérésies qui dès lors prirent naissance, et commencèrent d'opérer cette apostasie funeste. Mais il s'explique encore plus clairement, lorsqu'ensuite il ajoute (4) que cet impie viendra avec toutes les illusions capables de porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'auront pas reçu l'amour

⁽¹⁾ Malvenda, do Antichr. l. v. c. 32. — (2) Cyrill. Hieros, catech. 15. — (3) Act. S. Maximi. — (4) 2. Thoss. 11. 10. of sogg.

de la vérité pour être sauvés : Eo quod charitatem veri-TATIS NON RECEPERUNT UT SALVI FIERENT. C'est pourquoi, continue l'Apôtre, Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge, afin que tous ceux qui n'auront point cru à la vérité, mais qui auront consenti à l'iniquité, soient condamnés: UT sudicentur onnes QUI NON CREDIDERUNT VERITATI, WED CONSENSERUNT INIQUI-TATI. L'apostasie préparéra donc les voies à l'Antechrist: on plutôt déjà depuis long-temps l'apostasie lui prépare les voies. Les premières hérésies qui s'élevèrent dès le temps des apôtres; l'arianisme qui parut ensuite; les autres grandes hérésies qui se formèrent dans les siècles suivans: le mahométisme, le schisme des Grecs, les hérésies de Luther et de Calvin , sont les degrés et les progrès de cette apostasie : en sorte que celle qui précédera l'avénement de l'Antechrist, ne fera que consommer ce que les autres ont commencé ; et alors paroîtra cet impie.

Lorsque cet impie parottra, l'empire romain sera-t-il divisé entre dix rois? de ces dix rois, l'Antechrist en abattra-t-il trois? C'est l'opinion commune des anciens. Saint-Jérôme s'en explique ainsi : « Disons donc ce que tous les sécrivains ecclésiastiques ont enseigné, qu'à la fin du monde, lorsque le temps de la destruction de l'empire dix rois? de » romain sera venu, il y aura dix rois qui partageront entre eux cet empire, et un onzième s'élèvera, qui d'abord til trois? » sera foible, et surmontera ensuite trois rois de ces dix. » savoir, les rois d'Egypte, d'Afrique et d'Ethiopie : lesquels » étant tués, les sept autres se soumettront au vainqueur : » Undecimum surrecturum esse regem parvulum, qui res reges de decem prioribus superaturus est, id est, » Ægyptiorum regem, et Africa, et Æthiopia: quibus » interfectis, etiam septem alii reges victori colla submit-

tent (1). » C'est aussi la pensée de plusieurs des modernes. Cette opinion est fondée, 1° sur la prophétie du chap. VII de Daniel, où l'on voit (2) que du milieu des dix cornes qui sont sur le front de la quatrième bête, il s'en élève une onzième qui d'abord est plus petite que les autres; et ensuite trois des premières tombent devant elle : ce que l'ange explique, en disant que les dix cornes sont dix rois, après lesquels il s'en élèvera un autre qui abattra trois rois.

2° Sur la prophétie du chap, x1 du même prophète, où

paroîtra, l'empire romain sera-t-il divisé entre

⁽¹⁾ Hieronym. in Dan. vs1, - (2) Dan. v11, 8, 24.

il est dit (1) qu'il s'élèvera un homme méprisable Là qui l'on ne donnera point les honneurs de la royauté, mais qui viendra à petit bruit, et se rendra maître du royaume par fraude; et que ce prince désigné sous le nom de roi de l'aquilon, viendra contre le roi du midi, qu'il se rendra maître de l'Egypte, et qu'il passera aussi par la Libye et par l'Ethiopie : sur quoi saint Jérôme s'explique ainsi : « Nos écrivains rapportant cela à l'Antechrist, disent qu'il combattra d'abord contre le roi du midi, c'est-à-dire de l'Egypte, et qu'il vaincra ensuite les Libyens et les Ethiopiens : ce sont là les trois cornes qui doivent être brisées » par lui, comme nous le lisons plus haut : Nostri autem ad Antichristum et ista referentes, dicunt quod primum pugnaturus sit contra regem austri, id est. » Ægypti, et postea Libyas et Æthiopas superaturus : » quæ de decem cornibus tria contrita cornua supra le-» gimus (2). »

Quant à la prophétie du chap. x1, les anciens et les modernes conviennent que dans le sens littéral et immédiat elle regarde Antiochus Epiphanes. « La conduite d'Antio-» chus, dit Rollin rappelant cette prophétie, fait voir combien en effet il étoit méprisable.... Il ne monta sur le trône ni par le droit de sa naissance... ni par le choix » volontaire des peuples.... Etant revenu d'Occident à petit » bruit pour surprendre son rival, il sut gagner le peuple » par ses artifices, et par les dehors d'une clémence étu-» diée (3). » Rien n'est plus célèbre que les diverses expéditions d'Antiochus sur l'Egypte. L'auteur même du 1er livre des Machabées, dit expressément qu'Antiochus étant entré dans l'Egypte avec une puissante armée, prit les villes les plus fortes de ce pays, et s'enrichit de ses dépouilles (4). Il est vrai que l'histoire ne dit point qu'il ait passé par la Libye et par l'Ethiopie. Mais d'abord le texte hébreu ne dit pas expressément qu'il dût y passer : on y lit seulement que les peuples nommés Lubims et Cuschims étoient à ses pas (5); ce qui peut signifier seulement qu'à sa suite il y avoit des peuples de ce nom. De plus la version grecque, reçue dans le canon des Ecritures, et qui est pour ce livre celle de Théodotion, porte qu'en se rendant mattre des trésors des Egyptiens, il se rendit mattre

⁽¹⁾ Dan. x1. 21. 40. 42. 43. — (2) Hieron. in Dan. x1. — (3) Hist. anc. liv. xvIII. art. 2. \$ 2.—(4) 1. Mach. 1. 17.-20.—(5) 7.

aussi des Libyens et das Ethiopiens qui étoient dans leurs forteresses (1). Ce qui forme un sens sort naturel; car comme la Libye et l'Ethiopie étoient voisines de l'Egypte, il est fort vraisemblable que le roi d'Egypte avoit appelé ces penples à son secours. Enfin, ces provinces étant voisines de l'Egypte, il auroit pu se faire qu'Antiochus y fût entré sans que l'histoire en eût parlé. Toute la prophétie du chap. xi de Daniel se rapporte visiblement au temps des Lagides et des Séleucides successeurs d'Alexandre; et elle a été alors vérifiée d'ûne manière si exacte, qu'il est fort douteux qu'elle doive recevoir un nouvel accomplissement. On peut bien dire qu'Antiochus étoit la figure de l'Antechrist par les violences qu'il a exercées sur le peuple fidèle; mais il n'en résulte pas que tout ce qui est dit d'Antiochus, doive s'entendre aussi de l'Antechrist.

Quant à la prophétie du chap. vii, quelques-uns d'entre les modernes pensent qu'elle peut regarder l'empire antichrétien de Mahomet. Un Arabe d'une naissance obscure avec une poignée d'hommes qui se joignent à lui; voilà l'origine de cet empire : *Cornu parvulum*. Ce n'est d'abord qu'une petite corne, mais bientôt cette corne devient plus puissante que les autres : devant elle tombe d'abord l'empire des Perses, première corne abattue; ensuite l'empire des Grecs, seconde corne abattue : une troisième corne subsiste, dont la ruine, comme nous l'avons vu, doit précéder et annoncer l'avénement de l'Antechrist: Tres reges humiliabit. C'est ce que nous avons expliqué plus amplement ailleurs (2). Les commencemens et les progrès de l'empire antichrétien ayant donc ainsi vérifié la prophétie de Daniel, il pourra bien arriver qu'elle ne recevra pas d'autre accomplissement. Les trois rois que les auciens croyoient devoir être abattus par l'Antechrist, auront été abattus ainsi avant lui par l'empire à la tête duquel il doit paroitre.

C'est ainsi que se formera le vaste empire au milieu duquel cet impie doit régner. Saint Jean parlant de cette bête qui monte de l'abîme, et qui, selon toute la tradition, représente cet impie, déclare expressément que la puissance lui fut donnée sur toute tribu, tout peuple, toute langue et toute nation (3). Toute la tradition reconnoît que l'An-

XII. Quelle sera l'étendue de l'empire de l'Antechrist, et comment il se formera.

⁽¹⁾ Καὶ Λιδύων, καὶ Λιθιόπων, ἐν τοῖς ὀχυρώμασιν αὐῖῶν. — (2) Voyez la Dissertation sur les quatre empires, à la tête de la prophétie de Daniel, tom, xvi. — (3) Apoc. xui. 7.

techrist dominera sur toute la terre. Nous avons dejà vu que, selon Tertullien, la grande violence que cet impie doit exercer, menace tout l'univers: Vim maximam universo orbi imminentem (1). Le martyr saint Hippolyte dit que toute la terre et la mer lui obéiront (2). Lactance dit qu'il tourmentera l'univers par une insupportable domination: Insustentabili dominatione vexabit orbem (3). Sulpice Sévère, du moins dans quelques exemplaires de ses Dialogues, dit avoir appris de la bouche de saint Martin que tout l'univers, toutes les nations, doivent être réduites sous la puissance de l'Antechrist : Sub illius Antichristi potestate universum orbem, cunctasque gentes esse redigendas (4). Saint Jérôme croyant que cet impie seroit juif, disoit : Aucun des Juiss n'a jamais régné dans tout l'univers, excepté l'Antechrist, à qui cela est réservé : Nullus Judæorum absque Antichristo in toto unquam » orbe regnavit (5). » Saint Augustin parlant de la persécution que cet impie doit exercer, dit : « Ce sera là la der-» nière persécution; elle éclatera aux approches du dernier sjugement; et la sainte Eglise l'éprouvera dans toute la » terre, c'est-à-dire que toute la cité de Jésus-Christ » éprouvera cette persécution de la part de toute la cité du » diable, dans toute l'étendue qu'elles auront alors l'une vet l'autre sur la terre: Hæc erit novissima persecutio, » novissimo imminente judicio, quam sancta Ecclesia » toto terrarum orbe patietur, universa scilicet civitas » Christi ab universa diaboli civitate, quantacumque utra-» que erit super terram (6). » Et entre les modernes Bellarmin dit aussi : « Nous lisons dans les Ecritures que l'Ante-* christ deviendra le monarque de tout l'univers : In Scripsturis legimus Antichristum manarcham totius mundi » evasurum (7). » Eufin, Acosta insistant sur le témoignage de saint Jean, dit: « IL EST CERTAIN que l'empire de l'An-» techrist n'aura d'autres bornes que celles de l'univers,

^{(1).} Tertull. Apolog. c. 52. — (2) Hippol. Mart. de Consummat. mundi. — (3) Lactant. Instit. l. v11. c. 16. — (4) Sulpit. Sever. dial. 2. de vita S. Mart. Le fragment d'où cette parole est tirée ne se trouve point dans la plupart des manuscrits, et dans quelques uns il se trouve renvoyé à la fin. On y remarque en effet quelquer idées singulières qui paroissent peu dignes de saint Martin: ce qui donne lieu de soupçonner qu'il ne vient pas de Sulpice Sévère, mais d'une main étrangère. Quoi qu'il en soit, du moins la parole qui est alléguée ici n'a rien qui ne soit très-digne de Sulpice Sévère et de saint Martin son maître: c'est le sentiment commun. (Note de la précédante édition.) — (5) Hieron. in Dan. x1. — (6) Aug. de Civ. lib. xx. cap. 11. — (7) Bellarm. de Rom. Pont. lib. 111. cap. 16.

» selon contie nous lisens dans l'Apocalypse : La puissance " lui fut dimmée sur toute tribu, tout peuple, toute langue » et toute mition. Toutes les terres connues lui seront donc » assujettion: ILLUD EST CERTUM imperium Antichristi • terres finitus terminandum, ut legimus Apocalyps. XIII: DATA REFERLI POTESTAS IN COMMER TRIBUM, ET POPULUM. DET LINGUAN, ET GENTEN. Quidquid ergo terrarum reper-» tum est, illius imperio codet (\$). » Ceux qui renvoient à la fin des siècles la formation de l'empire de l'Antechrist. trouvent ici une difficulté que Malvenda propose lui-même en ces termes : « Il se présente seulement, dit-il, une dif-» ficulté, c'est que l'esprit humain ne peut pas concevoir » comment en si peu de temps, un seul homme pourra » étendre et établir son empire et sa monarchie dans toutes » les régions de l'univers, sans en excepter aucune, quelque » éloignée qu'elle soit, ce qui paroît absolument impossi-» ble: His illud duntaxat obstare videtur, quod humana mens capere non possit, quonam pacto tam brevitempore,... unus homo, omnium, nulla relicta, quantumvis •extremarum mundi regionum, imperium et monarchiam nancisci et stabilire valeat, quod factu videtur prorsus » impossibile (2). » Il répond à cela en faisant remarquer que l'Antechrist sera un homme extraordinaire, et qu'alors tout l'enfer sera déchaîné pour lui soumettre l'univers. Sans doute cela y contribuera beaucoup; mais il est fort vraisemblable que tout le progrès qu'a déjà fait l'empire de Mahomet et celui qu'il pourra faire encore, n'y contribueront pas peu. Cet empire déjà répandu dans l'Asie, dans l'Afrique, et dans une partie de l'Europe, occupera peut-être tout cet hémisphère avant que l'Antechrist paroisse, en sorte que cet impie venant alors, il ne lui resteroit plus qu'à porter l'étendue de son empire jusque dans le nouveau monde. D'ailleurs il faut observer que selon l'Apocalypse même, quoique la puissance doive lui être donnée sur toute la terre, cependant il ne régnera pas soul sur la terre. Saint Jean dit expressément qu'il vit la bête, et avec elle les rois de la terre et leurs armées (3). Il y aura donc alors avec lui sur la terre plusieurs autres rois, mais qui lui seront tous soumis; et leur soumission ne sera peut-être pas tant l'effet de ses conquêtes, que l'effet de

⁽¹⁾ Acosta, de Noviss. Temp. lib. 11. cap. 9. — (2) Malvenda, de Antichr. l. v1. cap. 35. — (3) Apoc. x1x. 19. Vide et x1. 14.

leur étonnement et de leur admirațion à la vue de sa puissance : c'est ce que saint Jean même insinue en disant : Et toute la terre étant dans l'admiration suivit la bête : ET ADMIRATA EST UNIVERSA TERRA POST BESTIAM (1).

XIII.
Où sera le
siége de l'empire de l'Antechrist?

L'Antechrist sera donc en ce sens le monarque de l'univers: mais où sera le siège de son empire? l'opinion commune est que ce sera à Jérusalem. Saint Irénée s'en explique ainsi: « L'Antechrist au temps de son règne, transpérera le siège de son empire dans la Jérusalem terrestre, et il s'assiéra dans le temple de Dieu (2). » C'étoit peutêtre ce que Lactance avoit en vue, lorsqu'il disoit que l'empire devoit retourner dans l'Asie: Imperium in Asiam revertetur (3).

Cette opinion est fondée, 1° sur le témoignage de saint Paul, qui dit que cet impie s'assiéra dans le temple de Dieu (4). Plusieurs croient qu'il rebâtira Jérusalem et son temple, et qu'il établira là le siége de son empire et de sa

religion impie.

Cette opinion est fondée, 2° sur le témoignage de saint Jean, qui dit que les deux témoins seront mis à mort dans la grande ville où leur Seigneur a été crucifié (5). Ces mots caractérisent assez Jérusalem; et on en conclut que si les deux témoins sont mis à mort dans cette ville, c'est parce que l'Antechrist y aura le siège de son empire.

Cette opinion est fondée, 3° sur la prophétie du chap. xi de Daniel, où il est dit que le roi du septentrion entrera dans la terre de gloire, qui est la Judée; et plus loin le prophète ajoute que ce prince dressera sa tente sur la montagne célèbre et sainte, qui est le lieu où il doit périr (6). On prétend que cette montagne sainte et célèbre est la montagne des Oliviers d'où Jésus-Christ est monté au ciel.

Mais quant à la prophétie du chap. xi de Daniel, nous avons déjà fait remarquer que, selon la lettre, elle regarde Antiochus Epiphanes et a été vérifiée en lui. Antiochus étoit le roi du septentrion, par rapport au roi d'Egypte, que le prophète nomme roi du midi: tout le monde sait qu'il entra dans la terre de gloire, c'est-à-dire dans la Judée: ce que la Vulgate exprime par la montagne célèbre et sainte, l'hébreu l'exprime par la montagne sainte de Sabi ou Sabéi (7); c'est ainsi qu'Aquila et Théodotion

⁽¹⁾ Apoc. x111. 3. — (2) Iren. adv. hæres. l. v. c. 25. — (3) Lactant. Instit. lib. v1, c. 15. — (4) 2. Thess. 11. 4. — (5) Apoc. x1. 7. 8.— (6) Dan. x1. 41. et 45. — (7) הר צבי קרש (7).

l'avoient rendu', selon la remarque même de saint Jérôme; et nous le trouvons ainsi encore aujourd'hui dans la version grecque authentique, qui est celle de Théodotion (1). Or, l'auteur du 11° livre des Machabées nous dit expressément . qu'Antiochus étant allé dans un pays éloigné, y mourut misérablement dans les montagnes : In montibus (2). Polybe et Quinte-Curce nous disent que ce fut dans un lieu nommé Tabæ, Τάβαι (3). Porphyre ennemi du christianisme, convenoit que c'étoit la précisément le lieu marqué par Daniel; parce qu'en effet chez les Orientaux la lettre S ou Sadé se confond aisément avec le T ou Teth. C'est la remarque d'un grand nombre d'interprètes sur cet endroit; d'où Rollin conclut en ces termes : « Le prophète marque » donc qu'Antiochus campera près de la montagne de Sabi » (la même sans doute que Tabæ, où Polybe dit qu'il » mourut), et que là il trouvera sa fin, et périra abandonné • de Dieu et sans secours (4). » On peut voir ce que nous avons dit de ce texte dans la préface et dans les notes sur la prophétie de Daniel, tom. xvi.

Quant au témoignage de saint Jean touchant la mort des deux témoins, il est aisé de concevoir que les deux prophètes peuvent être mis à mort dans Jérusalem par l'ordre de l'Antechrist, sans que l'Antechrist ait alors dans cette ville le siége de son empire, même sans qu'il y soit

alors résidant.

Quant au témojgnage de saint Paul, qui dit que cet impie s'assiéra dans le temple de Dieu, il n'est pas certain qu'en cet endroit saint Paul ait en vue le temple de Jérusalem: les sentimens sont partagés sur cela. Saint Jérôme expliquant ces paroles de l'Apôtre, s'exprime ainsi: «Il s'assiéra, dit l'Apôtre, dans le temple de Dieu; c'est à dire, ou dans Jérusalem, comme quelques-uns le pensent; ou dans l'Eglise, ce qui nous paroît plus vrai: Vel Jerosolymis, ut quidam putant; vel in Ecclesia, ut verius arbitramur (5). Saint Jean Chrysostôme dit aussi expliquant ce texte: «Il s'assiéra dans le temple de Dieu, non dans celui de Jérusalem mais dans le temple de l'Eglise (6). Mais comment l'Antechrist s'assiéra-t-il dans l'Eglise, dans le temple de l'Eglise?

⁽¹⁾ Edit. Rom. Σαβαίν. ms. Alex. Σαβιίν. Edit. Compl. Σαβιί. — (2) 2. Mach. 1x. 28. — (3) Polyb. in Excerpt. Vales. p. 145. Q. Curt. l. v. c. 13. — (4) Hist. anc. l. xviii. art 2. § 4. — (5) Hieron. d Algasiam, quæst. 11. — (6) Chrys. in 2. Thess. 11.

Théodoret l'explique, lorsqu'interprétant ce même texte il dit : « Ce que l'Apôtre appelle le temple de Dieu, ce sont les églises dans lesquelles cet impie prendra le premier rang, la première place, s'efforçant de se faire reconnoître pour Dieu (1). » Théophylacte s'exprime encore plus clairement en disant : « Il s'assiera dans le n temple de Dieu, non pas spécialement dans le temple de » Jérusalem, mais simplément dans les églises, DANS TOUT » TEMPLE CONSAGRÉ A DIEU (2). » OEcumenius dit aussi : " Dans le temple de Dieu, c'est-à-dire non pas dans le * temple de Jérusalem, mais dans l'Eglise de Dieu (3). Saint Augustin laisse la question indécise : « Mais quel est, dit il, le temple de Dieu où l'Antechrist doit s'asseoir? » Sera-ce sur les ruines du temple que Salomon avoit fait » bâtir? sera-ce dans l'Eglise de Dieu? cela est incer-» tain (4). » Saint Hilaire l'entendoit de nos temples, et regardoit même cette interprétation comme indubitable. C'est ce que l'on voit dans son écrit contre Auxence, où exhortant les catholiques à fuir la communion des ariens, il leur dit : « Vous faites mal de tant aimer les murailles, » de respecter en cette manière l'Eglise dans ses bâtimens, » et de vous couvrir de ce prétexte pour faire valoir le nom o de paix. Peut-on douter que l'Antechrist ne doive s'asseoir dans ces mêmes lieux (5)? » Entre les modernes, Cajétan dit : « Le nom de temple de Dieu ne signifie point » ici un certain temple déterminé; mais en quelque temple » que ce soit, qui soit consacré à Dieu, cet impie s'y as-» siéra. comme étant lui-même le dieu de ce temple : Sed in quocumque templo Deo dicato sedebit tamquam sibi adicato (6). Estius embrasse aussi le même sens. Et certes c'est à quoi conduit fort naturellement l'usage que les Mahométans font de nos églises qu'ils changent en mosquées. Que l'Antechrist paroisse, et qu'il se fasse rendre les honneurs divins, par exemple, dans la grande mosquée de Constantinople qui étoit autrefois la célèbre église de Sainte-Sophie, ne seroit-ce pas là véritablement l'homme de péché assis dans le temple de Dieu? Faudrat-il autre chose pour vérifier l'expression de saint Paul?

Mais souvenons-nous que l'empire romain doit être entièrement détruit avant que l'Antechrist paroisse; souve-

⁽¹⁾ Theodor. in 2. Thess. 11. — (2) Theophyl: in 2. Thess. 11. — (3) Obsermen. in 2. Thess. 11. — (4) Aug. de Civ. L. 2x. c. 19. — (5) Hilar in Auxent. n. 12. — (6) Cajetan. in 2. Thess. 11.

nons-nous que tout l'univers doit être assujetti à cet impie. Et que sait-on si dans cette révolution les ennemis du nom chrétien, qui en se rendant mattres de Constantinople, y ont établi le siège de leur empire, ne parviendroient point . un jour à transférer le siège de leur émpire dans Rome même? « Certes, dit Lessius, il ne doit parottre incroyable a personne, que Rome recouvre un jour son ancien em-» pire. Et que sait-on si un jour les Turcs appelés ou invités par des chrétiens impies ne se rendroient point maîtres » de l'Italie, et n'établiroient point dans Rome le siège de leur empire? Neque alicui videri debet incredibile, Romam aliquando rursus imperium obtenturam. Quid senim si Turca Italiam, implis quibusdam christianis • eum accersentibus vel invitantibus, aliquando obtineat, » et sedem regni Romæ constituat (1)? » Bellarmin reconnoît que rien n'empêche que Rome ne puisse à la fin des siècles tomber entre les mains des ennemis du nom chrétien. « Mais de telle sorte cependant que le souverain » pontife sera toujours appelé, et sera en effet toujours pon-» tise romain, quoique peut-être la violence des ennemis » l'empêche d'habiter dans Rome, comme il arriva au temps de Totila roi des Goths: Tunc etiam summus pontifex, Romanus pontifex dicetur et erit, licet Romæ non habitet, sicut accidit tempore Totilæ regis Gothorum (2). • A quoi nous ajouterons avec Malvenda, que quand cela parriveroit, l'Eglise de Jésus-Christ quoique affligée, chassée, fugitive au milieu de cette affreuse tempête, » demeurera toujours néanmoins constante et inviolable dans la religion chrétienne et dans la foi orthodoxe, avec » le pontise romain son pasteur légitime, parce que les »portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle : Verum hic opportune monemus, si ea opinio vera utreumque esset.... Ecclesiam tamen Christi, cum suo le-» gitimo pastore Romano, inter eas procellas et turbines, etsi afflictam, ejectam, profugam, nihilominus consstantem et inviolabilem in fide et religione christiana et orthodoxa mansuram : siquidem nunquam adver-» sus eam portæ inferi prævalebunt (3). » Bossuet, s'élevant contre l'abus que les protestans faisoient de cette opinion, disoit très-bien dans sa Réfutation du Catéchisme

⁽¹⁾ Lessius, de Antichristo, demonstr. 12. § Tertio probatur. — (2) Bellarm, de Rom. Pont. lib. 1v. cap. 4. Vide et lib. 111. cap. 13. — (3) Malvenda, de Antichr. lib. v. cap. 8.

de Paul Ferry : • Quand j'accorderai au ministre, que » l'Antechrist régnera dans Rome, et que Rome sera le » siége de son empire, je n'en respecterai pas moins l'église 😦 » romaine. Les Néron, les Domitien, et autres persécu-» teurs des fidèles, y ont bien régné autrefois; et néan-» moins ce seroit une pensée très-extravagante de croire » que l'église romaine en soit déshonorée. Il faut faire » grande différence entre l'église de Rome et la ville (1).»

XIV. Quel sera le nom de l'Antechrist?

Sous quel nom păroîtra ce monarque puissant et impie qui doit dominer sur toute da terre? Saint Jean nous dit seulement que le nombre du nom de cet impie sera six cent soixante-six (2). Mais quel sera le nom qui rensermera ce nombre? Il est impossible de le savoir avant que cet impie paroisse. Nous rappellerons seulement ici ce que nous avons déjà fait remarquer, que ce nombre se trouve précisément dans le nom grec de Mahomet, précur- M seur de cet impie, et fondateur d'un empire antichré- A ticn, qui semble être celui à la tête duquel paroîtra O 79 cet impie. Nous ferons aussi observer que le prince M 40 ottoman qui subjugua l'empire des Grecs portoit E 5 aussi le nom de Mahomet; en sorte que dans le nom T **300** de ce prince se retrouvoit encore le nombre du 10 nom de la bête. Peut-être arrivera-t-il que l'An- Σ 200 techrist portera aussi lui-même le nom de *Maho-*666

XV. Quel sera le caractère de Vices qu'on lui attribue.

Quel sera le caractère de cet homme? Nous avons déjà fait remarquer que ce sera le plus scélérat des hommes ; l'Antechrist ? mais on croit que sa scélératesse sera couverte du voile de l'hypocrisie; et en ce sens on lui applique cette parole de l'un des amis de Job : *Dieu fait régner l'homme hypocrite* à cause des péchés du peuple (3). Sur quoi saint Grégoirele-Grand s'exprime ainsi : « Cette parole peut désigner le » chef même de tous les hypocrites, c'est-à-dire l'Ante-» christ ; car alors ce séducteur se couvrira du voile même » de la sainteté pour entraîner les hommes dans l'iniquité. » Et l'empire qu'il exercera alors sur les impies, sera l'ef-» fet non de l'injustice du souverain Juge, mais de l'ini-» quité même de ceux qui auront mérité de lui être assu-» jettis: In eo. . . potest ipsum omnium hypocritarum » caput Antichristus designari : seductor quippe ille tung

⁽¹⁾ Bossuet, Refut. du Catech. de Ferry, sect. 11. — (2) Apoc. xIII. 18. — (3) Job. xxxiv. 30.

» sanctitatem simulabit, ut ud iniquitatem trahat. Quod » ergo tuno Antichristus super impios regnabit, non est » ex injustitia judicantis, sed ex culpa patientis (1). »

On lui attribue la ruse et l'artifice; et l'on prétend le trouver ainsi caractérisé dans la prophétie de Jacob touchant la tribu de Dan (2), dans la prophétie des chapitres viii et xi de Daniel (3); dans celle du chapitre vii du même prophète (4), et dans celle du chap. xiii de l'Apocalypse (5). Mais nous avons fait remarquer que la prophétie de Jacob regarde plutôt Samson; celles des chap. viii et xi de Daniel se rapportent plutôt à Antiochus. Dans celle du chap. vii, on insiste sur ce que cette petite corne que vit Daniel avoit des yeux comme des yeux d'hommes; mais nous avons fait voir ailleurs que ce caractère convient particulièrement à Mahomet même (6), fondateur de l'empire antichrétien. Ensin, dans la prophétie du chap. xiii de l'Apocalypse, on insiste sur ce que la bête que saint Jean vit s'élever de l'abime, avoit le corps du léopard et les pieds de l'ours, ce que l'on regarde comme deux symboles de la ruse et de l'artifice de l'Antechrist représenté par cette bête : mais nous pourrions montrer que cette bête paroît représenter en même temps et l'Antechrist et son empire; et que cet assemblage du corps du léopard avec les pieds de l'ours pourroit signifier que l'empire antichrétien réunira deux empires puissans représentés dans Daniel par l'ours et par le léopard, c'est-à-dire les Perses et les Grecs; c'étoit la pensée d'André, évêque de Césarée, qui remarquoit dans les trois parties qui composent cette bête, les trois premiers empires désignés par Daniel: «Le léopard, disoit-il, représente l'empire des Grecs; » l'ours, l'empire des Perses; le lion, l'empire des Baby-»loniens: et ces trois empires seront réunis sous l'Ante » christ (7). » Et en effet, déjà nous voyons toute cette vaste étendue de pays soumise aux Mahométans.

On attribue encore à l'Antechrist l'impudence, l'audace et la témérité; et on insiste principalement sur cette parole du chapitre viii de Daniel: Il s'élèvera un roi qui aura l'impudence sur le front (8). Mais la prophétie du chapitre viii regarde, selon la lettre, Antiochus.

⁽¹⁾ Greg. in Job, lib. xxv. c. 14.— (2) Genes. xlix. 17.— (3) Dan. vii. 24. et xi. 21. et. 24.— (4) Dan. vii. 8. et 20.— (5) Apoc. xiii. 1.— (6) Voyez la Dissertation sur les quatre empires, à la tête de la prophétie de Daniel, tom. xvi.— (7) Andræas Cæsar. in Apoc. xiii.— (8) Dan. viii.23.

On attribue à l'Antechrist toute la science et toute la vertu de la magie; et cela est fondé sur ce que saint Paul dit, qu'il viendra avec la puissance de Satan, opérant toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges de men-

songe (1). Nous en avons parlé ailleurs (2).

On lui attribue une ardeur insatiable pour les richesses : on insiste sur ce que Daniel dit d'Antiochus, qu'il entrera dans les villes les plus grandes et les plus riches, et qu'il amassera un grand butin de leurs dépouilles, et pillera toutes leurs richesses (3). L'auteur du 1er livre des Machabées nous apprend qu'en effet Antiochus prit les villes les plus fortes de l'Egypte, et s'enrichit de ses dépouilles (4). On insiste encore sur quelques autres textes qui regardent de même Antiochus, au moins selon la lettre (5). On y ajoute cette parole du livre de Job, où le Seigneur parlant de Léviathan, dit: Il marchera sur l'or comme sur la boue (6). Job parle de deux monstres, Béhémoth et Léviathan; et si l'un de ces deux monstres a quelque rapport à l'Ante. christ, qui est l'un des deux monstres dont parle saint Jean, il y a lieu de croire que c'est plutôt Béhémoth, dont le nom même signifie en hébreu la bête, qui est le nom sous lequel saint Jean désigne toujours l'Antechrist; en sorte que Léviathan désigneroit plutôt le monstre que saint Jean appelle *le faux prophète de la bête*.

Ensin, on attribue à l'Antechrist la passion pour les semmes. Et on insiste sur une parole de Daniel, que la Vulgate exprime ainsi: Il sera dans la passion des semmes (7). Mais cette parole qui est du chapitre xi regarde, selon la lettre, Antiochus, en qui elle se trouve vérisiée, selon la remarque même de saint Jérôme, qui reconnott que ce prince passe pour avoir été très-débauché: Antiochus luxuriosissimus fuisse dicitur (8). Et on voit une preuve de la passion de ce prince dans le second livre des Machabées (9), où il est rapporté qu'il donna à une de ses concubines deux villes de Cilicie; ce qui sut regardé comme une insulte saite aux habitans de ces deux villes. On peut aussi remarquer que cette parole peut avoir un autre sens: saint Jérôme même dit que le texte hébreu pourroit signifier: Il n'aura aucun égard pour les semmes; et qu'A-

^{(1) 2.} Thess. 11. 9. — (2) Voyez la présace qui précède cette Dissertation. — (3) Dan. x1. 24. — (4) 1. Mach. 1. 20. — (5) Dan. x1. 28. 38. 39. 43. et viii. 25. — (6) Job, x1i. 21. — (7) Dan. x1. 37. — (8) Hieron. in Dan. x1. — (9) 2. Mach. 1v. 30.

quila avection du ten ce sens (1); il en conclut que l'Antechrist de la chasteté. Mais cette parole ainsi tradaite peut marquer la cruauté d'Antiochus, t en ce sens (1); il en conclut que l'Anqui en effet dans les sanglantes exécutions qu'il ordonna contre les des n'eut aucun égard pour les femmes. comme en la coit par les livres des Machabées (2).

L'Antechrist aura-t-il tous les vices qu'on lui attribue? Cela pourra être; mais il faut avouer que la plupart des preuves sur lesquelles on se fonde pour les lui attribuer. ne sont pas bien convaincantes, parce qu'il n'est pas certain qu'il soit l'objet de la plupart des textes, d'où l'on prétend tirer les preuves de tous les vices qu'on lui attribue.

Ouelle sera la doctrine de l'Antechrist? S'annoncera-t-il comme le Christ? C'est l'opinion commune. Saint Irénée s'annonceradit qu'en s'asseyant dans le temple de Jérusalem, il tente- t-il comme le ra de se faire reconnottre pour le Christ (3). Lactance dit qu'il supposera être le Christ, et s'annoncera comme les Juiss? tel : Se ipse Christum mentietur (4). Saint Cyrille de Jérusalem dit qu'il s'attribuera faussement le nom de Christ (5). Saint Ambroise dit qu'il se servira même des saintes Ecritures pour prouver qu'il est le Christ : Ex Scripturis contendens esse se Christum (6). La plupart des anciens et des modernes tiennent le même langage.

Cette opinion est fondée sur ce que l'on croit communément qu'il sera reçu par les Juiss. Saint Cyrille de Jérusalem dit qu'en s'attribuant saussement le nom de Christ. il trompera par ce nom les Juiss qui attendent le Christ, c'est-à-dire le Messie (7). Plus loin il dit que par l'imposture de la magie, il séduira les Juiss, leur persuadant qu'il est le Christ qu'ils attendent. Saint Jérôme pensoit qu'en effet l'Antechrist seroit reçu par les Juiss. Il s'en explique ainsi (8): « Le Seigneur parlant de l'Antechrist dit aux » Juis: Je suis venu au nom de mon Père, et vous n'avez » point cru en moi; un autre viendra en son nom, et vous » le recevrez : Rursumque de Antichristo loquitur Dominus ad Judæos: Ego veni in nomine Patris mei, et non credidistis mihi: alius veniet in nomine suo, illum

Christ? Serat-il reçu par

⁽¹⁾ C'est-à-dire, qu'au lieu de traduire : Et erit in concupiscentiis feminarum, nec quemquam Deum curabit, on pourroit traduire : Et de concupiscentia feminarum, et de omni Deo non curabit. — (2) 1. Mach. 1. 34. 63. 64. et 2. Mach. v. 13. — (3) Iren. adv. hæres. lib. v. cap. 25. — (4) Lactant. Instit. lib. vII. cap. 19. — (5) Cyrill. Hieros. catech. 15. — (6) Ambr. in Luc. XII. — (7) Cyrill. Hieros. catech. 15. — (8) Hieron. ad Algasiam, quæst. 11.

"suscipietis." Et plus lain il ajoute : «L'Antechrist fera "toutes ces choses, dit l'Apôtre, non par sa vertu, mais "par la permission de Dieu à cause des Juis, en sorte que "comme ils n'ont point voulu recevoir l'amour de la vérité, "c'est-à-dire l'esprit de Dieu par Jésus-Christ, . . . Dieu "leunenverra, non-seulement un opérateur d'erreur, mais "l'opération même . c'est-à-dire la source de l'erreur, "en sorte qu'ils croient au mensonge : Mittet illis Deus "non solum operatorem, sed operationem ipsam, id est, "fontem erroris, ut credant mendacio. Et bientôt après il s'explique, en disant que «les Juis, après avoir méprisé "la vérité en la personne de Jésus-Christ, recevront le "mensonge en recevant l'Antechrist: Christi veritate con-"tempta, mendacium, id est, Antichristum suscepturi "sunt."

Cette opinion est fondée sur deux textes. 1º On vient de voir que saint Jérôme l'établit d'abord sur cette parole que Jésus-Christ adresse aux Juis : Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne m'avez point reçu; si un autre vient en son nom, vous le recevrez (1). Saint Irénée, saint Cyrille de Jérusalem, saint Ambroise, saint Jean Chrysostôme, saint Augustin, saint Prosper, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, saint Grégoire le-Grand, Théophylacte, OEcuménius, et la plupart des modernes l'entendent ainsi; ils sont persuadés que par cette parole Jésus-Christ annonce que l'Antechrist sera reçu par les Juifs; et il ne peut l'être qu'en s'annonçant comme le Christ et le Messie promis à leurs pères. Il est vrai que saint Thomas remarquant que déjà plusieurs faux Messies ont paru, qui ont été reçus par les Juiss, tels que fut, par exemple, le fameux Barcoquébas, il en conclut que par cette raison, ce texte considéré en lui-même ne paroît pas absolument convaincant en faveur de l'opinion commune, mais que cependant il peut être reçu en ce sens à cause de l'autorité des saints pères qui l'ont entendu ainsi : Locus probabilis est propter auctoritatem sanctorum patrum (2).

On insiste 2° sur cette parole de saint Paul: Parce qu'ils n'ont point reçu l'amour de la vérité pour être sauvés, Dieu leur enverra une opération d'erreur, en sorte qu'ils croiront au mensonge (3). Il est vrai que cette parole en

⁽¹⁾ Joan. v. 45. — (2) Thom. disp. 54. sect. i. § Dico tertio. — (3) 2. Thess.

clie même ne regarde pas plus les Juis incrédules que les genelles de la vérité, qui abandonnéront la vérité, ou cité de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais il est vrai aussi les de la recevoir ; mais il est vrai aussi les de la recevoir ; mais il est vrai aussi les de la recevoir ; mais il est vrai aussi les vrai aussi les de la recevoir ; mais il est vrai aussi qu'elles de la recevoir ; mais

Mais il y a encore deux autres textes qui peuvent servir aussi à prouver que l'Antechrist s'annoncera sous le nom de Christ: c'est d'abord ce que dit Jésus-Christ à ses disciples, en leur annonçant la séduction des derniers temps; et ceci regarde peut-être les premiers commencemens de l'Antechrist avant qu'il soit monté sur le trône : Alors, dit Jésus-Christ, si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici. ou il est là, ne le croyez point, parce qu'il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. J'ai voulu vous en avertir auparavant. Si donc on vous dit: Le voici dans le désert, ne sortez point pour y aller. Si on vous dit: Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison; ne le crayez point; car comme un éclair qui sort de l'orient paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme (1). Et dans une autre occasion il disoit encore en s'adressant spécialement à ses disciples : Il viendra un temps où vous désirerez voir un des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez point. Et on vous dira : Il est ici; il est là. Mais n'y allez point, et ne le suivez point, can comme un éclair brille et se fait voir d'un côté du ciel jusqu'à l'autre, ainsi paroîtra le Fils de l'homme en son jour (2). G'est ce qui donne lieu à saint Cyrille de Jérusalem, de penser que le démon profitera de l'attente où se trouveront alors et les Juiss et même les Chrétiens... les Juiss qui attendent leur Messie; et les Chrétiens qui alors désirant voir un des jours du Fils de l'homme pour les consoler dans leurs maux, seront dans l'attente du dernier avénement de Jésus-Christ. « Lorsque le vrai Christ sera près de paroître pour la seconde fois, dit ce père,

Digitized by Google

⁽¹⁾ Matt. xxiv. 23. et segg. — (2) Luc. xvii, 22 et segg.

» notre adversaire, prenant occasion de l'attente des simples et principalement de celle des Juiss, suscitera un » homme qui préndra faussement le nom de Christ (1). » Saint Grégoire pensuit aussi que l'Antechrist, non-seulement prendroit le nom de Christ, et s'offriroit comme tel aux Juifs, mais qu'il tenteroit même de séduire sous ce nom les Chrétiens qui attendent Jésus-Christ; c'est ce qu'il marque assez clairement lorsqu'il dit que les hommes alors seront entraînés par une erreur contagieuse, de manière qu'en servant l'Antechrist, ils croiront servir bien plus réellement le vrai Christ; et tout ce qu'ils feront par une injuste perfidie, ils croiront le faire pour la vérité de la foi la plus pure: Pestifero errore persuasi, sic in istis famulantur Antichristo, ut tunc verius præbere se æstiment obsequium Christo. . . . Leviathan iste ita seducet sorda reproborum, ut quidquid agunt ex iniquitate perfidiæ, pro veritate rectæ fidei se agere suspicentur, quasi bene eis olet id quod zelo religionis exercent (2).

Il paroît donc qu'à la fin des temps il doit s'élever plusieurs faux prophètes, plusieurs faux christs, entre lesquels sera le dernier Antechrist; et que lorsque cet impie commencera de se montrer, ce sera d'abord, comme dit l'Evangile, dans des lieux déserts et secrets : In deserto, in penetralibus : il s'annoncera sous le nom de Christ, et l'on dira: Le Christ est ici, ou il est là : Ecce hic est Christus, aut illic. Sous ce nom respectable, et par l'églat des prodiges qu'il fera, il séduira peut-être une partie des Chrétiens, mais principalement la plupart des Juiss. Son parti se fortifiera, sa puissance s'accroîtra; et pour augmenter le nombre de ses sectateurs en attirant à lui tous les ennemis de Jésus-Christ, il se déclarera lui-même ouvertement contre Jésus-Christ et contre les chrétiens fi-

dèles, qui refuseront de le reconnectre.

XVII. Opposition ouverte de Antechrist J.-C.

all s'attribuera faussement le nom de Christ, dit Lactance, et il combattra le Christ véritable : Se ipse » Christum mentietur, et contra verum dimicabit (3).» l'égard de C'est cela même qui lui a fait donner le nom d'Antechrist, c'est-a-dire opposé à Jésus-Christ. Trois textes de saint-Jean nous découvrent quelle sera la doctrine de cet impie touchant Jésus-Christ.

⁽¹⁾ Cyrill. Hieros. catech. 15. - (2) Greg. Mor. in Job. lib. xxxiv. n. 31 ct 32. - (3) Lact. Instit. l. vii. c. 19.

Il niera l'incarnation du Verbe : c'est ce que saint Jean nous marque, lorsqu'après avoir di , Plusieurs seducteurs se sont élevés dans le monde qui ne confessent pas que Jésus-Christ est ventu revêtu de notre chair, il ajoute: Tel est le séducteur et l'Antechrist: Οὖτός ἐσθιν ὁ πλάνος καὶ ὁ Aνλίγρισλος (1). Car il faut bien remarditor qu'il ne dit pas : Ουτός έσλι πλάνος και Ανλίγρισλος :, C'est là un séducteur et un Antechrist; mais il dit bien expressement : Tel est le seducteuret l'Antechrist; c'est-à-dire, tel sera ce séducteur qui doit venir à la fin des siècles, et qui sera par distinction l'Antechrist proprement dit: Ουτός ἐσθιν ὁ πλάνος καὶ ὁ ἀνθίχρισ-705. Il niera donc que Jésus-Christ soit venu revêtu de notre chair. C'est ce que saint Jean confirme et explique encore dans un autre endroit, lorsqu'il dit : Voici à quoi vous reconnoîtrez l'Esprit de Dieu. Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu revetu de notre chair, est de Dieu. Mais tout esprit qui divise Jésus-Christ (c'est l'expression de la Vulgate; le grec porte: Tout esprit qui ne confesse pas que Jésus-Christ est venu revêtu de notre chair) n'est pas de Dieu,: et c'est là l'Antechrist, ou selon le grec, c'est là l'esprit de l'Antechrist dont vous avez entendu dire qu'il doit venir : Καὶ τοῦ Ιό ἐσριν τὸ τοῦ Ανβγρισρου, ο άκηκόαλε ὅτι ἔρχελαι (2). Saint Jean ne pouvoit s'expliquer d'une manière plus expresse.

Cetimpie niera que Jésus soit le Christ. C'est ce que saint Jean nous enseigne encore dans un autre endroit, lorsqu'il dit: Qui est le menteur? Τίς ἐσθιν ὁ ψεύσθης, sinan celui qui nie que Jésus soit le Christ? C'est là l'Antechrist, Οῦτός ἐσθιν ὁ Ανθέχρισθος (3): οù il faut encore remarquer qu'il ne dit pas seulement Οῦτός ἐσθιν Ανθέχρισθος: C'est là un Antechrist; mais précisément, C'est là l'Antechrist, Οῦτός ἐσθιν ὁ Ανθέχριστος. Ce sera là son caractère propre. Il niera que Jésus soit le Christ.

Il niera le Père et le Fils. C'est encore ce que saint Jean nous apprend au même endroit : C'est là l'Antechrist qui nie le Père et le Fils : Οὐτός ἐσθιν ὁ Ανθίχρισθος, ὁ ἀρνούμενος τὸν παθέρα καί τὸν υἰόν. Il niera que Jésus-Christ soit Fils de Dieu; il niera que Dieu soit le Père de Jésus-Christ notre Seigneur.

Un homme si ouvertement ennemi de Jésus-Christ, et déjà soutenu par un partipuissant formé de Juis incrédules,

XVIII. Mission d'Elie et d'Hé,

^{(1) 2.} Joan. \$7. - (2) 1. Joan. IV. 2. et 3. - (3) 1. Joan. II. 22.

noch qui viendront s'opposer à l'Antechrist. et de gentils ou infitt les ou apostats, sera bientôt reconnu pour chef par les ennertis du nom chrétien: placé alors à la tête de l'empire antichrétien, qui depuis si long-temps lui prépare les voies; il se verra bientôt en état de faire éclater sa fureur contre le peuple fidèle. Mais saint Jean nous apprend que les quatre vents prêts à exciter alors sur la terre la plus affrense tempete, sont suspendus jusqu'à ce que les cent quarante-quatre mille Israélites choisis des douze tribus d'Israël, soient marqués du sceau de Dieu(1). C'est alors que doivent paroître les deux témoins, dont l'un sera Elie qui doit être envoyé pour opérer la conversion des Juiss.

Toute la tradition a reconnu que les deux témoins dont parle saint Jean (2), sont Elie et Hénoch, et que l'objet de leur mission sera de s'opposer à l'Antechrist, qui est représenté par cette bête qui monte de l'abime, et par laquelle ils doivent être mis à mort. Et en effet ces deux prophètes sont les seuls dont l'Ecriture nous apprenne la conservation, et dont elle nous annonce le retour. Moïse nous apprend qu'Hénoch ayant vécu sur la terre pendant trois cent soixante-cinq ans, et ayant marché devant Dieu, ne parut plus, parce que Dieu l'enleva: Non apparuit, quia tulit eum Deus (3). L'auteur du 1ve livre des Rois nous apprend qu'Elie étant près d'être enlevé au ciel, étoit avec-son disciple Elisée, lorsqu'un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout d'un coup l'un de l'autre, et Elie monta au ciel, étant enlevé par un tourbillon: Et ascendit Elias per turbinem in cælum (4). L'auteur du livre de l'Ecclésiastique nous déclare qu'Hénoch avant plu à Dieu a été transféré dans le paradis, pour faire entrer un jour les nations dans la pénitence: Translatus est in paradisum, ut det gentieus poenitentiam (5), Et plus loin, en parlant d'Elie, et s'adressant même à lui, il dit: Qui peut se glorifier comme vous?.... vous qui àvez eté enlevé au ciel dans un tourbillon de feu, et dans un char traîné par des chevaux ardens; vous qui avez été destiné pour reprendre les prévaricateurs dans le temps prescrit, pour apaiser la colère du Seigneur avant que sa fureur s'enflamme, pour reunir le cœur des pères et des enfans, et pour retablir les tribus de Jacob: ET RESTITUERE TRIBUS JACOB (6). Le Seigneur dit

⁽¹⁾ Apoc. VII. 1. et seqq. — (2) Apoc. XI. 3, et seqq. — (3) Gen. v. 24. — (4) 4. Reg. II. 11. — (5) Eccli. XLIV. 16. — (6) Eccli. XLVIII. 4. et seqq.

aussi par la bouche du prophète Matchie, en s'adressant aux enfans d'Israël et de Juda: Je fous enverrai le prophète Elie avant que le grand en terribte jour du Sei gneur arrive, et il réunira les cœurs des pères avec leurs enfans, et des enfans avec leurs pères, de peur que je ne vienne, et que je ne frappe la terre d'anathème (1). Et Jésus-Christ même dit à ses disciples: Il est vrai qu'Elio doit venir, et il rétablira toutes choses: Elias quidem venturus est, et restituet onnia (2). Tels sont les textes sur les quels les saints pères ont été fondés à dire que ces deux prophètes sont les deux témoins que saint Jean an-

nonce dans l'Apocalypse.

Saint Justin, après avoir fait remarquer que, comme il devoit y avoir deux avénemens du Messie, Elie est réservé pour être le précurseur du second, ajoute : «Et certes notre Seigneur l'a aussi enseigné, lorsqu'il a dit » qu'Elie même viendroit ; et nous savons que cela arrivera » lorsque notre Seigneur Jésus-Christ sera près de venir du ciel dans sa gloire (3). Tertullien dit: « Hénoch et » Elie ont été transférés, et on ne trouve point leur mort, » parce qu'elle est différée. Mais ils doivent mourir, et ils » sont réservés pour éteindre l'Antechrist par leur sang : » Ceterum morituri reservantur, ut Antichristum san-» guine suo extinguant (4). » C'étoit sans doute d'Elie que Lactance parloit, lorsqu'il disoit : «La fin des temps étant proche, Imminente jam temporum conclusione, un grand prophète sera envoyé de Dieu, pour rappeler les hommes à la connoissance de leur Dieu, etc. (5). » Le martyr saint Hippolyte dit : « Le premier avénement de Jé-» sus-Christ a en pour précurseur saint Jean-Baptiste; le » second aura pour précurseurs Elie et Hénoch (6). » Saint Ephrem dit : «Dieu dans sa miséricorde enverra Elie et Hénoch qui exhorteront ouvertement le peuple à ne » point croire à l'Antechrist (7). » Saint Hilaire dit : «Le » Seigneur répondit à ses disciples qu'Elie viendroit et ré-* tabliroit toutes choses, c'est-à-dire qu'il viendroit pour rappeler à la connoissance de Dieu ce qu'il restera alors » d'Israélites sur la terre (8).» Saint Ambroise parlant d'Elie ct de saint Jean-Baptiste, dit: « Celui-ci a été le précur-» seur du premier avénement du Seigneur, celui-là le sera

⁽¹⁾ Mal. 1v. 5. et 6. — (2) Matt. xvii.11. — (3) Justin. Dial. cum Tryph. — (4) Tertull. de Anima, c. 50.—(5) Lactant. Instit. l. vii. c. 17.—(6) Hippol. Mart. Orat. de Antichristo. — (7) Ephræm. Serm. de Antichr. — (8) Hilar. cap. 17. in Matt.

» du second : Hic prioris, ille sequentis dominici præcur-» sor erit adventus (1). » Et ailleurs : « Cette bête, dit il, » qui est l'Antechrist, monte de l'abime pour combattre » contre Elie et Hénoch qui ont été envoyés sur la terre » pour rendre témoignage à Jésus-Christ, comme nous le » lisons dans l'Apocalypse de saint Jean (2). » Saint Jérôme dit : « Selon la prophétie de Malachie, Elie doit pré-» céder le Sauveur dans son second avénement, et annon-» cer la venue du souverain Juge: In secundo Salvatoris » adventu, juxta Malachiam, præcessurus est Elias, et » venturum Judicem nuntiaturus (3).» Et ailleurs : (4) « Se-» lon l'Apocalypse de saint Jean, il est dit qu'Hénoch même » et Elie doivent mourir. » Et plus bas : « Il n'est pas ques-» tion ici d'Hénoch et d'Elie, dont l'Apocalypse annonce » l'avénement et la mort.» Saint Augustin reconnoît (5) que l'on croit « qu'Hénoch et Elie, qui sont soumis à la mort » en la personne d'Adam, et qui portent dans leur chair » une semence de mort, doivent revenir dans cette vie » pour payer ce tribut, et subir enfin la mort qui leur a » été si long-temps différée. » Saint Prosper traite fort au long de la mission des deux témoins, Elie et Hénoch; et il reconnoît que « comme Dieu a envoyé contre Pharaon » deux témoins, Moïse et Aaron, et contre Néron deux té-» moins, saint Pierre et saint Paul, il enverra de même » contre l'Antechrist deux prophètes, Hénoch et Elie: » Et contra Antichristum duo, Henoch et Elias pro-» phetæ (6). » Saint Jean Chrysostôme dit : • Les pro-» phètes font mention des deux avénemens de Jésus Christ, » et ils assurent qu'Elie sera le précurseur du second (7). » Saint Cyrille d'Alexandrie dit : «Elie le Thesbite doit un » jour paroître à nos yeux, lorsqu'il viendra annoncer à » tous les hommes l'avénement du souverain Juge (8). » Théodoret dit: «L'Antechrist se portant à ces excès, le grand » Elie paroîtra annonçant aux Juiss l'avénement du Sei-» gneur (9).» Saint Grégoire le-Grand dit «qu'Elie précé-» dera le second avénement du Seigneur (10).» Ailleurs parlant des deux témoins, il dit « que ces deux excellens pré-

⁽¹⁾ Ambr. in Luc. 1. — (2) Id. in ps. XLV. — (3) Hieron. in Matt. XI. Et rursus in Matt. XVII. Ipse (Elias) qui venturus est in secundo adventu Salvatoris juxta corporis fidem. — (4) Hieron. ad Marcellam, ep. olim 148. — (5) Aug. de Gen. ad litt. lib. IX. cap. 6. — (6) Prosp. in Dim. temp. e. 13. — (7) Chrysost. in Matt. hom. 58. — (8) Cyrill. Alex. in Mal. IV. — (9) Theodoret. in Dan. XII. Vide et in Mal. IV. — (10) Greg. magn. in Evang. hom. 7.

dicateurs ont été soustraits à la mort pour être à la fin » rappelés et employés au ministère de la prédication : Duo » illi prædicatores eximii dilata morte subtracti sunt, ut ad prædicationis usum in fine revocentur (1). Ailleurs il les nomme, et il dit que «par la prédication d'Elie et d'Hénoch, la plupart de ceux d'entre les Juiss qui étoient restés jusqu'alors dans l'infidélité; reviendront à la con-» noissance de la vérité : Etia et Henoch prædicante, multi ex his qui tunc in Judæa in infidelitate reman-» serint, ad cognitionem veritatis redeunt (2).» Ailleurs parlant de l'Anlechrist, il dit «qu'Elie et Hénoch seront envoyés au milieu des hommes pour s'opposer à lui : Elias et Henoch in ejus exprobrationem ad medium a deducuntur (3). » Mais il est inutile de pousser plus loin cette tradition; c'est la doctrine de tous les siècles.

Élie sera donc alors envoyé, et il est principalement destiné pour rétablir les tribus de Jacob : Restituere tribus des Juis par Jacob. C'est donc alors que les Juis seront rappelés et le ministère convertis par son ministère. Je ne rassemblerai point ici toutes les preuves que les divines Ecritures nous fournissent de leur futur retour; je remarquerai seulement que la conversion future de ce peuple est clairement annoncée par saint Paul dans l'épître aux Romains, chap. xi. * 25. et 26. : Quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fieret. J'ajouterai qu'elle est annoncée par les anciens prophètes, principalement sous le symbole du rappel de la maison d'Israël, et de sa réunion avec la maison de Juda qui représente l'Eglise de Jésus-Christ (4). Enfin, j'observerai qu'elle est annoncée par saint Jean dans l'Apocalypse sous le symbole de ces cent quarante-quatre mille Israélites, qui sont marqués du sceau de Dieu précisément entre l'ouverture du sixième et du septième sceau; ce qui concourt visiblement avec la mission des deux témoins qui est aussi placée de même entre le son de la sixième et de la septième trompette; parce que, comme le remarque très-bien M. de la Chétardie, les symboles qui accompagnent l'ouverture des sept sceaux et le son des sept trompettes, représentent l'histoire de l'Eglise partagée en sept âges, et qu'à la fin du sixième âge

Conversion

⁽¹⁾ Greg. magn. in Job, l. 1x. c. 3. — (2) Id. in Ezech. hom. 12. — (3) Id. in Job. l. xv. c. 36. — (4) Voyez les préfaces que nous avons mises. à la tête des livres des prophètes.

doivent se rencontrer ces deux événemens, la mission des deux témoins et la conversion des Juis.

. Et certes « quoique nous sachions, dit ici Malvenda, » que ce nombre de sérviteurs de Dieu choisis d'entre les Juiss pour être marqués du sceau de Dieu, est expliqué » diversement par les interprètes; cependant quelque grande » que soit l'obscurité de l'Apocalypse, nous croyons que » ce n'est point une interprétation étrangère, que de dire » que par ce nombre de douze mille de chaque tribu d'Is-» raël, marqués du sceau de Dieu, saint Jean a'entendu le » nombre des Israélites qui, appelés de chaque tribu..., em-» brasseront la religion chrétienne vers la fin du monde à » la prédication d'Elie et d'Hénoch, recevront le saint » baptême, et seront marqués du signe de la croix : In » tanta tamen Apocalypsis obscuritate, haud alienam » illam interpretationem existimamus, quæ docet Joan-» nem hic per numerum istum duodecim millium signa-» torum ex unaquaque Israelitica tribu, intellexisse nu-» merum Israelitarum, qui ex singulis tribubus.... in » fine mundi, prædicatione Henoch et Eliæ, christianam » religionem amplectentur, baptismate sacro initiabuntur, » et signo crucis consignabuntur. » Ensuite il fait remarquer qu'entre les anciens, Victorin, André et Arétas, évêques de Césarée, ont eu cette pensée. Victorin dit : « Saint Jean montre ici le nombre de ceux d'entre les » Juifs qui seront ramenés à la foi par Elie. » André, après avoir présenté d'abord un autre sens , ajoute : « Ou ce qui » nous paroît beaucoup plus croyable et plus vraisemblable, » c'est ici le nombre de ceux d'entre les Juiss, qui à la sin » des siècles seront sauvés par la foi. » Arétas préférant ce sens dit aussi : « Cela se vérifiera d'une manière plus par-» faite au temps de l'Antechrist. » Entre les modernes, l'auteur du traité attribué à Nicolas Oresme remarque expressément «qu'au chap. vii de l'Apocalypse, il est dit » qu'un grand nombre de Juis sont marqués du sceau de » Dieu, afin qu'ils ne périssent pas entièrement par la sé-» duction de l'Antechrist, qu'ils quitteront pour retourner » à Jésus-Christ, lorsqu'ils seront rappelés par la prédica-» tion d'Elie et d'Hénoch : Apocal. cap. vII, dicitur quia » de Judæis plurimi signantur, ne per illum (Antichris-» tum) totaliter pereant, per prædicationem Henoch et » Eliæ ab ipso ad Christum Dominum reversuri (1). » (1) Nic. Oresmii, de Antichr. l. 111. c. 10.

Liran, Gagnée, Ribéra, Péreira, et quelques autres ont aussi adopté cette interprétation. Mais indépendamment de cette interprétation, toute la tradition a reconnu que les Juis seront rappelés à la foi par le ministère d'Elie à la fin des siècles, et au temps même de l'Antechrist. On peut se rappeler ici ce que j'ai dit ailleurs de la liaison intime de la mission d'Elie, et de la conversion des Juifs, avec le règne et la persécution de l'Antechrist (1).

De même qu'autrefois saint Pierre fut choisi pour annoncer l'Evangile, principalement aux circoncis, et saint Paul pour l'annoncer principalement aux incirconcis (2), de même à la fin des temps, Elie sera envoyé principalement pour rétablir les tribus de Jacob, et Hénoch principalement pour faire entrer les nations dans la pénitence : Ut det gentibus pænitentiam. Mais d'ailleurs, selon la remarque, et selon les expressions mêmes de l'Apôtre : Si ple et le zèle des Juifs. la chute des Juifs a été la richesse du monde, et si leur petit nombre a été la richesse des gentils; combien leur plénitude enrichira-t-elle le monde encore davantage? Si leur réprobation est devenue la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon un retour de la mort à la vie (3)? Dès à présent dispersés partout, ils annonceront partout l'Evangile; ils seront alors comme une semence sainte qui en peu de temps produira une abondante moisson. Aussi voyons-nous qu'après que les cent quarantequatre mille Israélites ont été marqués du sceau de Dieu. saint Jean voit paroître devant le trône de Dieu, une multitude innombrable, Turbam magnam quam dinumerare NEMO POTERAT, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue, vêtus de robes blanches, et tenant des palmes en leur main (4). Et il lui est dit précisément que ce sont ceux qui sont venus de la grande tribulation: Οὖτοί εἰσιν οὶ ἐργόμενοι ἐχ τῆς Αλίψεως τῆς μεγάλης (5); où il faut bien remarquer qu'on ne lui dit pas simplement qu'ils sont venus d'une grande tribulation, èx Αλίψως μεγάλης, mais qu'ils sont venus de la grande tribulation, èx τῆς Βλίψεως τῆς μεγάλης, c'est-à-dire de cette dernière tribulation que l'Antechrist doit alors exciter, et qui sera la plus grande que l'Église ait jamais éprouvée. Dieu appellera donc alors

XX. Conversion d'une multitude innombrable de gentils par le ministère d'Hénoch, et par l'exem-

⁽¹⁾ Voyez la préface sur Malachie, tom. xvII, et la Dissertation sur les signes de la ruine de Jerusalem et du dernier avenement de Jesus-Christ, tom. xix. - (2) Gal. 11. 7. 8. - (3) Rom. xi. 12. 15. - (4) Apoc. vii. 9. -(5) Apoc. vii. 14.

une multitude innombrable d'élus de toutes, les nations. qui passeront tous par cette grande tribulation : Οῦτοί εἰσιν οί ἐρχόμενοι ἐχ τῆς Αλίψεως τῆς μεγάλης. Et plus loin, lorsque saint Jean voit paroître ces cent quarante-quatre mille Israélites avec l'Agneau sur la montagne de Sion (1), aussitôt il ajoute (2) qu'il vit un autre ange qui voloit par le milieu du ciel portant l'Evangile éternel pour l'annoncer à tous ceux qui sont sur la terre, à toutes les nations, à toutes les tribus, à toutes les langues, et à tous les peuples, disant à haute voix : Craignez Dieu, et rendez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement est venu; et adorez celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et les fontaines. Ce sera principalement Hénoch qui sera le ministre de cette prédication en faveur des gentils : à sa prédication se joindront l'exemple et le zèle des Juiss convertis par le ministère d'Elie; et c'est ainsi que se formera sur la terre cette multitude innombrable de toute nation qui doit être appelée lorsque l'heure du jugement sera proche, et qui doit passer par la grande tribulation qui précédera cette heure si terrible pour les méchans, et si désirable pour les élus.

XXI. L'Antechrist usurpera le nom de Dieu: interdira-t-il le culte des idoles?

C'est donc alors que doit s'élever cette grande tribulation: le souffle des quatre vents jusque-là suspendu se répandra enfin sur la terre pour y exciter la tempête la plus affreuse et la plus générale. L'Antechrist abandonné des Juiss et d'une multitude innombrable de gentils, excitera contre eux toute la fureur des ennemis du nom chrétien. Jusque-là il avoit seulement affecté le nom de Christ et de Messie, pour s'attacher les Juiss; et s'il avoit osé prendre plus tôt le nom de Dieu, cela seul auroit suffi pour les éloigner de lui. Mais abandonné d'eux, il ne craindra plus de s'élever jusqu'à se faire rendre les hommages divins; c'est alors que, selon l'oracle de l'Apôtre, cet impie s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu (3). Et saint Jean nous annonce qu'en effet cette bête dont il parle et qui représente cet impie, sera adorée par tous ceux qui habitent sur la terre, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'Agneau (4). Il va plus loin, et il nous dit (5)

⁽¹⁾ Apoc. xiv. 1. et seqq. — (2) Apoc. xiv. 6. et 7. — (3) 2. Thess. 11. 4. — (4) Apoc. xiii. 8. — (5) Apoc. xiii. 11. et seqq.

qu'il vit un autre bete qui montolt de la terre, au lieu que la première étoit montée de la mer; cette seconde bête avoit deux cornes semblables à celles de l'Agneau, mais elle parloit comme le dragon. La suite des temps. nous apprendra quelle est cette seconde bête, que saint Jean appelle ailleurs le faux prophète de la bête (1), et dont on ne pourroit parler maintenant que par conjecture. Je remarque seulement ici que selon le témoignage de saint Jean, cette seconde bête séduisit ceux qui habitent sur la terre à cause des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la première bête, en disant à ceux qui habitent sur la terre qu'ils dressussent une image à la bête... Et il lui fut donné le pouvoir d'animer l'image de la bete, afin que cette image parlât, et de faire tuer tous ceux qui n'adoreroient pas l'image de la bête (2). On adorera donc et l'Antechrist et son image; et c'est ce qui donnera lieu à cette terrible et violente persécution qui doit s'élever alors, en sorte qu'il y aura peine de mort prononcée contre tous ceux qui n'adoreront pas la bête ou son image. L'Antechrist se fera adorer dans le lieu de sa résidence; et dans les villes et les provinces éloignées, on adorera son image, sa statue, son idole.

Voilà donc une idolâtrie qui sera répandue alors par toute la terre. Mais l'Antechrist interdira-t-il toute autre espèce d'idolâtrie, tout autre culte d'idoles? C'est l'opinion commune. Saint Irénée dit: « Il déprimera les idoles, » pour persuader qu'il est le seul vrai Dieu, se mettant » ainsi lui seul à la place de toutes les idoles (3). » Saint Cyrille de Jérusalem dit que « l'Antechrist aura en haine » les idoles, mais qu'il s'assièra lui-même dans le temple de » Dieu pour se faire adorer (4). » Saint Jean Chrysostôme dit que « l'Antechrist n'entraînera point les hommes dans l'idolâtrie, mais qu'il s'élèvera lui-même contre Dieu; » qu'il renversera et déprimera tous les dieux, et se fera lui-» même adorer comme Dieu (5). » Saint Jérôme dit que « l'Antechrist s'opposera à Jésus-Christ, et que c'est pour » cela même qu'il est appelé Antechrist, et qu'il s'élèvera » au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, en sorte qu'il ofoulera aux pieds les dieux de toutes les nations, et toute religion reçue ainsi que la religion véritable : Qui adver-

⁽¹⁾ Apoc. xvi. 13. xix. 20. xx. 10. — (2) Apoc. xiii. 14. et 15. — (3) Iren. adv. hæres. l. v. c. 25. — (4) Cyrill. Hieros. catech. 15. — (5) Chrys. in 2. Thess. ii.

" satur Christo, et ideo vocatur Antichnistus; et extolli-, tur supra omne quod dicitur Deus, ut cunctarum gen-, tium deos, sive probatam omnem et veram religionem,

» suo calcet pede (1)...»

Cette opinion est donc fondée, 1° sur le texte de saint Paul, qui dit que cet impie sera un adversaire qui s'élevera au dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré (2); 2° sur la prophétie du chap. xi de Daniel qui dit que le roi du septentrion s'élèvera et portera le faste de son orgueil contre tout dieu; qu'il parlera insolemment contre le Dieu des dieux; qu'il n'aura aucun égard au Dieu de ses pères; et qu'il ne se souciera de quelque

Dieu que ce soit (3).

Mais quant à la prophétie du chap. xı de Daniel . nous avons déjà fait remarquer que le roi du septentrion dont elle parle, est Antiochus Epiphanes, en qui elle se trouve vérifiée. « Epiphanes, dit Rollin, traduisoit toutes les religions en ridicule. Il pilla les temples de la Grèce, et vou-» lut encore dépouiller celui d'Elymaïde : et il exerça prin-» cipalement sa fureur impie contre Jérusalem et les » Juiss (4). » D'ailleurs cette prophétie ne dit pas qu'il renversera les idoles, et qu'il en interdira le culte; elle dit seulement qu'il les méprisera, et qu'il s'élèvera au-dessus d'elles : Elevabitur et magnificabitur adversus omnem Deum; ou selon l'hébreu rendu plus littéralement, supra omnem Deum (5).

Et c'est aussi ce que dit l'Apôtre, en parlant de l'Antechrist: Cet impie s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré: Extollitur supra onne QUOD DICITUR DRUS, AUT QUOD COLITUR. Car, comme le remarque très-bien saint Jérôme, il ne faut pas confondre dans le texte de l'Apôtre adversatur avec extollitur : ces deux expressions renferment deux caractères différens de l'Antechrist: il sera opposé à Jésus-Christ, et il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu : c'est ainsi que saint Jérôme même l'explique, comme on vient de le voir: Qui adversatur Christo, et extollitur supra omne quod dicitur Deus. Il s'opposera à Jésus-Christ; et c'est pour cela même qu'il est appelé Antecheist : Qui adversatur Christo, et ideo vocatur Antichristus; et il est visible

⁽¹⁾ Hieron. ad Algasiam, quest. 11. — (2) 2. Thess. 11. 4. — (3) Dan. x1. 36. 37. — (4) Hist. anc. l. xviii. art. 2. § 4. — (5) אית בדל על כל אל.

que c'est cela même que l'Apôtre marque par l'expression o ἀντικίμενος, qui pourroit même signifier simplement qui est adversarius. Mais l'Apôtre ne dit pas qu'il s'opposera au culte des idoles; il dit seulement qu'il s'élèvera au-dessus de toutes les idoles! Et extollitur supra omne quod dicitur Deus. S'il interdisoit le culte de toutes les idoles, il pourroit trouver de l'opposition dans les infidèles mêmes: mais laissant subsister le culte de toutes les idoles, et se conciliant améritoute la multitude des infidèles, il se contentera de se faire adorer comme le premier de tous les dieux; et l'éclat de sa puissance lui attircra de la part des infidèles cet hommage qui laissera subsister toutes leurs autres superstitions: Et extollitur supra omne quod dicitur Deus.

Il y a plus; c'est qu'il semble que saint Jean insinue cela dans l'Apocalypse. Et d'abord il nous rapporte que dans une autre vision où cette même bête lui fut montrée, l'ange lui dit: La bête que vous avez vue étoit, elle n'est plus. et elle doit monter de l'abîme, et périr ensuite malheureusement; et les habitans de la terre dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie des le commencement du monde, s'étonneront de voir cette bête qui étoit, qui n'est plus, et qui doit venir (1). Cette bête sur laquelle étoit alors montée la grande prostituée, représentoit dans cette vision l'empire romain dont Rome païenne étoit la capitale. Cet empire idolatre étoit au temps des persécuteurs païens; il n'existe plus depuis Constantin; mais selon cette parole de l'ange, il doit reparottre pour périr ensuite malheureusement : et les habitans de la terre s'étonneront de voir cet empire idolâtre qui étoit, qui n'est plus, et qui alors reparoîtra. Ce n'est pas tout; cette bête avoit sept têtes; et l'ange dit à saint Jean: Ces sept têtes sont sept rois, dont cinq sont morts; il en reste un, et l'autre n'est pas encore venu, et quand il sera venu, il doit demeurer peu de temps (2). Je pourrois faire remarquer avec M. de la Chétardie que ce dernier est ou Julien l'Apostat qui entreprit de rétablir l'idolâtrie, ou plutôt l'Antechrist représenté par Julien, et que les six autres sont les six principaux tyrans qui ont persécuté l'Eglise dans les trois premiers siècles : Néron , Domitien , Dèce , Valérien, Aurélien et Dioclétien. Or, lorsque saint Jean voit

⁽¹⁾ Apoc. xvii. 8. - (2) Apoc. xvii. 10. ...

cette bête monter de l'abime ; il nous dit (1) qu'elle avoit recu une plaie morfelle dans l'une de ses sept têtes. et aquialors cette plaie fut guérie; et toute la terre étonnée suivit la bete. L'empire idolâtre a reçu une plaie mortelle dans l'une de ses sept têtes, c'est-à-dire dans la personne de Dioclétien, en qui cet empire a commencé d'expirer; mais au temps de l'Antechrist cette plaie mortelle sera guérie : l'empire idòlâtre sera donc alors rétabli, non par un ordre exprès, mais par une tolérance unipie; et c'est cela même qui entraînera dans le parti de l'ennemi de Jésus-Christ toute la multitude des infidèles : Et plaga mortis ejus curata est; et admirata est universa terra post bestiam. C'est aussi par ce motif, selon saint Jean (2). que le faux prophète de la bête persuadera aux habitans de la terre de dresser une image à cette bête, qui représente en même temps l'Antechrist et son empire : il leur dira de dresser une image à la bête qui, ayant été blessée par l'épée, sera cependant encore vivante. C'est dans l'une de ses têtes qu'elle a été blessée; c'est par l'une de ses têtes qu'elle revivra : elle a été blessée à mort dans la personne de Dioclétien; elle revivra dans la personne de l'Antechrist; et le faux prophète, pour engager plus aisément la multitude des infidèles dans le parti de cet impie, les y invitera, en leur représentant que c'est à lui qu'ils doivent le rétablissement de l'empire idolâtre : Dicens habitantibus in terra, ut faciant imaginem bestiæ quæ habet plagam gladii, et vixit. Il y a plus encore; c'est que saint Jean dit expressément (3) que ceux qui adoreront la bête, adoreront aussi le dragon, c'est-à-dire le démon même dans leurs idoles. Ils adorèrent, dit saint Jean, le dragon qui avoit donné sa puissance à la bête, et ils adordeent la BÊTE, en disant: Qui est semblable à la bête, et qui pourra combattre contre elle? Voilà deux cultes différens bien distingués, et qui subsistent en même temps; le culte du dragon, et le culte de la bête; le culte du démon, et le culte de l'Antechrist qui sans interdire le culte des idoles, se contentera de s'élever au-dessus de toutes les idoles : Ex ADORAVERUNT DRACONEM, qui dedit potestatem bestiæ: et ADORAVERUNT BESTIAM, dicentes: Quis similis bestice, et quis poterit pugnare cum ea? :

Mais tandis que cet impie tolérera le culte profane des

⁽¹⁾ Apoc. xIII. 5. 12. — (2) Apoc. xIII. 14. — (3) Apoc. XIII. 4.

idoles : et le fera rendre à lui-même un culte sacrilége, il tournera toute sa fureur contre le peuple fidèle, et s'effor-du culte de cera d'abolir le culte divin de la religion chrétienne la religion C'est ce que Daniel annonce lorsqu'au chap. xii de sa pro-chrétienne phétie, il marque le temps d'une désolation affreuse au par l'Antemilieu de laquelle le sacrifice perpétuel sera aboli (1). On prétend y rapporter aussi les prophéties des chapitres viii et xI, où l'abolition du sacrifice perpétuel se trouve aussi marquée (2). Quelques-uns y ajoutent même la prophétie du chapitre ix, où se trouve annoncée l'abolition des sacrifices au milieu de la dernière des septante semaines (3).

Mais quant à la prophétie du chap. ix, elle regarde uniquement l'abolition des sacrifices anciens par l'établissement du sacrifice nouveau, c'est-à-dire par la mortmême de Jésus-Christau milieu de la dernière des septante semaines. que l'on prétendroit en vain étendre au delà. Les septante semaines annoncées par Daniel, se terminent à la mort de Jésus-Christ, laquelle se trouve précisément au milieu de la dernière, comme Daniel l'avoit annoncé: nous l'a vons montré ailleurs (4). Cette prophétie est pleinement accomplie: et en vain en attendroit-on un nouvel accomplissement.

Quant aux prophéties des chapitres viii et xi, nous avons fait remarquer que, selon la lettre, elles regardent Antiochus; et elles ont été accomplies en lui. Les livres des Machabées nous apprennent (5) que ce prince impie ayant rendu une ordonnance qui obligeoit tous les Juiss de changer de religion sous peine de la vie, enyoya à Jérusalem des officiers avec ordre de souiller le temple, et d'v faire cesser le culte du Seigneur. Ils dédièrent ce temple à Jupiter Olympien, et y placèrent sa statue. Ils érigèrent dans toute la ville des temples et des autels profanes, et contraignirent les Juiss d'y sacrifier, et de manger des viandes immolées aux idoles.

Mais quant à la prophétie du chapitre xir, il ast évident qu'elle ne peut regarder que le temps de l'Antechrist, parce qu'il y est clairement parlé de la résurrection générale qui doit suivre cette dernière désolation. C'est ce qui faisoit dire à saint Jérôme au commencement de ce cha-

⁽¹⁾ Dan. xII. 11. — (2) Dan. vui. 11, 12. 13. et xi. 31. — (3) Dan. ix. 27. — (4) Voyez la Dissertation sur les septante semaines, à la tête de la prophètie de Daniel, tom. xvi. — (5) 1. Mach. 1. 30. et seqq. et 2. Mach. vi. 1. M. ...

pitre (1): « Jusqu'ici Porphyre s'est soutenu comme il a pu.... Mais que dirat-il de ce chapitre ou se trouve marquée la résurrection des morts, dont les uns ressus-» citent pour la vie éternelle, et les autres pour un op-» probre qui ne finira jamais? Hactenus Porphyrius ut-» cumque se tenuit.... De hoc capitulo quid dicturus est, n in quo mortuorum describitur resurrectio, aliis susci-» tatis in vitam æternam, alijs in approbrium sempiter-» num ? » Et quand il vient a l'endroit ou Daniel dit que. depuis le temps où le sacrifice perpetuel sera aboli, et où l'abomination de la désolation sera établie, il se passera mille deux cent quatre-vingt-dix jours; il s'exprime ainsi : «Porphyre prétend que ces mille deux cent quatre-» vingt-dix jours de désolation ont été accomplis au temps » d'Antiochus, et dans la désolation du temple, tandis que, » comme nous l'avons fait remarquer, Jesèphe et le livre » des Machabées marquent que cette désolation ne dura » que trois ans (2). D'où il est clair, Ex quo perspicuum » est, que ces trois ans et demi dont Daniel parle ici, re-» gardent le temps de l'Antechrist, qui persécutera les » saints pendant trois ans et demi, c'est - à - dire pendant » douze cent quatre-vingt-dix jours : Ex quo perspicuum est » tres istos et semis annos de Antichristi dici temporibus, » qui tribus et semis annis, hoc est mille ducentis nona-» ginta diebus sanctos persecuturus est. Ainsi, ajoute-t-il, » depuis l'abolition de ce que les Grecs appellent ivdidepur » μὸς, et que nous avons rendu par jues sagnificitm; le » sacrifice perpétuel, lorsque l'Antechrist occupant toute la terre, aura interdit le culte de Dieur, jusqu'à sa mort: » il se passera trois ans et demi, c'est à dire douze cent » quatre-vingt - dix jours. A tempore igitur ablationis " evoedentiono, quod nos interpretati sumus jege Sacrifi-» CIUM, quando Antichristus orbem obtinens, Dei cultum » interdixerit, usque ad interfectionem ejus, tres et somis anni, id est mille ducenti et nonaginta dies com-» plebuntur. » Quelques-uns ont même pensé que sous le nom de sacrifice perpetuel est ici désigné spécialement le saînt sacrifice de la messe, qui est la partie la plus essentielle du culte de Dieu, et le vrai sacrifice perpétuel qui a succédé aux sacrifices de l'ancienne loi. C'est le sentiment de Liran, de Maldonat, de Bellarmin, de Suares, de

⁽¹⁾ Hieron. in Dan. x11. - (2) 1. Mach. 1. 57. 1v. 52. et seqq.

Maltenda et de plusieurs autres; non que ce sacrifice doive jamais être entièrement aboli, mais parce que l'ennemi de Jésus-Christ sera tout ce qu'il pourra pour l'abolir, qu'il en fera cesser entièrement la célébration publique, en sorte qu'au milieu de cette violente persécution il ne sera plus possible de l'offrir que dans le plus profond secret, comme autrefois au temps des persecutions que l'Eglise eut à souffrir des empereurs païens : c'est la remarque et l'expression de Malvenda : Sic enim olim fieri consueverat in primæva Ecclesia, quando principes seculi immaniter debacchabantur in Christianos(1).

L'Antechrist ne se contentera pas d'interdire le culte sacré, il y aura peine de mort prononcée contre le peuple sidèle. Saint Jean nous le déclare expressément. Et d'abord, parlant des deux témoins, il nous dit qu'après qu'ils le peuple fiauront achevé de rendre leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme, c'est-à-dire l'Antechrist, leur fera la guerre, les vaincra, et les tuera (2). Plus loin, décrivant et caractérisant cette bête, il dit qu'elle recut le pouvoir de faire la guerre (3); et bientôt après il s'explique en ajoutant : Il lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre (4); c'est-à-dire de les persécuter et de les faire mourir, comme elle aura fait mourir les deux témoins. Et la puissance lui fut donnée, continue saint Jean, sur les hommes de toute tribu, de tout peuple, de toute langue et de toute nation. Cette persécution sera donc universelle. Enfin saint Jean parlant de la seconde bête qui est le faux prophète, dit précisément qu'il lui fut donné de faire tuer tous ceux qui n'adoreroient pas l'image de la première bête (5). C'est donc alors que doit s'élever cette grande tribulation (6) par laquelle doit passer cette multitude innombrable d'élus de toute nation et de tout peuple qui paroissent à la suite de cent quarante-quatre mille Israélites. C'est donc alors qu'arrivera cette désolation affreuse dont il est parlé au chap. xii de la prophétie de Daniel, lorsque l'ange lui dit: Il viendra un temps tel qu'on n'en aura point vu de semblable depuis que les peuples sont établis jusqu'alors (7). Jamais il n'y aura eu de persécution ni si universelle ni si sanglante que celle que l'Église éprouvera alors de la part de cet impie.

XXIII. Persécution de l'Antechrist contre dele : sa du-

Digitized by GOOGLE

⁽¹⁾ Malv. de Antichr. lib. 1x. cap. 11.— (2) Apoc. x11. 7.— (3) Apoc. x111.— (4) Apoc. x111. 7:— (5) Apoc. x111. 15.— (6) Apoc. vII. 14.— (7) Dan. x11. 1. 23.

Saint Jérôme reconnoît que c'est lu le sons le plus véritable de cette prophétie de Daniel: Tempore autem Antichristi talem tribulationem fore; qualis nunquam fuit ex que

gentes esse cæperunt, verius intelligitur (1).

Combien de temps cette persécution durera t-elle? Daniel et saint Jean nous le marquent expressément. Daniel ayant demandé jusqu'à quand seroit différée la fin de ces choses étonnantes (2), il lui fut répondu qu'elles dureroient un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Saint Jean parlant de la bête qui représente l'Antechrist et son empire, nous dit aussi que le pouvoir lui fut donné de faire la guerre durant quarante-deux mois (3). Cette parole mystérieuse pourroit désigner en même temps la durée de l'empire antichrétien marqué par cette bête, et la durée de la persécution de l'Antechrist marqué par l'une des sept têtes de cette bête. Ces quarante-deux mois font précisément l'intervalle de trois ans et demi, qui répondent aux trois temps et demi marqués de même par Daniel en parlant de l'empire antichrétien (4), et en parlant de la persécution de l'Antechrist (5). Enfin nous venons de voir que selon la prophétie de Daniel, depuis que le sacrifice perpétuel aura été aboli il se passera mille deux cent quatre-vingt-dix jours (6). Nous avons vu aussi que saint Jérôme étoit persuadé que ces mille deux cent quatre-vingt dix jours sont le même intervalle que les trois temps et demi dont il avoit été parlé d'abord : Tres et semis anni, id est, mille ducenti et nonaginta dies (7). Il est vrai que douze cent quatre - vingt - dix jours font un peu plus de trois ans et demi; et que si l'on compte les mois à trente jours chacun, les douze cent quatre-vingt-dix jours feront quarante-trois mois: cependant saint Jean ne parle que de quarante-deux mois; et il le répète même lorsque parlant de cette même persécution il dit (8) qu'alors les gentils fouleront aux pieds la ville sainte pendant quarantedeux mois. Il y a sur cela deux voies de conciliation. 1º Les quarante-deux mois à trente jours font précisément douze cent soixante jours : et peut-être qu'originairement dans le texte on lisoit 1260 au lieu de 1290. Saint Jérôme même lisoit peut-être ainsi. 2º En supposant même douze cent quatre-vingt-dix jours, il se peut faire que l'interdic-

⁽¹⁾ Hieron. in Dan. xII. — (2) Dan. xII. 6. 7. — (3) Appc. xIII. 5. — (4) Dan. vII. 25. — (5) Dan. xII. 7. — (6) Dan. xII. 11. — (7) Hieron. in Dan. xII. — (8) Apoc. xI. 2.

perpetuel commence quelques jours avant la persecution ouverte. Et c'est peut-être bien le sens le plus naturel. Les mois de trente jours ne sont usités ni chez les Chrétiens, ni chez les Mahométans. Les Chrétiens comptent par années solaires de trois cent soixante-cinq jours, et les Mahométans par années luffaires de trois cent cinquante-quatre jours. Les douze cent quatre-vingt-dix jours font quarante - deux mois et douze jours chez les Chrétiens, où quarante-trois mois et vingt-un jours chez les Mahométans. Il peut donc arriver que l'interdiction du sacrifice perpétuel étant l'époque des douze cent quatrevingt - dix jours, la persécution quierte éclate environ quinze jours, ou peut-être seulement six ou sept semaines après, et alors sera l'époque des quarante deux mois qui

répondent aux trois temps et demi.

L'ange qui parle à Daniel ajoute : Heureux celui qui XXIV. attend et qui arrive jusqu'à mille trais cent trente-cinq techrist.Der jours (1); ce que saint Jérôme explique ainsi : «Heureux nier avenecelui qui après la mort de l'Antechrist, attend encore mentdeJ.C. au delà des douze cent quatre vingt-dix jours qui viennent • d'être marqués, quarante-cinq jours, après lesquels Jésus-• Christ notre Seigneur et notre Sauveur viendra dans sa • majesté: Beatus qui, interfecto Antichristo, dies supra numerum præfinitum quadraginta quinque præstolatur, quibus est Dominus atque Salvator in sua majes-* tate venturus. Pourquoi, continue ce père, ce silence de » quarante - cinq jours après la mort de l'Antechrist? il » n'appartient qu'à Dieu de le savoir, si ce n'est que nous » puissions dire que Dieu diffère de mettre les saints en » possession du royaume éternel, afin d'éprouver par-là leur patience : Quare autem post interfectionem Antichisti, quadraginta quinque dierum silentium sit? divinæ scientiæ est : nisi forte dicamus, Dilatio regni sanctorum, patientiæ comprobatio est (2). » En effet nous avons déjà remarqué que selon toute la tradition, l'Apôtre parle du dernier avénement de Jésus-Christ, lorsqu'après avoir annoncé l'avénement de l'Antechrist, il ajoute (3) que le Seigneur Jésus détruira cet impie par le souffle de sa bouche, et le perdra par l'éclat de sa présence, ou même de son avenement; car le mot grec παρουσία signifie l'un et l'autre, et la Vulgate même présère avene-

⁽¹⁾ Dan. x11. 12. — (2) Hieron. in Dan. x11. — (3) 2. Thess. 11. 8.

ment: Ille iniquus quem Dominus Jesus intersiciet spiritu oris sui, et destruet ILLUSTRATIONE ADVENTUS SUI.

Mais de ce texte même naît ici une objection; car si Jésus-Christ doit exterminer cet impie par l'éclat de son avenement, comment saint Jerôme a-t-il pu penser qu'il y auroit une distance de quarante-cinq jours entre la mort de l'Antechrist et le dernier avénement de Jésus-Christ? Nous avons dejà répondu à cette objection en faisant remarquer qu'il pourroit arriver qu'au milieu des signes prodigieux qui précéderont immédiatément le dernier avénement de Jésus-Christ, l'Antechrist fût exterminé d'une manière éclatante, et comme par le souffle du Seigneur près de paroître, en sorte que quoique Jésus-Chrit ne dût peut-être paroître que quarante-cinq jours après, cependant il seroit vrai de dire que cet impie seroit exterminé par l'éclat de l'avénement de ce Dieu Sauveur, c'est-à-dire par l'éclat qui précédera de si près son avénement. Et Malvenda dit aussi : «On entend ici par *l'avénement*, ou » la présence du Seigneur, l'avénement même de Jésus-» Christ au temps du dernier jugement; non que l'Ante-» christ doive être exterminé par Jésus-Christ précisément » à l'avénement de Jésus-Christ au jour même du dernier » jugement, puisqu'en effet il doit se trouver un intervalle » de plusieurs jours entre la mort de l'Antechrist et le » dernier jugement, comme nous le ferons voir; mais parce » que l'avénement du Seigneur doit se prendre ici dans un » sens plus étendu, en sorte que sous ce terme se trouve » compris tout le temps qui s'écoulera depuis la mort de » l'Antechrist jusqu'au jugement, qui sera alors très-pro-» chain: Hic, Adventum seu præsentiam Domini, intelli-» gunt ipsum Christi ad judicium adventum; non quod » præfixe in ipso adventu Christi ad judicium sit Antichristus interficiendus a Christo, cum revera plures dies intercessuri sunt a morte Antichristi ad diem ju-» dicii, uti cap. x ostendemus; sed late et extense dicatur » ADVENTUS DOMINI totum illud tempus, quod erit a fine » Antichristi usque ad judicium, quod in proximo erit(1).» Il expose ensuite les différens sentimens des interprètes soit sur les mille trois cent trente-cinq jours dont parle Daniel, soit sur la liaison plus ou moins intime de la mort de l'Antechrist et du dernier avénement de Jésus-

⁽¹⁾ Malvenda, de Antichr. l. x111. c. 7.

Christ; et il conclut en ces termes; « Au reste, si nous » considérons bien les paroies de Daniel, et l'interprétation » de saint Jérôme, de Théodoret, et des autres qui ont » pensé comme ces deux pères, nous regarderons comme » beaucoup plus probable que depuis la mort de l'Ante» christ jusqu'au jugement il n'y auranque quarante-cinq » jours d'intervalle; et c'est aussi ce que pensent des théo» logiens distingués, tels que Bellarmin, Acosta, Valentia, » Suarès, Henriquès: Ceterum si verba Danielis, si in» terpretationem sancti Hieronymi, Theodoreti, et alio» rum attente consideremus, multo probabilius existi» mabimus, a nece Antichristi ad judicium non nisi qua» draginta quinque dies inter fluxuros. Sic quoque sentiunt
» præstantes quique theologi, Bellarminus, etc. (1). »

Sur cela natt encore une objection: S'il doit y avoir un intervalle précisément de quarante-cinq jours entre la mort de l'Antechrist et le dernier avénement de Jésus-Christ, ceux qui seront témoins de la mort de l'Antechrist, pourront donc connoître quel sera le jour du jugement; et cependant selon l'Écriture ce jour doit être inconnu. Cette objection a été prévue et réfutée spécialement par Bellarmin et Suarès; et voici ce que Malvenda y oppose (2):

* 1° Le jour du jugement a toujours été inconnu aux hommes, et ils l'ignoreront jusqu'à la dernière extrémité des siècles; mais alors la fin du monde étant proche, et l'Antechrist exerçant déjà son règne tyrannique, il ne peut pas être douteux que les hommes pieux et instruits des Écritures, reconnoissant alors l'Antechrist, ne comprennent en même temps que le monde sera près de finir, et que le dernier jugement sera proche, puisque de l'aveu de tous les orthodoxes, il est certain que l'Antechrist ne doit venir que vers la fin du monde; et quoiqu'ils ne puissent désigner ou déterminer d'une manière certaine le jour du jugement, cependant ils comprendront facilement que ce jour sera très proche.

• 2º A la vue de ces signes horribles que le Seigneur a • prédit devoir arriver, signes dans le soleil, dans la lune, • dans les étoiles, dans la mer, les hommes ne sauront-ils • pas certainement que le jour du jugement sera alors • très-proche, que le Juge sera, pour ainsi dire, à la porte? • n'en seront - ils pas saisis de frayeur? et Jésus - Christ

⁽¹⁾ Malvenda, de Antichr. l. x111. c. 10. — (2) Ibid.

» même ne dit-il pas (1) qu'alors les hommes secheront de » frayeur dans l'attente de la révolution que l'univers sera près d'éprouver? Et certes pourquoi le Seigneur a-» t-il averti de ces signes ses serviteurs, sinon afin qu'ils » pussent connoître et comprendre l'approche de ce jour? » Cependant ils ne pourront pas encore par-là connottre

» ce jour d'une manière certaine et précise.

» 3° De ce que, entre la mort de l'Antechrist et le juge-» ment dernier se trouve déterminé un intervalle de qua-» rante-cinq jours, il ne s'ensuit pas que le dernier jour » pourra être connu d'une manière certaine; parce qu'au » fond il n'est point enseigné comme une chose absolument » certaine et indubitable qu'il ne doive y avoir que cet in-» tervalle entre la mort de l'Antechrist et le dernier juge-» ment ; puisque les opinions des înterprètes varient sur cela, et que l'oracle de Daniel sur cette chose future est » très-obscur, et expliqué en différens sens : l'interpréta-» tion dont il s'agit ici est seulement proposée comme pro-» bable, vraisemblable, appuyée sur les meilleures con-» jectures ; or, rien n'empêche de conjecturer l'éloignement » ou la proximité du dernier jugement : Conjecturis autem » investigare judicium nihil vetat. »

Ajoutons que cette détermination de jours, quelque incertaine qu'elle puisse être, est cependant un secours, un soulagement, une consolation que Dieu a préparée pour ses serviteurs dans ces derniers temps. Il n'a pas voulu leur laisser ignorer la durée de cette désolation affreuse, de cette persécution violente, dont ils sont menacés : il leur annonce par la bouche de Daniel qu'elle durera un temps, deux temps, et la moitié d'un temps. Cette expression pouvoit avoir quelque obscurité; Jésus - Christ nous l'explique par la bouche de saint Jean, en nous déclarant deux fois que cette persécution durera quarantedeux mois, ce qui fait connoître que les trois temps et demi marqués par Daniel signifient certainement trois ans et demi. Ce n'est pas tout encore; le nombre même des jours est marqué; et Dieu nous déclare par la bouche de Daniel, que depuis l'interdiction du sacrifice perpétuel, il se passera mille deux cent quatre-vingt-dix jours: il sera aisé de les compter; et ce sera sans doute une consolation pour les fidèles. Enfin le Seigneur ajoute qu'heureux est

⁽¹⁾ Luc. xx1. 26.

celui qui attendra jusqu'au nombre de mille trois cent trente-cinq jours : il ne dit point ce qui arrivera après ce terme; il ne dit pas même d'on doit se prendre la commencement de ce nombre de jours ; mais en nous déclarant par saint Paul que l'auteur de cette persécution doit être exterminé par l'éclat de l'avénement de Jésus-Christ, il nous laisse à comprendre que le terme heureux qu'il promet à ses serviteurs est l'avénement même de Jésus-Christ, que ce terme heureux ne peut être différé beaucoup au delà de cette persécution; qu'ainsi ces mille trois cent trente-cinq jours doivent avoir la même époque que les mille deux cent quatre-vingt-dix dont il vient de nous parler; qu'ainsi il n'y aura que quarante-cinq jours d'intervalle entre la fin de cette persécution et le dernier avénement de Jésus-Christ; que la fin de cette persécution ne peut guère avoir pour cause que la mort de l'Antechrist; qu'ainsi il y aura quarante-cinq jours d'intervalle entre la mort de l'Antechrist et le dernier avénement de Jésus-Christ; et afin de donner plus de poids à ces conjectures, il veut qu'elles nous soient proposées par celui d'entre les saints docteurs sur qui il a répandu d'une manière plus particulière le don de l'intelligence des saintes Écritures : Beatus qui, interfecto Antichristo, dies supra numerum præfinitum quadraginta quinque præstolatur, quibus est Dominus atque Salvator in sua majestatė venturus.

Voici donc à quoi peuvent se réduire les différens points que nous avons en lieu d'examiner dans cette Dissertation. L'Antechrist sera un homme qui, par l'excès de son impiété et de son opposition à Jésus-Christ, méritera d'être appelé par distinction l'Antechrist, c'est-à-dire l'ennemi de Jésus-Christ (1). Cet homme impie a déjà eu différens précurseurs, entre lesquels le plus distingué est Mahomet, fondateur d'un empire antichrétien qui semble être celui à la tête duquel parottra enfin le dernier ennemi de Jésus-Christ (2). Ge véritable et dernier Antechrist ne paroîtra qu'à la fin des siècles; mais on ignore quand arrivera la fin des siècles: une tradition assez répandue enseigne que le monde ne durera que six mille ans; mais combien a-t-il déjà duré? rien de plus incertain (3). L'opinion commune est que cet enfant de perdition naîtra de la nation juive, et même de la tribu de Dan : il n'est pas certain que ce soit

XXV. Récapitulation et conclusion.

⁽¹⁾ Art. 11. - (2) Art. 111. et 1v. - (3) Art. v.

de cette tribu; mais la suite donne lieu de penser qu'en effet ce sera de cette nation (1). Plusieurs croient qu'il viendra de Babylon😝 ou même qu'il y naîtra : sur cela rien de certain (2). En vain chercheroit-on quelle sera sa naissance ou son éducation; ce que l'on sait c'est que ce sera le plus méchant de tous les hommes (3). Deux signes principaux doivent précéder et annoncer son avénement; premier signe, l'entière destruction des derniers restes de l'empire romain (4); second signe, la consommation de cette apostasie, qui depuis les premiers siècles de l'Eglise a déjà fait tant de progrès par cette suite d'hérésies et de schismes qui se sont succédés d'âge en âge (5). Lorsque l'Antechrist paroîtra, l'empire romain sera-t-il divisé entre dix rois? de ces dix rois, en abattra-t-il trois? Il paroît que cela regarde plutôt son empire que lui-même: Mahomet s'est élevé précisément après le démembrement de l'empire romain; et l'empire antichrétien qu'il a fondé a déjà subjugué deux empires puissans (6). L'Antechrist dominera sur toute la terre; mais il ne faut pas attendre que son empire se forme dans un clin d'œil : depuis plus de onze siècles l'empire de Mahomet déjà répandu dans l'Asie, dans l'Afrique et dans l'Europe, lui prépare les voies (7). Où sera le siège de cet empire immense? plusieurs ont cru que ce seroit à Jérusalem; quelques uns croient que cet impie, alors maître de toute la terre, pourroit bien placer son siége dans Rome même (8). Quant au nom de cet homme, personne ne le sait; saint Jean nous apprend seulement que dans ce nom se trouvera le nombre six cent soixante-six; ce nombre se trouve dans le nom de Mahomet; le destructeur de l'empire grec portoit le même nom; tel sera peut-être aussi le nom du dernier ennemi de Jésus-Christ (9). Cet impie se couvrira-t-il du veile de l'hypocrisie? cela pourra être dans les commencemens. Faut-il lui attribuer la ruse et l'artifice, l'impudence et l'audace, l'amour des richesses, la passion pour les femmes? sur tout cela rien de certain. Possédera-t-il toute la science et toute la vertu de la magie? Saint Paul nous dit seulement que cet impie viendra avec toute la puissance de Satan, opérant toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs (10). S'annoncera-t-il comme le Christ,

⁽¹⁾ Art. vi. — (2) Art. vii. — (3) Art. viii. — (4) Art. ix. — (5) Art. x. — (6) Art. xi. — (7) Art. xii. — (8) Art. xiii. — (9) Art. xiv. — (10) Art. xv

et sera-t-il recu comme tel par les Juis? c'est l'opinion commune fondée principalement sur ce que Jésus-Christ même paroît le prédire ainsi (1). Mais son caractère essentiel et distinctif, c'est qu'après avoir usurpé le nom de Christ, et avoir tenté de séduire par ce nom les Juiss et même les Chrétiens, il s'opposera ouvertement à Jésus-Christ; il niera que le Fils de Dieu se soit fait homme en la personne de Jésus-Christ; il niera que Jésus soit le Christ promis, et qu'il soit Fils de Dien (2). Aux progrès de la séduction de ce faux Christ viendront s'opposer les deux témoins que Dieu doit envoyer, Elie et Hénoch (3). Par le ministère d'Élie, les Juiss seront rappelés et convertis (4). La vocation et la conversion d'une multitude innombrable de gentils, sera le fruit et du ministère d'Hénoch, et du zèle des Juiss pour Jésus-Christ (5). L'Antechrist alors abandonné des Juiss, mais toujours soutenu par les ennemis du nom chrétien, s'élèvera jusqu'à se faire rendre les hommages divins : il n'est pas certain qu'il interdise pour cela le culte des idoles; il paroît même qu'il ne l'interdira pas; mais il est certain qu'il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu (6). Par lui le sacrifice perpétuel sera aboli, c'est-à-dire interdit; et il ne sera plus possible de rendre publiquement au vrai Dieu le culte qui lui est dû (7). Par lui les deux témoins seront mis à mort; il aura le pouvoir de faire la guerre aux saints et de les vaincre, c'est-à-dire de les persécuter et de les faire mourir; et cette persécution durera quarante-deux mois, c'est-à-dire trois ans et demi; elle remplire le nombre des mille deux cent quatre-vingt-dix jours qui doivent s'écouler depuis l'interdiction du sacrifice perpétuel (8). Enfin le terme de cette persécution sera la mort même de cet impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et perdra par l'éclat de son avénement : mais il paroît qu'entre la mort de cet impie et le dernier avénement de Jésus-Christ, il y aura un intervalle de quarantecinq jours qui acheveront le nombre des mille trois cent trente-cinq jours dont le terme nous est annoncé comme heureux et désirable (9). Alors Jésus-Christ descendra des cieux; un feu vengeur le précédera : les morts ressusciteront; tous les hommes seront jugés; les bons et les méchans

⁽¹⁾ Art. xv1. — (2) Art. xv11. — (3) Art. xv111. — (4) Art. xix. — (5) Art. xx. — (6) Art. xx11. — (7) Art. xx11. — (8) Art. xx111. — (9) Art. xxiv.

seront séparés; le monde embrasé sera renouvelé. Ainsi se vérifiera ce que saint Augustin avoit appris de ceux qui avoient vécu avant lui, ce que toute la tradition a enseigné après lui, et ce que nous attesterons aussi nous-mêmes en demeurant inviolablement attachés à cette chaîne respectable (1): In illo judicio vel circa illud judicium, has res didicimus esse venturas, Eliam Thesbitem, fidem Judæorum, Antichristum persecuturum, Christum venturum (2), mortuorum resurrectionem, bonorum, malorumque diremptionem, mundi conflagrationem, ejusque renovationem : quæ omnia quidem ventura esse credendum est; sed quibus modis vel quo ordine veniant. tunc magis docebit rerum experientia, quam nunc ad perfectum intelligentia hominum valet consequi. Existimo tamen eo quo a me commemorata sunt ordine esse ventura.

(1) Aug. de Civ. Dei, l. xx. cap. ult. — (2) On lit dans le texte de saint Augustin judicaturum; mais il paroît assez douteux que ce saint docteur eut ainsi parlè du jugement avant de parler de la résurrection, surtout dans un endroit où il se propose de marquer l'ordre dans lequel il conçoit ces différens objets: c'est ce qui donne lieu de conjecturer que les copistes se sont ici mépris en écrivant judicaturum pour venturum. (Note de la précèdente édition.)

DEUXIÈMĘ ÉPIŢŖE

DE SAINT PAUL

AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul salue les Thessaloniciens. Il rend graces à Dieu de leur foi, et de leur constance dans les maux. Il annonce les vengeances qui seront exercées sur les méchans, et la gloire dont les justes seront comblès à l'avénement de Jésus-Christ.

- 1. Paulus et Silvanus, et Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.
- 2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.
- 3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, et abundat charitas uniuscujusque vestrum in invicem:
- 4. Ita ut et nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro pa-

- 1. Paul, Silvain" et Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, qui est en Dieu notre Père, et en Jésus-Christ notre Seigneur.
- 2. Que Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grace et la paix.
- 3. Nous devons, mes frères, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces; et il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, et que la charité que vous avez les uns pour les autres prend tous les jours un nouvel accroissement;
- 4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience et de

y 1. C'est le même que Silas. Voyez la préface sur la 130 Épître.

108 11° ÉPÎTRE DE SAÎNT PAUL AUX THESSALONICIENS,

la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutons et les afflictions qui vous arrivent,

5. Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, puisqu'en permettant que vous souffriez tant de maux pour vous purifier de vos fautes, et pour vous rendre dignes de son royaume, pour lequel, aussi vous souffrez, il nous apprende que rien de souilté ne sauroit y entrer, et il nous fait comprendre en même temps, qu'it punira un jour avec une extrême rigueur la cruauté et l'impiété de vos persécuteurs.

6. Car" il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant;

7. Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes comme nous dans l'affliction, lorsque le Seigneur Jésus descendra du ciel et paroîtra avec les anges qui sont les ministres de sa puissance,

8. Lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Evangile de notre

Seigneur Jésus-Christ,

9. Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, "étant confondus par la face du Seigneur qu'ils ont rejeté, et par la gloire de sa puissance qui paroîtra dans tout son éclat

10. Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses saints, et pour se tientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus, quas sustinetis,

5. In exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo

et patimini:

6. Si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant,

7. Et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo cum angelis virtutis ejus,

8. In flamma ignis dantis vindictam iis qui non noverunt Deum, et qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi:

 Qui pœnas dabunt in inferitu æternas a facie Domini, et a gloria virtutis ejus,

10. Cum venerit glorificari in sanctis

 ^{\$\}dagger\$ 6. C'est le sens du grec.
 \$\dagger\$ 9. C'est le sens du grec : Qui pænas dabunt interitum æternum ; à la lettre, la peine d'une éternelle perdition.

suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

- 11. In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omtatis, et opus fidei in virtute.
- 12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui, par la gloire dont il les comblera, et à laquelle vous participerez aussi vous, puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole a été recu de vous dans l'attente de ce jour-là : "

- 11. C'est pourquoi sachant les grands biens qui vous sont préparés, nous prions sans cesse pour vous, et nous demandons à notre Dieu, qu'il vous rende dignes nem voluntatem boni- de sa vocation, et qu'il accomplisse, par sa puissance, tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, et l'œuvre de votre foi:
 - 12. Asin que le nom de notre Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous, et que vous soyez glorifiés en lui, par la grace de notre Dieu, et du Seigneur Jésus-Christ, par laquelle seule vous pouvez acquérir la sainteté qu'il demande de vous, et mériter la gloire qu'il vous destine.

y 10. Autrement et selon le grec : qu'il vous console, dis-je, lorsqu'il viendra pour être glorisie dans ses saints, et pour sefaire admirer en ce jour-là dans tous ceux qui auront cru en lui, par la gloire dont il les comblera, et à laquelle vous participerez aussi vous, puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole a été reçu de vous.

CHAPITRE II.

Apostasie qui doit précéder l'avénement de Jésus-Christ. Mystère d'iniquité qui s'opère jusqu'à l'avenement de l'Antechrist. Caractères de cet homme de péché qui doit être exterminé par l'avénement de Jésus-Christ. Saint Paul rend graces de la foi des Thessaloniciens, et les exhorte à garder les traditions qu'il leur a laissées.

- 1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et réunion avec lui,"
 - 1. On, nous vous conjurons, mes frères, par l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ, et par notre
- 🛊 1. Gr. autr. touchant l'avenement de notre Seigneur Jésus Christ, et notre réunion avec lui.

innostre congregationis in ipsum:

2. Que vous ne vous laissiez pas . légèrement ébranler dans votre premier sentiment, et que vous ne vous troubliez pas, en croyant, sur la foi de quelque esprit prophétique, ou sur quelque discours, ou sur quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Sei- sam, quasi instet dies gneur est près d'arriver.

3. Que personne donc ne vous séduise, en quelque manière que ce soit; car ce jour-là ne viendra point que la révolte et l'apostasie " presque générale ne soit arrivée auparavant, et qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché, qui doit périr

misérablement, "

Ephes. v. 6.

- 4. Qui s'opposant à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, " voulant lui-même passer pour Dieu.
- 5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étois encore avec yous?
- 6. Et yous savez bien *même* ce qui empêche qu'il ne vienne; vous savez que c'est la fermeté de la foi des Chrétiens, qui doit s'affoiblir un jour, afin qu'il vienne en son temps. Et elle commence déjà de diminuer;

- 2. Ut non cito moveamini a vestro semsu, neque terreamini. neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tamquam per nos mis-Domini.
- 3. Nequis vos seducat ullo modo **, quo**niam nisi venerit discessio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis.
- 4. Qui adversatur, extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tamquam sit Deus.

5. Non retinetis quod cum adhuc essem apud vos, hæc dicebaın vobis?

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

Ibid. Litt. cet enfant de perdition.

v 3. C'est l'expression propre du grec ; et plus bas (v 7.) saint Paul remarque que le mystère d'iniquité commençoit à s'opérer dès son temps. Ainsi les hérésies des premiers siècles, et surtout l'arianisme, et les autres qui ont entraîne des peuples entiers, ont commence sur la terre cette funeste apostasio; elle s'est étendue presque dans tout l'Orient par le schisme des Grecs : elle a enlevé presque sous nos yeux les peuples du Nord ; elle pénètre insensiblement jusqu'au milieu de nous par la dépravation des mœurs, par la licence des opinions, par l'esprit d'irréligion et d'incrédulité.

^{¥ 4.} Le grec ajoute : comme s'il étoit Dieu.

j. Nam myangam jam operatur anduitatis: tantum di qui tenet nunc, theat, donec de medicat.

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu pris sui, et destruct illustratione adventus sui eum:

Q. Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus.

10. Et in omni seductione iniquitatis ils qui pereunt : eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.

11. Ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati. 7. Car le mystère d'iniquité se forme des à présent, attendant seulement, pour paroître, que ce qui l'arrête maintenant, ait disparu."

8. Et alors se découvrira l'impie, Isai. xi. 4. que le Seigneur Jésus détruira " par le souffle de sa bouche, et qu'il perdra par l'éclat de sa présence:

9. Cet impie, dis-je, qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs,"

10. Et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité " pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces " qu'ils croiront au mensonge,

 Afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, et qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

7. Le grec peut se traduire: tantum qui tenet nune, donce de medio fiat. C'est-à-dire, et il reste seulement que celui qui tient maintenant, soit ôté du monde. Sous le nom de celui qui tient, saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, etla plupart des pères, entendent l'empire romain, et pensent que l'Apôtre annonçant ici la destruction de cet empire s'exprime en termes couverts, pour ne pas blesser la délicatesse des Romains, sous la domination desquels l'Eglise se trouvoit. Ceux d'entre les interprètes modernes qui ont suivi en cela le sentiment des pères, observent que l'empire romain détruit dans l'Occident s'est maintenu long-temps dans l'Orient, et qu'avant qu'il y fût détruit, il a été relevé dans l'Occident en la personne de Charlemagne, en sorte qu'il subsiste encore aujourd'hui dans l'empire d'Allemagne, dont la conservation nous prouve que nous ne touchons point encore à la fin des temps.

▼ 8. C'est le sens du grec.

🕏 9. Voyez l'analyse.

Vio. Litt. parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité.

Ibid. A la lettre: Dieu leur enverra une efficacité d'erreur; il permettra qu'ils soient seduits et trompés. Voyez l'analyse.

112 II ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS,

12. Mais quant à nous, mes frères chérit du Seigneur, "nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces, de re qu'il, vous a choisis des le commencement, "pour lous sauver par la sanctification de l'Esprit-Saint qu'il vous a communiqué, et par la foi de la vérité qu'il vous a donnée,

13. Vous appelant a cet état" par notre Evangile, pour vous faite acquérir la gloire de notre Seigneur

Jésus-Christ.

14 C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes dans la foi que vous avez reçue; et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.

- 15. Que notre Seigneur Jésus-Christ, et Dieu notre Père, qui nous a aimés, et qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle et une si heureuse espérance,
- 16. Console"lui-même vos cœurs, et vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres, et dans la bonne doctrine."

- 12. Nos autem debemus gratias agere. Deo semper pro vobis, fratres dilectia Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione Spiritus et in fide veritatis:
- 13. In qua et vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.
- 14. Itaque, fratres, state: et tenete traditiones, quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram.
- 15. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, et Deus et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam et spem bonam in gratia.
- 16. Exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere et sermone bono.

🔻 12. C'est l'expression du grec.

Ibid. C'est le sens du grec.

13. C'est le sens du grec : in quo et vocavit vos.

y 16. C'est le sens du grec.

ibid. Gr. litt. dans la bonne doctrine et dans toutes sortes de bonnes œuvres.

CHAPITRE

Saint Paul demande aux Thessaloniciens le secours de leurs prières. Il les avertit de se retirer de ceux qui vivoient d'une manière déréglée. Il leur recommande le travail. Il leur souhaite la paix. Salutation.

- 1. DE cetero, frage tres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, et clarificetur, sicut et apud yos:
- 2. Et ut liberemur ab importunis et malis hominibus: non enim omnium est fides.
- Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.
- 4. Confidimus autem de vobis in Domino, quoniam quæ præcipimus, et facitis, et facietis.
- 5. Dominus autem dirigat corda vestra in

1. Au reste, mes frères, priez Ephes. vi. 19. pour nous, asin que la parole de Col. 1v. 5. Dieu" se répande de plus en plus, et qu'elle soit en honneur et en gloire " dans tout le monde, ainsi

qu'elle l'est parmi vous ;

2. Et afin que Dieu nous garantisse des hommes déraisonnables" et méchans, qui s'opposent au progrès de l'Evangile, auquel ils ne veulent point croire. Vous ne devez pas en être surpris, car la foi n'est pas commune à tous, et Dieu par un juste jugement en laisse plusieurs dans leur aveuglement.

3. Mais pour vous, mes frères, Dieu" est fidèle, et il vous affermira dans la foi que vous avez embrassée, et vous préservera du malin esprit," et de tout le mal que lui et ses ministres voudroient vous faire, et auquel ils voudroient

vous porter.

4. Quant à vous donc, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplissez, et que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons,

5. Et nous demandons que le Seigneur vous donne un cœur

🕈 1. Gr. litt. du Seigneur. Ibid. C'est l'expression du grec.

🖈 2. C'est le sens du grec. 🕈 3. Gr. litt. le Seigneur.

23.

lbid. Quelques-uns traduisent : et vous préservera du malin esprit.

Digitized by Google

114 IIº ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS,

droit "dans l'amour de Dieu, et dans la patience de Jésus-Christ afin que vous puissiez l'imiter

dans vos souffrances.

6. Or, ce que nous vous ordonnons, mes frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, est de vous retirer et de vous séparer de tous ceux d'entre vos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon la tradition et la forme de vie qu'ils ont reçue de nous, par l'exemple que nous leur avons montré, et par les instructions que nous leur avons données. Je ne vous le répète point ici;

7. Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter; et vous savez aussi qu'on ne pèche pas en le faisant, puisqu'il n'y a rien eu de déréglé!" dans la manière dont nous avons vécu parmivous.

Act. xx. 34. 1.Cor. 1v. 12. 1. Thes. 11. 9.

8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne; mais nous avons travaillé de nos mains jour et nuit avec peine et avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir, et que nous n'eussions droit, en vous prêchant l'Evangile, de recevoir de vous notre subsistance; mais c'est que nous avons voulu nous donner nousmemes pour modèle, afin que vous nous imitassiez en travaillant, comme tout le monde doit faire, pour avoir droit de manger.

10. Aussi, lorsque nous étions avec vous, nous vous déclarions que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger. C'est une

charitate Dei, et patientia Christi.

- 6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis.
- 7. Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos : quoniam non inquieti fuimus inter vos:
- 8. Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus:
- Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.
- 10. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis: quoniam si quis non

v 7. C'est le sens du grec.

^{▼ 5.} Autrement et selon le grec : que le Seigneur conduise et porte vos cœurs à l'amour de Dieu, et à l'attente de Jesus-Christ.

vult operari, nec manducet.

- 11. Audivimus enim inter vos quosambulare quiete, nihil operantes, sed curiose agen-
- 12. Iis autem qui ejusmodi sunt, denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.

13. Vos autem, fratres nolite deficere benefacientes.

- 14. Quod si quis non obedit verbo nosepistolam, tro per hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur:
- 15. Et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.
- 16. Ipse autem Dominus pacis, det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.
- 17. Salutatio mea manu Pauli: quod est signum in omni epistola: ita scribo.
- 18. Gratia Domini Christi nostri Jesu cum omnibus vobis. Amen.

instruction dont tous n'ont pas

profite;

12. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets," qui ne travaillent point, mais qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

12. Or, nous ordonnons à ces personnes, et nous les conjurons par notre "Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain, en travaillant en sil ence. "

13. Et pour vous, mes frères, ne vous lassez point de faire le bien que nous vous avons enseigné.

14. Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons ici par notre lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion et de la honte.

15. Ne le considérez pas néanmoins comme votre ennemi; mais avertissez-le " comme votre frère, avec douceur et avec charité.

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner la paix en tout temps et en tout lieu. " Que le Seigneur soit avec yous tous.

17. Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul : c'est la mon seing dans toutes mes lettres : j'écris ainsi.

18. La grace de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

🛉 15. C'est le sens du grec.

🕈 16. Le grec imprimé lit : en toute manière.

Gal. v1. 9.

8.

^{🔖 11.} Gr. déréglés. C'est la même expression qu'aux 🛊 6. et 7.

^{🖈 12.} Ce mot est dans le grec. *Ìbid*. Gr. autr. en repos.

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPITRE

A TIMOTHÉE.

Remarques sur Timothée, à qui cette épître est adressée. Occasion et sujet de cette épître.

Тімотни étoit de Lycaonie, et apparemment de la ville de Lystres, où l'Apôtre le trouva (1). Origène a cru (2) qu'il étoit parent de saint Paul, sur ce que cet apôtre salue les Romains de la part de Timothée le compagnon de ses travaux, de Luce, de Jason et de Sosipatre ses parens (3). Timothée auroit pu être parent de saint Paul du côté d'Eunice sa mère, laquelle étoit juive; mais le texte de cet apôtre ne le prouve point. Quoi qu'il en soit, Timothée avoit été élevé dans l'étude des saintes lettres dès son enfance (4), et il étoit déjà du nombre des fidèles, avant que saint Paul arrivât à Lystres (5). Les frères lui rendoient un témoignage avantageux; et saint Paul souhaita de l'avoir pour disciple, et pour compagnon de ses voyages. Comme il n'avoit pas reçu la circoncision, parce que son père étoit gentil, saint Paul le prenant avec lui, le circoncit à Lystres, afin de ne pas irriter les Juiss, qui auroient trouvé fort mauvais qu'il prît avec lui un incirconcis.

Timothée reçut l'ordination épiscopale, en conséquence d'une prophétie et d'un ordre particulier du Saint-Esprit (6); et ce fut saint Paul même qui lui imposa les mains (7); mais on ne sait pas distinctement le temps de son ordination. On sait seulement que s'étant une fois attaché à l'Apôtre, il ne le quitta plus que par ses ordres, et qu'il travailla avec lui à la prédication de l'Evangile, comme un fils avec son père (8). Ils passèrent ensemble

⁽¹⁾ Act. xvi. 1. Vide Chrys. in Rom. hom. 19. et in 2. Tim. hom. 8. et Theodoret. in Rom. xvi. 21. Tillemont, note 1. sur saint Timothée. — (2) Origen. in Rom. p. 632. — (3) Rom. xvi. 21. — (4) 2. Tim. 111. 15. — (5) Act. xvi. 1. et seqq. — (6) 1. Tim. 1v. 14. — (7) 2. Tim. 1. 6. — (8) Philipp. 11. 22.

de l'Asie en Macédoine; et lorsque saint Paul fut obligé de quitter Bérée, pour aller à Athènes, il laissa chi Macédoine Silas et Timothée (1). Aussitôt que l'Apôtre fut arrivé à Athènes, il leur manda de venir promptement le trouver. Timothée y étant venu, saint Paul le renvoya d'Athènes à Thessalonique (2), pour y fortifier les fidèles dans les persécutions qu'ils souffroient alors. Peu de temps

après il revint trouver saint Paul à Corinthe (3).

Il y a assez d'apparence qu'il accompagna cet apôtre dans le voyage qu'il fit de Corinthe à Jérusalem, et à son retour de Jérusalem à Ephèse. Saint Paul l'envoya d'Ephèse en Macédoine (4) et en Achaïe (5) avec Eraste. pour y faire préparer les aumônes qu'il recueilloit pour les chrétiens de Jérusalem. Timothée vint quelque temps après retrouver saint Paul à Ephèse, et lui rendit compte de son voyage. Ils partirent ensuite d'Ephèse (6), et allèrent ensemble en Macédoine et à Corinthe, d'où saint Paul revint en Asie, pour de là passer à Jérusalem. On ne sait pas précisément si Timothée l'accompagna dans tout son voyage; mais on apprend de saint Paul même, qu'il demeuroit à Rome avec lui, puisque, lorsque cet apôtre y étoit dans les liens, il le nomme conjointement avec lui dans le titre des trois lettres qu'il écrivit à Philémon, aux Philippiens et aux Colossiens (7); et il y étoit libre, puisque l'Apôtre marque aux Philippiens qu'il espère le leur envoyer bientôt (8).

Il paroît qu'il sut mis en prison un peu avant la délivrance de saint Paul; car dans l'épître que celui-ci écrivit aux Hébreux vers l'an 63 de l'ère chrét. vulgaire, il leur mande que Timothée est délivré de prison, et que s'il revient bientôt, il ira les voir avec lui (9). On ne sait où étoit alors saint Paul. Timothée vint le rejoindre; ils se trouvèrent ensemble à Ephèse, où l'Apôtre le laissa pour avoir soin de cette Eglise (10). D'Ephèse saint Paul passa en Macédoine; et il paroît que c'est de là qu'il lui écrivit cette première épître, dans laquelle il lui marque tous les devoirs de son ministère, non que Timothée pût les ignorer, lui qui avoit été si long-temps son disciple, mais asin que les évêques de tous les siècles eussent dans les instructions

⁽¹⁾ Act. xvII. 14. et seqq. — (2) 1. Thess. III. 1. et seqq. — (3) Act. xvIII. 5. — (4) Act. xIX. 22. — (5) 1. Cor. xVI. 10. — (6) Act. xx. 4. — (7) Philip. 1. 1. Coloss. 1. 1. Philem. 1. — (8) Philip. II. 19. 23. — (9) Hebr. XIII. 23. — (10) 1. Tim. 1. 3.

qu'il lui donne, un excellent abrégé de toutes leurs obligations. C'est ce qui a fail dire à saint Augustin, que ceux qui sont destinés à servir l'Eglise, doivent avoir continuellement devant les yeux les deux épîtres à Timothée, et celle à Tite.

II. Analyse de cette épître.

L'Apôtre salue son disciple bien-aimé (chap. 1), en lui souhaitant la grace, la miséricorde et la paix (1). Il veut d'abord lui recommander d'observer fidèlement les devoirs dont il l'a chargé en le plaçant à la tête de l'Eglise d'Ephèse; et c'est ce qu'il commence de lui dire en lui rappelant la prière qu'il lui fit en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse pour veiller à la conservation du dépôt de la foi, et avertir certains faux docteurs de ne point enseigner une doctrine qui s'en écarte, et de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes, qu'à former et élever l'édifice de Dieu, qui ne se construit et ne s'élève que par la foi (2). Ceci regarde apparemment certains docteurs juis qui, comptant pour un grand avantage d'être nés de la race d'Abraham, s'appliquoient à recueillir et à discuter les preuves de cette naissance pour eux-mêmes et pour leurs disciples. Et parce que ces faux docteurs se glorifioient de leur zèle pour la loi, l'Apôtre interrompant ici la phrase qu'il avoit commencée, fait remarquer à son disciple que la fin des commandemens est la charité qui natt non-seulement d'un cœur pur et d'une bonne conscience, mais encore d'une foi sincère, de laquelle ces faux docteurs s'écartent (3). Il avoue que la loi est bonne, si on en use comme on doit en user (4), c'està-dire comme d'un moniteur fidèle qui nous montre la voie où nous devons marcher, et nous conduit à Jésus-Christ, à qui seul il appartient de nous y faire marcher par le secours de sa grace. Et en même temps il déclare qu'il sait que la loi n'est pas pour le juste, qui la pratique déjà, parce qu'il la porte gravée dans son cœur par l'impression de l'amour; mais pour les méchans qui s'en écartent, et contre qui elle prononce ses anathèmes (5). Le dénombrement de ceux contre qui la loi est établie, le conduit à les renfermer tous sous un seul caractère qui est celui d'infracteurs de la saine doctrine de l'Evangile dont la dispensation lui a été confiée (6). Ceci lui donne lieu d'insister

^{(1) \$\}dagger\$ 1. et 2. — (2) \$\dagger\$ 5. et 4. — (3) \$\dagger\$ 5.-7. — (4) \$\dagger\$ 8. — (5) \$\dagger\$ 9. et . 10. — (6) \$\dagger\$ 10. et 11.

sur son apostolat contre lequel les faux apôtres étoient toujours prêts à s'élever. Il remercie Jésus-Christ, qui a fait éclater sur lui les richesses de sa grace, en le changeant de persécuteur en apôtre. (1); et il reconnoît qu'en cela comme dans tout le reste l'hônneur et la gloire sont dus à Dieu dans tous les siècles (2). Après cela il reprend la phrase qu'il avoit interrompue; et il recommande à Timothée l'avertissement et le précepte qu'il lui avoit laissé de se tenir en garde contre les faux apôtres, afin qu'il s'acquitte des devoirs de la milice sainte, en conservant la foi, et évitant le naufrage de ceux qui s'en sont écartés (3), entre lesquels il en note deux qu'il a livrés à Satan, pour leur apprendre par ce châtiment à ne plus blasphémer (4).

De là l'Apôtre prend occasion de recommander trèsexpressément (chap. 11) à son disciple, de faire toutes sortes de prières et d'actions de graces pour tous les hom mes, sans distinction de Juiss ou de gentils, et spécialement pour les rois, et pour ceux qui sont élevés en dignité (5). Il déclare que ce zèle pour le salut des gentils mêmes est bon et agréable devant Dieu qui veut que tous les hommes, sans distinction de peuples ou de nations, soient sauvés, et viennent à la connoissance de la vérité (6). Car, comme il le dit ailleurs, Dieu n'est-il le Dieu que des Juiss? ne l'est-il pas aussi des gentils? oui certes il l'est aussi des gentils; car il n'y a qu'un seul Dieu qui justifie par la foi les circoncis et les incirconcis (7). Et c'est aussi ce qu'il dit ici : Il n'y a qu'un Dieu, et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme qui s'est livré lui-même pour être le prix de la rédemption de tous, sans distinction de circoncis ou d'incirconcis, en rendant ainsi dans le temps marqué un témoignage éclatant à l'amour ineffable de Dieu pour les hommes (8). Ce qui lui donne lieu de confirmer encore son apostolat, en ajoutant que c'est pour faire connoître ce témoignage même de Jésus-Christ qu'il a été établi prédicateur et apôtre, et spécialement docteur des nations pour les ins-

^{(1) ♥ 12.-16. — (2) ♥ 17. — (3) ♥ 18.} et 19. — (4) ♥ 20. et ult. — (5) ♥ 1. et 2. — (6) ♥ 5. et 4. Qui omnes homines (gr. πάνλας άνθρώπους) vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. — (7) Rom. 111. 29. et 30. An Judæorum Deus tantum? nonne et gentium? Immo et gentium. Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem. — (8) ♥ 5. et 6. Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum homo Christus Jesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis. (Gr. ιδίοις, propriis).

truire de la foi et de la vérité (1). Ce qu'il vient de dire de la prière, lui donne lieu de régler les dispositions intérieures et extérieures même avec lesquelles doivent s'acquitter de cet exercice en tout lieu les personnes de l'un et de l'autre sexe (2). De là il passe aux devoirs particuliers des femmes, à qui il recommande spécialement la modestie, la soumission et le soin de leurs enfans (3).

destie, la soumission et le soin de leurs ensans (3).

Après cela il vient aux devoirs de évêques (chap. 111). Il déclare d'abord que si quelqu'un désire l'épiscopat, il désire, non un vain honneur qui doive l'ensier, mais une œuvre sainte qui exige des dispositions qui y soient proportionnées (4); et aussitôt il les expose, et en sait le dénombrement (5). Ce qu'il dit de l'évêque est également applicable aux prêtres qui partagent avec lui les fonctions de son ministère ; c'est pourquoi il passe aussitôt aux diacres, dont il prescrit aussi les qualités (6). Il déclare à son disciple que quoiqu'il espère le revoir dans peu, il lui écrit ces choses, afin que si son retour à Ephèse est retardé par quelque événement imprévu, il sache comment il doit se conduire dans la maison de Dieu qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité (7); dans le sein de laquelle les gentils se réunissoient aux Juiss fidèles. La formation de l'Eglise par la réunion des deux peuples en Jésus-Christ étoit un mystère que les Juiss charnels ne comprenoient point : c'est pourquoi l'Apôtre qui les avoit en vue dès le commencement de cette épître, insiste ici sur la grandeur de ce mystère, qu'il appelle ailleurs le mystère de Jésus-Christ (8). Il l'appelle ici mystère de piété (9), parce qu'en effet ce mystère est l'objet essentiel de la piété; et le considérant dans toutes ses parties, il remonte jusqu'au moment de l'incarnation qui en est le principe. Il dit ailleurs que ce mystère c'est Jésus-Christ même reçu des gentils et devenu l'espérance de

^{(1) ♥ 7. — (2) ♥ 8.} et 9. In omni loco, etc. (Gr. ἐν πανὶ τόπω, etc.) — (3) ♥ 10. ad finem. — (4) ♥ 1. — (5) ♥ 2.-7. — (6) ♥ 8.-13. — (7) ♥ 14. et 15. — (8) Ephes. 111. 4. et seqq. Potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi quod aliis generationibus non est agnitum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis apostolis ejus prophetis in spiritu: Gentes esse coheredes, et concorporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium. Col. 1. 26. et 27. Mysterium quod absconditum fuit a seculis et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus, quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus in vobis spes gloriæ. — (9) ♥ 16. Et manifeste magnum est pielatis sacramentum.

leur gloire (1); et de même ich il'déclare que ce mystère c'est Dieu même (car c'est ainsi que porte le grec, nonseulement dans les éditions imprimées, mais dans presque tous les manuscrits, et dans tous les pères grecs), c'est Dieu même manisesté dans la chair, justisié par l'esprit, vu des anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire (2); c'es Dieu manifeste dans la chair; c'est le Verbe fait chair: c'est Dieu vu sur la terre, revêtu de la forme humajire, et conversant parmi les hommes; c'est Dieu justifie par l'Esprit; Jésus-Christ même avoit annoncé que l'Esprit de vérité qu'il répandroit sur ses disciples, lui rendroit témoignage, et le justifieroit en attestant son innocence et sa justice, et prouvant qu'étant vraiment Fils de Dieu, il étoit vraiment remonté vers son Père (3); c'est en effet ce qui résulte des dons surnaturels communiqués aux disciples de Jésus-Christ, et des prodiges opérés par eux en son nom : ces prodiges et ces dons procédoient de l'Esprit de Dieu; et c'est ainsi que le Verbe de Dieu après s'être manifesté dans la chair, a été justifié par l'Esprit. Ce mystère, c'est Dieu vu des anges dans la forme humaine dont il s'est revêtu : les hommes n'ont vu en lui sur la terre que'sa forme humaine; mais les anges ont vu sa forme divine même que les hommes ne pouvoient voir. Ce mystère, c'est Dieu préché aux nations, annoncé aux gentils ainsi qu'aux Juis, comme devant être également pour tous l'espérance de leur gloire, le bien souverain à la possession duquel ils sont tous également appelés; c'est Dieu cru dans le monde, vu des anges et cru des hommes, rejeté par les Juiss superbes et incrédules, et cru par ceux que Dieu lui-même a choisis d'entre les Juiss et d'entre les gentils, sans distinction de peuples ni de nations. Ensin c'est Dieu manisesté dans la chair, et reçu dans la gloire; c'est Jésus-Christ fils de Dieu élevé dans le ciel, et assis à la droite de Dieu son père.

⁽¹⁾ Col. 1. 27. ut supra. — (2) \$\forall 17. Quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit angelis, prædicalum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria. (Gr. Θεὸς ἰφανερώθη ἐν σαρχὶ, etc.). Deus manifestatus est in carne, etc. Il y a lieu de conjecturer que les deux premières lettres de Θεὸς ayant disparu, on aura lu δς ἐφανερώθη, comme on le trouve même dans quelques exemplaires. Et parce que le masculin δς convenoit mal avec le neutre μυσθήριον, on aura mis le neutre δ, d'où sera venue la leçon que suppose notre Vulgate, δ ἐφανερώθη. — (3) Joan. xv. 26. Cum autem venerit Paracletus quem ego mittam vobis a Patre, Spiritum veritatis qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me. Et xv1. 8. 10. Et cum venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio... De justitia vero, quia ad Patrem vado.

Après cela l'Apôtre annonce à son disciple (chap. IV) les hérésies qui devojent, s'élever dans le temps à venir (1); il désigne principalement deux erreurs, l'une qui sera d'interdire et de condamner le mariage set l'autre de désendre l'usage de certaines viandes. (2). Ces deux erreurs furent communes à plusieurs des hérétiques qui s'élevèrent dès le temps même des apôtres, et dans les siècles suivans : les ébionites, les encratites, Marcion, Saturnin, Montan, et autres. Quelques-uns croient que cette prédiction de l'Apôtre regarde principalement Manès et ses sectateurs. dont les autres avoient été en quelque sorte les précurseurs. L'Apôtre sans s'arrêter à la première erreur qui se détruit d'elle-même, résute seulement la seconde (3). Il exhorte son disciple à enseigner toujours la bonne doctrine qu'il a reçue, et à fuir les fables de l'erreur (4). Il lui recommande de s'exercer de plus en plus à la piété, dont il lui fait sentir l'avantage en comparant cet exercice spirituel à l'exercice corporel des athlètes (5); comparaison qu'il emploie aussi ailleurs (6). Il assure la vérité de ce qu'il vient de dire des avantages de la piété pour la vie présente et pour la vie future (7); et il déclare que ce qui le soutient au milieu de tous ses travaux, c'est l'espérance des biens qu'il attend du Dieu vivant qui est le Sauveur de tous les hommes, sans distinction de Juifs ou de gentils, mais principalement de ceux d'entre ces deux peuples qui croient en lui (8). Il l'exhorte à annoncer et enseigner ces choses (9). Il lui recommande de faire en sorte que personne ne méprise sa jeunesse, mais de s'attirer le respect en se rendant l'exemple des fidèles (10). Il lui prescrit les principaux devoirs qu'il doit remplir pour se sanctifier lui et ceux qui écoutent sa voix (11).

Il lui marque de quelle manière il doit se conduire (chap. v) avec les personnes jeunes ou âgées de l'un et de l'autre sexe (12). Il lui recommande d'honorer, c'esta-dire d'assister les vraies veuves (13); il lui marque quelles doivent être les qualités de celles à qui il doit accorder cette assistance (14). Il en exclut particulièrement les jeunes veuves pour les motifs qu'il expose (15). Il ordonne que les

⁽¹⁾ $\mbox{$\psi$}$ 1. et 2. In novissimis temporibus (gr. $\mbox{$i$} \mbox{$v$}$ $\mbox{$v$}$ $\$

fidèles assistent eux-mêmes les veuves qui leur sont proches, afin que l'Eglise puisse suffire à celles qui sont vraiment veuves et qui ont besoln de son assistance (1). Il ordonne que les pretres qui gouvernent bien, soient doublement honorés dans la distribution des offrandes; et il en marque un double motif (2). Il avertit son disciple de la conduite qu'il doit tenir à l'égard des prêtres accusés ou coupables (3). Et comme cette matière est trèsgrave, il le conjure dans les termes les plus forts de ne suivre en cela aucun préjugé, aucune passion (4). Il lui recommande de n'imposer légèrement les mains à personne, dans la crainte de se rendre ainsi participant des péchés d'autrui (5). Il l'exhorte à se conserver lui-même pur (6). A cette occasion, il modère l'austérité de son disciple, en lui conseillant d'user d'un peu de vin à cause de la foiblesse de son tempérament (7). Il revient à ce qui regarde l'examen et le choix de ceux à qui on peut imposer les mains; il montre la nécessité de cet examen (8).

Il règle ensuite les devoirs des fidèles qui sont sous le joug de la servitude (chap. v1), et il prescrit à son disciple les avis qu'il doit leur donner (9). Après cela il s'élève avec force contre quiconque enseigneroit une doc-` trine qui ne seroit pas conforme à celle qu'il enseigne, et qui est établie sur les saines instructions de Jésus-Christ et conforme aux règles de la vraie piété; et il ordonne à son disciple de se séparer de ces sortes de personnes (10). Il insiste principalement contre ceux qui regardent la piété comme un moyen de s'enrichir. Il réfute cet abus par plusieurs considérations, et montre le danger de l'amour des richesses (11). Il exhorte son disciple à fuir cette funeste passion et les malheurs qu'elle entraîne après elle, et il lui marque les vertus auxquelles il doit principalement s'appliquer (12). Il lui ordonne devant Dieu et devant Jésus-Christ de garder fidèlement les préceptes qu'il lui donne, en se conservant sans tache et sans reproche jusqu'à la manifestation de Jésus-Christ que doit faire parottre en son temps le Dieu suprême dont il relève ici les principaux attributs (13). Il marque à son disciple les devoirs qu'il doit prescrire aux riches du siècle (14). Enfin

⁽¹⁾ $\mbox{$\psi$}$ 16. — (2) $\mbox{$\psi$}$ 17. et 18. — (3) $\mbox{$\psi$}$ 19. et 20. — (4) $\mbox{$\psi$}$ 21. — (5) 22. — (6) Ibid. — (7) $\mbox{$\psi$}$ 23. — (8) $\mbox{$\psi$}$ 24. ad finem. — (9) $\mbox{$\psi$}$ 1. et 2. — (10) $\mbox{$\psi$}$ 3.-5. — (11) $\mbox{$\psi$}$ 6.-10. — (12) $\mbox{$\psi$}$ 11. et 12. — (13) $\mbox{$\psi$}$ 13.-16. — (14) $\mbox{$\psi$}$ 17.-19.

il l'exhorte à garder fidèlement le dépôt de la foi qui lui a été confié, et à éviter pour cela toutes les profanes nouveautés de paroles et de discours contraires au langage pur de la foi, et toutes les vaines objections fondées sur une doctrine qui porte faussement le nom de science (1): il lui fait remarquer que quelques-uns faisant ainsi profession d'une science fausse, se sont égarés de la foi (2). Et après lui avoir montré le danger contre lequel il doit se prémunir, il le quitte en lui souhaitant la grace du Seigneur (3).

III.
Remarques
sur le temps
et le lieu où
cette épître
fut écrite.

Les souscriptions qui se lisent à la fin des exemplaires grecs, portent que cette épître fut écrite de Laodicée, capitale de la Phrygie Pacatienne. Mais ces souscriptions ne sont par elles-mêmes d'aucune autorité, comme étant assez nouvelles, et ayant été ajoutées par des auteurs sans aveu. Le nom de Phrygie Pacatienne n'a été connu que depuis l'empire de Constantin. Le texte du chap. 1er de cette épître, * 3. : Comme en partant pour la Macédoine, je vous ai prié de demeurer à Ephèse, etc., semble insinuer que l'Apôtre étoit en Macédoine lorsqu'il écrivit cette épître, et qu'il n'y avoit pas même long-temps qu'il avoit quitté Timothée. C'est le sentiment qui a été suivi par saint Athanase (4), par Théodoret (5), et par nos meilleurs critiques (6). On trouve à la fin du commentaire de Théodoret, la même souscription, à peu de chose près, que dans les imprimés; mais il y a apparence que ce savant évêque ne l'y lisoit pas, et qu'on l'y a ajoutée depuis, ou du moins qu'il ne faisoit aucun fond sur cela, puisque dans son prologue sur l'épître aux Romains, il dit nettement que la première à Timothée a été écrite de Macédoine. On voit la même chose dans les inscriptions qui se lisent à la tête de cette épître dans quelques manuscrits grecs, et dans quelques imprimés (7). Baronius croit qu'elle fut envoyée par Tychique; et le cophte, par Tite; mais on n'a aucune preuve ni de l'un, ni de l'autre. Il paroît que cette lettre peut avoir été écrite vers l'an 64 ou 65 de l'ère chr. vulg., qui est le temps où saint Paul devoit être en Macédoine.

^{(1) \$\}nabla 20. — (2) \$\nabla 21. — (3) Ibid. — (4) Athan. in Synopsi. — (5) Theodor. præf. in Rom. — (6) Grot. Baron. Ligf. Ham. Capell. in Appendice critic. p. 3919. Tillemont. Gothofred. Mill. Est. — (7) Edit. Complut. et Froben. Mss. Lin. Laud. 2. Roe. 2. Hunt. 1. Vide Mill. ad calcem hujus epist.

PREMIÈRE ÉPITRE

TIMOTHEE.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul salue Timothée. Questions non édifiantes. Charité, fin des commandemens. Sainteté et usage de la loi. Paul donné pour exemple de la miséricorde de Dieu. Vie épiscopale, milice sainte.

- PAULUS apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei Salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostræ:
- 2. Timotheo dilecto filio in fide : gratia, misericordia et pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.
- 3. Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam ne aliter docerent,
- 4. Neque intenderent fabulis, et genealogiis interminatis: quæ quæstiones præstant magis quam ædificationem Dei, quæ est in fide.
 - Finis autem

- 1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par l'ordre de Dieu notre Sauveur, et de Jésus-Christ notre espérance;
- 2. A Timothée son cher" fils dans la foi : que Dieu notre Père, et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace , la miséricorde et la paix.
- Je vous prie, comme je l'ai déjà fait en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse, et d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre,
- 4. Et de ne point s'amuser à des Infr. IV. 7. fables et à des généalogies sans fin, 2. Tim. 11.23. qui servent plutôt à exciter des dis- Tit. 111. 9. putes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu dans les ames.

Act. xvi. 1.

5. Car la fin des commandemens

y 2. Le grec imprimé lit : son vrai fils.

et l'accomplissement de la loi ne consistent pas à stre descendu d'Abraham; mais ce qui est importantipour le salut, c'est d'avoir la charifé qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère,

6. Dont" quelques-uns se détournant, se sont égarés en de vains

discours,

7. Voulant être les docteurs de la loi, et ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent si hardiment, lorsqu'ils en prêchent la nécessité, et qu'ils en relèvent si fort le mérite et l'excellence.

Rom. VII. 12.

8. Or, nous savons aussi-bien qu'eux que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi,"

9. En s'en servant comme d'un condusteur pour aller à Jésus-Christ; et reconnoissant que la loi n'est pas pour le juste, qu'elle ne peut rien contre lui; mais que ses menaces et ses châtimens sont pour les méchans et les esprits rebelles, pour les impies et les pécheurs, pour les scélérats et les profanes, pour les meurtriers de leur père ou de leur mère, pour les homicides,

10. Pour les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves, "les menteurs, les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui soit opposée

à la saine doctrine ,

11. Qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu souverainement heureux, dont la dispensation m'a été confiée, par un pur effet de sa miséricorde.

præceptiestcharitas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta:

6. A quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium,

7. Volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.

8. Scimus autem quiabona est lex, si quis ea legitime utatur:

g. Scienshoc quia lex justo non est posita, sed injustis et non subditis, impiis et peccatoribus, sceleratis et contaminatis, parricidis et matricidis, homicidis,

10. Fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiariis, mendacibus, et perjuris, et si quid aliud sanæ doctrinæ adversatur,

11. Quæ est secundum Evangelium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.

ỷ 6. Litt. desquelles choses.

🔻 8. Litt. legitimement; comme on doit en user.

y 10. Ou plutôt : ceux qui volent des hommes libres pour en faire des esclaves.

- 12. Gratias ago ei qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio:
- 13. Qui prius blasphemus fui, et persesus:sed misericordiam quia ignorans feci in incredulitate.
- 14. Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide et dilectione, quæ est in Christo Jesu.

Fidelis sermo, et omni acceptione dignus, quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.

Sed ideo misericordiam consecutus sum: ut in me primo Christus ostenderet Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum qui credituri sunt illi, in vitam æternam.

· 12. C'est pourquoi je rends graces à notre Seinneur Jésus-Christ, qui m'a fortifie, et qui m'a donné toute la grace et la force qui m'étoit nécessaire pour remplir une telle charge, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans son ministère;

43, Moi qui étois auparavant un blasphémateur de son nom, un cutor, et contumelio persécuteur et un ennemi outrageux de son Eglise: mais j'ai ob-Dei consecutus sum 🖰 : tenu miséricorde de Dieu, " parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant pas la foi, et ne sachant ce que je faisois; ce qui a touché Dieu de compassion.

14. Et ainsi la grace de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi et de la charité qui est en Jésus-Christ, pour me guérir de mon incrédulité et de la haine que

j'avois pour lui.

15. C'est donc une vérité certaine, Matt. 1x. 13. et digne d'être reçue avec une en- Marc. 11. 17. tière déférence, que Jésus-Christ est venu dans ce monde sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier."

 Mais aussi j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui Jésus-Christ fît éclater son extrême patience, "et que j'en devinsse comme un modèle et un exemple, qui apprît à ceux qui croiront en lui que, quelques péchés qu'ils aient commis, la miséricorde de Dieu est assez grande pour qu'ils puissent espérer d'obtenir de *lui* la vie éternelle , à *laquelle il a* bien voulu m'appeler malgré toute mon indignité,

🔰 13. Ce mot *Dei* n'est pas dans le grec.

^{* 15.} C'est-à-dire le premier que je puis citer pour exemple. * 16. Litt. afin qu'en moi premier Jésus-Christ sit éclater, etc.

17. C'est cette bonté et cette miséricorde infinie qui me pressent de m'écrier: Au Roi des siècles, immortel, 🦠 invisible, à l'unique Mieu." soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

18. Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la miliee sainte que vous! illis bonam militiam, avez embrassée,

19. Conservant la foi et la bonne conscience, à laquelle quelquesuns ayant renoncé, ont fait naufrage en *perdant* la foi.

20. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent par ce châtiment à ne plus blasphémer, et à ne rien enseigner de contraire à la foi de Jésus-Christ.

17. Regi autem seculorum immortali. invisibili, soli Deo, honor et gloria în secula! seculorum.

48. Hoc præceptum commendo, tibi, Timothece secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in

19. Habens fidem, et bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt:

20. Ex quibus est Hymenæus, et lexander, quos tradidi Satanæ, ut discant non blasphemare.

🛊 17. Gr. litt. incorruptible. Îbid. Le grec imprimé lit : au seul Dieu sage , ou à Dieu qui ést le seul sage. Mais les meilleurs manuscrits et la plupart des anciens pères lisent conformément à la Vulgate.

CHAPITRE II.

Prier et rendre graces pour tous. Volonté de Dieu à l'égard du salut. Médiation et rédemption de Jésus-Christ. Paul apôtre des gentils. Conditions de la prière. Modestie et soumission recommandées aux femmes.

- Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de graces pour tous les hommes,
- 2. Pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que Dieu leur faisant la grace de
- 1. Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, oratiopostulationes, nes, gratiarum actiones pro omnibus hominibus:
- 2. Pro regibus, et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quie-

tam et tranquillam vitam agamus, in omni pietate et castitate.

3 Hoc enim bonum est, et acceptum coram Salvatore nostro Deo,

4. Qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.

- 5. Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum homo Christus Jesus:
- 6. Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis:
- 7. In quo positus sum ego prædicator et apostolus (veritatem dico, non mentior), doctor gentium in fide et veritate.
- 8. Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus sine ira et disceptatio-
- g. Similiter et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se, et non in tortis crini-

bien user de l'autorité qu'il leur a confiée, nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honneteté."

3. Car ce que je vous ordonne en cela est bon, et agréable à Dieu no-

tre Sauveur,

4. Qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent tous à la connoissance de la vérité, comme étant tous créés par le même Dieu, et rachetés par le même Jésus-Christ.

5. Car il n'y a qu'un Dieu qui a créé toutes choses; et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme et Dieu tout

ensemble.

6. Qui s'est livre lui-même à la mort pour la rédemption de tous, en rendant témoignage à la vérité dans le temps qui lui avoit été

marqué par son Père.

- 7. C'est aussi pour cela que j'ai été établi moi-même prédicateur et apôtre. Oui, Jésus-Christ m'est témoin " que je dis la vérité, et que je ne mens point: J'ai été établi l'apôtre et le docteur des gentils, pour les instruire dans la foi et dans la vérité, afin qu'ils puissent être sauvés.
- 8. Je veux donc que les hommes prient en toutlieu, levant des mains pures vers te ciet, avec un esprit éloigné de colère et de contention.
- 9. Que les femmes aussi prient, étant vêtues comme l'honnêteté le demande : qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des or-

1. Petr. 111.3.

150 1re épître dessaint paul a timothées

nemens d'or, ni des perles; ni des habits somptueux;

10. Mais avec de bonnes œuvres, comme doivent le faire des femmes qui font profession de piété."

bus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa:

10. Sed quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona.

12. Docere autem

mulieri non permitto,

neque dominari in vi-

rum, sed esse in silen-

11. Je veux'encore que les fest, 11. Mulier in silenmes se tiennent en silence et dans vio discat cum omni une entière soumission lorsqu'on subjectione.

Cor. XIV.

les instruit.

- 12. Car je ne permets point aux femmes d'enseigner publiquement dans l'Église, ni de prendre autorité sur leurs maris; mais je leur ordonne de demeurer dans le silence, dans la soumission et la dépendance qu'elles leur doivent, comme il paroît même par l'ordre de la création;
- 13. Car Adam a été formé le premier, et Eve ensuite;
- 13. Adam enim primus formatus est, deinde Heva:

14. Et Adam non est seductus: mulier autem seducta in præ-varicatione fuit.

Gen. 111, 6.

/ Gen. 1. 27.

- 14. Et de plus, Adam n'a pas été séduit par le serpent; mais la femme ayant été séduite, est tombée dans la désobéissance et la révolte contre Dieu, et y a engagé son mari. Ce qui doit être pour les femmes le fondement d'une profonde humilité; mais cela ne doit pas teur faire perdre la confiance et la miséricorde de Dieu, ni leur ôter l'espérance de leur salut,
- 15. Puisqu'elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, en faisant qu'ils demeurent " dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans

15. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, et dilectione, et sanctifi-

v 10. C'est le sens du grec, qui renferme entre parenthèses ces mots, quod decet mulieres, promittentes pietatem.

\$\psi\$ 15. C'est le sens du grec : si permanserint. Selon la Vulgate : elle se sauvera néanmoins (la femme) en mettant des enfans au monde, si elle demeure dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, et dans une vie bien réglée.

catione cum sobrie-

une vie bien réglée, et réparant ainsi, par la bonne éducation de leurs enfans, le mal, que la première de toutes les femines a fait à l'homme, en le portant à pécher.

CHAPITRE III.

Qualités des évêques et des prêtres. Qualités des diacres et des diaconesses. L'Église est la maison de Dieu, la colonne et la base de la vérité. Grandeur du mystère de Jésus-Christ.

- 1. Fidelis sermo: Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.
- 2. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem:
- 3. Non vinolentum, non percussorem, sed modestum: non litigiosum, non cupidum, sed
- 4. Suæ domui bene præpositum, filios ha-

- 1. C'est une vérité certaine, que si quelqu'un souhaite l'épiscopat, il désire une fonction et une œuvre qui est sainte, et qui demande de saintes dispositions.
- 2. Il faut donc que l'évêque " soit irrépréhensible, qu'il n'ait épousé qu'une femme, " qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, " chaste, " aimant à exercer l'hospitalité, capable d'instruire;
- 3. Qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent et prompt à frapper; " mais équitable et modéré, " éloigné des contestations, désintéressé;"
- 4. Qu'il gouverne bien sa propre famille, et qu'il maintienne ses en-
- ▼ 2. Quelques-uns croient que sous le nom d'évêque saint Paul comprend ici les prêtres: il paroît que les noms de prêtres et d'évêques se mettoient alors l'un pour l'autre: ici on voit qu'aux qualités des évêques, saint Paul joint aussitôt les qualités des diacres; ce qui paroît supposer que les prêtres sont compris eux-mêmes ici sous le nom d'évêques, qui signifie à la lettre, sarveillans. Quoi qu'il en soit, on convient que ce qui seroit dit ici des évêques seuls pourroit aussi s'appliquer aux prêtres.

Ibid. Dans ces commencemens on ne pouvoit presque trouver pour le saint ministère que des hommes veufs ou maries.

Ibid. Le mot grec renferme ces deux idées. Ibid. Le mot pudicum n'est pas dans le grec.

† 3. De ces deux expressions la première explique la seconde qui est l'expression littérale du texte.

Ibid. Le mot grec réunit ces deux idées.

Ibid. Le sed qui est dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

faus dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnêteté. "

- 5. Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu?
- 6. Que ce ne soit point un fiéophyte, c'est-à-dire un homme nou- i ne in superbiam elavellement converti à la foi; de peur que s'élevant d'orgueil, en se voyant dans les premières dignités de l'Eglise, sitôt après sa conversion, il ne tombe dans la même condamnation que le diable, qui ne put soutenir le poids de la gloire où Dieu l'avoit créé.
- 7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, et par conséquent equi foris sunt, ut non dans le piége du démon, qui ne manqueroit pas de se servir du mépris qu'on auroit pour lui, pour le dégoûter de la sainteté de la religion chrétienne , et pour l'engager de nouveau dans le crime.

8. Que les diacres de même soient honnêtes" et bien réglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujet à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de

gain honteux;

9. Mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure, évitant tout péché, et tout ce qui a apparence de péché.

10. Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis dans le ministère sacré, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime."

11. Que leurs femmes de même, s'ils sont mariés, "soient honnêtes

- bentem subditos cum omni castitate.
- 5. Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?
- 6. Non neophytum: tus, in judicium incidat diaboli.
- 7. Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis in opprobrium incidat, et in laqueum diaboli.
- 8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes:
- Habentes mysterium fidei in conscientia pura.
- 10. Et hi autem probentur primum : et sic ministrent, nullum crimen habentes.
- 11. Mulieres similiter pudicas, non detra-

🔖 8. C'est le sens du grec , dont l'expression est relative à celle du 🛊 4. 🗸 🖈 10. Autrement et selon le grec : s'ils sont sans reproche.

v 11. Ou simplement et à la lettre : Que les femmes ; c'est-à-dire les

hentes, sobrias, fideles in omnibus.

- 12. Diaconi sint unius uxoris viri : qui filiis suis bene præsint, ' et suis domibus.
- 13. Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirent, et multam fiduciam in fide, quæ est in Christo Jesu.
- 14. Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire cito:
- 15. Si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.
- 16. Et manifeste magnum est pietatis sacramentum, quod

et sien réglées, "exemptes de médisance, sobres, fidèles en toutes choses.

12. Qu'on prenne pour diacres, torsqu'on sera obtigé de prendre pour ceta des hommes mariés, ceux qui n'auront épousé qu'une femme, qui gouvernent bien leurs enfans et leurs propres familles, afin qu'on ait tieu d'espérer qu'its s'acquitteront de même des devoirs de teur ministère. Si ceta estainsi, its en tireront de l'avantage;

13. Car le bon usage qu'ils auront fait de leur ministère, leur sera un degré légitime pour monter plus haut, et leur donnera une grande liberté et une grande consiance dans la foi qui est en Jésus-Christ, pour l'annoncer avec hardiesse, et pour reprendre les pécheurs avec force.

 14. Je vous écris ceci, quoique j'espère aller bientôt vous voir;

- 15. Afin que si je tardois plus long-temps, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, sur taquette vous êtes établi, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité, ta dépositaire du mystère de l'incarnation du Fils de Dieu, qu'on peut appeter un mystère admirable.
- 16. Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère d'a-mour, "qui est que Dieu" s'est fait

diaconesses qui étoient des femmes chargées d'assister et quelquefois d'instruire les personnes de leur sexe.

y 11. C'est le sens du grec.

v 16. A la lettre et selon le grec : ce mystère de piété ; c'est-à-dire qui est l'objet essentiel de la piété.

Ibid. Ce mot est dans le grec. La Vulg. à la lettre : ce mystère de piété qui a paru dans la chair, qui a été justifié par l'Esprit, etc. Pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est, etc. Les manuscrits latins et les pères latins lisent ainsi. Mais les pères grecs et presque tous les manuscrits grecs lisent ici le mot Deus, ce qui donne ce sens : pietatis sacramentum, (quod) Deus manifestatus est in carne, justificatum est, etc., comme l'exprime ici la traduction paraphrasée. Voyez l'analyse.

voire dans la chair dont il s'étoit revêtu, qu'il a été justifié et déclaré tèl par le Saint-Esprit, qu'il a été manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire. Voilà les vérités qu'on apprend dans l'Eglise, et appquelles ondoit invariablement s'attacher.

manifestatum est in carne, justificatum est in Spiritu, apparuit angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

CHAPITRE IV

Hérésies annoncées. Timothée exhorté à se nourrir de la bonne doctrine, à fuir l'erreur, à s'exercer à la piété, à se rendre le modèle des fidèles, à lire et enseigner, à ne pas négliger la grace de son ordination.

2. Tim. 111.1.
2. Petr. 111.
3.
Jud. 18.

- 1. On, l'Esprit de Dieu dit expressément, " que dans les temps à venir " quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques,
- 2. Enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes,
- 3. Qui interdiront le mariage, et qui obligeront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de graces par les fidèles, et par ceux qui connoissent la vérité; ce qui est une erreur grossière et pernicieuse;

4. Car tout ce que Dieu a créé, est bon, et on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de graces,

- Parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, et par la prière que l'on fait en le recevant.
 - ♥ 1. C'est l'expression du grec. Ibid. C'est le sens du grec. Voyez l'analyse.

- 1. SPIRITUS autem manifeste dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris, et doctrinis dæmoniorum,
- 2. In hypocrisi loquentiummendacium, et cauteriatam habentium suam conscientiam.
- 3. Prohibentium nubere, abstinere a cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, et iis qui cognoverunt veritatem:
- 4. Quia omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur:

5. Sanctificatur enim per verbum Dei, et orationem:

Supr. 1. 4.

2. Tim. 11.

Tit. 111. Q.

23.

6. Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei, et bonæ doctrinæ, quam assecutus es.

7. Ineptas autem et aniles fabrilas devita: exerce autem teipsum ad pietatem.

- 8. Nam corporalis exercitatio, ad modicum utilis est: pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ.
- g. Fidelis sermo, et omni acceptione dig-
- 10. In hoc enim laboramus et maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maxime fidelium.
- 11. Præcipe hæc, et doce.
- 12. Nemo adolescentiam tuam contemnat: sed exemplum esto fidelium, in verbo, in

6. Or, mon cher fils, en enseignant coci à nos frères, vous serez un bon ministre de Jésus-Christ, vous nourrissant vous-même des paroles de la foi, et de la bonne doctrine que vous avez apprise."

7. Fuyez les fables impertinentes et puériles; "et exercez-vous à la pièté avec une application et une ardeur incomparablement plus grandes que celtes que les athlètes font paroître dans leurs courses, leurs luttes et leurs combats.

8. Car les exercices corporels, auxquels ils s'appliquent, servent à peu de chose, n'ayant pour récompense qu'une gloire passagère et une couronne périssable; mais la piété est utile à tout; et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis

g. Ce que je vous dis tà est une vérité certaine, et digne d'être reçue avec une entière soumission.

- 10. Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux et toutes les malédictions " dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des sidèles, et que nous attendons avec une entière confiance la gloire éternelle, qu'il nous donnera pour récompense de notre sidélité.
- 11. Annoncez "ces choses, et enseignez-les comme des vérités incontestables.
- 12. Ayez soin que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse; mais rendez-vous l'exemple et le modèle des fidèles dans les en-

∳ 6. Gr. autr. que vous avez suivie.

Digitized by Google

^{♥7.} Litt. et semblables aux contes que les vieilles femmes font aux petits enfans.

v 10. Gr. litt. tous les outrages.
 v 11. C'est l'expression du grec.

tretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction.

- 14. Ne negligez pas la grace qui est en vous, qui vous a été donnée, gratiam que data prophétique, par l'imposition des mains des pretres "qui a été fereur vous dans positione votre ordination, seton t'ordre qu'on en avoit reçu du Saint-Esprit.
- 15. Méditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.
- 16. Veillez sur vous-même et sur l'instruction des autres: demeurez ferme dans ces exercices; car agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-même, et ceux qui vous écoutent

- conversatione, in charitate, in fide, in castitate.
- 13. Dum venio, attende lectioni, exhor- stationi, et doctrinæ.
- yatiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii.
 - 15. Hæc meditare, in his esto: ut profectus tuus manifestus sit omnibus.
- 16. Attende tibi, et doctrinæ: insta in illis. Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.
- 🔻 14. Ou des anciens, c'est-à-dire des évêques, et particulièrement de saint Paul. 2. Tim. 1. 6.

CHAPITRE V.

Règles de conduite à l'égard des personnes âgées ou jeunes. Veuves qui méritent d'être assistées. Veuves qui méritent d'être employées pour le service de l'Eglise. Récompense des prêtres. Accusation, répréhension, ordination des prêtres.

- Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse; mais avertissez-les " comme vos pères, les jeunes hommes comme vos frères;
- 2. Les femmes âgées comme vos mères, les jeunes comme vos sœurs, vous conduisant envers elles avec toute sorte de pureté.
- 1. Seniorem ne increpaveris, sed obsecra ut patrem: juvenes, ut fratres:
- 2. Anus, ut matres: juvenculas, ut sorores, in omni castitate.

🔖 1. C'est le sens du grec.

- 3. Viduas honora, quæ vere viduæ sunt.
- 4. Si qua autem vidua filios aut nepotes ; habet: discat primum domum suam regeral, et mutuam vicem reddere parentibus : hoc enim acceptum est coram Deo.
- 5. Quæ autem vere vidua est et desolata, speret in Deum, et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die.
- 6. Nam quæ in deliciis est, vivens mortua
- 7. Et hoc præcipe, irreprehensibiles sint.
- Si quis autem suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.

3. Honorez et assistez " les veuves qui sont vraiment veuves et dénuées de tout secours. "

4. Mais si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent" d'elle premièrement à exercer leur piété " envers leur propre famille, et à rendre à leurs pères et à leurs mères ce qu'ils ont reçu d'eux, en leur donnant l'assistance dont ils ont besoin; car cela est juste " et agréable à Dieu.

5. Que la veuve qui est vraiment veuve et abandonnée at tout le monde, espère en Dieu, et qu'elle persévère " jour et nuit dans les

prières et les oraisons.

6. Car pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paroisse vivante.

7. Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles se conduisent d'une ma-

nière Irrépréhensible.

- 8. Faites aussi entendre à leurs parens l'obligation qu'ils ont de les assister, et faites-leur connoître que, si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison et de sa propre famille, il a renoncé à la foi, et est pire qu'un infidèle , *qui ne man*queroit jamais de s'acquitter de ces devoirs de la loi naturelle.
 - 9. Que la veuve qui sera choisie

Vidua, eligatur

3. Le mot qui signifie honorer se prenoit souvent au sens d'assister.

Infr. \$ 17.

Ibid. C'est ce que signifie en grec le nom même de veuve.

L'auteur de la paraphrase en 1 🛉 4. C'est le sens du grec. L'auteur de la paraphrase en mettant ici, qu'ils apprennent d'elle, ajoute ce mot relativement au sens de la Vulgate qui peut se traduire : qu'elle apprenne premièrement à bien gouverner sa propre famille, et à rendre à ses père et mère ce qu'elle leur doit. Mais l'autre sens paroît plus naturel.

Ibid. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est le sens du grec : cela est juste (à la lettre, beau) et agréable

🕈 5. C'est le sens du grec. Ou plutôt selon le grec à la lettre : Mais la veuve qui est vraiment veuve , etc., espère en Dieu , et elle persévère , etc. Et pour celle qui vit dans les délices, etc.

pour être mise au rang de celles qui sont employées au service de l'Eglise, et entretenues à ses dépens, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle n'ait eu qu'un mari;

10. Et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres; qu'on sache, par exemple, si elle a bien élevé ses enfans, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds "des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes d'exercices de piété. "

11. Mais n'admettez point en ce nombre de trop jeunes veuves, parce que la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug " de Jésus-Christ, elles veulent se remarier,

12. S'engageant ainsi dans la condamnation, et attirant sur elles la colère de Dieu, par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée

auparavant.

13. Mais de plus elles deviennent fainéantes; elles s'accoutument à courir par les maisons, et elles ne sont pas seulement fainéantes, mais encore causeuses et curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne

devroient point parler.

14. J'aime donc mieux que les jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfans, qu'elles gouvernent leur ménage, et qu'ainsi elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre religion de nous faire des reproches, comme cela est déjà arrivé.

15. Car déjà quelques - unes se sont égarées, " et ont quitté Jésus-Christ pour suivre Sandale. carret en grand sondale.

causé un grand scandale.

non minus sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor,

- . to. In operibus bonis testimonium habens, si filios educavit,
 si hospitio recepit, si
 sanctorum pedes lavit,
 si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est.
- 11. Adolescentiores autem viduas devita. Cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt:
- Habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.
- 13. Simul autem et otiosæ discunt circuire domos: non solum otiosæ, sed et verbosæ, et curiosæ, loquentes quæ non oportet.
- 14. Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matres familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratia.
- 15. Jam enim quædam conversæ sunt retro Satanam.

🕏 10. C'étoit une civilité commune autrefois dans tout l'Orient.

Ibid. hitt. de bonnes œuvres.

ў 11. C'est le sens du grec.
 ў 15. C'est le sens du grec ; ou plus littéralement : se sont détournées.

Matt. x. 10.

Luc. x. 7.

16. Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, et non gravetur Ecclesia : ut iis quæ vere viduæ sunt, sufficiat.

17. Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina.

18. Dicit enim Scriptura: Non alligabis os bovi trituranti : Et, Dignus est operarius mercede sua.

19. Adversus presbyterum accusationem noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.

20. Peccantes coram omnibus argue : ut et ceteri timorem habeant.

Testor coram Deo et Christo Jesu, et electis angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.

16. Or, pour empêcher que cela n'arrive encore, il faut que, si quelqu'un des fidèles" a des veuves qui lui soient proches, il leur donne ce qui leur est nécessaire; et que l'Eglise n'en soit point chargée, afin qu'elle puisse suffire à l'entretien de celles qui sont vraiment veuves, et qui n'ont personne qui puisse les assister.

17. Il faut aussi que les prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorés, en ce qui regarde teur subsistance; principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, et à l'instruction des

peuples.

18. Car l'Ecriture dit : Vous ne Deut. xxv. 4. lierez point la bouche au bœuf qui 1. Cor. 1x. 9. foule le grain. Et elle dit encore : Celui qui travaille, est digne du prix de son travail. Par où elle nous apprend le soin que nous devons avoir de ceux qui se consacrent au service de l'Église.

19. Ne recevez point d'accusation contre un prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins.

20. Reprenez devant tout le monde les pécheurs publics et scandaleux, " afin que les autres aient la crainte, et soient retenus par cette confusion.

21. Je vous conjure, devant Dieu et devant Jésus-Christ, et les anges élus, d'observer ces choses sans *prévention et* sans préjugé , ne faisant rien par des inclinations et des affections particulières.

🔰 16. Gr. si un homme fidèle ou une femme fidèle.

t 20. Autr. reprenez devant eux tous, ceux d'entre eux qui sur la déposition de ces témoins seront trouves coupables de crimes; afin que les au tres, etc.

22. N'imposez légèrement les mains à personne; et ne vous rendez point participant des péchés d'autrui par des ordinations inconsidérées. Conservez-vous pur vous-même.

23. Ne continuez plus à ne boire que de l'eau; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac, et de

vos fréquentes maladies.

24. Or, afin que vous sachiez les règles que vous devez suivre dans l'ordination des ministres sacrés, je vous dirai qu'il y a des personnes dont les péchés sont connus " avant le jugement et l'examen qu'on pourroit en faire; et ceux-là portent avec eux leur exclusion. Il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite de cet examen; et c'est pourquoi il faut le faire avec toute la diligence et l'exactitude possible, afin de n'y être pas trompé.

25. Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant qu'on les élise : et ceux-là doivent étre admis sans difficulté; et si elles ne sont pas visibles dans plusieurs autres, qui ont cependant beaucoup de mérite, elles ne demeureront pas long-temps cachées," si on les recherche avec soin. Con-

duisez-vous selon ces règles.

22. Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. Teipsum castum custodi.

23. Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere propter stomachum tuum, et frequentes tuas infirmitates.

24. Quorumdam hominum peccata manifesta sunt, præcedentia ad judicium : quosdam autem et subsequuntur.

25. Similiter et facmanifesta bona sunt : et quæ aliter se habent, abscondi non possunt.

^{🕏 24.} Litt. sont connus et se présentent avant , etc. 🛊 25. Litt. elles ne peuvent demeurer cachées.

CHAPITRE VI.

Devoirs des serviteurs, Faux docteurs. Pauvreté contente. Piége des richesses. Vertus d'un homme de Dieu. Avénement de Jésus-Christ. Avis pour les riches. Dépôt de la foi.

- 1. QUICUMQUE sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini, et doctrina blasphemetur.
- 2. Qui autem fideles habent dominos, non contemnant, quia fratres sunt: sed magis serviant, quia fideles sunt et dilecti, qui beneficii participes sunt. Hæc doce, et exhortare.
- 3. Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, et ei, quæ secundum pietatem est, doctrinæ:
- 4. Superbus est, nihil sciens, sed languens circa quæstiones, et pugnas verborum: ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ,

- 1. Que tous les serviteurs, qui sont sous le joug de la servitude, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom et la doctrine de Dieu "soient exposés à la médisance "des hommes, comme s'il favorisoit la désobéissance des serviteurs.
- 2. Que ceux qui ont des maîtres fidèles, ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs frères; mais qu'ils les servent au contraire encore mieux, parce qu'ils sont fidèles, et par conséquent plus dignes d'étre aimés, comme étant participans de la même grace. C'est ce que vous devez leur enseigner, et à quoi vous devez les exhorter.
- 3. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de la nôtre, et n'embrasse pas les salutaires instructions de notre Seigneur Jésus-Christ, et la doctrine qui est selon la piété,
- 4. Il est enflé d'orgueil; il ne sait rien; mais il est possédé d'une maladie d'esprit, qui l'emporte en des questions et des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, " les mauvais soupçons,

v 1. C'est l'expression du grec. Ibid. C'est le sens du grec.

[♦] 4. C'est le sens du grec.

5. Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu, qui sont privées de la vérité, et qui s'imaginent que la piété doit leur servir de moyen pour s'enrichir. Séparez vous de ces sortes de personnes, " qui sont dans l'aveuglement et dans l'erreur.

6. Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la piété, et la modération d'un esprit qui se contente de ce qui suffit pour les besoins de la vie présente. C'est tout ce que nous devons souhaiter:

Job. 1. 21. Eccli. v. 14.

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde; et il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.

Prov. XXVII. 26.

- 8. Ayant donc de quoi nous nourrir, et de quoi nous couvrir durant cette vie, nous devons être contens, " et ne rien désirer davantage;
- g. Parce que ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation et dans le piége du diable, et en divers désirs inutiles " et pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abime de la perdition et de la damnation.
- 10. Car l'amour des richesses " est la racine de tous les maux; et quelques-uns en étant possédés, se sont égarés de la foi, et se sont embarrassés dans une infinité d'afflictions et de peines.
 - 11. Mais pour vous, à homme de

5. Conflictationes hominum mente corruptorum, et qui veritate privati sunt, exisquæstum timantium esse pietatem.

6. Est autem quæstus magnus, pietas cum sufficientia.

7. Nihil enim intulimus in hunc mundum: haud dubium quod nec auferre quid possumus.

8. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti

simus.

- g. Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia, et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem.
- 10. Radix enim omnium malorum est cupiditas ; quam quidam appetentes. erraverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis.
 - 11. Tu autem, o

🖈 9. Gr. insensés.

y 10. C'est le sens du grec.

^{🔖 5.} Le Grec ajoute ces mots : Séparez-vous de ces sortes de personnes. 🔻 8. C'est le sens du grec. Dans les exemplaires latins on a varié : les uns ont mis simus et les autres sumus; mais les meilleures éditions portent simus , et le sens de la phrase l'exige.

homo Dei, hæc fuge: sectare vero justitiam, pietatem, fidem, charitatem, patientiam, mansuetudinem.

12. Certa bonum certamen fidei: apprehende vitam æternam, in qua vocatus es, et confessus bonam confessionem coram multis testibus.

13. Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, et Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem:

14. Ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile, usque in adventum Domini nostri Jesu Christi

15. Quem suistemporibus ostendet beatus et solus potens, Rex regum, et Dominus dominantium:

- 16. Qui solus habet immortalitatem, et lucem inhabitat inaccessibilem: quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest: cui honor et imperium sempiternum. Amen.
 - 17. Divitibus hu-

Dieu, fuyez ces choses; et suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

12. Soyez fort et courageux dans le saint combat de la foi; travaillez à remporter le prix de la vie éternelle, à laquelle vous êtes appelé, et à taquelle vous avez en quelque sorte droit de prétendre, ayant si excellemment confessé la foi de Jésus-Christ en présence de plusieurs témoins. Or, afin que vous ne perdiez pas le mérite d'une si excellente confession,

13. Je vous ordonne devant Dieu, qui fait vivre tout ce qui vit, et devant Jésus-Christ qui a aussi rendu lui-même, sous Ponce Pilate, un si excellent témoignage à la vérité,

Matt. xxvII.
11.
Joan. xvIII.
35.

- 14. De garder les préceptes que je vous donne ici, en vous conservant "sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avénement géorieux " de notre Seigneur Jésus-Christ,
- 15. Que doit faire paroître en son temps celui qui est souverainement heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs:

16. Qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen. Apoc. xv11.

Joan. 1. 18.
1. Joan. 17. 1.

17. Ordonnez aux riches de ce

🕈 14. C'est le sens du grec. Ibid. Gr. litt. jusqu'à la manifestation. 144 1re ÉPITRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE, CHAP. VI.

monde de n'être point orgueilleux;

Luc. xII. 17. de ne point mettre leur confiance
dans les richesses incertaines et périssables, mais dans le Dieu vivant,
qui nous fournit avec abondance
tout ce qui est nécessaire à la vie;

18. D'être charitables et bienfaisans; de se rendre riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens à ceux qui en ont besoin;

19. De s'acquérir un trésor, et de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable

vie."

20. O Timothée, gardez le dépôt de la foi qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et tout ce qu'oppose contre la vérité une doctrine qui porte faussement le nom de science; "

21. Dont quelques - uns faisant profession, se sont égarés de la foi, préférant la philosophie païenne à la lumière de l'Evangile. Que la grace de Dieu demeure avec vous, et vous préserve d'un tel malheur. Amen.

jus seculi præcipe, non sublime sapere, neque sperare in incerto divitarum, sed in Deo vivo (qui præstat nobis omnia abunde ad fruendum),

18. Bene agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communicare,

19. Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.

20. O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ:

21. Quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt: Gratia tecum. Amen.

y 19. Gr. litt. à la vie éternelle.
y 20. Saint Paul paroît avoir ici en vue principalement les gnostiques,
dont le nom signifie ceux qui possèdent la science.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPITRE

A TIMOTHÉE.

SAINT Paul étant parti de Macédoine, vint passer l'hiver à Nicopolis ville d'Epire (1). Il en sortit au commencement du printemps pour retourner en Asie : il passa à Troade (2), et vint ensuite à Ephèse voir Timothée, comme il le lui avoit promis (3). Il demeura peu avec lui, et il le quitta pour retourner à Rome. Avant de sortir d'Asie, il alla à Milet, où il laissa Trophime malade (4). De Milet, il passa à Corinthe, où Eraste l'un de ses disciples demeura (5); et il arriva à Rome au commencement de l'été. Il s'y employa à la conversion des Juiss et des gentils avec son zèle ordinaire. Saint Jean Chrysostôme dit (6) qu'ayant converti une concubine de Néron, ce prince le fit arrêter. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut alors qu'il parut devant l'empereur pour sa première justification (7), et que Dieu lui fit la grace de le délivrer de ce lion. On ne sait pas s'il fut absolument renvoyé absous, et délivré de prison, ou s'il évita simplement le danger de la mort; mais il est certain qu'il étoit dans les liens lorsqu'il écrivit à Timothée cette seconde lettre (8). Le temps de son martyre approchoit; et il se considéroit comme une victime déjà arrosée des libations, et prête à être consumée (9). Aussi, selon la pensée de saint Jean Chrysostôme, on peut regarder cette lettre comme le testament de l'Apôtre (10). Il l'écrivit pour prier Timothée de venir le trouver; mais en même temps il la remplit comme la première, de plusieurs instructions très-importantes pour ce cher disciple et pour tous les ministres de Jésus-Christ.

I.
Quelle fut
l'occasion de
cette épître:
quel en est
le sujet.

⁽¹⁾ Tit. 111. 12. — (2) 2. Tim. 1V. 13. — (3) 1. Tim. 111. 14. 1V. 13. — (4) 2. Tim. 1V. 20. — (5) Ibid. — (6) Chrysost. in Act. homil 46. — (7) 2. Tim. 1V. 16. et 17. — (8) 2. Tim. 1. 8, et 11. 9. — (9) 2. Tim. 1V. 6. 8. — (10) Chrysost. homil, 11. pag. 615.

Analyse de cette épître.

L'Apôtre salue Timothée (chap. 1) en lui souhaitant. comme dans sa première épître, la grace, la miséricorde et la paix ; la grace pour faire le bien , la miséricorde pour effacer ses fautes, la paix pour le consoler et le soutenir au milieu des travaux de son ministère (4). Il rend graces à Dieu de ce que dans ses prières il se souvient continuellement de ce disciple (2). Il lui témoigne que se souvenant de son affection et de sa foi, il désire le voir pour être consolé et rempli de joie par sa présence (3). Il l'avertit de rallumer en lui le feu de la grace qui lui a été conférée dans son ordination, dont lui Paul a été le ministre (4). Il lui représente que l'Esprit de Dieu répandu sur les ministres de l'Evangile, n'est pas un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour et de sagesse (5). Il l'exhorte à ne point rougir de Jésus-Christ, ni de lui Paul (6), mais à souffrir avec lui selon la force qui lui vient de Dieu, et par un motif de reconnoissance pour les bienfaits de Dieu qui nous a sauvés par son élection, et nous a appelés par sa vocation sainte, c'est-à-dire dont la sainteté est l'objet (7). Il fait remarquer la gratuité de cette vocation, en ce que Dieu nous a appelés non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté, et selon sa grace, c'est-àdire par l'opération même de sa grace (8). Il fait remarquer que cette grace nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les siècles dans les desseins de Dieu, et qu'elle a paru dans le temps par la manisfestation de Jésus-Christ. en ce que Jésus-Christ a détruit la mort, et a découvert, et en quelque sorte mis au jour, la vie et l'incorruptibilité (9); la vie que Dieu répand en nous par sa grace dans le siècle présent, l'incorruptibilité dont nous possédons dès à présent les gages en Jésus-Christ, et dont nous serons nous-mêmes revêtus dans le siècle futur. Il ajoute que ces deux avantages sont annoncés par l'Evangile pour lequel il a été établi prédicateur et apôtre, et mattre des nations (10). Et excitant le courage et le zèle de son disciple par son propre exemple, il lui représente que les motifs

^{(1) \$\}psi\$ 1. et 2. — (2) \$\psi\$ 3. — (3) \$\psi\$ 4. et 5. — (4) \$\psi\$ 6. — (5) \$\psi\$ 7. — (6) \$\psi\$ 8. — (7) \$\psi\$ 8. et 9. Sed collabora Evangelio secundum virtutem Dei, qui nos liberavit et vocavit vocatione sua sancta. — (8) \$\psi\$ 9. Non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam. — (9) \$\psi\$ 9. et 10. Et gratiam quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora secularia, manifestata est autem nunc per illuminationem (gr. ἐπιφανείας, id est manifestationem) Salvatoris nostri Jesu Christi. — (10) \$\psi\$ 10. et 11.

qu'il lui propose sont aussi ceux qui le soutiennent lui-même. et l'empêchent de rougir des maux qu'il souffre (1). Aux motifs qu'il vient de proposer, et qui sont tous renfermés dans celui de la reconnoissance, il en ajoute un autre qui est celui de la puissance du Dieu suprême qui a résolu de nous combler de ses bienfaits : il déclare donc que ce qui le soutient encore, c'est qu'il sait qui est celui à qui il se confie en lui consacrant ses travaux et ses souffrances, et qu'il est certain que celui à qui il remet ce dépôt, est toutpuissant pour le lui garder jusqu'au dernier jour. c'est-àdire pour lui conserver la récompense de ses souffrances et de ses travaux (2). Il exhorte son disciple à se proposer pour modèle les saines instructions qu'il a reçues de lui touchant la foi et la charité, ce qui comprend et le dogme qui est l'objet de la foi, et la morale qui est toute renfermée dans la charité (3). Il l'exhorte à garder l'excellent dépôt qui lui a été confié, c'est-à-dire le dépôt même de la saine doctrine; et en même temps il lui fait remarquer que ce sera par la vertu du Saint-Esprit qu'il sera fidèle à garder ce dépôt (4). Ceci lui donne lieu de lui apprendre l'affoiblissement des Asiatiques qui étoient à Rome, et qui s'étoient éloignés de lui, et au contraire la sidélité d'Onésiphore qui l'ayant assisté à Ephèse, l'avoit aussi souvent soulagé à Rome (5). Il souhaite que Dieu répande sa miséricorde sur la famille de celui-ci, et lui fasse trouver grace devant lui au dernier jour (6); ce qui insinue qu'il étoit mort: et la suite le confirme.

De la il prend occasion d'exhorter Timothée à se fortisser dans la grace (chap. 11), et à consier à des hommes sidèles le dépôt des vérités qu'il a apprises de lui (7). Il l'exhorte à souffrir constamment toutes les peines de son midistère (8). Il emploie diverses comparaisons par lesquelles il l'avertit de ne point s'embarrasser dans les affaires du siècle, et de combattre pour Jésus-Christ selon les lois sacrées de la milice sainte; et il le soutient par l'espérança de la récompense (9). Il lui recommande de bien comprendre le sens de ces comparaisons, et lui souhaite que Dieu lui donne l'intelligence en toutes choses (10). Il lui rappelle l'exemple de Jésus-Christ même qui après tous les travaux de sa vie mortelle, en a reçu la récompense dans sa ré-

⁽¹⁾ $\sqrt[4]{12}$. — (2) Ibid. — (3) $\sqrt[4]{13}$. — (4) $\sqrt[4]{14}$. — (5) $\sqrt[4]{15}$. et 16. — (6) $\sqrt[4]{17}$. ad fin. — (7) $\sqrt[4]{1}$. et 2. — (8) $\sqrt[4]{3}$. — (9) $\sqrt[4]{4}$. 6. — (10) $\sqrt[4]{7}$.

surrection glorieuse (1). Il lui propose de nouveau son propre exemple, et lui représente que les peines qu'il souffre. et les chaînes mêmes dont il est chargé, n'arrêtent point les progrès de l'Evangile, parce que la parole de Dieu ne peut être liée (2). Il déclare que c'est ce qui le porte à souffrir tout avec courage pour procurer aux élus le salut et la gloire (3). Il revient à l'exemple de Jésus-Christ, et il déclare que c'est une vérité très-certaine que si nous avons part aux souffrances de Jésus-Christ, nous aurons part à sa gloire (4). Il ajoute que si nous le renonçons, il nous renoncera; et que si nous lui sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidèle dans ses paroles, en faisant tomber sur nous l'effet de ses menaces (5). Il exhorte son disciple à annoncer ces vérités, et à réprimer ceux qui s'amusent à de vaines et pernicieuses disputes de paroles (6). Il l'exhorte à bien dispenser lui-même la parole de la vérité (7). Il lui recommande encore de réprimer les discours vains et profanes, dont il lui représente les progrès, et les effets funestes (8). Il rassure son disciple en lui faisant remarquer qu'au milieu de ces maux le solide fondement de Dieu, c'est-à dire son décret éternel et invariable en faveur de ceux qu'il a choisis, demeure ferme, avant pour le sceau authentique de sa fermeté la prescience infaillible de Dieu, qui connoît et discerne sans se tromper ceux qui lui appartiennent; et pour le sceau de sa notoriété et de sa manifestation à l'égard de chacun de nous, la fidélité à s'éloigner de l'iniquité selon qu'il convient à quiconque porte le nom de Jésus-Christ, et se déclare son disciple (9). Il explique la cause des progrès de l'erreur, par la comparaison qu'il fait entre l'Eglise remplie de bons et de méchans, d'élus et de réprouvés , et une grande maison où se trouvent des vases riches destinés à des usages honnêtes, et des vases vils destinés à des usages honteux (10); et il ajoute que quiconque se gardera pur de l'erreur et de la corruption, sera reconnu comme un vase d'honneur (11). Il exhorte son

^{(1) \(\}nabla \) 8. — (2) \(\nabla \) 9. — (5) \(\nabla \) 10. Ideo omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur quæ est in Christo Jesu, cum gloria cælesti. — (4) \(\nabla \) 11. et 12. — (5) \(\nabla \) 12. et 13. — (6) \(\nabla \) 14. — (7) \(\nabla \) 15. — (8) \(\nabla \) 16.-18. — (9) \(\nabla \) 19. Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc: Cognovit Dominius qui sum ejus: et, Discedat ab iniquitate, omnis qui nominat nomen Domini. (Gr. πᾶς ὁ ὀνομάζων | τὸ ἀνομά Χρισίοῦ.) Ge qui pourroit signifier: omnis qui nominat se nomine Christi. — (10) \(\nabla \) 20. — (11) \(\nabla \) 21.

disciple à fuir les passions des jeunes gens, et lui montre ce qu'il doit suivre (1). Il lui prescrit la manière dont il doit se conduire envers ceux qui résistent à la vérité, et les motifs de cette conduite (2).

Il lui annonce (chap. III) que dans les derniers jours. il y aura des temps fâcheux et pleins de périls pour le salut, parce qu'il s'élèvera alors des hommes vicieux et corrompus en toutes manières (3). Il les caractérise par une suite affreuse de passions et de vices (4). Avant d'avoir achevé cette peinture, il ordonne à son disciple, ou plutôt en sa personne aux pasteurs qui se trouveront en ces temps, de fuir ces hommes pervers (5); et à la fin, il ajoute pour la consolation des pasteurs et des fidèles qui vivront alors, que Dieu mettra des bornes aux progrès de ces hommes corrompus (6), et qu'il rendra leur folie aussi manifeste que le fut celle des magiciens qui résistèrent à Moïse (7). Aux mœurs et aux sentimens de ces faux docteurs, il oppose son exemple comme un modèle que doivent suivre les ministres fidèles (8) : il insiste particulièrement sur les persécutions qu'il a eu à souffrir, et dont Dieu l'a délivré (9); et il déclare que la persécution est une épreuve inévitable pour tous ceux qui voudront vivre avec piété en Jésus-Christ (10). Il annonce de nouveau les progrès des méchans (11); et il exhorte son disciple à demeurer ferme dans les choses qu'il a apprises et qui lui ont été confiées, sachant de qui il les a reçues, c'est-à-dire d'un apôtre instruit par Jésus-Christ (12); tel est aussi le devoir de tous les pasteurs, de conserver le dépôt précieux de la vérité qu'ils ont reçu par une succession non interrompue qui remonte jusqu'aux apôtres et jusqu'à Jésus-Christ. A cette chaîne respectable de la tradition se joint l'autorité divine des saintes Ecritures, sur quoi l'Apôtre insiste en rappelant à son disciple la connoissance qu'il avoit des saintes lettres (13), dont il relève aussitôt l'excellence et l'utilité : l'excellence, en ce qu'elles sont inspirées de Dieu; l'utilité, en ce qu'elles servent à enseigner la vérité, à réfuter l'erreur, à corriger le vice, et à conduire dans la verta (14) :

⁽¹⁾ ψ 22. — (2) ψ 23. ad finem. — (3) ψ 1. et 2. Hoc autem scito quod in novissimis diebus (ir loxarau mucic) Instabunt tempora periculosa, etc. — (4) ψ 2.-8. — (5) ψ 5. Et hos devita. — (6) ψ 9. Sed ultra non proficient. (Gr. L) Là où proxófovou la matrio.) — (7) Ibid. — (8) ψ 10. — (9) ψ 11. — (10) ψ 12. Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur. — (11) ψ 13. — (12) ψ 14. — (13) ψ 15. — (14) ψ 16.

utilité essentielle pour un pasteur qui se sormant à l'exercice de ces quatre fonctions par l'étude des livres saints, devient parsait, et disposé à remplir tous les devoirs de son

Après cela employant les expressions les plus fortes (chap. iv), l'Apôtre conjure son disciple d'annoncer la parole du Seigneur en tout temps et de toutes manières sans se lesser (2). Il profit un temps où les hommes ne pouvant .
place de la character de doctrine, fermeront l'oreille à la vérité, et l'ouviron aux fables de l'erreur (3). Enfin il exhorte son disciple à remplir tous les devoirs de son ministère qui consissent principalement dans la vigilance, la patience et le travail (4). Et terminant ainsi les instructions qu'il lui donne, il lui déclare qu'il est comme une victime prête à être immolée, et qu'il ne lui reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui lui est réservée (5). Il lui mande de venir le trouver au plus tôt, et lui marque l'abandon où il se trouve (6). Il lui donne quelques autres ordres (7), lui fait savoir l'état de son affaire, et lui témoigne sa vive confiance dans le secours du Seigneur (8). Il le prie de saluer de sa part Prisque et Aquilas, et la famille d'Onésiphore; ce qui confirme qu'Onésiphore étoit mort (q). Il lui marque encore quelques autres nouvelles (10), le presse de venir avant l'hiver (11), le salue de la part des fidèles de Rome (12), lui souhaite l'assistance

Le cophte et le manuscrit alexandrin portent que cette lettre fut écrite de Laodicée; et le cophte ajoute qu'Onésime en fut le porteur. Mais tous les autres conviennent qu'elle fut écrite de Rome; et on ne sait qui la porta à Timothée, si ce n'est que l'on puisse dire que ce fut Tychique même que saint Paul envoyoit à Ephèse (14), pour conduire cette Eglise pendant l'absence de Timothée. La fin de cette lettre prouve qu'elle fut écrite vers l'automme de l'an 65 de l'ère chrétienne vulgaire (15), environ neuf mois avant le martyre de saint Paul dont la date la plus

de Jésus-Christ, et sa grace à toute l'Eglise d'Ephèse (13).

prohable tombe au 29 juin de l'an 66.

Digitized by Google

III. Remarques sur le temps et le lieu où cette épître fut écrite.

^{(1) \$\}psi\$ 17. et ult. — (2) \$\psi\$ 1. et 2. — (3) \$\psi\$ 3. et 4. — (4) \$\psi\$ 5. Tu vero vigila, in omnibus labora (gr. xαxοπάθησον), opus fac evangelistos, ministerium tuum imple. Le sobrius esto, que la Vulgate ajoute, est un second sens du mot grec νῆφε, rendù auparavant par vigila. — (5) \$\psi\$ 6.-8. — (6) \$\psi\$ 9.— (11) \$\psi\$ 21. — (7) \$\psi\$ 12.-15. — (8) \$\psi\$ 16.-18. — (9) \$\psi\$ 19. — (10) \$\psi\$ 20. — (11) \$\psi\$ 21. — (13) \$\psi\$ 22. et ult. — (14) 2. Tim. 1v. 12. — (15) 2. Tim. 1v. 6. 8. 21.

DEUXIÈME ÉPITRE

DE SAINT PAUL

A TIMOTHÉE

CHAPITRE PREMIER

Saint Paul salue Timothée , lui témoigne son affection , l'exhorte à rallumer en lui la grace de son ordination, et à ne point rougir du Seigneur. Il met sa consiance en Jésus-Christ. Plusieurs l'abandonnent. Il rend témoignage au zèle d'Onésiphore.

- 1. Pautus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vitæ quæ est in Christo Jesu:
- 2. Timotheo, charissimo filio: gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.
- 3. Gratias ago Deo, cui servio a progenitoribus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die:
- 4. Desiderans te vi-

- 1. PAUL, apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, pour annoncer aux hommes la promesse de la vie qui est en Jésus-Christ;
- 2. A Timothée son fils bien-aimé : " que Dieu le Père et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace, la miséricorde et la paix.
- 3. Je rends graces à Dieu, que mes ancêtres ont servi, " et que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit et jour je me souviens continuellement de vous dans mes. prières;
- 4. Et me représentant vos larmes, dere, memor lacryman, je désire vous voir, afin d'être rem-

🛉 2. C'est le sens du grec.

🛊 3. Litt. que je sers des mes ancêtres avec une conscience pure.

3

ant auprès de moi pli de joie, q une personne dont j'ai reçu des témoignages d'amitié si sensibles 🚬 et qui m'est aussi très-chère ;

5. Caranon cœur est plein de tendresse your vous, dans le sou- accipiens ejus acci, venirque ai de cette foi sincère , que est in te non ficqui estien vous, "qu'ont eue premièrement Loïde votre aïcule, et ' Edice votre mère, et que je suis aulli très-persuadé que vous avez.

6. C'est pourquoi je vous avertis, avec une entière confiance, de causam admoneo te, rallumer " ce feu de la grace de Dieu que vous avez reçue par l'im- Dei, quæ est in te position de mes mains, et de concevoir une nouvelle ferveur pour annoncer la parole de Dieu avec force et avec hardiesse, comme nous y sommes tous obligés.

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour et de sagesse. " ..

8. Ne rougissez donc point de notre Seigneur Jésus-Christ, que vous devez confesser; ni de moi, qui suis son captif, étant dans les fers pour l'amour de lui : mais souffrez " avec moi pour l'Evangile, selon la force *que vous recevrez* de

9. Qui nous a rachetés " et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté, et par un pur effet de la grace toute gratuite

rum tuarum, ut gaudio implear,

- 5. Recordationem ta, quæ et hadravit primum in avia tua Loidè, et matre tua Eunice: certus sum autem quod et in te.
 - . 6. Propter quam ut resuscites gratiam per impositionem manuum mearum.
 - 7. Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.
- 8. Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinctum ejus : sed collabora Evangelio secundum virtutem Dei:
- g. Qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum

🛊 3.-5. Gr. autr. me souvenant continuellement de vous dans les prières que je lui adresse jour et nuit, me représentant vos larmes, et désirant vous voir, afin d'être rempli de joie, et conservant le souvenir de cette foi, etc.

★ 5. C'est le sens du grec, ejus quœ in te est fidei non fictæ.

y 6. C'est l'expression du grec.

7. C'est le sens du grec. 7 8. C'est le sens du grec.

🕉 9. Vulg. litt. qui nous a délivrés. Gr. litt. qui nous a sauvés.

Digitized by GOOGIC

Tit. 111. 5.

suum, et gratiam quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora

secularia:
10. Manifestata est
autem nunc per illuminationem Salvatoris
nostri Jesu Christi, qui
destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam et incorruptionem per Evangelium:

- 11. In quo positus sum ego prædicator, et apostolus, et magister gentium.
- 12. Ob quam causam etiam hæc patior: sed non confundor. Scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

- 13. Formam habe sanorum verborum, quæ a me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu.
- 14. Bonum depositum custodi per Spiritum Sanctum, qui habitat in nobis.

qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les siècles,

ro. Et qui a paru maintenant par l'avénement " de notre Sauveur Jésus Christ, qui, par sa mort, a détruit la mort même, et a découvert au monde, par l'Evangile, la vie et l'incorruptibilité qu'il destine à ses élus.

11. C'est pour cela, et pour annoncer aux hommes cette vie incorruptible, que j'ai été établi prédicateur, apôtre et maître des nations:

12. Et c'est aussi ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point; car je sais à qui je me suis confié, lorsque j'ai mis ma confiance en Jésus-Christ; et je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me garder mon dépôt jusqu'à ce grand jour auquel j'espère recevoir de lui une vie glorieuse et immortelle, pour cette vie languissante et périssable que je remets aujourd'hui entre ses mains , et que je sacrifie pour lui. Vous avez la même récompense à attendre, si vous annoncez l'Evangile avec la même fidélité.

13. Proposez-vous donc pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de moi, touchant la foi et la charité " qui est en Jésus-Christ.

14. Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt de la saine doctrine qui vous a été confié.

. Digitized by Google

^{▼ 10.} C'est le sens du grec qui peut se traduire à la lettre : par la manifestation.

y 13. Autr. en conservant la foi et la charité, etc.

ı 54 II° ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE,

15. Vous savez que tous ceux qui sont en Asie, " se sont éloignés de moi : Phygelle et Hermogène sont de ce nombre.

16. Que le Seigneur répande sa Infr. 17. 19. miséricorde sur la famille d'Onésiphore, parce qu'il m'a souvent soulagé, et qu'il n'a point rougi de mes chaînes:

- 17. Mais qu'étant venu à Rome, il m'a cherché avco grand soin, et il m'a trouvé.
- 18. Que le Seigneur lui fasse aussi la grace de trouver miséricorde devant lui, " en ce jour où il viendra juger le monde , et rendre à chacun selon ses œuvres, pour le récompenser de la charité qu'il a eue pour moi, et dont vous pou*vez rendre témoignage* ; car yous savez mieux que personne, combien d'assistances il m'a rendues à Ephèse.

- 15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes qui in Asia sunt, ex quibus est Phygellus, et Hermogenes.
- 16. Det misericordiam Dominus Onesiphori domui : quia sæpe me refrigeravit, et catenam meam non erubuit:
- 17. Sed cum Romanı venisset, sollivite me quæsivit, et in-4 15 1.13 venit.
- 18. Det illi Dominus invenire misericordiam a Domino in illa die.Et quanta Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

🖈 15. Ou peut-être : tous ceux qui sont d'Asie.

Ŷ 18. On croit qu'Onésiphore étoit mort, parce que ci-dessus ୬ 16. et au chap. 1v. Ŷ 19., saint Paul ne parle que de sa famille.

CHAPITRE II.

Dépôt de doctrine. Vie laborieuse des ministres évangéliques. Souffrir avec Jesus-Christ pour régner avec lui. Vaines disputes. Doctrine contagieuse. Solide fondement de Dieu. Vases d'honneur et d'ignominie. Fuir les contestations.

- 1. Fortifiez-vous donc, o mon fils, par la grace qui est en Jésus-Christ:
- 2. Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs té-
- 1. Tu ergo, fili mi, confortare in gratia quæ est in Christo Je-
- 2. Et quæ audisti a me per multos testes,

hæde dinenda fidelibus de fibus, qui idone, dint et alios degree

7. Progra sicut bo- ... nus milya Christi Jesu. 1

- Deo kan at se negotiis secularibus: ut ei placeat, cui se probavit.
- 5. Nam et qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.
- 6. Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.
- 7. Intellige quæ dico: dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.
- 8. Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis ex semine David, secundum Evangelium meum,
- g. In quo laboro usque ad vincula, quasi male operans : sed

moins, donnez - le en dépôt à des hommes fidèles, qui soient euxmêmes capables d'en instruire d'autres.

3. Travaillez " comme un bon soldat de Jésus-Christ :

- q. Et souvenez vous que celui qui est enrôle au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, pour ne s'occuper qu'à plaire à celui qui l'a enrôle, et à qui il s'est donné."
- 5. Souvenez vous encore que celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi de ces combats;

6. Mais qu'un laboureur qui a bien travaillé, doit avoir la première part dans la récolte des fruits."

- 7. Comprenez bien ce que je vous dis ici, et demandez-en ta grace à Dieu; car c'est le Seigneur qui vous donnera l'intelligence en toutes choses."
- 8. Souvenez-vous que notre Seigneur Jésus-Christ, qui est né de la race de David, et qui est mort sur une croix pour le salut des hommes, est ressuscité d'entre les morts," selon l'Evangile que je prêche,

9. Pour lequel je souffre beaucoup de maux, " jusqu'à être dans les chaînes comme un scélérat; mais

▼ 7. Gr. autr. Comprenez bien ce que je vous dis ici, et non-seulement ce que je vous dis ici; car je souhaite que le Seigneur vous donne l'intelligence en toutes choses.

y 8. Gr. litt. souvenez-vous de Jésus-Christ qui étant né de la race de David, est ressuscité d'entre les morts.

y o. C'est le sens du grec.

^{# 3.} Selon le grec : souffrez constamment toutes les peines de votré ministère.

^{▼ 4.} Le grec lit: Celui qui est enrôle au service d'an prince, ne s'embarrasse point dans les emplois de la vie civile, afin d'être prêt à satisfaire celui qui l'a enrôle.

^{▼ 6.} Le P. de Carrières traduit: et qu'un laboureur doit premièrement travailler, et ensuite recueillir les fruits de son travail. On a prétendu que le grec pouvoit se prendre en ce sens; mais le grec ne s'y prête pas plus que la Vulgate.

la parole de Dieu n'est point en-

chaînée.

10. C'est pourquoi je ne laisse pas de L'annoncer avec une entière tiberté, et j'endure de bon cœur, ut et ipsi salutenucon-jout ce que je souffre pour l'amour, sequantur, que est in des élus, afin qu'ils acquièrent aussibien que nous, le salut qui est en Jésus-Christ, avec la gloire du ciel," dans laquelle il est entre, et dans laquelle nous entrerons aussi avec 1 8 2 3

11. Car c'est une vérité très-assurée, que, si nous mourons avec Jėsus - Christ, nous vivrons aussi

avec lui;

Matt. x. 33. Marc. VIII.

12. Si nous souffrons avec tui , nous régnerons aussi avec lui; mais si nous le renonçons, il nous renoncera aussi :

Rom. 111. 3.

13. Si nous lui sommes infidèles, et si nous abandonnons son œuvre, il ne laissera pas de demeurer fidèle, et il saura bien l'accomptir sans nous; car il ne peut se démentir lui-même, et il opérera infailliblement le salut de ses élus.

14. Donnez cet avertissement \dot{a} tous les fidèles, mais particulièrement aux ministres de l'Evangile, afin qu'ils s'exposent volontiers à tout souffrir pour l'établissement de la foi en Jésus-Christ; et prenez-en le Seigneur à témoin, comme d'une vérité incontestable. Ne vous amusez point " à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

15. Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, et qui sait bien dispenser "la parole

de vérité.

verbum Dei non est alligatum.

10. Ideo omnia sustineo propter electos. sequantur, que ést in Christo Jesu cute gloria cœlesti. 🔏

11. Fidelis sermo: Nam si commortui sumus, et convivemus:

12. Si sustinebimus. et conregnabimus : si negaverimus, et ille negabit nos:

15. Si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non

potest.

14. Hæc commone, testificans coram Domino. Noli contendere verbis: ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

15. Sollicite cura probabilem teipsum exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis.

🖈 10. Gr. litt. la gloire éternelle.

14. Gr. autr. Rappelez ces choses dans la mémoire des fidèles ; les conjurant devant le Seigneur de ne point s'amuser; etc.

₩ 15. G'est le sens du grec.

16. Profana autem, et vaniloquia devita: multum enim proficiunt ad impietatem:

17. Et sermo eorum ut cancer serpit : ex quibus est Hymenæus, et Philetus,

18. Qui a veritate exciderunt, dicentes resurrectionem jam factam, et subverterunt quorumdam fidem.

19. Sed firmum fundamentum Dei stat, signaculum hoc: Cognovit Dominus qui sunt ejus : et, Discedat ab iniquitate, omnis qui nominat nomen Domini.

20. In magna autem

16. Fuyez " les entretiens vains et profanes, car ils contribuent beaucoup à inspirer l'impiété : "

17. Et les discours qu'y tiennent certaines gens, sont comme une gangrène " qui répand insensiblement sa corruption. De ce nombre sont Hyménée et Philète,

18. Qui se sont écartés de la vérité, en disant que la résurrection est déjà arrivée; qu'elle s'est faite dans notre baptême, où nous sommes morts et ressuscités avec Jésus-Christ; qu'il n'y en a point d'autre à attendre; et qui ont ainsi renversé la foi de quelques-

19. Mais ce qui nous console, c'est que le fondement de Dieu et son décret éternel, sur lequel est fondé le salut de ses élus, demeure ferme, malgré tous les efforts du démon, ayant pour sceau cette parole: Le Seigneur connoît ceux qui sont à lui, " et il ne s'en perdra aucun; et cette autre: Que quiconque invoque le nom de Jésus-Christ " s'éloigne de l'iniquité, " et il sera sauvé. Mais, me direzvous, comment Dieu souffre-t-il 📡 ainsi des hommes corrompus dans son Eglise? C'est, mon cher Timothée, qu'elle est comme sa maison.

20. Or, vous savez que dans unc domo non solum sunt grande maison, il n'y a pas seule-

🖈 16. Gr. autr. réprimez.

Ibid. C'est l'expression du grec. Vulg. litt. le nom du Seigneur. Voyez

l'analyse.

Ibid. Autrement et selon le grec : car ceux qui les tiennent, croîtront de plus en plus dans l'impiété, et leurs discours seront comme, etc.

v 17. C'est l'expression du grec.

y 19. Cette parole est prise du livre des Nombres, xv1. 5., selon la version des Septante.

Ibid. Cette parole peut faire allusion au texte du livre des Nombres, xvi. 26., en sorte que les deux paroles rapportées ici seroient relatives l'une et l'autre au même chapitre du texte de Moïse.

ment des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre; et les uns sont pour des usages honorables, et les autres pour des usages honteux. 🎉

z 👫 Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, et s'éloigne de ces erreurs, la ra comme un vase d'honneur, sa fife, et propre au service du Seig fur," préparé pour toutes sortes de connes œuvres; au contraire ceux qui les suivent, et qui se livrent à 🛵 corruption de leur cœur, et aux égaremens de teur esprit, seront dans la maison de Dieu comme des vases honteux, destinés à être les instrumens de sa justice, et les victimes de sa colère.

22. Ainsi fuyez les vains désirs, et les passions des jeunes gens; et suivez la justice, la foi, la charité et la paix, avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

1. Tim. 1. 7. Tit. 111. 9.

23. Quant aux questions impertinentes et inutiles, " évitez-les, sachant qu'elles sont une source de contestations et de disputes.

24. Or, il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, patient envers les méchans:"

- 25. Car il doit reprendre avec douceur " ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu pourra leur donner un jour l'esprit de pénitence, pour la leur faire connoître.
 - 26. Et qu'ainsi revenant de leur

vasa aurea et arge sed et lignea et fictili et quædam quidem in honorem, quædam kutem in contumeliam.

21. Si quis erga 😉 mundaverit se**rli l**istis. crit vas in shonorem sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

22. Juvenilia autem desideria fuge : sectare vero justitiam, fidem, charitatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

23. Stultas autem, et sine disciplina quæstiones devita : sciens quia generant lites.

24. Servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem,

25. Cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati : nequando Deus det illis pœnitentiam ad cognoscendam veritatem,

26. Et resipiscant a

^{🔰 21.} Gr. litt. du maître.

v 23. Litt. insensées et sans discipline, sans règle et sans discrétion. 🔖 24. C'est le sens du grec : patient envers les méchans ; ou , patient dans les maux.

v 25. C'est le sens du grec.

1. Tim. IV. 1.

2. Petr. 111.3.

Jud. 18.

a quò

égarement, ils sortiront des piéges du diable, qui les tient captifs pour en faire ce qu'il lui plait.

23

it que Dieu le lui permet.

CHAPITRE III.

Faux docteurs annoncés et caractérisés. Il faut les fuir : leur progrès aura des bornes. Saint Paul exhorte Timothée à suivre son exemple, à souffrir la persécution, à conserver le depôt de la foi, sà s'instruire par l'Écriture.

1. Hoc autem scito quod in novissimis diebus instabunt tempora

periculosa:

2. Erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti,

3. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,

4. Proditores, protervi, tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei :

5. Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita:

1. Or, sachez que dans les derniers jours, il viendra des temps fâcheux " pour le salut ;

2. Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, " glorieux, superbes, médisans, " désobéissans à leurs pères et à leurs mères, ingrats, impies, "

- 3. Dénaturés, ennemis de la paix," calomniateurs, intempérans, inhumains, sans affection pour les gens de bien , "
- 4. Traîtres, insolens, enflés d'orgueil, et plus amateurs de la volupté que de Dieu,
- 5. Qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité et l'esprit. Fuyez donc ces personnes. Vous pouvez aisément les reconnoître;

🛉 1. C'est le sens du grec.

🛊 2. C'est le sens du grec.

lbid. C'est le sens du grec : sans affection pour les gens de bien , ou pour le bien.

y 3. Gr. autr. sans tendresse pour leurs proches, sans sidélité à leurs

6. Car de ce nombre sont ceuxqui s'introduisent dans les maisons, et qui traînent après eux comme captives, des femmes chargées de péchés, et possédées de diverses passions,

7. Lesquelles "apprennent toujours, et n'arrivent jamais" jusqu'à la connoissance de la vérité, étant trompées par ces imposteurs, qui

en sont les ennemis déclarés.

Exod. VII. 118

8. Car comme Jannès et Mambrès, " célèbres magiciens d'Egypte, résistèrent à Moïse devant Pharaon, opposant teurs prestiges à
ses miracles; ceux - ci de même
résistent à la vérité, tui opposant
teurs illusions. Ce sont des hommes
corrompus dans l'esprit, et pervertis
dans la foi, qui voudroient aussi
corrompre les autres.

9. Mais le progrès qu'ils feront, aura ses bornes; car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens.

- 10. Quant à vous, mon cher Timothée, vous savez quelle est ma
 doctrine, quelle est ma manière de
 vie, quelle est la fin que je me propose, quelle est ma foi, ma tolérance, " ma charité, et ma patience;
- 11. Quelles ont été les persécutions et les afflictions qui me sont arrivées, comme celles d'Antioche, d'Icone, " et de Lystres; combien grandes ont été ces persécutions que j'ai souffertes; et comment le Sei-

- 6. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis:
- 7. Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.
- 8. Quemadmodum autem Jannes et Mambres restiterunt Moysi: ita et hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem.
- g. Sed ultra non proficient: insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit.
- 10. Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,
- 11. Persecutiones, passiones: qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, et Lystris: quales persecutiones sustinui, et ex

ÿ 7. L'expression de la Vulgate peut être équivoque; mais celle du grec ne l'est pas : discentes se rapporte à mulierculas.

Ibid. Gr. litt. et ne peuvent jamais arriver.

^{▼ 8.} Ces noms ne se trouvent point dans l'Écriture : on pense qu'ils avoient été conservés par tradition.

^{🛊 10.} Litt. ma longanimité.

^{▼ 11.} C'est-à-dire d'Antioche de Pisidie. Act. xIII. 50. et segg.

omnibus eripuit me Dominus.

12. Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem palientur.

13. Mali autem homines, et seductores, proficient in pejus, errantes, et in errorem mitteutes.

14. Tu vero permane in iis quæ didicisti, et credita sunt tibi : sciens a quo didiceris:

15. Et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu.

16. Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis estad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia:

gneur m'a tiré de toutes. Réglez donc votre conduite sur le modèle que vous avez vu en moi, et préparez-vous à souffrir les mêmes maux;

12. Car tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ, seront persécutés.

13. Mais les hommes méchans et les imposteurs " se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant dans l'erreur, et y faisant tomber les autres impunément.

14. Quant à vous, mon cher sits, ne vous laissez point tromper par ces séducteurs; mais demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, et qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises; vous souvenant que c'a été d'un apôtre ravi jusqu'au troisième ciel, instruit par la révélation de Dieu, et par la bouche de Jésus-Christ, de toutes les vérités de sa religion;

15. Et considérant que vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en Jésus-Christ, dans laquelle elles vous affermiront de plus en plus. Appliquez-vous-y donc avec une nouvelle ardeur, étant persuadé que vous y trouverez tous les secours et toutes les lumières nécessaires pour vous acquitter bien de vos devoirs.

16. Car toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile "pour instruire, pour reprendre, pour corriger, et pour conduire à la piété et à la justice:

^{₱ 13.} C'est le sens du grec.

^{† 16.} Gr. autr. Toute écriture est inspirée de Dieu et utile, etc. 23.

4.8.

2. Petr. 1. 20.

17. Et il suffit, afin que l'homme de Dieu soit parfait et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres, qu'il en soit bien rempti.

17. Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.

CHAPITRE IV.

Devoirs d'un évêque. Faux docteurs annoncés. Saint Paul prédit sa mort prochaine. Il prie Timothée de venir le trouver, et l'instruit de son état présent. Il finit par des salutations.

1. Je vous conjure donc " devant Dieu, et devant le Seigneur " Jésus-Christ, qui jugera les vivans et les morts dans son avénement glorieux," et dans le jour de l'établissement de son règne,

2. D'annoncer la parole de Dieu avec force et avec hardiesse. Pressez les hommes à temps et à contretemps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolèrer "et de les instruire.

3. Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine; et ayant une extrême démangeaison d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de docteurs propres à satisfaire leurs désirs:

4. Et fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des contes et à des fables.

5. Mais pour vous, veillez continuellement, afin d'arrêter le cours Deo, et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos et mortuos, per adventum ipsius, et regnum ejus:

2. Prædica verbum: insta opportune, importune: argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.

3. Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus:

4. Et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

5. Tu vero vigila, in omnibus labora, opus

1. Cette particule est dans le grec.

Ibid. Ce mot est dans le grec.

Ibid. Autrement et selon la Vulgate à la lettre : je vous en conjure par son avenement glorieux (le grec à la lettre, sa manifestation), et par l'établissement de son règne.

▼ 2. C'est le sens du grec qui signifie à la lettre : avec toute sorte de longanimité ou de tolérance.

fac evangelistæ, ministerium tuum imple. Sobrius esto.

- 6. Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.
- 7. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.
- 8. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex: non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.
- 9. Demas enim me reliquit, diligens hoc seculum, et abiit Thessalonicam:

de ces désordres: "souffrez constamment tous les travaux " que vous serez obligé d'entreprendre pour cela: faites la charge d'un bon évangéliste, qui annonce l'Evangile dans toute sa pureté: en un mot, remplissez tous les devoirs de votre ministère. Soyez sobre, et que l'Eglise retrouve ainsi en vous ce qu'elle va perdre en moi.

- 6. Car pour moi, je suis comme une victime qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée; "et le temps de ma mort "s'approche.
- J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course; j'ai gardé la foi.
- 8. Il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, c'est-à-dire la couronne de gloire, que le Seigneur, comme un juste juge, qui donne à chacun ce qui lui appartient, me rendra en ce grand jour où il viendra juger le monde, et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avénement, " et qui s'y préparent par toutes sortes de bonnes œuvres. Hâtez-vous de venir me trouver au plus tôt;
- Gar Démas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siècle; et il s'en est allé à Thessalonique;

Ibid. C'est le sens du grec.

^{▼ 5.} Gr. autr. gardez-vous de l'enivrement de l'ame. C'est ce que la Vulgate exprime à la fin du verset par ces mots, Sobrius esto, qui ne sont pas dans le grec, ou plutôt qui ne sont qu'une seconde version de l'expression qui est ici dans le grec.

Ibid. Ou plus littéralement : de ma délivrance, du moment ou mon ame sera degagée des liens du corps.

^{🛉 8.} Gr. litt. sa manifestation.

10. Crescent en Galatie; "Tite en Dalmatie.

Col. 1 14.

- 11. Luc est seul avec moi. Prenez Marc " avec vous, et l'amenez, car il peut beaucoup me servir pour le ministère de l'Evangite.
- 12. J'ai aussi envoyé Tychique à Ephèse.
- 13. Apportez moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, et mes livres, et surtout mes papiers. "
- 14. Alexandre l'ouvrier en cuivre m'a fait beaucoup de mal : le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.

15. Gardez-vous de lui, parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.

16. La première fois que j'ai défendu ma cause, et que j'ai comparu devant le tribunat de l'empereur, personne ne m'a assisté; mais tous m'ont abandonné. Je prie Dieu de ne le leur point imputer.

17. Mais le Seigneur m'a assisté, et m'a fortifié dans cette occasion par une vision, " dans laquelle il m'a assuré qu'il me conserveroit encore la vie, afin que j'achevasse la prédication de l'Evangile, et que toutes les nations l'entendissent: et en effet, j'ai été délivré de

10. Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.

11. Lucas est mecum solus. Marcum assume, et adduc tecum, est enim mihi utilis in ministerium.

12. Tychicum autem misi Ephesum.

- 13. Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas.
- 14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit : reddet illi Dominus secundum opera ejus :

vita, valde enim restitit verbis nostris.

- defensione nemo mihi affuit: sed omnes me dereliquerunt: non illis imputetur.
- 17. Dominus autem mihi astitit, et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant omnes gentes: et liberatus sum de ore leonis.

les Actes, xII. et suiv.

y 13. Litt. mes parchemins. Voyez la Dissertation sur la matière et la

v 13. Litt. mes parchemins. Noyez la Dissertation sur la matière et la forme des livres anciens, tom. x1.

▼ 17. Quelques-uns prennent en ce sens l'expression, Dominus mihiastitit, comme si cela significit: le Seigneur m'a apparu.

y 10. Autr. en Gaule. Le nom de Galatie dans les auteurs grecs se prend souvent pour la Gaule. Plusieurs l'entendent ici en ce sens. y 11. C'est Jean Marc cousin de saint Barnabé, dont il est parlé dans

18. Liberavit me Dominus ab omni o-pere malo, et salvum faciet in regnum suum celeste: cui gloria in secula seculorum. A-men.

19. Saluta Priscamet Aquilam, et Onesiphori domum.

20. Erastus remansit Corinthi. Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.

21. Festina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen. la gueule du lion, c'est-à-dire de ta fureur de Néron.

délivrera" de toute action mauvaise, et me sauvant, me conduira dans son royaume céleste. A lui soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

19. Saluez Prisque et Aquilas, et Supr. 1. 16. la famille d'Onésiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet.

21. Hâtez - vous donc de venir avant l'hiver, afin que je puisse recevoir de vous les assistances qu'ils ne peuvent plus me rendre. Eubule, Pudent, Lin, Claudie, et tous les frères qui sont dans cette ville, vous saluent.

22. Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. " Amen.

v 18. C'est le sens du grec : liberabit.

🛊 22. Plusieurs anciens lisent : la grace soit avec nous.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE A TITE.

Remarques sur Tite, à qui cette épître est adressée. Quelle fut l'occasion de cette épître : quel en est le sujet.

TITE étoit gentil et incirconcis (1); on ne sait pas à quelle occasion il s'attacha à saint Paul; mais ce qui est certain, c'est que cet apôtre se servit de lui très-utilement pour le gouvernement de l'Eglise. Il le mena avec lui à Jérusalem pour soutenir la liberté de l'Evangile contre les partisans de la circoncision (2). Il l'envoya à Corinthe pour remédier à quelques désordres qui étoient dans cette Eglise (3); et encore une seconde sois pour y porter sa seconde lettre et prendre soin de la collecte qui devoit s'y faire pour les fidèles de Judée (4). Saint Paul après son premier voyage de Rome, ayant été mis en liberté, en l'année 63 de Jésus-Christ, revint en Orient; il prêcha, à ce qu'on croit, dans l'île de Crète, aujourd'hui appelée Candie, et y jeta les fondemens de la foi (5). Il n'eut pas le loisir d'y demeurer assez long-temps pour donner aux Eglises toutes les instructions nécessaires, ni pour établir dans toutes les villes des prêtres pour les gouverner. Il y laissa Tite son disciple, l'ordonna évêque, et lui donna commission de suppléer à ce qu'il n'avoit pu faire par luimême; après quoi il passa apparemment dans la Judée, comme il l'avoit promis aux Hébreux dans la lettre qu'il leur écrivit (6). Il revint ensuite en Asie (7), d'où il se rendit en Macédoine (8). Il résolut de passer l'hiver à Nicopole (9), ville de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, suivant les pères grecs; ou à Nicopole, ville d'Epire, sur le golfe d'Ambracie, selon saint Jérôme et la plupart des nouveaux critiques. Il étoit déjà à Nicopole, ou plutôt il étoit en chemin pour y aller, lorsqu'il écrivit à Tite. Ce fut pour lui mander de venir le trouver (10); mais en même

⁽¹⁾ Gal. 11. 5. — (2) Gal. 11. 1. — (3) 2. Cor. v11. 6. et segq. x11. 18. — (4) 2. Cor. v11. 6. — (5) Tit. 1. 5. — (6) Hebr. x111. 23. — (7) 2. Tim. 1v. 13. — (8) Philipp. 11. 24. — (9) Tit. 111. 12. — (10) Ibid.

11.

temps il lui donne, comme à Timothée, plusieurs instructions touchant les fonctions de son ministère.

Saint Paul s'annonce ici comme serviteur de Dieu et apôtre de Jésus-Christ (chap. 1), et il marque pour la fin cette épître. de son apostolat la foi qu'il devoit prêcher aux élus de Dieu (1); car encore que plusieurs autres aient part à la parole et aux autres graces que Dieu fait aux hommes, c'est néanmoins pour les élus que tout se fait dans l'Eglise. aussi-bien que dans le monde. Il fait consister cette soi dans la connoissance de la vérité (2); mais comme la philosophie et la loi de Moïse faisoient aussi connoître la vérité en leur manière, il désigne cette connoissance qui vient de la foi par deux caractères qui la distinguent de l'une et de l'autre : de la philosophie, parce que la foi donne une connoissance qui est selon la piété (3), c'est-à-dire qui a pour fin le vrai culte de Dieu, au lieu que la philosophie païenne ne regardoit que les vérités naturelles et les devoirs civils; de la loi de Moïse, parce que ce culte de la foi est fondé, non sur la promesse des biens temporels, que les Juis charnels avoient principalement en vue, mais sur l'espérance de la vie éternelle, que Dieu qui ne peut mentir nous a promise et destinée avant tous les siècles (4). Et pour donner plus d'autorité aux règlemens qu'il doit établir dans cette épître, il ajoute que cette promesse éternelle nous a été signifiée en son temps, par la prédication de l'Evangile qui lui a été confiée par l'ordre de Dieu notre Sauveur (5). Il termine cette inscription en saluant Tite, et lui souhaitant la grace et la paix (6). Il lui rappelle d'abord les ordres qu'il lui a donnés touchant les deux objets principaux du ministère qu'il lui a confié en le laissant en Crète; l'un, d'y régler ce qui restoit à y régler; l'autre, d'y établir des prêtres ou des évêques (7). De là il prend occasion de lui exposer les qualités que doit avoir celui qui est choisi pour être élevé au sacerdoce (8). Et comme le sacerdoce étoit dans ces premiers temps un degré

qui conduisoit souvent à l'épiscopat, il passe aussitôt aux (1) 🕏 1. Paulus servus Dei , apostolus autem Jesu Christi , secundum fidem electorum Dei. - (2) Ibid. Secundum fidem electorum Dei, et agnitionem veritatis. — (3) Ibid. Quæ secundum pietatem est — (4) \$\forall 2. In spem vitæ æternæ, uam promisit, qui non mentitur Dous, ante tempora secularia — (5) 🛊 3.

Manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione quæ credita est mihi secundum præceptum Salvatoris nostri Dei - (6) * 4. - (7) * 5. -

(8) 🖈 6.

Digitized by Google

devoirs des évêques, et entre sur cela dans un plus grand détail (1). En finissant il insiste sur la capacité nécessaire pour convaincre ceux qui s'opposent à la saine doctrine; ce qui lui donne lieu de s'élever contre les faux docteurs qui se trouvoient dans cette île, et qui étoient principalement des Juifs zélés pour les observances légales; il prescrit à son disciple de leur fermer la bouche (2). Il caractérise ensuite le naturel vicieux des peuples de cette île; et il ordonne à son disciple de les reprendre fortement, afin qu'ils s'attachent à la pureté de la foi, et qu'ils n'écoutent point les faux docteurs (3). Il réfute en passant ces faux docteurs sur ce qui regarde l'abstinence de certaines viandes comme impures (4); et il les caractérise comme des gens qui, faisant profession de connoître Dieu, le renoncent par leurs œuvres, et de qui on ne peut attendre aucun bien tandis qu'ils persévèrent dans leurs dispositions (5).

Après cela il prescrit à son disciple (chap. 11) la saine doctrine qu'il doit enseigner pour régler les mœurs de chaque condition (6). Il marque les devoirs des personnes âgées de l'un et de l'autre sexe (7). Il confie aux femmes âgées le soin de la conduite des jeunes semmes, dont il prescrit aussi les devoirs (8). Il laisse à son disciple le soin des jeunes hommes, dont il réduit les devoirs particuliers à celui d'une modeste et sage retenue (9). Il l'avertit de se rendre lui-même l'exemple des autres par toutes sortes de bonnes œuvres; d'observer dans ses instructions une intégrité exempte de toute erreur, et une gravité sans mélange de choses vaines; et de veiller en toute occasion sur ses paroles, en sorte qu'elles soient toujours saines et irrépréhensibles (10). Il vient ensuite aux devoirs particuliers des esclaves (11). Il pouvoit sembler que les esclaves qui sont la dernière condition des hommes, ne méritoient pas qu'il s'abaissât ainsi jusqu'à eux dans le règlement des devoirs des fidèles; mais il déclare que la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, de quelque condition qu'ils fussent; et il marque tout ce qu'elle a fait pour nous (12). L'Apôtre renserme ici en quatre versets les plus grandes vérités de la religion, et pour ainsi dire, l'abrégé de tout le christianisme et de toute la morale évangélique :

^{(1) \$\}nabla 7.-9. - (2) \$\nabla 10. et 11. - (5) \$\nabla 12.-14. - (4) \$\nabla 15. - (5) \$\nabla 16. et ult. - (6) \$\nabla 1. - (7) \$\nabla 2. et 3. - (8) \$\nabla 4ct 5. - (9) \$\nabla 6. - (10) \$\nabla 7. et 8. - (11) \$\nabla 9. et 10. - (12) \$\nabla 11. - 14. Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus (πασιν ανθρώποις), erudiens nos, etc.

car tout consiste dans l'économie des deux avénemens de Jésus-Christ distingués ici : l'un d'abaissement et de souffrances, déjà accompli; l'autre, de gloire et de puissance, que nous attendons : le premier, pour nous rendre saints, en nous apprenant la loi de Dieu, nous la faisant aimer par sa grace, et nous séparant pour cela du monde et du péché: le second, pour nous rendre heureux, en nous unissant à Dieu, en nous consommant dans sa gloire, et en perfectionnant en nous la charité par la destruction de toute cupidité. LA GRACE DE DIEU a paru, dit l'Apôtre (1); la loi a été donnée par Moïse ; la grace a été faite par Jésus-Christ. Il est lui-même la grace substantielle, essentielle et divine; la splendeur de son Père et son image éternelle, émanée de lui comme sa beauté et l'éclat de sa gloire : le premier don gratuit fait aux pécheurs, qui comprend et d'où dérivent tous les autres; la beauté, la perfection et la grace par laquelle est agréable à Dieu tout ce qui lui est agréable. LA GRACE DE DIEU NOTRE SAUVEUR (2), non grace du Créateur donnée à Adam, et qu'il a perdue en se perdant lui-même; mais grace du Sauveur, grace de rédemption, de réparation, de guérison et de salut, qui se conserve et se soutient elle-même, en nous soutenant et nous sauvant. Ou, selon le grec, la grace salutaire de Dieu (3). La loi est une grace, et une grande grace; mais par ellemême elle est infructueuse pour le salut; et elle est une loi de mort et de condamnation, si la grace vivifiante de Jésus-Christ, cette grace salutaire qui opère le salut, ne l'accompagne point. La grace de Dieu A PARU (4); le Verbe de Dieu, sa grace, son image et sa beauté invisible, le Sauveur si long-temps désiré, si long-temps attendu, a paru au monde, s'est rendu visible par l'incarnation : la grace du Sauveur, cachée sous les ombres de la loi, et donnée à plusieurs avant la loi et sous la loi durant quatre mille ans, est répandue plus abondamment au temps de l'Evangile, et manifestée clairement en Jésus-Christ. La grace de Dieu a paru A tous LES HOMMES (5). La loi de Moïse n'étoit que pour un seul peuple, et pour un temps limité; la loi et la grace du nouveau testament sont pour tous les hommes de toutes les nations et de tous les siècles, sans exception de sexe, d'âges et de conditions. Il n'y a

^{(1) † 11.} Gratia Dei. — (2) Ibid. Gratia Dei Salvatoris nostri. — (3) Η χάρις τοῦ Θεοῦ ἡ σωθήριος. Gratia Dei salutaris. — (4) Ibid. Apparuit. — (5) Ibid. Omnibus hominibus, πᾶσιν ἀνθρώποις.

point un autre Evangile pour les riches et les grands du monde, et un autre pour les pauvres et la lie du peuple : tous ont la même foi, les mêmes obligations de renoncer aux désirs du siècle, de garder la sobriété. Il diçe, et les lois de la religion demme tous ont le même Dieu, le même Sauveur, et les mêmes promesses. Et elle Nous A APPRIS (1). Nouveau maître, nouvelle école, nouvelles lecons, nouvelle manière d'enseigner, nouvelles graces, nouvelles espérances, tout est nouveau en Jésus-Christ. Il frappe les sens par sa parole et par ses exemples; et il touche et enlève le cœur par sa grace. Il n'appartient qu'à celui qui est lui-même la parole, la vérité, la lumière, la science, et l'image substantielle de son Père, et qui ne respire éternellement avec lui que charité, de parler à des cœurs qui ne sont faits que pour la vérité et pour la charité. Ni Moïse, ni les prophètes, ni les apôtres mêmes n'ont pu enseigner les hommes que par le son ou l'écriture extérieure des paroles ; la manière d'enseigner du Sauveur, est de porter la lumière de la vérité dans les esprits, d'en répandre l'amour dans le cœur, et d'y écrire sa loi avec le doigt de Dieu qui est le Saint-Esprit, et par l'infusion de la charité même. Elle nous a appris que renonçant, etc. (2). La première leçon de Jésus-Christ, et la grace propre du christianisme, sont une leçon et une grace d'abnégation et de renoncement, et d'une circoncision intérieure de tout ce qu'il y a en nous de vicieux, de déréglé et de corrompu par la génération d'Adam, pour adhérer à ce que le Saint-Esprit a fait en nous par notre régénération en Jésus-Christ. C'est à cette condition que nous sommes entrés dans la famille et dans le corps de Jésus-Christ. Elle nous a appris que renonçant A L'IMPIETE, etc. (3). Nous naissons impies, puisque nous naissons ennemis de Dieu, attachés aux créatures comme des idolâtres, et dans l'oubli et l'ignorance de nos devoirs envers notre Créateur : le péché nous plonge de nouveau dans l'impiété, puisque le pécheur, en méprisant la loi, les menaces et les promesses de son Dieu, ne cherche qu'en lui-même, sans y penser, la règle de sa vie, le principe du bien, et la source de son propre bonheur. Elle nous a appris que renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, etc. (4). Non à l'usage modéré, mais à

^{(1) \$\}nabla\$ 12. Erudiens nos. — (2) Ibid. Ut abnegantes. — (3) Ibid. Impictatem. — (4) Ibid. Et secularia desideria.

l'usage et aux désirs déréglés des choses du monde : Jésus-Christ ne nous enseigne pas seulement à renoncer à la cruauté, à l'impiété, à l'orgueil, à l'envie, et aux vices honteux ou grossiers, mais aux passions du siècle, c'està-dire à tout ce qu'on a d'attachement et de passion au luxe des habits et des ameublemens, aux délices de la table, à la magnificence des maisons, aux ajustemens superflus, aux ornemens de la vanité, à l'amour déréglé et excessif de cette vie mortelle, de la réputation, du faux honneur et des autres choses du siècle, comme il arrive quand on en jouit, non par nécessité et par rapport au siècle à venir, mais par l'amour du plaisir présent, en quoi consiste la cupidité. Que renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, Nous DEVONS VIVRE DANS LE SIÈCLE PRÉ-SENT, etc. (1), vivre dans le siècle comme dans un exil; il ne faut pas jouir du siècle comme de sa patrie, ni s'attacher à la vie par le plaisir, mais la souffrir par la patience; il ne faut pas la passer à se divertir, mais l'employer à faire pénitence, à s'acquitter des devoirs de son état, et à se rendre digne d'une vie meilleure et éternelle. Que nous devons vivre dans le siècle présent AVEC TEMPÉRANCE (2); sobrement, avec mesure, en nous renfermant dans les bornes de la nécessité, dans les règles de l'utilité modérée, et dans la fin de la charité. Le péché nous a privés de tous les droits que nous avions à l'usage des créatures, qui ont été confisquées à la justice de Dieu : Jésus-Christ nous en a racheté l'usage nécessaire; hors cela c'est une usurpation du pécheur, et une espèce de révolte contre la justice de Dieu. Que nous devons vivre dans le siècle présent AVEC JUSTICE (3). Quiconque se laisse dominer par les désirs du siècle, est toujours prêt à commettre toutes sortes d'injustices contre son prochain, dans sa réputation, dans son corps, dans ses biens : les devoirs mêmes de la charité sont des devoirs de justice, puisque Dieu nous y oblige, et que les parties d'un même corps sont redevables les unes aux autres. Que nous devons vivre dans le siècle présent AVEC PIÉTÉ (4). Rien ne nous détourne de ce que nous devons à Dieu que la cupidité des choses que sa loi nous interdit : plus l'homme est fidèle à retirer son cœur des affections de la terre, plus il est embrasé de l'amour de la vraie justice

^{(1) \$\}frac{1}{2}\$ 12. Vivamus in hoc seculo. — (2) Ibid. Sobrie. — (3) Ibid. Et juste. — (4) Ibid. Et pie.

et de la sagesse immuable, en quoi consiste la véritable piété. C'est une illusion de s'imaginer qu'on n'est impie et idolâtre, que quand on adore l'or et l'argent sous la figure d'une statue; et qu'on ne l'est pas quand on livre son cœur à l'amour de l'or et de l'argent monnoyé ou sous une autre forme; qu'on se rend esclave de la faveur des hommes, et que les créatures occupent tout notre esprit. C'est injustement qu'un homme prétendroit avoir de la religion et de la piété, quand il en fait exactement les exercices extérieurs, s'il ne regarde la loi et la justice éternelle comme la règle sur laquelle il doit former ses désirs, ses mœurs et ses actions; s'il n'adore et n'aime Dieu comme le principe de sa justice et de son bonheur; et s'il ne reconnoît que Jésus-Christ est son Sauveur, et que non-seulement il lui doit la connoissance du bien et de ses devoirs, mais encore que c'est lui qui lui fait vouloir, pouvoir et faire tout ce qu'il fait de bien. Etant toujours dans l'attente de la béati-TUDE QUE NOUS ESPÉRONS (1). A voir la plupart des Chrétiens travailler à se faire une béatitude sur la terre, diroit-on qu'ils en attendent une autre dans le ciel? Il faut renoncer à celle-là, si nous prétendons à celle-ci. Ce n'est pas une espérance chrétienne, mais une présomption aveugle et téméraire, que de s'attendre à recevoir l'effet des promesses, sans vouloir le mériter par l'accomplissement de la loi : c'est alors qu'on peut l'attendré avec confiance, si renonçant à toute impiété et à toutes convoitises pour l'amour de Dieu, on vit avec retenue et mortification en soi-même, avec équité et bonne foi envers le prochain, avec religion et amour à l'égard de Dieu. Etant toujours dans l'attente.... DE L'AVENEMENT GLORIEUX, etc. (2). La grace du judaïsme consistoit à attendre un Dieu humilié et souffrant; la grace du christianisme, à attendre un Dieu glorifié et triomphant. Le judaïsme renfermoit une religion pompeuse et magnifique dans ses cérémonies, pour figurer et attendre l'avénement d'un Dieu pauvre et anéanti ; le christianisme demande un cœur contrit et humilié, pour se disposer à l'avénement d'un Dieu dans l'éclat et la splendeur de sa gloire : gloire terrible et accablante pour les superbes qui auront vécu dans l'oubli de cet avénement; gloire aimable et béatifique pour les humbles qui auront gémi et soupiré dans cette attente. Etant toujours dans l'attente... de l'avénement

^{(1) \$\}forall 15. Expectantes beatam spem. — (2) Ibid. Et adventum gloria.

gloricux du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ (1). Qui ne se rend à l'évidence de cette preuve de la divinité de Jésus-Christ, est ou un juif qui a le bandeau sur les yeux, ou un impie que la corruption de son cœur aveugle. Union aimable de ces trois noms, qui font toute notre espérance ! Il n'est Jésus que parce qu'il est Sauveur ; il n'est Sauveur que parce qu'il est Dieu; et il est dans la gloire de Dieu par le droit de sa naissance éternelle, et par le mérite de son abaissement dans la chair. Qui s'est Livré LUI-MÊME POUR NOUS (2). O bonté infinie d'un Dieu, qui ne se donne pas seulement à nous en s'incarnant, mas qui se livre pour nous en se sacrifiant! Qui s'est Livré Lui-même. La souveraine majesté s'est livrée aux opprobres, la gloire à l'ignominie, la sagesse à la folie de la croix, Dieu aux bourreaux, la vie à la mort, par jun sacrifice tout volontaire, irrévocable et sans réserve." Pour nous: Dieu pour ses ennemis, le maître pour les esclaves. la sainteté pour les pécheurs, la bonté même pour les ingrats. Le juge a pris la place du criminel, et il est condamné au dernier supplice pour faire monter le criminel sur le tribunal et sur le trône. Dieu se livre à l'homme pour l'homme; et à peine l'homme veut-il se donner à Dieu pour son propre bien! nous nous prêtons plutôt que nous ne nous donnons à Dieu; mais avec quelle violence. avec combien de réserves, avec quelle froideur, avec quelle infidélité, avec combien de retours! Qui s'est livré luimême pour nous, Afin de nous racheter de toute ini-OUITÉ. ET DE NOUS PURIFIER POUR SE FAIRE UN PRUPIE PARTICULIÈREMENT CONSACRÉ, ET FRRVENT DANS LES BONNES QUIVRES (3). Admirons ici les divers degrés de l'opération de Jésus-Christ notre Sauveur, et les divers effets de son sacrifice en nous. 1° Il nous rachète et nous retire de la puissance du démon par son sang; 2° il nous purifie de nos péchés par son esprit; 3º il nous consacre à Dieu dans la sainteté et l'unité de son corps ; 4° il nous fait faire le bien. et nous enrichit de mérites par sa grace. Par le premier, il nous mérite la charité; par le second, il répand en nous la charité; par le troisième, il nous enracine dans la charité; par le quatrième, il fait agir en nous la charité. Afin

^{(1) \$\}notin 13\$. Magni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. — (2) \$\notin 14\$. Qui dedit semetipsum pro nobis. — (3) Ibid. Ut nos redimeret ab omni iniquitate. et mundaret sibi populum acceptabilem (περιούσιον), sectatorem banorum operum. Ce mot περιούσιον sera explique plus bas!

DE NOUS RACHETER (1). L'homme sans Jésus-Christ est donc un esclave; il n'a donc de vraie, de parsaite liberté pour le bien, que ce que Jésus-Christ lui en a acquis; non que le libre arbitre soit péri, et ait été anéanti par le péché d'Adam; mais parce que par sa propre oupidité il est comme lié à l'égard du bien, et qu'il a besoin que la grace de Jésus-Christ le prévienne et l'accompagne pour faire ce bien surnaturel et méritoire du salut. Malheureux mille fois, et mille fois ingrat, s'il use de sa liberté contre son libérateur! A qui sommes-nous? pour qui devons-nous travailler? au service de qui sommes-nous obligés de consumer notre vie, sinon de celui qui nous a rachetés ? Mais de quoi rachetés? DE TOUTE INIQUITÉ (2). Quand Jésus-Christ ne nous auroit rachetés que d'un seul péché mortel, ce seroit toujours de la servitude du péché, de la concupiscence, du démon, de l'enfer, et de la mort éternelle, qu'il nous auroit rachetés : qu'est-ce donc d'avoir été rachetés de toute iniquité originelle et actuelle, volontaire et involontaire, passée, présente et à venir, dans sa racine et dans ses branches ? Qui porte la cupidité dans son sein, y porte toute iniquité dans son principe : il n'y a que l'infusion de la charité qui nous délivre de la servitude de la cupidité; délivrance de rémission pour le passé, d'opération pour le présent, de prévention pour l'avenir. O Jésus! en combien de manières vous êtes notre libérateur! Et quel est le moment où je n'aie pas besoin que vous me délivriez de la domination de ce monde d'iniquité qui est en moi? Ut non dominetur mei omnis injustitia. Et de nous purifier (3). Le péché nous rend incapables de tout ce qui est de Dieu : si le sacrifice de Jésus-Christ ne nous purificit, nous serions éternellement indignes d'être sacrifiés et consacrés à Dieu. Quelle impureté qui ne peut être lavée que dans le sang d'un Dieu I quelle bonté d'un Dieu, de vouloir bien faire de son sang un bain pour nous purifier! Pour se faire un peuple particulièrement consacré (4). Qu'est-ce que l'homme, ô mon Dieu l

^{(1) § 14.} Ut nos redimeret. — (2) Ibid. Ab omni iniquitate. — (3) Ibid. Et mundaret.—(4) Ibid. Et mundaret sibi populum acceptabilem (περιούσιον). Sur quoi saint Jérôme s'explique ainsi dans son commentaire: Sæpe mecum considerans quid sibi vellet verbum περιούσιον, et a sapientibus hujus seculi interrogans si forte id alicubi legissent, nunquam invenire potui. Quamobrem pulsus sum ad vetus instrumentum recurrere, unde arbitrabar et Apostolum sumpsisse quod diæerat. Hebræus enim ew Hebræis, et secundum legem phari-

pour que vous vous souveniez de lui? mais qu'est-ce que l'homme, pour mériter que vous mettiez votre gloire à avoir son cœur; que vous sassiez consister le fruit de votre sacrifice et de vos mystères à vous former d'entre les hommes un peuple particulièrement consacré; que vous fixiez vos regards sur ce peuple; que vous l'aimiez d'un amour de jalousie, comme votre domaine, votre royaume? Le christianisme pratique ne consiste donc pas dans quelque action passagère de piété, ni dans un éloignement extérieur du mal, qu'une crainte d'amour-propre peut opérer, ni dans quelques devoirs auxquels l'habitude, la bienséance, ou l'intérêt peuvent nous engager; mais dans une consécration intérieure, permanente et inviolable, qui en nous purissant du péché et nous séparant de l'amour des richesses, des honneurs et des plaisirs du monde, nous attache à Dieu, par une charité qui nous rende ses vrais adorateurs en esprit et en vérité, et les fidèles imitateurs de son fils. Faites, ô mon Dieu! que je connoisse, que j'estime, que j'aime, que je conserve aux dépens de toute chose, une consécration si glorieuse. Malheur à moi, si je vous ôte jamais mon cœur pour le donner au monde et au péché! Jésus, prêtre et victime de mon Dieu, c'est à vous de conserver ma consécration, puisque c'est par vous et en vous que je lui suis consacré. Et fervent dans les bonnes œuvres (1). Nous ne sommes pas consacrés à Dieu pour vivre dans l'oisiveté. La charité qui nous consacre à lui, ne

sœus, utique id ponebat in epistola sua quod in veteri Testamento legisse se noverat. In Deuteronomio itaque reperi : Quoniam populus sanctus tu Domino Deo tuo; et in te complacuit Domino Deo tuo: ut esses ei in populum περιούotov ex omnibus populis qui sunt super faciem terræ. Et in psalmo cxxxiv ubi nos habemus: Psallite nomini ejus, quoniam suave est, quoniam Jacob ele-git sibi Dominus, Israel in possessionem sibi; pro eo quod est in possessionem, in graco scriptum est είς περιουσιασμόν, quod quidem Aquila et quinta editio είς περιούσιον expresserunt, Septuaginta vero et Theodotio περιουσιασud transferentes, commutationem syllabæ fecere, non sensus. Symmachus igitur pro eo quod est in græco περιούσιον, in hebræo autem Segola, expressit έξαίριον, id est egregium vel præcipuum : pro quo verbo, in alio volumine, latino sermone utens, PECULLARRE interpretatus est. Recte igitur Christus Jesus, magnus Deus noster atque Salvator, redemit nos in sanguine suo, ut sibi christianum populum PECULIAREM faceret, qui PECULIARIS tunc esse posset, si benorum operum æmulator existeret. Le texte du Deutéronome cité par saint Jérôme est celui du ch. vii. y 6. où nous lisons dans la Vulgate : To elegit Dominus tuus ut sis ei POPULUS PECULIARIS. (Sept. λαόν περιούσιον.) Et au chap. xiv. ψ 2. Utsis ci in populum peculiarem. (Sept. λαδο αὐίζο περιούστον.) Et au chap. xxvi. ψ 18. Ut sis ci populus peculiares. (Sept. λαδο περιούστον.) A quoi on peut encore ajouter celui de l'Exode, xix.5. Eritis mihi in Peculium. (Sept. λαὸς πιριούσιος.) — (1) 🔻 14 Sectatorem bonorum operum.

peut subsister sans les bonnes œuvres, comme les bonnes œuvres ne peuvent nous être parfaitement utiles, ni entièrement agréables à Dieu sans la charité. Ce n'est pas assez à un Chrétien de faire de bonnes œuvres, il faut encore, pour ainsi dire, en être amoureux, en chercher partout les occasions, les embrasser avec jote, les exécuter avec ardeur, promptitude, courage et persévérance, par l'amour servent et libre de la justice, non par une crainte froide et servile de la peine. C'est donc à l'amour des bonnes œuvres, c'est-à-dire à accomplir de bon cœur la loi et la justice de Dieu, que l'Apôtre réduit les desseins de Dieu sur les hommes dans l'incarnation, dans la mort et dans le sacrifice de Jésus-Christ; c'est le caractère d'un Chrétien, le partage des enfans, la différence du peuple choisi d'avec le peuple réprouvé, le sceau de notre consécration, l'assurance de notre élection, et la marque la plus certaine de l'accomplissement de la rédemption de Jésus-Christ en nous, et de notre liberté en lui. Prêchez ces vérités, ajoute l'Apôtre (1). Ce sont donc là des vérités qu'il faut prêcher, qu'on ne prêche point assez, et qu'on ne sauroit trop prêcher. La servitude de l'homme par le péché, la nécessité d'un libérateur, son incarnation et son sacrifice, ses desseins et son Evangile, sa morale, ses jugemens et son avénement dernier, ses bienfaits, l'obligation d'y répondre par une vraie charité, et la puissance de sa rédemption et de sa grace pour nous délivrer de la cupidité, et créer en nous la charité: Prêchez ces vérités: HEC LOQUERE. Mais l'Apôtre ne se contente pas d'exhorter son disciple à instruire ainsi tout le monde en annonçant à tous ces vérités importantes; il l'avertit encore d'exhorter et encourager les foibles, de reprendre et presser les opiniâtres, et de se comporter en tout et partout avec l'autorité et la majesté d'un ministre de Jésus-Christ, mais en même temps avec la douceur et la tendresse d'un père, de sorte qu'il ne rende le ministère. ni méprisable par des manières basses et puériles, ni odieux par une conduite sière et hautaine; mais qu'il parle et agisse avec la dignité d'un homme qui tient la place de Jésus-Christ, autant pour la charité que pour l'autorité (2).

^{(1) \$\}forall 15. et ult. Hac loquere. — (2) Ibid. Hac loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio: nemo te contemnat.

narque son disciple les principaux devoirs re au commun des fidèles (chap. 111), et lièrement sur la douceur qu'ils doivent témoigner gard de tous les hommes (1), c'est-à-dire à l'égard me des plus aveugles et des plus corrompus. Il en apporte deux motifs : le premier, c'est qu'eux-mêmes, avant leur conversion, avoient été dans le même état d'aveuglement et de corruption (2); le second, c'est l'exemple de Jésus-Christ même, qui nous aimant gratuitement nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa seule miséricorde (3). Il ne se contente pas de nous faire remarquer la gratuité du salut qui nous est procuré par Jésus-Christ; mais pour en faire sentir encore davantage l'excellence, il en marque le commencement, qui est la régénération et le renouvellement que l'Esprit-Saint a produit en nous par les eaux du baptême (4); la cause, qui est la riche et abondante effusion du Saint-Esprit que Dieu a répandu en nous par Jésus-Christ notre Sauveur dans le baptême et dans la confirmation (5); l'effet et le caractère propre, qui est notre justification par sa grace (6); la fin, qui est d'être déjà les héritiers présomptifs de la vie éternelle, et d'avoir une ferme et solide espérance de la posséder un jour comme notre héritage (7). Il confirme toutes ces choses, et il ordonne à son disciple de les assurer en les prêchant comme des vérités très-certaines, afin que ceux qui croient en Dieu, et qui ont mis leur confiance en lui, se distinguent par les bonnes œuvres, comme étant les seules choses qui leur soient utiles et avantageuses (8). Après avoir réglé la doctrine que son disciple doit prêcher, il lui prescrit la manière dont il doit se conduire envers ceux qui la combattent. S'ils l'attaquent par des questions folles et insensées, par des généalogies sans fin, par des disputes outrées, et par des entêtemens sans raison touchant les cérémonies de la loi, il ordonne à son disciple de n'y point répondre, mais d'étousser toutes ces disputes dès le commencement, comme entièrement vaines et inutiles (9). S'ils soutiennent opiniâtrément leurs erreurs, il veut que son disciple les avertisse une et deux fois; et qu'après deux monitions inutiles, il les évite et se sépare d'eux (10). Il en donne deux

^{(1) \$\}psi 1 \cdot 2 \cdot - (2) \$\psi 3 \cdot - (3) \$\psi 4 \cdot 5 \cdot Non \empty operibus justitive quee fecimus nos, sed secundum suam misericordiam. — (4) Ibid. — (5) \$\psi 6 \cdot - (6) \$\psi 7 \cdot - (7) Ibid. — (8) \$\psi 8 \cdot - (9) \$\psi 9 \cdot - (10) \$\psi 10 \cdot 10 \cdot 12

raisons : la première, c'est qu'un homme dans cette disposition peut être regardé comme un esprit incurable, et en qui l'édifice de la foi est entièrement renversé (1); l'autre, c'est que ces gens-là s'étant séparés volontairement les premiers du sentiment de l'Eglise, ils se sont condamnés euxmêmes par leur propre jugement, en sorte qu'on ne leur fait point de tort en exécutant au dehors la sentence qu'ils ont déjà portée contre eux-mêmes (2). Le reste de cette épître ne regarde plus que quelques affaires personnelles. et quelques recommandations. L'Apôtre mande à son disciple de venir le trouver à Nicopole, où il avoit résolu de passer l'hiver; mais en même temps il lui marque de ne partir que lorsqu'il lui auroit envoyé Artémas ou Tychique pour gouverner l'Eglise de Crète en son absence (3). Il lui mande d'envoyer devant lui Zénas, docteur de la loi, et Apollon, et de prendre soin qu'on leur fournisse tout ce qui leur seroit nécessaire pour leur voyage, en sorte qu'il ne leur manque rien de la part des fidèles (4), qui doivent ménager ces occasions de prendre part aux bonnes œuvres, selon que la nécessité le demande, s'ils veulent que leur foi ne soit pas stérile (5). Il le salue de la part de tous les fidèles qui sont avec lui; et il le prie de saluer de sa part tous ceux qui ont pour lui cette affection sainte qui ravit les cœurs par l'esprit de la foi. Il souhaite à tous la grace de Dieu (6).

III. Remarques sur le temps cette épître fut écrite.

La souscription grecque qui se trouve à la fin de cette épître, porte qu'elle fut écrite de la ville de Nicopole en et le lieu ou Macédoine; ce qui s'accorde avec l'opinion des pères grecs, soit que cette opinion soit fondée sur cette souscription même, soit que cette souscription ait pris naissance de cette opinion, qui d'ailleurs pourroit être aussi appuyée sur ce que dans cette lettre l'Apôtre mande à son disciple de venir le trouver à Nicopole (7). Mais D. Calmet remarque que cette parole de l'Apôtre pourroit simplement signifier qu'il étoit alors en chemin pour aller en cette ville, qu'il croit être plutôt Nicopole, ville d'Epire, comme le pensent la plupart des nouveaux critiques après saint Jérôme. Il suppose que cette lettre fut écrite vers l'automne de l'an 64 de l'ère chrét. vulg. et que l'Apôtre étoit encore alors dans la Macédoine ou dans la Grèce.

⁽¹⁾ ψ 11. — (2) Ibid — (3) ψ 12. — (4) ψ 13. — (5) ψ 14 — (6) ψ 15. ct ult. - (7) Tit. 111. 12.

ÉPITRE

DE SAINT PAUL A TITE.

CHAPITRE PREMIER.

Paul salue Tite. Devoirs des prêtres et des évêques. Il exhorte Tite à reprendre les faux docteurs. Tout est pur pour ceux qui sont purs. On renonce Dieu en vivant mal.

1. PAULUS, SERVUS
Dei, apostolus autem
Jesu Christi secundum
fidem electorum Dei,
et agnitionem veritatis, quæ secundum
pietatem est,

2. In spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur, Deus, ante tempora

secularia:

3. Manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ credita est mihi secundum præceptum Salvatoris nostri Dei:

4. Tito dilecto filio secundum communem fidem: gratia et pax a Deo Patre, et Christo

Jesu Salvatore nostro. 5. Hujus rei gratia reliqui te Cretæ, ut 1. PAUL, serviteur de Dieu, et apôtre de Jésus-Christ, envoyé pour instruire les élus de Dieu dans la foi et dans la connoissance de la vérité, qui est selon la piété,

- Et qui donne l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise et destinée avant tous les siècles,
- 3. Ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'Evangile qui m'a été confiée par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur;
- 4. A Tite son fils bien-aimé" dans la foi qui nous est commune : que Dieu le Père et Jésus-Christ notre Sauveur vous donnent la grace, la miséricorde" et la paix.

5. Je vous ai laissé en Crète, afin que vous y régliez tout ce qui reste"

▼ 4. Gr. litt. son vrai fils.

Ibid. Ge mot est dans le grec imprime.

y 5. C'est le sens du grec.

à y régler, et que vous établissiez des prêtres " en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné, "

1. Tim. 111.2.

- 6. Choisissant pour ce ministère sacré, celui qui sera irréprochable, " et qui n'aura épousé qu'une femme, " dont les enfans seront fidèles, non accusés de débauche, ni désobéissans à teurs parens.
- 7. Car il faut que l'évêque soit irréprochable, " comme étant le dispensateur et l'économe " de Dieu; " qu'il ne soit point altier, ni colère, ni sujet au vin, ni viotent et prompt à frapper, ni porté à un gain honteux:
- 8. Mais qu'il exerce l'hospitalité, " qu'il soit doux et affable, "sobre, " juste, saint, tempérant, et maître de ses passions; "
- 9. Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de convaincre ceux qui s'y opposent.
- 10. Car il y en a plusieurs, et surtout d'entre les Juifs, " qui ne veulent point se soumettre au joug de

ea quæ desunt corrigas, et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi:

6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem: non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum:

8. Sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, con-

tinentem,

9. Amplectentem eum qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem : ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt, arguere.

10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, seductores:

Ibid. C'est le sens du grec.

▼ 6. C'est le sens du grec.

Ibid. Voyez 1. Tim. 111. 2.

♥ 7. Voyez 1. Tim. 111. 2. Ibid. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est l'expression du grec : comme étant l'économe de Dieu.

🔖 8. Gr. autr. qu'il aime à exercer l'hospitalité.

Ibid. Le grec signifie: qu'il aime les gens de bien; ou, qu'il aime le bien.

Ibid. Gr. autr. sage et bien réglé.

Ibid. C'est ce que peut renfermer toute la force du mot grec.

🛊 10. Litt. d'entre les circoncis.

^{▼ 5.} Ceux qui prennent à la lettre le nom d'évêque au 🔻 7. croient qu'ici le nom de prêtres se prend pour évêques.

maxime qui de circumcisione sunt:

11. Quos oportet redargui : qui univesas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta: Cretenses semper mendaces: malæ bestiæ, ventres

pigri.

Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

14. Non intendentes judaicis fabulis, et mandatis hominum aversantium se a veritate.

15. Omnia munda mundis: coinquinatis autem et infidelibus' nibil est mundum: sed inquinatæ sunt éorum et mens et conscientia

16. Confitentur se nosse Deum, factis áutem

l'Evangile, qui s'occupent à conter des fables, et qui séduisent les ames. "

- 11. Il faut fermer la bouche " à ces personnes qui renversent et pervertissent les familles entières, enseignant, par un intérêt honteux. ce qu'on ne doit point enseigner.
- 12. Un d'entre ceux de cette île, dont ils se font un prophète, " a dit d'eux : Les Crétois sont toujours menteurs; ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire.
- 13. Ce témoignage qu'il rend d'eux, est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi,
- 14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques, et à des ordonnances de personnes qui se détournent de la vérité, " en enseignant qu'il y a des viandes impures par elles-mêmes, dont on ne sauroit manger sans contracter quelque impureté.

15. Or, tout est pur pour ceux Rom. xiv, 20. qui sont purs, et qui n'usent des créatures que selon les règles que la foi et la charité leur prescrivent; et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et infidèles : mais comme leur raison et leur conscience sont impures et souillées. tout devient impur entre leurs mains, par la mauvaise disposition de leur cœur.

16. Ils font profession de connoître Dieu, ces faux docteurs; mais negant : cum ils le renoncent par leurs œuvres, sint abominati, et in- étant détestables par la corruption

🔰 10. C'est l'expression du grec.

Digitized by Google

^{🖈 11.} G'est le sens du grec. 7 12. C'est Epiménides, poëte célèbre natif de Crète. 7 14. Gr. autr. qui ont de l'aversion pour la vérité.

de teurs mœurs, et rebelles " aux credibiles, et ad omne instructions qu'on teur donne, et opus bonum reprobi. réprouvés à l'égard de toute bonne œuvre.

v 16. C'est le sens du grec.

CHAPITRE II.

Avis que Tite doit donner aux vieillards et aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Conduite qu'il doit garder lui-même. Avis qu'il doit donner aux serviteurs. Abrégé de tout le christianisme renfermé dans l'économie des deux avénemens de Jésus-Christ.

1. Mais pour vous, instruisez votre peuple d'une manière qui soit digne de la saine doctrine, et conforme à la sainteté de la religion que nous professons.

2. Enseignez aux vieillards à être sobres, "chastes, "prudens, " et à se conserver purs dans la foi, dans la charité, et dans la patience.

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur exterieur une sainte modestie, " à n'être point médisantes, ni sujettes au vin; mais à donner de bonnes instructions,

4. En inspirant la sagesse " aux jeunes femmes, et en leur apprenant à aimer leurs maris et leurs enfans,

1. To autem loquere quæ decent sanam doctrinam:

- 2. Senes, ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia:
- 3. Anus similiter in habitu sancto, criminatrices, non multo vino servientes. bene docentes:
- 4. Ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

Ibid. Gr. autr. honnêtes, d'une gravité décente et qui les rende respectables.

Ibid. Gr. autr. sages et modérés.

y 3. C'est le sens du grec; ou mieux encore : une modestie digne de leur saint état.

🛊 4. C'est le sens du grec.

^{🛊 2.} Gr. autr. vigilans ; ou, selon toutela force de l'expression , exempts de l'assoupissement que cause l'ivresse du siècle.

- 5. Prudentes, castas, sobrias, domuscuram habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei.
- 6. Juvenes similiter hortare, ut sobrii sint.
- 7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate:
- 8. Verbum sanum. irreprehensibile: ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de no-
- 9. Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes. non contradicentes,

10. Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes: ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

5. A être bien réglées, " chastes. sobres, " attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris; afin que la parole de Dieu ne soit point exposée aux blasphèmes et aux médisances des hommes, comme favorisant le déréglement ou l'ambition des femmes.

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être sobres, modestes et bien

réglés. "

- 7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de votre doctrine, dans l'intégrité de votre vie, et dans la gravité de vos mœurs. "
- 8. Que vos paroles soient saines et irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent de la haine qu'ils nous portent, n'ayant aucun mal à dire de nous.

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout ce qui est juste 18. et conforme à la volonté de Dieu, à ne les point contredire.

10. A ne détourner " rien de leur bien, mais à leur témoigner en tout une entière fidélité; " afin qu'en toutes choses, ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur. faisant voir dans toute leur conduite la justice et la sainteté qu'elle inspire à ceux qui la suivent, et les règles admirables qu'elle nous en donne.

11. Apparuit enim

11. Car la grace de Dieu notre Infr. 111. 4.

Ephes. vi. 5. Col. 111. 22.

1. Petr. 11.

🕏 5. C'est le sens du grec.

Ibid. Ce mot sobrias est une double version du mot grec dejà traduit par prudentes, comme on le voit par le y suivant.

♦ 6. C'est le sens du grec : à être modestes et bien réglés. C'est une expression relative à celle du v précédent.

77, Gr. autr. que votre doctrine soit exempte de corruption et accompagnée d'une gravité qui la fasse respecter.

10. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. litt. mais à témoigner toute sorte de bonne foi.

Sauveur " a paru à tous les hom-

- 12. Et elle nous a appris que, renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété,
- 13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons, et de l'avénement " glorieux du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ."
- 14. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, " et fervent dans les bonnes œuvres.
- 15. Prêchez ces vérités; exhortez et reprenez avec une pleine autorité. Conduisez-vous de telle sorte que personne ne vous méprise.

- gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus
- 12. Erudiens nos, ut abnegantes impietatem, et secularia desideria, sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc seculo.
- 13. Expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu Christi:
- 14. Qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.
- 15. Hæc loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

♥ 11. Gr. autr. la grace salutaire de Dieu. ♥ 13. Gr. litt. de la manifestation glorieuse.

İbid. La construction du grec prouve que magni Dei se rapporte à Jesu Christi.

n 14. C'est le sens du grec. Voyez ce qui est dit sur cela dans la préface.

CHAPITRE III.

Soumission aux princes. Effusion de la grace de Jésus-Christ. D'où il nous a tirés ; à quoi il nous destine. S'appliquer aux bonnes œuvres. Fuir les disputes. Eviter les hérétiques. Saint Paul prie Tite de venir le trouver. Salutations.

- 1. Avertissez " tous les fidèles 1. Admone illos d'être soumis aux princes et aux principibus et potesta-
 - 🛊 1. Gr. litt. faites-les souvenir.

tibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse:

- 2. Neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.
- 3. Eramus enim aliquando et nos insipientes, increduli, errantes, servientes desideriis et voluptatibus variis, in malitia et invidia agentes, odibiles, odientes invicem.
- 4. Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei,
- 5. Non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus Sancti,

6. Quem effudit in nos abunde per Jesum Christum Salvatorem

nostrum:

7. Ut justificati gratia ipsius, heredes simus, secundum spem, vitæ æternæ. magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres,

- 2. De ne médire " de personne, de fuir les contentions, d'être retenus et modérés," et de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes, même des plus méchans.
- 3. Car nous étions aussi nousmêmes autrefois insensés, désobéissans, " égarés du chemin de ta vérité, asservis à une infinité de passions et de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité et d'envie, dignes d'être haïs, et nous haïssant les uns les autres.
- 4. Mais depuis que la bonté de Supr. 11. Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes, a paru dans le monde,
- 5. Il nous a sauvés, non à cause 2. Tim. 1. 9. des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde: et il nous a tirés de l'état misérable où nous étions, par l'eau de la renaissance du baptême, et par " le renouvellement du Saint-Esprit,

6. Qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion, par *les mérites* de Jésus-Christ notre Sauveur,

7. Afin qu'étant justifiés par sa grace, nous devinssions les héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons. Ayons donc soin de répondre à ces desseins de Dieu sur nous, en vivant dans la sainteté qu'il demande de nous, et

^{℣ 2.} C'est le sens du grec. *Ibid*. Gr. autr. d'être équitables.

^{† 3.} C'est le sens du grec. † 5. C'est le sens du grec qui porte à la lettre : per lavacrum regenerationis et renovationem Spiritus Sancti.

dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. C'est en quoi nous devons surpasser tous les autres hommes.

8. Car c'est une vérité très-certaine, et dans laquelle je désire que vous affermissiez tes fidèles, que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes et utiles aux hommes: attachez-vous donc à les enseigner.

1. Tim. 1. 4.
1v. 7.
2. Tim. 11.
23.

- Mais évitez les questions impertinentes, les généalogies, les disputes et les contestations de la loi, parce qu'elles sont vaines et inutiles.
- 10. Fuyez celui qui est hérétique, après l'avoir repris " une et deux fois;
- 11. Sachant que quiconque est en cet état, est perverti, et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement, et par la sentence qu'il prononce contre lui-même, en s'éloignant de la doctrine de l'Eglise, et se séparant du corps des fidèles, qui est celui de Jésus-Christ.
- 12. Lorsque je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopole, " parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. Envoyez devant Zenas docteur de la loi, et Apollon, et ayez soin qu'il ne leur manque rien. "

- 8. Fidelissermo est: et de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona et utilia hominibus.
- Stultas autem quæstiones, et genealogias, et contentiones, et pugnas legis devita: sunt enim inutiles et vanæ.
- 10. Hæreticum hominem, post unam et secundam correptienem devita,
- 11. Sciensquia subversus est, qui hujusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.
- 12: Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim: ibi enim statui hiemare.
- 13. Zenam legisperitum, et Apollo sollicite præmitte, ut nihil illis desit.

 y 10. Gr. autr. averti.
 y 12. Les uns l'entendent de Nicopole, ville de Macédoine; les autres, de Nicopole, ville d'Epire. D. Calmet préfère ce dernier sentiment.
 Voyez la préface.

∳ 13. Gr. autr. Ayez soin du départ de Zenas le docteur de la loi, et d'Apollon, afin qu'il ne leur manque rien.

- 14. Discant autemet nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.
- 15. Salutant te qui mecum sunt omnes. Saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.
- 14. Et que nos frères aussi apprennent dans cette occasion à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles et sans fruit.
- 15. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans t'union de la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE A PHILÉMON.

Remarques sur Philémon, à qui cette épître Occasion et sujet de cette épître.

Philémon, homme riche et de qualité, de la ville de Colosse en Phrygie, avoit été converti à la foi, ou par l'apôtre saint Paul, lorsqu'il prêcha à Ephèse, ou par Epaphras son disciple, qui avoit annoncé le premier l'Evangile à Colosse. est adressée. Il avoit fait un si grand progrès dans la vertu, que sa maison étoit devenue comme une Eglise, par la piété qu'il avoit inspirée à toute sa famille, et par les bonnes œuvres qui se pratiquoient chez lui (1). Onésime son esclave, loin de profiter des bons exemples qu'il avoit devant les yeux, n'en devint que plus méchant. Il vola son maître, et s'enfuit à Rome, où Dieu permit qu'il trouvât saint Paul qui y étoit prisonnier pour la première fois. Cet apôtre qui se faisoit tout à tous, pour gagner tout le monde à Jésus-Christ, reçut cet esclave avec une charité et une tendresse vraiment paternelle. Il l'instruisit de la doctrine de l'Evangile, le convertit à la foi, et le baptisa (2). Il pensa ensuite à le retenir auprès de lui, afin qu'il lui rendit les services que son mattre même auroit été bien aise de lui rendre dans les chaînes qu'il portoit pour Jésus-Christ; mais il ne voulut pas le falre sans le consentement de celui à qui il appartenoit, ni priver Philémon du mérite d'une bonne œuvre à laquelle il étoit persuadé qu'il se feroit un plaisir de contribuer (3). Il résolut donc de lui renvoyer Onésime chargé de cette lettre , par laquelle il le prie de lui pardonner son larcin et sa fuite. C'est en ce genre un chef-d'œuvre d'éloquence. Rien n'est plus tendre, plus pressant, plus persuasif, plus animé. Il y mêle les prières avec l'autorité, les louanges avec les recommandations, les motifs de religion avec ceux de l'honnêteté et de la reconnoissance : ensin il y met tout en œuvre pour réconcilier l'esclave avec le maître. Il y réussit

(1) Philem. ♥ 2. et 6. — (2) ♥ 10. et 11. — (3) ♥ 13. et 14.

comme il le souhaitoit. Philémon, non-seulement recut Onésime dans ses bonnes graces, mais il le renvoya peu de temps après à Rome auprès de l'Apôtre, afin qu'il continuât

de lui rendre toutes sortes de services.

Dès l'inscription même de sa lettre, l'Apôtre dispose Philémon à lui accorder sa demande. Il s'annonce d'abord comme prisonnier de Jésus-Christ, Paulus vinctus Christi Eloquence Jesu (1), qualité la plus propre à toucher le cœur de Phi- admirable lémon, et à lui rendre recommandables cette lettre qui lui est adressée, et la demande qu'elle contient, et l'esclave même qui en est l'objet. Mais pour donner encore un nouveau poids à son intercession, il y joint celle de Timothée qu'il appelle son frère, Et Timotheus frater, disciple connu de Philémon comme étant du même pays, et outre cela fort célèbre dans l'Eglise, compagnon presque inséparable de saint Paul, et pour lors à Rome avec lui. Il s'adresse à Philémon, et il ne se contente pas de lui donner le titre de cher et bien-aimé, Philemoni dilecto, qualité qui lui étoit commune avec tous les fidèles; il le nomme encore son coopérateur, Et adjutori (selon le grec, cooperatori) nostro, comme pour partager avec lui le fruit et la gloire des travaux de son apostolat, parce qu'apparemment ce disciple sidèle s'appliquoit à contribuer, autant qu'il étoit en lui, aux progrès de l'Evangile. Pour intéresser davantage Philémon, il falloit intéresser aussi Appie son épouse; l'Apôtre la salue, en lui donnant le titre de chère sœur: Et Appiæ (2) sorori charissimæ (ou, selon le grec, traduit plus littéralement, dilectæ): titre fondé sur la foi et la piété de cette femme digne de l'époux à qui elle étoit unie. Ce n'est pas assez ; l'Apôtre veut intéresser encore celui qui conduisoit alors l'Eglise de Colosse : l'évêque Epaphras étoit prisonnier à Rome (3); et en son absence, il parott que cette Eglise étoit gouvernée par Archippe (4). L'Apôtre le salue, et en l'appelant le compagnon de ses combats, il rend témoignage à ses travaux et à son zèle : Et Archippo commilitoni nostro. Ce n'est pas tout encore ; il falloit intéresser la maison de Philémon : mais cette maison étoit fidèle, et formoit ainsi une Eglise domestique; et c'est sous ce titre que l'Apôtre la salue : Et Ecclesiæ quæ in domo tua est. Il leur souhaite à tous la grace et la paix de la part de Dieu notre Père et de Jésus

Analyse de cette épître.

(1) ψ 1. — (2) ψ 2. — (3) ψ 23. — (4) Coloss. iv. 17.

Christ notre Seigneur; c'est son salut ordinaire: mais que pouvoit-il ajouter de plus? Que pouvoit-il leur souhaiter de plus avantageux, que la grace qui est le principe de tout bien salutaire, et la paix qui en est le fruit et la récompense? Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo (1). Après ce salut et cette inscription, l'Apôtre commence sa lettre dans laquelle on peut distinguer trois parties, qui sont l'exorde, la proposition et la conclusion.

L'exorde consiste dans un éloge très-délicat de la vertu de Philémon, éloge qu'il tourne en action de graces et en congratulation qui en sont comme les deux parties. L'Apôtre commence donc par témoigner qu'il rend graces à Dieu: Gratias ago Deo meo (2). L'action de graces est l'éloge le plus parfait, et le seul digne d'un Chrétien qui sait que tout bien vient de Dieu à qui seul en est due la louange; et en même temps elle est le témoignage d'un cœur affectionné qui s'intéresse au bien de ceux pour qui il rend graces. C'étoit donc déjà s'insinuer favorablement dans l'esprit de Philémon, que de commencer par lui présenter cette idée générale d'action de graces : Gratias ago Deo meo. Mais voici quelque chose de plus personnel, de plus intéressant, de plus touchant, c'est que cette action de graces regarde Philémon même, c'est que non-seulement dans le moment présent, mais dans tous les temps, semper, Paul conserve le souvenir de Philémon, memoriam tui faciens: mais encore dans quelles circonstances s'en souvient-il? dans ses prières: in orationibus meis. L'Apôtre pouvoit-il marquer à ce disciple fidèle une affection plus tendre, que de lui apprendre qu'il rend graces pour lui, qu'il se souvient de lui, qu'il prie pour lui, et cela dans tous les temps? mais quel est le sujet de ses actions de graces? c'est particulièrement ce qu'il apprend de la charité et de la foi de Philémon: Audiens charitatem tuam et fidem (3); deux dispositions qui doivent également porter Philémon à accorder la grace que l'Apôtre va lui demander. Il s'agit ici d'une œuvre dont la charité sera le principe, et dont la foi sera le motif: voilà donc pourquoi l'Apôtre insiste particulièrement sur ces deux dispositions; voilà pourquoi il insiste d'abord sur la charité, et ensuite sur la foi. Foi envers le Seigneur Jésus : Quam habes in Domino Jesu; et cela même est encore impor-

⁽¹⁾ $\sqrt[4]{5}$. -- (2) $\sqrt[4]{4}$. -- (3) $\sqrt[4]{5}$.

tant, car ils'agitici d'un membre de Jésus-Christ. Charité, non-seulement envers les saints en général, non-seulement envers tous les saints sans distinction, mais envers tous les saints sans exception; car c'est ce que marque le grec, qui porte non simplement, καὶ εἰς πάνλας ἀγίους, qui marque tous sans distinction, mais καὶ εἰς πάνθας τοὺς ἀγίους, qui marque tous sans exception (1): Et in omnes sanctos; et cela même encore intéresse dans la circonstance présente, car les saints sont les fidèles, et il s'agit d'un fidèle, et par conséquent d'un saint. Non-seulement l'Apôtre a appris quelle est la charité et la foi de Philémon, mais il a appris comment la libéralité de Philémon (car c'est ce que signifie dans le langage de l'Apôtre, le mot κοινωνία que la Vulgate rend à la lettre par communicatio, libéralité qui consiste à communiquer aux autres les biens que l'on possède, à leur en faire part, ce qui est l'exercice même de la charité), il a appris comment cette libéralité qui naît de la foi de Philémon devient évidente : c'est l'expression de la Vulgate : Ut communicatio fidei tuæ evidens fiat (2); expression qui prouve que le traducteur latin lisoit dans le grec, evapyins, qui signifie evidens; on lit aujourd'hui dans le grec ἐνεργης, qui signifie efficax: il a appris comment la libéralité de Philémon devient efficace : ce qui rentre à peu près dans le même sens; mais cependant la leçon que suppose la Vulgate paroît préférable, parce qu'elle convient mieux avec la suite; car cette libéralité devient évidente, parce qu'elle se fait connoître par toutes sortes de bonnes œuvres; et c'est le sens fort naturel qu'exprime la Vulgate: Ut communicatio fidei tuæ evidens fiat in agnitione omnis operis boni; et voilà encore deux motifs qui contribuent à assurer le succès de la demande de l'Apôtre; car dans les circonstances présentes Philémon ternira-t-il, effacera-t-il l'éclat de ses libéralités par un refus? lui qui embrasse toutes sortes de bonnes œuvres, pourra-t-il refuser celle que l'Apôtre va lui demander, et où il ne s'agit pas même de répandre dans des mains étrangères des biens dont il est si libéral, mais seulement de rendre sa bienveillance et son amitié à un de ses esclaves? Mais il y a encore ici deux circonstances que l'Apôtre ne néglige pas; et d'abord c'est que ces bonnes œuvres qui

⁽¹⁾ C'est ce que l'on voit dans le verset suivant même, où l'expression πανδός άγαθοῦ signific tout bien sans distinction, c'est-à-dire toute sorte de bien, au lieu que s'il y avoit πανδός τοῦ ἀγαθοῦ, ce seroit tout bien sans exception, c'est-à-dire tout le bien possible. — (2) γ 6.

rendent ainsi évidente la libéralité de Philémon, ne se trouvent pas seulement en lui; toute sa maison y contribue; c'est un bien qui leur est commun : Omnis operis boni quod est in vobis. Puisqu'ils contribuent ainsi tous aux bonnes œuvres qui naissent de la foi de Philémon, ils contribueront aussi sans doute volontiers à celle que l'Apôtre va demander, et pour laquelle il les intéresse en rappelant le souvenir de toutes celles auxquelles ils ont déjà contribué. Mais de plus c'est que tout cela se fait pour Jésus-Christ, car c'est ce qu'exprime le grec : είς Χριστὸν Γησούν, in Christum Jesum. Or, c'est pour un membre de Jésus-Christ que l'Apôtre va intercéder; sa demande ne pourra donc pas être refusée. Ainsi voilà déjà beaucoup de motifs capables d'appuyer la demande de l'Apôtre; mais il ne les présente qu'indirectement, et en disant simplement qu'il rend graces de toutes ces choses. A l'action de graces il joint la congratulation, c'est-à dire le témoignage de cette joie qui est le principe même de son action de graces. Il déclare donc que s'il rend graces à Dieu pour Philémon, c'est parce qu'à l'occasion de ce disciple fidèle, il a été touché d'une grande joie: Gaudium enim magnum habui (1); et cette joie a été pour lui une consolation au milieu de ses afflictions et de ses maux: Gaudium enim magnum habui et consolationem. Le sujet de cette consolation et de cette joie étoit sans doute en même temps et la foi et la charité qu'il trouvoit dans ce disciple, et dont il vient de rendre graces: mais insistant toujours davantage sur la charité qui devoit être le principe de l'œuvre qu'il va lui demander, il ne parle ici que de cette seule vertu: in charitate tua. Il a été consolé parce qu'il a su que ses frères l'étoient : ce que Philémon a fait pour le soulagement et la consolation des saints, Paul l'a regardé comme un soulagement et une consolation pour lui-même; il a été consolé par la charité de Philémon, parce qu'il a su que les entrailles des saints avoient été consolées et soulagées par Philémon: Quia viscera sanctorum requieverunt per te. N'est-ce pas lui insinuer qu'il tiendra comme fait à lui-même, ce qu'il va lui demander pour celui dont les intérêts lui sont chers ? et pour mieux marquer à Philémon son affection, il termine cette congratulation par le tendre nom de frère : quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

(1) ¥ 7.

e à la proposition qui est le principal objet d'abord il fait sentir à Philémon que tout de dire, ne fait qu'exprimer le motif sur lequel city ye ce qu'il va ajouter : Propter quod (1). L'autorité du ministère dont il est revêtu, lui donne le droit de commander à Philémon; et il ne néglige pas ce motif: mais comme ce n'est pas la voie qu'il juge à propos de prendre dans cette occasion, il se contente de représenter à Philémon qu'il pourroit en Jésus-Christ prendre la confiance et la liberté de lui commander une chose qui est très-convenable, et qu'il auroit même beaucoup de sujet de le faire: multam fiduciam, πολλήν παβρησίων, habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet. Après avoir ainsi seulement montré ce motif, il l'abandonne, et témoigne qu'à cause de l'affection qu'il a pour Philémon, il aime mieux prendre la voie de demande et de supplication : Propter charitatem magis obsecto (2). Mais en même temps il relève cette prière par la considération de ce qu'il est à l'égard de Philémon : Cum sim talis; car c'est l'expression du grec, τοιούτος ων, au lieu de quoi par méprise de copiste est venue la lecon présente de la Vulgate, cum sis talis. Il lui représente donc ce qu'il est, cum sim talis. Il pourroit insister sur son apostolat, et il l'avoit déjà fait sentir en parlant de la liberté qu'il pouvoit prendre en Jésus-Christ : ici donc il se contente d'abord de se nommer, ut Paulus. Ce seul mot disoit heaucoup: mais ce n'est pas tout; à l'autorité de sa dignité, il ajoute celle de son âge, c'est-à-dire de sa vieillesse : Senex : et enfin celle des liens qu'il porte actuellement pour le nom de Jésus-Christ: Nunc autem et vinctus Jesu Christi. Tant de titres si respectables lui donnoient bien le droit de commander; mais enfin il aime mieux prier; il le repète donc: Obsecro te (3). Mais pour qui prie-t-il? pour un de ceux qu'il regarde comme ses enfans en Jesus-Christ : Pro filio meo. Il y a plus; ce fils lui est d'autant plus cher, que c'est dans ses liens qu'il l'a engendré : Quem genui in vinculis. Mais quel est il ce fils si cher? L'Apôtre enfin le nomme; c'est Onésime: Onesimo. Ce nom rappelle aussitôt au souvenir de Philémon, le tort que lui avoit fait cet esclave: l'Apôtre l'avoue tacitement en reconnoissant que Philémon n'avoit pas reçu de cet esclave l'utilité qu'il devoit en at-

(1) ψ 8. — (2) ψ 9. — (3) ψ 10.

13

tendre: Qui tibi aliquando inutilis fuit (1). Et il y a ici dans le grec une allusion secrète entre le nom d'Onésime. Ονέσιμος, qui en cette langue signifie avantageux, et le mot άγρηστος, qui signifie inutile. L'Apôtre avoue donc qu'autrefois Onésime n'a pas rempli auprès de son maître la signification de son nom; qu'il ne lui a pas été utile : Qui tibi aliquando inutilis fuit; mais il lui déclare que maintenant il est tout différent de ce qu'il étoit alors; cet esclave que Paul a engendré à une nouvelle vie, est maintenant capable d'être utile à Philémon et à Paul. La Vulgate porte: Nunc autem et mihi et tibi utilis : et le grec : Nuvi de oci xai έμοι εύγρηστον: Nunc autem tibi et mihi utilis. Enfin il déclare à Philémon que c'est lui-même qui le lui a envoyé : Quem remisi tibi. C'étoit déjà assez l'inviter à le recevoir. mais il le lui demande en termes exprès, et de la manière la plus pressante: Tu autem illum, ut viscera mea, suscipe (2). Il avoit témoigné la joie et la consolation qu'il avoit reçue de ce que par la charité de Philémon les entrailles des saints avoient été soulagées; mais maintenant ce sont les entrailles de Paul même qui seront soulagées par la charité avec laquelle Philémon recevra Onésime : quel motif plus pressant? Tu autem illum, ut viscera mea. suscipe. Paul vient de dire qu'Onésime pouvoit maintenant être utile et à lui, et à Philémon même; il s'explique, et il montre comment Onésime pouvoit lui être utile. Il déclare donc qu'il avoit eu dessein de retenir auprès de lui ce disciple: Quem ego volueram mecum detinere (3). Il vouloit le retenir pour recevoir de lui les services dont il avoit besoin: Ut mihi ministraret; mais services qu'il avoit droit d'attendre de Philémon même, et que cet esclave lui auroit rendus au nom et en la place de son maître: Ut pro te mihi ministraret, services dont Philémon même se seroit fait un honneur, non-seulement à cause de la dignité et de l'âge de l'Apôtre, mais encore à cause des liens que l'Apôtre portoit alors pour l'Evangile : Ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii. Paul avoit donc droit de retenir auprès de lui cet esclave qui lui auroit été vraiment utile; mais il n'a rien voulu faire sans l'avis de Philémon à qui cet esclave appartenoit : Sine consilio autem tuo nihil volui facere (4). Pourquoi? parce qu'il n'a pas voulu user de son autorité pour obtenir cela de Philé-

^{(1) \$\}dagger\$ 11. - (2) \$\dagger\$ 12. - (3) \$\dagger\$ 13. - (4) \$\dagger\$ 14.

mon; il n'a pas voulu que le bien que Philémon feroit en lui laissant cet esclave fût un bien, pour ainsi dire, forcé, et accordé seulement à la nécessité : Uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset. Il le lui renvoie donc, afin que si ensuite Philémon juge à propos de le laisser retourner à Rome pour y être utile à Paul, ce soit de sa part une bonne œuvre toute volontaire : Uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium. Après cela Philémon pourrat-il refuser de recevoir avec charité ce disciple que Paul lui recommande, et dont il se prive par attention pour lui? ne s'empressera-t-il pas plutôt de rendre son amitié à Onésime, et de le renvoyer en son nom et de sa part vers Paul? mais voici encore un autre motif qui a déterminé Paul à renvoyer Onésime, et qui doit porter Philémon à le recevoir : c'est que cet esclave n'a peut-être quitté son maître (ou, selon le grec, n'a été séparé de son maître) pour un temps, qu'afin que son maître le recouvrât ensuite pour jamais : Forsitan enim ideo discessit (gr. separatum est) ad horam a te, ut æternum illum reciperes (1); et qu'il le recouvrât non plus comme un esclave, mais comme un frère, à cause de sa nouvelle naissance en Jésus-Christ : Jam non ut servum, sed pro servo fratrem (2); et un frère bien-aimé, fratrem dilectum; c'est la construction du grec; au lieu de quoi la Vulgate porte, charissimum fratrem: au fond c'est la même chose, mais la gradation est mieux observée dans la construction du grec. L'Apôtre justifie cette expression, en faisant remarquer que ce disciple est en effet un frère bien-aimé principalement pour lui en particulier: Maxime mihi; et que s'il lui est cher, à lui auguel il n'appartient que par les liens de la foi, il doit l'être encore plus à Philémon, auquel il appartient et selon la chair et selon le Seigneur, c'est-à-dire et par le titre de son ancienne servitude, et par le titre de sa nouvelle naissance : Quanto autem magis tibi, et in carne et in Domino? Mais ce lien de fraternité qui unit ensemble tous les fidèles, fournit encore ici à Paul un nouveau motif. En demandant qu'Onésime fût reçu comme ses propres entrailles, il s'étoit ex primé d'une manière très-vive, mais au fond, ce n'étoit cependant qu'un motif d'humanité : il s'élève plus haut, et il emploie un motif de foi. Il fait abstraction de son apostolat qui le mettoit au-dessus de Philémon; il se considère

^{(1) \$\}ndot 15. -- (2) \$\ndot 16.

seulement comme disciple de Jésus-Christ, et par conséquent étroitement uni à Philémon, par les liens de cette commune fraternité; il suppose qu'au moins Philémon le considère comme tel : Si ergo habes me socium (1); et sous ce point de vue il le prie de recevoir Onésime comme il le recevroit lui-même, parce qu'Onésime qui lui est devenn en Jésus-Christ un frère bien-aimé, est en effet un autre lui-même : Suscipe illum sicut me. Est-il possible de se refuser à de telles instances? ne pas recevoir Onésime, ce seroit blesser les entrailles de Paul; ce seroit le rejeter lui-même: que répondre à deux motifs si pressans ? Illum, ut mea viscera, suscipe... Suscipe illum sicut me. Mais Onésime a fait tort à Philémon, et il lui reste redevable : l'Apôtre veut bien encore le supposer, ou plutôt il l'avoue, et il suppose seulement que Philémon lui fasse cette objection: Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet (2); mais en ce cas, il consent que tout lui soit imputé à lui-même : Hoc mihi imputa. Et pour mieux assurer cette caution si tendre et touchante, il marque expressément que c'est luimême, lui Paul, qui écrit cela de sa propre main : Ego Paulus scripsi mea manu (3). Ce n'est pas assez; non-seulement il consent que tout lui soit imputé, mais il promet qu'en effet, s'il le faut, il rendra tout : Ego reddam. Cependant il n'oublie point sa dignité : Philémon doit sentir que loin d'accepter la caution de Paul, et d'exiger quelque chose de lui, il se doit lui même tout entier à Paul de qui Dieu s'étoit servi pour appeler les nations à la foi dont il avoit été rendu participant : l'Apôtre témoigne donc qu'il ne veut pas même insister sur cela: Ut non dicam tibi quod et teipsum mihi debes.

Ensin vient la conclusion. L'Apôtre la commence par une invitation tendre et pathétique; et donnant encore une sois à Philémon le nom de frère, il le presse et lui demande que lui Paul puisse recevoir de lui Philémon cet avantage comme un esset de cette union intime qui est entre eux en Jésus-Christ notre Seigneur: Ita, frater, ego te fruar in Domino (4), c'est l'expression de la Vulgate; mais le latin ne peut pas rendre ici toute l'énergie du grec: Ναὶ, ἀδιλφὶ, ἐγώ σου δυαίμων ἐν Κυρίω. Le parallèle de ces deux idées rapprochées, ego te, moi Paul, vous Philémon, a aussi une sorce singulière que le latin même conserve assez, mais

⁽¹⁾ ψ 17. - (2) ψ 18. - (3) ψ 19. - (4) ψ 20.

que la langue française ne peut exprimer : Ναὶ, ἀδελφὲ, ἐγώ σου οναίμην εν Κυρίω. L'Apôtre réunit ensuite les deux motifs les plus puissans qu'il avoit employés; c'est d'accorder ce soulagement aux entrailles de Paul, mais de l'accorder en vue du Seigneur, parce que c'est dans le Seigneur même que ses entrailles recevront ce soulagement : Refice viscera mea in Domino. Il lui déclare qu'en lui écrivant cette lettre il a beaucoup de confiance dans sa docilité et sa soumission: Confidens in obedientia tua scripsi tibi (1). Il va plus loin; et il témoigne qu'il est persuadé que Philémon fera même plus qu'il ne lui demande; c'est à dire qu'il espère que non-seulement Philémon recevra Onésime, sans rien exiger de lui, mais qu'il lui rendra toute son amitié, et le renverra même vers Paul pour lui être utile : Paul a seulement demandé qu'Onésime fût recu; mais il est persuadé que Philémon fera plus : Sciens quoniam et super id quod dico facies. Après cela il prie Philémon de lui préparer un logement, parce qu'il espère que Dieu le rendra à Philemon, à sa famille et à toute l'Eglise même de Colosse par le mérite de leurs prières : Simul autem et para mihi hospitium : nam spera per grationes vestras donari me vobis (2). Il salue personnellement Philémon de la part d'Epaphras, évêque de cette ville, qui étoit prisonnier avec lui à Rome pour la cause de Jésus-Christ: Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu (3). Au salut d'Epaphras, il joint ceux de Marc, cousin de Barnabé dont il parle dans l'épître aux Colossiens (4), d'Aristarque, juif dont il parle aussi au même endroit; de Démas, qui alors lui étoit attaché, et dans la suite se sépara de lui (5); il y joint le salut de Luc l'évangéliste; il les appelle tous ses aides et les compagnons de ses travaux : Marcus, Aristarchus, Demas et Lucas, adjutores (selon le grec, cooperatores) mei (6). Enfin il salue Philémon et toute sa famille, et leur souhaite à tous que la grace de Jésus-Christ notre Seigneur soit avec leur esprit: Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen (7).

La souscription qui est au bas de cette épître dans les exemplaires grecs, marque qu'elle fut écrite de Rome, et portée par Onésime: le texte même prouve l'un et l'autre; on y voit qu'il espéroit être délivré de ses liens, et retour-

Hemarques sur le temps et le lieu où cette épître

⁽¹⁾ ψ 21. — (2) ψ 22. — (3) ψ 25. — (4) Coloss. 1v. 10. — (5) 2. Tim. 1v. 9. — (6) ψ 24. — (7) ψ 25.

nicité.

fut écrite, et ner en Phrygie; ce qui prouve que c'étoit au temps de sa première captivité, c'est-à-dire vers l'an 62 de l'ère ch. vulg.

Saint Jérôme remarque (1) qu'il y avoit quelques personnes qui trouvoient que le sujet de cette épître étoit peu digne du soin de l'Apôtre, et qui par cette raison vouloient qu'elle ne fût pas de lui, ou du moins prétendoient qu'elle ne méritoit pas d'être mise au rang des saintes Ecritures, comme n'ayant rien de nécessaire pour notre édification, ni qui fût digne du Saint-Esprit. Mais ce raisonnement même est bien indigne de ceux qui adorent un Dieu qui n'a pas dédaigné de mourir pour des esclaves rebelles et impies, et qui savent que ce Dieu choisit ce qu'il y a de plus foible selon le monde, pour confondre ce qu'il y a de plus fort, et ce qu'il y a de plus bas selon le monde pour confondre ce que le monde estime de plus grand. Aussi cette épître a-t-elle toujours été reçue dans l'Eglise, qui l'a regardée comme étant très-digne du zèle et de la charité de saint Paul, et très-propre à faire comprendre aux premiers pasteurs de l'Eglise le soin qu'ils doivent avoir des moindres de leurs brebis. On peut aussi tirer de cette épître beaucoup d'instructions très-utiles pour tous les fidèles.

(1) Hieron. proæm. in ep. ad Philem.

ÉPITRE

DE SAINT PAUL

A PHILÉMON.

CHAPITRE UNIQUE.

Philémon exhorté à recevoir Onésime son esclave, qui s'étant enfui de chez lui, étoit venu trouver saint Paul à Rome, et y avoit reçu le baptême.

- 1. Pavius vinctus Christi Jesu, et Timotheus frater, Philemoni dilecto, et adjutori nostro.
- 2. Et Appiæ sorori charissimæ, et Archippo commilitoni nostro, et Ecclesiæ quæ in domo tua est:
- 3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.
- 4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,
- 5. Audiens charitatem tuam, et fidem quam habes in Domi-

- 1. PAUL, prisonnier pour la foi de Jésus-Christ, et Timothée son frère, à notre cher Philémon, notre coopérateur " dans le ministère de l'Evangile;
- 2. A notre très-chère " sœur Appie son épouse; à Archippe " notre ami commun, le compagnon de nos combats et de nos travaux évangétiques; et à l'Eglise qui est dans votre maison:
- 3. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent à tous la grace et la paix.
- 4. Me souverant sans cesse de vous dans mes prières, mon cher Philémon, je rends graces à mon Dieu,
- 5. Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur Jésus, et votre charité envers tous les saints;

🛊 1. C'est l'expression du grec.

y 2. Selon legrec : notre chère Appie. Le mot de sœur n'est pas dans le grec imprimé.

Toid. C'est celui dont il est parlé dans l'épître aux Colossiens, iv. 17. On croit qu'alors il étoit prêtre ou même évêque, et qu'il gouvernoit l'Église de Colosse en l'absence d'Epaphras, qui en étoit l'apôtre et le premier évêque, et qui étoit alors prisonnier à Rome. Infr. y 23.

6. Et de quelle sorte la libéralité "
qui naît de votre foi éclate aux yeux
de tout le monde, se faisant connoître par tant de bonnes œuvres
qui se pratiquent dans votre maison
nour " l'amour de Jésus-Christ.

7. Car votre charité, mon cher frère, nous "a comblés de joie et de consolation, voyant que les cœurs "des saints qui étoient affligés, ont recu tant de soulagement de votre

bonté.

8. C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à cette même bonté, et je vous prie d'en faire sentir les effets à une personne qui m'est très-chère. Je dis que je vous en prie, car encore que je puisse prendre, en qualité d'apôtre de Jésus-Christ, une entière liberté "de vous ordonner une chose qui est de votre devoir;

9. Néanmoins l'amour que j'ai pour vous fait que j'aime mieux vous en supplier, quoique vous soyez tel que vous étes et que je sois tel que je suis, "c'est-à-dire quoique vous soyez mon disciple, et que je sois Paul, qui vous a instruit des vérités de la foi, qui est déja vieux, et qui de plus, est maintenant prisonnier pour l'amour de Jésus-Christ.

est pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes liens, l'ayant converti à la foi depuis que je suis en prison;

no Jesu, et in omnes sanctos:

6. Ut communicatio fidei tuæ evidens flat in agnitione omnis operis boni, quodest in vobis in Christo Jesu.

7. Gaudium enim magnum habui, et consolationem in charitate tua: quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8. Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet:

on the sample it and it is a second in the same of the

g. Propter charitatem magis obsecto, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vinctus Jesu Christi:

10. Obsecto te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo:

y 6. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est le sens du grec : in Christum Jesum.

y 7. C'est le sens du grec : habuimus. Ibid. Litt. les entraîlles.

y 8. C'est le sens du grec.

y 9. C'est le sens du grec : quoique je sois tel que je suis, c'est à-dire que je sois Paul, etc.

lio a du lace.

12. Quem remisitibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe:

13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii:

14. Sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

15. Forsitan ideo discessit ad horam a te, ut æternum illum reciperes:

16. Jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi: quanto autem magis tibi, et in carne et in Domino?

17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me. 11. Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.

12. Je vous le renvoie; et je vous prie de le recevoir, comme mes entrailles et mon cher fils.

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendît quelque service en votre place, dans les chaînes que je porte pour l'Evangile;

14. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement," désirant que le bien que je vous propose, n'ait rien de forcé, mais soit entièrement volontaire. J'ai donc mieux aimé vous rendre cet esclave fugitif, que de le retenir sans vous en avoir parlé. Je vous prie de le bien recevoir, et de regarder sa fuite comme une chose qui vous est avantageuse.

15. Car peut-être qu'il n'a été séparé " de vous pour un temps, qu'afin que vous le recouvrassiez

pour jamais,

16. Non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos frères bien-aimés," qui m'est en effet trèscher, à moi en particulier, et qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous, et selon le monde comme votre esclave par sa condition, et selon le Seigneur, comme votre frère par la foi en Jésus-Christ.

17. Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même, car il est aussi très - étroitement uni à moi.

^{🕏 14.} Litt. sans votre avis.

v 15. C'est l'expression du grec.

^{🛊 16.} C'est le sens du grec.

18. S'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte.

19. C'est moi Paul qui vous l'écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas vous dire que vous vous devez vous-même à moi, et que je pourrois vous demander la grace d'Onésime, en compensation de celle du salut que je vous ai procurée. Je vous prie donc de lui pardonner.

20. Oui, mon frère, que je recoive de vous cette joie " dans le Seigneur; donnez-moi au nom du Seigneur, cette sensible consola-

tion.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement chez vous, car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois, par le mérite de vos prières.

23. Epaphras, " qui est comme moi prisonnier pour Jésus-Christ,

vous salue,

24. Avec Marc, "Aristarque, Démas et Luc, qui sont mes aides et mes compagnons" dans le ministère de l'Evangile.

25. Que la grace de notre Seignenr Jésus - Christ soit avec votre

esprit. Amen.

18. Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet: hoc mihi imputa.

19. Ego Paulus scripsi mea manu: e-go reddam, ut non di-cam tibi quod et teipsum mihi debes.

20. Ita, frater, ego te fruar in Domino: refice viscera mea in Domino.

- 21. Confidens in obedientia tua scripsi tibi: sciens quoniam et super id quod dico, facies.
- 23. Simul autem et para mihi hospitium: nam spero per orationes vestras donari me vobis.
- 23. Salutat te Epaphras, concaptivus meus in Christo Jesu,
- 24. Marcus, Aristarchus, Demas, et Lucas, adjutores mei.
- 25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

Ibid. Selon le grec : qui sont mes coopérateurs.

^{▼ 20.} Gr. autr. cet avantage. ▼ 23. Voyez la note sur le ▼ 2.

^{▼ 24.} Quelques-uns croient que c'est Jean Marc, cousin de Barnabe. Col. 1v. 10.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE AUX HÉBREUX.

L'épître aux Hébreux est un des plus beaux et des plus précieux monumens que possède l'Eglise chrétienne. La grandeur des choses, et l'importance de la matière, y sont partout soutenues par la noblesse des expressions et par l'élévation du style. Mais aussi nulle autre épître n'a donné plus d'exercice aux interprètes, et n'a fourni plus de matières à la contestation : nulle autre n'a été plus combattue, et n'a été exposée à plus de jugemens divers. On a douté de son authenticité, et de l'inspiration de son auteur; on l'a contestée à saint Paul, et on l'a attribuée à saint Clément pape, ou à saint Luc, ou à Apollon, ou à Barnabé; on a disputé sur la langue dans laquelle elle a été écrite, si c'est en grec, ou en hébreu; enfin on a formé des difficultés sur le lieu d'où elle a été envoyée, sur le temps auquel elle a été écrite, sur le rang qu'elle doit tenir parmi les Epîtres de saint Paul, et sur les personnes à qui elle est adressée. Nous allons examiner chacun de ces points; et après avoir rapporté les raisons pour et contre, nous prendrons le parti qui nous paroîtra le plus raisonnable, selon notre méthode ordinaire. (C'est D. Calmet qui parle ici, et dans les quatre premiers articles de cette préface, auxquels nous en ajouterons un cinquième qui contiendra l'analyse de cette épître, ou plutôt une explication sommaire de cette épître, dont l'importance nous a paru mériter une analyse plus étendue.)

Remarques générales sur cette épître. Partage de cette préface

ARTICLE PREMIER.

De l'auteur de l'épître aux Hébreux.

1.
Opinion de ceux qui ont attribué cette épître à saint Clément.

Origine (1), après avoir balancé tout ce que l'on disoit de l'auteur de cette lettre, avoue que Dieu seul en connoît le véritable auteur. Il dit que les uns l'attribuoient à saint Clément pape, qui a vécu avec les apôtres, et d'autres à l'évangéliste saint Luc. Pour lui il croit que le fond des pensées est de saint Paul, mais que le style, la composition et l'arrangement, sont de quelque autre, qui, étant rempli des sentimens de l'Apôtre, les a rédigés par écrit dans cet ouvrage. Il soutient, et il en prend à témoin tous ceux qui ont lu les écrits de saint Paul, et qui sont capables d'en juger, que le style et le tour en sont plus beaux et plus polis que ceux de ses autres lettres. Le sens et les pensées en sont admirables, et comparables à tout ce que les apôtres ont écrit de plus grand et de plus instructif.

Ceux qui du temps d'Origène attribuoient cette épstre au pape saint Clément, se sondoient premièrement sur la ressemblance du style (2) qui se remarque entre cette épstre et celle de saint Clément aux Corinthiens; et ensuite sur ce que ce saint pape emprunte souvent, et les pensées, et les tours de phrases, et même les propres paroles de l'épstre aux Hébreux, sans toutesois la nommer; ce qui semble insinuer qu'il la regardoit comme son propre ouvrage. Multis de epistola quæ sub Pauli nomêne ad Hebræos sertur, non solum sensibus, sed juæta verborum quoque ordinem abutitur, dit saint Jérôme après Eusèbe de Césarée (3).

(1) Origen. homil. in epist. ad Hebræos, apud Euseb. lib. v1. cap. 25. Hist. eccl. Τίς δὲ ὁ γράψας την ἐπισιολήν, τὸ μὲν ἀληθὲς Θεὸς οίδειν, ἡ δὲ εἰς ἡμᾶς φθέσασα εἰσιορία ὑπὸ τινων μὲν λεγόνίων δτι Κλήμης ὁ γπνόμενος ἐπίσκοπος Ρωμαίων ἔγραψε την ἐπιστολήν, ὑπὸ τινων δὲ δτι Λουκᾶς ὁ γράψας τὸ εὐαγγίλιον, καὶ τὰς πράξεις. Et un peu plus haut: Εγω δὲ ἀποφαινόμενος εἴποιμ² ἄν, ὅτι τὰ μὶν νοήματα τοῦ Απόσιολου ἐσίὶν, ἡ δὲ φράσις, καὶ ἡ σύν θεσις ἀπομνημονεύσανὶς τινὸς τὰ ἀποσίολικὰ, καὶ ἄσπερ σχολιογραφήσαντας τὰ εἰρημένα ὑπὸ τοῦ διάσκά λου. — (2) Idem ibidem: Οἱ δὲ τὸν Κλήμεντα τοῦτον αὐίον ἑρμηνεύσα κίγουτι τὰν γραφήν. Οἱ καὶ μᾶλλον εἴη ἀν ἀληθὲς τῷ τὸν ὅμοιον τῆς φράσεως χαρακτῆρα τὴν τι τοῦ Κλήμενίος ἐπισίολὴν, καὶ τὴν πρὸς Ἐδραίους ἀποσῶζειν. — (3) Hieronym. in Catalogo, voce Clemens. Euseb. Hist. eccles. lib. 111. cap. 38. Εν τῆ πρὸς Κο

Ce dernier, quoiqu'il ait fort bien remarqué la conformité du style de ces deux épîtres, et les morceaux de l'épître aux Hébreux, que saint Clément avoit insérés dans sa lettre aux Corinthiens, n'ose pas dire toutefois que ce saint pape ait composé celle qui est adressée aux Hébreux; il témoigne seulement qu'on lui imputoit de l'avoir traduite de l'hébreu en grec (1). Mais nous espérons renverser cette opinion par son fondement, en faisant voir que l'épître aux Hébreux ne fut jamais écrite en hébreu. A l'égard de la ressemblance du style, elle ne paroît pas assez sensible pour pouvoir en inférer que ces deux épîtres soient du même auteur (2). Il est vrai que saint Clément a copié quelques passages de l'épître aux Hébreux, sans la citer; mais souvent il en use ainsi, de même que saint Polycarpe et saint Ignace : ils emploient les paroles des apôtres et de notre Seigneur, comme si c'étoient leurs propres expressions, soit qu'ils le fassent pour orner leurs discours, soit pour donner du poids à leur raisonnement. De plus , toutes les circonstances qui se remarquent dans cette épître, ne conviennent nullement à saint Clément, lequel d'ailleurs n'a jamais passé dans l'Eglise pour un auteur inspiré, au lieu que l'auteur de cette épître a été regardé comme tel dès le commencement du christianisme.

Les pères qui paroissent les plus favorables à saint Clément, n'ont pas osé la lui attribuer absolument : ils parlent avec doute; ils reconnoissent que plusieurs la donnoient à saint Luc, les uns croyant que saint Luc en étoit le véritable et premier écrivain, et les autres qu'il n'en étoit que le traducteur, ou au plus que le secrétaire, qui rendoit en grec d'un style plus pur et plus poli, ce que saint Paul lui dictoit d'une manière moins élégante et moins correcte. On fait aussi valoir ici la conformité du style; et on ajoute l'attachement de saint Luc à saint Paul, et la confiance de saint Paul en saint Luc, comme des motifs propres à persuader qu'il est au moins traducteur de cette pièce.

Mais de toutes ces raisons, celle de la ressemblance du style est la seule qui mérite qu'on s'y arrête. Or, je trouve sur cela bien de la diversité. Saint Clément d'Alexan-

II.
Opinion de ceux qui ont attribué cette épître à saint Luc.

ρινθίους, τῆς πρὸς Εδραίους πολλὰ νοήματα παραθείς, ἤδη δὲ, καὶ αὐΙολεξεὶ ρηθος τισι ἐξ αὐτῆς χρησάμενος, σαφέσταῖα παρίσησι ὅτι μὴ νέον ὑπάρχει τὸ σύγγραμμα. Vide Clem. epist. paragr. 17. 36.43.58. — (1) Euseb. Hist. eccl. l. 111. c. 38. — (2) Spanheim de Auctore epist. ad Hebr. parte 1. c. 7.n.7.8.

drie (1) croyoit y voir les mêmes caractères, le même goût, la même couleur, comme il parle, que dans les écrits de saint Luc. Grotius (2) trouve dans l'épître aux Hébreux plusieurs manières de parler qui sont familières à saint Luc: et quoiqu'il avoue que cette épître est d'un style beaucoup plus relevé que l'Evangile et les Actes, il remarque que saint Luc n'est pas toujours égal dans son style, et que dans les endroits où il peut donner un peu plus de liberté à son discours, comme quand il n'est pas contraint de rapporter les propres paroles de Jésus-Christ. et qu'il s'abandonne à son génie, il est beaucoup plus éloquent. Erasme (3) reconnoît aussi dans l'épître aux Hébreux le même style, ou un style fort approchant de celui des Actes des apôtres : Et Lucas quidem ipse in Actis apostolicis parum abest ab hujus epistolæ eloquentia. Malgré tout cela, il n'ose l'attribuer à saint Luc; il aime mieux la donner au pape saint Clément : Admodum probabile est quod subindicavit D. Hieronymus, Clementem, Romanum pontificem a Petro quartum, auctorem hujus epistolæ fuisse. Mais Grotius va plus loin: il ne se contente pas de dire que saint Luc l'a traduite. ou qu'il lui a donné son style avec l'agrément de saint Paul; il veut qu'il l'ait composée, et envoyée de son chef.

M. Spanheim prétend au contraire que cette pièce n'est point l'ouvrage de saint Luc, principalement à cause de la différence du style; le langage de saint Luc, selon lui, est plus grec que celui de cette épître: Stylus epistolæ a dictione et phrasi Lucæ magis græcanica longissime distat (4). Jacques Capelle soutient de même qu'il y a une grande différence entre le style de saint Luc, et celui de l'auteur de la lettre aux Hébreux: Cum hujus epistolæ stylus stylo Lucæ sit dissimillimus (5). Après des sentimens si opposés, quel fond peut-on faire sur les jugemens des plus habiles critiques touchant la prétendue conformité

ou différence des styles?

Venons à ceux qui l'ont attribuée à saint Barnabé. Ter-

⁽¹⁾ Clem. Alex. lib. hypotypos. apud Euseb. Hist. eccl. l. v1. c. 14. Την προς Εδραίους ἐπισθολην, Παύλου μεν είναι φτολ, γεγράφθαι δὲ Εδραίοις ἐδραίκης φωνή. Λουκάν δὲ φιλοθίμως αὐτην μεθερμηνεύσανθα ἐκδούναι θοῖς Ελλησι. Θθεν τοῦ καὐτον χρῶτα εὐρίσκεσθαι κατὰ την ἐρμηνείαν ταύτησθε τῆς ἐπισθολῆς, καὶ τῶν πράξεων. — (2) Grot. in epist. ad Hebræos, præf. — (3) Erasm. sub finem, annot. in epist. ad Hebr. — (4) Spanheim loc. citato, parte 2. c. 7. et part. 5. c. n. 9. 10. — (5) Jac. Capell. præf. in epist. ad Hebr.

nier suter de cette opinion : Extat et d Hebress (1). Et ce qui est remarqua-que se la témoigner aucun doute, et attribué cette Barnaba comme si c'en le sen hent commun de l'église d'A-frique, où il éto d'a glise romaine qu'il attaquoit. Saint Jérôme en plu d'antendroit (2), et après lui saint frique, où il éto Philastre, évêque de Bresse (3), rapportent la même opinion, mais sans l'approuver. Cameron (4) entre les modernes, en a entrepris la defense; et par un goût assez

bizarre, il la croit la plus probable de toutes.

On ne fait pas valoir ici la conformité du style. On reconnoît qu'il y a bien de la différence à cet égard entre l'épitre aux Hébreux, et celle qui est attribuée à saint Barnabé. Mais comme on doute que cette dernière pièce soit de saint Barnabé, on ne peut en tirer aucun argument certain dans la question dont il s'agit ici. On ne peut pas se prévaloir non plus de l'autorité des anciens. Nul des pères grecs, qui ont vécu avant ou après Tertullien, ou de son temps, n'a donné à saint Barnabé l'épître aux Hébreux. Il n'y a aucun fondement de cette conjecture ni dans la lettre même, ni dans la vie de saint Barnabé, ni dans l'Histoire ecclésiastique. On ne sait d'où Tertullien avoit puisé cette opinion, si ce n'est peut-être qu'ayant entendu parler d'une lettre de saint Barnabé, qu'il ne connoissoit que de réputation, et voyant que quelques-uns contestoient celle-ci à saint Paul, il se sera imaginé que c'étoit celle de saint Barnabé : peut être sa conjecture étoit-elle aussi fondée sur ce que dans l'une et dans l'autre on se propose de prouver l'abolition des cérémonies légales : et cet auteur ayant ensuite hasardé cette conjecture avec la confiance qui lui étoit assez ordinaire, elle a été recueillie par d'autres, dont elle a frappé l'attention par sa singularité. Quant aux preuves dont Cameron s'efforce de l'appuyer, elles sont si peu solides, qu'on croiroit perdre le temps en les rapportant (5).

Le martyr saint Hippolyte (6), dans son livre contre les

III.

⁽¹⁾ Tertull. de Pudic. c. 20. — (2) Hieron. in Catalog. in voce Paulus : Epistola quæ fertur ad Hebræos, non Pauli creditur, propter styli, sermo-nisque distantiam; sed vel Barnabæ, juæta Tertullianum; vel Lucæ evangelistæ, juwta quosdam; vel Clementis, Romanæ postea ecclesiæ episcopi.
—(3) Philast. hæres. 41. — (4) Camero, quæst. 2. in epist. ad Hebr. — (5) On peut les voir réfutées dans Spanheim, Tract. de Auct. epist. ad Hebr. part. 2. c. 8. — (6) Hippolyt. lib. contra hæres. apud Phot. cod. 121. Afric

IV. Opinions de ceux qui ont attribué cette épître à un Paul inconnu, ou à à saint Marc, ou à Tertullien.

hérésies, et saint Irénée dans Etienne Gobar Trithéite. cité dans Photius (1), disoient que Paul, auteur de l'épître aux Hébreux, étoit un certain Paul différent de l'Apôtre. Mais on ne nous donne aucune preuve d'une opinion si singulière. Qui étoit ce Paul? d'où étoit-il? quand vivoit-Apollon, ou il? Un homme du mérite et de la capacité de cet écrivain, quel qu'il soit, seroit-il enseveli dans l'oubli?

> Ouelques-uns (2) ont attribué cette épître à Apollon. ce Juif converti, dont saint Luc fait une si honorable mention dans les Actes (3), et saint Paul dans la première épître aux Corinthiens (4). C'étoit un homme éloquent, savant dans les Ecritures, rempli de zèle, et en fort grande réputation dans les Eglises. Si l'on avoit dans l'antiquité ecclésiastique de quoi appuyer la conjecture dont nous venons de parler, il n'y auroit peut-être aucun homme qui méritat mieux qu'on lui fit honneur de cette excellente pièce. Mais les auteurs qui la lui attribuent, sont nouveaux, et ils n'ont pas de preuves assez solides pour oser eux-mêmes se déclarer affirmativement sur ce sujet; ils n'en parlent qu'avec doute, et en hésitant.

Ceux qui l'ont attribuée à saint Marc (5), sont encore moins fondés. Mais ceux qui ont voulu la donner à Tertullien (6), sont résutés par Tertullien même, qui veut en faire Barnabé l'auteur, et par tous les anciens qui ont vécu avant Tertullien, et qui citent cet ouvrage comme un monument du temps des apôtres, ou comme ayant été écrit

par saint Paul même.

Reste à examiner le sentiment commun des églises grecque et latine, qui croient aujourd'hui unanimement que l'épître aux Hébreux est l'ouvrage de saint Paul. Tout concourt à nous faire embrasser ce sentiment; l'autorité des anciens, les caractères mêmes de cette épître, les circonstances de la vie de l'Apôtre, et enfin la soiblesse des raisons que l'on apporte pour l'attribuer à d'autres. Si elle n'est d'aucun des auteurs que l'on vient de dire, il y a toute sorte d'apparence qu'elle est de saint Paul.

La première preuve que l'on apporte pour notre senti-

commun des églises grecque et latine qui croient que cette épître est l'ouvrage de saint Paul. Preuve tirée du témoignage de saint Pierre.

V.

Sentiment

δε άλλα τε τινα ακριβείας λειπόμενα, και όλι ή προς Εδραίους επισλολή ούκ τοῦ ἀποσίόλου Παύλου. — (1) Photius, cod. 252. Ιππόλυλος, καὶ Εἰρηναῖος τὴν πρὸς Εδραίους ἐπισίολὴν Παύλου οὐκ ἐκείνου εἶναι φασί. — (2) Luther in Genes. XLVIII. 20. Beza in epist. ad Hebr. - (3) Act. XVIII. 24. - (4) 1. Cor. 1. 12. 111. 4. 6. - (5) Quidam apud Spanheim, loc. cit. parte 2. c. 9. -(6) Quid. apud Sixt. Sen. Biblioth. l. vii. c. 8.

ment, est l'autorité de l'apôtre saint Pierre (1), qui, au jugement de quelques savans (2), à voulu parler de l'épître aux Hébreux dans ces paroles de sa seconde épître, écrite peu de temps avant sa mort, et plus d'un an après celle aux Hébreux: Paul notre frère bien-aimé vous a écrit sur ces choses, suivant la sagesse qui lui a été communiquée, ainsi qu'il le fait dans toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, et dans lesquelles il y a certains endroits difficiles à entendre, auxquels des personnes peu instruites et peu constantes donnent un faux sens, de même qu'aux autres Ecritures, pour leur propre ruine (3).

Ces écrivains trouvent dans ces paroles quatre caractères, qui les portent à croire que saint Pierre y parle de l'épître aux Hébreux. 1° Il dit que saint Paul a écrit aux mêmes personnes que celles à qui il écrit lui-même: Scripsit vobis. Or, ces personnes sont certainement des Juifs convertis, comme il paroît par ces paroles du chap. III. 1.: Voici la seconde lettre que je vous écris, comparées à celles-ci du commencement de sa première lettre: Pierre, apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont été choisis, et qui sont dispersés hors de leur pays, dans les provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, etc.

2° Il dit que saint Paul a fait paroître dans cette lettre la sagesse dont il est rempli: Sècundum datam sibi sapientiam; or, la sagesse de saint Paul, et la sublime connoissance qu'il avoit des secrets de Dieu, et des mystères de notre religion, ne paroissent nulle part ailleurs avec plus d'évidence que dans son épître aux Hébreux.

3° Saint Pierre dit qu'il y a dans les Epîtres de cet apôtre des endroits difficiles à entendre dont on abuse: In quibus sunt quædam difficilia intellectu, etc. Et il y a aussi dans cette épître plusieurs choses difficiles à entendre, dont les esprits mal faits peuvent abuser, et dont ils ont abusé en effet; comme par exemple ce qu'il dit de l'impossibilité qu'il y a que ceux qui ont été une fois illuminés (4), soient de nouveau renouvelés à la pénitence, etc.

4° Enfin, saint Pierre dit que saint Paul leur a écrit sur le même sujet que lui : Loquens in eis (epistolis) de his.

14

^{(1) 2.} Petr. 111. 15. — (2) Baron. an. 66. Pearson. Oper. posth. p. 58. Spanheim, alii. — (3) Nous mettons l'epître aux Hebreux en l'an 63 de l'ère chr. vulg., et celle de saint Pierre en l'an 65. — (4) Hebr. vi. 4. 6. x. 26. 27. xii. 15. 16. 17.

Or, saint Pierre dans sa seconde lettre exhorte les sidèles à la pureté de vie, à l'attente des jugemens de Dieu, à la pénitence. Saint Paul traite le même sujet dans l'épître aux Hébreux (1). Il n'y a aucune autre de ses épîtres où il traite ces choses; nulle autre à qui tous ces caractères conviennent; c'est donc de l'épître aux Hébreux que saint Pierre a voulu parler. Car ce que quelques-uns ont voulu dire que cette épître de saint Paul, dont parle saint Pierre, est perdue, se dit sans aucune apparence et sans aucun fondement.

VI. Preuves tirées de l'épître même dont il s'agit.

L'épître aux Hébreux a un caractère d'autorité qui ne peut convenir qu'à un apôtre; et toutefois elle n'est d'aucun de ceux qui ont été formés immédiatement par Jésus-Christ, mais d'un homme instruit par les apôtres, et témoin des œuvres merveilleuses qu'ils avoient faites parmi les Juiss, pour confirmer la vérité de leur prédication : Ab eis qui audierunt, in nos confirmata est (2). Quelques-uns (3) ont voulu inférer de ce passage, que saint Paul n'en étoit pas l'auteur, parce que partout ailleurs (4) il paroît fort jaloux de l'honneur qu'il a eu d'être enseigné immédiatement par Jésus-Christ même, duquel il déclare qu'il a recu sa mission, non pas de la part des hommes, ni de la part des autres apôtres. Mais on doit bien distinguer ce que saint Paul a reçu par la révélation immédiate de Jésus-Christ, et ce qu'il a appris par le canal des apôtres, et des disciples qui avoient vu et connu le Seigneur. Jésus-Christ lui a révélé les principaux mystères de la religion, et les vérités les plus importantes du christianisme; mais pour ce qui est du détail des actions, des maximes, des miracles de notre Seigneur, des circonstances de sa mort et de sa résurrection, c'est des apôtres et des disciples qu'il l'a reçu immédiatement.

Une autre preuve que cette épttre est de saint Paul, c'est la promesse qu'il fait aux Hébreux d'aller les voir, et de mener avec lui Timothée son cher frère (5), circons-

⁽¹⁾ Hebr. VI. 12. X. 25. et seqq. XII. XIII. — (2) Hebr. II. 3. — (3) Quid. apud Occumen. præfat. m ep. ad Hebr. H πρός Εδραίους ἐπισιολή δοκίτ μὲν οὐκ είναι Παύλου διά τι τὸν χαρακτῆρα, καὶ τὸ μὴ προγράφειν ὡς ἐν ἀπόσαις ἄλλαις ταῖς ἐπισιολαῖς, καὶ τὸ λέγεινπῶς ἡμεῖς ἐκφευξόμε 3α, etc. Vide Calvin. in Heb. II. 3. Grot. alios ibidem.—(4) Galat. I. 11. 12. Evangelium, quia non est secundum hominem: neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. Vide et Ephes. III. 3. et 1. Cor. XV. 1. 2. 3. — (5) Hebr. XIII. 23. Il lui donne aussi le nom de frère, 2. Cor. I. 1. Coloss. 1. 1. 1. Thess. III. 2. etc.

tances qui ont fait tant d'impression sur l'esprit de quelques savans critiques (1), qu'ils ont cru qu'elles suffisoient seules pour lui assurer cette épître. Il y fait mention de ses liens, comme dans toutes celles qu'il a écrites d'Italie (2). On remarque dans cette épître, comme dans les autres de saint Paul, la même méthode, la même manière de citer et d'interpréter l'Ecriture, les mêmes allusions et applications des passages. On y voit régner le grand dessein dont il étoit rempli, et qu'il ne perd jamais de vue, qui est de montrer l'inutilité des cérémonies légales, l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, des sacrifices sanglans; l'abolition de l'ancienne alliance, et l'établissement de la nouvelle: la durée passagère de la première, et l'éternité de la seconde. La manière dont il conclut cette lettre, est la même que celle qui se voit dans l'épître aux Romains, et dans les deux aux Thessaloniciens. Les vœux qu'il fait, les prières qu'il demande aux Hébreux, le salut qu'il leur donne, et vingt autres particularités qui se font sentir à ceux qui sont accoutumés à son style, sont aussi des preuves capables de persuader que cet ouvrage est de lui.

L'autorité et le consentement des églises, des pères et des commentateurs qui donnent cette épître à l'Apôtre, sont encore un des plus forts argumens dont on se serve pour la lui attribuer. L'église grecque a toujours été persuadée de cette vérité; si l'église latine a balancé quelque temps à mettre cette épître parmi celles de saint Paul, elle s'est réunie sur ce point d'assez bonne heure aux pères grecs, et depuis le quatrième siècle nous voyons sur cet article une parfaite conformité de sentimens entre l'une

et l'autre églises.

Saint Clement d'Alexandrie la cite souvent sous le nom de saint Paul, quoiqu'il suppose qu'elle ait été traduife par saint Luc (3). Origène, dont nous avons rapporté ci-devant le témoignage, la cite assez souvent sous le nom de saint Paul (4). Et quoique ailleurs il témoigne quelque doute sur son auteur, il avoue toutefois qu'elle renferme les senti-

VII. Preuve tirée de l'autorité et du consentement des églises, des pères et des commentateurs.

Digitized by Google

⁽¹⁾ Pearson, du Pin, Tillemont, Mille. — (2) Hebr. x. 34. La Vulgate porte: Nam et vinctis compassi estis: Vous avez eu compassion des prisonniers. Mais le grec lit: Vous avez eu compassion de mes liens: Καὶ γὰρ τοῖς δεσμοῖς μου σηνεπαθήσαθε. — (3) Clem. Alex. hypotypos. apud Euseb. Histor. eccles. lib. vi. c. 14. et Strom. lib. 11. pag. 430. et lib. 1v. pag. 514. et alibi. — (4) Origen. lib. 11. contra Cels. pag. 143. Philocal. p. 17. 55. Protrept. ad Mart. et l. de orat p. 89. 97. 99. hom. 1. 2. 3. 4. in Cant. Comm. in Joan. p. 56. 58. 416. et alibi passim.

mens de cet apôtre; que si quelque église la tient sous son nom, elle doit conserver cette tradition; car ce n'est pas en vain, dit-il, que les anciens l'ont attribuée à saint Paul (1). Eusèbe de Césarée en plus d'un endroit se déclare pour le même sentiment (2). La lettre de saint Denys d'Alexandrie, et celle du concile d'Antioche à Paul de Samosate, celle d'Alexandre évêque d'Alexandrie, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Amphiloque, saint Epiphane, le concile de Laodicée; en un mot tous les Grecs depuis ceux-là, la reconnoissent unanimement comme de saint Paul (3).

Les sentimens des pères latins ne sont pas tout-à-fait si uniformes. Gaïus, prêtre de l'église de Rome, qui vivoit au commencement du troisième siècle, ne reconnoissoit que treize épîtres de saint Paul, et il disoit que la quatorzième, qui est celle aux Hébreux, n'étoit point de lui : Epistolas quoque Pauli tredecim tantum enumerans, decimam quartam, quæ fertur ad Hebræos, dicit ejus non esse (4). Saint Jérôme ajoute qu'encore de son temps les Romains doutoient qu'elle fût de cet apôtre : Sed et apud Romanos usque hodie quasi Pauli apostoli non habetur (5). Et lorsqu'il cite cette épître, il témoigne ordinairement quelque doute sur son sujet, en disant, par exemple: Si toutefois on la reçoit comme de saint Paul : Si quis tamen ad Hebræos epistolam suscipit; ou bien: Quoique plusieurs des Latins doutent qu'elle soit de saint Paul : Licet de ea multi Latinorum dubitent quæ scribitur ad Hebræos (6); ou enfin : Lisez l'épttre de saint Paul aux Hébreux, ou de quelque autre que ce soit à qui vous aimiez mieux l'attribuer: Relege ad Hebræos epistolam Pauli apostoli, sive cujuscumque alterius eam esse putas (7). Cependant le même père dans l'épttre à Dardanus (8), dit qu'elle est reçue comme de saint Paul par toutes les églises, tant de l'Orient, que de la Grèce; que si quelques Latins ne la

⁽¹⁾ Origen. apud Euseb. lib. v1. Hist. eccles. cap. 5. — (2) Euseb. Hist. lib. 111. cap. 3. et 32. et alibi. — (3) On peut voir les témoignages recueillis dans Spanheim, Tract. de Auctore epist. ad Hebr. part. 1. cap. 6. Tillemont, note 72. sur saint Paul, Mill. prolog. in epist. ad Hebr. — (4) Hieron. catal. de Caio, et Euseb. l. v1. c. 14. — (5 Hieron. in Ezech. xxv11. — (6) Idem, in Matt. xxv1. — (7) Idem, in ep. ad Tit. cap. 11. — (8) Idem, epist. 129. Hanc epistolam, que inscribitur, Ad Hebræos, non solum ab ezclesiis Orientis, sed ab comnibus retro ccclcsiasticis Græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli apostoli suscipi.

reçoivent point, pour lui il déclare qu'il aime mieux la re-

cevoir, et s'attacher en ce point aux anciens.

Quoique saint Augustin reconnoisse (1) que de son temps quelques-uns nioient que cette épître fût de saint Paul, et que d'autres craignoient (2) de l'admettre dans le canon, parce que le nom de saint Paul ne s'y trouve pas, toutefois il dit (3) qu'il aime mieux suivre l'autorité des églises d'Orient, qui la reçoivent comme canonique, aussi-bien que les autres épîtres de saint Paul. Il la cite quelquefois sous le nom de saint Paul, mais plus souvent sous le simple nom

d'Epître aux Hébreux.

On ne trouve aucun père latin dans les trois premiers siècles qui l'ait citée expressément comme de saint Paul. Elle est alléguée dans quelques ouvrages faussement attribués à saint Cyprien, comme dans le livre des OEuvres cardinales, et dans l'exposition du symbole, mais jamais dans les ouvrages incontestables de ce père. Eusèbe de Césarée (4) dit qu'encore de son temps l'église romaine ne convenoit pas qu'elle fût de saint Paul. Saint Philastre (5) dit que plusieurs la lui contestoient; mais il marque cette opinion comme un sentiment hérétique. Saint Isidore de Séville dans son ouvrage des Offices ecclésiastiques, et Raban Maur dans son livre de la manière d'élever les clercs, soit qu'ils copient simplement les anciens, par exemple, saint Jérôme; soit qu'ils nous expriment le sentiment de quelques auteurs de leur siècle, assurent que plusieurs Latins doutoient encore que cette épître eût été écrite par l'Apôtre, à cause de la différence du style: Ad Hebræos epistola plerisque Latinis ejus esse incerta est, propter dissonantiam sermonis.

Voilà ce que l'on peut apporter de plus fort contre notre sentiment. Mais on peut opposer à ces autorités celle de tous les pères latins, depuis les quatrième et cinquième siècles, qui l'ont citée comme de saint Paul (6); par exemple, saint Hilaire, saint Ambroise, Faustin prêtre romain, saint Gaudence évêque de Bresse, Rufin, saint Paulin, le pape Innocent 1er dans son catalogue des livres sacrés,

⁽¹⁾ Aug. lib. xvi. de Civit. cap. 22.—(2) In ep. ad Rom. Exposit. inchoata, pag. 931. n. 11. — (3) De peccat. merit. lib. 1. c. 27. — (4) Euseb.l. 111. Hist. c. 38. Οτιγὶ μίν Γινις ἡτι Βάκαι τὰν πρὸς Ἐδραίους πρὸς τῆς Ρωμαίων ἐχκλησίας, ώς μὰ Παύλου οὖσαν αὐθὰν ἀνθιλόγισθαι φήσανθες, οὐ δίχαιον ἀγνοιῦν. — (5) Philastr. hæres. 41. — (6) Vide apud Spanheim, Tract. de Auct. epist. ad Hebr. parte. 1. c. 7.

Idace, Bacchiarius, Sédulius, Gassien, Céréalis, Fauste de Riès, Victor d'Utique, saint Grégoire-le-Grand, et une infinité d'autres; car on peut dire que c'est le sentiment général de tous les pères qui ont vécu, et des conciles qui

se sont tenus depuis ce temps-là.

Quant aux modernes, nous n'en comoissons qu'un assez petit nombre qui aient là-dessus des sentimens particuliers. Grotius la donne à saint Luc (1); Erasme à saint Clément pape (2); Luther (3) et Bèze (4) à Apollon; Cameron (5) à saint Barnabé. Calvin l'attribue à saint Luc, ou à saint Clément; Joseph Scaliger (6) à un helléniste. Louis Vivez (7), le cardinal Cajetan (8), Erasme, Schmidt, Tanegui le Fèvre (9), Saumaise (10), et peut-être quelques autres ont douté qu'elle appartînt à saint Paul. Mais qu'estce que ce petit nombre de critiques, en comparaison d'une foule d'écrivains de tous les âges, de toutes les sociétés, de toutes les communions, qui s'accordent à dire qu'elle est de saint Paul?

VIII. Réponse à l'objection prise de la diversité du style. Il n'est pas malaisé de satisfaire aux objections que l'on fait contre le sentiment que nous venons d'établir; et on y a déjà en quelque sorte répondu dans tout ce que l'on a dit, en réfutant les opinions qui lui sont contraires. La principale raison de nos adversaires se tire de la diversité du style de cette épttre, comparée à celles qui sont indubitablement de saint Paul. Je ne veux pas contester ici cette diversité; elle me paroît sensible: mais saint Paul n'a-t-il pas pu, ce qui nous arrive tous les jours, diversifier son style, et écrire différemment une lettre, un traité, une dissertation? Il n'est pas bien certain si cette pièce est une lettre, ou un livre. Elle ne commence point à la manière des lettres, et l'auteur s'y excuse sur la brièveté de son écrit (11). Si c'est un livre, il est assez court; mais si c'est une lettre, elle est bien longue.

De plus saint Paul n'a-t-il pas pu employer la plume de saint Luc, ou de saint Clément, pour donner le tour à cette pièce, et pour la mettre en style (12), comme il arrive tous

⁽¹⁾ Grot. in epist. ad Hebr. — (2) Erasm. in c. xIII. ad Hebr. — (3) Luther. in Gen. XIVIII. 20. — (4) Beza in epist. ad Hebr. — (5) Cameron. qu. 2. in epist. ad Hebr. — (6) Jos. Scalig. in excerpt. voce Hellenista. — (7) Lud. Vivez in lib. xVI. c. 22. Aug. de Civit. — (8) In ep. ad Hebr. — (9) Tanaq. Fab. l. II. ep. 14. — (10) Salmas. de Prim. papæ, apparat. p. 19. — (11) Hebr. XIII. 22. Etenim perpaucis scripsi vobis. — (12) Origen. apud Euseb. Hist. eccl. l. VI. c. 25. Est. in epist. ad Hebr. quest. 2. Bellarm. l. 1. de Verbo Dei, c. 27. Hyperius prolegom. in ep. ad Hebr.

les jours que l'on fait retoucher ses ouvrages par ses amis, qui y réforment certaines manières de parler moins correctes, ou qui nous avertissent de certaines fautes de langage ou d'exactitude, qui échappent aux plus attentifs ? Sans faire rien perdre aux sens et aux pensées de saint Paul dans ses autres épîtres, on pourroit sans doute leur donner beaucoup plus de clarté et d'élégance. Pourquoi ne l'auroit-on pas fait dans celle-ci? Je ne parle pas de l'opinion qui veut que l'Apôtre ayant d'abord écrit cette lettre en hébreu, elle ait ensuite été traduite en grec par quelque autre. Nous allons faire voir que ce sentiment est insoutenable.

M. Spanheim qui a travaillé fort au long sur ce sujet, a montré que cette diversité de style n'est pas si grande qu'on se l'imagine, et que l'on rencontre encore dans cette épître un très-grand nombre d'expressions parallèles à celles qui se voient dans les autres lettres de saint Paul; qu'on y voit ses raisonnemens, sa méthode, ses tours mêmes, et ses hébraïsmes, moins fréquens à la vérité, et moins rudes, mais toutefois assez sensibles pour faire comprendre qu'elle

est du même écrivain que les autres.

En quelle langue cette épître a-t-elle été écrité?

IL y a deux sentimens divers sur ce qui regarde la langue en laquelle cette épître a été écrite: les uns soutiennent qu'elle a été écrite en hébreu, et les autres en grec. Saint Clé-prétendu ment d'Alexandrie (1), Eusèbe (2), Théodoret (3), un que cette letauteur grec chez OEcuménius (4), saint Jérôme (5), et avoit été é-

Opinion de ceux qui ont

(1) Clem. Alex. hypotypos. apud Euseb. l. vi.c. 14. Hist. eccl. H πρὸς Εδραίους έπισθολή Παύλου μεν έσθι. Γέγραπθαι δε Εδραίοις έδραϊκή φωνή. Λουκάς θε φιλοί μως αὐθην με θερμηνεύσας εξέδωχε Ιοίς Ελλησι. — (2) Euseb. Hist. 111. c. 38. φιλοίμως αυίην με τρηγινοσας εξεσωχε ίοις Ελλησί. — (2] Euseb. Πίει. Π. с. 36. Εδραίοις γαρ διά της παίριου γλώτης έγγράφως ώμιληχότος τοῦ Παύλου οἱ μεν τοῦ εὐργελισήν Λουχάν, οἱ δὶ διά τον Κλήμενία τοῦτον αὐτον ἐρμηνεῦσαι λέγουσι την γράφην. Ο καὶ μᾶλλον ἔιη ἀν ἀληθὲς, τῷ τον βιριουν τῆς φράσεως χαρακίῆρα, την ἐτοῦ Κλήμενίος ἐπισίολην, καὶ την πρὸς Εδραίους ἀποσώζειν. — (3) Theodoret. præf. nep. ad Hebr. Γέγραφε δὲ αὐίην τῆ Εδραίων φωνῆ, ἐρμηνευθηνα δὶ αὐίην φασιν ὑπὸ Κλήμενίος. — (4) Αποπγπ. αριαd. ΟΕσιπωπ. præf. ad epist. Hebr. Πρὸς γὰρ Εδραίους τῆ σφῶν διαλέκτω γραφεῖσα, ὕσίερον μεθερμηνευθηναι λέγεια, ὡς μὲ τὸ ἐινες ὑπὸ Λουκά, ὡς ἐι οἱ πολλοὶ ὑπὸ Κλήμενίος. — (5) Hieronym. catalog. in νορε Ραμί. Αποβατά. ep. ad Fredeges. log. in voce Paul. Agobard. ep. ad Fredeges.

quelques nouveaux (1), conjecturent que saint Paul écrivant à des Juifs, leur a écrit en leur propre langue, et que saint Luc ou saint Clément traduisirent son épître en grec : de là vient, selon saint Jérôme, qu'elle est plus éloquente et mieux écrite que ses autres lettres, parce que comme Juif, il écrivoit plus poliment en sa langue qu'en une langue étrangère; et que saint Luc qui l'a rendue en grec, possédoit cette dernière langue beaucoup plus parfaitement que saint Paul. Ainsi d'un ouvrage bien écrit en hébreu, il étoit naturel qu'il fît une belle traduction en grec. On ne doit donc pas s'étonner si cette pièce se trouve d'un style assez différent des autres lettres de l'Apôtre. Scripsit ut Hebræus Hebræis hebraice, id est suo eloquio disertissime, ut ea quæ eloquenter scripta fuerant in hebræo, eloquentius verterentur in gracum, et hanc causam esse, quod a ceteris Pauli epistolis discrepare videatur. C'est ce que dit saint Jérôme.

L'original hébreu de saint Paul s'est perdu, dit-on, d'assez bonne heure, puisqu'aucun ancien ne témoigne l'avoir vu, ni en avoir eu connoissance; mais cela ne doit point trop surprendre, puisque l'évangile de saint Matthieu, si respectable par une infinité d'endroits, et connu par Origène et par saint Jérôme, qui l'avoient vu et consulté, est toutefois absolument inconnu depuis plus de douze cents ans. Il peut en être arrivé de même à l'épître dont nous parlons. La traduction grecque que l'on en avoit, et qui étoit faite, à ce qu'on disoit, par saint Luc, fut cause qu'on se mit moins en peine de conserver l'original hébreu, d'autant que presque tous les Juis convertis de la Palestine, et tous ceux des provinces, parloient communément

Quelques savans, comme Vidmanstad et Guides Fabricius, qui les premiers ont fait imprimer le Nouveau-Testament en syriaque, se sont imaginé que l'épître aux Hébreux, que nous avons aujourd'hui en cette langue, étoit l'original de saint Paul; ils supposent avec raison, et personne ne peut leur contester, que saint Paul savoit le syriaque, qui étoit la langue des Hébreux de Judée et de Syrie. Mais on leur conteste que ce syriaque que nous

⁽¹⁾ Ambrosiast. Primas. Haymo. Tena prælud. 4. Riber. Baron. Albert. Vidmanstad, Guido Fabricius, Matth. Galenus, Cornel. a Lapide, quidam Codd. Græci apud Mill. ad calcem hujus epistolæ, Tossan. Zanchius, Salmas. Hellenistica, parte 1. alii plures apud Spanheim.

avons de l'épître aux Hébreux, soit l'original de saint Paul. On a diverses preuves tirées de ce texte même, qui montrent qu'il a été pris sur le grec, et que ce n'est qu'une version, mais très-ancienne. La même épître aux Hébreux se trouve aussi imprimée en hébreu; mais on convient que c'est une version assez nouvelle, et faite sur le grec.

Le sentiment qui veut que saint Paul ait écrit cette épître en grec, est moins fort en autorité, mais il l'emporte en bonnes raisons. La plupart des anciens se sont laissé entraîner par l'autorité de saint Clément d'Alexandrie, d'Eusèbe, et de saint Jérôme, qui ont cru qu'elle avoit été d'abord écrite en hébreu. Ce dénoûment leur servoit à expliquer la diversité du style, qui a toujours été une raison embarrassante pour ceux qui l'attribuoient à saint Paul. Par-là ils sauvoient toutes les difficultés. Saint Paul, disoient-ils, a écrit aux Hébreux en leur langue; cela est naturel. Il a écrit plus éloquemment et plus poliment en sa langue qu'en une autre langue; cela est spécieux. On trouve de la ressemblance de style entre cette pièce et l'épître de saint Clément pape, et les Actes des apôtres : cela n'a rien d'incompatible, saint Luc ou saint Clément l'ayant traduite d'hébreu en grec.

Mais quand on examine tout cela de plus près, il n'y a rien de plus foible, ni de moins fondé. Saint Clément d'Alexandrie ne parle pas de l'original hébreu de cette épître, comme l'ayant vu et connu. Il n'en parle que par conjecture. Origène (1) qui étoit si instruit de ces matières, ét si curieux des vrais originaux hébreux, n'a eu garde d'en parler. Il reconnoît qu'elle est écrite en grec; et pour ce qui est de la différence du style, il s'en tire, en disant que saint Clément ou saint Luc l'ont écrite sous saint Paul, et mise en leur style. Eusèbe et saint Jérôme n'ont pas examiné la chose à fond, et n'ont pas connu l'original hébreu de cette épître; ce qui fait grandement soupconner qu'il n'existoit point, vu leur curiosité, et leur attention à déterrer ces sortes de monumens. L'évangile hébreu de saint Matthieu subsistoit encore de leur temps. Ils en parlent, ils le citent; mais non pas la prétendue épître hébraïque aux Hébreux.

(1) Origen. apud Euseb. l. v1. c. 26. Hist. eccl. Ο χαραχίηρ της λίξεως, της προς Εδραίους ἐπισίολης, οὐχ ἔχει τὸ ἐν λόγω ἰδιοίιχον τοῦ Αποσίολου. Αλλὰ ἐσίιν ἡ ἐπισίολη συν θέσει της λέξεως ἐλληνιχώτερα ὡς πᾶς ὁ ἐπισίάμενος χρίνειν φράσεων διαφορὰς ὁμολογήσαι ἄν.

Réfutation de, cette opinion. Cette lettre a été écrite en grec, comme le pensent aujourd'hui les plus habiles critiques. Croire que les Hébreux de la Syrie et de la Palestine auxquels on prétend que cette lettre étoit principalement adressée, ne parloient qu'hébreu, c'est se faire volontairement illusion. Le grec n'étoit pas moins commun dans cette province que l'hébreu (1). Et si l'on suppose, avec Spanheim(2), qu'elle étoit adressée aux Hébreux de toutes les provinces d'Orient, il y aura encore moins de nécessité de l'écrire en hébreu, puisque dans tout l'Orient, où il y avoit des Israélites, on parloit grec depuis les conquêtes d'Alexandre-le-Grand; et la plupart des Juis hellénistes qui demeuroient dans ces provinces, ne savoient pas même le syriaque (5). Saint Pierre, saint Jacques et saint Jean ont écrit aux Hébreux, de même que saint Paul; et toutefois ils leur ont écrit en grec; pourquoi donc saint Paul ne leur auroit-il pas écrit en la même langue?

On s'imagine que saint Paul savoit beaucoup mieux l'hébreu que le grec. L'hébreu, dit - on, étoit sa langue naturelle. Nous parlons toujours mieux notre langue naturelle qu'une langue étrangère. Il y a, ce semble, dans cette supposition deux faussetés. 1º Nous pensons que la langue naturelle de saint Paul étoit la langue grecque, qui étoit celle que l'on parloit à Tarse capitale de Cilicie, ville célèbre, qui se piquoit alors de politesse et de science, de même qu'Athènes et Alexandrie (4). Saint Paul n'étoit pas ignorant en grec. Il avoit lu les poëtes. L'obscurité de ses épîtres ne vient point tant de l'ignorance de cette langue, que de la vivacité de son génie, et de l'élévation et de la multitude de ses pensées. Il ne paroît nullement que ce soit la langue hébraïque qui lui ait gâté le style. Cette langue auroit peut-être été plus propre à le rendre clair et serré; la langue hébraïque ne souffrant point ces transpositions et ces renversemens qui rendent souvent son grec difficile à entendre. Nous croyons que l'hébreu étoit plutôt sa langue d'étude, et le grec sa langue naturelle. 2º Il n'est pas toujours vrai que nous parlions mieux notre langue naturelle qu'une langue apprise par l'étude. On a une infinité d'exemples du contraire. Ainsi, quand on avoueroit que saint Paul n'a su le grec que par étude, il ne s'ensuivroit pas qu'il le sût et qu'il le

⁽¹⁾ Talmud. Megilla, fol. 71. col. 2. et 3. et in Sota, fol. 21. col. 2. et in Schehalim per 3. halàc. 2. — (2) Spanheim, partie 1. cap. 2. de Auct. epist. ad Hebr. — (3) Hieronym. prowm. in ep. ad Galat. — (4) Strabo, l. xvi.

parlât plus mal que l'hébreu, que l'on supposeroit être sa langue naturelle. (Cette seconde réflexion de D. Calmet nous paroît être plus solide que la première; car saint Paul insinue lui-même, ce semble, que l'hébreu étoit sa langue naturelle, lorsqu'il dit qu'il étoit Hebrœus ex Hebrœis (1). Nous avons fait remarquer sur cela qu'il y avoit alors deux sortes de Juis: les Juis hellénistes, qui parloient grec, et les Juis hébreux, qui parloient hébreu. Ainsi il paroît que l'hébreu étoit réellement la langue naturelle de saint Paul; mais cela n'empêche pas qu'il ne pût parler très-

purement le grec qui étoit la langue de sa patrie.)

D'ailleurs la lecture même de cette pièce nous fournit des preuves qu'elle a été originairement écrite en grec. On y voit des allusions qui ne subsistent que dans cette langue (2). Les expressions, le tour, le style sont d'un grec pur et original, et nullement d'une traduction; il y a moins d'hébraïsmes ici que dans les autres écrits de saint Paul; au lieu que si elle avoit été écrite originairement en hèbreu ou en syriaque, il devroit y en avoir un plus grand nombre. L'auteur y cite les Ecritures, non selon l'hébreu, mais selon la version grecque (3); et il fait des raisonnemens fondés sur la signification des termes grecs dans le style des hellénistes ou des Grecs, qui ne prouveroient rien en conservant les mots hébreux. Par exemple, les Septante traduisent ordinairement l'hébreu bérith (4) par diathéké (5). Bérith signifie une alliance, et diathéké, un testament; en sorte que dans le langage des hellénistes, confirmer le testament, signifie confirmer l'alliance. L'auteur de cette épttre, sans faire attention à la signification hébraïque de bérith, prend diathéké dans le sens de testament, et sonde sur cela un grand raisonnement, qui n'a nul rapport à la signification d'alliance. Enfin l'auteur donne des interprétations des noms hébreux qu'il rapporte, par exemple, de Melchisédech (6); et il n'auroit pas eu lieu d'expliquer ainsi ces noms, si la pièce eût été en hébreu.

Ceux des anciens qui ont cru que cette épitre avoit été traduite par saint Clément, sentiment qui est devenu le plus commun depuis Eusèbe de Césarée, n'ont pas fait

⁽¹⁾ Philipp. 111. 5. — (2) Hebr. v. 8. Εμαθιν ἀφ' ὡν ἔπαθι. 11. 37. Επρίσθησαν, ἐπιιράσθησαν. — (3) Vide Heb. 1. 7. et 11. 7. 1v. 12. et 1. 6. — (4) ΠΡΙ, Berith. fædus, alliance. — (5) Διαθήχη, testamentum. — (6) Hebr. vii. 2.

attention que saint Clément n'étoit point hébreu, et qu'on n'a aucune preuve qu'il ait su la langue hébraïque: du moins les anciens supposent qu'il étoit grec ou romain; ainsi il n'y a nulle apparence qu'il ait traduit l'épître aux Hébreux d'hébreu en grec. Ceux qui lui donnoient toute cette pièce raisonnoient plus conséquemment; mais ils supposoient un fait faux, comme nous l'avons montré. Cette lettre est sûrement de saint Paul, et elle a été écrite en grec, comme toutes les autres du même apôtre. C'est le sentiment d'Origène, et des plus habiles critiques d'aujourd'hui (1).

ARTICLE III.

En quel lieu, en quel temps, à quelle occasion, et à qui cette épître a-t-elle été écrite?

En quel temps et en quellieu cette épître at-elle été écrite? CETTE lettre a été écrite avant la destruction du temple de Jérusalem, comme il paroît par tout ce que l'auteur dit des prêtres et des sacrifices de la loi. Il marque assez qu'il étoit en Italie lorsqu'il l'écrivit, puisqu'à la fin de sa lettre, il dit: Les frères d'Italie vous saluent (2). Saint Jean Chrysostôme (3), Théodoret (4), le manuscrit alexandrin (5), et quelques autres (6) croient qu'il l'écrivit de Rome, un peu avant, ou un peu après qu'il fut délivré de ses liens. D'autres pensent que ce fut plutôt dans quelque ville d'Italie. S'il eût écrit de Rome, il n'auroit pas manqué d'en direun mot, et il ne se seroit pas contenté de dire, Les frères d'Italie vous saluent; mais, Les frères de Rome.

Quoi qu'il en soit, on ne doute point qu'il ne l'ait écrite dans un temps où il avoit la liberté, ou du moins où il étoit sûr de l'obtenir bientôt, puisqu'il promet aux Hébreux d'aller les voir avec Timothée, si celui-ci venoit vers lui

⁽¹⁾ Estius prolog. in ep. ad Hebr. Du Pin, Spanheim de Auct. ep. ad Hebr. part. 2. c. 2. Mill. var. lect. in ep. ad Hebr. Grot. Pisc. Jac. Capell. Ligf. Hamm. Le Clerc, alii plures. — (2) Hebr. xuu, 24. — (3) Chrysost. in ep. ad Rom. prolog. — (4) Theadoret. prolog. in Rom. Milà τούτους Εδραίους ἐπίστικ, χαὶ τούτους δέ γι ἀπὸ Ρώμης — (5) MS. Alex. ad calcem hujus epist. Πρὸς Εδραίους ἔγραφε ἀπὸ Ρώμης. — (6) Capell. append. ad hist. Apost. Spanheim, parte 2. c. 4. n. 8. Baron. Blondel. Usser.

assez tôt; et qu'il parle de ses liens comme d'une chose passée: Vous avez eu dit-il, compassion de mes liens (1). Nous croyons donc avec le plus grand nombre des anciens et des nouveaux commentateurs et chronologistes (2), qu'il l'écrivit l'an soixante-troisième de Jésus-Christ et le dixième de l'empire de Néron, lorsqu'après avoir demeuré pendant deux ans à Rome dans les liens, sous la garde d'un soldat qui le conduisoit, il fut enfin renvoyé absous par Néron. Il l'écrivit peu de temps après celles aux Philippiens (3) et à Philémon (4), dans lesquelles il fait espérer, comme dans celle-ci, qu'il ira bientôt voir ceux à qui il écrit.

On croît qu'il l'écrivit principalement pour consoler les Hébreux convertis dans les persécutions qu'ils souffroient de la part des Juiss incrédules, qui les affligeoient par toutes sortes de mauvais traitement (5), les chassoient et du temple et des synagogues (6), leur ravissoient impunément leurs biens (7), et les réduisoient à la dernière pauvreté. Il avoit aussi apparemment en vue de les consoler de la mort de leur évêque saint Jacques le Mineur, qui avoit été précipité du haut du temple par l'ordre d'Ananus, environ un an auparavant (8); c'est peut-être à cela qu'il fait allusion par ces paroles: Souvenez-vous de ceux qui vous ont gouvernés, et qui vous ont enseigné la parole de Dieu, et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi (9). Comme il avoit appris aussi la part qu'ils avoient prise à ses liens, il les en remercie (10).

Le zèle dont il brûloit de répandre partout la lumière de la vérité, et la forte persuasion où il étoit de l'inutilité des cérémonies légales, et des sacrifices qui se faisoient dans le temple, l'engagent à parler d'abord de la grandeur de Jésus-Ghrist au-dessus des prophètes, des anges et de Moïse; ensuite il établit la vertu de son sacrifice et de son sacerdoce, d'où il infère l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, et des sacrifices ordonnés par la loi. Il montre aussi que les prophètes ayant promis une alliance nouvelle, qui devoit succéder à l'ancienne, cette alliance n'est autre que celle dont

A quelle occasion cette épîtrea-t-elle été écrite?

⁽¹⁾ Hebr. x. 34. Τοῖς δεσμοῖς μου συνεπαθήσα]ε. — (2) Chrysost. et Theodoret. prolog. in epist. ad Rom. Theophyl. prolog. in ep. ad Hebr. Baron. Blondel, Spanh. Tillemont, alii passim. — (3) Philipp. 1. 26. Per meum adventum iterum ad vos. — (4) Philemon. ₹ 22. Para mihi hospitium: nam spero per orationes vestras donari me vobis. — (5) Hebr. x. 32. 33. — (6) Hebr. x. 111. 13. — (7) Hebr. x. 34. — (8) L'an 62 de Jésus-Christ à la fête de Pâque. Voyez Euseb. l. 11. c. 23. Hist: eccl. — (9) Hebr. x111. 7. — (10) Hebr. x. 34. Græe.

Jésus-Christ est le médiateur, et qu'il a scellée par son sang. Il prouve la nécessité et les avantages de la foi, par une longue induction de la vie des patriarches, des prophètes, et des autres saints de l'ancien testament, dont il relève le mérite.

Mais comme il savoit que non-seulement son nom étoit odieux parmi les Juiss qui ne croyoient point en Jésus-Christ, mais que plusieurs même du nombre des fidèles de cette nation, avoient conçu de fâcheux préjugés contre lui. s'imaginant qu'il étoit l'ennemi de la loi et des cérémonies. il a la prudence de ne pas mettre son nom, ni sa qualité d'apôtre à la tête, ni dans le corps de cette épître (1): mais il propose d'une manière si convaincante les vérités qu'il établit, il les appuie de tant de preuves, il les expose avec tant de discrétion, que les plus entêtés et les plus prévenus devoient se sentir comme forcés de s'y rendre. De plus, comme il n'étoit point proprement apôtre des Hébreux (2), il jugea à propos de ne pas intituler de son nom, une pièce qu'il leur écrivoit dans la vue de les consoler, de les soutenir, et de les instruire. Principium salutatorium de industria dicitur omisisse, dit saint Augustin, ne Judæi qui adversus eum pugnaciter oblatrabant, nomine ejus offensi, vel inimico animo legerent, vel omnino legere non curarent, quod ad eorum salutem scripserat (3). On peut ajouter avec quelques pères, que le respect souverain qu'il avoit pour Jésus-Christ, dont il devoit parler dans toute cette épître, et principalement dans le premier chapitre, ne lui permit pas d'y mettre ni son nom, ni sa qualité d'apôtre (4).

Je sais que quelques-uns (5) ont prétendu inférer de ce que le nom de saint Paul ne paroît pas à la tête de cette épttre, qu'elle n'étoit pas de lui. Les anciens se servoient

⁽¹⁾ Clem. Alex. apud Euseb. Hist. eccl. l. vi. c. 14. Οὐ προγέγραπλαι δὶ τὸ Παῦλος ἀπόσλολος εἰκότως. Εδραίοις γὰρ ἐπισθέλλων πρόληψιν εἰληφάαι κατ' ἀὐτοῦ, καὶ ὑποπθεύουσι ἀὐτὸν' συνετῶς πάνυ οὐκ ἐν ἀρχῆ ἀτίσθρεψεν αὐθοὺς τὸ ὄνομα 3εοῦ. Hieronym. Catalog, voce Paulus: Quia Paulus scribebat ad Hebrœs, propter invidiam sui apud eos nominis, titulum in principio salutationis amputavit. Idem, in epist. ad Gal. 1. Theodoret. Ambrosiust. Chrysost. præf. in ep. ad Hebr. etc. — (a) Clem. Alex. apud Euseb. lib. vi. cap. 6. Hist. eccl. Ηδη δὲ ὡς ὁ μακάριος ἐλεγε πρεσδύτερος, ἐπεὶ ὁ Κύριος ἀπόσθολος ὧν τοῦ πανθοκράτορος ἀπεσθάλη πρὸς Εδραίους, διὰ μετριότηθα ὁ Παύλος ὡς ἀν εἰς τὰ ἔθνη ἀπεσθαλμένος οὐκ ἐγγράφει ἐανθὸν Εδραίων ἀπόσθολον — (3) Aug. exposit. inchoata in epist. ad Rom. n. 11. p. 951. — (4) Clem. Alex. loco cit. Theodoret. apud OEcumen. Διὰ τὴν πρὸς τὸν Κύριον τιμὴν οὐκ ἐγγράφει ἐανθον. Hieronym in cap. 1. ad Galat. Non fuit congruum ut ubi Christus apostolus dicendus erat, ibi etiam Paulus apostolus poneretur. — (5) Cajet. Calv. Erasm. Grot. Camero.

de cette raison pour la lui contester (1). D'autres (2) ont cru que le titre en étoit perdu; mais sans recourir à cette exception, on peut répondre avec Primasius (5), en rétorquant l'argument contre nos adversaires; Si l'on conclut qu'elle n'est point de saint Paul, parce qu'elle ne porte point son nom, on peut en conclure de même, qu'elle n'est de personne, parce qu'elle ne porte le nom d'aucun auteur; ou plutôt qu'elle est d'un auteur inconnu et sans nom; mais nous avons prouvé ci-devant d'une manière qui doit contenter les lecteurs non prévenus, que cette épttre a tous les caractères qui peuvent la faire donner à saint Paul; qu'elle lui a été attribuée de tout temps par l'église grecque, et depuis le quatrième siècle par l'église latine; il faut donc la lui attribuer, encore qu'elle n'en porte pas le nom.

La plupart des anciens (4) et des nouveaux commentateurs ont cru que cette épître étoit écrite aux Juiss de Jérusalem et de la Palestine. Le nom d'Hébreux leur convient particulièrement. On donne aux Juiss des autres provinces le nom d'Hellénistes. Quand l'Apôtre promet d'aller les voir (5), il y a toute sorte d'apparence qu'il l'entend de ceux de la Palestine, et en particulier de Jérusalem; car peuton dire qu'il promette aux Juiss de toutes les provinces de l'empire, d'aller les voir? Ce qu'il ditailleurs (6), qu'ils ont souffert avec joie le ravissement de leurs biens, les désigne aussi particulièrement. Les Juiss convertis eurent plus à souffrir de la part de leurs frères en Judée, qu'en aucun autre endroit du monde; parce que leurs ennemis y étoient plus puissans, plus animés, et plus intéressés à supprimer, s'il eussent pu, le nom de Jésus-Christ.

Mais s'il est vrai, comme on vient de le dire, que saint Paul ait écrit principalement aux Juiss de Jérusalem et de Palestine, comment soutenir l'opinion que nous avons proposée ci-devant, que saint Pierre parle de l'épître aux Hébreux dans celle qu'il écrit aux Juiss convertis, dispersés dans les diverses provinces de l'Asie; dans la supposition que l'Apôtre avoit écrit aux mêmes personnes auxquelles saint Pierre lui-même écrivit depuis?

(1) Vide Athanas. dialog. s. de Trinit, et Theodoret prolog. in epist. ad Hebr. — (2) Ita Gerhard. et Hyper. in ep. ad Hebr. — (3) Primas. præfat in epist. Pauli: Si propterea Pauli non erit, quia ejus non habet nomen; nec alicujus est, quia nullius nomine titulatur. Quod si absurdum est, ipsius magis credenda est, quæ tanto doctrinæ suæ fulget eloquio. — (4) Chrysost. Theodoret. Theophyl. Ambrosiast. — (5) Hebr. x111. 23 — (6) Hebr. x. 34.

III. A qui cette épître a-t-elle été écrite ? Pour se tirer de cette difficulté, M. Spanheim (1) répond, 1° que cette épître aux Hébreux a pu être écrite aux Juis de toutes les provinces de l'Asie; ce qui ne nous paroît nullement probable, pour les raisons que nous avons alléguées ci-devant. 2° Il dit que l'Apôtre écrit principalement aux Hébreux de la Palestine, et que c'est aussi à eux principalement que s'adresse la promesse qu'il leur fait de les aller voir au plus tôt; mais que cela n'empêche pas que son épître ne se soit aussi répandue dans les provinces auxquelles saint Pierre écrivit plus d'un an après; et de cette manière il a pu leur dire que Paul son frère bien-aimé leur avoit écrit auparavant avec sa sagesse ordinaire, des choses fort difficiles à comprendre, etc. Et c'est ce qu'on peut répondre de plus plausible à cette objection, qui malgré tout cela, souffre encore assez de difficultés.

Il est remarquable que dans cette épître, il ne parle qu'aux simples fidèles d'entre les Hébreux. Il ne donne aucun avis aux supérieurs (2). Il prie seulement les Hébreux de saluer de sa part ceux qui étoient à leur tête, de conserver pour eux beaucoup de respect, de leur rendre une parfaite obéissance, d'imiter leur bonne conduite et leur foi, et de faire en sorte qu'ils s'acquittent de leur devoir avec joie. C'est sans doute par un trait de sa sagesse et de sa modestie, qu'il ne voulut pas s'ériger en maître envers les chefs de l'église de Jérusalem, qui étoient ou des apôtres, ou des disciples immédiats de Jésus-Christ,

gens sur qui il n'avoit aucune autorité.

Il est bon de remarquer aussi que plusieurs anciens manuscrits (3), et presque tous ceux qu'avoit vus saint Epiphane (4), que Théodoret, l'auteur de la Synopse sous le nom de saint Athanase, Euthalius, le manuscrit alexandrin, et un autre de la bibliothèque de Coislin (5), qui est trèsancien, et que l'on croit être du cinquième ou sixième siècle, sans parler de beaucoup d'autres, mettent cette épttre immédiatement après la seconde aux Thessaloniciens. Il n'est pas aisé de donner la raison de cet ordre. Quelques-uns (6) ont cru que c'étoit afin de mettre tout de suite les épîtres qui avoient été écrites à des églises, et de les séparer de celles qui ont été écrites à des particuliers.

Digitized by Google

IV. Rang qui lui est donné entre les Épîtres de saint Paul.

⁽¹⁾ Spanheim de Auct. ep. ad Hebr. parte 1. c. 2. n. 8. 9. — (2) Hebr. x111. 17.-24. — (3) Alex. petit. 3. Roc. 2. Colb. 7. Tres MSS. penes Bezam, et Cod. 29. Bibl. Coislin. — (4) Epiphan. harcs. 42. Marcionis. — (5) Cod. 202. Biblioth. Coislin. — (6) Beza, Mill.

Théodoret (1) semble croire que l'Eglise l'a mise exprès immédiatement après celles aux Thessaloniciens, pour montrer qu'elle la reçoit au nombre des canoniques, et des vrais ouvrages de saint Paul. Il accuse les ariens de l'en avoir séparée, et de l'avoir mise après celles à Tite et à Philémon, comme pour s'autoriser à nier son authenticité, et pour l'ôter à saint Paul.

subpositions ARTICLE IV.

De l'authenticité et de la canonicité de l'épître aux Hébreux.

D'APRÈS ce que nous avons dit ci-devant de l'auteur de cette épître, que nous avons taché d'assurer à saint Paul, il est aisé de décider la question proposée ici, si elle est inspirée et canonique. Personne n'a jamais contesté à saint Paul la qualité d'auteur inspiré; et ceux qui ont voulu nier l'authenticité et la canonicité de cette épître, ont commencé par soutenir qu'elle n'étoit pas de saint Paul; c'est ce que prétendoient les ariens (2); ou par supposer qu'elle étoit corrompue et tronquée ; c'est ce que disoient les marcionites (3). Saint Clément pape, à qui quelques-uns l'ont attribuée, n'a jamais passé pour un auteur divin. L'opinion qui l'attribue à saint Luc ou à saint Barnabé, n'est * fondée sur aucune bonne preuve. Si donc cette épître est de l'Apôtre, comme on l'a montré d'une manière incontestable, il s'ensuit qu'elle est inspirée, et d'une autorité divine.

Mais outre cette canonicité et cette autorité, qu'on peut appeler intrinsèques, elle a aussi de la part du témoignage et de l'acceptation de l'Eglise, tout ce qu'on peut désirer d'autorité. Les Grecs l'ont toujours reconnue pour canonique, et les Latins, depuis le quatrième et le cinquième siècle, l'ont reçue de même. Saint Clément d'Alexandrie (4),

Authenticité intrinsèque de cette épître, prise de l'inspiration de son auteur

Authenticité extrinsèque, prise du témoignage et de l'acceptation de l'Eglise Témoi-

25.

⁽¹⁾ Theodorct. præfat. in ep. ad Hebr. Θαύμασθον οὐδιν δρῶσι οἱ τὴν Αρειανικὴν εἰσδεξάμενοι νόσον, κατὰ τῶν ἀποσθολικῶν λυτθῶνθες γραμμάτων, καὶ τὴν πρὸς Εδραίους ἐπισθολὴν τῶν λοιπῶν ἀποκρίνονθες, καὶ νόθον ταύτην ἀποκαλοῦνρες. — (2) Vide Theodoret. præfat. in epist. ad Hebr. — (3) Epiphan. hæres.
42. Hieronym. proæm. in epist. ad Titum. — (4) Clem. Alex. apud Euseb. lib. vi. c. 14. Hist. eccl.

ceptations de l'église grecque des les premiers siècles et dans toute la suite.

gnages et ac- Origène (1), Eusèbe (2), les lettres de Denys d'Alexandrie, et du concile d'Antioche à Paul de Samosate, la lettre d'Alexandre d'Alexandrie au concile de Constantinople (3), saint Athanase (4), saint Cyrille de Jérusalem (5), le soixantième canon du concile de Laodicée, saint Épiphane (6), saint Basile (7), saint Grégoire de Nazianze (8), saint Grégoire de Nysse (9), saint Amphiloque (10), saint Grégoire Thaumaturge (11), Tite de Bostres (12), saint Ephrem (13), et les autres l'ont admise, l'ont citée comme Ecriture divine, et ont même regardé comme hérétiques ceux qui la rejetoient.

> Théodoret (14) reproche aux ariens de rejeter cette épître, contre l'autorité de l'Eglise qui l'avoit reçue de son temps comme de saint Paul, et contre le témoignage d'Eusèbe même, qu'ils regardoient comme le patron de leurs dogmes, et qui l'avoit citée comme de saint Paul et canonique. Saint Jérôme (15) témoigne aussi qu'elle étoit reconnue comme canonique par toutes les églises d'Orient, et par tous les pères grecs : Illud nostris dicendum est, hanc epistolam quæ inscribitur, Ad Hebræos, non solum ab ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retro ecclesiasticis græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli apostoli suscipi. Et dans un autre endroit (16), il dit nettement que tous les Grecs recoivent l'épître aux Hébreux : Epistolam ad Hebræos omnes Græci recipiunt, et nonnulli Latinorum.

A l'égard de l'église latine, elle a balancé plus long-temps à la reconnoître comme étant de saint Paul, et à l'admettre dans le canon. Nous avons cité ci devant ce qu'Eumiers siècles: sèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Augustin, Philastre, Isidore de Séville, et Raban Maur ont écrit sur cela. Caïus, prêtre de l'église romaine, disputant à Rome sous Zéphirin, en 210, ne compte que treize lettres de saint Paul, et omet celle aux Hébreux. Le commentaire sur l'Apocalypse attribué à saint Victorin, ne parle pas non plus de celle

III. Partage de l'église latine dans les pretémoignages et acceptations de l'église latine depuis les quatrième et cinquième siècles.

> (1) Origen. apud Euseb. l. v1. c. 25. Hist. eccl. — (2) Euseb. l. 111. c. 32. Hist. eccl. — (3) Apud Theodoret. l. 1. c. 4. Hist. eccl. — (4) Athanas. de Nicæn. Decret. de Synud. spist. ad Serapion. etc. — (4) Atlanas. de Nicæn. Decret. de Synud. spist. ad Serapion. etc. — (5) Cyrill. Jerosol. ca tech. 4. — (6) Epiphan. hæres. 42 et 59. — (7) Basil. constit. mon. c. 22 et ulibi. — (8) Nazianz. carm. 34 et orat. 21. — (9) Nyssen. de Hypost. t. 3. p. 35. — (10) Amphiloch. apud Greg. Naz. car. 125. — (11) Greg. Thaumat. Exposit. fidei altera. — (12) Tit. Bostr. Comment. in Luc. xxiii. — (13) Ephrem. Syr. de virtutib. et vit. pag. 31. de tormentis inferni, pag. 204 et alibi. — (14) Theodoret. præfat. in epist. ad Hebr. — (15) Hieron. ep. 129. ad Dardan. - (16) Idem, ep. 126. ad Evagrium, vel Evangelium.

aux Hébreux. Le faux Ambroise, et Pélage, dont on a des commentaires sur les épîtres de saint Paul, n'en ont point fait sur celle aux Hébreux. On ne la trouve point citée dans saint Cyprien, ni dans les pères latins des trois premiers siècles. Eusèbe (1) dit qu'encore de son temps plusieurs églises ne la recevoient point comme de saint Paul.

Saint Jérôme (2) reconnoît que la coutume des églises latines ne l'admettoit point au nombre des Ecritures canoniques: Quod si eam Latinorum consuetudo non recepit inter Scripturas canonicas, etc. Et ailleurs : L'Apôtre saint Paul a écrit à sept églises; car la huitième épttre, qui est celle aux Hébreux, est mise hors du canon par plusieurs Latins (3). Et dans son commentaire sur Isaïe: Eam latina consuetudo inter canonicas Scripturas non recipit (4). Et dans un autre commentaire : L'Apôtre parlant de Sion et de Jérusalem, si toutefois la latinité ne rejette point l'autorité de la Grèce dans l'épître aux Hébreux, etc. (5). Du temps de saint Augustin (6), plusieurs craignoient de la mettre dans le canon des Ecritures, parce que le nom de saint Paul ne paroissoit pas à sa tête : Unde nonnulli eam in canonem Scripturarum recipere timuerunt. Il témoigne dans ses livres de la Cité de Dieu, que la plupart la recevoient comme de saint Paul, et que d'autres nioient qu'elle fût de lui (7).

Mais le même père, dans ses livres de la Doctrine chrétienne (8), compte quatorze épîtres de saint Paul, et par conséquent admet celle aux Hébreux au nombre des autres qui sont incontestables. Il la cite partout comme canonique. Le concile de Carthage (9) l'admet dans le catalogue des livres sacrés. Saint Jérôme, qui lui paroît quelquesois assez peu savorable, la cite souvent comme Ecriture sacrée, et il déclare dans sa lettre à Dardanus, qu'il la reçoit (10), suivant en cela plutôt l'autorité des anciens, que celle de quelques Latins de son temps, qui ne la recevoient pas: Nos tamen utramque (Apocalypsin, et epistolam ad Hebræos) suscipimus, nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctorita-

⁽¹⁾ Euseb. l. vi. c. 20. Hist. eccl. — (2) Hieron. ep. 129. ad Dardan. — (3) Idem, ep. 103. ad Paulin. — (4) In Isai. viii. — (5) In Zachar. viii.—(6) Aug. exposit. incheata in ep. ad Rom. n. 11. — (7) Aug. l. xvi. de Civ. c. 22. Quamplures apostoli Pauli esse dicunt; quidam vero negant. — (8) Aug. de Doctr. christ. lib. 11. cap. 8. — (9) Concil. Carth. 3. c. 27. — (10) Hieron. epist. 129. ad Dardan.

tem sequentes; qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis, non ut interdum de apocryphis facere solent, sed

quasi canonicis et apostolicis.

Depuis le quatrième et le cinquième siècle, on la trouve très-souvent alléguée par les pères latins, et comme de saint Paul, et comme Ecriture canonique. C'est ainsi qu'elle est citée par saint Hilaire (1), Lucifer de Cagliari (2), saint Ambroise (3), Rufin (4), Salvien (5), Cassien (6), le pape Innocent 1er écrivant à Exupère, l'Ambrosiaster sur la seconde épître à Tite, ch. 1er, Phébade (7), Victorin (8), et les autres que l'on a déjà nommés ci-devant dans la chaîne de la tradition des pères latins, pour prouver que cette épître est de saint Paul. On peut ajouter à tous ces témoins les conciles et les auteurs de l'église latine, et les manuscrits qui nous ont donné des catalogues des Ecritures canoniques; tous ces monumens, ces conciles, et ces écrivains mettent tous quatorze épîtres de saint Paul.

Mais dans les premiers siècles mêmes, nous la trouvons citée comme Ecriture divine par des auteurs qui ont écrit dans l'Occident. Par exemple, saint Clément pape emprunte souvent des expressions et des passages de cette épître, quoiqu'il n'en nomme pas l'auteur. Saint Irénée s'en sert dans ses livres contre les hérésies (9). Tertullien (10) la cite de même, quoique dans un autre endroit il l'attribue à saint Barnabé. Novatien emprunte aussi son autorité dans son livre de la Trinité, ch. xv. Etienne Gobare (11) én'excepte que saint Hippolyte et saint Irénée, du nombré de ceux qui ont admis l'épître aux Hébreux; il met saint Clément pape et Eusèbe au nombre de ceux qui la reconnoissent comme de saint Paul. Or, on a vu que saint Irénée la citoit comme Ecriture canonique. Les ariens mêmes ne l'ont pas rejetée dans le commencement de leur hérésie; et Marcion ne nioit pas qu'elle ne fût de saint Paul, mais il la croyoit corrompue depuis lui.

⁽¹⁾ Hilar. l. iv. de Trinit. p. 21. — (2) Lucif. Calarit. de non conveniendo cum hæreticis. — (3) Ambros. do fide ad Gratian. lib. 1. cap. 4. etc. — (4) Rufin. exposit. Symboli, apud Cyprian. — (5) Salvian. l. iv. ad Eccles. cathol. — (6) Cassian. collat. 1. c. 14. — (7) Phæbad. lib. contra Arianos.— (8) Victorin. Afer adversus Arium, l. 1. 2. et tract. de Homous. — (9) Iren. l. 11. c. 55. et l. iv. c. 21. 24. — (10) Tertull. contra Judæos, c. 2. et contra Marcion. l. 11. c. 8. et de pudicit. c. 20. — (11) Apud. Phot. cod. 232. Κλήμης μένθοι, καὶ Εὐσίβιος, καὶ πολύς ἄλλος τῶν Θιοφόρων παlίρων δμιλος ταῖς ἄλλαις συναριθμοῦσι ταύτην ἐπισθολαῖς.

On croît que ce qui a le plus contribué à faire hésiter pendant quelque temps l'église latine à l'admettre dans le canon des livres saints, est l'hérésie des novatiens, qui commencèrent à troubler l'Eglise à la fin du troisième siècle. Comme ces hérétiques abusoient de certains passages de cette lettre (1) pour autoriser leur erreur sur la pénitence, on jugea prudemment à propos de ne pas donner trop de crédit à une pièce dont ils tiroient avantage. Les ariens étant venus ensuite au commencement du quatrième siècle, et se servant de quelques autres passages pour soutenir leur sentiment contre la consubstantialité et l'éternité du Verbe (2), cela fut cause qu'on demeura dans la même réserve sur cette épître. M. Spanheim croit que les marcionites qui s'étoient jetés en Italie dès le second siècle de l'Eglise, avoient aussi contribué à entretenir l'indifférence où l'on paroissoit à l'égard de cette lettre, dont ils contestoient la vérité (3). Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis le quatrième et le cinquième siècle, l'église latine est d'accord avec la grecque sur la canonicité de cette épître, et qu'il y a plus de treize siècles que l'Apôtre en est en possession, dans laquelle il a été confirmé en dernier lieu par le concile de Trente, qui l'a mise dans le canon au nombre des Epîtres de saint Paul.

Quelle a pu être la cause du partage de l'église latine dans les premiers siè-

ARTICLE V.

Analyse ou explication sommaire de l'épître aux Hébreux.

L'APÔTRE ne commence pas cette épître comme les autres par une inscription, dans laquelle il s'annonce et salue ceux à qui il écrit. Comme il étoit connu pour apôtre des gentils, il craignoit peut-être que son nom ne prévint contre lui les Juiss, pour l'instruction desquels principalement il écrivoit. Il entre donc d'abord en matière par un éloge magnifique de Jésus-Christ, qu'il relève au-dessus de tous les prophètes qui avoient paru dans l'ancien peuple, et au-

Excellence de J.-C. audessus des prophètes qui ont paru dans l'ancien peuple.

⁽¹⁾ Voyez Hebr. v1. 4. 6. x. 26. 27. x11. 15. 16. 17. — (2) Hebr. 1. 3. 4. et 111. 2. — (3) Spanheim de Auctore ep. ad Hebr. parte 1. c. 8. art. 11. 12. 13. 14.

dessus des anges mêmes, par qui la loi avoit été donnée aux Juifs. Il commence par comparer Jésus-Christ avec les prophètes qui avoient paru dans cette nation (chap. 1). Il représente aux Juifs que Dieu avoit autrefois parlé à leurs pères en différentes occasions et en diverses manières par les prophètes; mais que dans ces derniers temps il leur avoit parlé par son Fils, qui est lui-même ce prophète que Moïse leur avoit promis; mais prophète d'autant plus élevé au-dessus des autres, que ceux-là n'étoient que les serviteurs du Seigneur, au lieu que celui-ci est son propre Fils (1). L'Apôtre développe ici les caractères augustes qui distinguent le Fils de Dieu : et d'abord c'est lui que Dieu a établi héritier de toutes choses, en lui assujettissant tout (2). Non-seulement il est l'héritier de toutes choses. mais il en est le principe; c'est par lui que Dieu a fait les siècles, et tout ce que les siècles renferment (3). Ainsi il est élevé au-dessus de toutes les créatures; mais en même temps il est égal et consubstantiel au Créateur : il est la splendeur de la gloire de son Père, de qui il procède éternellement comme le rayon procède du soleil sans en être separé; il est le caractère de sa substance, son image vivante, subsistante et substantielle, qui représente parfaitement tout ce qu'il est lui-même (4). Non-seulement il est l'héritier, le principe et le créateur de l'univers, mais il en est encore avec son Père le conservateur : il soutient tout par sa parole puissante; il conserve par sa volonté l'être qu'il a donné à toutes les créatures; il opère en elles par sa puissance ; il règle leurs mouvemens et leurs actions par sa sagesse (5). Non-seulement il est le conservateur de l'univers, mais il est encore à l'égard des hommes leur rédempteur et leur réparateur : il est lui-même notre prêtre et notre victime, qui dans la plénitude des temps nous a purifiés de nos péchés en les expiant par son sang (6); il est notre médiateur et notre avocat, et assis au plus haut du ciel à la droite de la souveraine Majesté, il intercède sans cesse pour nous auprès de son Père (7). Mais il n'est ainsi assis au plus haut du ciel à la droite de son Père, que

^{(1) \$\}forall 1\$. et 2. Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis: novissime diebus istis locutus est nobis in Filio. — (2) \$\forall 2\$. Quemconstituit heredem universorum. — (3) Ibid. Per quem fecit et secula. — (4) \$\forall 3\$. Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus. — (5) Ibid. Portangque omnia verbo virtutis suæ. — (6) Ibid. Purgationem peceatorum fuciens. — (7) Ibid. Sedet ad dexteram majestatis in excelsis.

parce qu'il est la splendeur de sa gloire et le caractère de sa substance, c'est-à-dire parce qu'il lui est égal et consubstantiel (1). Et ceci donne lieu à l'Apôtre de faire remarquer aux Hébreux combien Jésus-Christ est élevé, non-seulement au-dessus des prophètes, mais encore audessus des anges par qui la loi avoit été donnée à l'ancien

peuple.

Le premier titre de l'excellence de Jésus-Christ au-dessus des esprits célestes, c'est le nom même qu'il a reçu, et qui renferme en abrégé les principaux caractères de sa grandeur (2). L'Apôtre demande donc à qui des anges Dieu a jamais donné le nom de fils (3); et pour prouver que ce titre auguste appartient à Jésus-Christ, il cite deux textes de l'Ecriture, où ce nom est donné au Messie, c'est-à-dire à Jésus- Christ même: l'un est tiré du psaume 11, où David parlant au nom du Messie dont il annonce le règne, déclare que Dieu lui a dit : Vous êtes mon fils ; je vous aiengendré aujourd'hui (4): l'autre est tiré de la promesse que Dieu fit à David par la bouche de Nathan, en lui annonçant le Messie qui devoit sortir de sa race, et dont il lui dit : Je serai son Père, et il sera mon fils (5). Les Juis reconnoissoient donc alors que ces deux textes regardoient le Messie; et ceux à qui l'Apôtre écrivoit étoient persuadés que Jésus-Christ étoit lui même le Messie, unique objet de ces prédictions et de ces promesses. Autre preuve de l'excellence de Jésus Christ au-dessus des anges; c'est que Dieu ordonne aux anges de l'adorer (6). Ici l'Apôtre apporte en témoignage un texte du psaume xcvi, qu'il ne craint point encore d'appliquer au Messie, et à Jésus-Christ même comme étant le Messie. Il fait remarquer dans ce psaume, Dieu qui introduit son premier-né dans le monde (7), c'est-à-dire Dieu qui, après avoir glorifié le Messie qui devoit être son fils, et son fils premierné, l'introduit dans le monde en y établissant son règne; car c'est précisément ce qu'annonce le psaume qui commence par ces mots: Le Seigneur est entré dans son règne, etc. Le Seigneur, ou à la lettre selon l'hébreu, Jeno-

Excellence de J.-C. audessus des anges, par qui la loi a été donnée à l'ancien peunle.

^{(1) ♥ 3.} Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus.... sedet ad dexteram majestatis in excelsis. — (2) ♥ 4. Tanto melior angelis effectus, etc. — (3) ♥ 5. Cui enim dixit aliquando angelorum, etc. — (4) ♥ 5. Filius meus es tu: ego hodie genui te. — (5) Ibid. Et rursum: Ego ero illi in patrem, etc. — (6) ♥ 6. — (7) Ibid. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit, etc.

VA, est ici le Messle même, qui, étant fils de Dieu égal à son Père, est désigné sous le nom le plus respectable, sous le grand nom de Јеноva qui n'appartient qu'à Dieu. Et qu'ajoute le Psalmiste parlant toujours du Messie? Que tous les anges de Dieu l'adorent (1). C'est de là que l'Apôtre tire sa preuve. Il est donc certain que ce texte regarde le Messie; sans cela la preuve seroit sans force. C'est ce qui rend ces témoignages bien importans pour l'intelligence des Ecritures anciennes. Autre preuve de l'excellence de Jésus-Christ au-dessus des anges; c'est qu'ils ne sont que les envoyés et les ministres du Seigneur, et que Jésus-Christ est lui-même le Roi et le Dieu dont ils sont les ministres et les envoyés (2). Sur quoi l'Apôtre cite encore deux textes: l'un du psaume ciii, où le prophète célébrant les merveilles de la rédemption sous le voile des merveilles de la création, dit que Dieu se sert du souffle des vents pour en faire ses envoyés, et de la flamme du feu, pour en faire ses ministres, désignant sous le symbole du souffle des vents, et de la flamme du feu, dont Dieu se sert pour exécuter ses volontés, les esprits célestes mêmes plus purs que le feu, et plus spirituels que ce qu'il y a parmi nous de plus impalpable : ou plutôt le même mot en hébreu, en grec et en latin, signifie esprit et vent, spiritus; et le même mot aussi signifie ange et envoyé, Angelus : en sorte que rien n'est plus naturel que cette allégorie dans ces trois langues. Dieu se sert du souffle des vents pour en faire ses envoyés, et de la flamme du feu pour en faire ses ministres, c'est-à-dire qu'il se sert des esprits célestes mêmes pour en faire ses envoyés et ses ministres : c'est ainsi que l'Apôtre l'entend; et c'est de là qu'il tire sa preuve (3). L'autre texte qu'il cite est tiré du psaume xliv, qui est évidemment le cantique destiné à célébrer l'alliance ineffable de Jésus-Christ avec son Eglise; c'est là que l'Apôtre nous montre le Fils de Dieu, c'est-à-dire le Messie, Jésus-Christ même, désigné par ces mots: Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel; et le sceptre de votre empire est un sceptre d'équité; d'où il résulte que Jésus-Christ est Roi, puis qu'il a un trône, un sceptre, un empire; que son trône est éternel, et que son sceptre est un sceptre d'équité; et qu'ensin l'éternité de son trône, et l'équité de sa domi-

<sup>(1)

† 6.</sup> Et adorent cum omnes angeli Dei. — (2)

† 7.-9. Et ad angelos quidem dicit, etc... ad Filium autem, etc. — (3)

† 7. Et ad angelos quidem dicit: Qui facit angelos suos spiritus, et ministros suos flammam ignis.

nation sont fondées sur ce qu'il est Dieu égal et consubstantiel à son Père (1). A cette première preuve de la royauté et de la divinité de Jésus-Christ, l'Apôtre en ajoute une seconde tirée de la suite de ce même texte, où le Psalmiste continuant de parler à ce Roi éternel, à la gloire duquel il consacre ce cantique, lui dit : Vous avez aime la justice, et vous avez hai l'iniquité; c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a oint d'une huile de joie, d'une manière plus excellente que tous ceux qui participent à votre gloire. C'est le sens des Septante et de la Vulgate; ce qui suppose que le prophète parle ici non de la première onction dont Jésus-Christ fut oint dans sa conception, et qui précéda tout mérite dans son humanité; mais de celle dont il fut oint dans sa résurrection par la gloire ineffable dont le Père récompensa les mérites de son humanité. On lit présentement dans le texte de saint Paul et dans les Septante mêmes au nominatif : Unxit TE DEUS, Deus Tuus, Dieu qui est votre Dieu vous a oint (2). La Vulgate et l'hébreu pourroient se prendre dans le même sens; mais l'hébreu pourroit aussi se prendre au vocatif: UNXIT TE, DRUS, DEUS TUUS, O Dieu, votre Dieu vous a oint. Plusieurs pensent que les Septante l'avoient traduit ainsi; et il parott que saint Paul l'entendoit en ce sens, puisqu'après avoir déjà apporté en preuve de la divinité de Jésus-Christ le texte: Thronus Tuus, Deus, Votre trône, o Dieu, il y joint le texte suivant comme pour en tirer une seconde preuve, ce qui suppose qu'il le lisoit ainsi : Unxit TE, DEUS, DEUS TUUS, O Dieu, votre Dieu vous a oint, etc. Jésus-Christ est donc Dieu : le premier texte en fournit une preuve incontestable; le second en fournit une nouvelle preuve; et l'onction qui y est exprimée est encore une marque de sa royauté. Jésus-Christ est en même temps Fils de Dieu et Fils de l'homme; c'est aussi ce que prouve ce même texte: comme Fils de Dieu, il est Dieu égal à son Père; comme Fils de l'homme, son Père est son Dieu; et c'est aussi comme Fils de l'homme qu'il est oint de Dieu son Père, mais oint d'une manière plus excellente que tous ceux qui participent à sa gloire, parce qu'il a reçu dans son humanité la plénitude de cette onction ineffable dont ceux qui participent à sa gloire, ne reçoivent que l'écoule-

^{(1) ♥ 8.} Ad Filium autem, thronus tuus, Deus, etc. — (2) ♥ 9. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem: propterea unxit te, etc.

ment (1). Autre preuve de la divinité de Jésus-Christ dans le psaume ci (2). Le Juif charnel ne voit dans ce psaume que les gémissemens de ses pères, adressés à Dieu par le Psalmiste au nom de tout Israël; mais l'Apôtre inspiré par le même Esprit qui inspira le Psalmiste, découvre que sous le voile des afflictions de l'ancien peuple sont représentées les afflictions du peuple nouveau, et que le Dieu invoqué par le Psalmiste pour la délivrance de son peuple, est le Messie même, Jésus-Christ qui est en même temps le Roi de ce peuple et le Dieu que ce peuple adore, étant Fils de Dieu, Dieu lui-même, égal à son Père. C'est donc à Jésus Christ que s'adresse le Psalmiste animé de l'esprit prophétique; l'Apôtre n'en doute point; c'est à Jésus-Christ que le Psalmiste parle, en disant : Seigneur, vous avez créé la terre des le commencement du monde, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains. De là il résulte que Jésus-Christ est Dieu, puisqu'il est désigné sous le titre le plus auguste, sous le nom même sous lequel est invoqué l'Etre-Suprême, Јеноva. De là il résulte que Jésus Christ selon sa divinité est avec son Père le créateur du ciel et de la terre; c'est par lui que tout a été fait, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui (3). Il étoit donc avant toutes choses: il existoit donc de toute éternité: et il existera aussi dans toute l'éternité; c'est ce que le prophète marque aussitôt; et c'est encore sur quoi l'Apôtre insiste en rapportant la suite des expressions du Psalmiste, qui continuant de parler au même Dieu, ou plutôt à la même personne divine, c'est-à-dire à Jésus-Christ, lui dit: Les cieux périront; mais pour vous, vous demeurerez; ils vieilliront tous comme un vêtement, et vous les changerez comme un manteau, et ils seront changés: mais pour vous, vous serez toujours le même, et vos années ne finiront point. D'où il résulte que Jésus-Christ qui comme Fils de Dieu étoit avant tous les temps, sera de même au delà de tous les temps; que comme c'est lui qui a créé l'univers, c'est aussi lui qui le renouvellera; et que toujours immuable, il subsistera toujours, parce qu'il est Dieu même égal à son Père (4). Qui d'entre nous auroit osé assurer que ces grandes et importantes vérités sont renfermées dans ce psaume, si un apôtre inspiré par l'Esprit de

^{(1) \$\}psi\$ 9. Unxit te, Deus, Deus tuus, etc. — (2) \$\psi\$ 10.-12. Et: Tu in principio, Domine, etc. — (3) \$\psi\$ 10. Tu in principio, Domine, terram fundati, etc. — (4) \$\psi\$ 11. et 12. Ipsi peribunt, tu autem permanebis, etc.

Dieu ne nous l'eût attesté par la preuve même qu'il en tire? Combien de trésors précieux sont donc renfermés sous la lettre des saintes Ecritures ! et qu'il est important de bien profiter des ouvertures que nous donnent les apôtres! C'est d'eux que nous devons apprendre à entrer dans le sens de ces divins livres. Autre preuve de l'excellence de Jésus-Christ au-dessus des anges; c'est que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père, d'où il exerce la puissance souveraine d'un empire sans bornes; au lieu que les anges sont des serviteurs et des ministres employés à exécuter les ordres de Jésus-Christ même et de Dieu son Père (1). Et ici l'Apôtre, pour prouver la souveraine puissance que Jésus-Christ exerce à la droite de son Père, cite un texte du psaume cix, qui regarde évidenment le Messie dont il marque bien expressément la divinité, la royauté, le sacerdoce, et sous un langage figuré les souffrances mêmes par lesquelles il doit entrer dans sa gloire. L'Apôtre demande donc à qui d'entre les anges Dieu a jamais dit ce que Dieu dit au Messie, c'est-à dire à Jésus-Christ même, dans ce psaume: Asseyez vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied; paroles d'où il résulte que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père, et que par conséquent il lui est égal et consubstantiel, puisque nul ne peut être assis à la droite de Dieu sans lui être égal, et que nul ne peut lui être égal sans lui être consubstantiel, parce que Dieu est nécessairement un par essence : paroles d'où il résulte que Jésus-Christ assis à la droite de Dieu son Père exerce sur les hommes une puissance souveraine, en sorte que quiconque ne cédera pas volontairement aux charmes puissans de sa grace, sera forcé de céder aux redoutables jugemens de sa justice, lorsque tous ses ennemis après bien des efforts impuissans seront abattus à ses pieds pour subir un anathème terrible, et être écrasés sous le poids de ses justes vengeances (2). Jamais aucun des anges ne fut élevé à un si haut degré de puissance; mais ils ne sont tous que de simples créatures dont les prérogatives consistent uniquement en ce que ce sont des créatures purement spirituelles, des créatures dont Dieu dispose comme de ses serviteurs et de ses ministres, des créatures dont le ministère a prin-

cipalement pour objet ceux qui doivent être les héritiers du salut (1).

Combien importante et indispensable est l'obligation d'obéir à PE-vaugile qui a été annoncé par J.-G. même.

L'Apôtre, après avoir ainsi établi l'excellence de Jésus-Christ non-seulement au-dessus des prophètes, mais encore au dessus des anges, en conclut (chap. 11) que ceux qui ont cru à l'Evangile de Jésus-Christ doivent s'attacher avec d'autant plus de soin aux choses qu'ils ont entendues, pour n'être pas comme des vases entr'ouverts qui laissent écouler ce qu'on y met : et afin que cet avertissement fût mieux recu, il se met lui-même au nombre de ceux qui doivent y être attentifs (2). Mais en même temps pour donner plus de force à cet avertissement, l'Apôtre développe sa pensée en comparant la loi avec l'Evangile. Il fait remarquer aux Hébreux, que si la loi qui a été annoncée par les anges, est demeurée ferme dans ses menaces comme dans ses promesses, et si tous les violemens de ses préceptes, et toutes les désobéissances de ceux qui l'ont transgressée, ont reçu, souvent même d'une manière sensible, et dès cette vie, la juste punition qui leur étoit due, il ne sera pas possible d'éviter la peine qui menace ceux qui transgresseront une loi aussi excellente et aussi recommandable que l'Evangile (3). Les expressions mêmes dont il se sert en parlant ici de ces deux lois, font sentir l'excellence de la seconde sur la première. Là c'est la parole; ici c'est le salut (4) : la loi parle, elle commande et elle défend, elle promet et elle menace; mais l'Evangile sauve, en donnant et les vertus que la loi commande, et les récompenses figurées par celles que la loi promet. C'est le salut, mais le salut le plus excellent et le plus désirable: la loi promet, selon la lettre, des avantages temporels, une longue vie, une nombreuse postérité, la fertilité des campagnes, la fécondité des troupeaux, la tranquillité et la prospérité sur la terre; mais l'Evangile donne des biens infiniment plus précieux, les biens spirituels, les biens éternels figurés par les biens temporels et sensibles que la loi promettoit (5). Voilà en quoi consiste l'excellence de la loi nouvelle : mais voici ce qui la rend infiniment recommandable; c'est que le salut qu'elle procure a

⁽¹⁾ ψ 14. et ult. Nonne omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi propter eos qui hereditatem capient salutis? — (2) ψ 1. Propterea abundantius oportet observare nos, etc. — (3) ψ 2. et 3. Si enim qui per angelos dictus est sermo, etc. — (4) Ibid. Si enim qui per angelos dictus est sermo, factus est firmus.... quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem? — (5) ψ 3. Si tantam neglexerimus salutem?

d'abord été annoncé par le Seigneur même; la loi a été donnée par les anges; mais Dieu même en la personne de Jésus-Christ son Fils nous a apporté l'Evangile du salut (1). Autre caractère : le salut annoncé d'abord par Jésus-Christ a été ensuite confirmé par le témoignage de ceux qui l'avoient entendu de sa bouche, et qui en ont instruit tous ceux ou qui ne l'avoient pas entendu, ou qui n'en avoient pas alors profité (2). Autre caractère : le témoignage des apôtres a été confirmé par le témoignage de Dieu même, qui y a mis le sceau par les signes et les prodiges qu'il a opérés par eux, et en même temps par les différens effets de sa puissance, et par les différens dons de son Esprit, qu'il a distribués en eux et par eux selon sa volonté (3); en sorte que refuser de croire ou d'obéir à l'Evangile, c'est rejeter non-seulement le témoignage de Jésus-Christ et des apôtres, mais le témoignage de Dieu même; c'est, pour ainsi dire, accuser Dieu de faux témoignage.

Après cette courte digression sur l'importante obligation d'obeir à l'Evangile du salut annoncé par Jésus-Christ, l'Apôtre reprend l'éloge de Jésus-Christ, et continue de montrer l'exmontrer combien il est élevé au-dessus des anges. Ici cellence de l'Apôtre fait observer que Dieu n'a point soumis aux anges J.-G. au-desle monde futur, au lieu que ce monde futur est soumis à Jésus-Christ (4). Remarquez que l'Apôtre dit expressément que ce monde futur est celui dont il parle (5), c'està-dire le monde nouveau formé par Jésus-Christ, son Eglise même. Avant Jésus-Christ, ce monde étoit futur à l'égard de son établissement; et depuis Jésus-Christ, il est encore futur à l'égard de son entière consommation. Pour prouver que ce monde futur est soumis à Jésus-Christ, l'Apôtre cite un texte du psaume viii, où sous le voile des merveilles de la création, et des prérogatives naturelles de l'homme, le Psalmiste célèbre les merveilles de la rédemption, et les prérogatives suréminentes de Jésus-Christ même dont il marque en même temps les abaissemens. L'Apôtre rappelle donc ici ce que le Psalmiste dit des abaissemens et des prérogatives de Jésus-Christ (6). Car il faut observer que ce même homme dont le Psalmiste dit:

continue de sus des anges

L'Apôtre

^{(1) ¥ 3.} Quæ cum initium accepisset enarrari per Dominum. — (2) Ibid. Ab eis qui audierunt, in nos confirmata est. — (3) ¥ 4. Contestante Deo signis et portentis, etc. — (4) ¥ 5.-8. Non enim angelis subjecit Deus, etc. — (5) ¥ 5. Orbem terræ futurum de quo loquimur. — (6) ★ 6.-8. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens, etc.

Ou'est-ce que l'homme pour vous souvenir de lui; ou le fils de l'homme pour que vous le visitiez? est celui là même dont il parle aussitôt en ajoutant : Vous l'avez rendu un peu (ou, pour un peu de temps) inférieur aux anges; mais vous l'avez couronné de gloire et d'honneur. Vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains, et vous avez mis toutes choses sous ses pieds. Ces trois versets sont si intimement liés, qu'ici même l'Apôtre ne les sépare pas. C'est donc de Jésus-Christ que le Psalmiste parle dans ces trois versets : l'Apôtre en est persuadé. Dans le premier de ces trois versets le Psalmiste nous montre les abaissemens de Jésus - Christ; dans le second, il réunit et ses abaissemens et sa gloire; dans le troisième, il continue de nous montrer sa gloire. Les abaissemens de Jésus - Christ consistent en ce que dans sa personne le Verbe de Dieu s'est fait homme, premier abaissement (1); le Verbe de Dieu s'est fait fils de l'homme, second abaissement (2); le Verbe de Dieu a voulu paroître comme le dernier des hommes, et dans les jours de ses souffrances il a voulu paroître comme indigne du souvenir et des regards de Dieu son Père selon son humanité, troisième abaissement (3). Ainsi revêtu d'une chair passible et mortelle, qu'il a prise dans le sein d'une vierge, et dans laquelle il a souffert les douleurs et la mort la plus ignominieuse, il a été rendu inférieur aux anges, mais pour un peu de temps (4); car c'est précisément le sens de l'expression des Septante et de saint Paul, βραγύ τι. Il est vrai que l'expression de l'hébreu (5) est équivoque; elle peut également signifier le degré d'abaissement, ce qui semble être le sens de l'expression de la Vulgate, paulo minus, ou la durée de cet abaissement, ce qui est proprement le sens du grec, βραγό τι; et il falloit qu'elle eût ce double sens, à cause du double sens du psaume. Car dans le sens littéral et immédiat où le Psalmiste paroît ne parler que de l'homme, il devoit dire: Vous l'avez rendu un peu inférieur aux anges: cette expression ne pouvoit alors marquer que le degré de l'abaissement. Mais dans le sens mystérieux et prophétique où le prophète annonce ce qui regarde le Fils de Dieu fait homme, il falsoit dire : Vous l'avez rendu pour un peu de temps inférieur aux anges : l'expression

⁽¹⁾ ψ 6. Quid est homo? — (2) Ibid. Aut filius hominis? — (3) Ibid. Quid est homo, quod memor es ejus? aut filius hominis, quoniam visitas eum? — (4) ψ 7. Minuisti eum paulo minus ($\beta \rho \alpha \chi \psi$ τ :) ab angelis. — (5) UVD.

du prophète ne pouvoit alors marquer que la durée de l'abaissement. L'homme a été rendu un peu inférieur aux anges; mais cet abaissement devoit durer pendant une longue suite de siècles. Au contraire le Fils de Dieu fait homme a été abaissé non-seulement un peu au-dessous des anges, mais jusqu'à paroître comme le dernier des hommes, selon l'expression d'Isaïe (1); jusqu'à pouvoir se comparer à un ver plutôt qu'à un homme, selon qu'il le dit luimême par la bouche du Psalmiste (2); mais cet abaissement extrême devoit durer peu. L'Esprit - Saint a donc voulu que le Psalmiste employât une expression qui renferme les deux sens, afin qu'elle pût également convenir et à l'abaissement de l'homme, et à l'abaissement du Fils de Dieu fait homme. D'ailleurs il est aisé de s'apercevoir que l'expression du Psalmiste convient encore mieux au Fils de Dieu qu'à l'homme. L'homme n'a pas été réellement abaissé au-dessous de l'ange, puisque jamais il n'avoit été au-dessus; il a été seulement placé au-dessous de l'ange. Au contraire le Fils de Dieu qui par sa nature est infiniment au-dessus de l'ange, a été réellement abaissé au-dessous de l'ange par le corps passible et mortel dont il s'est revêtu. Mais le Psalmiste, après avoir ainsi marqué l'abaissement très - réel du Fils de Dieu fait homme, marque aussitôt sa gloire et son élévation, en disant que celui que Dieu a ainsi auparavant abaissé, Dieu l'a ensuite couronné d'honneur et de gloire, premier degré d'élévation (3): il ajoute que Dieu l'a établi sur les ouvrages de ses mains, second degré (4): enfin il déclare que Dieu lui a assujetti toutes choses, troisième degré (5). Car, comme l'Apôtre le remarque aussitôt, en disant que Dieu lui a assujetti toutes choses, le prophète n'a rien laissé qui ne soit ainsi assujetti à Jésus-Christ (6). Il est vrai que nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti; c'est aussi la remarque de l'Apôtre (7). Mais voici ce que nous voyons: nous voyons que Jésus qui a été rendu pour un peu de temps inférieur aux anges, a été couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte (8). Or, ce qui est accompli est un gage pour ce qui reste à ac-

⁽¹⁾ Isai. Liii. 3. Novissimum virorum. — (2) Psal. xxi. 7. Ego autem sum vermis et non homo. — (3) \(\psi \) 7. Gloria et honore coronasti eum. — (4) Ibid. Et constituisti eum super opera manuum tuarum. — (5) \(\psi \) 8. Omnia subjecisti sub pedibus ejus. — (6) Ibid. In eo enim, etc. nihil dimisit non subjectum ei. — (7) Ibid. Nunc autem necdam videmus, etc. — (8) \(\psi \) 9. Eum autem qui modico (βραχότι) quam angeli minoratus est, etc.

complir; il résulte donc de ce texte, que tout est assujetti à Jésus-Christ, que le monde futur lui est soumis, que les anges mêmes dépendent de lui, et sont ses serviteurs et ses ministres.

V. L'Apôtre lève le scandale de la mort de J.-C.

Mais la mort que Jésus-Christ avoit soufferte étoit regardée par les Juis incrédules comme un scandale qu'ils ne cessoient de reprocher aux Juis fidèles; l'Apôtre pour lever ce scandale va expliquer ici pourquoi Jésus-Christ a voulu souffrir la mort. Il déclare d'abord que c'est pour satisfaire au dessein de la bonté de Dieu à l'égard des hommes. Dieu ayant voulu que son propre Fils goûtât et éprouvât ainsi la mort pour tous (1); c'est-à-dire que Dieu par sa bonté ineffable a voulu que son propre Fils pût tenir la place de tous les pécheurs sur la croix, en mourant pour tous, et a consenti de recevoir la mort temporelle de son Fils au lieu de la mort éternelle qui nous étoit due, et à laquelle nous étions condamnés. O grace du Père, qui nous a aimés jusqu'à immoler ainsi pour nous son Fils! O bonté du Fils, qui s'est ainsi lui-même offert pour nous à son Père! Mais pourquoi Dieu a-t-il voulu que son Fils goûtât ainsi la mort pour tous? c'est ce que l'Apôtre explique en faisant remarquer qu'il étoit convenable que Dieu, pour lequel et par lequel sont toutes choses, voulant conduire à la gloire plusieurs enfans, consommât et perfectionnat par les souffrances celui qui devoit être le chef et l'auteur de leur salut (2). En effet rien n'étoit plus digne de la majesté souveraine de celui qui est le principe et la fin de toutes choses, que cette voie du sacrifice et de la mort du Fils de Dieu pour la satisfaction due à son Père et pour la réconciliation des hommes : on y voit éclater sa grandeur, qui mérite un tel sacrifice; sa justice, qui recoit une satisfaction si abondante; sa puissance, qui sait se faire rendre plus d'honneur que sa créature n'est capable de lui en ôter; sa sagesse, qui trouve un remède si excellent au plus incurable de tous les maux; sa haine implacable contre le péché, qui éclate dans la sévérité qu'il exerce sur son propre et unique Fils; sa sainteté, qui ne peut souffrir le péché impuni dans celui qui est l'innocence même, et qui n'est chargé que des nôtres; sa charité excessive pour nous, qui va jusqu'à livrer à la mort l'Au-

^{(1) ♥ 9.} Ut, gratia Dei, pro omnibus gustaret mortem. — (2) ♥ 10. Decebat enim eum, etc.... qui multos filios in gloriam adduxorat (gr. alit. adducebat, ἀγαγόνθα), auctorem (τὸν ἀρχηγὸν) salutis eorum per passionem consummare.

teur de la vie. Mais pourquoi falloit-il que l'auteur et le chef du salut passât par les souffrances, et comment pouvoit-il y passer? C'est ce que l'Apôtre développe en faisant d'abord remarquer que dans l'économie admirable des desseins de Dieu pour le salut des hommes, celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés viennent tous d'un même principe, ont tous la même origine, participent tous à la même nature (1). Dieu ayant formé le dessein de donner aux hommes son propre fils pour chef et pour sauveur, et de sanctifier et sauver les membres dans la personne du chef, en sorte qu'ils eussent un même Père avec lui dans le ciel par la grace de l'adoption, comme il a sur la terre une même nature avec eux par le mystère de l'incarnation; il étoit convenable que le Fils de Dieu, devenu semblable aux hommes, entrât dans leurs foiblesses, dans leurs dettes, dans leurs intérêts, dans leurs devoirs, et dans l'engagement à la souffrance et à la mort que leur commune nature a contracté. Pour montrer que ce rapport et cette union intime de celui qui sanctifie, et de ceux qui sont sanctifiés, étoit annoncée par les prophètes, l'Apôtre ajoute que c'est à cause de cette union même, que celui qui sanctifie ne rougit point d'appeler ses frères ceux qui sont sanctifiés par lui (2). Sur quoi il cite un texte du psaume xxi, qui est tout prophétique des souffrances et du triomphe du Messie. C'est le Messie même qui parle, et qui annoncant son triomphe, dit : Je ferai connoître votre nom à mes frères; je publierai vos louanges au milieu de l'assemblée de votre peuple (3). Si le Christ promis nous appelle ses frères, il doit donc être de même nature que nous; il doit donc avoir le même principe. C'est ce que l'Apôtre prouve encore par un autre texte qui paroît être pris du psaume xvII, où sous le symbole des victoires de David sont célébrées celles du Messie même dont David étoit la figure. C'est encore le Messie même qui parle; l'Apôtre n'en doute point : mais que dit en cet endroit le Messie? Dieu est ma force, et je mettrai ma confiance en lui (4). Le Messie s'exprime comme l'un de nous; il doit donc être semblable à nous; il doit donc avoir la même

Digitized by Google

^{(1) \$\}psi\$ 11. Qui enim sanctificat, etc...ex uno omnes. — (2) Ibid. Propter quam causam non confunditur, etc. — (3) \$\psi\$ 11. et 12. Dicens: Nuntiabo, etc. — (4) \$\psi\$ 13. Et iterum: Ego cro fidens in eum. (Gr. Εγω ἔσομαι πεποιθώς ἐπ' αὐτῶ.) C'est l'expression dont les Septante se servent en traduisant le cantique rapporté au 11º livre des Rois, chap. xx11, où on lit au \$\psi\$ 3.: Πεποιθώς ἔσομαι ἐπ' αὐτῶ. Ce cantique est le même que le ps. xv11.

nature que nous. Jésus-Christ nous appelle ses frères, parce qu'il a la même nature que nous: mais en même temps, comme époux de l'Eglise qui est notre mère, il est lui-même notre père, et nous sommes ses ensans ; c'est encore un motif pour lequel le Fils de Dieu a voulu participer à notre nature. L'Apôtre nous le fait remarquer en rappelant d'abord ce que dit Isaïe: Mevoici, moi et les enfans que Dieum'adonnés (1). Le prophète en disant cela représentoit Jésus-Christ; et l'Apôtre ne craignant point d'appliquer ces paroles à Jésus-Christ au nom de qui elles ont été prononcées, ajoute aussitôt, que comme les enfans donnés à Jésus-Christ sont d'une nature composée de chair et de sang, Jésus-Christ a voulu participer aussi lui-même à leur nature (2). Mais pourquoi? il en marque deux raisons : premièrement, c'a été afin de détruire par sa mort celui qui étoit le prince de la mort, c'est-à-dire le diable (3); secondement, afin de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie (4). Et en effet tel a étéle double fruit de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Le démon ayant attenté sur la vie de Jésus-Christ qui étoit la justice et l'innocence même, et sur lequel par conséquent il n'avoit aucun droit, a mérité d'être dépouillé du droit que le péché lui avoit acquis sur les vrais coupables qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui en les rendant participans de la justice de Jésus-Christ; et la résurrection de Jésus-Christ étant devenue le gage de la résurrection de ceux qui auront cru en lui, la mort, qui sans cela n'auroit pu être qu'un objet d'horreur au pécheur durant toute sa vie, comme devant être pour lui le passage d'une mort temporelle à une mort éternelle, est devenue au contraire pour le juste un objet désirable, comme devant être pour lui le passage de la mort à la vie. Il falloit donc que Jésus-Christ mourût pour détruire l'empire du démon; il falloit qu'il ressuscitât pour établir la confiance de ceux qui croiroient en lui; et afin qu'il ressuscitât, il falloit qu'il mourût; et afin qu'il mourût, il falloit qu'il participat à la mortalité de notre nature. Il falloit donc qu'il participat à la nature de ceux dont il devoit être en même temps et le frère selon la nature, et le père dans l'ordre du salut : il falloit qu'il participât à la nature de ceux dont il

^{(1) ¥ 13.} Et iterum: Ecce ego et pueri mei quos dedit mihi Deus. — (2) ¥ 14. Quia ergo pueri, etc. — (3) Ibid. Ut per mortem destrueret, etc. — (4) ¥ 15. Et liberaret eos qui, etc.

devoit être le libérateur. C'est ce qui donne lieu à l'Apôtre de nous faire remarquer que le Fils de Dieu a fait pour les hommes ce qu'il n'a point sait pour les anges, car il ne s'est pas rendu le libérateur des anges, mais il s'est rendu le libérateur de la race d'Abraham (1); ou. comme le traduit M. l'abbé de Marolles, Car il ne procure pas le salut des anges, mais il procure le salut de la semence d'Abraham, c'est-à-dire de la race d'Abraham; non toutefois de la seule race charnelle de ce patriarche. mais de tous ceux qui par l'esprit de la foi sont réputés enfans de ce patriarche, qui est le père de tous ceux qui croient, soit circoncis, soit incirconcis, comme le dit ailleurs le même apôtre (2). Car, comme il le dit encore dans un autre endroit, ce sont les enfans de la promesse. qui sont réputés être la race d'Abraham (3). Et dans une autre épître : Si vous êtes à Jésus-Christ, dit-il, vous étes donc la race d'Abraham, et les héritiers selon la promesse (4). Jésus-Christ s'est donc rendu le libérateur de ceux qui par l'esprit de la foi doivent être réputés enfans d'Abraham; et l'Apôtre nous fait remarquer que c'est pour cela même que Jésus-Christ a dû se rendre en tout semblable à ceux qui devoient être ses frères (5); c'està-dire qu'il a fallu qu'il participât non seulement à notre nature, mais à toutes les foiblesses mêmes de notre nature, excepté le péché. Mais pourquoi Jésus-Christ, en se rendant notre libérateur, a-t-il dû participer à notre nature et aux infirmités mêmes de notre nature? l'Apôtre en a déjà marqué deux raisons principales, il va maintenant en marquer trois autres: C'est premièrement, asin que le sentiment de la misère humaine augmentât, s'il étoit possible, sa compassion pour nous (6); secondement, afin de témoigner sa fidélité à Dieu son père, en s'acquittant des devoirs de son sacerdoce de la manière la plus digne

16.

^{(1) \$\}psi\$ 16. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit. Où il faut remarquer que le mot grec ἐπιλαμβάνελαι est au présent, et signifie proprement l'action de prendre un homme par la main pour le tirer de la servitude. Il faut comparer cette expression de l'Apotre avec celle de la sainte Vierge dans son cantique: Suscepit (Ανλιλάβελο) Israel puerum suum. C'est la même pensée. — (2) Rom. iv. 11. et 12. Ut sit pater omnium credentium per præputium, ... et sit pater circumcisionis, non its tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei quæ est in præputio patris nostri Abrahæ. — (3) Rom. ix. 8. Qui filii sunt promissionis, æstimantur in semine. — (4) Gal. 111. 29. Si autem vos Christi, ergo semen Abrahæ estis, secundum promissionem heredes. — (5) \$\psi\$ 17. Unde debuit per omnia fratribus similari. — (6) Ibid. Ut misericors fieret.

de Dieu (1); troisièmement, afin d'être aussi victime pour le péché, et d'expier les péchés du peuple de la manière la plus parfaite (2). Il a donc dû participer aux infirmités de notre nature, parce qu'il devoit être prêtre et victime. Comme prêtre, il devoit réunir en sa personne la miséri. corde pour les pécheurs, et la fidélite aux intérêts de la justice et de la grandeur de Dieu; et il falloit que sa miséricorde fût fondée sur l'expérience même de nos misères, et que l'expérience même de nos misères contribuât à sa fidélité. Comme victime, il falloit qu'il fût revêtu d'une nature passible et mortelle, dans laquelle il pût souffrir pour l'expiation de nos péchés. Mais comment peut-on dire qu'il falloit que Jésus-Christ nous devînt semblable, pour devenir miséricordieux? c'est ce que l'Apôtre explique lorsqu'il ajoute qu'en cela même que Jésus-Christ a souffert les épreuves que nous souffrons, il peut secourir ceux qui souffrent de semblables épreuves (3); c'est-à-dire qu'il est, pour ainsi parler, plus disposé à nous secourir dans nos épreuves, dont il est instruit par son expérience même. Il connoissoit déjà nos besoins avant qu'il les eût éprouvés; mais depuis qu'il les a éprouvés, nous ne pouvons plus douter qu'il ne les connoisse; nous ne pouvons plus douter qu'il n'y compatisse, et qu'il ne soit disposé à nous y secourir. Ainsi, quoique l'expérience de nos misères n'ait pas pu réellement augmenter sa miséricorde considérée en elle-même, cependant elle l'a en quelque sorte augmentée par rapport à l'idée que nous en pouvions avoir. Elle a servi à nous convaincre de sa miséricorde de la manière la plus persuasive, et la plus capable de bannir de nos cœurs tout doute et toute défiance. Voilà douc pourquoi Jésus-Christ a dû participer à la mortalité de notre nature; c'est parce qu'il devoit être notre libérateur; c'est parce qu'en cette qualité, il devoit être en même temps pour nous prêtre et victime; c'est parce que sa mort même devoit être le prix de notre délivrance, et que sa résurrection devoit en être le principe et le gage. Il a fallu qu'il fût passible et mortel, parce que, par un effet admirable de la grace et de la bonté de Dieu, il a sallu qu'il goûtât la mort pour tous; c'est ce que l'Apôtre avoit d'abord avancé, et c'est à quoi peut se réduire tout ce qu'il a ensuite ajouté pour expliquer ce

⁽¹⁾ ψ 17. Et fidelis pontifex ad Deum. — (2) Ibid. Ut repropitiaret delicta populi. — (5) ψ 18. et ult. In co enim in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis qui tentantur auxiliari.

mystère profond et ineffable qui mérite notre adoration, nos actions de graces, notre amour et notre confiance.

L'Apôtre a interrompu l'éloge de Jésus-Christ, pour lever le scandale de sa mort : il va maintenant reprendre la suite de cet éloge; et après avoir montré combien Jésus-Christ est élevé au-dessus des prophètes et au-dessus des anges, il va faire voir combien il est élevé au-dessus de Moïse qui étoit le plus distingué d'entre les prophètes, et de qui les Juifs avoient reçu la loi qui avoit été annoncée par les anges (chap. III). Il vient de montrer Jésus-Christ comme un pontise compatissant et fidèle, il en prend occasion d'exhorter les Hébreux, et principalement ceux qui avoient eu part à la grace de la vocation céleste, et qu'il appelle pour cette raison ses frères saints, à considérer Jésus-Christ comme l'apôtre et le pontife de la religion que nous professons (1); apôtre, pour en établir le fondement qui est la foi, par la parole de Dieu, qu'il a lui-même annoncée, et que ses ministres annoncent en son nom; pontife, pour exercer les fonctions qui en sont l'ame et la perfection, et qu'il a lui-même exercées sur la terre, qu'il continue d'exercer dans le ciel, et qu'il exerce encore sur la terre en la personne de ses ministres, par eux et avec eux, en communiquant aux hommes la grace et les dons de Dieu par les sacremens, et en offrant à Dieu la reconnoissance et les devoirs des hommes par le sacrifice. Ce qu'il fait d'abord remarquer en Jésus-Christ revêtu de la double qualité d'apôtre et de pontife, c'est sa fidélité à l'égard de celui qui l'a établi (2), c'est-à-dire à l'égard de Dieu son père de qui il a recu cette double qualité. Il en prend occasion de comparer Jésus-Christ avec Moïse; et il semble d'abord l'égaler à Moïse, en disant qu'il a été fidèle comme Moïse (3). Mais aussitôt il le releve au-dessus de Moïse, en déclarant que le peuple entier au milieu duquel Moïse a exercé son ministère, n'étoit autre que la maison même de celui que Dieu a établi l'apôtre et le pontife de notre religion (4). Il explique et développe sa pensée, en ajoutant qu'en effet Jésus-Christ a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moise, que celui qui a bâti la maison est plus estimable que la maison même (5). Il fait remarquer que toute maison suppose nécessairement

(1) ♥ 1. Unde, fratres sancti, vocationis cælestis participes, considerate, etc. — (2) ♥ 2. Qui fidelis est ei qui fecit illum. — (3) Ibid. Sicut et Moyses. — (4) Ibid. In omni domo ejus. — (5) ♥ 3. Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse, etc.

Excellence de J.-C. au dessus de Moïse.

un architecte par qui elle a été bâtie (1). Or, le peuple juif, qui est cette maison dans laquelle Moïse a exercé son mi nistère, n'est lui-même qu'une partie d'un plus grand édifice qui est tout l'univers; ce grand édifice suppose donc un architecte qui a tout créé; et cet architecte est Dieu même (2); de là résulte l'excellence infinie de Jésus-Christ au-dessus de Moïse. C'est ce que l'Apôtre développe en comparant Moïse avec Jésus-Christ. Moïse a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur (3); et son ministère se bornoit à annoncer au peuple tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire, et à lui rendre ainsi témoignage des volontés du Seigneur (4). Mais Jésus-Christ comme fils égal et consubstantiel à Dieu son père, est fidèle à l'égard de Dieu son père dans l'autorité que Dieu son père lui a confiée, et qu'il exerce sur la maison de son Père qui est aussi sa propre maison (5). Moïse n'est que serviteur de Dieu: Jésus-Christ est fils de Dieu, Dieu lui-même. L'Apôtre n'exprime pas ici en quoi consiste le ministère de Jesus-Christ, et en quoi il diffère de celui de Moïse, parce qu'il l'a déjà assez marqué en disant que Jésus-Christ est l'apôtre et le pontise de notre religion. Moïse, chargé seulement d'annoncer les volontés de Dieu à son peuple, n'exercoit ainsi qu'une partie des fonctions que Jésus-Christ devoit exercer : il exercoit à l'égard de son peuple le ministère de l'apostolat; le sacerdoce étoit confié à Aaron: mais Jésus-Christ réunit en sa personne le sacerdoce et l'apostolat; et il exerce l'un et l'autre d'une manière bien plus parfaite et bien plus excellente.

Après avoir ainsi établi l'excellence de Jésus-Christ spécialement au-dessus de Moïse, l'Apôtre va en prendre occasion d'exhorter les Hébreux à s'affermir dans la foi, et à demeurer persévéramment attachés à Jésus-Christ. Il leur représente donc qu'ils sont eux-mêmes la maison de Dieu, la maison de Jésus-Christ, ainsi que tous ceux qui sont comme eux participans de la vocation céleste par le don de la foi (6); mais en même temps il les avertit que nous ne pouvons tous conserver ce précieux avantage, qu'autant que nous conserverons jusqu'à la fin une ferme confiance et une attente pleine de joie des biens que nous espé-

et une attente pleine de joie des biens que nous espe
(1) § 4. Omnis namque domus fubricatur ab aliquo. — (2) Ibid. Qui autem omnia creavit, Deus est. — (3) § 5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota dano ejus, tamquam famulus. — (4) Ibid. In testimonium corum quæ dicenda crant. — (5) § 6. Christus vero tamquam filius in domo sua (gr. inì τὸν οἶκον αὐτοῦ, super domum ejus). — (6) Ibid. Quæ (οῦ, Cujus) domus sumus nos.

VII.
L'Apôtre exhorte les Hébreux à s'afermir dans la foi, et à demeurer persévéramment attachés à J.-C.
Il leur cite sur cela l'exhortation que l'Esprit-Saint leur adresse au ps.

XCIV.

rons (1); ce qui insinue assez que leur confiance étoit ébranlée, et qu'ils supportoient avec peine les épreuves dans lesquelles ils se trouvoient. Ils avoient donc besoin que l'Apôtre vint au secours de leur foi, et employât les motifs les plus pressans pour les préserver de la chute funeste dont ils étoient menacés; c'est aussi sur quoi il va beaucoup insister : et afin que son discours leur fasse plus d'impression, il les rappelle aux anciennes Ecritures, dont l'autorité leur étoit si respectable; et il leur fait remarquer que c'est le Saint-Esprit même qui y parle (2). Le texte qu'il leur cite est tiré du psaume xciv, qui est une invitation que l'Esprit-Saint met dans la bouche du peuple fidèle, et qu'il adresse à toutes les nations, et particulièrement à la nation juive, pour l'attirer, elle et tous les peuples, à l'obéissance de la foi, à la religion sainte de Jésus-Christ. D'abord l'invitation s'adresse à toutes les nations de la terre jusque-là enveloppées dans les ténèbres de l'ignorance et de l'infidélité: elles sont invitées à venir se réjouir dans le Seigneur, et rendre graces au Dieu Sauveur, parce qu'il est lui même le grand Dieu et le grand Roi élevé au-dessus de tous les dieux; qu'il est le maître des plus profonds abîmes, et des montagnes les plus hautes; que la mer est son ouvrage, et que c'est lui qui a formé la terre. Ensuite l'invitation est adressée à ceux que Dieu avoit choisis pour être son peuple, c'est-à-dire aux Juis mêmes; ils sont invités à venir adorer le Dieu Sauveur qu'ils ont méconnu; à venir se prosterner devant lui, et pleurer en la présence du Dieu qui les a faits, le crime qu'ils ont commis contre lui, parce que ce Dieu Sauveur qu'ils ont méconnu est lui-même le Seigneur leur Dieu, le Dieu que leurs pères ont adoré, le Dieu que nous adorons, et qu'ils adorent eux-mêmes sans le connoître tel qu'il est; que nous sommes nous-mêmes ce qu'ils étoient autrefois, et ce qu'ils seront un jour avec nous, le peuple que sa main conduit, et les brebis qu'il nourrit dans ses pâturages. Ils sont exhortés à ne pas fermer les oreilles à la voix de ce Dieu Sauveur, et à ne pas endurcir leurs cœurs, comme firent autrefois dans le désert eurs pères, qui par leur infidélité persévérante méritèrent d'être exclus du repos que le Seigneur leur avoit préparé. Si vous entendez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au temps de la contradiction et

\$\psi\$ 6. Si fiduciam et gloriam spei (τὸ χαύχημα τῆς ἐλπίδος) usque adfinem, firmam retineamus. — (2) \$\psi\$ 7. Quapropter sicut dicit Spiritus Sanctus, etc.

au jour de la tentation dans le désert, où vos pères me tentèrent, dit le Seigneur, où ils voulurent éprouver ma puissance, et où ils virent mes œuvres pendant quarante années. Ce fut pour cela que je les supportai avec peine et avec dégoût, et je dis : Ce peuple se laisse toujours emporter à l'égarement de son cœur, et il ne connoît point mes voies. C'est pourquoi je leur jurai dans ma colère qu'ils n'entreroient point dans mon repos (1). C'est ainsi que l'Apôtre rapporte ce texte, qui est celui sur lequel il insiste; et rien ne pouvoit mieux convenir, puisque, comme on vient de le voir, ce texte regarde proprement les Juiss mêmes, et que le Dieu Sauveur dont l'Esprit-Saint les exhorte à écouter la voix, est évidemment Jésus-Christ même. C'est l'Esprit-Saint qui parle; c'est de Jésus-Christ qu'il parle; c'est aux Juifs mêmes qu'il parle dans le texte que l'Apôtre rapporte. Ce sont trois vérités que l'Apôtre reconnoît, et qui sont le fondement de tout ce qu'il va dire. S'il y a quelques différences entre son texte et le texte hébreu, c'est qu'il suit la version des Septante, et que d'ailleurs il peut s'être glissé dans le texte hébreu, ou dans la version des Septante, quelques méprises de copistes qui donnent lieu à ces différences. Mais ces différences sont peu importantes, et n'intéressent point les conséquences que l'Apôtre va tirer de ce texte. L'Apôtre s'adresse donc aux fidèles d'entre les Hébreux, et les appelant ses frères, il les avertit de prendre garde que quelqu'un d'eux ne tombe dans un déréglement de cœur et dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant (2); et de s'exhorter chaque jour les uns les autres, pendant que dure ce temps que l'Esprit-Saint désigne dans ce psaume par ce mot, Aujourd'hui (3); parce qu'en effet comme ce psaume regarde Jésus-Christ, ce mot Aujourd'hui renferme tout le temps qui doit s'écouler depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement. L'Apôtre les avertit donc de s'exhorter les uns les autres de peur que quelqu'un d'eux étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement (4). Il les console en reconnoissant qu'ils sont devenus participans de Jésus-Christ, qu'ils ont eu part à ses graces, ainsi que tous ceux qui ont cru en lui (5); mais en même temps il les

^{(1) ♥ 7.-11.} Hodie si vocem ejus audicritis, etc. — (2) ♥ 12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum, etc. — (3) ♥ 13. Sed adhortamini vosmetipsos per singules dies donce Hodie cognominatur. — (4) Ibid. Ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati. — (5) ♥ 14. Participes enim Christi effecti sumus.

avertit qu'aucun de ceux qui ont cru en Jésus-Christ ne peut conserver le précieux avantage de cette excellente participation, qu'autant qu'il conserve inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau que Jésus-Christ a mis en lui(1), et qu'il persévère ainsi tant que dure ce temps dont l'Esprit-Saint parle lorsque les invitant à croire en Jésus-Christ, il leur dit, Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos eœurs, comme il arriva au temps de la contradiction (2). Il développe les menaces terribles renfermées dans ces paroles, et dans celles qui les suivent; et il leur fait sur cela trois questions; car saint Jean Chrysostôme et Théodoret reconnoissent que tel est le sens du grec, et que c'est aussi le sens le plus clair et le mieux lié. Il leur demande donc premièrement, qui sont ceux qui ayant entendu la voix du Seigneur dans le désert, l'irritèrent par leurs contradictions : à quoi il répond par une autre interrogation, en leur demandant si ce n'est pas tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte; parce qu'en effet des six cent mille hommes compris dans le dénombrement de ceux qui sortirent de l'Egypte sous la conduite de Moïse, il n'y en eut que deux, Josué et Caleb, qui ne prirent point part aux murmures et aux contradictions du peuple, et qui échappèrent ainsi aux vengeances du Seigneur (3). L'Apôtre leur demande secondement, qui

(1) \$\forall 14. Si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus. — (2) \$\forall 15. Dum dicitur: Hodie si vocem ejus, etc. — (3) \$\forall 16. La Vulgate porte affirmativement: Quidam enim audientes exacerbaverunt, sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen: et cela est vrai, parce que, comme on vient de le voir, il faut excepter de ces six cent mille hommes Josué et Caleb; mais cette exception n'empêche pas que Moïse ne répète quatre fois que toute la multitude prit part au murmure: Omnis multitudo. Num. xiv. 1. 5. 7. et 10. Et lorsque Dieu prononce la condamnation de ces murmurateurs, il déclare et répète que tous ceux qui ont vu ses merveilles, et qui ont été compris dans le dénombrement, périront tous dans le désert, omnes, excepté seulement Caleb et Josué. Ibid. 22. et 26. Le grec de saint Paul tel qu'il est accentué et ponctué aujourd'hui, est conforme à la Vulgate: Τινίς γὰρ ἀχούσανίες παρεπίχραναν, ἀλλ' οὐ πάνίες οἱ ἐξελθόνίες ἐξ λίγύπρου διὰ Μωσίως. Mais l'usage des accens et de la ponctuation n'est pas de la première antiquité: saint Jean Chrysostôme et Théodoret reconnoissent qu'il faut lire ces deux phrases dans un sens interrogatif qui s'exprime ainsi: Τίνες γὰρ ἀχούσανίες παρεπίχραναν; ἀλλ' οὐ πάνίες οἱ ἐξελθόνίες ἐξ λίγύπρου διὰ Μωσίως; c'est-à-dire, Quinam enim audientes exacerbaverunt? nonne universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen? Et on vient de voir que ce sens est pleinement autorisé et justifié par les expressions de Moïse et de Dieu même, parce qu'il ne s'agit ici que d'une totalité morale, dont on excepte seulement Caleb et Josué. Ce qui a donné lieu à l'équivoque, c'est l'expression àλλ' οὐ, qui à la vérité dans une proposition directe signifie, Scd non; mais la même expression se prend interrogativement pour nonne : sur quoi Henri Etienne dans

sont ceux que Dieu a supportés avec peine et avec dégoût durant quarante ans dans le désert; et répondant encore à cela par une autre interrogation, il leur demande si ce n'est pas ceux qui avoient péché contre le Seigneur, et dont les corps demeurèrent étendus dans le désert (1). Enfin il leur demande troisièmement, qui sont ceux à qui Dieu a juré qu'ils n'entreroient jamais dans son repos; et continuant la même interrogation, il leur demande si ce n'est pas ceux qui ont été incrédules et rebelles à sa parole (2). Il ajoute qu'en effet on voit qu'ils n'ont pu y entrer à cause de leur incrédulité (3). Il va lui-même montrer aux Hébreux quelles

conséquences ils doivent tirer de là.

VIII. L'Apôtre continue d'exhorter les Hébreux à s'affermir dans la foi. Il leur montre les conséquences qu'ils doivent tirer du texte qu'il vient de ci-

Il les avertit donc (chap. 1v) que s'appliquant cette menace terrible, ou plutôt cet arrêt redoutable que Dieu prononca contre les incrédules de son peuple, ils doivent tous craindre, et il doit le craindre aussi lui-même avec eux, que s'ils viennent à négliger la promesse qui leur est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre eux qui en soit exclus, même d'une manière visible par une apostasie ouverte à laquelle il seroit abandonné (4). L'Apôtre développe sa pensée par le parallèle de ce qui arriva aux Hébreux au temps de Moïse, avec ce qui leur arrivoit alors depuis Jésus - Christ; mais pour les ménager, il se contente de commencer ce parallèle, et leur laisse le soin de l'achever. Il leur représente donc qu'on leur a annoncé à eux-mêmes aussi-bien qu'à leurs pères une heureuse nouvelle (5), qui est cette promesse même d'entrer dans le repos de Dieu. Au temps de Moïse, Dieu en promettant à leurs pères de les faire entrer dans son repos, s'ils étoient dociles à sa voix, leur promettoit en même temps le repos figuratif qu'il leur préparoit dans la terre promise, et le repos véritable qu'il réserve à ses élus dans son sein : au temps de Jésus-Christ Dieu leur promettoit, non plus le repos figuratif donné aux ensans de

son dictionnaire cite entre autres exemples cette phrase de Démosthène : άλλ' ούχ αν τοῦτ' τὐθίως ἔιποιεν; imo vero nonne statim hoc dicerent? Voyez la douzième Dissertation du P. Mauduit, où il montre que tel est le sens de ce texte de saint Paul. — (1) \$\psi\$ 17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne, etc. — (2) \$\psi\$ 18. Quibus autem juravit non introire in requiam ipsius, nisi illis qui increduli fuerunt? (Gr. τοῖς ἀπειθήσασε.) — (3) \$\psi\$ 19. et ult. Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem. — (4) v 1. Timeamus ergo ne forte relicta pollicitatione, etc. — (5) v 2. Etenim et nobis nuntiatum est, quemadmodum et illis. (Gr. Καὶ γὰρ ἐσμεν εὐηγγελισμένοι, etc.

ceux qui étoient morts dans le désert, mais le seul repos véritable, qui est seul vraiment son repos. L'Apôtre continue la première partie du parallèle, et il fait remarquer aux Hébreux que la parole que leurs pères entendirent, c'est-à-dire la promesse qui leur fut faite, ne leur servit de rien (1). Il leur laisse à conclure qu'ils doivent craindre que la parole qu'ils ont eux-mêmes entendue, ne leur devienne aussi inutile, et que la promesse qui leur a été faite, ne demeure de même pour eux sans effet. Il leur fait remarquer que si la parole adressée à leurs pères leur fut inutile, c'est parce qu'elle ne fut pas jointe avec la foi en ceux qui l'entendirent (2); et il leur laisse à conclure que s'ils se laissent affoiblir dans la foi, ils s'exposent à perdre de même l'effet de la promesse qui leur a été faite. Mais les Hébreux pouvoient objecter que les enfans de ceux qui étoient morts dans le désert, avoient été introduits par Josué dans le lieu de repos que Dieu avoit annoncé à leurs pères, c'est-à-dire dans la terre que Dieu leur avoit promise; qu'ainsi la promesse étant accomplie, il n'y avoit plus d'autre repos à attendre. Il falloit donc leur montrer que la promesse n'avoit point reçu son entier accomplissement; qu'il restoit encore un autre repos dont celui-là n'étoit que la figure : il falloit expliquer en quoi consiste ce vrai repos promis et réservé au peuple de Dieu; c'est ce que l'Apôtre va faire en continuant d'expliquer les vérités importantes renfermées dans le texte du psaume xciv qu'il a cité. Après avoir fait remarquer que ce sont les incrédules qui par leur incrédulité même demeurent exclus du repos promis, il en conclut que tous ceux qui croient, entreront en ce repos (3), c'est-à-dire tous ceux qui croient de cette foi vive qui opère par la charité. Pour prouver que ceux qui croient entreront dans ce repos, il se contente de rappeler l'anathème prononcé contre ceux qui ne croient pas : Je leur ai juré, dit le Seigneur, qu'ils n'entreront point dans mon repos (4). Il va développer toute la force de cette preuve. Et d'abord il insiste sur cette expression, dans mon repos; et il fait remarquer que l'unique repos qui puisse être véritablement appelé le repos de Dieu, est celui où Dieu est entré après avoir achevé ses ouvrages dans la

 ^{(1) \$\}nstacklet\$ 2. Sed non profuit illis sermo auditus. — (2) Ibid. Non admistus fidei ex iis qui audierunt. (Gr. τοις ἀχούσασι, in iis qui audierunt.) — (3) \$\nstacklet\$ 3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus. — (4) Ibid. Quemadmodum dixit: Sicut juravi in ira mea. Si introibunt in requiem meam.

création du monde (1). Sur quoi il cite ce qui est dit dans la Genèse, où Moïse parlant du septième jour s'exprime ainsi : Dieu se reposa le septième jour après avoir achevé toutes ses œuvres (2). A cette parole, où le repos de Dieu est bien marqué, il compare aussitôt le texte qu'il vient de citer, où le Seigneur dit: Ils n'entreront point dans mon repos (3); et il laisse à comprendre que le rapport de ces deux expressions étant si sensible et si marqué, il en résulte clairement que le repos dont Dieu a parlé par la bouche du Psalmiste, est celui-là même dont il parle par la bouche de Moïse, et dans lequel il est entré après les six jours de la création. Or, cette parole : Ils n'entreront point dans mon repos, en excluant les uns de ce repos, prouve que d'autres doivent y entrer; elle prouve que ce repos même étoit annoncé et promis aux anciens Hébreux sous le symbole du repos de la terre promise ; elle prouve que ce fut de ce repos même qu'ils furent exclus par leur incrédulité : l'Apôtre réunit ces trois vérités (4), et il en conclut que ceux-là avant mérité d'être exclus de ce repos par leur incrédulité, il a fallu que ce repos fût annoncé à d'autres, afin que d'autres pussent y entrer; c'est ce qu'il exprime en disant que puisqu'il résulte de cet anathème même que quelques-uns doivent entrer dans ce repos, et que les premiers à qui ce repos a été annoncé, n'y sont point entrés à cause de leur désobéissance, c'est pour cela même que Dieu détermine encore un jour particulier qu'il appelle Aujourd'hui, en disant tant de temps après par David: Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs (5). Il fait remarquer que si Jésus, c'est-à-dire Josué, eût donné aux Hébreux le vrai repos que Dieu leur avoit promis, Dieu ne parleroit pas ensuite par la bouche de David, d'un autre jour dans lequel il est encore temps de travailler à entrer dans le repos qu'il promet et qui est seul vraiment son repos (6). Et il conclut qu'il reste donc encore un sabbat, c'est-à-dire un repos pour le peuple de Dieu (7). Remarquons ici en passant

^{(1) \$\}psi 5\$. Et quidem operibus ab institutione mundi perfectis. — (2) \$\psi 4\$. Dixit enim in quodam loco de die septima sic: Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis. — (3) \$\psi\$ 5. Et in isto rursum: Si introibunt in requiem meam. — (4) \$\psi 6\$. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, et ii quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem, etc. — (5) \$\psi\$ 7. Iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, etc. — (6) \$\psi 8\$. Nam si eis Jesus requiem præstitisset, numquam de alia loqueretur posthac die — (7) \$\psi 9\$. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

combien étoit frivole l'argument que les millénaires prétendoient tirer de ce texte pour montrer que le peuple de Dieu jouiroit d'un repos de mille années sur la terre avant d'en trer dans l'éternelle félicité que Dieu a préparée à ses élus dans son sein. L'Apôtre vient de montrer que ce repos réservé au peuple de Dieu, n'est autre que le repos de Dieu, c'est-à-dire le repos dont Dieu jouit en lui-même, et dans lequel il est entré après les six jours de la création : ce repos n'est donc autre que l'éternelle félicité même que Dieu a préparée à ses élus dans son sein. Et c'est encore ce que l'Apôtre confirme lorsque caractérisant ce repos il ajoute. que celui qui est entré dans le repos de Dieu, se repose aussi lui-même, en cessant de travailler, comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages (1). Tout repos limité, tout repos distingué du repos éternel qui est le vrai repos de Dieu, n'est point le vrai repos que Dieu a promis à son peuple. L'Apôtre, après avoir ainsi montré qu'il y a véritalement un repos réservé au peuple de Dieu, et quel est le caractère distinctif de ce repos, exhorte les Hébreux, et s'exhorte lui-même avec eux, à faire tous leurs efforts pour entrer dans ce repos (2), et surtout à bien prendre garde qu'aucun d'eux ne se laisse tomber dans une incrédulité semblable à celle qui fut cause que leurs pères demeurèrent exclus de ce repos que Dieu leur avoit annoncé et promis (3).

Mais avant de quitter ceci, remarquons tout l'avantage que l'Apôtre a su tirer du texte qu'il a cité, toutes les grandes vérités qu'il y a découvertes. 1° Il a reconnu dans ce texte, comme dans toutes les autres parties des divines Ecritures, la voix de l'Esprit-Saint (4), la voix de Dieu parlant par la bouche de David (5), ainsi que par celle des autres écrivains sacrés. 2° Il a reconnu que le Dieu Sauveur dont il est parlé dans ce psaume, et dont il faut écouter la voix, est Jésus-Christ même, puisqu'il n'emploie ce texte que pour prouver aux Hébreux qu'ils doivent écouter la voix de Jésus-Christ (6). 3° Il a reconnu que l'exhortation qui termine ce psaume regarde particulièrement les Juifs dont les pères tentèrent et irritèrent le Seigneur dans

Remarques sur l'usage que l'Apôtre fait ici du texte du psaume xciv. Cette partie de l'épître de saint Paul aux Hébreux est un des plus excellens modèles que puissent se proposer les interprètes et les

^{(1) \$\}nspace 10\$. Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut a suis Deus. — (2) \$\nspace 11\$. Festinemus (gr. σπουδάσωμεν) ergo ingredi in illam requiem. — (3) Ibid. Ut ne in idipsum quis incidat in-oredulitalis exemplum. — (4) Supr. 111. 7. Sicut dicit Spiritus Sanctus. — (5) Supr. 112. 7. Quapropter.... Hodie si vocem ejus audieritis, etc.

commentateurs. le désert; puisque c'est ici aux Juis mêmes qu'il adresse cette exhortation, et qu'en la leur adressant, il insiste particulièrement sur ce qui est dit de l'incrédulité de leurs pères (1). Ce n'est pas que nous ne puissions aussi nous appliquer à nous-mêmes cette exhortation : tout ce qui est écrit est écrit pour notre instruction, et nous devons profiter de tout; mais il est toujours vrai que cette exhortation regarde encore plus particulièrement les Juifs; les expressions mêmes du texte le prouvent assez. 4° L'Apôtre a reconnu que ce mot Aujourd'hui regarde particulièrement le temps du Messie, et comprend tout le temps qui doit s'écouler depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement; c'est ce qu'il fait remarquer en insistant plusieurs fois sur l'étendue de ce mot Hodie, et l'appliquant toujours au temps de l'Evangile (2). 5º Il a reconnu que cette voix de Dieu qu'il faut écouter, cette voix du Dieu Sauveur, est celle de Jésus-Christ: c'est une conséquence qui résulte nécessairement de ce que ce Dieu Sauveur est Jésus-Christ, et c'est ce qui lui a donné lieu d'insister jusqu'à trois fois sur cette parole : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, en exhortant les Hébreux à écouter la voix de Jésus-Christ et à lui être dociles (3). 6° Il a insisté particulièrement sur cette parole: N'endurcissez pas vos cœurs (4); et il en a pris occasion d'exciter les Hébreux à s'entr'exhorter chaque jour les uns les autres, pendant que dure ce temps que l'Ecriture appelle Aujourd'hui, de peur que quelqu'un d'eux ne tombât dans l'endurcissement en se laissant séduire par le péché (5). 7º Il a insisté encore sur cette parole : Comme il arriva au temps de la contradiction (6); et il en a pris occasion de rappeler aux Hébreux quels progrès et quels ravages fit dans le désert cette contradiction par laquelle leurs pères irritèrent contre eux le Seigneur : il leur a rap-

⁽¹⁾ Supr. 111. 7. et seqq. Quapropter, sicut dicit Spiritus Sanctus... Nolite obdurare corda vestra... secundum diem tentationis in d serto, ubi tentaverunt me patres vestri, etc. — (2) Sup. 111. 13. Per singulos dies, dones Hodie cognominatur. Et \$\psi\$ 14. ct 15. Usque ad finem... dum dicitur, Hodie si voceme ejus, etc. Et 1v. 7. Iterum terminat diem quemdam Hodie. — (3) Supr. 111. 7. Quapropter... Hodie si vocem ejus audieritis. Et \$\psi\$ 15. Dum dicitur, Hodie si vocem ejus audieritis. Et 1v. 7. Sicut supra dictum est: Hodie si vocem ejus audieritis. — (4) Supr. 111. 7. Nolite obdurare corda vestra. Et rursum \$\psi\$ 15. Et iterum 1v. 7. — (5) Supr. 111. 13. Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex robis fallacia peccati. — (6) Supr. 111. 8. Sicut in exacerbatione. Et rursus, \$\psi\$ 15.

pelé le souvenir de ce que Moïse leur avoit appris que tous ceux qu'il avoit fait sortir de l'Egypte, avoient pris part à cette contradiction, à l'exception de deux seulement (1): souvenir terrible, bien capable de leur imprimer cette crainte salutaire qu'il leur inspire ensuite (2). 8º Il n'a pas insisté de même sur ces mots : Comme au jour de la tentation dans le désert, où vos pères me tentèrent, où ils voulurent éprouver ma puissance, et où ils virent mes œuvres. Il les a rapportés pour ne pas interrompre la suite du texte (3); mais il n'y a pas insisté, parce que cela ne touchoit pas particulièrement ceux à qui il écrivoit. Ils étoient portés à la contradiction et au murmure, à l'incrédulité et à la révolte contre Dieu; et voilà sur quoi l'Apôtre insiste. Mais ils n'étoient pas portés à tenter Dieu, ni à vouloir éprouver sa puissance : l'Apôtre ne leur fait sur cela aucun reproche ; et voilà sans doute pourquoi il n'insiste pas sur cette partie du texte qu'il a cité. Il proportionne ses instructions à la disposition de ceux à qui il les adresse. 9º Il insiste sur ces mots : J'ai supporté ce peuple avec peine et avec dégoût (4); il demande aux Hébreux qui sont ceux que Dieu a supportés ainsi : il leur fait remarquer que ce sont ceux qui avoient péché contre lui, et dont les corps demeurèrent étendus dans le désert : ainsi en deux mots, il leur fait sentir quels furent la cause et l'effet de ce dégoût : la cause, le péché de leurs pères; l'effet, la mort de leurs pères (5). Quelle impression de crainte et d'effroi cette parole ne devoit-elle pas faire sur eux? 10° On peut dire qu'il insiste sur ces mots : Et j'ai dit : Ce peuple se laisse toujours emporter à l'égarement de son cœur (6), lorsqu'il exhorte les Hébreux à prendre garde qu'il n'y ait dans leur cœur quelque mauvaise disposition qui les porte à se séparer de Dieu (7). 11º Il n'insiste pas sur ces mots: Ils n'ont point connu mes voies; parce que cela ne regardoit point du tout ceux à qui il écrivoit : ils étoient instruits ; ils connoissoient la voie du Seigneur ; et le reproche qu'il leur fera dans la suite sera plutôt de

⁽¹⁾ Supr. 111. 16. ex Gr. Quinam enim audientes exacerbaverunt? nonne universi qui profecti sunt ex Egypto per Moysen? — (2) Supr. 1V. 1. Timeamus ergo ne forte, etc. — (3) Supr. 111. 8. 9. Secundum diem tentationis, etc. — (4) Supr. 111. 10. Propter quod offensus fui generationi huic. — (5) Supr. 111. 17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto? — (6) Supr. 111. 10. Et dixi: Semper errant corde. — (7) Supr. 111. 12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi a Deo vivo.

ne pas profiter assez des lumières qu'ils ont reçues (1). Ainsi on voit encore en cela l'attention de l'Apôtre à proportionner son discours à l'état de ceux à qui il parle. 12º Il insiste beaucoup sur cette parole : Je leur ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront point dans mon repos(2). Il demande aux Hébreux qui sont ceux contre qui cet anathème a été prononcé, et il leur fait remarquer que ce sont ceux qui furent incrédules à la parole du Seigneur (3) : il leur fait remarquer qu'en effet ces hommes incrédules furent exclus du repos du Seigneur, à cause de leur incrédulité. Ainsi il leur fait encore ici sentir quels furent la cause et l'effet de cet anathème : la cause, l'incrédulité de leurs pères; l'effet, l'exclusion de leurs pères, privés d'entrer dans le repos du Seigneur (4); exclusion visible du repos figuratif, figure de l'exclusion invisible du repos véritable à l'égard de ceux qui persévérèrent dans leur incrédulité. Et de là il prend occasion de les exhorter à craindre que négligeant la promesse qui leur est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre eux qui en soit exclus, même en quelque sorte d'une manière visible (5). 13º Il insiste particulièrement sur cette parole : Dans mon repos; et il montre par le témoignage de Moïse, que le repos de Dieu est celui dans lequel Dieu est entré après la création (6). 14º De là il conclut que ce repos, qui est le seul vrai repos de Dieu, a été annoncé aux anciens Hébreux mêmes, sous le symbole du repos figuratif (7). 15º Il conclut que c'est aussi de ce repos même qu'ils ont été exclus par leur incrédulité; c'est-à-dire que ceux qui persévérèrent dans leur incrédulité, furent exclus non-seulement du repos figuratif, mais encore du repos véritable, qui est seul proprement le repos de Dieu (8). 16° Il conclut que ceuxlà ayant été exclus du vrai repos de Dieu, d'autres doivent y entrer; parce que Dieu ayant résolu de communiquer aux hommes la gloire et la félicité de son repos, si ceux-là ont mérité d'en être exclus à cause de leur incrédulité.

⁽¹⁾ Infr. v. 11. et seqq. — (2) Supr. 111. 11. Sicut juravi in ira mea: Si introibunt in requiem meam. — (3) Supr. 111. 18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis qui increduli fuerunt? — (4) Ibid. \$\frac{1}{2}\$ 19. Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem. — (5) Supr. 1v. 1. Timeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse. — (6) Supr. 1v. 3. et 4. Et quidem operibus ab institutione mundi perfectis. Dixit enim in quodam loco, etc. — (7) Supr. 1v. 6. Ii quibus prioribus annuntiatum est. — (8) Ibid. Non introierunt propter incredulitatem.

d'autres qui seront justifiés par la foi y entreront (1). 17º Il fait remarquer que c'est pour cela même que Dieu. par la bouche de David, si long-temps après la marche des Israélites dans le désert, détermine encore un jour où il est encore temps de se préparer à entrer dans son repos. lorsque, par la bouche de ce prophète, il dit, parlant du Dieu Sauveur : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix. n'endurcissez pas vos cœurs.... comme vos pères, à qui j'ai juré qu'ils n'entreroient point dans mon repos (2). L'Apôtre ne doute point qu'il n'y ait du mystère dans la liaison de cet avertissement, Aujourd'hui n'endurcissez pas vos cœurs, avec cette parole, Je leur ai juré qu'ils n'entreront point dans mon repos. Il reconnoît que cette liaison mystérieuse est fondée sur ce qu'encore aujourd'hui, c'est-à-dire au temps de l'Evangile, Dieu fait annoncer aux hommes la promesse de les faire entrer dans son repos. 18º Il est si convaincu que tel est le fondement de cette liaison mystérieuse, qu'il en tire un argument contre ceux qui lui objecteroient que Josué a fait entrer les Hébreux dans le repos que Dieu leur avoit promis. Il auroit pu répondre que ce repos n'étoit point proprement le repos de Dieu, puisque, comme il l'a montré, le vrai repos de Dieu est celui dans lequel Dieu est entré après la création. Mais sans rappeler ce principe qui auroit pu suffire pour détruire l'objection, il se contente de répondre que si Josué eût établi les Hébreux dans le vrai repos, Dieu ne parleroit pas ensuite, par la bouche de David, d'un autre jour où l'on peut encore se disposer à entrer dans son repos (3). Il est donc certain que par la liaison mystérieuse de ces paroles. Aujourd'hui n'endurcissez pas vos cœurs.... comme vos pères, à qui j'ai juré qu'ils n'entreroient point dans mon repos, Dieu marque un jour, c'est à-dire un temps où son repos sera encore annoncé, et où l'on pourra encore se disposer à y entrer. 19° C'est de cette liaison mystérieuse même qu'il conclut qu'il reste encore un sabbat ou un repos pour le peuple de Dieu (4); repos qui est le vrai repos de Dieu; repos dont celui qui fut donné par Josué n'étoit que la figure; repos qui consiste dans la cessation de tous les travaux et de toutes les peines de cette vie, de même

⁽¹⁾ Supr. 1v. 6. Superest introire quosdam in illam.—(2) Supr. 1v. 7. Iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, etc.—(3) Supr. 1v. 8. Nam si eis Jesus requiem præstitisset, nunquam de alia loqueretur posthac die.—(4) Supr. 1v. 9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.
23.

que le repos dans lequel Dieu est entré après la création consiste uniquement dans la cessation de ses ouvrages (1). 20° Enfin, après avoir fait remarquer que ceux qui ont été exclus du repos du Seigneur en ont été exclus à cause de leur incrédulité, il en conclut que ceux qui croiront à la parole du Seigneur entreront dans son repos (2); et il en prend occasion d'exhorter les Hébreux à faire tous leurs efforts pour entrer dans ce repos, et surtout à bien prendre garde de tomber dans une incrédulité semblable à celle qui en fit exclure leurs pères (3). C'est ainsi que l'Apôtre nous apprend par son exemple l'usage que nous devens faire des divines Ecritures. Ce morceau est un des plus excellens modèles que puissent se proposer les interprètes et les commentateurs des livres sacrés, particulièrement des livres prophétiques, et plus spécialement encore du livre des Psaumes.

X.
L'Apôtre
continue
d'exhorter
les Hébreux
à s'affermir
dans la foi;
il excite sur
cela leur vigilance, et
innime leur
confiance.

L'Apôtre, après s'être ainsi servi des expressions mêmes de l'Ecriture pour exhorter les Hébreux à demeurer fermes dans la foi, et à se tenir en garde contre les funestes progrès d'une incrédulité qui pourroit avoir des suites si terribles, excite sur cela leur vigilance; et afin qu'ils craignissent non-seulement les effets extérieurs de l'incrédulité, mais ses principes même les plus secrets, souvent cachés dans le fond du cœur, il leur représente que la parole de Dieu, son Verbe même, qui a instruit les hommes de sa propre bouche, et qui continue de les instruire par la bouche de ses ministres, est bien différente de la parole de l'homme. La parole de l'homme est par elle-même comme morte et sans subsistance; ce n'est qu'un son qui frappe l'air et s'évanouit aussitôt : la parole de Dieu est vivante, elle subsiste par elle-même (4). La parole de l'homme est foible et impuissante, elle ne peut par ellemême exécuter mi ses menaces ni ses promesses: la parole de Dieu est efficace; elle se suffit à elle-même pour l'exé-

⁽¹⁾ Supr. IV. 10. Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut a suis Deus. — (2) Supr. IV. 3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus. — (3) Supr. IV. 11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem: ut ne in idipsum quia incidat incredulitatis exemplum. — (4) Cap. IV. \$\forall 12. Vivus est enim sermo Dei (gr. δ λόγος τοῦ Θιοῦ); on auroit pu traduire Verbum Dei: la suite montre que c'est le sens du grec; et il y a lieu de croire que c'étoit aussi la pensée de l'ancien interprète latin, qui dans l'évangile même de saint Jean avoit rendu le mot λόγος par Sermo, comme on le voit dans saint Cyprien, qui lisoit au commencement de cet évangile: In principio erat Sermo, et Sermo erat apud Deum, et Dous erat Scrmo. Adv. Jud. l. 11. c. 3. et 6.

cution de ses promesses et de ses menaces (1). La parole de l'homme frappe l'oreille, et ne peut pénétrer plus avant; elle ignore ce que produisent au fond de l'ame les idées et les jugemens qu'elle exprime : la parole de Dieu est plus pénétrante qu'une épée à deux tranchans; elle pénètre jusqu'au fond du cœur, non-seulement pour v opérer, mais encore pour le juger (2); elle entre jusque dans le profond repli qui en même temps distingue et unit l'ame et l'esprit, c'est-à-dire la partie animale et la partie spirituelle (3). Ce n'est pas encore assez dire; les expressions nous manquent pour faire connoître jusqu'où va sa pénétration: elle perce, si on peut parler ainsi, jusque dans les jointures et dans les moelles, jusque dans le fond le plus intime de l'ame (4); en un mot, elle discerne les pensées les plus secrètes et les mouvemens du cœur les plus cachés (5). Nulle créature ne lui est invisible : tout est nu et à découvert devant ses yeux (6). D'où l'Apôtre leur laisse à conclure que quand ils pourroient dissimuler leur incrédulité à la vue des hommes, qui ne voient que les dehors, ils ne pourroient la dérober aux yeux de Jésus-Christ, qui est lui-même cette parole si pénétrante qui connoît tout ce qu'il y a de plus secret dans le fond de leur cœur : motif bien puissant pour les porter à rejeter tout ce qui seroit capable d'entretenir ou de faire naître au fond de leur ame une disposition si funeste. Après avoir ainsi excité leur vigilance et leur zèle, il ranime leur ferveur et leur consiance par deux motifs : la grandeur de Jésus-Christ, considéré comme notre pontife, et sa tendre compassion pour les hommes (7). Il leur représente la grandeur de Jésus-Christ, considéré comme un pontise que trois caractères distinguent des pontises de l'ancienne loi. Ceux-là, tous égaux entre eux, n'étoient supérieurs qu'aux autres prêtres qui partageoient avec eux les fonctions de leur ministère; mais celui-ci est le grand Pontife par excellence, infiniment élevé au-dessus de tous les autres pontifes (8). Le privilége le plus distingué de ceuxlà étoit de pouvoir seuls pénétrer une seule fois l'année

⁽¹⁾ Cap. 1V. ♥ 12. Et efficax. — (2) Ibid. Et penetrabilior omni gladio ancipiti. — (3) Ibid. Et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus. — (4) Ibid. Compagum quoque ac medullarum. — (5) Ibid. Et discretor cogitationum et intentionum cordis. — (6) ♥ 15. Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus, etc. — (7) ♥ 14. et 15. Habentes ergo Pontificem magnum, etc. — (8) ♥ 14. Habentes ergo Pontificem magnum.

dans le lieu le plus saint du temple du Seigneur : celui-ci a pénétré jusqu'au plus haut des cieux, où il est resté assis à la droite de Dieu (1). Ceux-là ne sont que des hommes mortels, engendrés par des hommes mortels comme eux. à qui ils ont succédé : celui-ci est le Fils de Dieu, égal, consubstantiel et coéternel à Dieu son Père (2). C'est d'abord par ce motif qu'il les exhorte à demeurer fermes dans la religion qu'ils professent, et qui a ainsi pour pontife le Dieu même qu'elle adore (3). Mais parce que la grandeur suprême de ce pontife pourroit peut-être leur faire craindre qu'il ne fût moins disposé à compatir à leurs souffrances, qui étoient alors pour eux la tentation la plus violente, il leur représente qu'à cette grandeur suprême ce pontife joint la compassion la plus tendre. Il leur déclare donc d'abord que ce pontife n'est point tel qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses et à nos infirmités (4); et il le prouve aussitôt en leur faisant remarquer que ce pontise, si grand et si élevé, s'est abaissé jusqu'à éprouver comme nous toutes les foiblesses que nous pouvions avoir à éprouver; les humiliations, les souffrances, la mort, tout enfin, excepté le péché, qu'il ne pouvoit pas éprouver, mais dont il a voulu cependant porter pour nous la peine (5). Il en conclut qu'ils doivent, ou plutôt que nous devons tous, nous présenter avec confiance devant le trône de grace sur lequel est assis ce pontife si élevé et en même temps si compatissant (6); et il marque aussitôt les deux choses pour lesquelles nous devons nous en approcher, et qui doivent être l'objet de toutes nos prières : c'est premièrement afin d'y recevoir miséricorde pour nos péchés passés (7); c'est secondement afin d'y trouver grace pour être secourus dans nos besoins présens et futurs (8).

J.-C. est vraiment notre pontife;

Jusqu'ici l'Apôtre a supposé en Jésus-Christ la qualité de pontife; il va maintenant prouver qu'en effet Jésus-Christ possède cette qualité (chap. v). Mais avant de et comment montrer comment cette qualité appartient à Jésus-Christ, lui convient qui est fils de Dieu, il commence par faire remarquer

^{(1) → 14.} Qui penetravit cœlos. — (2) Ibid. Jesum Filium Dei. — (3) Ibid. Teneamus confessionem. — (4) → 15. Non enim habemus Pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris. — (5) Ibid. Tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato. — (6) y 16. et ult. Adeamus ergo cum fi-ducia ad thronum gratiæ. — (7) Ibid. Ut misericordiam consequamur. — (8) Ibid. Et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

et lui appartient.

quels doivent être les caractères d'un pontife pris d'entre les hommes (1). Premier caractère : il est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu (2); et le principal exercice de son ministère à cet égard, c'est d'offrir à Dieu de la part des hommes des dons et des sacrifices pour les péchés (3). Second caractère : il faut qu'il soit disposé à entrer dans les sentimens d'une juste compassion pour ceux qui pèchent par ignorance et par erreur (4); le fondement de cette compassion, c'est qu'il est lui-même environné de foiblesse (5); et la preuve de cette foiblesse. c'est qu'il est obligé d'offrir le sacrifice de l'expiation des péchés pour lui-même comme pour le peuple (6). Troisième caractère : c'est que nul ne doit s'attribuer à soimême cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron (7). L'Apôtre va montrer comment ces trois caractères conviennent à Jésus-Christ. Il commence par le dernier, et il fait remarquer que Jésus-Christ n'a point pris de lui-même la qualité glorieuse de pontife, mais que c'est Dieu son Père qui la lui a donnée (8). Pour le prouver il va citer le témoignage des divines Ècritures, et il va montrer que le sacerdoce de Jésus-Christ y est aussi clairement marqué que sa filiation divine. C'est pour cela qu'il commence par rappeler un texte qu'il a déjà cité, et qui prouve la filiation divine de Jésus-Christ; c'est celui du psaume II, où l'on voit que Dieu son Père lui adresse cette parole qui ne peut convenir qu'à lui : Vous êtes mon fits; je vous ai engendré aujourd'hui (9). Il déclare donc que le Dieu suprême qui a ainsi déclaré et reconnu Jésus-Christ pour son fils est aussi celui qui l'a établi prêtre; et il le prouve par ce texte du psaume cix : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech (10). Et en effet l'Apôtre a déjà fait remarquer que Jésus-Christ est le seul à qui puisse être adressée cette parole du Seigneur, rapportée dans le même psaume : Asseyez - vous à ma

^{(1) \$\}forall 1.4.\$ Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, etc. \(\text{2} \) Ibid. Pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum. \(- \) (3) Ibid. Ut offerat dona et sacrificia pro peccatis. \(- \) (4) \$\forall 2.\$ Qui condolere possit iis qui ignorant et errant. \(- \) (5) Ibid. Quoniam et ipse circumdatus est infirmitate. \(- \) (6) \$\forall 3.\$ Et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis. \(- \) (7) \$\forall 4.\$ Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tamquam Aaron. \(- \) (8) \$\forall 5.\$ et 6. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifiex fieret, sed qui locutus est ad eum, etc. \(- \) (9) \$\forall 5.\$ Sed qui locutus est ad eum: Filius meus es tu, etc. \(- \) (10) \$\forall 6.\$ Quemadmodum et in alio locó dicit: Tu es sacerdos, etc.

droite. C'est donc aussi à Jésus-Christ seul qu'est adressée cette autre parole qui en est la suite : Vous êtes le prêtre éternel. Jésus-Christ a donc véritablement été appelé de Dieu au sacerdoce : premier caractère qui est en lui le fondement de cette auguste qualité. Deux autres caractères doivent en être la marque : la compassion à l'égard des hommes, et la médiation entre les hommes et Dieu : c'est sur quoi l'Apôtre va insister. Et d'abord il rappelle le souvenir de ce que Jésus-Christ a fait et éprouvé dans les jours de sa chair, c'est-à-dire dans les temps de sa vie mortelle : il fait remarquer qu'alors Jésus-Christ a offert ses prières et ses supplications à celui qui pouvoit le tirer de la mort; il témoigne que ce fut même avec larmes et avec un grand cri, c'est-à-dire avec cette vive instance qui est le cri du cœur; et il ajoute que cette prière si fervente a été exaucée à cause de l'humble respect de celui qui l'offroit (1). Ce que Jésus-Christ a fait alors étoit l'exercice même de sa médiation; et ce qu'il a éprouvé est le fondement de sa compassion, ou plutôt en est pour nous la preuve et le gage. Et en effet ici l'Apôtre nous fait remarquer que Jésus, en se soumettant aux souffrances et à la mort, quoiqu'il fût Fils de Dieu, a appris par tout ce qu'il a souffert ce que nous coûte l'obéissance (2); ce qui confirme ce qu'il a dit plus haut, qu'il n'est pas possible que Jésus-Christ ne compatisse à nos foiblesses après qu'il les a luimême éprouvées. Il ajoute que Jésus étant consommé, c'est-à-dire étant entré dans la consommation de sa gloire, est devenu la cause et l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent : Jésus est donc notre médiateur, et dans ses souffrances, et dans sa gloire, qu'il a méritée par ses souffrances (3). Ainsi il réunit en lui les trois caractères du sacerdoce, la médiation, la compassion, et la vocation. L'Apôtre insiste encore une fois sur ce dernier caractère, en faisant remarquer de nouveau que c'est Dieu même qui a établi Jésus - Christ pontife en le déclarant tel (4); mais s'il y insiste aînsi, c'est pour faire remarquer en même temps la différence essentielle qui se trouve entre Jésus-Christ et Aaron: l'un et l'autre ont été appelés de Dieu, mais pour un sacerdoce dissérent; Jésus-

^{(1) \$\}nabla 7\$. Qui in diebus carnis sue, etc. — (2) \$\nabla 8\$. Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex iis que passus est obedientiam. — (3) \$\nabla 9\$. Et consummatus factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis etcrne. — (4) \$\nabla 10\$. Appellatus a Deo pontifex.

Christ est pontife, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon

l'ordre de Melchisédech (1).

Ceci lui donne lieu de faire une nouvelle digression. Il déclare donc qu'il auroit beaucoup de choses à dire sur cette différence qui se trouve entre le sacerdoce d'Aaron Hébreux et le sacerdoce de Jésus-Christ, représenté par celui de disposition à Melchisédech; mais qu'il lui est difficile de les bien expliquer à ceux à qui il écrit, parce qu'ils sont devenus pour l'intelligence la plupart peu capables d'entendre ces mystères profonds (2). Il leur reproche qu'au lieu que, depuis le temps religion. qu'on les instruit, ils devroient déjà être capables d'enseigner les autres, ils auroient encore besoin qu'on leur apprît les premiers élémens même par où l'on commence d'expliquer aux hommes les vérités de la religion (3); il les compare à des enfans à qui il ne faut que du lait, et dont le foible estomac ne pourroit digérer une nourriture plus solide (4). Il explique cette comparaison; et il déclare que quiconque est ainsi réduit au lait, c'est-à-dire aux plus foibles instructions, est incapable d'entendre les discours de la justice (5), c'est-à-dire les discours qui regardent le principe et la source de la vraie justice, les discours qui tendent à montrer que la justice ne vient point de la loi, mais de la foi; car c'étoit précisément ce que les Hébreux avoient plus de peine à comprendre, comme of l'a vu par les épitres adressées aux Galates et aux Romains, où l'Apôtre combat les docteurs judaïsans sur l'origine et le principe de la vraie justice; et c'étoit aussi à quoi devoit tendre ce que l'Apôtre avoit à expliquer touchant la différence du sacerdoce d'Aaron et du sacerdoce de Jésus-Christ; il s'agissoit de montrer que le sacerdoce d'Aaron, avec toutes ses cérémonies, ne pouvoit donner la vraie justice, et que cette vraie justice ne pouvoit nous être méritée et appliquée que par le sacerdoce de Jésus-Christ : tels étoient ces discours de justice dont plusieurs d'entre les Hébreux n'étoient pas capables, étant devenus semblables à des enfans par la foiblesse de leur intelligence (6). L'Apôtre ajoute que la nourriture solide, l'instruction forte

L'Apôtre reproche aux entrer dans

^{(1) \$\}frac{1}{2}\$ 10. Juwta ordinom Melchisedech. — (2) \$\frac{1}{2}\$ 11. De quo nobis grandis sermo, et ininterpretabilis (gr. δυστρμήνευλος) ad dicendum, quoniam, etc. — (3) \$\frac{1}{2}\$ 12. Blenim cum deberetis magistri esse propter tempus, etc. — (4) Ibid. Et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo. — (5) \$\frac{1}{2}\$ 13. Omnis enim qui lactis est particeps, expers est (gr. ἄπειρος,) sermonis justitiæ. — (6) Ibid. Parvulus enim est.

qui renferme le développement des grandes vérités de la religion, est pour les parfaits, c'est-à-dire pour ceux dont l'esprit, par une habitude et un long exercice, s'est accoutumé à discerner le bien et le mal, le vrai et le faux (1), et à ne pas se scandaliser de ces vérités fortes qui surpassent l'intelligence des foibles; et en effet, par les épîtres aux Romains et aux Galates, on a vu combien alors étoit commune chez les Chrétiens judaïsans cette disposition des ames foibles, toujours prêtes à se scandaliser de la doctrine et de la conduite de ceux qui abandonnoient le discernement des viandes et les autres cérémonies légales comme inutiles en elles-mêmes, et dangereuses à ceux qui les croyoient nécessaires.

XIII. L'Apôtre exhorte les Héaux grandes vérités dont il doit les instruire, et leur fait sentir le danger de l'apostasie à laquelle les conduisoit leur affoiblissement dans la foi.

L'Apôtre, après avoir ainsi reproché aux Hébreux cette espèce d'enfance spirituelle dans laquelle plusieurs d'entre breux à s'èle- eux étoient retombés par leur inapplication aux grandes ver avec lui vérités de la religion, les exhorte à s'élever avec lui à ces grandes vérités dont il va leur parler (chap. vi); et en consultant l'utilité de ces hommes parfaits qui sont capables des plus fortes instructions, il invite les foibles à s'élever avec eux et à s'animer d'une sainte émulation pour les suivre. Il les exhorte donc tous et il s'anime luimême à s'élever au-dessus des premières instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer de croire en Jésus-Christ; il leur propose de tendre à des connoissances plus parfaites (2). Il leur fait sentir que revenir à ces premiers élémens, ce seroit recommencer un ouvrage qui avoit été fait, ce seroit en quelque sorte jeter de nouveau dans leurs cœurs les premiers fondemens de la religion; et c'est ce qu'il n'a pas dessein de faire (3). Il expose en quoi consistent ces premiers fondemens, c'est-à-dire ces premières vérités dont on doit instruire ceux qui se présentent pour embrasser la foi, et dont il n'a pas dessein de parler. Ce sont celles qui ont pour objet, 1° la pénitence des œuvres mortes, c'est-à-dire le renoncement au péché et les exercices qui disposoient au baptême; 2º la foi en Dieu, c'est-à-dire la connoissance des principaux mystères dont il falloit être instruit avant d'être baptisé; 3º la doctrine des baptêmes, c'est-à-dire la différence es-

^{(1) \$\}forall 14. et ult. Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui pro consuetudine, etc. — (2) \$\forall 1. Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur. — (3) Ibid. Non rursum jacientes fundamentum.

7

sentielle qui se trouve entre le baptême institué par Jésus-Christ et les autres baptêmes ou lustrations pratiquées chez les Juiss ou même aussi chez les gentils; 4º l'imposition des mains, c'est-à-dire la vertu de cette imposition des mains par laquelle le Saint-Esprit est conféré aux fidèles, avec l'abondance de ses graces et de ses dons : 5º la résurrection des morts; 6º le jugement éternel (1). Voilà les vérités dont on doit instruire les commencans. et dont l'Apôtre déclare qu'il ne parlera pas ici : il se propose de s'élever plus haut, et il promet de le faire, si Dieu le lui permet (2). Mais auparavant il explique pourquoi il ne revient pas à ses premières instructions : c'est qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés par le don de la foi, qui ont goûté le don céleste dans la divine eucharistie, et qui ont été rendus participans du Saint-Esprit par l'imposition des mains, qui ont aussi goûté l'excellence de la parole de Dieu par le don de l'intelligence, et les biens mêmes du siècle futur par la vertu' de l'espérance (3); il est impossible que ceux qui après cela sont tombés, en abandonnant la foi (4), car c'est précisément de quoi il s'agissoit à l'égard des Hébreux à qui saint Paul écrivoit; il est impossible que ceux-là soient encore renouvelés par la pénitence, c'est-à-dire reçus de nouveau à cette pénitence des œuvres mortes qui disposoit au baptême, en un mot à un second catéchuménat (5), parce qu'ils ne peuvent recevoir un second baptême : c'est ce que l'Apôtre lui-même explique en ajoutant qu'il est impossible qu'ils soient ainsi renouvelés crucifiant de nouveau pour eux-mêmes le Fils de Dieu, car c'est précisément ce que porte le texte : Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei (6): c'est l'expression de la Vulgate, et le greç y est conforme. Et l'Apôtre explique lui-même sa pensée lors, qu'écrivant aux Galates, il leur fait remarquer que Jésus-Christ a été crucifié en eux: In vobis crucifixus (7). C'est par le baptême même que Jésus-Christ a été crucifié en nous, parce que nous sommes baptisés en sa mort; le baptême est pour nous l'application de sa mort : en sorte que par le baptême Jésus-Christ est vraiment cruçissé en

⁽¹⁾ ψ . 1. et 2. Fundamentum pænitentiæ ab operibus mortuis, etc. — (2) ψ 3. Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus. — (3) ψ 4. et 5. Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, etc. — (4) ψ 6. Et prolapsi sunt. — (5) ψ 6. Rursus renovari ad pænitentiam: scilicet pænitentiam ab operibus mortuis, de qua locutus est supra ψ 1. — (6) Ibid. (Gr. ἀνασθαυροῦντας ἐανθοῖς τὸν ὑιον τοῦ Θεοῦ.) — (7) Gal. 111. 1.

nous et pour nous. Or, comme Jésus-Christ ne peut pas mourir une seconde fois, et qu'il est ressuscité pour ne plus mourir, il est impossible de réitérer le baptême, qui est le mystère de son unique mort. Pour renouveler les pécheurs par cette voie, il faudroit que Jésus-Christ fût de nouveau crucifié en eux et pour eux; c'est ce que l'Apôtre déclare être impossible. Mais non-seulement ce seroit crucifier de nouveau Jésus-Christ, ce seroit encore l'exposer à l'ignominie (1); ce seroit rendre méprisable l'application de ses mystères. Pour leur faire sentir la justice de ce jugement que Dieu exerce sur les apostats en ne permettant pas qu'ils puissent être reçus à un second baptême, il emploie une comparaison prise de la conduite ordinaire des hommes, et du jugement qu'ils portent d'une bonne et d'une mauvaise terre. Il leur représente donc que lorsqu'une terre, étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu; on la regarde comme une terre que Dieu bénit, et on souhaite qu'il continue de répandre sur elle ses bénédictions (2): mais quand une terre ne produit que des ronces et des épines, elle est rejetée et réprouvée, regardée comme une mauvaise terre; elle est proche de la malédiction, peu s'en faut qu'on ne la maudisse, et sa fin est d'être brûlée; le maître qui la possède y met le feu (3). Telle est donc aussi la condamnation terrible qui menace ceux qui abusent des dons de Dieu, et qui, après l'avoir connu et servi, retombent ou par une apostasie ouverte en renonçant à la foi, ou par la dépravation des mœurs en cessant de vivre selon leur foi. Ce n'est pas qu'il ne leur reste encore une ressource dans la pénitence; c'est une planche que Dieu leur laisse encore après le naufrage; et l'Apôtre ne le nie pas : il dit seulement qu'il leur est impossible de revenir à cette pénitence des œuvres mortes qui disposoit au baptême, et de crucifier de nouveau pour eux le Fils de Dieu en recevant un second baptême. Ainsi ils demeurent entièrement privés de la ressource d'un second baptême semblable au premier ; et s'ils persévèrent dans leur infidélité, s'ils continuent à ne produire ainsi

^{(1) ♥ 6.} Et ostentui habentes. (Gr. καὶ παραδειγματίζοντας.) — (2) ♥ 7. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, etc., accipit benedictionem a Deo. — (3) ♥ 8. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, et maledicto proxima; cujus consummatio in combustionem.

que des ronces et appliant fin sera d'être condamnés au feu éternel : La quoi se réduit ici la pensée de l'Apôtre.

Cela même suffisoit entere pour repandre la terreur dans le cœur des Hébreur des project leur affoiblissement, et qui en recevoient et dément des reproches de la part de l'Apôtre. Après de ainsi ébranlés, il les console et renime leur est de l'Apôtre. console, et ranime leur espéciales il leur témoigne son affection, et leur déclare que que que u'il leur ait parlé ainsi, il a cependant une meilleure opinion d'eux et de leur salut (1). Mais sur quoi est son de cette consiance ? il le marque aussitôt : elle est fondée en même temps sur la justice même de Dieu, et sur leurs bonnes œuvres; car Dieun'est point injuste pour oublier leurs bonnes œuvres (2). Et entre leurs bonnes œuvres l'Apôtre distingue particulièrement celles de leur charité, qu'ils ont témoignée par les assistances qu'ils ont rendues et qu'ils rendent encore aux saints en son nom (3). Mais ce ne sont pas tant les bonnes œuvres que la persévérance dans les bonnes œuvres qui affermit notre espérance; c'est pourquoi l'Apôtre leur. témoigne qu'il souhaite que chacun d'eux fasse paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que leur espérance soit remplie (4); il souhaite que, toujours animés de zèle, ils ne tombent point dans une funeste indolence pour les choses du salut (5), mais qu'ils deviennent imitateurs de ceux qui par leur foi et par leur patience sont devenus héritiers des promesses (6), parce qu'en effet le zèle et le courage evangélique doit venir de la foi, et se terminer à la patience. Entre ceux qui par la foi et par la patience ont obtenu l'effet des promesses, il leur cite l'exemple d'Abraham même, qui est le père des croyans. Il leur rappelle le souvenir de la promesse que Dieu sit à ce patriarche, et qu'il scella de son serment : il leur représente donc que Dieu, dans la promesse qu'il fit à ce patriarche, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même, et lui dit: Assurcz-vous que je vous comblerai de bénédic-

XIV.
L'Apôtre ranime la confiance des
Hébreux; il
excite leur
zele et leur
courage 'par
le motif de
l'espérance ,
dont il leur
montre les
fondemens
inébranlables.

^{(1) \$\}nabla 9\$. Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora saluti, tametsi ita loquimur. — (2) \$\nabla 10\$. Non enim injustus Deus ut obliviscatur operis vestri. — (3) Ibid. Et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, etc. — (4) \$\nabla 11\$. Cupimus autem unumquemque vestrum, etc. — (5) \$\nabla 12\$. Ut non segnos efficiamini. — (6) Ibid. Verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditabunt (gr. xληρονομούντων, hereditaverunt) promissiones.

tion, et que je multiplierai abondamment votre race (1). Il leur fait remarquer que ce patriarche ayant attendu avec patience a reçu l'effet de cette promesse (2). Il a persévéré jusqu'à la fin dans l'espérance; et il a reçu l'effet de cette promesse non-seulement dans Isaac et dans la nombreuse postérité de Jacob, mais bien plus encore dans Jésus-Christ même, né de sa race, et devenu le père d'une multitude innombrable de fidèles de toutes nations, sur qui se répandent les bénédictions promises à Abraham et à sa race. Il insiste sur le serment que Dieu joignit à cette promesse; il fait remarquer que comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends, Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promesse, c'est-àdire aux enfans de la foi, la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa parole (3), afin qu'étant appuyés sur ces deux choses inébranlables, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis notre refuge à nous tenir attachés à l'espérance qui nous est proposée (4). Il marque ici deux caractères de l'espérance chrétienne; elle est pour notre ame comme une ancre très-ferme et assurée qui doit la soutenir au milieu des tempêtes et des dangers dont elle est agitée (5); elle pénètre jusqu'au dedans du voile, jusqu'au sanctuaire céleste, où Jésus est entré pour nous comme précurseur (6). Ceci le ramène à son sujet; et il fait remarquer que Jésus est ainsi entré dans le sanctuaire céleste, comme ayant été établi pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech (7).

XV. Caractères de Melchisésacerdoce

L'Apôtre va donc maintenant remplir la promesse qu'il a faite de s'élever au-dessus des premiers élémens de la dech, dont le religion, et de passer à des vérités plus hautes et plus sublimes. Il va expliquer ce qui regarde le sacerdoce de le du sacer- Jésus-Christ; il va montrer comment Jésus-Christ est doce de J.-C. pontife selon l'ordre de Melchisédech, et en quoi consiste

⁽¹⁾ $\sqrt[4]{15}$. et 14. Abrahæ namque promittens Deus, etc. — (2) $\sqrt[4]{15}$. Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem. — (3) $\sqrt[4]{16}$. et 17. Homines enim per majorem sui jurant, etc. In quo abundantius volens Deus, etc. — (4) ¥ 18. Ut per duas res immobiles, etc., fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem. — (5) y 19. Quam sicut anchoram habemus anima tutam ac firmam. — (6) v. 19. ct 20. Et incedentem usque ad interiora velaminis, ubi pruecursor pro nobis introivit Jesus. — (7) \$\frac{1}{20}\$ et ult. Secundum ordinem Melchisedech pontifex factus in æternum.

l'excellence de son sacerdoce au-dessus de celui d'Aaron. Et ici il va nous apprendre à étudier Jésus-Christ dans les Ecritures anciennes, et à y découvrir ses mystères et ses plus grandes qualités cachées dans les figures; il va nous montrer que tout parle dans les divines Ecritures, jusqu'aux noms mêmes des personnes et des lieux, bien plus, jusqu'au silence même, et que quelquesois ce silence dit beaucoup, si on sait bien l'entendre. Etudions avec attention un si excellent modèle.

L'Apôtre rappelle donc d'abord ce que Moïse dit de Melchisedech (chap. vII), et il y remarque cinq circonstances. Il est dit qu'il étoit appelé Melchisédech (1), qu'il étoit roi de Salem (2), qu'il étoit prêtre du Dieu très-haut (3); il est dit qu'étant venu au-devant d'Abraham lorsque ce patriarche revenoit de la défaite des rois, il le bénit (4); enfin il est dit qu'Abraham lui donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris (5). Sur cela l'Apôtre remarque d'abord que le nom de Melchisédech est mystérieux, et signifie roi de justice (6). Il remarque que le nom même de la ville dont Melchisédech étoit roi avoit aussi une signification mystérieuse, en sorte que dans l'hébreu ce nom de roi de Salem signifie roi de paix (7). Avant de passer aux trois autres circonstances, il insiste sur le silence même de l'Ecriture; et il fait remarquer que par ce silence il se trouve que ce prêtre paroît dans l'Ecriture sans père, sans mère, sans généalogie, et sans qu'on voie ni le commencement ni la fin de sa vie (8); il ajoute qu'en cela même ce prêtre est rendu semblable au Fils de Dieu, qui demeure prêtre pour toujours (9). Après cela il vient à la cinquième et dernière circonstance, qui est la dîme payée par Abraham à Melchisédech ; il fait remarquer combien grand devoit être ce prêtre, puisque le patriarche Abraham même lui donna la dime de ses dépouilles (10). Pour développer sa pensée, il compare cette

^{(1) \$\}notin\$ 1. Hic enim Melchisedech. — (2) Ibid. Rew Salem. — (3) Ibid. Sacerdos Dei summi. — (4) Ibid. Qui obviavit Abrahæ regresso a cæde regum, et benediwit ei. — (5) \$\notin\$ 2. Cui et decimas omnium divisit Abraham. — (6) Ibid. Primum quidem qui interpretatur rew justitiæ. — (7) Ibid. Deinde autem et rew Salem, quod est rew pacis. — (8) \$\notin\$ 3. Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens. — (9) Ibid. Assimilatus autem Filio Dei (subauditur, qui), manet sacerdos in perpetuum. L'ellipse du relatif qui est un hébraisme fort commun. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la Dissertation sur Melchisédech, tom. 1° 2. — (10) \$\notin\$ 4. Intuemini autem quantus sit hic, cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.

dîme payée par Abraham avec celle que les prêtres de la race de Lévi recevoient de leurs frères ; il montre que ceux qui, étant de la race de Lévi, entrent dans le sacerdoce, ont droit, selon la loi, de prendre la dîme du peuple. c'est-à-dire de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham aussi bien qu'eux, mais que Melchisédech, qui n'a point de part dans leur généalogie, a pris la dime d'Abraham (1). Si donc c'est une distinction et une prérogative pour les prêtres de la race de Lévi de recevoir la dîme de leurs propres frères, combien plus pour Melchisédech de recevoir la dîme d'Abraham même, père de Lévi! Il vient à la quatrième circonstance, qui est encore plus remarquable. Non-seulement Melchisédech a reçu la dîme d'Abraham, mais il a béni Abraham, Abraham à qui les promesses du Seigneur étoient faites (2). Or il est sans contredit que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la lui donne (3). Melchisédech est donc grand et par la dîme qu'il recoit et par la bénédiction qu'il donne. L'Apôtre revient encore à cette dîme, et il fait remarquer que dans la loi ceux qui reçoivent la dime de leurs frères some des hommes mortels, au lieu que celui à qui Abraham l'a payée n'est représenté dans l'Ecriture que comme vivant (4). Il ajoute que Lévi, qui reçoit la dime dans la personne de ses descendans, l'a lui-même, pour ainsi dire, payée en la personne d'Abraham, puisqu'il étoit encore dans Abraham son aïeul lorsque Melchisédech vint au-devant de ce patriarche (5).

XVI.
Changement
du sacerdoce
lévitique et
de la loi mosaïque, fondé sur leur
insuffisance.

Ensin il vient à la troisième circonstance qui est la plus essentielle, et à laquelle se rapportent toutes les autres; c'est que Melchisédech étoit prêtre du Dieu très-haut, et en cela la figure de Jésus-Christ, qui est appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Sur quoi l'Apôtre propose une question qui tend à montrer en même temps l'insussisance et du sacerdoce lévitique et de la loi donnée par Moïse. Il remarque donc que ce sut sous le sacerdoce lévitique que le peuple d'Israël reçut la loi des mains de Moïse; et en supposant que ce sacerdoce eût pu consommer l'ouvrage

^{(1) ★ 5.} et 6. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes, etc.... Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham. — (2) ★ 6. Et hunc qui habebat repromissiones benedicit. — (5) ★ 7. Sine ulla contradictione, quod minus est a meliore benedicitur. — (4) ★ 8. Et hic quidem decimas morientes homines accipiunt; ibi autem contestatur quia vivit. — (5) ★ 9. et 10. Et (ut ita dictum sit) per Abraham et Levi qui desimas accepit, decimatus est. Adhuc enim, etc.

de la réconciliation et de la sanctification des hommes. il demande comment il pouvoit être nécessaire qu'il s'élevât en la personne de Jésus-Christ un autre prêtre qui fût appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non selon l'ordre d'Aaron (1). Il ajoute que le sacerdoce étant changé, il faut nécessairement que la loi soit aussi changée (2); parce que, comme il vient de le dire, c'est sous ce sacerdoce que la loi a été donnée : la loi est la condition de l'alliance dont le sacerdoce est le fondement; ces trois choses sont inséparables. Pour prouver le changement du sacerdoce, l'Apôtre fait d'abord remarquer que celui dont ces choses ont été prédites, c'est-à-dire celui qui a été prédit et figuré dans la personne de Melchisédech, est d'une autre tribu dont nul n'a jamais servi à l'autel, puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de la tribu de Juda, à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce (3). Autre preuve encore plus claire et plus manifeste; c'est que ce nouveau Prêtre qui s'élève est prêtre non selon l'ordre et la ressemblance d'Aaron, mais selon l'ordre et la ressemblance de Melchisédech. (4). Autre différence qui prouve encore le changement; c'est que le sacerdoce d'Aaron est attaché par la disposition même de la loi à la succession charnelle des fils à leurs pères, qui n'ont eu de droit au sacerdoce que comme les enfans de leurs prédécesseurs; au lieu que le nouveau Prêtre est établi dans cette dignité en vertu de sa résurrection, et par la puissance d'une vie immortelle, qui fait que, ne succédant à personne, personne aussi ne sui succède (5). Ici l'Apôtre prouve l'éternité du sacerdoce de Jésus-Christ par le témoignage du psaume cix, où il est dit : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech (6). Puis il fait remarquer la cause pour laquelle cette loi d'une succession charnelle est abolie; car ayant désigné cette loi sous le nom de loi d'une ordonnance charnelle, il dit maintenant que la précédente ordonnance, c'est-à-dire

^{(1) \$\}psi\$ 11. Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit), quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aarron dici? — (2) \$\psi\$ 12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat. — (3) \$\psi\$ 13. et 14. In quo enim have dicuntur, de alia tribu est de qua nullus altari præsto fuit. Manifestum est enim, etc. — (4) \$\psi\$ 15. Et amplius adhuc manifestum est; si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos. — (5) \$\psi\$ 16. Qui non secundum legem mandati carnalis factus-est, sed secundum virtutem vitæ insolubilis. — (6) \$\psi\$ 17. Contestatur enim: Quoniam tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

cette loi même d'une succession charnelle qui a précédé le nouveau sacerdoce, a été abolie à cause de sa foiblesse et de son inutilité (1). Il s'explique aussitôt en disant que la loi même en général n'a jamais rien conduit à la perfection (2); voilà ce qu'il entend par la foiblesse et l'inutilité; et il ajoute qu'au lieu de cette loi par elle-même foible, et de ce sacerdoce par lui-même impuissant, Dieu a substitué une meilleure espérance par laquelle nous nous approchons de Dieu, une loi plus parfaite, et un sacerdoce plus efficace, qui, nous rapprochant de Dieu par une vraie réconciliation, deviennent pour nous le double fondement d'une meilleure espérance (3).

XVII. Excellence de l'alliance nouvelle et de J.-C., qui en est le méson sacerdoce. J.-C. est un prêtre saint et immortel.

Autre différence dont l'Apôtre va conclure l'excellence de l'alliance nouvelle; c'est que ce sacerdoce nouveau n'a pas été établi sans serment (4). L'Apôtre fait donc remarquer que les autres prêtres, les prêtres lévitiques, diateur par ont été établis sans serment, au lieu que celui-ci a été établi avec serment (5); et il le prouve par le témoignage du Psalmiste : Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira pas : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech (6). Et il en conclut que l'alliance dont Jésus-Christ est le médiateur est d'autant plus parfaite (7). parce qu'en effet le sacerdoce ancien n'étoit sans serment que parce qu'il devoit être aboli et l'alliance changée; au contraire le sacerdoce nouveau est établi avec serment, parce qu'il doit être immuable et l'alliance éternelle : le sacerdoce et l'alliance sont inséparables. Autre différence qui prouve l'excellence du Prêtre nouveau; c'est qu'au temps de l'ancienne alliance, il y a eu successivement plusieurs prêtres, parce que la mort les empêchoit de l'être toujours; mais comme celui-ci demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est éternel (8). Il peut bien avoir des ministres ou des vicaires qui participent à son sacerdoce, et qui en exercent les fonctions; mais il ne peut

^{(1) \$\}forallet\$ 18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati propter infirmitatem ejus et inutilitatem. — (2) 🛊 19. Nihil enim ad perfectum adduxit lex. — (3) Ibid. Introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Deum. — (4) \$\psi\$ 20. et 22. Et quantum est non sine jurejurando... in tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus. — (5) \$\psi\$ 20. et 21. Alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt, hic autem cum jurejurando. — (6) ¥ 21. Per eum qui dixit ad illum : Juravit Dominus. — (7) 🕈 22. In tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus. — (8) 🕈 23. et 24. Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes, etc. Hic autem, eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium.

avoir de successeur, parce qu'il vit éternellement, et que son sacerdoce est éternel. Quelle est donc la dignité du sacerdoce de l'église chrétienne, qui rend un homme prêtre du sacerdoce même de Jésus-Christ, non en le faisant succéder à Jésus-Christ, mais en le faisant un seul et même prêtre par lui, avec lui et en lui! De l'immortalité du prêtre nouveau et de l'éternité de son sacerdoce, l'Apôtre en tire ici un motif de confiance, et fait remarquer que ce prêtre peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour eux (1). Mais son immortalité est une preuve de sa sainteté, de laquelle se tire encore une différence essentielle qui le distingue; c'est ce qui donne lieu à l'Apôtre de dire qu'en effet il étoit bien convenable que nous eussions un pontife tel que celui-ci (2): saint, étant luimême la justice et la sainteté par essence (3); innocent, étant incapable de péché, étant l'innocence même (4); sans tache, incapable d'aucune souillure, ni intérieure, ni même extérieure, parce qu'elles ne peuvent venir que du péché dont il étoit incapable, ou de l'assujettissement à des lois positives et cérémonielles auxquelles il n'étoit pas sujet (5); séparé des pécheurs par sa nature divine, qui est la sainteté et l'innocence même, et par son humanité même, toute pure et toute sainte dès sa naissance, et devenue impassible et immortelle dans sa résurrection (6); enfin plus élevé que les cieux, résidant dans la splendeur du sanctuaire céleste, dans le centre de la sainteté même, dans le sein de son Père, qui a placé au plus haut des cieux le trône de sa gloire (7); pontife qui par cette raison n'est point obligé comme les autres d'offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple (8). Il a suffi qu'il le fit une sois, non pour lui-même considéré en lui-même, mais pour son peuple qu'il représentoit et dont il avoit pris sur lui les péchés; et il l'a fait en s'offrant lui-même (q). Ainsi la sainteté et l'immortalité du Prêtre nouveau sont en même temps deux qualités qui le distinguent des autres

^{(1) \$\}nstyle{\psi}\$ 25. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis (gr. pro eis). — (a) \$\nstyle{\psi}\$ 26. Talis enim decebat ut nobis esset pontifex. — (3) Ibid. Sanctus. — (4) Ibid. Innocens. — (5) Ibid. Segregatus a peccaribus. — (7) Et excelsior cælis factus. — (8) \$\notine{\psi}\$ 27. Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi. — (9) Ibid. Hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.

prêtres, et deux preuves de son excellence infinie: c'est ce que l'Apôtre fait remarquer ici, en disant que cette dernière différence qu'il vient de montrer entre Jésus-Christ et les autres prêtres est fondée sur ce que la loi n'établit pour prêtres que des hommes foibles, c'est-à-dire sujets au péché et à la mort (1), au lieu que cette parole que Dieu prononce depuis la loi, et qu'il confirme par le serment, établit pour pontife le Fils de Dieu, qui est parfait pour toujours, saint et immortel de toute éternité sclon sa nature divine, saint dans son humanité des le premier moment de son existence, immortel dans son humanité depuis le moment de sa résurrection, depuis laquelle il réunit ainsi pour toujours dans son humanité ces deux perfections qu'il possède de toute éternité selon sa divinité (2).

XVIII. Excellence du sacerdoce de J. C., qui, assis dans le ciel à la droite de son Pere, offre dans le sanctuaire céleste une victime céleste.

A ces deux qualités qui marquent l'excellence infinie de Jésus-Christ au-dessus des prêtres de l'ancienne alliance, l'Apôtre en ajoute enfin (chap. viii) une troisième qui y met le comble; car, comme le remarquent très-bien saint Jean Chrysostôme et Théodoret, c'est le sens de cette expression: Capitulum autem super ea quæ dicuntur, ou autrement selon le grec, super ea quæ dicta sunt (3). Ainsi nonseulement Jésus-Christ est un pontife saint et immortel; mais de plus il est tel qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la souveraine majesté, étant le ministre du sanctuaire céleste et du tabernacle véritable qui a été dressé de Dieu même et non pas de la main d'un homme (4). Mais puisqu'il s'agit ici du ciel, pourquoi parler de sanctuaire et de tabernacle? c'est pour mieux faire sentir que Jésus-Christ v exerce une vraie sacrificature. Car tout pontise est établi pour offrir à Dieu des dons et des victimes; c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il offre (5); et le lieu où il offre ne peut être mieux désigné que par l'idée de tabernacle et de sanctuaire. Ce pontise doit donc nécessairement offrir une victime; et cette victime qu'il offre va encore prouver l'excellence de 'son sacerdoce. Car si ce qu'il doit offrir eût été sur la terre,

^{(1) \$\}forall 28. et ult. Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes. — (2) Ibid. Sermo autem jurisjurandi qui post legem est, Filium in æternum perfectum. — (3) \$\forall 1\$. Κεφαλαῖον δὲ ἐπὶ τοῖς λεγομένοις. — (4) \$\forall 1\$. Let 2. Talem habemus pontificem qui consedit in dextora sedis magnitudinis in cælis, sanctorum minister, et tabernaculi veri quod fixit Dominus et non homo. — (5) \$\forall 3\$. Omnis enim pontifix ad offerendum munera et hostias constituitur: unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat.

si c'eût été quelque chose de terrestre, il n'auroit pas même été prêtre, puisqu'il y avoit déjà sur la terre des prêtres qui offroient ces dons terrestres prescrits par la loi (1). Ici l'Apôtre fait remarquer que le culte que ces prêtres rendoient à Dieu dans le tabernacle terrestre n'étoit que la figure et l'ombre des choses célestes (2); il le prouve par cette parole même que Dieu dit à Moïse en lui donnant ses ordres pour la construction du tabernacle dans le désert (3): Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne (4): parole bien remarquable dans la bouche de Moïse, qui la rapporte; encore plus remarquable dans la bouche de saint Paul, qui en montre le sens et l'application: c'est la clef de tout le culte figuratif prescrit par les lois de Moïse. Toutes ces choses ont été faites selon le modèle qui lui avoit été montré sur la montagne; et ce modèle, ce sont les choses célestes mêmes, dont celles-là n'étoient que la figure et l'ombre : Qui exemplari et umbræ deserviunt cœlestium, sicut responsum est Moysi, cum consummaret (ou consummaturus esset) tabernaculum : VIDE. inquit, OMNIA FACITO SECUNDUM EXEMPLAR QUOD TIBI OS-TENSUM EST IN MONTE. Le culte exercé par le sacerdoce lévitique n'étoit donc qu'un culte terrestre et figuratif : mais maintenant le Pontise nouveau a recu une meilleure sacrificature (5), et le culte qu'il rend à Dieu son Père est un culte céleste, qui est la substance même et la réalité dont l'autre p'étoit que l'ombre et la figure. Non-seulement il est le ministre du sanctuaire céleste, mais la victime même qu'il offre est toute céleste. Un prêtre céleste et spirituel ne peut offrir qu'une victime céleste et spirituelle; et telle est la nature humaine unié à la personne du Verbe en Jésus-Christ, laquelle, sans rien perdre de ce qui est de l'essence du corps humain et de l'âme raisonnable, est entrée par la gloire dans l'état et dans les prérogatives des choses spirituelles, et est devenue comme toute divine. La sacrificature de Jésus Christ est donc infiniment au-dessus de celle d'Aaron; elle est d'autant plus excellente que Jésus-Christ est le médiateur d'une meilleure alliance qui est établie sur

^{(1) \(\}psi \) \(\frac{1}{2}
de meilleures promesses (1). Le prêtre est établi pour être médiateur; le médiateur, pour une alliance; l'alliance renferme des promesses, et le sacrifice en est le sceau : autant que ces promesses et cette alliance sont spirituelles, célestes et éternelles, autant le sont aussi le prêtre et le sacrifice.

XIX. Insuffisance de l'ancienne alliance, prouvée par la promesse alliance nouvelle.

Ici, pour montrer aux Hébreux qu'ils ne doivent pas être surpris d'entendre parler d'une alliance nouvelle meilleure que la première, saint Paul leur fait remarquer que si la première alliance n'avoit rien eu de défectueux, Dieu n'aumême d'une roit pas pensé à y en subsistuer une seconde (2), et que cependant lui-même, au milieu des reproches qu'il fait à ceux qui appartenoient à la première alliance, en annonce une seconde (3). Il cite sur cela le témoignage de Jérémie (4): Il viendra un temps, dit le Seigneur, auquel je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda, non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte; parce qu'ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux; et c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur (c'est l'expression (5) des Septante): mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en disant, Connoissez le Seigneur; parce que tous me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand; ear je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés. Il y auroit eu sur tout cela bien des choses à dire; et il paroît que ce n'est pas sans dessein que l'Apôtre rapporte ainsi au long toute cette prophétie. Il est évident que cette prophétie regarde l'alliance nouvelle dont Jésus-Christ est le médiateur, et dans laquelle sont compris les deux peuples représentés dans le langage des prophètes sous le symbole des deux maisons d'Israel et de Juda. Mais il est remarquable que selon les expressions mêmes de Jérémie cette prophétie regarde spécialement la maison d'Israël: Voici l'alliance que je ferai

^{(1) \$ 6.} Quanto et melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum sit. — (2) \$\psi\$ 7. Nam si illud prius culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur. — (5) \$\psi\$ 8. Vituperans enim eos dicit, stc. — (4) \$\psi\$ 8. et seqq. Ecce dies venient, dicit Dominus, etc. — (5) Kayo ημέλησα αὐίων. LXX. Edit. Rom. Kal έγω ημέλησα αὐτων. MS. Alex. Κάγω.

avec la maison d'Iraët, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur: c'est à-dire que cette prophétie regarde spécialement les Juifs, que Dieu fera entrer en participation de l'alliance qu'il a faite avec la maison de Juda, c'est-à-dire avec l'Eglise de Jésus-Christ. Mais saint Paul n'insiste ici que sur une seule chose, ou plutôt sur un seul mot; c'est que l'alliance que le prophète annonce est une alliance nouvelle. Il fait remarquer qu'en disant cela le prophète a fait assez connoître que la première vieillissoit, et seroit un jour appelée l'ancienne alliance à cause de la nouvelle qui lui auroit succédé (1); et il montre que cela même annonçoit la fin de l'ancienne alliance, parce que, dans l'ordre commun, tout ce qui se passe et vieillit tend à sa fin (2).

Après avoir montré l'insuffisance de l'ancienne alliance par la promesse même de l'alliance nouvelle, l'Apôtre va maintenant prouver, par les cérémonies mêmes de l'ancien culte, et l'insuffisance de l'ancien sacerdoce et la perfection du sacerdoce nouveau (chap. ix). Il commence par faire observer que cette première alliance a eu des lois et des règlemens touchant le culte de Dieu, et un sanctuaire terrestre (3). Il fait la description des diverses parties qui composoient ce sanctuaire. Il y avoit d'abord un premier tabernacle, où étoient le chandelier, la table et les pains de proposition; et cette partie s'appeloit le Saint (4). Après le second voile étoit un second tabernacle appelé le Saint des saints, où étoient un encensoir d'or, que le grandprêtre y portoit tous les ans, et l'arche de l'alliance, toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne d'or pleine de manne, la verge d'Aaron qui avoit fleuri, et les deux tables de l'alliance (l'Apôtre décrit ces choses comme elles étoient dans le tabernacle que Moise construisit dans le désert). Au-dessus de l'arche, il y avoit des chérubins pleins de gloire, qui couvroient de leurs ailes le propitiatoire (5). Ici l'Apôtre s'arrête, en disant que ce n'est pas le lieu de parler de toutes ces choses en détail (6), soit pour les décrire, soit pour les expliquer; car, comme il vient de le dire, tout cela n'étoit que des ombres et des figures. Il n'en a fait ici mention que pour venir à ce qu'il va dire. Il remarque donc

XX.
Insuffisance de l'ancien sacerdoce, et perfection du sacerdoce nouveau, prouvées par les cérémonies mêmes de l'ancien culte.

^{(1) ★ 13.} et ult. Dicendo autem novum, veteravit prius. — (2) ★ 13. Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est. — (3) ★ 1. Habuit quidem et prius justificationes culturæ, et sanctum seculare. — (4) ★ 2. Tabernaculum enim factum est primum, etc. — (5) ★ 3.-5. Post velamentum autem secundum, etc. — (6) ★ 5. De quibus non est modo dicendum per singula.

que toutes ces choses étant ainsi disposées, les prêtres qui exerçoient le saint ministère entroient en tout temps dans le premier tabernacle (1), mais qu'il n'y avoit que le seul grand pontife qui entrât dans le second, qu'il n'y entroit qu'une seule fois l'année (2), et que quand il y entroit, ce n'étoit qu'en y portant du sang qu'il offroit pour ses péchés et pour ceux du peuple (3). Et il fait observer que par-là le Saint-Esprit montroit que la voie du vrai sanctuaire n'étoit point encore découverte pendant que le premier tabernacle subsistoit (4) : c'est ce que marquoit ce voile qui étoit dressé devant le Saint des saints, et qui ne s'ouvroit qu'au seul grand-prêtre et une seule fois chaque année, pour montrer que Jésus-Christ seul, par son unique oblation, auroit le pouvoir d'ouvrir le ciel. L'Apôtre fait remarquer que ces choses étoient ainsi une parabole par rapport au temps où cela se passoit (5), pendant lequel on offroit des dons et des sacrifices qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte (6), puisqu'ils ne consistoient qu'en des viandes et des breuvages, en diverses ablutions et en des cérémonies charnelles (7); et il ajoute que tout cela n'étoit imposé et ordonné que jusqu'au temps de la correction (8), c'est-à-dire jusqu'au temps où ce culte imparfait devoit être corrigé par un culte plus parfait. Ainsi l'état de l'ancien culte montroit que le ciel n'étoit pas encore ouvert; et en même temps il faisoit connoître comment il seroit ouvert lorsque le temps marqué seroit venu. C'est ce que l'Apôtre explique en faisant observer que Jésus-Christ, qui est le pontise des biens futurs, ayant enfin paru, est entré dans le vrai sanctuaire, mais par un tabernacle plus grand et plus excellent, qui n'a point été fait par la main des hommes, c'est-à-dire qui n'a point été formé par la voie commune et ordinaire (9); qu'il y

^{(1) § 6.} His vero ita compositis, in priori quidem tabernaculo, semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes. — (2) In secundo autum semel in anno solus pontifex. — (3) Ibid. Non sine sanguine quem offert pro sua et populi ignorantia. — (4) § 8. Hoc significante Spiritu Sancto, nondum propalatam esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum. — (5) § 9. Quæ parabola est temporis instantis. (Gr. Hτις παραδολη είς τὸν χαιρόν τὸν ἐνεοἶνκοΐα. — (6) Ibid. Juxta quam (χα.) δν juxta quad) munera et hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectum facere servientem. — (7) § 9. et 10. Solummodo in cibis et potibus, et variis baptismatibus, et justitiis carnis. — (8) § 10. Usque ad tempus correctionis impositis. — (9) § 11. Christus autem assistens (gr. παραγινόμινος) pontifex futurorum bonorum per amplius et perfectius tabernaculum non manufactum, id est, non hujus creationis.

est entré, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang (1); et qu'il y est entré une seule fois, ayant acquis par cette unique oblation une rédemption éternelle (2). Ceci lui donne lieu de faire sentir l'excellence du sang de cette victime nouvelle au dessus du sang des victimes anciennes; car si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une génisse, sanctifient ceux qui ont été souillés en leur donnant une pureté extérieure et charnelle, combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le Saint-Esprit s'est offert luimême à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant (3)! J'ai passé rapidement sur tout cela, parce que l'Apôtre s'exprime d'une manière assez claire; mais cependant tout cela mériteroit bien d'être approfondi. Je remarquerai seulement ici un enchaînement admirable qui mérite une attention particulière. L'insuffisance de l'ancien sacerdoce consistoit en ce qu'il ne pouvoit ouvrir le ciel; il ne pouvoit ouvrir le ciel, parce qu'il ne pouvoit purifier les péchés; il ne pouvoit purifier les péchés, parce que le sang qu'il offroit n'étoit que le sang des animaux. Il falloit donc qu'un sang plus excellent fût offert; il falloit qu'il s'élevât un nouveau Prêtre d'un ordre plus sublime, qui par l'oblation d'un sang plus excellent pût purifier les péchés et ouvrir le ciel. C'est ce que la loi même annonçoit; et c'est ce qui a été accompli en Jésus-Christ, devenu en même temps prêtre et victime.

Ici l'Apôtre fait observer que c'est par la réunion de ces deux qualités que Jésus-Christ a mérité d'être le médiateur du testament nouveau (4). Pourquoi? parce qu'il falloit de sur ce que cela fût ainsi, afin que par la mort qu'il a soufferte il expiât les iniquités qui se commettoient non-seulement avant cette première alliance, mais encore sous cette première alliance même, et qu'ainsi ceux qui sont appelés de Dieu pussent être réconciliés et recevoir l'héritage éternel qui leur est promis (5). Mais pourquoi falloit-il que les iniquités fussent son sang.

XXI. Médiation de J. C. fonqu'il est en même temps prêtre et victime. Nécessité de la mort de J.-C. Prix infini de

^{(1) \$\}vec{y}\$ 12. Noque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem. — (2) Ibid. Introivit semel in sancta, æterna redemptione inventa. — (3) \$\psi\$ 13. et 14. Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis, quanto magis, etc. — (4) y 15. Et ideo novi testamenti mediator est. — (5) Ibid. Ut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant qui vocati sunt eternæ hereditatis.

ainsi expiées par sa mort, et que ceux qui sont appelés de Dieu à l'héritage céleste entrassent en possession de cet héritage par la mort même du médiateur? C'est parce qu'ici le médiateur est lui-même le testateur. Car dans la conduite même ordinaire des hommes, lorsqu'il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne, parce que le testament n'est affermi par l'exécution qu'après la mort du testateur, et qu'au contraire il demeure sans force et sans exécution tant que le testateur vit (1). Or Jésus-Christ est lui-même le testateur, parce qu'il est Dieu; et il a souffert la mort, parce qu'il est homme. Il falloit donc que le médiateur entre Dieu et les hommes fût lui-même Dieu et homme, et que ce médiateur Dieu et homme mourût pour réconcilier les hommes avec Dieu, et pour les rendre héritiers de Dieu. Pour réconcilier les hommes avec Dieu, il falloit qu'un homme mourût; mais il falloit que cet homme fût Dieu, afin que sa mort eût un prix capable de satisfaire à la justice de Dieu. Pour rendre les hommes héritiers de Dieu, il falloit que, s'il étoit possible, Dieu même mourût; et Dieu, immortel par sa nature, ne pouvoit souffrir la mort que dans une nature mortelle qui lui fût si intimement unie qu'elle ne formât avec lui qu'une seule personne. Il falloit donc que le testament nouveau fût scellé par le sang de Jésus-Christ; et ici l'Apôtre fait remarquer que c'est pour cela que le premier testament même ne fut confirmé qu'avec le sang (2). Pour prouver cette circonstance, il rappelle ce qui en est dit dans l'Exode : Moïse, ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux et des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate et de l'hysope, et en jeta sur le livre même et sur tout le peuple, en disant (3): C'est le sang du testament que Dieu a fait en votre faveur (du testament ou de l'alliance, car le mot grec dia Inim et le mot hébreu berith peuvent signifier l'un et l'autre); il jeta encore du sang sur le tabernacle et sur tous les vases qui servoient au culte de Dieu (4). L'Apôtre remarque aussi que selon la loi presque

^{(1) \$\}psi\$ 16. et 17. Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris; testamentum enim in mortuis confirmatum est: alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est. — (2) \$\psi\$ 18 Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est. — (5) \$\psi\$ 19. et 20. Lecto enim omni mandato legis a Moyse universo populo, etc. — (4) \$\psi\$ 21. Etiam tabernaculum et omnia vasa ministerii sunguine similiter aspersit.

tout se purifie avec le sang (1), et qu'en général il n'y a point de rémission sans effusion de sang (2), le péché ne pouvant être expié que par le sang d'une victime capable de satisfaire à Dieu. Le sang de Jésus-Christ étoit donc nécessaire et pour sceller l'alliance et le testament de Dieu en faveur des hommes, et pour purifier les hommes et les réconcilier avec Dieu : la loi même en rendoit témoignage, mais par des ombres et des figures auxquelles étoit proportionné le sang impuissant des animaux. Ce qui donne lieu à l'Apôtre de conclure qu'il étoit nécessaire que ce qui n'étoit que la figure des choses célestes fût purifié par le sang des animaux, mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières (3). Le tabernacle figuratif étoit purifié par le sang des animaux; mais il falloit que le tabernacle céleste, qui est l'Eglise même, fût purifié par un sang plus excellent, par le sang d'un homme-Dieu, seul capable de satisfaire à Dieu pour les hommes. Car quoique le tabernacle par lequel on entroit dans le sanctuaire représente, comme l'Apôtre vient de le dire, le corps même de Jésus-Christ, qui est ce tabernacle excellent par lequel Jésus-Christ est entré dans le sanctuaire céleste, qui est le sein de son Père; cependant, sous un autre point de vue, et par l'union intime même de Jésus-Christ avec l'Eglise qui est son corps, il est également vrai de dire que l'Eglise est elle-même la maison de Dieu, comme l'Apôtre le dit ailleurs, sa demeure, son temple, son tabernacle; et c'est ce tabernacle qui avoit besoin d'être purifié par le sang d'un homme-Dieu. Ceci ramène l'Apôtre à ce qu'il a dit de la cérémonie de l'expiation solennelle, dans laquelle le grand-prêtre seul entroit une fois chaque année dans le sanctuaire avec le sang des animaux. Il falloit que cette figure fût accomplie en Jésus-Christ; mais pour cela il falloit qu'il pût présenter un sang plus excellent, parce qu'il devoit entrer, non dans ce sanctuaire fait de la main des hommes, qui n'étoit que la figure du véritable, mais dans le ciel même; car c'est là qu'il est entré, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu (4). Mais une autre différence qui distingue

^{(1) ¥ 22.} Et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur. — (2) Ioid. Et sine sanguinis effusione non fit remissio. — (3) ★ 23. Necesse est was excomplaria quidem codestium his mundari; ipsa autom codestia melioribus hostiis quam primis. — (4) ★ 24. Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum, sed in ipsum colum, ut appareat nunc sultui Dei pro nobis.

encore excellemment la vérité d'avec la figure, et qui montre bien encore le prix du sang de Jésus-Christ, c'est que Jésus-Christ étant entré dans le ciel, ce n'est point pour y faire une oblation qu'il soit obligé de réitérer plusieurs fois, en s'offrant plusieurs fois lui-même, comme le grand-prêtre entroit chaque année dans le sanctuaire avec un sang étranger (1); autrement il auroit fallu qu'il cût souffert plusieurs fois la mort depuis la création du monde, au lieu qu'il n'a paru qu'une fois dans la consommation des siècles, pour abolir le péché en s'offrant luimême pour victime (2); et c'étoit ce que marquoit l'oblation même du grand-prêtre, qui, quoique réitérée tous les ans, étoit cependant unique dans chaque année : c'étoit l'annonce réitérée d'une oblation qui devoit être unique; unique toutefois par sa nature, mais perpétuelle dans sa durée. Jésus-Christ ne devoit mourir qu'une fois; et il ne devoit entrer qu'une fois dans le ciel pour y présenter son sang, parce que sa mort et son sang, étant d'un prix infini, nous ont acquis une rédemption éternelle. Mais l'oblation que Jésus-Christ a faite de son sacrifice, il l'a commencée dès le premier moment de sa vie, et il la continuera dans le ciel et sur la terre jusqu'à la fin des siècles. C'est un sacrifice d'expiation et d'impétration qu'il continuera d'offrir jusqu'à l'entière consommation du mystère de Dieu, qui est la sanctification et la glorification des élus; c'est un sacrifice d'adoration et d'action de graces, qu'il continuera d'offrir éternellement avec les élus. L'unique mort de Jésus-Christ donne lieu à l'Apôtre de faire remarquer le rapport et la différence qui se trouvent à cet égard entre les hommes et Jésus-Christ. Comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'après cela ils soient jugés, ainsi Jésus-Christ a été offert une fois sur la croix pour porter et expier les péchés de plusieurs; et après cela il paroîtra une seconde fois sans avoir plus rien du péché, pour le salut de ceux qui l'attendent (3). Les hommes meurent pour être ensuite jugés; Jésus-Christ est mort, mais pour juger

^{(1) ¥ 25.} Neque ut sæpe offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in Sancta per singulos annos in sanguine alieno. — (2) ¥ 26. Alioquin oportebat cum frequenter pati ab origine mundi: nunc autem semel in consummatione seculorum ad destitutionem peccati per hostiam suam apparuit.— (3) ¥. 27. ad fin. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium: sic et Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda (ἀνενεγκτῦν) peccata; secundo sine peccato apparehit expectantibus se in sulutem.

ensuite les hommes. Ou plutôt l'Apôtre ne considérant ici que ce que Jésus-Christ fait pour les élus, il se contente de dire que quand il paroîtra pour la seconde fois, ce sera pour le salut de ceux qui l'attendent. Et ici, par un seul mot, l'Apôtre nous montre quel est le caractère d'un vrai chrétien, le caractère d'un élu : c'est un homme qui, se regardant comme étranger dans ce monde, vit dans le désir et dans l'attente du siècle à venir et de l'avénement glorieux de Jésus-Christ.

L'Apôtre revient ici à ce qu'il a dit de la réitération de l'oblation qui se faisoit au jour de l'expiation solennelle, dans laquelle le grand-prêtre renouveloit chaque année la confession de toutes les iniquités, de toutes les prévarications, et de tous les péchés des enfans d'Israël (1), c'est-àdire, non-seulement des péchés qui avoient été commis J.-C. depuis l'année précédente, mais de tous ceux qui avoient été commis par ce peuple depuis qu'il existoit; et de cette réitération de la même oblation pour les mêmes péchés, il en conclut l'insuffisance des victimes légales (chap.x). Et d'abord il remarque que la loi n'avoit que l'ombre des biens futurs, et non l'image même des choses (2). Les expressions dont se sert ici l'Apôtre paroissent fondées sur une similitude prise de la peinture, où il y a une grande différence entre l'ombre et l'esquisse d'un portrait ou d'une image, et le portrait ou l'image : mais comme il y a encore de la différence entre l'image et la vérité, quelques pères et quelques interprètes pensent que l'Apôtre distingue ici trois choses : l'ombre des biens futurs, l'image des choses, et les choses mêmes ou les biens futurs. C'est ce que saint Ambroise explique en disant : « C'est à la per-» fection et à la vérité des mystères que nous devons aspirer. » Ici-bas se trouve l'ombre, ici-bas se trouve l'image; mais » c'est là-haut que se trouve la vérité. L'ombre est dans la »loi, l'image dans l'Evangile, la vérité dans le ciel. Illa » nobis expetenda sunt, in quibus perfectio, in quibus ve-» ritas est. Hic umbra, hic imago, illic veritas. Umbra » in lege, imago in Evangelio, veritas in cælestibus. On » sacrifioit autrefois des veaux et des agneaux; voilà l'om-» bre : maintenant on offre Jésus-Christ même, mais on » l'offre ici-bas sous une image, sous un voile sensible; au

XXII.
Insuffisance
des victimes
légales : leur
abolition. Efficacité du
sacrifice de

⁽¹⁾ Levit. xv1. 21. — (2)

↑ 1. Umbram enim habens lew futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum.

» lieu que dans le ciel il est offert sans voile et sans image, » dans la vérité toute pure : Ante agnus offerebatur et vi-"tulus : nunc Christus offertur hic in imagine, ibi vin veritate (1). » La loi n'avoit que l'ombre des biens futurs, sans en avoir la réalité: sous l'Evangile, nous avons la réalité, mais couverte sous une image : dans le ciel, nous aurons la réalité seule sans ombre et sans image. Voilà donc, ce semble, ce que dit l'Apôtre : La loi n'avoit que l'ombre des biens futurs, et non l'image des choses, ou les choses mêmes couvertes sous des images. Il ajoute que la loi, n'ayant ainsi que des ombres, ne pouvoit jamais par l'oblation des mêmes hosties, c'est-à-dire d'hosties toujours semblables qui s'offroient perpétuellement chaque année dans ce grand jour d'expiation, ne pouvoit jamais rendre justes et parfaits ceux qui s'approchoient de Dieu, n'ayant à lui présenter que ces victimes impuissantes (2). Il remarque que si ces victimes eussent été suffisantes, et qu'elles eussent opéré l'expiation et la justification de ceux pour qui on les offroit, on auroit cessé de les offrir, parce que ceux qui lui rendoient ce culte n'auroient plus senti leur conscience chargée de péchés, en ayant été une fois purifiés (3). Si le peuple eût été une fois purifié par une expiation générale, il n'auroit plus été nécessaire de réitérer cette expiation; et si quelques particuliers fussent après cela retombés dans le péché, ceux-là seuls auroient eu besoin d'une expiation particulière. Mais l'expiation générale se réitéroit toutes les années; toutes les années on y renouveloit la mémoire de toutes les iniquités d'Israël, et on en chargeoit les victimes que l'on offroit (4) : pourquoi cette perpétuelle réitération? parce qu'il étoit impossible que le sang des animaux, tels que des boucs et des taureaux, ôtât et expiât les péchés (5). Ainsi l'Apôtre prouve ici d'abord l'insuffisance des victimes légales par la réitération perpétuelle de cette même oblation pour les mêmes péchés. De leur insuffisance vient leur abolition : leur abolition va former ainsi une nouvelle preuve de leur insuffisance, et cette abolition va être prouvée par le témoignage

⁽¹⁾ Ambr. Offic. 1. 1. c. 48. — (2) ♥ 1. Umbram enim habens lex, etc....
per singulos annos eisdem ipsis hostiis quas offerunt indesinenter, numquam
potest accedentes perfectos facere. — (3) № 2. Alioquin cessassent offierri
ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati, cultores semel mundati
— (4) № 3. Sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit. —
(5) ♥ 4. Impossibile enim est sanguine taurorum et hircorum auferri peccata.

de Jésus-Christ me s'exprimant par la bouche du Psalmiste dans le psaume est donc la voix de Jesus-Christ. L'Apôtre en est si assuré, qu'il fonde sur cela sa preuve; et d'ailleur il est assez évident que les expressions qu'il va rapporter ne peuvent en effet convenir qu'à Jésus-Christ. Ce psaine est composé de deux parties principales : il comment par une action de graces, et il finit par une prière très-instante; dans l'une et dans l'autre, c'est Jésus-Christ qui parle. D'abord il rend graces à son Père du secours qu'il a reçu de lui dans les jours de ses humiliations et de ses soussrances, dont il est sorti plein de gloire par sa résurrection; ensuite il représente à son Père les maux extrêmes qu'il souffre encore dans ses membres, et il sollicite pour eux son secours. C'est au milieu de son action de graces que, renouvelant le souvenir des merveilles de Dieu son Père, il rappelle ce qu'il a dit luimême à son Père en entrant dans le monde, comme le remarque l'Apôtre, qui tire de là sa preuve (1). Voici donc ce que dit Jésus-Christ par la bouche du Psalmiste : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation; mais vous m'avez formé un corps : vous n'avez point agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le péché; alors j'ai dit (c'est ceci que Jésus-Christ dit entrant dans le monde) : Me voici ; je viens , selon qu'il est écrit de moi dans le livre, pour faire, o Dieu, votre volonté. Sur quoi voici le raisonnement de l'Apôtre : Jésus-Christ commence par dire Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation; et vous n'avez point agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi (2). Ensuite il ajoute : Alors j'ai dit : Me voici; je viens pour faire, o Dieu, votre volontó (3). Donc par ces paroles mêmes il montre qu'il ôte et abolit ces premiers sacrifices pour établir le second (4). Ici l'Apôtre fait remarquer une autre conséquence qui résulte encore de ces mêmes paroles; c'est que c'est la volonté de Dieu qui nous a sanctisiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ qui a été faite une fois par une immolation sanglante (5). La volonté de

^{(1) \$\}forall 5\$. et seqq. Ideo ingrediens mundum dicit: Hostiam, et oblationem, noluisti, etc.— (2) \$\forall 8\$. Superius dicens: Quia hostias, et oblationes, etc... quab secundum legem offeruntur.— (3) \$\forall 9\$. Tunc dixi (gr. signxsv, dixit): Ecce venio, etc.— (4) Ibid. Aufert primum ut sequens statuat.— (5) \$\forall 10\$. In qua voluntate sanctificati sumus, per oblationem corporis Jesu Christi semol.

Dieu est la source de notre sanctification, et le sacrifice de son Fils en est le moyen. Ceci donne lieu à l'Apôtre de comparer l'impuissance de toutes les victimes légales avec l'efficacité de l'unique victime offerte par Jésus-Christ. Tous les prêtres qui exercent le sacerdoce lévitique se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant et offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les péchés (1): mais celui-ci, d'un ordre tout différent, n'a offert qu'une seule victime pour les péchés; et après cela il est assis pour toujours à la droite de Dieu, ayant obtenu notre rédemption et notre sanctification, et n'ayant plus rien à attendre que l'accomplissement de la promesse que Dieu son Père lui a faite, en lui disant alors : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied (2). Car par cette unique oblation de son corps qu'il a immolé sur la croix, il a consommé et rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés par cette oblation même (3). Par cette unique oblation, il a mérité toutes les graces nécessaires pour notre sanctification. Et nour montrer qu'en effet cette unique oblation a pleinement expié nos péchés, l'Apôtre rappelle la prophétie de Jérémie qu'il a déjà citée, touchant l'alliance nouvelle; et il fait voir que dans cette prophétie même l'Esprit-Saint, qui parloit par la bouche du prophète, rend lui-même témoignage à l'efficacité de cette unique oblation (4). Il fait donc remarquer qu'après avoir dit : Voici l'alliance que je ferai avec eux après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur; j'imprimerai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit (5); le Seigneur ajoute : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités (6). Il y aura donc alors une entière rémission des péchés et des iniquités de ceux qui auront part à cette alliance; et lorsqu'il y a une entière rémission, il n'est plus besoin d'une nouvelle oblation pour les péchés (7). Il ré-

^{(1) ♥ 11.} Et omnis quidem sacerdos præsto est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias quæ numquam possunt auferre peccata. — (2) ♥ 12. et 13. Hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei, de cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus. — (3) ♥ 14. Una enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos. — (4) ♥ 15. Contestatur autem nos et Spiritus Sanctus. — (5) ♥ 15. et 16. Postquam enim dixit: Hoc autem testamentum quod testabor ad illos post dies illos dicit Dominus, etc. — (6) № 17. Et peccatorum et iniquitatum eorum jam non recordabor amplius. — (7) ♥ 18. Ubi autem horum remissio, jam non est oblatio pro peccato.

sulte donc de cette prophétie même que l'alliance nouvelle devoit être scellée par le sang d'une victime dont l'unique oblation devoit suffire pour effacer les iniquités qui jamais ne pouvoient être effacées par aucune des vic-

times que la loi prescrivoit.

Après avoir ainsi fait connoître l'excellence du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, l'Apôtre va mainte- L'Apôtre exnant rassembler les conséquences qui en résultent; c'est breux à s'apce qu'il va faire par une exhortation vive et tendre, mais procher de en même temps pleine de force. Il représente aux Hébreux que par la vertu du sang de Jésus-Christ ils ont mainte-demeurer nant la liberté de s'élever avec confiance vers Dieu, et de fermes dans pénétrer par l'esprit de la foi jusque dans le sanctuaire la foi, à s'en-tr'édifier et céleste, en suivant cette voie nouvelle et vivante que Jésus- s'entr'exhor-Christ leur a lui-même tracée par l'ouverture du voile qui termutuelleest sa propre chair brisée et déchirée sur la croix (1). Il ajoute que par l'excellence du sacerdoce de Jésus-Christ double motif ils ont l'avantage d'avoir en lui un pontife qui est infiniment plus grand et plus élevé que les autres, et qui est établi roient à avec une souveraine autorité sur toute la maison de Dieu, dans laquelle les autres n'étoient que des serviteurs (2). Ainsi le prix du sang de Jésus-Christ et l'excellence de son des biens sacerdoce sont le double fondement de l'exhortation qu'il qu'ils ont à va leur adresser, et qui se réduit à trois points. Premièrement, il les exhorte à s'approcher de Dieu, mais à s'en approcher avec un cœur sincère, et avec une pleine foi, comme avant recu dans le baptême une double purification, dont l'une est le symbole de l'autre, leurs cœurs ayant été intérieurement purifiés des souillares de la mauvaise conscience, tandis que leurs corps étoient extérieurement lavés dans une eau pure (3). Secondement, il les 🏃 exhorte à demeurer fermes et inébranlables dans la profession qu'ils ont faite d'espérer les biens promis (4); et sur cela il ajoute un nouveau motif : c'est la fidélité de celui qui a promis ces biens (5). Troisièmement, il les exhorte à se considérer les uns les autres, afin de s'entr'exciter à la charité et aux bonnes œuvres par le bon

horte les Hé-Dieu avec confrance, à ment. Il les presse par le des maux craindre s'ils ne persévéroient pas, et espérer s'ils persévèrent.

^{(1) \$\}forall 19. et 20. Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu (cic the εἴσοδον, in introitum) sanctorum : quam initiavit nobis viam (id est, in viam quam initiavit nobis) novam et viventem per velamen, id est, carnem suam. – (2) 🕈 21. Et sacerdotem magnum super domum Dei. — (3) 🛊 22. Acce damus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda. — (4) \$\psi\$ 23. Teneumus spei nostræ confessionem indeclinabilem. — (5) I bid. Fidelis enim est qui repromisit.

exemple to same point se re rer de l'assemblée des fi-deld call des des protes avoir coutume de faire (2), mais à s'east phorter les uns les tres (3), et à le faire avec d'autag plus de zèle qu'ils tent approcher davan-tagé le jour (4): il veut dire les prouiss doivent être jugés par Jésus-Christ; mais il n'il ve pas, et il s'inter-rompt lui-même pour insister vive. leur représente donc que si après avoir reçu la connoissance de la vérité, ils pechent volontairement, en abandonnant volontairement la foi, et renoncant volontaire. ment à Jésus-Christ, il ne leur reste plus d'hostie pour le péché (5); car les premières étant abolies à cause de leur impuissance, s'ils rejettent encore la nouvelle qui est Jésus-Christ même, seule victime dont le sang soit efficace, il est évident qu'il ne leur en restera plus d'autre. Et par conséquent tandis qu'ils persévéreront dans cette funeste apostasie, il ne leur restera que l'attente terrible du jugement, et l'ardeur du feu qui doit éternellement dévorer les ennemis de Dieu, au nombre desquels ils se seroient volontairement remis (6). Il leur représente ce qu'ils savoient si bien eux-mêmes, que celui qui a violé la loi de Moïse est condamné à mort sans aucune miséricorde sur la déposition de deux ou trois témoins (7); et il leur demande combien plus doit être grand le supplice que mérite celui qui par une apostasie volontaire commet trois crimes horribles (8); c'est-à-dire qui foule aux pieds le Fils de Dieu, en se réunissant à ceux qui l'ont traité avec ignominie (q); qui regarde comme une chose vile et profane le sang précieux de l'alliance nouvelle, par le mérite et l'application duquel il a été sanctifié (10); enfin qui fait outrage à l'esprit de la grace, qui avoit été répandu sur lui et en lui, et qu'il chasse de son cœur (11). Afin qu'ils pussent mieux en juger, il leur rappelle ce que Dieu même dit dans un cantique qui

^{(1) \$\}psi 24\$. Et consideremus invicem in provocationem charitatis et bonorum operum. — (2) 25. Non deserentes collectionem nostram, sicut consuctudinis est quibusdam. — (3) Ibid Sed consolantes. (παρακαλοῦνῖες). — (4) Ibid. Et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem. — (5) \$\psi 26\$. Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia. — (6) \$\psi 27\$. Terribitis autem quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio quæ consumptura est adversarios. — (7) \$\psi 28\$. Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur. — (8) \$\psi 29\$. Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, etc. — (9) Ibid. Qui Filium Dei conculcaverit. — (10) Ibid. Et sanguinem testamenti pollutum duærit, in quo sanetificatus est. — (11) Ibid. Et spiritui gratiæ contumeliam fecerit.

devoit leur être bl Moïse prononça ava dit par sa bouche : geance, et c'est moi sitôt Moïse ajoute : Sur quoi l'Apôtre que de tomber en 2 les mains du Dien vivant () doivent donc craindre de s'exper aux suppliées terrique mériteroit leur apostasie; tais ils doivent crain aussi de perdre la récompense da ils ont méritée par travaux de leur foi : autre motif sur lequel l'Apotre va insister. Il les exhorte donc à se rappeler le souvenir de ce premier temps, auquel, après avoir été éclairés par le don de la foi, ils ont soutenu de si grands combats dans les afflictions qu'ils ont eu à souffrir (4). Il en distingue de deux sortes : les unes qu'ils ont souffertes dans leurs propres personnes, ayant été eux-mêmes exposés devant tout le monde aux injures et aux mauvais traitemens (5); les autres qu'ils ont souffertes dans la personne de leurs frères, ayant pris part à l'état de ceux qui de t souffert de semblables indignités, et particulièrement aux liens de l'Apôtre même (6). Non-seulement ils ont souffert de mauvais traitemens, mais ils ont vu même piller tous leurs biens, et ils l'ont vu avec joie, sachant qu'ils avoient dans le ciel d'autres biens plus excellens, et qui ne périront jamais (7). Ici l'Apôtre les exhorte à ne pas perdre cette confiance, c'est-à-dire, selon le grec, ce courage qui doit recevoir un jour une si grande récompense (8). Il leur représente que dans la disposition où ils sont, la patience est presque la seule chose qui leur soit nécessaire pour obtenir, par une persévérante fidélité dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, la possession des biens qui leur sont promis (9). Pourquoi? parce qu'ayant déjà la

Digitized by Google

^{(1) \$\}neq 30\$. Seimus enim qui dixit: Mihi vindicta, et ego retribuam. —
(2) Ibid. Et iterum: Quia judicabit Dominus populum suum. — (3) \$\neq 31\$. Horrendum est incidere in manus Dei viventis. — (4) \$\neq 32\$. Rememoramini autem pristinos dics in quibus illuminati magnum certamen sustinuistis passionum. — (5) \$\neq 33\$. Et in altero quidem opprobriis et tribulationibus spectaculum facti. — (6) \$\neq 33\$. et 34. In altero autem socii taliter conversantium effecti. Nam et vinctis (τοῖς δισμοῖς μου, vinculis meis) compassi estis. — (7) \$\neq 34\$. Et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognosentes vos habere meliorem et manentem substantiam. Le grec ajoute: in cœlis. — (8) \$\neq 35\$. Nolite itaque amittere confidentiam (παβρησίαν) vestram, quæ magnam habet remunerationem. — (9) \$\neq 36\$. Patientia enim vobis nesessaria est, ut, voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.

foi, il ne leur reste plus ; tendre encore un peu de temps pour re cevoir les biens qu'ils espèrent; en sorte que la patience, conservant et soutenant leur foi, leur fera acquérir dans peu le salut éternel. Encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra, et ne tardera point (1). Il est évident que l'Apple a ici en vue la prophétie d'Habacuc (2), qui dans un premier sens regarde le premier avénement de Jésus-Christ, lorsque ce Dieu Sauveur est venu, dans l'infirmité de sa chair, sauver son peuple par l'effusion même de son sang: mais les expressions du prophète regardent plus particulièrement encore le dernier avenement de Jesus-Christ, lorsque ce Dieu Sauveur viendra dans l'éclat de sa majesté consommer l'entière délivrance de ses élus à la fin des siècles. C'est de cet avénement même que Jésus-Christ parloit à ses disciples, lorsqu'après leur avoir dit (3): Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus,.... parce que je m'en vais à mon Père, il ajoutoit : Encore un peu de temps, et vous me verrez,... et votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie. Voilà donc aussi ce que dit l'Apôtre: Encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra. Mais d'ailleurs cet avénement de gloire est précédé d'un avénement de miséricorde pour chacun des élus à l'heure de la mort; en sorte que, soit à l'égard de la brièveté de la vie, soit à l'égard de la rapidité des siècles, il est également vrai de dire qu'il n'y a toujours qu'un peu de temps à attendre. L'Apôtre continue d'emplover les expressions du prophète: Le juste qui m'appartient vivra de la foi; mais s'il se retire, il ne me sera pas agréable (4). C'est ce que dit le Seigneur par la bouche du prophète dans le même endroit. L'Apôtre change seulement l'ordre des expressions, en mettant pour première phrase celle qui est la seconde dans le texte du prophète qu'il rapporte selon la version des Septante (5); et, insistant sur cela, il leur témoigne qu'il a cette confiance que ni lui ni eux ne sont du nombre de ceux qui en se retirant de Dieu s'exposent à périr pour

^{(1) \$ 37.} Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturas est veniet, et non tardabit. — (2) Hab. 11. 3. Veniens veniet. et non tardabit. Sept. Ερχόμενος ήξει, καὶ οὐ μὰ χρονίση. L'A ρôtre dit: ὁ ἐρχόμενος ήξει, καὶ οὐ κρονιεῖ. — (3) Joan. xvi. 16. 22. — (4) \$ 38. Justus autem meus ew fide vivit (gr. ζήσελα, vivet): quod si subtrawerit se, non placebit animæ meæ. — (5) Hab. 11. 4. Εὰν ὑποσλείληλαι, οὐχ εὐδοχεῖ ἡ ψυχή μου ἐν αὐλῷ ὁ δὲ δίχαίος μοῦ ἐχ πίσλεως ζήσελαι.

toujours, mais qu'il vivant de la foi acqui de salut de leurs ames

· De là l'Apôtre pre les avantages de la for forta finir, en disant quasist que l'on espère, de la pleine conviction ne voit pas (2). Ensuite, pour prouver les co vertu. il sait remarquer aux Hébreux que que tous les anciens justes qui les ent p rité de recevoir un témoignage avantage jusqu'au commencement des siècles, et la rent que c'est par la foi que les hommes ont connt Hébreux reconnoissent eux-mêmes, que le monde a été fait par la parole de Dieu (4); que c'est par la foi qu'Abel offrit une victime plus excellente que celle de Cain (5): que c'est par la foi qu'Hénoch mérita d'être en evé du monde sans mourir (6); que c'est par la foi que prit la résolution de construire l'arche selon l'or gneur, et devint héritier de la justice qui naît le la foi (7); que c'est par la soi qu'Abraham obeit à Dieu en sortant de son pays (8); que c'est par la foi que ce patriarche demeura dans la terre qui lui avoit été promise. comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes avec Isaac et Jacob, qui devoient être héritiers de cette promesse avec lui (q); que c'est par la foi que Sara étant stérile recut la vertu de concevoir, et eut un fils lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir (10); que c'est aussi dans cette disposition de foi que tous ces saints patriarches sont monts, n'ayant point recu les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant et comme les saluant de loin, et consessant qu'ils étoient étrangers et voyageurs sur la terre (11). Ici l'Apôtre s'arrête pour faire sentir que ce langage prouvoit assez la foi de ces saints patriarches; puisque s'ils eussent regardé comme leur patrie celle qu'ils avoient quittée, ils pouvoient y retourner; et, n'y retournant point, ils montroient assez que celle qu'ils cherchoient étoit cette

^{(1) § 39,} et ult. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem anime.—(2) § 1. Est autem fides, etc.—(3) § 2. In hac enim, etc.—(4) § 3. Fide intelligimus, etc.—(5) § 4. Fide plurimam hostiam Abel, etc.—(6) § 5. et 6. Fide Henoch, etc.—(7) § 7. Fide Noe, etc.—(8) § 8. Fide qui nocatur Abraham obedivit, etc.—(9) § 9. et 10. Fide demoratus est, etc.—(10) § 11. et 12. Fide et ipsa Sara, etc. (11) § 13. Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, etc.

patrie céleste que Dieu leur avoit préparée, et qu'ils ne connoissoient que par la foi (1). L'Apôtre reprend le dénombrement de ceux en qui la foi a particulièrement éclaté; et, revenant à Abraham qui est le père des croyans, il fait remarquer que c'est par la foi qu'Abraham offrit à Dieu son fils Isaac sur qui reposoient les promesses (2); que c'est par la foi qu'Isaac donna à ses deux fils Jacob et Esaŭ une bénédiction qui regardoit l'avenir (3); que c'est par la foi que Jacob mourant bénit aussi chacun des enfans de Joseph (4) : que c'est par la foi que Joseph aussi mourant parla de la sortie des ensans d'Israël hors de l'Egypte (5); que c'est par la foi que le père et la mère de Moïse le tinrent caché à sa naissance, n'appréhendant point l'édit de Pharaon (6); que c'est par la foi que Moïse devenu grand renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon, préférant dès-lors de participer aux ignominies futures du Christ promis (7); que c'est par la foi qu'il quitta l'Egypte à la tête des enfans d'Israël, sans craindre la fureur du roi (8); que c'est par la foi qu'il célébra la Pâque, et qu'il fit l'aspersion du sang de l'agneau (9); que c'est par la foi que les Israélites passèrent au travers de la mer Rouge (10); que c'est par la foi que les murs de Jéricho tombèrent (11); que c'est par la foi que Rahab mérita de n'être point enveloppée dans la ruine des incrédules (12); qu'enfin le temps lui manqueroit s'il vouloit parler de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuël et des prophètes, qui par la foi ont conquis les royaumes, opéré la justice, acquis les promesses, fermé la gueule des lions, éteint la violence du feu, évité le tranchant des épées, etc. (13). L'Apôtre termine ce dénombrement en faisant remarquer que toutes ces personnes, à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi, n'ont point reçu sous l'ancienne alliance la récompense qui leur étoit promise, Dieu ayant voulu, par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne recussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bon-

^{(1) \$\}forall 1\lambda 1.-16. Qui enim hæc dicunt, etc. — (2) \$\forall 17.-19. Fide obtulit Abraham Isaac, etc. — (3) \$\forall 20. Fide et de futuris benedwit Isaac, etc. — (4) \$\forall 21. Fide Jacob moriens, etc. — (5) \$\forall 22. Fide Joseph moriens, etc. — (6) \$\forall 23. Fide Moyses natus, etc. — (7) \$\forall 24.-26. Fide Moyses grandis, etc. — (8) \$\forall 27. Fide reliquit Egyptum, etc. — (9) \$\forall 28. Fide celebravit Pascha, etc. — (10) \$\forall 29. Fide transierunt mare Rubrum, etc. — (11) \$\forall 50. Fide muri Jericho, etc. — (12) \$\forall 51. Fide Rahab meretrix, etc. — (15) \$\forall 52.-38. Et quid adhuc dicam? Deficiet me tempus, etc.

heur, soit quant à leurs ames, qui ne sont entrées dans le bonheur du ciel que depuis que le ciel a été ouvert pour nous comme pour eux au jour de l'ascension triomphante de Jésus-Christ; soit quant à leurs corps, qui ne seront glorifiés que quand les nôtres le seront au jour de la ré-

surrection générale (1).

Après avoir ainsi rassemblé cette grande nuée de témoins qui déposent en faveur de la foi, par laquelle ils ont mérité d'avoir part à l'accomplissement des promesses (2), l'Apôtre en tire un motif (chap. xII) pour exhorter les Hébreux à déposer tout le poids de la douleur que leur causent les afflictions auxquelles ils se voient exposés (3), à ne point se laisser entraîner par l'infidélité de ceux qui autour d'eux abandonnent la foi (4), à souffrir patiemment les maux qui tombent sur eux (5), enfin à courir avec une sainte ardeur dans la carrière qui leur est ouverte, afin de remporter le prix qui leur est proposé (6). A l'exemple des saints, l'Apôtre ajoute celui de Jésus-Christ même, qui est l'auteur et le consommateur de la foi (7) : l'auteur, parce qu'il en est le principe, et que bes. c'est de lui que nous la recevons; le consommateur, parce que c'est lui qui la soutient et qui la couronne. L'Apôtre fait donc remarquer aux Hébreux que Jésus-Christ, au lieu de la vie tranquille et heureuse dont il pouvoit jouir par le droit de sa naissance éternelle et de sa parfaite innocence, a voulu, en se faisant homme et prenant sur lui nos péchés, souffrir le supplice de la croix, en méprisant l'ignominie qui accompagnoit ce supplice (8). Il leur fait remarquer que Jésus-Christ, en se soumettant à ce supplice et à cette ignominie, a mérité, selon son humanité, d'être maintenant assis à la droite de Dieu son Père (9). Il les exhorte à se rappeler le souvenir de ce Dieu Sauveur qui a souffert une si grande contradiction de la part des pécheurs qui se sont élevés contre lui, et à tirer de là un motif pour ne point se décourager, et ne point tomber

L'Apôtre se sert de tous ces exemples pour exhorter les Hébreux à courir avec patience dans la carrière qui leur est ouverte. Il leur propose l'exemple de J.-C. et insiste sur un texte du livre des Proverbas

^{(1) \$\}delta\$ 39. ad fin. Et hi omnes testimonio fidei probati, non aeccperunt repromissionem, Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur. — (2) \$\delta\$ 1. Ideoque et nos tantam habentes impositam nubem testium. — (3) Ibid. Deponentes omne pondus. (5γxογ). — (4) Ibid. Et circumstans nos peccatum. — (5) Ibid. Per patientiam. — (6) Ibid. Curramus ad propositum certamen. — (7) \$\delta\$ 2. Aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum. — (8) Ibid. Qui proposito (\delta \vert l\) \(\delta \vert l\) \(\del

dans l'abattement (1). Il leur représente qu'ils n'ont point encore résisté comme Jésus-Christ jusqu'au sang, en combattant contre le péché, contre l'infidélité de ceux qui veulent les séduire et leur faire abandonner la foi (2). A l'exemple de Jésus-Christ et des saints, il ajoute l'exhortation que la sagesse divine leur adresse par la bouche de Salomon; il leur demande s'ils ont oublié cette exhortation qui s'adresse à eux, puisqu'ils sont eux-mêmes les enfans de Dieu, qui s'exprime ainsi par la bouche de ce prince: Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, et ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend; car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans (3). L'Apôtre rapporte ce texte comme on le trouve dans la version des Septante; il va développer les instructions qu'il renferme. Et remarquons ici que cette épître fournit seule d'excellens modèles aux commentateurs pour l'interprétation des trois parties qui composent le corps des livres de l'Ancien-Testament. Les réflexions que l'Apôtre a faites sur ce qui est dit de Melchisédech, et sur les cérémonies du sacerdoce lévitique, nous apprennent à étudier Jésus-Christ et son Eglise dans tout ce que renserment les livres même historiques. L'usage qu'il a fait de tant de prophéties, et spécialement du psaume xciv, nous apprend dans quel esprit nous devons étudier les livres prophétiques. Enfin les réflexions qu'il va faire sur ce texte du livre des Proverbes vont nous apprendre avec quel soin nous devons profiter des instructions que renferment les livres moraux. L'Apôtre fait donc d'abord remarquer aux Hébreux que s'ils recoivent des châtimens, Dieu les traite en cela comme ses enfans (4). C'étoit la conséquence naturelle du texte qu'il venoit de citer. Il y ajoute l'exemple de la conduite ordinaire des hommes, en leur demandant qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son père (5). Il en conclut que s'ils ne sont point châtiés, tous les autres l'ayant été, ils sont donc bâtards et non de vrais enfans (6). Il continue le parallèle, et, repré-

^{(1) \$\}forall 3\$. Recogitate enim cum qui talem sustinuit, etc. — (2) \$\forall 4\$. Nondum enim usque ad sanguinem, etc. — (5) \$\forall 5\$. et 6. Et obliti estis consolationis (παρακλήσεως, exhortationis) quæ vobis tamquam filiis loquitur, dicens: Fili mi, etc. — (4) \$\forall 7\$. In disciplina perseverate (gr. El παιδείαν δπομένειε, Si disciplinam sustinctis): tamquam filiis vobis offert se Deus. — (5) Ibid. Quis enim filius quem non corripit pater? — (6) \$\forall 8\$. Quod si extra disciplinam estis, etc.

sentant aux Hébreux qu'ils ont dû respecter les pères de leurs corps lors même qu'ils en recevoient des châtimens. il leur demande s'ils ne doivent pas avoir encore bien plus de soumission pour celui qui est le père des esprits, asin de recevoir de lui la vraie vie (1). Il ajoute que leurs pères les châtioient comme il leur plaisoit, et afin de les régler pour le peu de jours que dure cette vie; mais que celui-ci nous châtie pour notre bien véritable, afin de nous rendre éternellement participans de sa sainteté (2). Enfin il avoue que tout châtiment, lorsqu'on le recoit, semble causer de la tristesse et non de la joie; mais il fait remarquer qu'ensuite ce châtiment fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui ont été ainsi exercés (3). Ainsi la qualité même du traitement qui nous est fait, le caractère de celui qui nous le fait, le motif pour lequel il nous le fait, et le fruit que nous devons en recueillir, sont quatre raisons qui doivent nous porter à recevoir les afflictions avec amour, avec respect, avec reconnoissance, avec joie. Voilà ce que l'Apôtre a su tirer de quatre paroles qu'il cite. Qu'il est avantageux d'apprendre d'un si excellent maître l'art de découvrir les richesses inestimables renfermées dans ces divins livres. qui sont vraiment écrits pour notre instruction et notre consolation! Après avoir ainsi exposé cette excellente morale, l'Apôtre en tire les conséquences, et il exhorte les Hébreux à relever leurs mains languissantes, et à fortifier leurs genoux affoiblis (4), c'est-à-dire à ranimer leur courage, et à aplanir les voies par lesquelles ils doivent marcher (5), c'est-à-dire à adoucir par ces réflexions l'amertume des afflictions qu'ils auront à souffrir; afin que s'il y en a quelqu'un d'eux qui soit boiteux ou chancelant, il ne soit pas porté à sortir d'un chemin qui lui paroîtroit trop dur et trop difficile, mais que plutôt il se guérisse et s'affermisse dans la foi (6).

L'Apôtre passe ensuite à des avis plus particuliers; et d'abord il exhorte les Hébreux à tâcher d'avoir la paix avec tout le monde, mais en même temps à conserver avec breux à tâ-

XXVI. L'Apôtre exhorte les Hé-

^{(1) \$\}forall g\$. Deinde patres quidem carnis nostræ, etc. — (2) \$\forall 10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum (gr. προς λίνγας ἡμίρας, ad paucos dies) secundum voluntatem suam, etc. — (3) \$\forall 11. Omnis autem disciplina, in præsenti quidem, etc. — (4) \$\forall 12. Propter quod remissas manus, etc. — (5) \$\forall 13. Et gressus rectos (Gr. προχιάς δρθάς, orbitas rectas) facite pedibus vestris. — (6) lbid. Ut non claudicans quis erret, magis autem sanctur.

la paix avec tout le monde, mais en même temps à conserver avec soin la pureté de leur ame. Il leur représente comseroit dangereux d'abandonner l'alà laquelle ils ont eu part.

cher d'avoir soin la pureté du cœur, sans laquelle nul ne verra Dieu (1) : deux choses qui sont quelquesois difficiles à allier, parce que souvent il arrive que pour conserver la paix on blesse cette pureté de l'ame. Pour éviter ce malheur, l'Apôtre exhorte les Hébreux à prendre bien garde que quelqu'un d'eux ne manque à la grace de Dieu, et que quelque racine amère, poussant en haut sa tige, n'empêche la bonne semence, et ne souille l'ame de plusieurs (2); c'est-à-dire bien il leur qu'il ne s'élève au milieu d'eux quelque docteur du mensonge qui arrête leurs progrès dans la foi, et souille leurs ames en leur inspirant l'amour impur de ses vaines erreurs; liance divine enfin qu'il ne se trouve parmi eux quelque fornicateur (3), c'est-à-dire quelqu'un qui se rende coupable d'une fornication spirituelle, en abandonnant le Seigneur pour s'attacher aux idoles du mensonge et de l'erreur; quelque profane comme Esaü, qui, pour se rassasier une seule fois, vendit à son frère son droit d'aînesse (4); quelque ame profane qui, pour se conserver les vils avantages des biens temporels et d'un repos passager, abandonne les précieuses prérogatives de la foi. Les Juifs fidèles étoient vraiment les aînés à l'égard des gentils convertis à la foi : ainsi de leur part renoncer à la foi, c'étoit véritablement abandonner leur droit d'aînesse. L'Apôtre insiste donc sur ce parallèle si naturel, et il leur représente que ce profane enfant d'Isaac, désirant ensuite recevoir comme premier héritier la bénédiction de son père, fut rejeté, et ne put le porter à révoquer ce qu'il avoit fait pour Jacob, quoiqu'il l'en conjurât avec larmes (5). Il leur laisse le soin de se faire à eux-mêmes l'application de cet exemple terrible, qui a été depuis si exactement vérifié sur le corps entier de cette nation incrédule. Il leur représente que quoique la loi nouvelle n'ait pas été publiée avec un appareil aussi

> (1) \$\forall 14. Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam sine qua nemo videbit Deum. — (2) # 15. Contemplantes ne quis desit gratice Dei: ne que radio amaritudinis sursum germinans impediat, et per illam inquinentur multi. Il faut comparer cela avec ce que dit Moïse : Ne forte sit inter vos vir aut mulier, familia aut tribus, cujus cor adversum est hodic a Domino Deo nostro;.... et sit inter vos radix germinans fel et amaritudinem. Deut. XXIX.
> 18. — (3) y 16. No quis fornicator. Dans le style des Hébreux rien n'est si commun que cette expression prise dans le sens d'une fornication spirituelle. De la vient que le Psalmiste disoit : Ecce qui elongant se a te peribunt; perdidisti omnes qui fornicantur abs te : Mihi autem adhærere Deo bonum est, ponere in Domino Deo meo spem meam. Psal. LXXII. 27. 28. — (4) Ibid. Aut profanus ut Esau, qui propter unam escam vendidit primitira sua. — (5) ¥ 17. Scitote enim quoniam et postea cupiens hereditars benedictionem, reprobatus est, etc.

terrible que la loi ancienne, cependant il n'y a pas moins de danger, et au contraire même il y en a plus encore à la violer. Il avoue que pour recevoir cette loi, ils ne se sont point approchés comme autrefois d'une montagne sensible et terrestre, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur et ténébreux, des tempêtes et des éclairs, du son d'une trompette, et du bruit d'une voix qui étoit telle que ceux qui l'entendirent supplièrent qu'on ne leur parlât plus (1). Il remarque que leurs pères ne pouvoient porter la rigueur de cette menace qui fut alors prononcée, que si une bête même touchoit la montagne elle seroit lapidée (2). Il ajoute que tout étoit alors si terrible que Moïse même dit: Je suis tout tremblant et tout effrayé (3). On suppose que cette parole, qui semble ne point se trouver dans les livres de Moïse, avoit apparemment été conservée par tradition. Peut-être que saint Paul fait allusion à quelques expressions de la version des Septante, telles que celle du Deutéronome, 1x. 19., où on lit comme ici, Exterritus sum (4). Quoi qu'il en soit, on voit donc ici que dans la publication de la loi ancienne tout étoit terrible, tout inspiroit la crainte; mais dans la publication de la loi nouvelle tout inspire en même temps et le respect et l'amour. Il leur représente donc que, pour recevoir cette loi nouvelle, ils se sont approchés de la montagne de Sion, c'està-dire de la cité du Dieu vivant, c'est-à-dire de la Jérusalem céleste (5); comment cela? parce que par la foi ils se sont approchés et de la troupe innombrable des anges, et de l'Eglise des premiers-nés, de l'assemblée des élus, dont les noms sont écrits dans le ciel, et de Dieu même qui est le juge de tous, des anges et des hommes (6) : par la foi ils se sont approchés et des esprits des justes qui sont déjà parfaits et consommés dans la gloire, et de Jésus qui est le médiateur de l'alliance nouvelle, et enfin d'un sang qui a été répandu sur eux, et qui parle plus avantageusement que celui d'Abel (7); car celui d'Abel

^{(1) \$\}nspace 18. et 19. Non enim accessistis, etc. — (2) \$\nspace 20. Non enim portabant, etc. — (3) \$\nspace 21. Et ita terribile erat, etc. — (4) Deut. 1x. 19. Dans la version des Septante, on lit comme ici ἔxφοδος είμι, Exterritus sum. — (5) \$\nspace 22. Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem exclestem. — (6) \$\nspace 22. Et multorum millium angelorum frequentiam, et Ecclesiam primitivorum qui conscripti sunt in cœlis; et judicem omnium Deum. — (7) \$\nspace 25. Et 24. Et spiritus justorum perfectorum, et testamenti novi mediatorem Jesum, et sanguinis aspersionem medius loquentem quam Abol. Gr. alit. sanguinem aspersionis melius loquentem, etc.

ne parleit que pour demander vengeance, au lieu que celui-ci parle pour demander grace, puisque c'est pour cela même qu'il a été répandu. Après cela l'Apôtre les exhorte a bien prendre garde à ne pas mépriser celui qui leur parle, c'est-à-dire Jésus-Christ même, qui est le législateur de la loi nouvelle (1). Il leur représente que si ceux qui ont méprisé l'ange qui leur parloit sur la terre de la part de Dieu n'ont pu échapper à la peine, à plus forte raison nous ne l'éviterons pas si nous rejetons le divin législateur qui nous parle du ciel (2); car, comme il l'a dit plus haut, c'est par les anges que la loi a été annoncée, au lieu que l'Evangile du salut est annoncé par Jésus-Christ même. Mais Jésus-Christ étant lui-même le Verbe de Dieu, c'est lui aussi qui a parlé dès lors par la bouche de l'ange, et qui par sa voix pleine de puissance et de terreur a alors ébranlé la terre (3); et c'est lui qui dans la suite a annoncé par la bouche d'Aggée un nouvel ébranlement (4). Le Seigneur dit par la bouche de ce prophète : Encore une fois (c'est l'expression des Septante (5), et l'hébreu y est consorme, encore une fois, et j'ébranlerai le ciel et la terre. L'Apôtre, instruit par l'Esprit de Dieu qui le rend attentif à toutes les expressions des divins oracles, remarque que par la bouche de ce prophète le Seigneur dit: Encore une fois, et j'ébranlerai non-seulement la terre, mais encore le ciel même (6). Dans l'établissement de l'ancienne alliance, Dieu ébranla seulement la terre; le ciel demeura fermé, et le culte que Dieu établit alors sur la terre sut un culte terrestre et charnel : mais dans l'établissement de l'alliance nouvelle il ébranle en même temps le ciel et la terre; il ouvre le ciel, et il établit sur la terre un culte spirituel et céleste. Après cela l'Apôtre insiste sur ce mot, Encore une fois; et il fait remarquer qu'en disant cela le Seigneur montre qu'il va faire encore un changement qui sera le dernier; qu'il va faire cesser les choses muables comme étant faites, c'est-à-dire comme étant parvenues au terme où elles devoient tendre et où elles devoient finir, et qu'il va y substituer celles qui sont

^{(1) § 25.} Videte ne recusetis loquentem. — (2) Ibid. Si enim illi non effugerunt recusantes (παραιτησάμενοι) eum qui super terram loquebatur (χρηματίζονία), multo magis nos, etc. — (3) § 26. Cujus voœ movit terram tunc. — (4) Ibid. Nunc autem repromittit dicens. — (5) Agg. 11. 7. Ετι απαξ. ΠΠΝ ΤΙΥ. Adhuc semel. — (6) § 26. Diccns: Adhuc semel, et ego movebe non solum terram, sed et cœlum.

immuables et qui de toujours (1). Ilest donc v que dans cette parol Seigneur, et i'ébrant vu le changement de l la religion, comme n interprète savant e phétie d'Aggée (2) ser la suite du en fournit encore une nouvelle ainsi développé le sens profond dans cette prophétie, il en conclut que, recevant de présent le règne immuable, et ayant part aux avantagés de ce changement que Dieu a opéré en ce qui regarde la leligion, et après lequel il n'y en aura point d'autre, recevons de Dieu par Jésus-Christ cette grace-salutaire par laquelle seule nous pouvons lui rendre un culte qui lui soit agréable (3). Mais en même temps il fait remarquer que ce culte doit être accompagné d'une crainte respectueuse (4) qui nous rende attentifs à ne rien faire qui puisse lui déplaire; parce que, comme le dit Moïse, notre Dieu est un feu dévorant, et un Dieu jaloux (5), qui par son amour consomme dans sa vie et dans son unité divine la créature qui lui a été, fidèle; mais qui par sa justice consume dans une mort et une séparation éternelle le pécheur rebelle à sa loi et violateur de son alliance, qui se sépare de lui pour s'attacher aux créatures.

L'Apôire continue de donner aux Hébreux les avis particuliers qui peuvent leur être nécessaires, et il entre maintenant sur cela dans un plus grand détail (chap. xiii). Il les exhorte à conserver toujours la charité envers leurs frères (6). Il leur recommande de ne point négliger l'exercice de l'hospitalité; et, pour les y engager davantage, il leur rappelle qu'en l'exerçant quelques-uns autrefois, sans le savoir, ont reçu pour hôtes des anges mêmes (7); il leur laisse à comprendre qu'un plus grand avantage encore leur est réservé, c'est de recevoir Jésus-Christ même en la per-

XXVII.
L'Apôtre continue de donner aux Hébreux quelques avis particuliers; il les console de la peine qu'ils avoient de se voir chassés de la synagogue.

^{(1) \$\}nstructure 27, Quod autem, Adhuc semel, dicit, declarat mobilium translationem, tamquum factorum, ut maneant ea quæ sunt immobilia. — (2) Voyez la préface sur Aggée, tom. xvii. — (3) \$\nstructure 28\$. Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam per quam serviamus placentes Deo. — (4) Ibid. Cum metu et reverentia. — (5) \$\nstructure 29\$, ct ult. Etenim Deus noster ignis consumens est. Cette parole est prise du Deutéronome, iv. 24. Moïse ajoute: Deus æmulator; parole qui convient si naturellement ici que l'on peut dire ou que l'Apôtre laisse aux Hèbreux de la sous-entendre, ou que peut-être même l'avoit-il exprimée. — (6) \$\nstructure 1\$\$ i. Charitas fraternitatis mancat in vobis. — (7) \$\nstructure 2\$. Et hospitalitatem nolite oblivisci, etc.

sonne de ceux qu'ils recevrent en son nom. Il les avertit de se souvenir de ceux qui sont dans les chaînes, comme s'ils y étoient eux-mêmes avec eux, et de ceux qui sont affligés, comme portant eux-mêmes un corps passible et mortel (1). Il leur recommande que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, et que le lit nuptial soit sans tache. parce que Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères (2). Il leur recommande aussi que leur vie soit exempte d'avarice, et il les exhorte à se contenter de ce qu'ils ont (3). Il leur rappelle ce que Dieu dit à Josué: Je ne vous laisserai point, et je ne vous abandonnerai point (4); parole qui marque le soin que Dieu prend de ceux qu'il choisit et qu'il aime. Il en conclut que nous pouvons dire tous avec confiance ce que le Psalmiste disoit en notre nom : Le Seigneur est mon secours ; je ne craindrai point ce que les hommes pourront me faire (5): Il les exhorte à se souvenir de leurs conducteurs qui leur ont prêché la parole de Dieu, et à imiter leur foi en considérant quelle a été la fin de leur sainte vie (6): déjà Jacques, frère de Jean, et Jacques, frère du Seigneur et évêque de Jérusalem, avoient terminé leur vie par le martyre dans cette ville même. Le motif qui doit porter les Hébreux à imiter la foi de ces hommes fidèles, c'est que Jésus-Christ, à qui ces hommes fidèles ont rendu témoignage, est toujours le même; il est aujourd'hui ce qu'il étoit hier, et il sera le même dans tous les siècles (7). En conséquence de ce principe admirable qui doit être dans tous les temps le soutien et la consolation de tous ceux qui connoissent et qui aiment la vérité, l'Apôtre exhorte les Hébreux à ne point se laisser emporter à une diversité d'opinions et à des doctrines étrangères qui s'écartent de la règle simple de la vraie foi (8). Et parce que ceux qui étoient encore attachés aux observances légales insistoient particulièrement sur le discernement des viandes, il leur représente qu'il vaut bien mieux affermir son cœur par la grace que de s'attacher à ce discernement des viandes, qui de lui-même n'a jamais servi pour le salut à

^{(1) ♥ 5.} Momentote vinctorum, etc. — (2) ♥ 4. Honorabile connubium, etc. — (3) ♥ 5. Sint mores sine avaritia, etc. — (4) Ibid. Ipse enim diwit: Non te descram, etc. — (5) ♥ 6. Ita ut confidenter dicamus: Dominus mihi adjutor, etc. — (6) ♥ 7. Mementote præpositorum vestrorum, etc. — (7) ♥ 8. Jesus Christus heri, et hodie: ipse et in secula. — (8) ♥ 9. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci.

ceux qui l'ont obser inutile depuis qu'il avoit mis fin à toutes viandes des victimes privés par l'excomo crovoient en Jésusen leur représentat Christ un autel à la victime duquel ne ceux qui rendent dans le tab abrogé qu'ils regardent encore d time (2); et à cette occasion il leur r qui étoit la figure de cette vérité mên donc que selon la loi les corps des anim pix, étoit porté par le souverain pontife dans le sanct l'expiation du péché au grand jour de l'expiation solennelle. étoient brûlés tout entiers hors du camp (3), sans qu'il fût permis aux prêtres ni à aucun autre d'en manger, pour montrer que ceux qui demeureroient attachés à ce aulte figuratif, sans en reconnottre l'insuffisance, n'auroient aucune part à la divine victime dont le sang devoit être porté dans le sanctuaire céleste. Mais c'étoit hors du camp que ces victimes étoient brûlées; et c'étoit encome une figure. dont l'Apôtre leur développe le sens en leur faisant remarquer que c'est aussi pour cela même que Jésus, devant sanctifier le peuple par son propre sang, a soussert hors de la porte de la ville (4), accomplissant ainsi par cette circonstance de sa mort ce qui étoit annoncé par cette ancienne cérémonie; et si l'Apôtre insiste ici sur cette circonstance, c'est pour en tirer encore un motif de consolation pour les Hébreux, en leur faisant considérer que Jésus-Christ, ayant ainsi souffert la mort hors de la porte de la ville, comme un homme digne d'être chassé du milieu du peuple d'Israël, ils ne doivent plus craindre de sortir du camp pour aller à lui, c'est-à-dire de souffrir de la part des hommes des tribulations à cause de leur foi, mais au contraire s'estimer heureux de participer ainsi aux opprobres de Jésus-Christ (5). Enfin un troisième motif qui doit en-

<sup>(1)

9 9.</sup> Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis quæ non profuerunt ambulantibus in eis. — (2)

10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem qui tabernaculo deserviunt. — (3)

11. Quorum enim animalium infertur sanguis pro peccato in sancta per pontificem, horum corpora cremantur extra castra. — (4)

12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est. — (5)

13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.

core les consoler, et les porter à souffrir courageusement toutes les privations et les séparations qu'on leur fait subir. c'est que la cité terrestre dont on les sépare n'est pas celle à laquelle ils doivent être plus attachés, parce que nous n'avons point ici de cité permanente; mais la cité future est la seule que nous devons rechercher préférablement à tout (1). Après avoir proposé aux Hébreux ces trois motifs de consolation, l'Apôtre les exhorte à ne plus penser qu'à offrir par Jésus Christ à Dieu son Père l'unique hostie digne de Dieu (2), qui n'est autre que Jésus - Christ même sous les espèces eucharistiques : mais parce qu'alors il ne lui étoit pas libre de s'exprimer clairement dans une lettre, en parlant de ce mystère ineffable qui n'étoit connu que des fidèles, il désigne cette divine hostie sous deux noms qui la caractérisent; et d'abord il l'appelle hostie de louange (3); c'est le nom même sous lequel le Seigneur la désigne dans le psaume xLIX, où, après avoir marqué en termes exprès l'insuffisance et même l'abolition des victimes figuratives, il ajoute cette parole : Immolez à Dieu l'hostie de louange (4). Et à la fin de ce même cantique il dit encore : L'hostie de louange est celle qui m'honorera (5). Une hostie de louange, capable nonseulement d'être offerte, mais d'être immolée, et seule digne d'être substituée à toutes les victimes figuratives, est assez manifestement la victime eucharistique: il y a plus même, c'est que ce nom de victime eucharistique est précisément celui que le prophète lui donne dans le texte original; car l'expression du texte original signifie l'hostie d'actions de graces (6), qui est précisément ce que signifie le nom de victime eucharistique. Mais d'ailleurs l'Apôtre s'explique en ajoutant que ce qu'il appelle l'hostie de louange, c'est celle qui est le fruit des lèvres de ceux qui rendent gloire au nom de Dieu (7). Une hostie qui est le fruit des lèvres, et le fruit des lèvres de ceux qui rendent gloire au nom de Dieu; cette expression peut-elle être plus exactement vérifiée que dans le sacrifice eucharistique, dont l'hostie est vraiment le fruit

^{(1) § 14.} Non enim habemas hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. — (2) § 15. Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo. — (3) Ibid. Hostiam laudis. Θυσίαν αἰνίστως. — (4) Ps. ΧΙΙΧ. 14. Immola Deo sacrificium laudis. LXX. Θύσον τῷ Θιῷ Ͻυσίαν αἰνίστως. — (5) Ibid. § 23. Sacrificium laudis honorificabit me. LXX. Θύσια αἰνίστως δοξάσει με. — (6) ΠΙΤ ΠΤΠΠ. — (7) § 15. Id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.

des lèvres du vi du nombre de ceu et qui actuellement consécration même lèvres? Mais à cet encore d'autres, qu à faire du bien à ons : il recomman de tout ce que nd de ne point oublier l'exercice de cette ve clare que c'est par de telles noties qu'on se rendin favorable (1). Il les invite à obeir à leurs conducteur et à leur être soumis : le motif qu'il leur propose, c'el que leurs conducteurs veillent pour le bien de leurs ames comme devant en rendre compte; d'où il conclutique par reconnoissance les fidèles doivent obéir à ceux qui les conduisent, afin que ceux-ci puissent s'acquitter de leur devoir avec joie, et non en gémissant, ce qui ne seroit pas avantageux à ceux qui seroient ainsi un sujet de douleur pour les pasteurs fidèles qui les conduisent (2).

Il leur demande le secours de leurs prières; et, pour effacer les mauvaises impressions que les faux apôtres avoient pu répandre contre lui dans l'esprit de ceux à qui Hébreux le il écrit, il leur déclare qu'il a la confiance de dire que sa conscience lui rend témoignage de son innocence, et qu'en toutes choses il n'a d'autre désir que de se conduire comme il le doit, c'est-à dire d'une manière conforme à la volonté de Dieu (3). Il les prie particulièrement de demander à Dieu qu'il puisse leur être rendu au plus tôt, c'est-àdire qu'il puisse retourner bientôt auprès d'eux (4). Il forme ici pour eux une prière admirable qui a rapport en même temps et à la situation où ils se trouvoient et à la doctrine contenue dans cette épitre qu'il leur adresse. Ils étoient dans l'agitation et dans le trouble, et il commence par invoquer sur eux le secours du Dieu de paix (5). On leur reprochoit comme un scandale la mort ignominieuse de Jésus-Christ; il y oppose la gloire de la résurrection de ce Dieu Sauveur (6). On leur exaltoit la gloire de Moïse, que Dieu avoit autresois établi pour être le pasteur de son peuple; il y oppose la gloire suréminente de

L'Apôtre demande aux secours de leurs prières. Prière admirable qu'il fait lui-même pour éux. Conclusion de cette épi-

^{(1) * 16.} Beneficentiæ autem et communionis nolite oblivisci : talibus enim hostiis promeretur Deus. — (2) \$\forall 17. Obedite præpositis vestris, etc. — (3) \$\forall \$ 18. Orate pro nobis, confidimus enim, etc. — (4) \$\forall 19. Amplius autem deprecor vos, etc. — (5) \$\forall 20. Deus pacis. — (6) Ibid. Qui eduxit de mortuis.

grand pasteur des deur rendre recomerre dont Moïse avoit été le ng des vittimes que l'on avoit offertes n continue en d'offrir; il y op-l'alliance formet dont Jésus-Christ et le prix litini de pon sang qui a mis liance (a). An en poir ainsi effacé le à cette alliance (2). Apics foir ainsi effacé le ale de la mort de Jesus-Christ par la gloire de sa rrection, par le pouvoir suprême qui lui a été donné, par le prix infini de son sang, il le nomme avec le titre nguste qui lui convient comme au Fils unique du Père. gal et consubstantief au Dieu suprême, qui est seul appelé ar excellence LE SEIGNEUR (3). Le plus grand besoin des Jébreux étoit d'être appliqués à tout bien, en sorte qu'ils ssent en tout la volonté du Seigneur; et c'est précisément anique avantage qu'il leur souhaite (4). Et sur cela l'épeil e filus dangereux qu'ils eussent à craindre étoit de éconnoître l'origine de la vraie justice ; c'étoit d'oublier he la vraie justice est celle qui vient de Dieu, et qui **est** le fruit de la grace de Jésus-Christ; il leur rappelle ces deux vérités en leur témoignant qu'il souhaite que Dieu lui-même fasse en eux par Jésus-Christ ce qui est agréable à ses yeux (5). Principes admirables renfermés ici en peu de mots : c'est Dieu qui nous dispose à tout bien afin que nous fassions sa volonté, voilà l'opération de la grace: c'est nous-mêmes qui faisons sa volonté, voilà la coopération du libre arbitre. Il nous dispose afin que nous fassions : sa grace nous prévient. Nous faisons sa volonté, lui-même faisant en nous ce qui est agréable à ses yeux: sa grace nous accompagne. Ainsi, comme le remarque très-bien saint Bernard, « ce que la grace seule commence, » la grace et le libre arbitre l'achèvent ensemble : Quod a » sola gratia cæptum est, pariter ab utroque perficitur; » mais de telle sorte que dans chaque action l'un et l'autre » agissent ensemble et par une opération commune, non » séparément ni par une opération successive : Ut mixtim, » non singulatim, simul non vicissim, per singulos pro-

 ^{(1) \$\}forall 20\$. Pastorem magnum ovium. — (2) Ibid. In sanguine testamenti eterni. — (3) Ibid. Tor Κύριον Ιησούν, Dominum Jesum. La Vulgate porte: Dominum nostrum Jesum Christum. — (4) \$\forall 21\$. Aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem. — (5) Ibid. Faciens in vobis quod placeat coram sc.

» fectus operentur. Le bien que nous faisons n'est point » produit en partie par la grace, et en partie par le libre » arbitre : mais la grace et le libre arbitre l'opèrent en-» semble tout entier par une opération indivisible : Non » partim gratia, partim liberum arbitrium, sed totum » singula opere individuo peragunt. Le libre arbitre fait » tout, et la grace fait tout : Totum quidem hoc, et totum » illa: mais de telle sorte que comme tout se fait dans le »libre arbitre, tout aussi vient de la grace : Sed ut totum » in illo, sic totum ex illa (1). » Et nous pouvons dire ici ce que disoit saint Bernard à la suite des expressions mêmes que nous venons de rapporter : « Nous espérons et » nous croyons que le lecteur verra avec satisfaction, que » dans tout ceci nous ne nous écartons en rien de la pensée » de l'Apôtre : Credimus placere lectori, quod a sensu » Apostoli nusquam recedimus.» En effet il est aisé de reconnoître que tout ce que ce saint docteur vient de dire n'est que l'expression très-exacte et très-fidèle de la doctrine renfermée dans ces précieuses paroles de l'Apôtre : DEUS PACIS.... APTET VOS IN OMNI BONO, UT FACIATIS EJUS VOLUNTATEM. FACIENS IN VOBIS QUOD PLACEAT CORAM SE. Enfin comme tout bien vient de Dieu par Jésus-Christ, aussi toute gloire est due à Dieu par Jésus-Christ dans le temps et dans l'éternité; et c'est par-là que l'Apôtre termine sa prière (2). Après cela il supplie les Hébreux de vouloir bien souffrir et de recevoir favorablement ce qu'il vient de leur dire pour leur consolation et pour l'affermissement de leur foi (3); et il s'excuse de ce qu'il ne l'a fait qu'en peu de mots (4); parce qu'en effet si l'on considère la grandeur et l'importance des vérités dont il vient de parler. il est aisé de comprendre qu'il auroit pu s'étendre beaucoup plus sans excéder les bornes de son sujet. Il leur apprend que Timothée, son frère en Jésus-Christ, a été mis en liberté, et il ajoute que si ce disciple fidèle vient bientôt, il ira les voir avec lui (5). Il leur recommande de saluer de sa part tous ceux qui les conduisent, et en général tous les saints (6), c'est-à-dire tous les fidèles qui, dans ces jours heureux, étoient tous regardés comme saints. Il les salue de la part des frères, c'est-à-dire des

23.

20

Bernard. de grat. et lib. arb. cap. xiv. n. 46. — (2) \$\forallet\$ 21. Cui est gloria in secula seculorum. Amen. — (5) \$\forallet\$ 22. Rogo autem vos , etc. — (4) Ibid. Etenim perpaucis scripsi vobis. — (5) \$\forallet\$ 23. Cognoscite fratrem nostrum, etc. — (6) \$\forallet\$ 24. Salutate , etc.

fidèles qui se trouvoient alors dans l'Italie (1); ce qui montre que c'est de là que cette lettre a été écrite. Enfin il souhaite que la grace soit avec eux tous (2); c'est son souhait ordinaire, et c'est par là qu'il termine cette lettre ainsi que toutes les autres.

XXIX. Récapitulation des principaux points traités dans cette épître.

Dans cette épître l'Apôtre fait donc remarquer d'abord l'excellence de Jésus-Christ au dessus des prophètes qui ont paru dans l'ancien peuple (3), et au-dessus des anges mêmes par qui la loi a été donnée à l'ancien peuple (4). Il montre combien est importante et indispensable l'obligation d'obéir à l'Evangile, qui a été d'abord annoncé par Jésus-Christ même (5). Il continue de faire voir combien Jésus-Christ est élevé au-dessus des anges. Il prend soin de lever le scandale de la croix, en expliquant pourquoi il a fallu que Jésus-Christ mourût (6). Il reprend l'éloge de Jésus-Christ, et il montre combien Jésus-Christ est élevé audessus de Moïse (7). Il exhorte les Hébreux à s'affermir dans la foi, et à demeurer persévéramment attachés à Jésus-Christ; il leur cite sur cela l'exhortation que l'Esprit-Saint leur adresse dans le psaume xciv (8). Il leur applique ce texte (9); il leur montre les conséquences qu'ils doivent en tirer (10). Il continue de les exhorter à s'affermir dans la foi ; et il excite sur cela leur vigilance, et ranime leur confiance (11). Il montre que Jésus-Christ est vraiment notre pontife; il fait voir comment cette qualité lui convient et lui appartient (12). Il reproche aux Hébreux leur peu de disposition à entrer dans l'intelligence des grandes vérités de la religion (13). Il les invite à s'élever avec lui aux grandes vérités dont il va les instruire, et leur fait sentir le danger de l'apostasie à laquelle les conduisoit leur affoiblissement dans la foi (14). Il ranime leur confiance; et il excite leur zèle et leur courage par le motif de l'espérance dont il leur montre les fondemens inébranlables (15). Il vient aux grandes vérités dont il a promis de parler; et d'abord il expose les caractères de Melchisédech dont le sacerdoce est le symbole du sacerdoce de Jésus-Christ (16). Il montre que le sacerdoce lévitique et la loi mosaïque sont changés;

^{(1) \$\}forall 24. Salutant vos de Italia fratres. — (2) \$\forall 25. Gratia cum omnibus vobis. Amen. — (3) Chap. 1et. \$\forall 1.-3. — (4) \$\forall 4\$, jusqu'à la fin. — (5) Chap. 11. \$\forall 1.-4. — (6) \$\forall 5\$. jusqu'à la fin. — (7) Chap. 11. \$\forall 1.-6. — (8) \$\forall 6.-11. \$\docsin (9) \$\forall 12\$, jusqu'à la fin. — (10) Chap. 1v. \$\forall 1.-11. — (11) \$\forall 12\$, jusqu'à la fin. (12) Chap. v. 1.-10. — (13) \$\forall 11\$, jusqu'à la fin. — (14) Chap. v1. \$\forall 1.-8. — (15) \$\forall 9\$, jusqu'à la fin. — (16) Chap. v1. \$\forall 1.-10.

et que leur chan Il relève l'excellen Christ qui en est le remarquer que J tel (2). Il relève qui, assis dans le ctime céleste (3) 😹 sanctuaire célest fisance de l'ancie me alliance per le ténimie même, qui annonce chirement velle (4). Il prouve l'insuffisance de la n sacerdoce la perfection du sacerdoce nouve mêmes de l'ancien culte (5). Il fai es cérémonies diation de Jésus-Christ est fondée se ce que Jésus Christ est en même temps prêtre et victime; ce qui lui donne lieu de montrer de nouveau la nécessité de la mort de Jésus-Christ et le prix infini de son sang (6). Il fait remarquer l'insuffisance des victimes légales ; il prouve leur abelition ; il montre l'efficacité du sacrifice de Jésus-Christ (7) exhorte les Hébreux à s'approcher de Dieu avec consiance. à demeurer sermes dans la foi, à s'entr'édisser et s'éntr'exhorter mutuellement : il les presse par le double motif des maux qu'ils auroient à craindre, sits ne persévéroient pas, et des biens qu'ils ont à espérer s'ils persévèrent (8). De là il prend occasion de parler de la foi : il en donne la définition; il en relève l'excellence et les avantages dans le dénombrement qu'il fait de ceux en qui cette vertu a plus éclaté (9). Il se sert de l'exemple de tous ces hommes fidèles pour exhorter les Hébreux, à courir avec patience dans la carrière qui leur est ouverte : il leur propose l'exemple de Jésus-Christ, et insiste particulièrement sur l'instruction que Dieu leur donne par la bouche de Salomon (10). Il les exhorte à tâcher d'avoir la paix avec tout le monde, mais en même temps à conserver avec soin la pureté de leur ame : il leur représente combien il leur seroit dangereux d'abandonner l'alliance divine à laquelle ils ont eu part (11). Il continue de leur donner quelques avis particuliers : il les console de la peine qu'ils avoient de se voir chassés de la synagogue (12). Enfin il leur demande le

^{(1) \$\}psi 11.-19 -- (2) \$\psi 20. jusqu'à la fin. -- (3) Chap. viii. \$\psi 1.-6. -- (4) \$\psi 7. jusqu'à la fin. -- (5) Chap. 1x. \$\psi 1.-14 -- (6) \$\psi 15. jusqu'à la fin. -- (7) Chap. x. \$\psi 1.-18. -- (8) \$\psi 19. jusqu'à la fin. -- (9) Chap. xi. \$\psi i. jusqu'à la fin. -- (10) Chap. xii. \$\psi 1.-15. -- (11) \$\psi 14. jusqu'à la fin. -- (12) Chap. xiii. \$\psi 1.-17.

secours de leurs prières, forme lui-même pour eux l'excellente prière que nous venons de voir ; et termine par les salutations ordinaires cette lettre précieuse que l'on ne

peut trop étudier ni trop méditer (1).

Parallèle des trois épîtres adressées auxRomains, aux Galates et aux Hébreux.

Ainsi cette lettre admirable achève de confirmer et de développer les grandes vérités que l'Apôtre avoit déià de saint Paul traitées dans les épîtres aux Galates et aux Romains. Dans ces trois épîtres l'Apôtre établit la nécessité de la foi en Jésus-Christ: mais il le fait de trois manières différentes. selon les différentes dispositions de ceux à qui il écrivoit. Aux Romains, il prouve la nécessité de la foi, en leur prouvant l'insuffisance de la philosophie et même de la loi. Aux Galates, il prouve la nécessité de la foi, en leur prouvant non-seulement l'insuffisance de la loi, mais encore le danger même de s'attacher aux cérémonies charnelles qu'elle prescrivoit, et de les regarder comme nécessaires depuis qu'elles étoient abolies. Aux Hébreux, il prouve la nécessité de la foi, en leur prouvant l'insuffisance et de l'alliance ancienne, et du sacerdoce lévitique qui en étoit le fondement, et de la loi mosaïque qui en étoit la condition. Aux Romains, il prouve l'insuffisance de la loi même morale, qui seule et par elle-même ne peut donner la vraie justice. Aux Galates, il prouve l'insuffisance de la loi cérémonielle, et même le danger de la regarder comme nécessaire depuis qu'elle est abolie par Jésus-Christ. Aux Hébreux, il prouve non-seulement l'insuffisance de la loi morale et de la loi cérémonielle, ani étoient l'une et l'autre les conditions de l'ancienne alliance, mais encore l'insuffisance de cette alliance ancienne et du sacerdoce lévitique qui en étoit le fondement. Aux Romains et aux Galates, il prouve expressément la nécessité de la foi, et implicitement l'excellence de Jésus-Christ, et de l'alliance nouvelle dont il est le médiateur. Aux Hébreux, il prouve expressément non-seulement la nécessité de la foi, mais encore l'excellence de Jésus-Christ, l'excellence de son sacerdoce et de son sacrifice, l'excellence de l'alliance nouvelle dont il est le médiateur. Aux Romains, il prouve en même temps et la nécessité de la foi, et la gratuité du don de la foi. Aux Galates, il se contente de prouver la nécessité de la foi. Aux Hébreux, il prouve en même temps et la nécessité de la foi, et les

^{(1) ¥ 18.} jusqu'à la fin.

avantages de la foi. Insuffisance de la philosophie, insuffisance de la loi mosaïque, insuffisance des observances charnelles prescrites par cette loi, insuffisance du sacerdoce lévitique, insuffisance des victimes légales, insuffisance de l'alliance ancienne; nécessité de la foi, gratuité du don de la foi, avantages du don de la foi, excellence de Jésus-Christ, perfection de son sacerdoce, prix infini de son sang, prérogatives de l'alliance nouvelle dont il est le médiateur: ce sont les grandes vérités respectivement établies dans ces trois épîtres, qui renferment aussi tout le fond de la seule religion véritable que nous avons le bonheur de professer.

ÉPITRE

DE SAINT PA

CHAPITRE PREMIER.

Excellence de Jésus-Christ au-dessus des prophètes qui ont paru dans l'ancien peuple, et au-dessus des anges par qui la loi a été donnée à l'ancien peuple.

- 1. Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions, et en diverses manières, par les prophètes,
- 2. Nous a enfin parle tout nou-vellement, each nos jours, "par son propre Fils Jésus-Christ notre Seigneur, qu'il a fait héritier de toutes choses, et par qui il a créé les siècles: "
- Sap. VII. 26.
- 3. Et comme il est la splendeur de sa gloire, et le caractère" ou l'image parfaite de sa substance, et qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiés de nos péchés " par son propre sang qu'il a répandu pour nous, il est assis au plus haut du ciel, à la droite de la souveraine majesté de Dieu,
- 1. MULTIFARIAM, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis: novissi-

dance de la loi o

noi Inge b

- 2. Diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit et secula:
- 3. Qurcum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis:

🕈 2. Gr. litt. nous a *enfin* parlé dans ces derniers jours. *lbid*. C'est-à-dire le monde.

🕏 3. C'est l'expression du grec.

Ibid. Le grec ajoute : par lui-même.

ÉPITRE DE SAINT PAUL AUX H

4. Tanto melior angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit.

5. Cui enim dixit aliquando angelorum: Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum : Ego ero illi in Patrem, et ipse erit mihi in Filium?

- 6. Et cum iterum introducit primogeni-. tum in orbem terræ, dicit: Et adorent eum omnes angeli Dei.
- 7. Et ad angelos quidem: dicit : . Qui facit angelos suos spiri+ tus, et ministros suas, flammam ignis, .titolodob la.
- 8. Ad Filium autem: Thronus tuus, Deus, in seculum seculi: virga æquitatis, virga regni tui. 💠 🔠 San San San San San San San San
- g. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem : propterea

4. Etante des anges, est plus ex e

5. Car qui ait jamais di Christ dans nelle, son inca rection: Vous ai engend leurs : Je mon Fils?

6. Et lors de nouveau son prem Æné di monde, et qu'il l'envoie à la fin des siècles pour juger les vivans et les morts. il dit: "Que tous les anges de Dieu l'adorent; ce qui montre combien il est au-dessus d'eux.

7. Aussi l'Ecriture dit touchant les anges: Dieu fait ses anges Ps. cm. 4. prompts et légers comme le vent, pour en faire ses ambassadeurs: et il les rend comme des flammes ardentes, par leur subtilité et leur activité, pour en faire ses ministres. "

8. Mais elle dit au Fils dont nous parlons, le considérant, non comme un serviteur de Dieu, mais comme étant Dieu lui - même : Ps. XLIV. 7. Votre trône. ô Dieu! sera un trône éternel; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité et de jus-

viga Vous avez aimé la justice, et vous avez hai l'iniquité : c'est pourquoi, o Dieu! votre Dieu " vous a

† 4. C'est le sens du grec. Ibid. Litt. dont il a hérité.

\$\dagger\$6. Autr. Et encore lorsqu'il introduit son premier ne dans le monde, et qu'après l'avoir glorifié i il lui donne la puissance sur les nations et établit son règne sur la terre; il dit, etc. Voyez l'analyse.

₹7. Autr. Aussi quant aux anges, l'Ecriture dit : Dieu se sert du souffle des vents pour en faire ses ambassadeurs et ses anges, et des flammes de feu pour en faire ses ministres. Mais quant au Fils, elle dit, etc. En hébreu, en grec, et en latin le même mot qui signifie esprit signifie aussi vent, et le même mot qui signifie ange, signifie aussi ambassadeur. Voyez l'analyse.

y 9. Voyez ce qui est dit de ce texte dans l'analyse.

Ps. cr. 26.

Ps. cix. 1.

1.Cor. xv. 25.

sacré d'une huile de joie, en une manière plus excellente que tous ceux qui participeront à votre gloire; vous ayant donné la plénitude de la grace, dont ils n'auront qu'un écoulement et une participation, et vous ayant élevé à un degré de gloire auquel ils n'arriveront jamais.

10. Et ailleurs, l'Ecriture le reconnoissant pour le Créateur de toutes choses, lui parle en ces termes: Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde; et les cieux sont l'ouvrage de vos mains.

11. Ils périront, mais vous demeurerez: ils vieilliront tous comme un vêtement ; with a susasheup ten in Aussi Cheriture dit toucha

12. Et vous les changerez comme un manteau, et ils seront changés : " mais pour vous, vous serez toujours le même, et vos années ne finiront point. Toutes ces paroles, qui s'entendent, comme vous savez, du Messie, c'est-à-dire de Jésus-Christ, marquent admirablement sa grandeur, et font voir combien il est élevé au-dessus des anges.

13. Aussi, qui est l'ange auquel le Seigneur ait jamais dit: Asseyezvous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied? Cela n'a été dit qu'à Jésus-Christ, à qui cette place est due comme étant fils unique de Dieu, et non pas aux anges qui ne sont que des serviteurs et des ministres.

14. Car en effet, tous les auges, 14. Nonne omnes ne sont-ils pas des esprits qui tien- sunt administratorib nent lieu de serviteurs et de minis- spiritus, în ministetres, étant envoyés pour exercer leur

unxit te, Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis.

10. Et: Tu in principio, Domine, terram fundasti : et opera manuum tuarum sunt cœ-Higgsoming J.

11. Ipsi peribunt, tu autem permanebis : et omnes ut vestimentum veterascent :

inis fistobe

- 12. Et velut amiotum mutabis con, et mutabuntur: tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.

- 13. Ad quem autem angelorum dixit aliquando: Sede a dextris meis, quoadusque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorom?

a suiri simbirii -bamaldorist

rium missi propter eos

y 12. Voyez dans ce volume la Dissertation sur la fin du monde.

qui hereditatem capient salutis ? ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut; au tieu que Jésus-Chrîst est, comme nous venons de le voir, te Fils coéternel et consubstantiel de Dieu, égat en toutes choses à son Père.

-interbelling account CHAPITRE II.

Combien est importante et indispensable l'obligation d'obéir à l'Evangile qui a été annoncé par Jésus-Christ même. Autres preuves de l'excellence de Jésus-Christ au-dessus des anges. Principes qui servent à lever le scandale de sa mort.

- 1. PROPTEREA abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte pereffluamus.
- cté obligés de garder fidèlement les ordonnances de la loi, nous devons observer avec encore plus d'exactitude les choses que nous avons entendues" de la bouche de Jésus-Christ, pour n'être pas comme des vases entr'ouverts, qui laissent écouler ce qu'on y met, et pour ne pas laisser sortir de notre esprit et de notre cœur les diffuss parotes que Dieu nous a fait ahnoneer par son propre Fils: " ce qui sans doute attireroit sur nous sa juste colère.
- 2. Si enim qui per angelos dictus est sermo, factus est firmus, et omnis prævaricatio et inobedientia accepitjustam mercedis retributionem:
- 2. Car si la loi, qui a seutement été annoncée par les anges et les serviteurs de Dieu, est demeurée ferme; et si tous les violemens de ses préceptes, et toutes les désobéissances à ses commandemens, ont reçu la juste punition qui leur étoit due,
- 3. Quomodo nos effugienus, si tantam
- 3. Comment pourrons-nous l'éviter, cette punition, si nous négli-

y 1. Gr. autr. nous devons nous attacher avec encore plus de soin aux choses que nous avons entendues, etc.

Ibid. Autr. pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule et se perd. Litt, afin que nous ne nous écoulions pas.

geons une doctrine qui nous apporte le véritable salut, "qui, ayant été premièrement annoncée par le Seigneur même, a été ensuite confirmée parmi nous, par ceux qui l'ont entendue de sa propre bouche,

Marc. XVI.10.

Psal. viii. 5.

4. Auxquels Dieu a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les différens effets de sa puissance, qu'il a fait paroître pour autoriser leur doctrine, et par la distribution des dons et des graces du Saint-Esprit, qu'il a partagés comme il lui a plu, et dont l'effusion a été en même temps une preuve incontestable de la vérité de l'Evangile qu'on vous a annoncé, et une marque évidente de la grandeur de Jésus-Christ, qui en est le premier ministre, et qui est établi roi et chef du monde nouveau, c'est-à-dire de l'Eglise, dont le renouvellement commence ici par la grace, et se consomme dans te ciet par la gloire?

5. Car Dieu n'a point soumis aux anges le monde futur dont nous perlons; man à Jésus-Christ, qui est le père et le souverain admi-

nistrateur.

6. Aussi quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture, en admirant te pouvoir que Dieu lui a donné, et la grandeur où la nature humaine a été élevée en sa personne divine: Qu'est-ce que l'homme, pour mériter votre souvenir? et qu'est-ce que le fils de l'homme, pour être favorisé de vos regards?

7. Yous l'avez rendu pour un peu de temps " inférieur aux anges, en le rendant passible et mortel; mais

neglexerimus salutem, quæ cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qui audierunt, in nos confirmata est,

4. Contestante Den signis, et portentis, et variis virtutibus, et Spiritus Sancti distributionibus secundum suam voluntatem.

Aunitale de la maria Paper a como a descripción de la Laboración de descripción de descripción de aunus

- 5. Non enim angelissubjecit Deus orbem terræ futurum, de quo loquimur.
- 6. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens: Quid est homo, quod memor es ejus: aut filius hominis, quoniam visitas eum?
- 7. Minuisti eum paulo minus ab angelis : gloria et honore coro-

v 3. Litt. un tel salut. v 7. et 9. C'est le sens du grec. Voyez ce qui est dit de ce texte dans l'analyse.

nasti eum : et constituisti eum super opera manuum tuarum.

- 8. Omnia subjecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subject, nihil dimisit non subjectum ei: nunc autem necdum videmus omnia subjecta ei.
- g. Eum autem qui modico quam angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis gloria et honore coronatum : ut gratia Dei pro omnibus gustaret mortem.

edia en la la

to quel so, but is

- 10. Decebat enim eum, propter quem omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxe. rat / auctorem salutis eorum per passionem consummare..... lini. Aliand share
- tail etcaross ato disin Qui enim sanctificat, et qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens:

s lui avez assujetti et Matt. xxviii. mis toutes choses sous les pieds. Or, en disant qu'il lui a assujetti toutes et ses, il n'a rien laissé qui ne lui 1 assujetti, non pas même les angu cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti, puisque les hommes impies et les anges apostats se révoltent sans cesse contre lui.

9. Mais, s'ils lui résistent en ce Phil. 11. 8. monde, ils lui seront assujettis dans l'autre; et la parole du prophète s'accomplira en ce point, comme nous voyons qu'elle l'est dans: les autres; car nous voyons que Jésus, qui avoit été rendu pour un peu de temps " inférieur aux anges, comme nous venons de le dire, a été couronné de gloire et d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte par l'ordre de son Père. Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourut pour tous.

10. It ne faut pas Fetonner que Dieu ait choisi ce moyen pour nour sauver; car il étoit bien digne de Dieu, pour lequel et par lequel sont toutes choses, que, voulant " conduire, à la gloire plusieurs enfans par la voie des souffrances, il consommåt et perfectionnût aussi par les souffrances celui aui devoit être l'auteur " de leur salut.

🔻 11. Car, celui qui sanctifie , et ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe; Jésusa Christ, comme homme, étant enfant d'Adam, aussi bien que les autres hommes, quoique d'une manière différente : c'est pourquoi

y 10. C'est le sens du grec. Ibid. Le grec à la lettre : le chef et le prince.

aussi il ne rougit point de les appeler ses frères.

Psal. XXI. 23.

12. En disant : J'annoncerai votre nom à mes frères; je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée de votre peuple.

Ps. xvII. 3.

13. Et ailleurs it dit, en parlant de Dieu: Je mettrai ma confiance en lui: ce qu'it n'auroit pu dire, s'it ne s'étoit rabaissé au-dessous de Dieu son père, en se faisant homme. Et it dit encore dans un autre endroit: Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnés."

Isai. viii. 18.

14. Et ainsi, parce que les enfans sont d'une nature composée de chair et de sang, et sujette à la mort, il a aussi lui-même participé à la foiblesse de cette même nature, et s'est rendu mortel, afin de détruire par sa mort celui qui étoit le prince de la mort, c'est-à-dire le diable;

Osee, x111. 14. 1. Cor.xv. 54.

> que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie, en teur donnant l'espérance qu'elle seroit suivie d'une heureuse résurrection : c'est une faveur qu'il a faite aux hommes, et qu'il n'a pas faite aux anges;

16. Car il ne s'est pas rendu le libérateur " des anges; mais il s'est rendu le libérateur de la race d'A-

braham. "

17. C'est pourquoi il a fallu qu'il fût en tout, excepté le péché, semblable à ses frères, afin qu'étant instruit par sa propre expérience des infirmités de leur nature, il fût devant Dieu un pontife compatissant à leurs foiblesses, et fidèle

12. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis: in medio ecclesiæ laudabo te.

13. Et iterum: Ego ero fidens in eum. Et iterum: Ecce ego, et pueri mei quos dedit mihi Deus.

14. Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem: ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est, diabolum:

15. Et liberaret eos qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.

16. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit.

17. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, et fidelis pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi.

y 13. Voyez ce qui est dit de ce texte dans l'analyse.

y 16. C'est le sens du grec. Voyez l'analyse.

16. C'est-à-dire de tous ceux qui devoient croire en Jésus-Christ, selon ce qui est dit ailleurs qu'Abraham est le père des croyans, et que les enfans de la foi sont les enfans d'Abraham. Rom. 1v. 16. Gal. 111. 7.

en son ministère. Il a fallu qu'il mourût comme eux, afin d'expier" les péchés du peuple, et de trouver dans l'immolation d'une chair mortelle, unie à sa nature divine, de quoi satisfaire à tout ce que ta nature humaine devoit à la justice de Dieu, et de quoi mériter aux hommes les secours et les graces dont ils avoient besoin.

18. In eo enim, in quo passus est ipse, et tentatus, potens est et eis qui tentantur, auxiliari.

18. Car c'est des peines et des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté et éprouvé dans sa chair mortelle, qu'il tire la vertu et la force de secourir ceux qui sont aussi tentés. "

17. C'est le sens du grec. 🔰 18. Autr. Car ayant été tenté et éprouvé par les peines qu'il a souffertes, il est disposé à secourir ceux qui sont aussi tentés et éprouvés. Voyez l'analyse.

CHAPITRE III.

Excellence de Jésus-Christ au-dessus de Moïse. Les Hébreux sont exhortés à s'affermir dans la foi, et à demeurer persévéramment attachés à Jesus-Christ. Exhortation que l'Esprit-Saint leur adresse dans le livre des psaumes.

- Unde, fratres sancti, vocationis coelestis participes, considerate apostolum et pontificem confessionis nostræ Jesum:
- 2. Qui fidelis est ei qui fecit illum, sicut et Moyses in omni domo ejus.
- 3. Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus,
- 1. Vous donc, mes saints frères, qui avez part à la vocation céleste, et qui étes du nombre de ceux que Dieu a choisis pour les rendre participans de sa gloire, considérez Jésus, qui est l'apôtre et le pontife de la religion que nous professons,
- 2. Qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse lui a été fidèle Num. x11.7. dans toute sa maison: et voyez combien, devant Dieu, il est audessus de ce prophète;

3. Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a bâti la



318

maison est plus estimable que la maison même. Or, c'est Jésus-Christ qui a bâti la maison dans taquelle Moïse a été fidèle, et dont il étoit lui-même une partie.

4. Car il n'y a point de maison qui n'ait été batie par quelqu'un; et celui qui est l'architecte " et le créateur de toutes choses, c'est Jésus-Christ qui est Dieu, et par conséquent infiniment au-dessus de Moïse.

- 5. Car quant à Moise, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur envoyé pour annoncer au peuple juif, qui étoit cette maison, tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire:
- 6. Mais Jésus-Christ, comme Fils de Dieu, a l'autorité sur sa maison; et nous sommes nous-mêmes sa "véritable maison, figurée par l'église judaïque, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, et une attente pleine de joie " des biens que nous espérons; autrement, nous perdrons cette glorieuse qualité.
- 7. C'est pourquoi, le Saint-Esprit voulant nous porter à la conserver avec soin, et nous inspirer la confiance et la docilité qui nous sont nécessaires pour cela, nous dit par la bouche de David, en parlant de Jésus-Christ: Si vous entendez aujourd'hui sa voix,

Psal. xciv. 8. Infr. iv. 7.

8. N'endurcissez pas vos cœurs, comme it arriva au peuple d'Is-raët pendant qu'il étoit dans le désert, au jour de la tenta ion, et dans le tieu qui fut depuis appeté

quanto ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam.

- 4. Omnis namque domus fabricatur ab aliquo : qui autem omnia creavit, Deus est.
- 5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tamquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant:
- 6. Christus vero tamquam filius in domo sua: quæ domus sumus nos, si fiduciam, et gloriam spei usque ad finem, firmam retineamus.
- 7. Quapropter sicut dicit Spiritus Sanctus: Hodie si vocem ejus audieritis,

8. Nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione secundum diem tentationis in deserto,

§ 4. C'est ce qu'exprime la force du mot grec, qui est relatif à la similitude prise d'une maison bâtie par un architecte.

♦ 6. C'est le sens du grec : cujus domus sumus nos.
Ibid. C'est le sens du grec.

g. Ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt, et viderunt opera mea

10. Quadraginta annis: Propter quod infensus fui generationi huic, et dixi: Semper errant corde. Ipsi autem non cognoverunt vias meas:

11. Sicut juravi in ira mea: Si introibunt in requiem meam.

12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi a Deo vivo:

13. Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati.

te lieu de la contradiction et du murmure, "

9. Où vos pères me tentèrent, où ils voulurent éprouver ma puissance, et où ils virent les grandes choses que je fis en leur faveur, sans voutoir croire que je pusse les nourrir dans le désert, ni les mettre en possession de la terre que je leur avois promise.

poine et avec dégoût " durant quarante ans, " dit Dieu dans te même endroit; et j'ai dit en moi-même: Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur; ils ne connoissent point mes voies; ils ne veulent point suivre celles que je teur ai marquées, ni se confier en mes paroles.

11. C'est pourquoi " je leur ai juré, dans ma colère, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon

repos.

12. Prenez donc garde aussi, mes frères, que quelqu'un de vous ne tombe dans un déréglement de cœur et dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant, comme ce peuple fut exclus de la terre promise, à cause de la sienne.

13. Ainsi exhortez - vous chaque jour les uns les autres; et encouragez-vous mutuellement à persévérer dans la foi que vous avez embrassée, et à demeurer fortement attachés à Dieu, pendant que dure ce temps que l'Ecriture appelle

▼ 10. C'est ce qu'exprime la force du mot grec.

11. C'est le sens du grec.

^{▼ 8.} Autr. au temps de la contradiction, et au jour de la tentation dans le désert.

Ibid. A la lettre, selon la ponctuation du grec et du latin: où ils virent les grandes choses que je fis pendant quarante ans. C'est pourquoi j'ai supporté ce peuple avec dégoût, et j'ai dit, ete. Mais quelques manuscrits grec omettent ici la conjonction propter quod, et réunissent ces mots: J'ai supporté ce peuple avec dégoût pendant quarante ans, etc. C'est ainsi qu'il se lit dans le psaume; et la suite suppose cette leçon. Infr. \$\psi\$ 17.

Aujourd'hui, qui est le temps de notre vie, de peur que quelqu'un de vous étant séduit par le péché, ne tembe dans l'endurcissement, qu'ainsi il ne soit exclus du repos que nous attendons, et que nous aurons en effet, si nous demeurons

fidèles à notre vocation.

14. Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de la grace de Jésus-Christ, et que nous serons faits participans de sa gloire, pourvu que nous conservions inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être " nouveau qu'il a mis en nous, demeurant fermes dans la foi qu'il nous a annoncée, et dans la justice qu'il nous a communiquée; et y persévérant,

15. Pendant tout le temps que l'on nous dit: Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva, au lieu appelé contradiction, " à ceux qui

éloient sortis d'Egypte.

16. Car qui sont ceux "qui, l'ayant entendue, cette voix, irritèrent Dieu par leurs contradictions, leurs désobéissances et leurs murmures? cela n'arriva-t-il pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte?"

17. Et qui sont ceux que Dieu supporta avec peine et avec dégoût "durant quarante ans, sinon ceux qui avoient péché, dont les corps demeurèrent étendus dans le désert?

18. Et enfin qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient ja14. Participes enim Christi effecti sumus : si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus :

15. Dum dicitur: Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.

16. Quidam enim audientes exacerbaverunt, sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.

17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? nonne illis qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto?

18. Quibus autem juravit non introire in

v 14. Le pronom ejus n'est pas dans le grec.

▼ 15. Autr. au temps de la contradiction.

v 16. Voyez ce qui est dit de ce texte dans l'analyse.

Ibid. Il n'y eut d'exceptés que Caleb et Josué. Voyez l'analyse.

₩ 17. Voyez sur le ¥ 10.

Num.xiv.37.

requiem ipsius, nisi illis qui increduli fuerunt?

19. Et videmus, quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

mais dans son repos, sinon ceux qui n'obéirent pas " à sa parote?

19. En effet, nous voyons qu'ils ne purent y entrer, à cause de leur incrédulité, et qu'ils moururent presque tous dans le désert.

₹ 18. C'est le sens du grec.

CHAPITRE IV.

- L'Apôtre continue d'exhorter les Hébreux s'affermir dans la foi. Il leur montre les conséquences qu'ils doivent tirer du texte qu'il vient de citer. Il excite leur vigilance, et ranime leur confiance.
- Timeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.
- 2. Etenim et nobis nuntiatum est, quemadmodum et illis : sed non profuit illis sermo auditus, non admistus fidei ex iis quæ audierunt.
- 3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus : quemadmodum dixit: Sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam : et quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

- 1. Craignons donc aussi, nous, que, négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu. dont celui de la terre promise n'étoit que l'ombre et la figure, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus. "
- Car on nous l'a annoncée aussi bien qu'à eux, cette promesse; mais la parole qu'ils entendirent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue. "
- 3. Pour nous qui avons cru à cette divine parole, elle nous sera utile; et nous entrerons dans ce repos, dont les incrédules seront exclus, selon qu'il est dit : J'ai juré dans ma co- Ps. xciv. 11. lère qu'ils n'entreront point dans mon repos; or, ce repos dont Dieu parle en cet endroit est le même que celui dans lequel il est entré après avoir achevé ses ouvrages dans la création du monde.

🖈 1. Litt. qui paroisse en être exclus. Ou selon le grec autrement : qui reuille en être exclus.

🛊 2. C'est le sens du grec.

23.

Gen. 11. 2.

Supr. 111. 7.

- 4. Car l'Ecriture, parlant du septième jour, dit en quelque endroit : Dieu se reposa le septième jour, après avoir achevé ses œuvres.
- 5. Et il est dit encore ici: Ils n'entreront point dans mon repos: et ainsi ce repos, dans lequel les incrédules n'entreront point, étant appelé le repos de Dieu, est sans doute celui dans lequel il est entré lui-même, après avoir achevé toutes ses œuvres.
- 6. Puis done qu'il faut que quelques-uns y entrent, et que ceux à qui la parole en fut premièrement portée n'y sont point entrés à cause de leur incrédulité, il s'ensuit que nous y entrerons, nous qui avons cru à la parole qui nous a été annoncée. Je dis qu'ils n'y sont point entrés, parce que le repos que les Israélites ont trouvé dans la terre promise n'est pas celui dont nous parlons,

7. Puisque Dieu détermine encore un jour particulier qu'it appetle Aujourd'hui, en disant, tant de temps après l'entrée des Juifs dans la Palestine, par la bouche de David, ainsi que je viens de le dire: Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, de peur d'être exclus de ce repos qui vous est offert; ce qui fait voir qu'il y a encore aujourd'hui un repos que Dieu nous propose, et qui est bien différent de cetui que les Juifs ont trouvé dans la terre promise.

8. Car si Josué les avoit établis dans ce repos, en les mettant en possession de cette terre, l'Ecriture n'au-

- 4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic: Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis.
- 5. Et in isto rursum: Si introibunt in requiem meam.
- 6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, et ii quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem:
- 7. Iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est: Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

8. Nam si eis Jesus requiem præstitisset, numquam de alia lo-

^{▼ 8.} A la lettre, Jésus : c'est ainsi que Josué est nommé dans la version grecque des Septante.

Dieu.

queretur posthac di

norte à pai de peur d'être exclus du repos de

iamais par

 Itaque relinquitur sabbatismus po pulo Dei. g. Ainsi il reste un autre sabbat et un autre repos, qui est réservé au vrai peuple de Dieu, dont le peuple Juif n'étoit que la figure; c'est-à-dire aux Chrétiens, qui doivent se reposer après les travaux de cette vie, comme Dieus'est reposé lui-même après l'ouvrage des six jours.

repos de Dieu se repose aussi luimême, en cessant de travailler, comme Dieu s'est reposé après ses

ouvrages.

suis, sicut a suis Deus.

11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem : ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.

10. Qui enim in-

gressus est in requiem

ejus : etiam ipse re-

quievit ab operibus

1st. Efforçons-nous "donc d'entrer dans ce bienheureux repos, par notre attachement à la foi, et notre fidétité à Jésus-Christ, de peur que quelqu'un ne tombe dans une désobéissance semblable à celle de ces inctédules, qui bui en interdise l'entrée, et qui attire sur lui la juste vengeance de Dieu, qui ne manquera pas de punir sévèrement l'abus et le mépris qu'on aura fait de sa parole; et cette divine parole saura bien elle-même se venger des injures qu'on lui aura faites et les infidélités les plus secrètes ne lui échapperont pas.

12. Car la parole " de Dieu est vivifiante et efficace, et elle perce plus qu'une épée à deux tranchans : elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'ame et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles ; et elle demêle les pensées et les

mouvemens du cœur.

tingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor co-

12. Vivus est enim

sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni

gladio ancipiti : et per-

🔖 11. G'est le sens du grec.

^{🛉 12.} L'expression du grec signifie en même temps la parole ou le Verbe de Dieu. Voyez le verset suivant et l'analyse.

Ps.xxxiii 16. Eccli. xv. 20. 15. Nulle créature ne lui est cachée; car tout est à nu et à découvert devant les yeux de celui dont nous parlons, c'est-à-dire de Jésus-Christ, qui est la parole substantielle du Père, son Verbe éternel, et en même temps l'apôtre et le pontife de la religion que nous professons.

14. Ayant donc pour grand pontife Jésus Fils de Dieu, qui est monté au plus haut des cieux, demeurons fermes dans la foi qu'il nous a annoncée, et dont nous avons fait profession; et si nous avons été assez malheureux pour tomber dans quelque infidétité à son égard, retevons-nous au plus tôt, et retournons à lui avec confiance, étant persuadés qu'il aura pitié de nous, et nous fera miséricorde.

15. Car le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses; mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché.

16. Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de sa grace, " afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver le secours de sa grace dans nos besoins."

gitationum et intentionum cordis.

- 13. Et non ulla creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.
- 14. Habentes ergo pontificem magnum, qui penetravit cœlos, Jesum filium Dei: teneamus confessionem.

- 15. Non enim habemus Pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris : tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato.
- 16. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ: ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

y 15. Autr. mais il a été tenté et éprouve de même que nous en toutes manières, sans être néanmoins sujet au péché.

† 16. Litt. devant le trône de la grâce : c'est-à-dire devant le trône du Père des miséricordes, auprès de qui nous avons accès par Jésus-Christ.

Ibid. Litt. et d'y trouver grâce pour être secourus dans nos besoins.

CHAPITRE V.

Jésus-Christ est vraiment notre pontife : comment cette qualité lui convient et lui appartient. L'Apôtre reproche aux Hébreux, à qui il écrit, leur peu de disposition à entrer dans l'intelligence des grandes vérités de la religion.

- 1. Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis:
- 2. Qui condolere possit iis qui ignorant et errant : quoniam et ipse circumdatus est infirmitate.
- 3. Et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis.

4. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tamquam Aaron.

- 5. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret: sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te:
- 6. Quemadmodum et in alio loco dicit: Tu es sacerdos in æ-

1. Je dis que le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses; car comme tout pontife est pris d'entre les hommes et est établi pour les hommes, en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés,

2. Et qu'il puisse être touché de compassion" pour ceux qui pèchent par ignorance et par erreur, comme étant lui-même environné de foi-

blesse

3. (Et c'est ce qui l'oblige d'offrir pour lui-même , aussi-bien que pour le peuple, les sacrifices destinés pour expier les péchés);

4. Et nul ne s'attribue à soi-même Exoa xxviii. cet honneur; mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron :

2. Pa 7.xxvi. 18.

5. Ainsi Jesus-Christ, notre souverain pontife, a toutes ces qualités: car, pour commencer par la dernière, il est certain qu'il ne s'est point élevé de lui-même à la dignité de souverain pontife; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous Psal. cix. 4. êtes mon Fils, je vous ai engendré auiourd'hui :

6. Comme il lui a dit dans un autre endroit : Vous êtes le prêtre éternel Psal. 11. 7. selon l'ordre de Melchisédech : de

y 2. Autr. d'une juste compassion. C'est le sens du grec.

plus il a été environné de foiblesse et d'infirmité, assujetti à la nécessité de mourir, et à l'obligation de

prier pour lui-même.

7. Aussi voyons-nous que, durant les jours de sa chair, ayant offert, avec un grand cri et avec larmes, ses prières et ses supplications à celui qui pouvoit le tirer de la mort, il a été exaucé" à cause de son humble respect pour son Père. Enfin il est devenu un pontife compatissant à nos misères par ses propres souffrances;

8. Car, quoiqu'il fût le fils de Dieu, il a appris ce que coûtoit l'obeissance, par tout ce qu'il a souffert

pour obéir à son Père ."

- 9. Et étant entré dans la consommation de sa gloire, par la perfection de son obéissance, qui a été jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent,
- 10. Dieu l'ayant déclaré pontife selon l'ordre de Melchisédech.
- 11. Sur quoi nous aurions beaucoup de choses à dire, mais qu'il est difficile" de vous bien expliquer, parce que vous vous êtes rendus peu capables de les entendre.
- 12. Car au lieu que, depuis le temps qu'on vous instruit, vous devriez déjà être maîtres, vous auriez encore besoin qu'on vous apprit

ternum secundum ordinem Melchisedech.

- 7. Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere a morte, cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.
- 8. Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex iis quæ passus est obedientiam:
- Et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ,
- 10. Appellatus a Deo pontifex juxta ordinem Melchisedech.
- 11. De quo nobis grandis sermo et ininterpretabilis ad dicendum: quoniam imbecilles facti estis ad audiendum.
- 12. Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus : rursum indigetis ut vos

y 11. C'est le sens du grec.

^{† 7} et 8. Autrement, et selon le grec: De plus il a été environné de foiblesse et d'infirmité, et il est devenu compatissant à nos misères par ses souffrances. Car nous voyons que dans les jours de sa chair, ayant offert avec un grand cri et avec larmes ses prières et ses supplications à celui qui pouvoit le tirer de la mort, et ayant été exaucé à cause de son humble respect pour son Père, quoiqu'il fût le Fils de Dieu, il a appris ce que coûtoit l'obéissance, par tout ce qu'il a souffert pour obéir à son Père; et étant entré, etc.

doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei : et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.

- 13. Omnis enim qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ: parvulus enim est.
- 14. Perfectorum autem est solidus cibus : eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.

les premiers élémens par où l'on commence d'expliquer la parole de Dieu ; et vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devroit donner que du lait, et non une no urriture solide.

- 13. Or, quiconque n'est nourri que de lait est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice, "comme étant encore enfant.
- 14. Mais la nourriture solide, et la connoissance des grands mystères de la religion, est pour les parfaits, pour ceux dont l'esprit, par une sainte habitude et un long exercice, s'est accoutumé à discerner le bien et le mal.
- vi 13. C'est-à-dire les discours qui regardent le principe et la source de la vraie justice. Voyez l'analyse.

CHAPITRE VI.

- L'Apôtre exhorte les Hébreux à s'élever avec lui aux grandes vérités dont il doit les instruire; et il leur fait sentir le danger de l'apostasie à laquelle les conduisoit leur affoiblissement dans la foi. Il ranime leur confiance; et il excite leur zèle et leur courage par le motif de l'espérance dont il leur montre les fondemens inébranlables.
- 1. QUAPROPTER intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursum jacientes fundamentum pœnitentiæ ab operibus mortuis, et fidei ad Deum,
- 2. Baptismatum doctrinæ, impositio-
- 1. QUITTANT donc, en faveur de ces parfaits, les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer de croire en Jésus-Christ, passons à ce qui est le plus parfait, sans nous arrêter à établir de nouveau ce qui n'est que le fondement de la religion, comme est la pénitence des œuvres mortes ou des péchés commis avant le baptême, la foi en Dieu,
- 2. Et ce qu'on enseigne touchant les différentes sortes de baptêmes,"
- 🛊 2. Ou simplement : touchant le baptême. Quelques manuscrits lisent

Matt. x11. 45.

1. Petr.11. 20.

Infr. x. 26.

l'imposition des mains, la résurrection des morts, et le jugement éternel.

3. C'est aussi ce que nous ferons, si Dieu nous le permet. Et en effet il seroit inutile de nous arrêter à vous instruire de ces premiers principes de la religion chrétienne, comme si nous voulions vous disposer de nouveau à recevoir la grace du baptême : on ne la reçoit qu'une fois; et on ne la recouvre plus, si on est ensuite assez mal-

heureux pour la perdre.

4. Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés de la tumière de la foi dans le sacrement de baptême, qui ont goûté le don du ciel dans l'eucharistie, qui ont été rendus participans du Saint-Esprit dans la consirmation.

5. Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grandeurs du siècle à venir,

6. Et qui après cela sont tombés dans l'apostasie, ou dans quelque autre peché mortel; il est impossible qu'ils se renouvellent par la pénitence d'un second baptême, et qu'ils recouvrent par ce sacrement cette nouveauté de vie qu'ils y avoient reçue; parce que le bapteme étant une parfaite image de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, il ne peut être donné qu'une fois, comme Jésus-Christ n'est mort et ressuscité qu'une fois ; et il faudroit, pour le réitérer, que Jésus-Christ mourût de nouveau; en sorte qu'on peut dire de ceux qui en perdent la grace par

nis quoque manuum, ac resurrectionis mortuorum, et judicii æterni.

3. Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.

4. Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus Sancti,

5. Gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque seculi venturi,

6. Et prolapsi sunt: rursus renovari ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes.

ainsi; saint Augustin lit de même. En supposant que ce soient les baptèmes, cela s'entend de la différence qu'il y avoit entre le baptème de Jésus-Christ et les autres baptêmes ou lustrations pratiquées chez les Juiss et chez les gentils.

teurs crimes, qu'autant qu'ils neuvent ils crucifient de nouveau en eux-mêmes le Fils de Dieu, et l'exposent encore à l'ignominie de ta croix, puisqu'ils le mettent dans la nécessité de subir une seconde fois ce honteux supplice, pour teur redonner cette première innocence qu'il leur avoit communiquée, et qu'ils perdent ainsi par leurs péchés. Mais comme Jésus-Christ ne peut plus mourir, ils ne peuvent plus aussi la recouvrer dans le sacrement de baptême; " et ainsi, s'ils n'ont recours au baptême laborieux de la pénitence, ils n'ont à attendre que la malédiction de Dieu et le feu de l'enfer, pour les punir de leur ingratitude, et du mauvais usage qu'ils ont fait de la grace qu'ils avoient reçue.

7. Car lorsqu'une terre, étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu: "

8. Mais quand elle ne produit que des ronces et des épines, elle est en aversion à son maître; elle est menacée de sa malédiction; et à la fin il y met le feu.

9. Or, nous avons une meilleure opinion de vous et de votre salut, mes chers " frères, quoique nous parlions de cette sorte.

7. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis a quibus colitur, accipit benedictionem a Deo:

8. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, et maledicto proxima: cujus consummatio in combustionem.

9. Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora, et viciniora saluti: tametsi ita loquimur.

\$\forall 6. Autr. il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, par une penitence semblable à celle qui prepare au bapteme, en crucifiant de nouveau dans eux (ou pour eux) le Fils de Dieu par un second baptême, et l'exposant en quelque sorte à l'ignominie en rendant merrisable par cette rétération même l'application de ses mystères. Cette pénitence qui disposoit au baptême se trouve marquée au v 1, et ce crucifiement qui s'opère en nous par le baptême est marqué dans l'épître aux Galates, 111. 1. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans l'analyse.

7. Autr. on l'appelle une terre bénie de Dieu.

▼ 9. C'est le sens du grec.

- 10. Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres, et la charite" que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, et que vous rendez encore aux saints.
- 11. Mais nous vous parlons ainsi, parce que nous souhaitons que chacun de vous fasse paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre espérance soit accomplie; "
- 12. Et que cette vertu croissant en vous de plus en plus, et vous inspirant tous les jours une nouvelle ferveur, vous ne soyez pas lents et paresseux; mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui, par leur foi et par leur patience, sont devenus " les héritiers des promesses que Dieu avoit faites à Abraham, et qu'il avoit confirmées, en jurant par lui-même.

13. Car Dieu, dans la promesse qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût

jurer, jura par lui-même;

Gen. XXII. 16.

14. Et lui dit ensuite : Assurezvous que je vous comblerai de bénédictions, et que je multiplierai

beaucoup votre race.

15. Et ainsi ce patriarche, ayant attendu avec une longue patience, a enfin obtenu l'effet de cette promesse que Dieu lui avoit faite, et qu'il avoit confirmée par serment, pour la rendre plus certaine.

16. Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand

- 10. Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministra-
- 1 1. Cupimus autem unumquemque trum eamdem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem:
- 12. Ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditabunt promissiones.
- 13. Abrahæ namque promittens Deus. quoni**am** ne**minem ha**buit per quem jurarèt majorem, juravit per semetipsum,

14. Dicens : Nisi benedicens benedicam te, et multiplicans multiplicabo te.

15. Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem.

16. Homines enim per majorem sui ju-

🖞 11. Gr. antr. soit ferme ct assurée.

♥ 12. C'est le sens du grec.

^{🖈 10.} Le grec imprimé lit : et le travail de la charité. Mais les plus anciens et les meilleurs manuscrits grecs sont conformes à la Vulgate.

rant: et omnis contro versiæ eorum finis, ad confirmationem, est iuramentum.

17. In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis heredibus immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum:

18. Ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem:

19. Quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam, et incedentem usque ad interiora velaminis:

20. Ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundum ordinem Melchisedech pontifex factus inæternum. qu'eux, et que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends,

17. Dieu, voulant aussi faire voir avec plus de certitude, aux héritiers de sa promesse, la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa parole,

18. Afin qu'étant appuyés sur ces deux choses inébranlables, la parole et le serment de Dieu, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, nous qui ayons mis notre refuge dans la recherche et l'acquisition des biens éternels et invisibles, qui nous sont proposés par l'espérance,

19. Laquelle sert à notre ame comme d'une ancre ferme et assurée, qui la rend inébrantable au milieu des troubles et des agitations de cette vie, et qui pénètre jusqu'au vrai sanctuaire qui est au dedans du voile, c'est-à-dire jusqu'au sein de Dieu, où elle

nous tient attachés.

20. Et où Jésus, comme notre précurseur, est entré le premier, pour nous préparer le lieu de notre repos éternel, et pour s'y offrir éternellement en sacrifice pour nous, ayant été établi pontife éternel, selon l'ordre de Melchisédech, dont le sacerdoce est éternel.

CHAPITRE VII.

Caractères de Melchisédech, dont le sacerdoce est le symbole du sacerdoce de Jésus-Christ. Changement du sacerdoce lévitiqué et de la loi mosaïque, fondé sur leur insuffisance. Excellence de l'alliance nouvelle, et de Jésus-Christ, qui en est le médiateur par son sacerdoce. Jésus-Christ est un prêtre saint et immortel.

Gen. xIV. 18.

1. CAR ce Melchisédech, roi de Salem, "et prêtre du Dieu trèshaut, qui vint au-devant d'Abraham lorsqu'il retournoit de la défaite des rois, dont il est parlé dans la Genèse, et qui le bénit,

2. Auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris sur ces rois vaincus; ce Melchisédech qui s'appelle," selon l'interprétation de son nom, premièrement roi de justice, puis roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix;

3. Qui est représenté, dans l'Ecriture, sans père, sans mère, sans généalogie; qui n'a, dans la même Ecriture, ni commencement, ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, demeure prêtre pour toujours."

4. Considérez donc combien grand il doit être, puisque le patriarche même Abraham lui donna la dîme de ses dépouilles. " 1. Hic enim Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei summi, qui obviavit Abrahæ regresso a cæde regum, et benedixit ei:

2. Cui et decimas omnium divisit Abraham: primum quidem qui interpretatur rex justitiæ: deinde autem et rex Salem, quod est rex pacis:

3. Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.

4. Intueminiautem quantus sit hic, cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.

▼ 1. C'est-à-dire de Jérusalem.

ऐ 2 et 3. Gr. autr. il s'appelle, etc., il paroît sans père, etc., et il n'a, etc., étant ainsi l'image du Fils de Dieu, qui demeure prêtre pour toujours. Il est très-ordinaire aux Hébreux de sous-entendre ainsi le pronom qui; si l'on ne s'en aperçoit pas dans les versions, c'est que communément les versions l'expriment, lors même qu'il n'est pas exprimé dans le texte. Ainsi dans le grec de l'épître aux Éphésiens, 11.5., on lit: Dieu nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grace duquel vous êtes sauvés: cujus gratia estis salvati: ce cujus n'est pas exprimé dans le grec. Voyez la Dissertation sur Melchisédech, tom. ¹er.

\$ 4. C'est le sens du grec.

5. Et quidem de failis Levi sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere a populo secundum legem, id est, a fratribus suis : quamquam et ipsi exierint de lumbis Abrahæ.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, et hunc qui habebat repromissiones, benedixit.

- Sine ulla autem contradictione, quod minus est, a meliore benedicitur.
- 8. Et hic quidem decimas morientes homines accipiunt: ibi autem contestatur, quia vivit.

 g. Et (ut ita dictum sit) per Abraham, et Levi, qui decimas accepit, decimatus est.

10. Adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech. 5. Il est vrai que ceux qui, étant Deut.xvm.3. de la race de Lévi, entrent dans le Jos. xiv. 4. sacerdoce, ont droit, selon la loi, de prendre la dîme du peuple, c'està-dire de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham aussi-bien qu'eux.

- 6. Mais c'est en ceta même que paroît davantage la grandeur de celui dont nous parlons; et c'est ce qui montre clairement combien it est au-dessus des tévites; car ce Melchisédech, qui n'a point de place dans leur généalogie, et qui n'est point de teur tribu, a pris néanmoins la dime d'Abraham, et a béni celui à qui les promesses ont été faites.
- 7. Or, il est sans doute " que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la donne : et ainsì Abraham est inférieur à Melchisédech ; et par conséquent Melchisédech est fort au-dessus des lévites.
- 8. Aussi voyons-nous que, dans la loi, ceux qui reçoivent la dime de leurs frères sont des hommes mortels; mais celui qui la reçoit ici d'Abraham n'est représenté que comme toujours vivant.

 Et de plus, Lévi, qui reçoit la dîme des autres, l'a payée lui-même, pour le dire ainsi, dans la personne d'Abraham;

10. Puisqu'il étoit encore dans Abraham son aïeul, lorsque Melchisédech vint au-devant de ce patriarche. Toutes ces circonstances relèvent admirablement Melchisédech et son sacerdoce, et font voir en même temps que Jésus-Christ, dont Melchisédech n'étoit

▼ 7. Litt. sans contredit.



que la figure, est infiniment audessus d'Abraham; et que son sacerdoce est infiniment au-dessus de celui des tévites, qui sans doute ne pouvoit conduire les hommes à une justice aussi parfaite.

- 11. Car si le sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avoit pu rendre les hommes aussi justes et aussi parfaits, qu'étoit-il besoin qu'il se levât un autre prêtre, qui fût appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non pas selon l'ordre d'Aaron? Cependant nous voyons que Dieu a établi un autre prêtre, qui est selon l'ordre de Metchisédech; que le sacerdoce de Lévi seton l'ordre d'Aaron a été aboli; et que la loi par conséquent a été aussi changée en même temps que le sacerdoce de Jésus-Christ, qui est ce prêtre selon l'ordre de Melchisédech, a été établi.
- 12. Car le sacerdoce étant changé, il faut nécessairement que la loi soit aussi changée. "Or, il est certain que le sacerdoce est changé, et qu'il est sorti de la tribu de Lévi;
- 13. Car celui dont ces choses ont été prédites, et à qui it a été dit : Vous êtes prêtre selon l'ordre de Melchisédech, est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'autel;
- 14. Puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moise n'a jamais attribué le sacerdoce. "
- 15. Et ce changement du sacerdoce lévitique paroît encore plus clairement, en ce qu'il se lève un

11. Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit), quid adhuc necessarium fuit, secundum ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dici?

- 12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat.
- 13. In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fuit.
- 14. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster: in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.
- 15. Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitu-

^{12.} C'est le sens du grec.

dinem Melchisedech exsurgat alius sacerdos.

16. Qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vitæ insolubilis.

- 17. Contestatur enim: Quoniam tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech.
- 18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus, et inutilitatem:
- 19. Nihil enim ad perfectum adduxit lex: introductio vero melioris' spei, per quam proximamus ad Deum.
- 20. Et quantum est nen sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt :
- 21. Hic autem cum jurejurando, per eum

autre prêtre selon l'ordre " de Melchisédech,

16. Qui n'est point établi par la loi d'une ordonnance, ou d'une succession charnelle, comme cetui d'Aaron, qui passe du père aux enfans, mais par la puissance de sa vie immortelle, qui fait qu'il ne succède à personne, et que personne ne lui succède, demeurant prêtre pour toujours,

17. Ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots : Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisé-

dech.

18. Il est donc vrai que le sacerdoce est changé, et que la première loi " est abolie, à cause de sa foiblesse et de son inutilité pour le satut,

19. Parce que la loi n'a rien conduit à la perfection. Mais aussi une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée en sa place, par le sacerdoce de Jésus-Christ, qui nous donnant, par l'abondance de sa grace, un accès libre et plus facile auprès du Père, nous montre clairement combien il est audessus du sacerdoce de la loi.

20. Et de plus, "ce sacerdoce de Jésus-Christ a encore cet avantage sur celui de la loi, qu'il n'a pas été établi sans serment; car au lieu que les autres prêtres ont été établis sans serment.

21. Celui-ci l'a été avec serment; Dieu lui ayant dit, en jurant par

♥ 15. Litt. selon la ressemblance.

🛊 18. Autr. la première ordonnance touchant le sacerdoce.

Psal. cix. 4.

^{▼ 20.} L'expression quantum de ce verset répond à in tantum du ▼ 22., ce que l'on pourroit exprimer ainsi à la lettre : Et d'autant que ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment (car au lieu, etc., de Melchisédech); d'autant l'alliance dont Jésus, etc.

*

Psal. cix. 4.

tui-même: Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech. C'est ce que nous apprenons de David, qui dit, en parlant de Jésus-Christ: Le Seigneur a juré; et son serment demeurera immuable: "Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech;"

22. Tant il est vrai que l'alliance dont Jésus est médiateur, " est plus

parfaite que la première.

23. Aussi y a-i-il eu autrefois successivement plusieurs prêtres, parce que la mort les empêchoit de l'être toujours;

24. Mais comme celui-ci demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est éternel. "

25. C'est pourquoi il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour nous. " Or, nous avions besoin d'un tel prêtre pour nous réconcilier à Dieu, et pour nous sanctifier;

26. Car il étoit bien raisonnable, et" il fatloit absolument pour cela que nous eussions un pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus

élevé que les cieux,

Lev. xv1. 6.

27. Qui ne fût point obligé, comme les autres pontifes, " d'offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchés,

qui dixit ad illum: Juravit Dominus, et non pœnitebit eum: Tu es sacerdos in æternum):

22. In tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.

23. Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere:

24. Hic autem eo quod maneat in eternum, sempiternum habet sacerdotium.

25. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum: semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus et excelsior cœlis factus:

27. Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis

🖞 21. Litt. et il ne s'en repentira pas.

Ibid. Ces mots sont dans le grec.

🖞 22. Litt. le garant.

y 24. Gr. litt. qui ne passe point, qui n'est pas successif.

y 25. Gr. pour eux.

🛊 26. Litt. il étoit convenable.

¥ 27. et 28. C'est l'expression du grec.

delictis hostias offerre, deinde pro populi : hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.

28. Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes: sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

et ensuite pour ceux du peuple, l'ayant fait une fois en s'offrant luimème. Toutes ces excellentes quatités, qui se trouvent réunies en Jésus - Christ, notre souverain pontife, font voir d'une manière admirable la différence qu'il y a entre les prêtres de la loi ancienne et celui de la nouvelle alliance.

28. Car la loi établit pour pontifes " des hommes pleins de foiblesses: mais la parole de Dieu, confirmée par le serment qu'it a fait depuis la loi, établit pour pontife le Fils, qui est saint et parfait pour jamais.

CHAPITRE VIII.

Excellence du sacerdoce de Jésus-Christ, qui, assis dans le ciel à la droite de son Père, offre dans le sanctuaire céleste une victime céleste. Insuffisance de l'ancienne alliance prouvée par la promesse même d'une alliance nouvelle.

1. CAPITULUM autem super ca quæ dicuntur: Talem habemus pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cœlis,

2. Sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fixit Dominus, et non homo. 1. Tour ce que nous venons de dire se réduit à ceci: "Que le pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la souveraine majesté de Dieu.

2. Etant le ministre du sanctuaire céleste, et de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé, et non pas un homme; bien différent par conséquent de celui dans lequel entrent les prêtres de la loi, qui a été dressé par Moïse, et qui n'est que l'ombre et la figure de celui-ci, dans lequel Jésus-Christexerce les fonctions de son ministère, et dans

v 1. Gr. autr. Mais ce qui met le comble à tout ce que nous venons de dire, c'est que, etc.

tequet it offre des dons et des sa-

crifices.

3. Car tout pontife est établi pour effrir des dons et des victimes : c'est pourquoi il est nécessaire que ce-lui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir. Mais ce quelque chose est sans doute bien différent des victimes de la loi.

4. Car si c'étoit quelqu'une des choses qui sont sur la terre, et qu'on offre dans les sacrifices de la toi, il n'auroit point du tout été prêtre, y en ayant déjà d'établis pour offrir des dons selon la loi,

5. Et qui exercent en effet le culte prescrit par la loi, lequel consiste en des cérémonies et des sacrifices qui ne sont que des figures et des ombres des choses du ciel; ainsi qu'il paroît par ce qui fut dit à Moïse, lorsqu'il devoit " dresser le tabernacle, où l'arche d'alliance devoit reposer: Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous en a Exod. xxv. été montré sur la montagne.

40. Act. vii. 44.

- 6. Mais, quant à notre souverain pontife, il a obtenu une sacrificature d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance, et qui est établie sur de meilleures promesses que la première, qui promettoit les biens de la terre pour récompenser œux qui en garderoient fidèlement touies les conditions; au lieu que la nouvelle alliance, en nous détachant des biens d'ici-bas, nous promet les biens du ciel et la possession de Dieu même, pour récompense de notre fidélité. C'est ainsi que la loi ne conduisoit à rien de parfait, et que la première alliance étoit imparfaite.
 - 7. Car s'il n'y avoit rien eu de dé-

- 3. Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur: unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat.
- 4. Si ergo esset super terram, nec esset sacerdos: cum essent qui offerrent secundum legem munera,
- 5. Qui exemplari et umbræ deserviunt cælestium, sicut responsum est Moysi, cum consummaret tabernaculum: Vide, inquit, omnia facito secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.
- 6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quando et melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

7. Nam si illud prius

¥ 5. C'est le sens du grec.

culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur.

- 8. Vituperans enim eos dicit: Ecce dies venient, dicit Dominus: et consummabo super domum Israel, et super domum Juda, testamentum novum,
- 9. Non secundum testamentum quod feci patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem illos de terra Ægypti: quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus.
- 10. Quia hoc est testamentum, quod disponam domui Israel post dies illos, dicit Dominus: Dando leges meas in mentem eorum, et in corde eorum superscribam eas: et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum:
- 11. Et non docebit unusquisque proximum suum, et unusquisque fratrem suum,

fectueux à la première alliance, "il n'y auroit pas eu lieu d'y en substituer une seconde."

8. Et cependant Dieu parle ainsi, Jer.xxxi. 51. en blâmant ceux à qui la première avoit été donnée: Il viendra un temps, dit le Seigneur, auquel je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda, "

9. Non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte; parce qu'ils ne sont point demeurés " dans cette alliance que j'avois faite avec eux; et c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur, et je les ai rejetés: "

10. Mais woici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur: J'imprimerai mes lois dans leur esprit, " et je les écrirai dans leur cœur; et je serai leur Dien, et ils seront mon peuple;

11. Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner" son prochain et son frère, en disant, Connoissez le Seigneur; parce que tous me con-

▼ 7. Gr. litt. Si la première alliance avoit été irrépréhensible, qu'on n'eût pu y trouver aucun défaut.

Ibid. Litt. on n'auroit pas cherche lieu à une seconde, on n'auroit pas pensé à y en substituer une seconde.

* 🔻 8. Åutr. comme avec la maison de Juda. La préposition et se prend guelquefois pour ut; et la suite prouve (y 10.) que ceci regarde principalement la maison d'Israël.

y 9. C'est l'expression des Septante.

Ibid. Litt. je les ai negligés. C'est l'expression des Septante. Voyez la note sur ce texte de Jerémie.

p 10. C'est l'expression des Septante.

11. Litt. n'enseignera plus.

22.

noîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand;

12. Car non-seulement je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, mais je répandrai sur eux tout mon Esprii, qui leur ensei-

gnera toute vérité.

13. Remarquez qu'en appelant cette alliance une alliance nouvelle, il a montré que la première se passoit et vieillissoit. Or, ce qui se passe et vieillit est proche de sa fin; et ainsi la première alliance a dû finir, selon le témoignage même de l'Ecriture, et faire place à la seconde, qui est infiniment plus parfaite. Pour en être convaincu, il ne faut que les comparer ensemble.

dicens: Cognosce Dominum: quoniam omnes scient me, a minore usque ad majorem eorum:

12. Quia propitius ero iniquitatibus eorum, et peccatorum eorum jam non memorabor.

13. Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est.

CHAPITRE IX.

Insuffisance de l'ancien sacerdoce et perfection du sacerdoce nouveau prouvées par les cérémonies mêmes de l'ancien culte. Médiation de Jésus-Christ fondée sur ce qu'il est en même temps prêtre et victime. Nécessité de la mort de Jésus-Christ. Prix infini de son sang.

1. La première alliance a eu des lois et des règlemens "touchant le culte de Dieu, et un sanctuaire terrestre et matériel;

Exod. xxvi. 2. Car dan

1. XXXVI. 8.

2. Car dans le tabernacle qui fut dressé par Moëse, il y avoit une première partie où étoit le chandelier à sept branches, la table, et les pains de proposition, qu'on mettoit dessus pour être exposés

- 1. HABUIT quidem et prius, justificationes culturæ, et sanctum seculare.
- 2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, et mensa, et propositio panum, quæ dicitur Sancta.

 ψ 1. Le mot justificationes s'employoit en ce sens, comme on le voit particulièrement dans le psaume cuviit.

- 3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum quod dicitur Sancta sanctorum:
- 4. Aureum habens thuribulum, et arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, et virga Aaron, quæ fronduerat, et tabulæ testamenti :
- 5. Superque eam erant cherubim gloriæ obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modo dicendum per singula.

6. His vero ita compositis, in priori quidem tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes:

7. In secundo autem semel in anno solus pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua et populi ignorantia:

devant le Seigneur; et cette partie s'appeloit le Saint.

3. Après le second voile qu'on u trouvoit, " étoit le tabernacle appelé le Saint des Saints,

4. Où il y avoit un encensoir Lev. xvi. d'or, " et l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoient une urne d'or pleine de manne, la verge d'Aaron qui avoit fleuri, et les deux tables de l'alliance. "

Num. xvi.

2. Par. v. 10.

- 5. Au-dessus de l'arche, il y avoit des chérubins pleins de gloire, qui couvroient le propitiatoire de teurs ailes. Je pourrois vous expliquer toutes ces figures; mais ce n'est pas ici le lieu de vous en parler en détail.
- 6. Or, ces choses étant ainsi disposées, les prêtres entroient en tout temps dans le premier tabernacle, lorsqu'ils exerçoient les fonctions de leur ministère : "
- 7. Mais il n'y avoit que le seul grand pontife qui entrat dans le second, ct seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offroit pour ses ignorances" et pour celles du peuple;

Exod. xxx. Lev. XVI. 2.

🔰 3. Le premier voile étoit à l'entrée du Saint, et le séparoit du parvis ; le second voile séparoit le Saint d'avec le Saint des saints.

🏕 4. Autr. ayant au dehors et devant le voile un autel d'or, sur lequel on offroit le parfum; et au dedans l'arche de l'alliance, etc. Moise ne parle point d'un encensoir d'or; mais il parle de l'autel d'or qui étoit l'autel des parfums. Dans le grec il est aise de confondre le mot θυσιασθήριον qui signifie autel, avec Dupualnipior qui signifie encensoir. Cet autel étoit près du voile qui fermoit le sanctuaire. Exod. xxx. 1. 3. 6. xc. 5. 24. Au reste, le grand-prêtre portoit un encensoir d'or lorsqu'il entroit une fois chaque année dans le sanctuaire, et peut-être qu'il le laissoit devant l'arche.

Ibid. L'Apôtre décrit ces choses comme elles étoient dans le tabernacle que Moïse construisit dans le désert. Voyez la Dissertation sur la manne, tom. II.

ở 6. C'est le sens du grec.

₹ 7. C'est-à-dire pour ses péchés. Levit. xvi. 3. et seqq.

- 8. Le Saint-Esprit nous montrant par-là que la voie du sanctuaire céteste, dont ce second sanctuaire étoit la figure, n'étoit point découverte, pendant que le premier tabernacle, qui représentoit la loi, subsistoit.
- 9. Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce temps-là, pendant lequel " on offroit des dons et des sacrifices qui ne pouvoient purifier " la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte, puisqu'ils en consistoient qu'en des viandes et en des breuvages,
- 10. En diverses ablutions extérieures, et en des cérémonies charnelles, qui ne pouvoient sanctifier l'ame, et qui n'avoient été imposées que jusqu'au temps que cette loi seroit corrigée par une meilleure attiance.
- 11. Mais Jésus-Christ, le pontife des biens futurs et célestes, dont il doit nous mettre en possession, étant venu " dans le monde, par son incarnation, est entré une fois pour toujours dans le sanctuaire du ciel, par sa chair, qui étant le temple où la Divinité habite corporellement, est un tabernacle plus grand et plus excellent que celui de la loi; qui n'a point été fait comme *tui* par la main des hommes, c'està-dire qui n'a point été formé par la voie commune et ordinaire, mais par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein et du plus pur sang d'une vierge ;
- 12. Et il y est entré, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, nous ayant acquis, par l'effusion de ce sang

- 8. Hoc significante Spiritu Sancto, nondum propalatam esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum.
- g. Quæ parabola est temporis instantis, juxta quam munera et hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectum facere servientem, solummodo in cibis et in potibus,
- no. Et variis baptismatibus, et justitiis carnis usque ad tempus correctionis impositis.
- 11. Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum, per amplius et perfectius tabernaculum non manufactum, id est, nom hujus creationis:

12. Neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem,

▼ 9. C'est le sens du grec. Ibid. Litt. perfectionner. ▼ 11. C'est le sens du grec.

introivit semel in sancta, æterna redemptione inventa.

- 13. Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis:
- 14. Quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum Sanctum obtulit semetipsum immaculatum Deo . emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi?
- 15. Et ideo novi mediator testamenti est: ut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum, quæ erant sub priori testamento, reaccipromissionem piant, qui vocati sunt, æternæ hereditatis.
- 16. Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.
- Testamentum enim in mortuis confirmatum est : alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.
- 18. Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.
- 19. Lecto enim omni mandato legis a Moyse universo populo, accipiens sangui-

adorable, une rédemption éternelle, et par conséquent bien différente de la pureté que l'on recevoit par les sacrifices de la loi.

13. Car si le sang des bouer et taureaux, et l'aspersion de l'éau n tée avec la cendre d'une génisse sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté extérieure et charnelle, qui les rend capables de servir au cutte figuratif de la loi :

14. Combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifierat-il notre conscience des œuvres mortes, et des souillures que nous avons contractées par nos péchés, pour nous faire rendre un culte plus

parfait au Dieu vivant!

15. C'est pourquoi aussi il est le Gal. 111. 15. médiateur du testament nouveau, afin que, par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier testament, ceux qui sont appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis, et qu'ils n'ont pu recevoir qu'après la mort de Jesus-Christ

16. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne.

- 17. Parce que le testament n'a lieu que par la mort du testateur, n'ayant point de force tant que le testateur vit.
- 18. C'est pourquoi le premier testament même ne fut confirmé qu'avec le sang.
- 19. Car Moise, ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux et des boucs, avec de l'eau et de la

1. Petr. 1. 19. 1. Joan. 1. 7

laine teinte en écarlate, et de l'hysope, et en jeta sur le livre même, et sur tout le peuple,

Exed. xxiv.

- 20. En disant: C'est *ici* le sang du testament " que Dieu a fait en votre fayeur.
- 21. Il jeta encore du sang sur le tabernacle, et sur tous les vases qui servoient au culte de Dieu.
- 22. Et, selon la loi, presque tout se purifie avec le sang; et les péchés ne sont point remis sans effusion de sang.
- 23. Il étoit donc nécessaire que ce qui étoit la figure des choses célestes fût purifié par le sang des animaux; mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières : c'est aussi ce qui est arrivé;

24. Car Jésus-Christ n'est point entré dans ce sanctuaire fait par la main des hommes, lequel n'étoit que la figure du véritable; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

25. Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir lui-même plusieurs fois, comme le grand-prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire, portant un sang étranger, et non le sien propre :

26. Car autrement il eût fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la création du monde; au lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siècles, " pour abolir le péché,

nem vitulorum et hircorum, cum aqua, et lana coccinea, et hyssopo, ipsum quoque librum et omnem populum aspersit,

20. Dicens: Hic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos

Deus.

21. Etiam tabernaculum et omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit.

22. Et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur: et sine sanguinis effusione non fit remissio.

- 23. Necesse est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari: ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis.
- 24. Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum: sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis:

25. Neque ut sæpe offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in sancta per singulos annos in sanguine alieno:

26. Alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi: nunc autem semel in consummatione secu-

lorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.

- 27. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium:
- 28. Sic et Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda peccata: secundo sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.

en s'offrant lui-même" pour victime.

- 27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés,
- 28. Ainsi Jésus-Christ a été offert Rom. v. 9. une fois en sacrifice, pour effacer" les péchés de plusieurs; et la seconde fois, il apparoîtra, sans avoir plus rien du péché à expier, mais seulement pour le salut de ceux qui l'attendent avec foi et confiance, et qui cherchent en lui seul la vraie justice.

1. Petr. 111.

▼ 27. C'est le sens du grec.

🛊 28. Gr. autr. pour porter sur soi.

CHAPITRE X.

Insuffisance des victimes légales : leur abolition. Efficacité du sacrifice de Jésus-Christ. L'Apôtre exhorte les Hébreux à s'approcher de Dieu avec confiance, à demeurer fermes dans la foi, à s'entr'édifier et s'entr'exhorter. Il les presse par le double motif des maux qu'ils auroient à craindre, s'ils ne perséveroient pas, et des biens qu'ils ont à esperer, s'ils persévèrent.

- 1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum, per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter, numquam potest accedentes perfectos facere:
- 2. Alioquin cessassent offerri: ideo quod
- 1. Car la loi, n'ayant que l'ombre des biens à venir, et non l'image " même des choses qui y étoient représentées, ne peut jamais, par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent de son autel, et qui participent à ses sacrifices;
- 2. Autrement on auroit cessé de les offrir, parce que ceux qui ren-
- y 1. Voyez ce qui est dit sur cela dans l'analyse.

dent ce culte à Dieu n'auroient plus senti leur conscience chargée de péchés, en ayant été une fois purifiés.

5. Mais ceta n'est pas ainsi, puisqu'on y parle de nouveau tous les ans de péchés à expier, et avec raison;

4. Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les pé-

chés.

Ps. xxxix. 8.

5 C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde dit, en parlant à son Père: Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, telles qu'on vous les offre dans la loi; mais vous m'avez formé un corps, "qui, étant uni à la divinité, sera une victime digne de votre majesté suprême.

6. Vous n'avez point agréé les holocaustes et " les sacrifices qu'on

vous offre pour le péché;

7. Alors j'ai dit: Me voici; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre" de la toi et des prophètes, pour faire, ô Dieu, votre volonté, et pour être immolé à votre justice, à ta place de ces victimes qui ne peuvent vous être agréables.

8. Je vous prie, mes frères, de remarquer qu'après avoir dit: Vous n'avez point voulu ni agréé les hosties, les oblations, les holocaustes, et" les sacrifices pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon

la loi;

9. Il ajoute " ensuite : Me voici;

nullam haberent ultra conscientiam peccati, cultores semel mundati:

3. Sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit.

4. Impossibile enim est sanguine taurorum et hircorum auferri

peccata.

5. Ideo ingrediens mundum dicit: Hostiam et oblationem noluisti: corpus autem aptasti mihi:

6. Holocautomata, pro peccato, non tibi placuerunt:

7. Tunc dixi: Ecce venio: in capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

8. Superius dicens: Quia hostias et oblationes, et holocautomata, pro peccato, noluisti, nec placita sunt tibi, quæ secundum legem offeruntur:

9. Tunc dixi: Ec-

y 5. C'est le sens de la version des Septante.

y 9. C'est le sens du grec.

y 6. Cette conjonction est dans le grec ; et en effet les holocaustes sont différens des sacrifices pour le péché.

^{♥ 7.} C'est le sens du grec et de l'hébreu, qu'on peut traduire à la lettre : dans le volume ou le rouleau du livre.

^{▼ 8.} Cette conjunction est dans le grec. Supr. y 6.

ce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuanı: aufert primum, ut sequens statuat.

- 10. In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.
- 11. Et omnis quidem sacerdos præsto est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias, quæ numquam possunt auferre peccata:

12. Hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei.

13. De cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus.

14. Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.

15. Contestatur autem nos et Spiritus Sanctus. Postquam enim dixit:

16. Hoc autem testamentum, quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus : Dando leges meas in cordibus eorum, et mentibus eorum superscribam eas :

17. Et peccatorum

je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté, pour être immoté à votre justice. Et ainsi il abolit ces premiers sacrifices de la loi, pour établir le second, qui est cetui de son corps, qu'il a offert sur la croix par l'ordre et la volonté de Dieu.

10. Et c'est cette volonté qui nous a sanctifiés, par l'oblation du corps de Jésus-Christ, qui a été faite une

seule fois.

11. Car au lieu que tous les prêtres de la loi se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant et offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais effacer les péchés, comme cette répétition le montre assez :

12. Celui-ci, ayant offert une seule hostie pour les péchés, s'est assis à la droite de Dieu pour toujours,

13. Où il attend ce qui reste à accomplir, c'est-à-dire que ses ennemis soient réduits à lui servir de Ps. CIX. 2. marchepied. 14. Car, par une seule oblation,

1. Cor. XV.

il a rendu parfaits" pour toujours

ceux qu'il a sanctifiés.

15. Et c'est ce que le Saint-Esprit nous déclare lui-même; car, après avoir dit:

16. Voici l'alliance que je ferai Jer. xxx1. 33. avec eux après que ce temps-là sera .Supr. viii. 8. arrivé, dit le Seigneur : J'imprimerai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit;

17. Il ajoute: Et je ne me sou-

y 14. C'est le sens du grec.

nébreux, et iniquitatum éorum jam non recordabor

viendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités : ce qui marque qu'elles sont entièrement effacées; car si elles subsistoient encore, Dieu ne pourroit les oublier.

18. Or, quand les péchés sont remis, on n'a plus besoin d'oblation pour les péchés, et on peut entrer dans le sanctuaire, sans y porter le sang d'une nouvelle victime: c'est la grace que nous avons reçue par le sang de Jésus-Christ, qui nous a ouvert l'entrée du ciel pour toujours.

19. Puis donc, mes frères, que nous avons la confiance " d'entrer dans le sanctuaire du ciel par le

sang de Jésus-Christ, "

20. En suivant cette voie nouvelle et vivante qu'il nous a le premier tracée par l'ouverture du voile, c'est-à-dire par l'ouverture de sa chair,

21. Et que nous avons un grandprêtre qui est établi sur la maison

de Dieu;

22. Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère, et avec une pleine foi; et puisque nous avons eu les cœurs purifiés des souillures de la mauvaise conscience, par une aspersion intérieure, et cela en même temps que les corps ont été lavés dans l'eau pure du baptéme, "

23. Demeurons fermes et inébranlables dans la profession que nous avons faite, en recevant ce sacrement, d'espérer ce qui nous a été promis, et ce que nous obtiendrons infailliblement, puisque celui qui nous l'a promis est très-fidèle dans ses promesses. 18. Ubi autem horum remissio: jam non est oblatio, pro peccato.

amplius.

 Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi,

20. Quam initiavit nobis viam novam et viventem per velamen, id est, carnem suam,

21. Et sacerdotem magnum super domum Dei:

22. Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda,

23. Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem (fidelis enim est qui repromisit),

🔖 19. Gr. autr. la liberté d'entrer avec conssance.

Ibid. Gr. litt. par le sang de Jésus.

† 22. Autrement, selon la ponctuation de la Vulgate : « Approchons de lui, etc., ayant les cœurs purifiés, etc., et les corps lavés dans l'eau pure du baptême. Demeurons fermes, etc. » Le grec joint au verset suivant ces mots : Et abluti corpus, etc.

consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum:

25. Non deserentes collectionem nostrain, sicut consuetudinis est quibusdam: sed consolantes, et tanto magisquanto videritisappropinquantem diem.

26. Voluntarie nim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

27. Terribilis autem quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios.

28. Irritam quis faviens legem Moysi, sine ulla miseratione, duobus vel tribus testibus, moritur:

29. Quanto magis

24. Et considérons-nous les uns les autres, afin de nous entr'exciter à la charité et aux bonnes œuvres.

25. Et loin de nous retirer des assemblées des fidèles, comme quelques-uns ont coutume de faire, par une apostasie honteuse, exhortonsnous" au contraire les uns les autres, et nous encourageons mutuellement à demeurer fidèles à Jésus-Christ; d'autant plus que vous voyez que le jour du jugement s'approche, et qu'il sera terrible pour nous, si nous ne demeurons fermes dans la foi que nous avons embrassée.

Sup. vi. 4.

26. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la vérité, et si nous abandonnons Jésus-Christ, àprès l'avoir connu, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchés; puisque, comme nous venons de voir, toutes les victimes de la loi ne peuvent les effacer, et qu'il n'y a que le sang de Jésus-Christ qui ait cette vertu: ceux donc qui y renoncent n'ont point de salut à espérer.

27. Mais il ne leur reste qu'une attente effroyable du jugement de Dieu, et l'ardeur d'un feu jaloux de la gloire de son Dieu, qui doit dévorer ses ennemis : vous ne devez pas douter de la riqueur de ce jugement, et de la sévérité avec laquelle Dieu punira ceux qui auront violé la foi qu'ils avoient pro-

mise à Jésus-Christ.

28. Car si celui qui a violé la loi de Moïse est condamné à mort sans Deut. zvii. 64 miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins,

Matth. xviii. Joan. viii. 17 2.Cor. x111.1,

29. Combien donc croyez-vous

y 25. C'est le sens du grec.

que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui, par son apostasie, aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile et profane" le sang de l'alliance par lequel il avoit été sanctifié, et qui aura fait outrage à l'esprit de la grace, qui tui avoit été donné? Ce sont là comme autant de témoins qui s'élèveront contre tui, et qui demanderont vengeance à Dieu; et Dieu ne manquera pas de tes écouter favorablement, et de ta faire.

putatis deterior mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiritui gratize contumeliam fecerit?

Deut. xxxII. 35. Rom. xII. 19.

50. Car nous savons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est réservée, et je saurai bien la faire, dit le Seigneur; " et qui a dit encore: Le Seigneur jugera son peuple."

31. Or, c'est une chose terrible, que de tomber entre les mains du Dieu vivant. A quels supplices doivent donc s'attendre ceux qui irritent ce Dieu vengeur, qui, ne cessant jamais de vivre, ne cesse aussi jamais de punir!

32. Or, pour vous porter vousmêmes à éviter d'être du nombre de ces malheureux, et pour vous exciter à demeurer fermes dans la foi que vous avez embrassée, rappelez en votre mémoire ce premier temps auquel, après avoir été illuminés par le baptême, vous avez soutenu de grands combats et de grandes persécutions avec une force et un courage admirables;

33. Puisque d'une part, vous avez servi de spectacle au monde, par les opprobres et les mauvais traitemens que l'on vous a fait souffrir, sans 30. Scimus enim qui dixit: Mihi vindicta, et ego retribuam. Et iterum: Quia judicabit Dominus populum suum.

31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionaum:

33. Et in altero quidem, opprobriis et tribulationibus spectaculum facti: in altero

🕏 29. C'est le sens du grec.

y 30. Ces deux mots, dicit Dominus, sont dans le grec.

Ibid. Autr. le Seigneur rendra justice à son peuple, et le vengera des torts et des outrages que lui font les mechans. Voyez au Deutéronome, xxx11. 36.

socii taliter conversantium effecti.

34. Nam et vinctis compassi estis, et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio cognossuscepistis, centes vos habere meliorem et manentem substantiam.

35. Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem:

36. Patientia enim vobis necessaria est: ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.

37. Adhuc enim aliguantumodicum lum, qui venturus est, veniet, et non tarda-

38. Justus autem meus ex fide vivit: quod si subtraxerit se, non placebit animæ meæ.

en être ébranlés; et que, de l'autre. vous êtes devenus les compagnons de ceux qui ont souffert de pareils outrages, et par la part que vous avez eue à leurs maux, et par les sentimens de compassion que vous avez eus pour eux."

34. Car vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes; " et vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, sachant que vous aviez audedans de vous "d'autres biens plus excellens, et qui ne périront jamais.

35. Ne perdez donc pas, je vous en conjure, la confiance que vous avez acquise par tant detravaux," et qui doit être suivie d'une grande récompense : mais armez-vous de

vatience jusqu'à la fin.

36. Car la patience vous est nécessaire, afin qu'en faisant la volonté de Dieu, malgré tous les efforts que l'on fait pour vous en détourner, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis, et que vous n'avez pas long-temps à attendre :

37. Parceque, selon qu'il est écrit, encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra; et il ne tar-

dera point.

38. Or, en attendant que je vienne, dit le Seigneur, le juste qui m'appartient "vivra de la foi; mais s'ilse Habac. 11. 3. retire et s'il s'affoiblit, il ne me sera Rom. 1. 17. pas agréable. "

Gal. 111. 11.

🔻 34. Gr. Car vous avez compati à mes liens.

Ibid. Ces mots sont dans le grec imprime. Ou selon d'autres exemplaires : que vous aviez dans les cieux d'autres biens, etc.

🛊 55. Gr. autr. la confiance et la liberté avec laquelle vous avez jusqu'ici confessé Jésus-Christ.

🕇 38. Le pronom meus n'est pas dans le grec imprimé, ni ici, ni dans le texte d'Habacuc.

Ibid. C'est le sens de la version des Septante.

^{▼ 33.} Gr. autr. et que de l'autre vous avez pris part à la peine de ceux qui étoient dans la même situation.

352

39. Pour nous, mes frères, nous n'avons garde de nous retirer et de nous affoiblir; " ce qui seroit notre ruine: mais nous demeurons fermes dans la foi, pour le salut de nos ames, que nous préférons à tous tes biens du monde, et que nous ne pouvons obtenir sans la foi.

39. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem anima.

v 59. Le mot filii n'est pas dans le grec.

CHAPITRE XI.

Définition, excellence, avantages et modèles de la foi.

or, afin que vous sachiez ce que c'est que cette vertu qui est sinécessaire pour le satut, je vous dirai que la foi est le fondement "des choses que l'on doit espérer, " et une pleine conviction de celles qu'on ne voit point. Elle est le fondement des choses que t'on doit espérer;

cnoses que t'on aoit esperer;

2. Car c'est par la foi que les anciens pères ont reçu un témoignage si avantageux dans l'Ecriture; c'est cette foi qui, en leur inspirant une ferme confiance dans les promesses de Dieu, leur a mérité les titres glorieux de serviteurs fidèles, d'amis et d'enfans de Dieu, que l'Ecriture leur donne. Elle est aussi une pleine conviction des choses qu'on ne voit point;

3. Car c'est par la foi, que nous savons très - certainement que le monde a été fait par la seule parole de Dieu; et c'est par elle que nous sommes convaincus que tout ce qui étoit invisible auparayant est devenu

Gen. 1. 5.

1. Est autem sides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.

2. In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3. Fide intelligimus aptata esse secula verbo Dei: ut ex invisibilibus visibilia fierent.

▼ 1. Litt. la substance, et en quelque sorte la réalité.

Ibid. Gr. des choses que l'on espère.

id. Gr. des choses que l'on espère.





4. Fide plurimam hostiam Abel, quam Cain, obtulit Deo: per testimonium guain consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo, et per illam defunctus adhuc loqui-

٠4.

5. Fide Henoch translatus est ne videret mortem, et non inveniebatur. quia transtulit illum Deus: ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

- 6. Sine fide autem. impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se remunerator sit.
- 7. Fide Noe, responso accepto de iis quæ adhuc non vide-

23.

visible, par l'efficacité de cette parole toute-puissante."

4. C'est par la foi qu'Abel offrit Gen. iv. 4. à Dieu une plus excellente hostie que Cain; et que le reconnoissant pour le créateur et le souverain de toutes choses, illui sacrifia ce qu'il. avoit de meilleur; ce que ne sit pas son frère : et c'est par le mérite le cette foi qu'il est déclaré juste, Dieu lui-même rendant témoignage à ses dons, par le feu du ciel qu'il fit descendre pour consumer son surcrifice, ou par quelque autre sign extérieur qui fit connoître ce qui est remarque dans l'Ecriture, que Dieu avoit regardé favorablement Abel et ses présens : et c'est aussi à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort, et que la voix de son sana répandu sur la terre, par la cruauté de son frère, s'élève jusqu'au trône de Dieu, pour lui demander justice.

5. C'est par la foi qu'Hénoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas; et on ne l'y a plus vu. parce que Dieu l'avoit transporté ailleurs: "c'est, dis-je, par la foi qu'il a mérité cette grace; car l'Ecriture lui rend témoignage, qu'avant d'avoir été ainsi enlevé, il plaisoit à Dieu.

6. Or, il est impossible de plaire à Dieu sans la foi; car, pour s'approcher de Dieu, il faut croire premièrement qu'il y a un Dieu, et qu'il récompense ceux qui le cherchent; et ce n'est que par la foi qu'on peut en être assuré.

été divinement averti " du déluge qui devoit arriver, et appréhen-

7. C'est par la foi que Noé ayant Gen. vi. 14.

Gen. v. 24.

Eccli, XLIV.

25

^{▼ 3.} Gr. litt. en sorte que les choses visibles n'ont point été formées de choses qui sussent visibles.

† 5. Voyez la Dissertation sur Hénoch, tom. 101.

^{▼ 7.} C'est le sens du grec.

dant ce qu'il ne voyoit pas encore; bâtit l'arche pour sauver sa famille; et la bâtissant, condamna le monde incrédule qui se moquoit de sa timide précaution; et devint ainsi héritier de la justice qui naît de la foi.

Gen. XII. 1.

Gen. xvII.

ig.

8. C'est par la foi que celui qui a reçu de Dieu le nom d'Abraham, au tieu de cetui d'Abram qu'il portoit auparavant, tui obéit, en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage; et qu'il partit de son pays, sans savoir où il alloit.

g. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, comme firent aussi Isaac et Jacob, qui devoient être héritiers avec lui de cette promesse; c'est, dis-je, par la foi qu'il

en usa ainsi ;

10. Car c'est parce qu'il attendoit cette cité bâtie sur un ferme fondement, dont Dieu même est le fondateur et l'architecte. et qu'ainsi il se mettoit peu en peine de s'établir dans la terre de Chanaan, qui n'en

étoit que la figure.

11. C'est aussi par la foi que Sara étant stérile. reçut la vertu de concevoir un fruit dans son sein, et qu'elle eut un fils" lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir; car ce fut parce qu'elle crut fidèle et véritable celui qui le lui avoit promis.

12. C'est pourquoi il est sorti d'un homme seul, et qui étoit déjà comme mort par son extrême vieillesse, une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel, et que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.

mor.

bantur, metuem aptavit arcam in salutem domus suæ. per quam damnavit mundum: et justitiæ, quæ per fidem est, heres est institutus.

- 8. Fide qui vocatur Abraham, obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem: et exiit, nesciens quo iret.
- 9. Fide demoratus est in terra repromissionis, tamquam in aliena, in casulis habitando, cum Isaac et Jacob, coheredibus repromissionis ejusdem.
- 10. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem: cujus artifex et conditor Deus.
- 11. Fide et ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis: quoniam fidelem credidit esse eum qui repromiserat.
- 12. Propter quod et ab uno orti sunt (et hoc emortuo), tamquam sidera cœli in multitudinem, et sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

🖈 11. Gela est exprimé dans le grec.

Juxta fidem defuncti sunt omnes isti. non acceptis reprosed a missionibas, longe eas aspicientes, et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram.

14. Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.

- 15. Etsi quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi :
- 16. Nunc autem meliorem appetunt, id est, coelestem. Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum: paravit enim illis civitatem.
- 17. Fide obtulit Abraham Isaac cum tentaretur, et unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones,
- 18. Ad quem dictum est : Quia in Isaac vocabitur tibi se-
- 19. Arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus : unde

13. Or, tous ces saints sont morts dans la foi, et y ont persévéré jusqu'à la fin, sans avoir recu l'effet des promesses que Dieu leur avoit faites: mais les voyant, et comme les saluant de loin, ils étoient contens de savoir qu'elles s'accompliroient dans la personne de leurs enfans; et pour eux, confessant qu'ils étoient étrangers et voyageurs sur la terre, et se regardant comme tels au milieu de celle de Chanaan qui leur avoit été promise, ils soupiroient après leur véritable patrie.

14. Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils cherchent

leur patrie.

15. Cen'étoit pas sans doute celle qu'ils avoient quittée, puisque s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis, ils auroient eu assez de temps pour y retourner;

- 16. Mais ils en désiroient une meilleure, qui est la patrie céleste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appelé leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité bienheureuse, où ils sont parvenus par le mérite de leur foi, et où ils habiteront éternellement avec lui.
- 17. C'est par la foi qu'Abraham, lorsque Dieu voulut le tenter, ou pluiot l'éprouver, lui offrit Isaac 21. son fils unique : et quoiqu'il eût reçu en lui les promesses,

Gen. XXII. 1.

- 18. Et qu'il eût été dit : " C'est Gen. xxi. 12. d'Isaac que naîtra votre véritable Rom. 1x. 7. postérité, il fut néanmoins prét à le sacrifier.
- 19. Parce qu'il pensoit en luimême que Dieu pourroit bien le ressusciter après sa mort : et ainsi il le

🔖 17. et 18. Gr. autr. C'est par la foi, qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu voulut le tenter ou l'éprouver, et qu'il offrit ce fils unique sur qui étoient passées les promesses, et dont il lui avoit été dit : C'est d'Isaac, etc.

recouvra comme d'entre les morts, en figure de la résurrection de Jésus-Christ, immolé par la volonté de son Père sur l'autel de la croix.

eum et in parasolam accepit.

Gen. XXVII. 27. 39.

20. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob et à Esaü une bénédiction qui regardoit l'avenir, et qui marquoit ce qui devoit arriver à ces deux frères.

20. Fide et de futuris benedixit Isaac, Jacob et Esau.

Gen. XLVIII.

31.

21. C'est par la foi que Jacob, en mourant, bénit chacun des enfans de Joseph, et qu'il s'inclina profondément devant le bâton " de commandement que portoit son fils, révérant en sa personne la grandeur et l'autorité de Jésus-Christ, dont Joseph étoit la figure.

21. Fide Jacob. moriens, singulos filiorum Joseph benedixit: et adoravit fastigium virgæ ejus.

Joseph,

22. Fide

22. C'est par la foi que Joseph, en mourant, parla de la sortie des enfans d'Israël hors de l'Egypte; et qu'il ordonna qu'on en transportat

ses os si long-temps avant que cela

dût arriver.

Exod. 11. 2.

Gen. L. 23.

23. C'est par la foi qu'après que Moïse fut né, son père et sa mère le tinrent caché durant trois mois, ayant vu que c'étoit un bel enfant. Et ayant reconnu, par leur foi, que cette beauté extraordinaire étoit un présage de sa future grandeur, et du dessein que Dieu avoit de s'en servir pour en faire le chef et le libérateur de son peuple, ils n'appréhendèrent point l'édit du roi, qui ordonnoit qu'on jetât les enfans mâtes dans le fleuve : et ils résolurent de le conserver."

23. Fide Moyses, natus, occultatus est mensibus tribus a parentibus suis, eo quod vidissent elegantem infantem, et non timuerunt regis edic-

tum.

moriens, de perfectio-

ne filiorum Israel me-

moratus est, et de ossibus suis mandavit.

Exod. 11, 11.

Exod. 1. 17.

24. C'est par la foi que lorsque Moïse fut devenu grand, il renonça" à la qualité de fils de la fille de Pharaon qui l'avoit adopté,

24. Fide Moyses grandis factus negavit se esse filium filiæ Pharaonis,

🔖 21. C'est ainsi que la plupart expriment le sens du grec des Septante, ici et dans la Genèse, xLv11. 31. Quelques-uns traduisent : et qu'il adora Dieu, étant appuyé sur son bâton.

▼ 23. Quelques exemplaires grecs et latins insèrent ici ce verset : C'est par la foi que lorsque Moïse fut devenu grand, il tua l'Egyptien, étant touché de l'humiliation de ses frères.

* 24. C'est le sens du grec.

25. Magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem.

26. Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi: aspiciebat enim in remunerationem.

27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis: invisibilem enim tamquam videns sustinuit.

28. Fide celebravit Pascha, et sanguinis effusionem: ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.

29. Fide transierunt mare Rubrum tamquam per aridam terram: quod experti Ægyptii devorati sunt.

30. Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem.

31. Fide Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

25. Et qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court " qui se trouve dans le péché,

26. Jugeant que l'ignominie de Jésus-Christ étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisageoit la récompense éternelle que recevroient ceux qui auroient le bonheur d'y

participer.

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Egypte, et qu'il en fit sortir tout le peuple d'Israël avec lui, sans craindre la fureur du roi; car il demeura ferme et constant dans l'espérance du bon succès de son entreprise. comme s'il eût vu le Dieu invisible qui devoit la faire réussir.

28. C'est par la foi qu'il célébra Exod. xII. 21. la Pâque, et qu'il fit l'aspersion du sang de l'agneau sur toutes les portes des maisons des Israélites, afin que l'ange, qui tuoit tous les premiers nes des Equptiens, ne tou-

chât point aux Israelites.

29. C'est par la foi qu'ils passèrent au travers de la mer Rouge, comme sur la terre ferme; au lieu que les Egyptiens, ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis dans les eaux.

30. C'est par la foi que les mu- Jos. VI. 20. railles de Jéricho tombèrent par terre, après qu'on en eut fait le tour sept jours durant, selon l'ordre que Dieu en avoit donné.

31. C'est par la foi que Rahab, Jes. 11. 3. qui étoit une femme débauchée, Jac. 11. 25. ayant sauvé les espions de Josué qu'elle avoit reçus chez elle, " ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules, c'est-à-dire des habitans de Jéricho, qui ne voulurent

Exod. xiv.

7 25. C'est le sens du grec : temporalem jucunditatem. 🕏 31. Litt. ayant reçu pacifiquement les espions de Josué. pas croire, comme elle, que Die, fût assez puissant pour livrer leur ville a son peuple.

52. Que dirai - je davantage? Le temps me manquera, si je veux parler encore de Gédéon, de Brac, de Samson, de Jephté, de David, de Samuel et des prophètes,

53. Qui par la foi ont conquis les royaumes, " ont accompli les devoirs de la justice et de la vertu, ont reçu l'effet des promesses, ont fermé la gueule des lions, "

54. Ont arrêté la violence du feu," ont évité le tranchant des épées, " ont été guéris de leurs maladies, " ont été remplis de force et de courage dans les combats, ont mis en fuite les armées des étrangers,"

35. Et ont rendu aux femmes leurs enfans, les ayant ressuscités après leur mort "Les uns ont été cruellement tourmentés," ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection:

36. Les autres ont souffert les moqueries et les fouets, " les chaînes et les prisons." Et quid adhuc de m? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson, Jephte, David, Samuel et prophetis:

53. Qui per fidem vicerunt regn., operatisunt justitiam, adeptisunt repromissiones, obturaverunt ora leonum,

34. Extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in
bello, castra verterunt
exterorum:

35. Acceperant mulieres de resurrectione mortuos suos. Afii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem:

36. Alii vero ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres:

y 33. Tels furent Josué, Gédeon, et les autres qu'il vient de nommer. Ibid. Cela regarde principalement Samson, David et Daniel

▼ 34. Cela regarde les trois jeunes Hebreux jetes dans la fournaise.

Ibid. Cela peut regarder Élie, Élisée, Michée, etc.

Ibid. Cela peut regarder Job, Ezéchias, etc.

Ibid. Cela peut regarder principalement les Machabées.

v 35. Cela regarde Elie et Elisée.

Ibid. Le mot grec peut s'entendre particulièrement de la peine du tympanum : ce qui peut regarder le vieillard Eléazar. Voyez la Dissertation sur les supplices, tom. 111.

🕏 36. Cela peut regarder les sept frères Machabées, etc.

Ibid. Cela peut regarder Jérémie, etc.

37. Lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt: circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti:

38. Quibus dignus non erat mundas: in solitudinibus errantes, in montibus et speluncis, et in cavernis terræ.

39. Et hi omnes testimonium fidei probati, non acceperant repromissionem,

40. Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.

57. Ils ont été lapidés, " ils ont été sciés, " ils ont été éprouvés " de toutes manières, ils sont morts par le tranchant de l'épée : ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, étant abandonnés, affligés, persécutés;

58. Eux dont le monde n'étoit pas digne, ils ont passé leur vie errans dans les déserts et dans les montagnes, et se retirant dans les antres et dans les cavernes de la terre.

5₀. Cependant toutes ces personnes, à qui l'Ecriture rend un témoignage " si avantageux à cause de leur foi, n'ont point reçu la ré-

compense promise;

40. Dieu ayant voulu, par une faveur singulière qu'il nous a faite, qu'elle leur fût différée jusqu'après l'ascension de Jésus-Christ; afin qu'ils ne recussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. Ce délai de la béatitude, qui devoit étre la récompense de leur foi, ne l'a point diminuée : ils ne l'ont pas attendue avec moins de confiance; ils ne l'ont pas cherchée avec moins d'ardeur : ils regardoient à la vérité cette félicité comme étant encore fort éloignée d'eux; mais cette vue ne faisoit que les animer à une plus grande patience, et qu'augmenter le mérite de leur foi.

§ 37. Cela peut regarder Zacharie fils de Joïada, etc.

16id. On croit que le prophète Isaïe souffrit ce supplice. Voyez la Dissertation sur les supplices.

Ibid. Quelques exemplaires grecs ne lisoient point le mot ἐπειράσθησαν, exprimé par tentati sunt; et quelques interprètes croient qu'il a pu être mis au lieu de ἐπρίσθησαν, qui signifie secti sunt.

₩ 30. C'est le sens du grec.

CHAPITRE XII.

- L'Apôtre se sert de tous ces exemples pour exhorter les Hébreux à courir avec patience dans la carrière qui leur est ouverte. Il leur propose l'exemple de Jésus-Christ, et insiste sur un texte du livre des Proverbes. Tâcher d'avoir la paix avec tout le monde; mais en même temps conserver la pureté de l'ame. Combien il seroit dangereux d'abandonner l'alliance divine.
- 1. Puis donc que nous sommes environnés "d'une si grande nuée de témoins, qui nous ont précédés dans ta voie de la foi, et qui y ont marché constamment nonobstant toutes les difficultés qu'ils y ont rencontrées, dégageons-nous aussi de tout ce qui nous appesantit, et des tiens qui nous appesantit, et des tiens qui nous par la patience dans cette carrière" qui nous est ouverte,
- 2. Jetant les yeux sur Jésus, comme sur l'auteur et le consommateur
 de la foi, qui, dans la vue de la joie
 éternelle qui lui étoit proposée, au
 lieu de la vie tranquille et heureuse dont it pouvoit jouir, " a
 souffert la croix, en méprisant la
 honte et l'ignominie attachée à ce
 supplice; et qui, pour récompense
 de ses travaux et de ses humiliations passées, est maintenant assis
 à la droite du trône de Dieu.
- 5. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction de la part des pécheurs

- 1. IDEOQUE et nos tantam habentes impositam nubem testium, deponentes omne pondus, et circumstans nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen:
- 2. Aspicientes in auctorem fidei, et consummatorem Jesum, qui, proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta, atque in dextera sedis Dei sedet.
- 3. Recogitate enima eum qui talem sustinuit a peccatoribus ad-

🖈 1. C'est l'expression du grec.

Ibid. Gr. autr. dégageons-nous de tout le poids de la douleur que nous causent les tribulations; dégageons-nous des pièges que nous tend l'infidélité de la multitude qui nous environne.

Ibid. C'est le sens du grec, où la préposition ad ne se trouve pas. § 2. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec : qui au lieu de la vie tranquille et heureuse dont il pouvoit jouir, etc. : pro proposito sibi gaudio.

Digitized by Google

Rom. VI. 4. Ephes. IV. 22. Col. 111. 8. 1. Petr. II. 1. 360

contradictionem: ut ne fatigemini, animis vestris deficientes.

4. Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes.

5. Et obliti estis consolationis, quæ vobis tamquam filiis loquitur, dicens: Fili mi, noli negligere disciplinam Domini: neque fatigeris dum ab eo argueris.

6. Quem enim diligit Dominus, castigat: flagellat autem omnem filium quem recipit.

7. In disciplina perseverate: tamquam filiis vobis offert se Deus: quis enim filius, quem non corripit pater?

8. Quod si extra disciplinam estis, cujus participes facti sunt omnes: ergo adulteri, et non filii estis.

 Deinde patres quidem carnis nostræ, eruditores habuimus, et reverebamur cos; non multo magis obqui se sont élevés contre lui, afin que vous ne vous découragiez point, et que vous ne tombiez point dans l'abattement, à cause des maux qu'on vous fait souffrir, et qui n'approchent pas des siens:

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang, en combattant contre le péché, comme a fait Jésus-Christ, qui a souffert la mort pour le détruire en vous. Pourquoi donc vous laissezvous déjà abattre? Pensez-vous que Dieu vous ait abandonnés, parce qu'il permet que vous soyez affligés?

5. Et avez - vous oublié cette exhortation " qui s'adresse à vous, comme étant enfans de Dieu: Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige; et ne vous laissez pas abattre lorsqu'il

vous reprend?

Prov. 111. 11. Apoc. 111. 19.

6. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans."

7. Ne vous lassez donc point de souffrir: "Dieu vous traite en cela comme ses enfans; car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son père?

8. Et si vous n'êtes point châtiés, tous les autres l'ayant été, vous êtes donc des bâtards, et non pas des en-

fans légitimes.

g. Et de plus. si nous avons eu du respect et de la soumission pour les pères de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être soumis à celui qui

y 5. C'est le sens du grec.

🕏 7. Gr. si vous recevez des châtimens.

y 6. C'est le sens de la version des Septante.

est le Père des esprits, qui nous châtie afin que nous vivions dans une piété et une sainteté qui nous conduise à ta vie éternelle!

10. Car quant à nos pères, ils nous châticient comme il leur plaisoit, n'ayant quelquefois en ceta d'autre règle que teur passion et leur caprice; et ils nous châticient souvent par rapport à une vie qui dure si peu, et pour nous former à la vie civile: mais Dieu, qui est la sagesse et la bonté même, nous châtie autant qu'il nous est utile, pour nous rendre capables de participer " à sa sainteté.

11. Or, tout châtiment. lorsqu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse et non de joie; mais ensuite il fait recueillir dans une profonde paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.

- 12. Relevez donc vos mains languissantes, et fortifiez vos genoux affoiblis.
- 13. Conduisez vos pas par des voies droites, afin que, s'il y en a quelqu'un parmi vous qui soit chancelant dans la foi, il ne s'écarte pas du véritable chemin, " mais plutôt qu'il se redresse et qu'il s'affermisse de nouveau, y étant excité par votre exemple.

Rom. x11. 18.

- 14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, et *de conserver* la sainteté " sans laquelle nul ne verra Dieu.
- 15. Prenez garde que quelqu'un d'entre vous ne manque à la grace de Dieu, et n'abandonne la foi,

temperabimus Patri spirituum, et vivemus?

tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam erudiebant nos: hic autem ad id quod utile est in recipiendo sanctificationem ejus.

- 11. Omnis autem disciplina, in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mæroris: postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ.
- 12. Propter quod remissas manus et soluta genua erigite,
- 13. Et gressus rectos facite pedibus vestris: ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.
- 14. Pacem sequimini cum omnibus et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum:
- 15. Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei : ne qua radix

ឋ 13. Gr. autr. il ne se laisse pas renverser.

^{🔰 10.} Autr. pour nous rendre participans de sa sainteté.

^{🔖 14.} Le grec peut signifier, la pureté, la chasteté.

amaritudinis germinans impediat, et per illam inquinentur multi.

16. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esan, qui ropter unam escam vendidit primitiva sua.

Scitote enim quoniam et postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est : non enim invenit pœuitentiæ locum, quamquam cum lacrymis inquisisset eam:

de peur que " quelque racine amère, poussant en haut ses rejetons, n'empèche la bonne semence, " et que l'infidélité d'un seul ne souille l'âme de plusieurs, en les entraînant par son mauvais exemple.

16. Prenez garde aussi qu'il ne se trouve parmi vous quelque fornicateur, " ou quelque profine, comme Esaü, qui vendit son droi d'aînesse pour un mets, et qui preféra ainsi le plaisir de se rassasier pour un moment, à la bénédiction de son père qui devoit le rendre heureux pour toute sa vie : il la perdit pour toujours;

17. Car vous savez qu'ayant de- Gen. xxvii. puis desiré d'avoir, comme le premier heritier, la bénédiction de son père, il fut rejeté; et il ne put lui faire changer de résolution, ni le porter à révoquer en sa faveur ce qu'il avoit fait pour Jacob, quoiqu'il l'en eut conjuré avec larmes. Prenez garde, dis-je, qu'il ne se trouve aussi parmi vous quelqu'un qui soit assez matheureux pour préférer les plaisirs passagers et les biens périssables de cette vie, aux bénédictions célestes qui le regardent comme enfant de Dieu, de peur qu'après avoir renoncé à cette qualité pour conserver ces avantages temporels, il ne puisse plus recouvrer son droit, ni engager Dieu à lui donner part à un bonheur qu'il auroit si peu estimé. Demeurez donc fermes dans la foi que vous avez embrassée; et vivez

🕈 15. Ou plutôt: Prenez garde que, etc. Ibid. Quelques-uns conjecturent qu'au lieu du mot grec ἐνοχλῆ, rendu par impediat. il faudroit lire, ἐν χολη, qui signifie, in felle, selon l'expression du Deut. xxix. 18., d'où cette parole paroît être empruntée : c'est-àdire, que quelque racine amère ne pousse en hant des rejetons de fiel, et que l'infidelité, etc.

7-16 Dans l'Ecriture la fornication signifie souvent l'infidélité de l'ame qui s'attache aux créatures : il y a lieu de penser que l'Apôtre l'entend ici

en ce sens. Voyez l'analyse.

Digitized by Google

dans la sainteté qu'elle demande de vous, non par une crainte purement servite comme des esclaves. mais par amour, comme des enfans.

Exod. XIX. 12. XX. 21.

Exod. XIX. 1.

- 18. Car vous ne vous êtes pas approchés, comme ceux qui recurent la loi ancienne, d'une montagne sensible et terrestre, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur et ténébreux, des tempêtes et des éclairs,
- 19. Du son d'une trompette, et du bruit d'une voix qui étoit telle, que ceux qui l'entendirent supplièrent qu'on ne leur parlât plus, mais que Dieu leur fit connoître ses volon-

tés par Moise;

20. Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace : Oue si une bête même touchoit la monta-

gne, elle seroit lapidée."

21, Et en effet ce qui paroissoit étoit si terrible, que Moïse dit luimême: "Je suis tout tremblant et tout effravé.

- 22. Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe innombrable d'anges,
- 23. De l'assemblée et de l'Église des premiers-nés " qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tous, des esprits des justes qui sont dans la gloire; "

18. Non enim accessistis ad tractabilem montem, et accensibilem ignem, et turbinem, et caliginem, et procellam,

19. Et tubæ sonum, et vocem verborum; quam qui audierunt, excusaveruntse, ne eis

fieret verbum.

20. Non enim portabant quod dicebatur: Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.

- 21. Et ita terribile erat quod videbatur: Movses dixit: Exterritus sum, et tremebundus.
- 22. Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem, et multorum millium angelorum frequentiam:
- 23. Et Ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cœlis, et judicem omnium Deum, et spiritus justorum perfectorum,

y 20. Le grec imprimé ajoute : ou percée d'un dard. Cela est dans le texte de l'Exode, xix. 13.

敢 21. On suppose que cette parole, qui ne se trouve point dans les livres de Moise, avoit été conservée par tradition. Peut-être que saint Paul fait allusion à ce qui est rapporte dans le Deuteronome, ix. 19., où la Vulgate dit : Timui enim, et où la version des Septante dit comme ici : Exterritus

♥ 23. C'est-à-dire des élus.

Ibid. A la lettre et selon le grec : qui sont consommés.

24. Et testamenti novi mediatorem Jesum, et sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel.

25. Videte ne recusetis loquentem. Si enimillinoneffugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur: multo magis nos, qui de cœlis loquentem nobis avertimus:

26. Cujus vox movit terram tunc: nunc autem repromittit, dicens: Adhuc semel, et ego movebo non solum terram, sed et cœ-

27. Quod autem, Adhuc semel, dicit: mobilium declarat translationem quam factorum, ut maneant ea quæ sunt immobilia.

28. Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam: per quam serviamus

24. De Jésus qui est le médiateur de la nouvelle alliance, et de ce sang adorable qu'il a répandu sur la croix, et dont on a fait l'aspersion " sur nous dans notre baptême : sang précieux, qui parle plus avantageusement que celui" d'Abel, puisqu'il demande à Dieu miséricorde pour nous, au lieu que celui d'Abel demandoit vengeance contre son frère.

25. Prenez donc garde de mépriser celui qui vous parle avec tant de bonté; car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parloit sur la terre de la part de Dieu," n'ont pu échapper à la peine due à leur incrédulité, nous pourrons bien moins l'éviter, si nous rejetons celui qui nous parle du ciel;

26. Lui dont la voix alors ébranla la terre, et qui maintenant déclare ce qu'il doit faire, en disant : J'aqirai encore une fois, " et non- Agg. 11. 7. seulement j'ébranlerai la terre, mais

le ciel même.

27. Or, en disant qu'il agira encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables, comme étant faites pour un temps, asin que celles qui sont stables, leur succédant, demeurent pour toujours.

28. C'est pourquoi, commençant déjà de posséder par la foi ce royaume qui n'est sujet à aucun changement, conservons " la grace, par

🛊 25. C'est le sens du grec : qui leur parloit sur la terre de la part de

v 26. C'est l'expression de la version des Septante, et l'hébreu y est

🛊 28. C'est le sens du grec : habeamus gratiam. La Vulgate lit : habemus, c'est-à-dire, nous avons la grace, etc.

Digitized by Google

^{* 24.} C'est la construction du grec : et sanguinem aspersionis melius loquentem, etc. Ibid. C'est le sens du grec.

laquelle nous puissions rendre à placentes Deo, cum Dieu un culte qui lui soit agréable, étant accompagné de respect et d'une sainte frayeur, " dont nous

devons toujours être saisis;

29. Car notre Dieu est un feu dévorant qui nous consumera éternellement, si nous ne lui sommes fidèles, et si nous n'observons exactement tout ce qu'il nous ordonne.

♦ 28. Gr. autr. de pudeur et de respect.

MATANA MA

metu et reverentia.

Etenim 29. noster ignis consumens est.

CHAPITRE XIII.

L'Apôtre continue de donner aux Hébreux quelques avis particuliers. Il les console de la peine qu'ils avoient de se voir chassés de la synagogue. Il demande aux Hébreux le secours de leurs prières. Prière admirable qu'il fait lui-même pour eux. Conclusion de cette épître.

1. C'est pourquoi conservez toujours la charité envers vos frères : ce qui est un des premiers préceptes de la loi.

Rom. x11. 15. 1. Pet. IV. 9.

Deut. IV. 24.

2. Et ne négligez pas d'exercer l'hospitalité qui apporte quelquefois de si grands avantages; car Gen. xviii. 3. c'est en la pratiquant que quelquesuns, comme Abraham et Lot. ont *reçu *autrefois* pour hôtes des anges mêmes, sans le savoir.

> 3. Souvenez-vous aussi de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux; et de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps mortel, sujet aux mêmes peines et aux mêmes instrmités.

> 4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté; et que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères.

1. CHARITAS fraternitatis maneat in vobis:

Et hospitalitatem nolite oblivisci : per hanc enim latuerunt quidam, angelis hospitio receptis.

3. Mementote vinctorum, tamquam simul vincti, et laborantium , tamquam et ipsi in corpore morantes.

4. Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus: fornicatores enim et adulteros judicabit Deus.

- 5. Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus : ipse enim dixit: Non te deseram, neque derelinquam:
- 6. Ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo.
- 7. Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : guorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.
- 8. Jesus Christus heri, et hodie : ipse et in secula.
- 9. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis : quæ non profuerunt ambulantibus in eis.

1.

5. Que votre vie soit exempte d'avarice : soyez contens de ce que vous avez; et ne vous défiez point de la providence de Dieu, puisqu'il dit lui-même : Je ne vous lais- Jos. 1. 5. serai point, et je ne vous abandonnerai point.

6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours; je ne craindrai point ce que les hommes pourront me faire.

7. Souvenez-vous de vos conducteurs, " qui vous ont prêché la parole de Dieu; et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi, et ne vous laissez point ébranter non plus qu'eux par la persécution et par les tourmens : vous servez Jésus-Christ que ces saints ont servi avec tant de sidélité; il est le même aujourd'hui qu'il étoit alors; il mérite également votre attachement et votre amour;

8. Car Jésus-Christ étoit hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles," toujours immuable, dans ses qualités, dans sa

doctrine.

g. Ne vous laissez donc point emporter à une diversité d'opinions et à des doctrines étrangères et différentes de celles qu'on vous a annoncées de sa part; car il est bon d'affermir son cœur par la grace que Jésus-Christ nous a méritée, et d'y mettre sa confiance, au lieu de s'appuyer sur des discernemens de viandes qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés, et qui ne vous serviront de rien non plus à vous pour votre sanctification; au contraire, ils y seront un obstacle;

▼ 7. C'est l'expression du grec. y 8. Gr. autr. Jésus-Christ est aujourd'hui le même qu'il étoit hier; et ilsera le même dans tous les siècles.

Digitized by Google

christ une victime, qui est la seule qui peut nous sanctifier, " et dont ceux qui rendent encore un culte au tabernacle judaïque n'ont pas pouvoir de manger. C'est ce que nous voyons clairement marqué dans le sacrifice de l'expiation, qui étoit la figure de celui de Jésus-Christ.

dont le sang étoit porté par le souverain pontife dans le sanctuaire pour l'expiation du péché, sont brûlés hors le camp; et aucun des

Juifs ne peut en manger.

12. Et c'est pour cette raison, et pour remplir cette figure, que Jésus-Christ devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte de la ville de Jérusalem; nous apprenant par - là que, si nous voulons avoir part à son sacrifice, nous devons aussi en sortir avec lui.

- 13. Sortons donc hors du camp; quittons la synagogue, son temple, ses sacrifices; et allons à Jésus-Christ, en portant l'ignominie de sa croix, et la confusion d'adorer et de suivre un Dieu crucifié.
- 14. Que cette obligation d'abandonner notre ville et notre patrie ne nous afflige point; car nous n'avons point ici de ville permanente; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour, cette Jérusalem céleste, dont la Jérusalem d'ici-bas n'est que l'ombre et la figure, et dans laquelle nous ne pouvons entrer que par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ.
- 15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange,

- 10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt.
- animalium infertur sanguis pro peccato in Sancta perpontificem, horum corpora cremantur extra castra.
- 12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.
- 13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.
- 14. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

15. Per ipsum ergo offeramus hostiam lau-

y 10. Litt. Nous avons un autel sur lequel Jesus-Christ mêms est offert comme la victime qui peut scule nous sanctifier, et dont, etc.

Lico. Avi. 27

Mich. 11. 10.

dis semper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.

16. Beneficentiæ autem et communionis nolite oblivisci : talibus enim hostiis promeretur Deus.

17. Obedite præpositis vestris, et subjacete eis : ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri : ut eum gaudio hoc faciant, et non gementes : hoc enim non expedit vobis.

18. Orate pro nobis: confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus bene volentes conver-

sari.

And Bridge 1 1 1 1 19. Amplius autem deprecor vos hoc face- ... re, quo celerius restituar vobis.

20. Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum,

21. Aptet vos in om-

c'est-à-dire le fruit des lèvres " qui rendent gloire à son nom, pour le remercier de la grace qu'il nous a faite de nous le donner pour notre Médiateur et notre Sauveur.

16. Souvenez-vous d'exercer la charité, et de faire part de vos biens" aux autres; car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable.

17. Obéissez à vos conducteurs, et demeurez soumis à leurs ordress afin qu'ainsi qu'ils veillent pour vien de vos ames," comme devant en rendre compte à Dieu, ils s'acquittent de ce devoir avec joie, et non en gémissant ; ce qui ne vous seroit pas avantageux."

- 18. Priez pour nous : nous ne sommes pas indignes que vous nous accordiez eette grave; car 'nous croyons, selon le témoignage que notre conscience nous rend, que nous n'avons point d'autre désir que de nous conduire saintement en toutes choses.
- 19. Et je vous conjure de le faire avec sunes mouvelles instance, afin que Dieu me rende plus tôt à vous.
- 20. En attendant, je souhaite que le Dieu de paix, qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur, qui, par le sang du testament éternel, est devenu le grand Pasteur des brebis,
 - 21. Vous rende disposés à toute

🛊 16. C'est le sens du grec. 7 17. C'est l'expression du grec.

23.

^{🔰 15.} Ceci peut s'entendre du sacrifice eucharistique. Voyez ce qui en est dit dans l'analyse.

Ibid. C'est la construction du grec : Ipsi enim pervigilant pro animabus vestris, quasi rationem reddituri. Autrement et à la lettre : Car ils veillent, etc.; obeissez-leur donc, afin qu'ils s'acquittent....

bonne œuvre, "afin que vous fassiez a volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable par Jésus-Christ, auquel soit "gloire dans les siècles des siècles. Amen.

d'agréer ce que je vous ai dit ici pour vous consoler "dans vos peines, et vous affermir dans votre foi, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots, par rapport à la multitude des choses que j'avois à vous dire, et à la grandeur des mystères que j'avois à traiter.

23. Sachez que notre frère Timothée est en liberté; et s'i lvient bientôt ici, j'irai yous voir avec lui.

24. Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent, et tous les saints, ou tes chrétiens qui sont parmi vous. Nos frères d'Italie vous saluent.

25. Que la grace soit avec vous tous. Amen.

ni bono, ut faciatis ejus voluntatem: faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum: cui est gloria in secula seculorum. Amen.

22. Rogo autem vos, fratres, ut sufferatis verbum solatii. Etenim perpaucis scripsi vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Thimotheum dimissum: cum quo (si celerius venerit) videbo vos.

24. Salutate omnes præpositos vestros, et omnes sanctos. Salutant vos de Italia fra-

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

▼ 21. Le mot opere est exprimé dans le grec.

Ibid. C'est le sens du grec. qui porte simplement: aui gloria, etc.

▼ 22. Gr. autr. pour vous exhorter.

PR ACE GÉNÉRALE

LES ÉPITRES CANONIQUES.

On appelle épîtres canoniques, ou catholiques, les septépitres qui se trouvent dans nos bibles après celles de saint Paul (1); savoir, l'épître de saint Jacques le Mineur, les deux de saint Pierre, les trois de saint Jean, et celle de saint Jude. Le nom de canoniques (2), qu'on leur donne, pourroit marquer qu'elles contiennent des règles importantes pour la conduite des mœurs, et des instructions sur les matières de la foi. Le mot grec canon, d'où dérive celui, de canonique, signifie proprement une règle. Mais peut-être n'ont-elles été nommées canoniques que parce qu'elles sont renfermées dans le canon des divines Ecritures.

Ou les appelle aussi catholiques (3), et ce nom leur est affecté plus communément parmi les anciens. G'est à peu près, dit Théodoret (4), comme qui diroit épîtres circulaires, parce que, n'étant envoyées à aucune église en particulier, elles sont communes à toutes celles qui professent la foi de Jésus-Christ, ou du moins à celles qui étoient composées de Juifs convertis au christianisme, et répandus alors dans presque toutes les parties du monde; à quoi fait allusion le nom de catholique, qui signifie proprement universel. Les Orientaux appellent le livre qui contient ces épîtres, Catholicon ou Catholique; et quand ils en citent

⁽¹⁾ Cette préface est celle de D. Calmet. — (2) Concil. Laodicen. can. 60. Cassiodor. de Institut. Divin. Litt. cap. 8. Hieron. seu alius Prolog. in epist. canonicas. — (3) Ita Patres passim. — (4) Prolog. Theod ret. in epist. catholic. in edit. Roberti Steph. Καθόλικαι λέγονται αυται, όσονεὶ ἐγκυκλιοι, οὐ γὰρ ἀφορισμένως ἔθνει ἐνὶ, ἢ πόλει, ὡς ὁ θεῖος Παῦλος, αλλὰ καθόλου τοῖς πισθοῖς ἤτοι Ιουδαίοις τοῖς ἐν τῆ διασπορῷ, ὡς Πέτρος, ἢ καὶ πᾶσι τοῖς ὑπὸ τὴν αὐτὴν πίσδῖν Χρισδιανοῖς τις ἐν τὸ διασπορῷ, ὡς Πέτρος, ἢ καὶ πᾶσι τοῖς ὑπὸ τὴν αὐτὴν πίσδῖν Χρισδιανοῖς τις ἐν

quelques-unes, ils disent, par exemple, Saint Pierre, dars le Catholicon.

Re marques sur l'arrangement de ces épîtres.

L'ordre que ces épîtres tiennent entre elles n'a pas été unisorme, particulièrement parmi les Latins. L'auteur du prologue que l'on a sur les épîtres canoniques, prologue que les imprimés et plusieurs manuscrits attribuent à saint Jérôme, et que plusieurs savans (1) lui contestent, pendant que d'autres (2) soutiennent qu'il est de lui; cet auteur, quel qu'il soit, nous apprend que les Grecs catholiques et orthodoxes les rangeoient autrement que les Latins (3). Il dit que, dans la traduction qu'il en a faite sur le grec, il les a rétablies dans leur ordre naturel, et y a remis un passage important, que les copistes latins en avoient mal-àpropos retranché; c'est le verset 7. du chap. v. de la première épître de saint Jean, verset qui regarde les trois témoins qui rendent témoignage dans le ciel : Tres sunt qui testimonium dant in calo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus: et hi tres unum sunt.

Les Grecs arrangeoient les sept épîtres canoniques comme nous les voyons aujourd'hui dans nos bibles; savoir, 1º celle de saint Jacques, 2º les deux de saint Pierre. 5° les trois de saint Jean, et 4° celle de saint Jude. C'est ce qu'on remarque dans les pères et dans les manuscrits grecs. Eusèbe (4), saint Grégoire de Nazianze (5), le concile de Laodicée (6), saint Athanase (7), saint Jean Damascène (8), les mettent toujours dans cet ordre. Mais les Latins les arrangeoient autrement, comme on le voit dans saint Augustin, qui met d'abord les deux de saint Pierre, puis les trois de saint Jean, celle de saint Jude, et enfin celle de saint Jacques. Le fameux manuscrit de Clermont les dispose de même. Le P. Martianay cite un manuscrit latin de la bibliothèque de Colbert (9), où les sept épttres canoniques sont placées dans cet ordre : les deux épîtres de saint Pierre, celle de saint Jacques, les trois de saint Jean, et celle de saint Jude. Le commentaire de saint Clé-

⁽¹⁾ M. Mille, le P. Martianay, M. Roger, M. Simon. — (2) Erasme, Bukentop, M. le Clerc, M. Ketner, etc. — (3) Prolog. in 7. epist. canonic. Non idem ordo est apud Græcos qui integre sapiunt et fidem rectam sectantur, epistolarum septem quæ canonicæ nuncupantur, qui in latinis codicibus invenitur. Quod quia Petrus primus est in numero apostolorum, primæ sint etiam ejus epistolæ, in ordine ceterarum. — (4) Euseb. lib. 11. cap. 25. Hist. eccles. — (5) Greg. Nazian. Carm. de Can. Script. — (6) Conc. Laodic. can. 60. — (7) Athan. epist. Festi. Idem. in Synopsi. — (8) Damascen. l. 1v. de Fide cath. c. 18. — (9) Mss. Colbert. n. 245.

ment d'Alexandrie sur les épîtres canoniques, et que nous avons en latin dans Cassiodore, met d'abord la première de saint Pierre, puis celle de saint Jude, puis la première de saint Jean, puis la seconde. Il ne parle ni de celle de saint Jacques, ni de la seconde de saint Pierre, ni de la troisième de saint Jean. Le même Cassiodore (1), donnant la division des saintes Ecritures selon saint prême, distribue ainsi les épîtres des apôtres : 1° le prince de saint Pierre, puis les quatorze de saint Paul, puis trois de saint Jean, celle de saint Jacques, celle de saint Jude, les Actes des apôtres, l'Apocalypse. Innocent 1er, dans son épître à Exupère innet les épîtres de saint Jean les premières, et celle de saint Jacques la dernière : dans quelques anciennes bibles lat les manuscrites (2), on met les épîtres canoniques entre les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul. On les verde même dans les manuscrits syriaques, et dans la bible moscovite.

Le dernier des canons qui portent le nom des apôtres (3) met premièrement celle de saint Pierre, puis celles de saint Jean, celle de saint Jacques, et celle de saint Jude. Saint Augustin, au livre de la Foi et des Œuvres, chap. xiv, suit le même ordre; mais dans le livre 11, chap. v111, de la Doctrine chrétienne, il met d'abord les deux épîtres de saint Pierre, les trois de saint Jean, celle de saint Jude, et enfin celle de saint Jacques. Eusèbe, dans un endroit de son Histoire ecclésiastique (4), met immédiatement après les Epîtres de saint Paul la première de saint Jean, et ensuite la première de saint Pierre, lesquelles n'ont jamais été contestées; mais ailleurs (5) il dit expressément que l'épître de saint Jacques est la première des catholiques. Rufin dans l'exposition du symbole, le concile de Carthage (6) en 397, can. 47, Junilius (7) évêque d'Afrique dans le sixième siècle, et d'anciens dénombremens des versets des livres saints, rapportés dans les notes de

⁽¹⁾ Cassiodor. de instit. div. Script. c. 8. — (2) Biblia Mss. sancti Germani a pratis et PP. Præmonst. Pontimussa. — (3) Can. apost. cap. Lxxxiv. Πέτρου Επισίολαὶ δύο, Ιωάννου τριῖς, Ιαχώδου μία, Ιούδα μία. — (4) Euseb. lib. 111. cap. xxv. Hist. eccles. — (5) Euseb. lib. 111. cap. xxvi. Hist. eccles. — (5) Euseb. lib. 111. cap. xxvi. Hist. eccles. — (6) Ge concile met l'épître de saint Jacques toute la dernière, et les deux de saint Pierre les premières.— (7) Junil. lib. 1. de Part. divinæ leg cap. v. Cet auteur ne met que cinq épîtres canoniques, celle de saint Jacques, la seconde de saint Pierre, celle de saint Jude, et les deux dernières de saint Jean. Mais immédiatement auparavant il avoit mis la première de saint Pierre, et celle de saint Jean, après celle de saint Paul aux Hèbreux.

M. Cotelier sur saint Barnabé, mettent l'épître de saint Pierre à la tête des canoniques.

De tout cela on peut conclure qu'anciennement l'ordre que les épitres canoniques devoient tenir entre elles n'étoit nullement fixé ni chez les Grecs ni chez les Latins, et que l'auteur du prologue sur ces épîtres, attribué à saint Jérôme, a eu raison de dire que les Latins principalement mettoient les épttres de saint Pierre à la tête des autres, parce qu'il étoit le chef des a gres : Quia Petrus primus est in numero apostolorum, primæ sint etiam ejus epis-'tolæ in ordine ceterarum. Les Grecs donnèrent plus communément le premier rang à celle de saint Jacques, soit à couse qu'ils la croyoient plus ancienne que celle de saint Pierre, ou parce que saint Jacques fut fixé à Jérusalem en qualité d'évêque avant que les autres apôtres eussent mis leurs siéges dans aucune autre ville, ou enfin parce que son épître est plus catholique ou plus universelle que scelle de saint Pierre et que toutes celles des autres (1), comme ayant été écrite indéfiniment aux douze tribus, qui étoient dans la dispersion. Quoi qu'il en soit, cet ordre et cet arrangement est assez arbitraire; et quand les épîtres de saint Pierre ne seront point mises au premier rang, cela ne déroge point du tout à sa primauté.

III. Remarques sur le nombre de ces épîtres.

Saint Grégoire de Nazianze (2) remarque que les anciens étoient partagés sur le nombre des épîtres catholiques. Les uns les recevoient toutes sept; et les autres, seulement trois; savoir, celle de saint Jacques, la première de saint Jean, et la première de saint Pierre. On verra à la tête de chacune de ces épîtres les difficultés qu'on a formées sur feur canonicité. Les deux dernières épîtres de saint Jean, quoique écrites à des particuliers, ont été reçues au nombre des épîtres catholiques, apparemment pour ne pas les séparer de la première épître du même évangéliste, qui est générale, et dont l'authenticité n'a jamais été contestée. Il y a même d'assez bonnes raisons de croire que la seconde et la troisième sont des espèces de lettres de créance ou de recommandation, écrites à des églises particulières.

⁽¹⁾ Scholiast. Grac. anonym. in epist. Jacobi, in Cod. Mss. Reg. n. 705. apud Mill. pag. 542. — (2) Nazianz. Carm. de Script. canon. Καθολετών Επισθολών

Τινὲς μὲν ἐπτά φασίν , οἱ δὲ τρεῖς μόνας Χρῆναι , δέχεσθαι τὴν Ιαχώδου μίαν , Μίαν δὲ Πέτρου , τήν τε Ιωάννου μίαν.

Le but général des patres catholiques est, selon la IV.

Remarques remarque de saint Augustin (1), de résuter les hérésies aur l'objet de naissantes de Simon le magicien, des nicolaites, et autres ces epitres. semblables hérétiques, qui, abusant de la liberté évangélique, et prenant a contre-sens les paroles et les sentimens de saint Paul, enseigndient que la foi sans les œuvres étoit suffisante pour le salut, quoique l'Apôtre se fût expliqué assez clairement sur cela, en disant qu'il entendoit la foi agissante par la charité: Fides que per charitatem operatur (2). Et dans ses épîtres il a attaqué assez souvent les faux apôtres, qui troubloient l'Eglise ou par leurs dogmes nouveaux, ou par leur fausse et dangereuse liberté, ou par l'abus qu'ils faisoient de ses principes, pour corrompre la morale de l'Evangile, ou pour en rendre les vérités méprisables ou odieuses.

L'épître de saint Jacques est visiblement contre ceux qui nioient la nécessité des bonnes œuvres ; celles de saint sur le carac-Pierre, contre les disciples de Simon, contre les faux doc- tère de ces teurs, et contre les hérétiques en général. La seconde de épîtres. saint Pierre et celle de saint Jude n'ont qu'un même objet; elles attaquent surtout les faux apôtres, qui blasphémoient contre les vérités saintes, par l'abus qu'ils en faisoient, et par la pernicieuse doctrine qu'ils répandoient dans l'Eglise. Celle de saint Jude emprunte même plusieurs expressions de la seconde de saint Pierre. La première de saint Jean est aussi contre les mêmes hérétiques et les novateurs; elle prouve l'obligation des actions de piété, et la nécessité de persévérer dans la foi et dans la patience.

Saint Jérôme, dans l'épître à Paulin, donne le vrai caractère de ces épîtres, en disant qu'elles sont autant remplies de mystères qu'elles paroissent succinctes : elles sont abrégées dans les paroles, mais longues dans le grand sens qu'elles renferment : Tam mysticas, quam succinctas; et breves pariter, et longas: breves in verbis, longas in sententiis. Il y a peu de personnes qui ne soient éblouies en les lisant, et qui ne s'aperçoivent que leurs lumières sont trop bornées pour en pénétrer toute l'étendue et la profondeur: Ut rarus sit qui non in earum lectione cacutiat. Ceux qui voudront comparer ce que saint Pierre, saint Jacques et saint Jean étoient avant leur apostolat et avant la descente du Saint-Esprit, avec l'esprit, la force,

⁽¹⁾ Aug. lib. de Fide et Operib. cap. xiv. - (2) Galat. v. 6.

la grandeur, les sentimens qu'ot striarque dans leurs lettres, ne pourront s'empêcher admirer la main du Très Haut, et le miracle de sa sagesté et de sa puissance. Mais nous laisserons au lecteur la sajanction d'en découvrir lui même toutes les beautés. Not craindrions d'abuser de sa patience, si nous nous étendions sur ces épttres autant que sur celles qui précèdent; nous passerons donc rapidement sur le texte de ces épttres, dans l'analyse que nous en donnerons.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT JACQUES.

I.
Remarques
sur l'auteur
de cette épic
tre.

IL y a beaucoup de diversité de sentimens sur l'auteur de cette épître (1). Les uns l'attribuent à saint Jacques le Majeur, fils de Zébédée, frère de Jean, qui fut décapité par Hérode Agrippa (2) l'an 44 de l'ère chrét. vulg., onze ans après la mort de Jésus-Christ. D'autres la donnent à saint Jacques, fils d'Alphée, surnommé le Mineur, et le frère du Seigneur. D'autres en font auteur Jacques le Juste, évêque de Jérusalem, dont parlent saint Clément d'Alexandrie, Hégésippe et Eusèbe (3). Il est certain qu'Eusèbe (4) et saint Jérôme (5), soit qu'ils parlent en leur nom et sui-

⁽¹⁾ Cette préface est celle de D. Calmet, à l'exception de l'analyse. —
(2) Act. x11. 2. Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio. — (3) Clem. Alex. et Hegesipp. apud Euseb. lib. 11. Hist. eccl. cap. xx111. — (4) Euseb. lib. 11. cap. xx111. Ιαχώδου ἡ πρώτη τῶν δυριαζωμίνων Κάθολικών Επισθολών εἶναι λίγιται. Ισθέον δὲ ὡς νοθεύεται μὲν' οὐ πολλοί γοῦν τῶν παλαιῶν αὐτῆς ἰμνημονεύσαν. — (5) Hieron. de Script. Eccles. in Jacobo. Jacobus qui appellatur frater Domini unam tantum scripsit epistolam, quæ de scoţem catholicis est : quæ et ipsa ab alio quodam sub nomine ejus edita asseritur, licet paulatim tempore procedente obtinuerit auctoritatem.

vant leur sentiment de priment le doute des autres, remarquent de priment le doute des autres, remarquent de priment le doute des autres, remarquent de prime de comme doutant eux-mêmes qu'elle prètes (1) les ont sur let se sont exprimés avec beaucoup moins de retenue, dans un temps où le consentement des églises, et la possession d'une si longue suite de siècles, auroient dû la mettre à couvert de leurs téméraires cen-

Ceux qui l'attribuent à saint Jacques, fils de Zébédée, croient que ce saint apôtre, ayant prêché la foi aux Espagnols, leur écrivit cette lettre après son retour à Jérusalems, l'auteur qui a mis les titres à la version Syriaque publiée par Vidmanstad croit que c'est la première écriture sacrée du Nouveau-Testament. La version arabique citée par Cornélius à Lapide l'attribue de même à saint Jacques, fils de Zébédée: mais ni le syriaque ni l'arabe imprimés dans les polyglottes de Paris et de Londres, ne portent rien de semblable. L'ancienne version italique publiée par le R. P. Martianay (2) lit à la fin de cette épître ces mots: Explicit epistola Jacobi, filii Zebedæi.

Dans le catalogue des écrivains ecclésiastiques de saint Jérôme, à la fin de l'article de saint Matthieu, on lit que Jacques, fils de Zébédée, prêcha l'Evangile aux douze tribus qui étoient dans la dispersion, ce qui insinue qu'il leur écrivit aussi cette épître: mais cet endroit est une addition faite au texte de saint Jérôme, laquelle ne mérite aucune croyance. Le faux Lucius Dexter dans sa chronique, Isidore (3) auteur de la vie et de la mort des Saints, et la liturgie des Mozarabes, appuient ce sentiment. On le remarque aussi dans la fausse épître de Sixte III, laquelle se trouve dans la bibliothèque des pères. Gaspard Sanchez (4) rapporte toutes ces autorités dans son Traité sur le voyage de saint Jacques en Espagne, et il ne paroît pas désapprouver ce sentiment.

Mais saint Jacques, fils de Zébédée, ayant été mis à mort par Hérode onze ans après l'ascension du Sauveur, il est bien difficile que l'Evangile eût déjà fait parmi les Juis dispersés par tout le monde autant de progrès qu'il

⁽¹⁾ Luther. Hunnius, Centuriatores, Cajet. Vide et Erasm. — (2) Vide Not. Martian. in epist. Jacob. pag. 191. — (3) Isidor. de Vita et Morte SS. cap. LXXIII. — (4) Sanct. tractat. 3. de Profectione sancti Jacobi in Hispan.

paroît par cette lettre qu'il en avoit fait. De plus les fettres de saint Paul aux Romains et aux Galates, auxquelles saint Jacques fait visiblement allusion dans celle-ci, dans les instructions qu'il donne aux chrétiens hébraïsans, et dans les abus qu'il leur reproche; ces lettres de saint Paul n'étoient pas encore écrites lorsque saint Jacques, fils de Zébédée, sut décapité. Enfin les auteurs qu'on nous cite ne sont ni anciens, ni respectables par aucun endroit; ce sont des écrivains intéresses a soutenir la mission de saint Jacques en Espagne, et trop nouveaux pour mériter d'être crus sur un fait de cette nature. Les inscriptions et sous-criptions des épîtres des apôtres, que l'on trouve dans les manuscrits, sont d'ordinaire très-incertaines, et leur autorité seule n'est jamais décisive.

de Jérusalem, de saint Jacques le Majeur, et de saint Jacques le Mineur (1), se sondent sur le témoignage de saint Clément d'Alexandrie et d'Hégésippe, qu'ils prétendent être savorables à ce sentiment. Mais plus on examine leur texte, plus on est porté à penser qu'ils ont cru que Jacques le Juste, et Jacques le frère du Seigneur, ne sont qu'une même personne, et la preuve en est claire. Ce saint Jacques le Juste, évêque de Jérusalem, est connu par Josèphe (2) cité dans Eusèbe, comme frère de Jésus-Christ. Or ce Jacques, strère de Jésus, étoit l'apôtre surnommé le Mineur; et saint Paul même (3) lui donne le nom d'apôtre: Alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum, fratrem Domini. Jacques le Juste, et le strère du Seigneur, ne sont donc qu'une même personne.

Il y a sur cela assez de diversité d'opinions parmi les anciens. Les Grecs modernes (4) presque généralement les distinguent. Saint Jean Chrysostôme (5), saint Grégoire de Nysse (6), les Constitutions des apôtres (7), l'Ambrosiaster (8), les ancien martyrologes, saint Epiphane (9), et quelques autres semblent en faire deux personnes. Saint Jérôme a fort varié sur cela. Mais plusieurs autres les mettent comme un même homme. On peut voir la note 1 de M. de Tillemont sur saint Jacques le Mineur, où il traite

⁽¹⁾ Vide Grot. et Hamm. Laurent. Erasm. — (2) Joseph. Antiq. lib. xx. cap. viii. — (3) Galat. 1. 19. — (4) Coteler. Not. in Barnab. et alios Script. p. 175. — (5) Chrysost. in Matth. homil. 5. et in Acta homil. 33. — (6) Nyssen. tom. 3. p. 413. — (7) Constit. Apost. lib. vi. cap. xii. — (8) Ambrosiast. in Galat. 1. 19. — (9) Epiphan. hæres. 79. cap. 111.

cette difficulté avec son exactitude ordinaire. Or, si Jacques le Juste fils d'Alphée, différent de Jacques frère du Seigneur, n'a jamais existé, il est visible que l'épître que nous

examinons ne peut être de lui.

Elle ne peut donc être que de saint Jacques le Mineur, frère du Seigneur; et c'est le sentiment qui a été le plus commun parmi les anciens, et que est encore le plus suivi parmi les modernes. Elle est citée es son nom par Origène (1), par saint Athanase (2), par int Hilaire (3), par saint Cyrille de Jérusalem (4), par saint Ambroise (5), par saint Epiphane (6), par saint Basile (7), par saint Jerôme même en plus d'un endroit (8), par saint Augustin (q), et par plusieurs autres. Sixte de Sienne dit que les plus anciens exemplaires latins, et même quelques grecs, donnent le titre d'apôtre à saint Jacques au commencement de cette lettre ; ce qu'il ne faut pas entendre du texte de la lettre, où le nom d'apôtre n'a jamais été, mais du titre qui se lit ainsi dans la Vulgate: Epistola catholica beati Jacobi apostoli. On lit la même chose dans quelques exemplaires grecs. Mais l'ancienne Italique, et plusieurs exemplaires grecs et latins lui donnent simple ment le nom d'Epître de saint Jacques. D'ailleurs ces titres en eux-mêmes sont d'une assez foible autorité, surtout lorsqu'ils varient. Ainsi on n'en peut rien insérer en faveur de saint Jacques l'apôtre. Mais on a assez d'autres preuves pour la lui attribuer.

Saint Jacques le Mineur étoit fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, fille de Cléophas, et épouse d'Alphée. Saint Jean l'appelle Marie de Cléophas (10); ce que les uns expli- Jacques le quent en disant qu'elle étoit fille et d'autres qu'elle étoit Mineur, à femme de Cléophas. Plusieurs anciens (11) ont cru que saint Jacques, surnommé le frère du Seigneur, étoit né d'une pre- communémière femme que saint Joseph avoit eue avant d'épouser ment attrila sainte Vierge. Mais ce sentiment ne peut se soutenir, puisque Marie de Cléophas, mère de saint Jacques, vivoit

Abrégé de la vie de saint qui cette épî-tre est plus

⁽¹⁾ Origen. in Rom. v. 1. tom. 2. pag. 520. et Homil. 3. in Exod. — (2) Athanas orat. 4. in Arianos, et de Nicænis Decretis, pag. 252. — (3) Hilar. de Trinit. sap. 1v. pag. 20. — (4) Cyrill. Jerosol. Catech. Mystag. 5. — (5) Ambros. de Arbore interdicta. — (6) Epiphan, hæres. 70. pag. 3. — (7) Basil. de Baptismo, lib. 1. cap. 11. — (8) Hieron. in Helvid. cap. vII. et in Isai. xvII. et ep. 103. de Viris Illustr. — (9) August. in Crescent. lib. 11. cap. xxxv11. et epist. 29. pag. 42. - (10) Joan. x1x. 25.-(11) Hieron, in Helvid. Epiphan. hæres. 28. cap. vii. et ixxviii. Euseb. lib. ii. cap. 1. Hist,

encore au temps de la passion de notre Seigneur. Saint Jac ques avoit pour frères José ou Joseph (1), et saint Jude (2), et peut être saint Simon (3), qui est compris avec les deux autres nommés frères du Seigneur, c'est-à-dire cousins germains de Jésus-Christ par leur mère; ou simplement ses proches parens, suivant l'opinion des hommes, s'il est vrai qu'ils fussent fils de Cléophas, que plusieurs

anciens font frère de saint Joseph.

On ne sait pas précisément ce qui a fait donner à saint Jacques le nom de Mineur; si ce n'est pour le distinguer de Jacques, fils de Zébédée, qui pouvoit être plus âgé que lui ; ou peut-être parce que le premier étoit d'une taille plus avantageuse; ou plutôt parce que sa vocation fut postérieure à celle de saint Jacques, surnommé le Majeur. Il fut aussi surnommé le Juste, et Ophlias, qu'on prétend signifier rempart, soutien du peuple. Hégésippe dit qu'il fut consacré à Dieu dès le sein de sa mère, qu'il garda toute sa vie les règles des Nazaréens, et qu'il étoit prêtre (4). Il fut fait évêque de Jérusalem après l'ascension du Sauveur; et quelques pères (5) disent que Jésus-Christ même lui confia son trône sur la terre, et les enfans qu'il avoit convertis de la Synagogue. D'autres croient que les apôtres le choisirent pour remplir cette place (6). C'est apparemment pour marquer son piscopat, et sa qualité de prêtre du Très-Haut, qu'il portoit une lame d'or sur le front (7). On remarque la même chose de saint Jean l'évangéliste (8) et de saint Marc (9). Sa vie étoit très-austère; car, outre l'abstinence du vin, qu'il pratiquoit en qualité de Nazaréen, il n'usoit ni de bain, ni d'huile pour se frotter, et ne mangeoit rien qui eût eu vie; il ne portoit point de sandales, ni d'habits de laine, mais seulement de lin; il se prosternoit si souvent en terre pour faire oraison, que son front et ses genoux s'étoient durcis comme la peau d'un chameau.

Sa vertu lui acquit l'estime universelle de tous les Juifs; aussi lui donna-t-on le nom de Juste par excellence. Il est

⁽¹⁾ Marc. xv.40. — (2) Jud. V 1. — (3) Marc. v1. 3. — (4) Vide Hegesipp. apud Euseb. lib. 11. cap. xx111. Hist. eccl. — (5) Hieron. in Galat. Epiphan. hærcs. 78. cap. v11. — (6) Clem. Alex. apud Euseb. lib. 11. c. 1. ct lib. 11. c. xx111. Hist. eccles. Athan. in Synopsi. Hieronym. de Viris illustr. Ambrosiast. in Galat. 1. 19. — (7) Epiphan. hæres. 78. Nazarenorum. — (8) Polyerat. Ephes. apud Euseb. lib. v. cap. xxiv. Hist. eccles. — (9) Hist. Manuscr. Martyrii S. Marci apud. Vales. Not. in Eus. lib. v. cap. xxiv. pag. 194.

fort connu dans le Thalmud sous le nom de Jacques disciple de Jésus le charpentier. Josèphe (1) rend un témoignage magnifique à sa vertu; et les anciens citent, comme de Josèphe, que la guerre et tous les malheurs que les Juis souffrirent de la part des Romains, furent regardés comme une punition de la mort qu'ils avoient fait souffrir à Jacques le Juste, frère de Jésus (2). Ce fut Ananus, fils du célèbre Ananus, ou Anne, dont il est parlé dans l'Evangile, qui le fit mourir. On le fit monter sur un endroit fort élevé du temple (3), et on lui demanda ce qu'on devoit croire de Jésus-Christ. Il répondit qu'il étoit Fils de Dieu, assis à la droite du Père, d'où il devoit venir juger les vivans et les morts. A ces mots plusieurs crurent en Jésus-Christ: mais les docteurs et les pharisiens, irrités de ce témoignage, montèrent à l'endroit où il étoit, et le précipitèrent du haut du temple. Comme il étoit encore en vie, et qu'il prioit pour ses persécuteurs, ils le lapidèrent par ordre d'Ananus. Il fut enterré auprès du temple, au lieu même où il avoit été lapidé.

L'épître que nous avons de lui fut écrite apparemment assez peu de temps avant sa mort, que l'on place en l'an 62 de l'ère chrét. vulgaire, la huitième ou neuvième année de Néron. Il paroît faire allusion dans cette épître à ce que saint Paul avoit écrit aux Romains l'an 58 de l'ère chrét. vulg., et aux Galates l'an 55, sur l'abrogation de la loi, et l'inutilité des cérémonies légales pour le salut. Il semble que l'apôtre n'ait point eu d'autre dessein que de traiter, pour l'instruction des fidèles, principalement d'entre les Juifs. divers points de la foi et de la morale chrétienne, sans y observer d'autre ordre que celui dans lequel ils se présentoient à son esprit. On peut néanmoins la réduire assez naturellement à l'instruction, à la correction, et à la consolation. L'apôtre commence par instruire les fidèles dans le chap. 1, qui contient trois instructions importantes : la première, touchant le bon usage des souffrances (4); la seconde, touchant l'origine du bien et du mal (5); la troisième, touchant l'ordre qu'on devoit observer dans les as-

Temps auquel cette épître fut écrite. Quelle en fut l'occasion quel en est l'objet. Analyse de cette épître.

⁽¹⁾ Joseph. Antiq. lib. xx. cap. vitt. — (2) Origen. contra Cets. lib. 1. pag. 35. in Matt. pag. 223. Hieron. de Viris Illustr. Euseb. lib. 11. cap. xxiii. pag. 65. Ο γοῦν Ιώσηφος οὐκ ἀπώκνησε καὶ τοῦτο ἐγγράφως ἐπιμορτύρασθαι δι' ὧν ψησὶ λέξεων. Ταῦτα δὲ συμδέδηκεν Ιουδαίοις κατ' ἐκδίκησιν Ιακώδου τοῦ δικαίου, ὁς ῆν ἀδιλφὸς Ιπσοῦ τοῦ λιγομίνου Χρισθοῦ. Mais on ne trouve plus ces paroles dans Josephe. — 3) Euseb. lib. 11. cap. xxiii. Hist. cucles. Hieronym. de Viris illustr. Epiphan. etc. — (4) Cap. 1. ψ 2.-12. — (5) ψ 13.-18.

semblées, et le fruit qu'on devoit en tirer (1). Depuis le commencement du chap. 11, jusqu'au x 7. du ch. v, il corrige les abus et les erreurs qui avoient commencé de se glisser dans l'Eglise, et qu'il prévoyoit devoir y augmenter dans la suite des temps. Il les réduit à quatre principaux. Le premier est l'acception des personnes entre les fidèles : et quelques-uns croient que c'est ici une espèce de parabole sous le voile de laquelle l'apôtre attaque principalement la simonie ou l'acception des personnes dans le choix des ministres de l'Eglise(2). Le second abus est l'erreur de ceux qui prétendoient que la foi seule, à l'exclusion de la charité et des bonnes œuvres, suffisoit pour la iustification et pour le salut (5). Le troisième est le schisme de la doctrine, soit qu'il rompe aussi la communion extérieure, soit qu'il la garde encore (4). Le quatrième est le déréglement des mœurs, dans lequel il distingue l'amour des richesses (5), l'amour des plaisirs sensuels (6), le vice de la détraction (7), l'infidélité à l'égard de la Providence (8), le mauvais usage des richesses (9). Enfin depuis le * 7. du ch. v. jusqu'à la fin, il console et instruit les fidèles persécutés : il les porte à la patience par diverses considérations (10); il leur donne divers avis, ou plutôt diverses regles de conduite par rapport aux différens états où ils se trouveht (11).

Remarques sur le style de cette épître. En quelle langue elle fut écrite. Versions latines de cette épître.

La manière d'écrire de saint Jacques est serrée et sententieuse. Il ne s'astreint point à suivre son sujet, et à lier ses sentences les unes aux autres. Il enseigne la morale comme Salomon dans les Proverbes, et comme font les Orientaux, c'est-à-dire par maximes séparées, et non pas par raisonnemens. Il ne laisse pas d'appuyer ce qu'il dit sur l'Ecriture, et de l'orner par des similitudes et des allusions aux paroles des livres saints. Il cite quelques passages (12) qui ne se trouvent pas en termes exprès dans l'Ecriture: mais les auteurs sacrés du Nouveau-Testament, surtout lorsqu'ils parlent aux Hébreux, qui savoient les Ecritures, et qui sentoient tout d'un coup les affusions qu'on y faisoit, ne s'assujétissoient pas toujours à citer mot pour mot. Ils se contentoient de rapporter le sens, et de suivre l'intention de l'écrivain sacré (13).

⁽¹⁾ ψ 19. ad finem — (2) Cop. 11. ψ 1..13. — (3) ψ 14: ad finem. — (4) Cap. 111. ψ 1. ad finem. — (5) Cap. 1v. ψ 1..3. — (6) ψ 4..10. — (7) ψ 11..13. — (8) ψ 13. ad finem. — (9) Cap. v. ψ 1.-6. — (10) ψ 7..11. — (11) ψ 12. ad finem. — (12) Jacob. 1v. 5. — (13) Joan. XII. 34. Ephes. v. 14. etc.

On croit que saint Jacques écrivit cette épître en grec. Il y cite l'Ecriture suivant les Septante : par exemple, ce passage qui ne se trouve que dans leur version en ce sens : Dieu résiste aux superbes, et donne sa grace aux humbles (1). Quoique les Juifs, auxquels il écrivoit principalement, conservassent, dans tous les lieux où ils étoient dispersés, quelque usage de la langue hébraïque ou syriaque, ils parloient néanmoins communément grec, qui étoit la langue la plus unippe d'ement usitée dans tout l'Orient, depuis l'empire d'appendre-le-Grand. La version latine qu'on en a, et qui est au burd'hui usitée dans l'Eglise latine, a été saite par saint Jérôme. Le P. Martianay a fait imprimer celle qui étoit en usage avant ce père, et dont l'auteur est inconnu.

Nous avons déjà remarqué, après Eusèbe et saint Jérôme, que quelques anciens avoient contesté l'authenticité et la canonicité de cette épître. Quelques nouveaux la lui disputent aussi. Mais elle est mise dans le catalogue des saintes Ecritures par saint Athanase (2), par saint Cyrille de Jérusalem (3), par le soixantième canon du concile de Laodicée, par le quarante septième du concile de Carthage en 39, par saint Grégoire de Nazianze (4), par saint Amphiloque (5), par Rufin (6), par saint Augustin (7), par Innocent 1er (8), et enfin par tous les pères dont nous avons parlé ci-devant, qui l'Atribuent à saint Jacques apôtre, et frère du Seigneur. Saint Jérôme s'en sert souvent, aussibien que saint Augustin, comme d'une pièce indubitable. Ainsi dès lors elle passoit pour incontestablement canonique. On avoue avec Eusèbe (9) que les anciens l'ont assez rarement alléguée : mais Eusèbe même reconnoît qu'elle avoit acquis depuis beaucoup d'autorité.

On a attribué autrefois à saint Jacques quelques écrits qui n'ont jamais été reçus dans le canon des Ecritures. Par exemple, le pape Gélase condamne un évangile de faussement saint Jacques, fils d'Alphée. Origène (10) parle d'un livre de saint Jacques, qu'il joint au faux évangile de saint le Mineur. Pierre. Les ébionites, au rapport de saint Epiphane (11),

V. Canonicité de cette epi-

Ouvrages attribués à saint Jacques

⁽¹⁾ Jacob. 1v. 6. ex Prov. 111. 34. - (2) Athan. in Synopsi. - (3) Cyrill. Hierosol. Catech. 4. — (4) Nazianz. t. 2. p. 98. — (5) Amphiloch. apud Gregor. Nazianz. t.m. 2. p. 194. — (6) Rufin. Exposit. symboli. — (7) Aug. lib. 11. de Doct. Christ. cap. v111. — (8) Innoc. 1. ep. 111. ad Exuper. can. 7. — (9) Euseb. Hist. eccl. lib. 11. cap. xx111. — (10) Origen. in Matth. p. 223. Edit. Huet. — (11) Epiphan. hæres. 30. cap. xx111.

384 PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE DE SAINT JACQUES.

lui avoient supposé divers écrits. On lit dans la Synopse de saint Athanase qu'il avoit traduit en grec l'évangile hébreu de saint Matthieu. On lui attribue encore une liturgie que nous avons sous son nom dans la bibliothèque des pères. Elle est citée dans une oraison attribuée à saint Procle, archevêque de Constantinople(1), et dans le trentedeuxième canon du concile tenu dans la même ville, dans le dôme du palais impérial, en 692. Mais les savans reconnoissent que cette liturgie est entièrement supposée. ou qu'elle a été extrêmement etérée dans les siècles postérieurs. Les anciens pères ne l'ont point connue ; et saint Basile (2) dit que les apôtres qui ont réglé ce qui devoit s'observer dans nos mystères, leur ont conservé la révérence qui leur étoit du sans les publier. Ils ne croyoient donc pas que les apôtres eussent écrit ou publié des liturgies.

(1) Procl. orat. 22. pag. 580. - (2) Basil. de Spiritu Sancto, cap. XXVII.

ÉPITRE CATHOLIQUE

DE SAINT JACQUES.



CHAPITRE PREMIER.

Joie dans les souffrances. Demander à Dieu la sagesse. Prier avec foi. Pauvres élevés; riches abaissés. Souffrances heureuses. Dieu ne tente point. Il est l'auteur de tout bien. Ecouter volontiers; parler peu. Pratiquer la vérité. Caractère de la vraie piété.

1. JACOBUS, Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribubus, quæ sunt in dispersione, salutem.

2. Omne gaudium cum in tentationes varias incideritis:

3. Scientes quod probatio fidei vestræ patientiam operatur. /

4. Patientia autem opus perfectum habet: ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes.

1. Jacques, serviteur de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus des Juifs qui sont dispersées hors de la Judée, et répandues par toute la terre, salut.

2. Mes frères, vous qui avez emexistimate, fratres mei, V brassé la foi de Jésus-Christ, et qui étes maintenant exposés à la fureur des ennemis de son nom, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent.

3. Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Or, la patience doit "être parfaite dans ses œuvres : elle doit être accompagnée de fermeté, de persévérance, de charité, et de toutes les autres vertus chrétiennes : ayez donc soin que cela soit ainsi chez vous, afin que vous soyez parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il ne vous manque rien de tout

🛉 4. C'est le sens du grec, qui porte à la lettre : Que la patience soit parfaite dans ses œnvres : Opus perfectum habeat. 23. 25

Digitized by Google

Rom. v. 3.

ce qui <mark>est né</mark>cessaire pour arriver à la gloire qui doit en être la récompense.

- 5. Ainsi, si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher ses dons; et la sagesse lui sera donnée.
- Matt. VII. 7.

 XXI. 22.

 Marc. XI. 24.

 Luc. XI. 9.

 Joan. XIV. 13.

 XVI. 23.
- 6. Mais qu'il la demande avec foi, sans défiance; car celui qui est dans la défiance, ressemble au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent.
- 7. Il ne faut donc pas que celuilà s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.
- 8. L'homme qui a ainsi l'esprit partagé est inconstant dans toutes ses voies, et indigne d'être écouté de Dieu. Pour vous, mes frères, tenez-vous invariablement attachés à lui : et en quelque état que vous vous trouviez, soyez toujours pleins de joie et de reconnoissance de la grace qu'il vous a faite de vous éclairer de la lumière de la foi.
- 9. Et ainsi que celui d'entre nos frères qui est d'une condition basse, se glorifie de sa véritable élévation, qui consiste dans l'honneur qu'il a d'être enfant de Dieu, et membre de Jésus-Christ.
- 10. Et que celui qui est riche, se glorifie de son abaissement, et de l'état d'humiliation où la religion chrétienne le fait paroître aux yeux des hommes; qu'il se glorifie, dis-je, dans la bassesse apparente de cette religion, et non pas dans la grandeur de ses richesses qui n'ont rien de solide, parce que le riche passera comme la fleur de l'herbe.

- 5. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non improperat: et dabitur ei.
- 6. Postulet autem in fide nihil hæsitans: qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui avento movetur et circumfertur.
- 7. Non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.
- 8. Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.

- 9. Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua:
- ro. Dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos feni transibit.

Eccli. xIV. 18. Isai. xL. 6. 1. Petr. 1. 24.

Job. v. 17.

11. Exortus est enim sol cum ardore, et arefecit fenum, et flos ejus decidit, et decor vultus ejus deperiit : ita et dives in itineribus suis marcescet.

12. Beatus vir qui suffert tentationem : quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.

- 13. Nemo, cum tentator, dicat quoniam a Deo tentatur: Deus enim intentator malorum est: ipse autem neminem tentat.
- 14. Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua abstractus, et illectus:
- 15. Deinde concupiscentia cum conceperit, parit peccatum: peccatum vero cum consummatum fuerit, generat mortem.
- 16. Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.

11. Car, comme, au lever d'un soleil brûlant, l'herbe se sèche, la fleur tombe, et perd toute sa beauté; ainsi le riche séchera et se flétrira dans ses voies.

12. Heureux donc, non pas cetui qui étant riche jouit de toute
sorte de plaisirs; mais celui qui
étant pauvre et affligé souffre patiemment les tentations et les maux
de cette vie, parce que lorsque sa
vertu auximétainsi éprouvée, il recevra la couronne de vie, que Dieu
a promise à ceux qui l'aiment et
qui souffrent pour t'amour de lui:
mais si Dieu fait ainsi servir au
bien de ses élus les tentations qui
leur arrivent, il ne faut pas pour
cela s'imaginer qu'il soit t'auteur
de celles qui portent au péché.

13. Et ainsi que nul ne dise, lorsqu'il est tenté de cette sorte de tentation, que c'est Dieu qui le tente: car Dieu est incapable de tenter et de pousser personne au

mal:"

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et qui l'attire dans le péché;

15. Et ensuite, quand la concupiscence a concu par les mauvais désirs qu'elle inspire, elle enfante le péché par le consentement qu'on y donne; et le péché étant accompli, ou par le consentement de la volonté, ou par l'action même, engendre la mort, et tue l'ame.

16. Ne vous y trompez donc pas, mes très-chers" frères; et ne regardez pas Dieu comme l'auteur des

16. Selon le grec : meschers frères.

^{▼ 13.} Gr. autr. car comme Dieu ne peut être tenté d'aucun mal, il ne tente aussi personne.

tentations qui vous portent au péché, lui qui est le principe et la source de toute grace et de toute sainteté;

- 17. Car toute grace excellente, et tout don parfait, vient d'en haut, et descend du Père des lumières, qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre, par aucune révolution, et qui est très éloigné de vouloir nous porter au mat;
- 18. Puisque c'est lui qui, par un pur effet de sa bonne volonté, nous a engendrés par la parole de la vérité qu'il nous a fait annoncer, afin qu'étant morts au péché et ressuscités à la graccet à la justice, nous fussions comme les prémices de ses créatures.
- 19. Vous le savez, mes très-chers frères." Considérant donc la grace que Dieu vous a faite et la gloire qu'il vous destine, si vous vous attachez fortement à cette divine parole, et si vous la gardez fidèlement, que chacun de vous soit prompt à l'écouter; mais qu'il ne le soit ni à parler des choses de Dieu et des mystères de la religion, ni à se mettre en colère pour soutenir ses sentimens;

20. Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu; et la chaleur avec laquelle on dispute ne sert point à éclaireir la vérité.

21. C'est pourquoi, renonçant à toutes ces contestations inutiles, et rejetant toin de vous toutes ces productions impures et superflues du péché, recevez avec douceur et avec docilité la parole qui a été entée en vous, et qui peut sauver vos ames.

17. Omne datum optimum et omne donum perfectum, desursum est, descendens a Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.

18. Voluntarie enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus.

19. Scitis, fratres mei dilectissimi. Sit autemomnis homo velox ad audiendum: tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram.

20. Ira enim viri justitiam Dei non operatur.

21. Propter quod abjicientes omnem immunditiam, et abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

y 19. Gr. Ainsi, mes chers frères, que chacun, etc.

Digitized by Google

.

Prov. XVII. 27.

Rom. 11. 13.

22. Estote autem factores verbi, et non auditores tantum, fallentes vosmetipsos.

23. Quia si quis auditor est verbi, et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suæ in speculo:

24. Consideravit enim se, et abiit, et statim oblitus est qualis

fuerit.

25. Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis: hic beatus in facto suo

26. Si quis autem putat se religiosum esse, non refrenans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.

27. Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est: Visitare pupillos et viduas in tribulatio-

22. Ayez soin de mettre cette di- Matt. vii. 21. vine parole en pratique; et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous séduisant vous-mêmes;

23. Car celui qui écoute la parole de Dieu, sans la pratiquer, est semblable à un homme qui jetant les yeux sur un miroir, y voit son visage naturel couvert de quelques taches;

24. Et qui à peine l'y a vu, qu'il s'en va sans les ôter, et oublie à

l'heure même quel il étoit.

25. Mais celui qui considère exactement la loi parfaite de l'Evangile, qui nous fait entrer dans la liberté des enfans de Dieu, celui, dis-je, qui, en la considérant, y demeure fortement attaché, celui-là ne l'écoutant pas seulement pour oublier aussitot ce qu'il a entendu, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans ce qu'il fait. Voyez donc, mes chers frères, combien il vous est important de suivre l'avis que je vous ai donné d'être prompts à écouter cette divine parole: mais il ne l'est pas moins d'être lents à parler, comme je vous l'ai dit aussi;

26. Parce que si quelqu'un d'entre vous " croit avoir de la religion, et qu'il ne retienne pas sa langue, comme avec un frein, mais que luimême séduise son cœur, en s'abandonnant aux égaremens de son esprit, et à l'indiscrétion de sa langue, sa religion est vaine et trom-

peuse;

27. Car la religion et la piété pure et sans tache aux yeux de Dieu notre père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction, et à se conserver pur de la

₹ 26. Ces deux mots sont dans le grec.

corruption du siècle présent, ce qui ne peut se faire qu'en veillant culatum se custodire beaucoup sur ses paroles.

ne eorum, et immaab hoc seculo.

frement the recomment

· CHAPITRE II. of the Land Marky would

Acception des personnes condamnée. Estime pour les pauvres. Ne violer la loi en aucun point. Faire miséricorde pour l'obtenir. La foi sans les euvres est inutile pour le salut. Abraham justifié par ses œuvres jointes à sa foi. tim didition mis

Lev. xIX. 15. Deut. 1. 17. xvi. 19. Prov. XXIV. 23. Eceli. XLII. 1.

1. Mes frères, voici encore un avis que je veux vous donner: N'ayez point de respect humain pour la condition des personnes, torsqu'il s'agit de donner des ministres à l'Eglise, " vous qui avez la foi de la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, et qui devez être insensibles à tout le faux éclat de la gloire humaine et charnette.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique," et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

- 5. Et qu'arrêtant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez, en lui présentant une place honorable: Asseyez-vous ici; et que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, ou asseyezvous à mes pieds :"
- 4. N'est-ce pas là faire différence en vous-mêmes entre l'un et l'autre, et suivre des pensées injustes dans

1. Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Christi gloriæ.

his beatus in hear and

- 2. Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem et pauper in sordido habitu,
- 3. Et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dixeritis ei : Tu sede hic bene: pauperi autem dicatis : Tu sta illic, aut sede sub scabello pedum meorum:

4. Nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis judices co-

V 1. Ou simplement : lorsqu'il s'agit des places et du rang dans les assemblées de religion. Infr. y 2. et 3.

^{2.} C'est le sens du grec.

^{♦ 3.} Litt. au bas de mon marche-pied.

iniquagitationum rum?

5. Audite. fratres mei dilectissimi: nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se P

6. Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos et ipsi trahunt vos ad judicia?

- 7. Nonne ipsi blasphemant bonum no-. men , quod in vocatum est super vos?
 - 8. Si tamen legem perficitis regalem secundum Scripturas: Diliges proximum tuum sicut teipsum: bene facitis:

le jugement que vous en faites, puisque vous n'avez égard ni d'a vertu, ni au mérite, mais seulement à la pompe et aux richesses?

5. Ecoutez, mes chers " frères : Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étoient pauvres dans ce monde. pour être riches dans la foi, et heritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment?

6. Et vous, au contraire, vous déshonorez le papvre, en lui préférant le riche, sans autre raison que ses richesses : et cependant ne sont-ce pas les riches qui vous op priment par leur puissance? ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les tribunaux de la justice, pour vous y faire condamner a leur payer ce qu'ils prétendent que vous leur devez?

7. Ne sont-ce pas eux qui déshonorent, et font blasphémer, " par leurs ciolences et leurs injustices, le saint nom de Jésus-Christ, dont vous avez tiré le vôtre de Chrétiens?

8. Si néanmoins, torsque vous élevez ainsi les riches aux charges de l'Eglise, vous accomplissez la hoi royale de la charité, en suivant ce précepte de l'Écriture : Vous aime- Lev. xix. 18. rez votre prochain comme vousmême; et les donnant aux peuples pour pasieurs, parce que vous les Rom. xiii. 9. croyez plus capables de les conduire et de les gouverner, vous faites bien, puisqu'en cela voux traitez les autres comme vous voudriez qu'on vous traitât vousmêmes :

9. Mais si vous avez égard seute-

Matt. xx11. Marc. XII. 31.

Gal. v. 14.

9. Si autem perso-

🔻 7. C'est le sens du grec. Plusieurs prennent ici blasphomant au sens de blasphemare faciunt, comme l'exprime la paraphrase.

Matt. v. 19.

ment à la condition des personnes, sans considérer teur mérite, ni l'utilité de l'Eglise, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi, comme en étant les

violateurs; "

10. Car quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée;

11. Puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultère, a dit aussi: Ne tuez point. Et ainsi, si vous tuez, quoique vous ne commettiez point d'adultère, vous êtes violateur de la loi, et sujet à la condamnation portée contre ceux qui ta violent.

12. Réglez donc vos paroles et vos actions, comme devant " être jugés par la loi de liberté , qui aura egard, non à la condition des personnes, mais à teur mérite, et aux œuvres de miséricorde qu'ils

auront faites:

- 13. Car celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde : mais la miséricorde s'élèvera au-dessus du jugement de Dieu, et désarmera sa justice. Ayez donc soin de pratiquer cette vertu, et d'amasser un trésor de bonnes œuvres, sans lesquelles la foi sera inutile.
- 14. En effet, mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver sans tes œuvres? Non, sans doute.

nas accipitis, peccatum operamini, redarguti a lege quasi transgressores.

10. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.

11. Qui enim dixit, Non mœchaberis, dixit et, Non occides. Quod si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.

- 12. Sic loquimini et sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.
- 13. Judicium enim sine misericordia illi qui non fecit misericordiam : superexaltat autem misericordia judicium.
- 14. Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid pote-

🕏 12. G'est le sons du grec.

^{★ 8.} et 9. Ou simplement : Si vous accomplissez la loi royale de la charité, en suivant ce précepte de l'Ecriture : Vous aimerez votre prochain comme vous-même; et si c'est l'ordre de la charité qui règle les honneurs et les déférences dans vos assemblées, vous faites bien, et il n'y a rien en cela que de louable; mais si vous avez égard seulement à la condition des personnes, si c'est par l'estime des seules richesses que vous distribuez les rangs, vous commettez un péché, etc.

rit fides salvare eum?

- 15. Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano,
- 16. Dicat autem aliquis ex vobis illis: Ite in pace, calefacimini et saturamini: non dederitis autem eis quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?
- 17. Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.
- 18. Sed dicet quis: Tu fidem habes, et e-go opera habeo. Ostende mibi fidem tuam sine operibus: et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.
- niam unus est Deus: bene facis let dæmones credunt, et contremiscunt.
- 20. Vis autem scire, o homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?
- 21. Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?
- 22. Vides quoniam fides cooperabatur o-

- 15. Si, par exemple, un de vos frères, ou une de vos sœurs, n'ont 17. point de quoi se vêtir, et qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre;
- 16. Et que quelqu'un d'entre vous leur dise: Allez en paix; je vous souhaite de quoi vous couvrir et de quoi manger, sans leur donner néanmoins de quoi satisfaire aux nécessités de leur corps, à quoi leur serviront vos paroles? Elles ne leur serviront de rien.
- 17. Ainsi la foi qui n'est point accompagnée des œuvres, est morte en elle-même, et entièrement inutile:
- 18. En sorte qu'on pourra dire à celui qui a ainsi la foi sans les œuvres: Vous avez la foi, et moi j'ai les œuvres: montrez-moi votre foi qui est sans œuvres; et moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres.
- 19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu, vous faites bien de le croire: mais les démons le croient aussi, et ils tremblent en le croyant, sans que cela leur soit d'aucune utilité, parce que cette foi ne produit en eux aucun fruit; ainsi la vôtre vous sera inutile, si elle demeure stérile et infructueuse.
- 20. Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte et inutile pour la justipe? en voulez-vous une preuve convaincante?
- 21. Notre père Abraham ne fut-il Gen. xxu. 9. pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel, et qu'il fut prêt à en faire un sacrifice à Dieu?
- 22. Ne voyez-vous pas que dans cette occasion sa foi étoit jointe à

1. Joan. 111.

17•



ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JACQUES,

ses œuvres, " et que sa foi fut consomniée par ses œuvres?

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : " Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit; et sa foi lui fut imputée à justice,

Gen. xv. 6.

Rom. 1v. 3.

Gal. III. 6.

Jos. W. A.

et il fut appelé ami de Dieu?

24. Vous voyez donc, par cet exemple, que l'homme est justifié par les œuvres, et non pas seulement par

25. Rahab aussi, cette femme débauchée, ne fut-elle pas de même justifiée par les œuvres de charité qu'elle fit en recevant chez elle les espions " de Josué, et les renvoyant par un autre chemin, pour teur faire éviter de tomber entre les mains de ceux qui tes poursuivoient? Reconnoissez donc que ce sont les œuvres qui rendent la foi vive et animée.

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans ame, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuperibus illius : et ex operibus fides consummata est?

23. Et suppleta est Scriptura, dicens: Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam, et amicus Dei appellatus est.

24. Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, et non ex fide tantum.

25. Similiter et Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, et alia via ejiciens? Tu belenstature . er v

go opera babco. U -

26. Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est. of the development

y 22. Litt. coopéroit à ses œuvres.

Winds Stiffer

v 23. C'est le sens du grec , impleta est.

y 25. Litt. les envoyés. Quelques exemplaires grecs lisent : les espions.

CHAPITRE III.

with the second of the second

Craindre de devenir maîtres. Langue source de maux ; difficulté de la contenir. Sagesse terrestre amie des disputes. Caractère de la sagesse qui vient d'en haut.

1. Mes frères, gardez-vous de l'am-1. NOLITE plures Matt. xxiii. bition, qui fait que plusieurs veulent magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.

- 2. In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit : hic perfectus est vir. Potest etiam circumdacere totum corpus.
- 3. Si autem equis frena in ora mittimus ad consentiendum nobis, et omne corpus illorum circumferimus:
- 4. Ecce et naves, cum magnæ sint, et a ventis validis minentur, circumferuntur a gubernaculo modico ubi impetus dirigentis voluerit:
- 5. Ita et lingua modicum quidem membrum est, et magna exaltat : ecce quantus ignis quam magnam silvam incendit!
- 6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis: lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatis nos-

devenir maîtres, "sachant que cette charge vous expose à un jugement plus sévère.

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes, et surtout par la langue: ainsi des emplois qui nous obligent à parler et à instruire nous mettent en danger de commettre un grand nombre de péchés : si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait; et il peut tenir en bride tout le corps de ses actions, et régler toutes ses passions.

3. En effet, ne voyez-vous pas que " nous mettons des mors dans la bouche des chevaux, afin qu'ils nous obéissent; et qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps où nous

voulons?

4. Ne voyez-vous pas aussi qu'encore que les vaisseaux soient si grands, et qu'ils soient poussés par des vents impétueux, ils sont tournés néanmoins de tous côtés avec un très-petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les conduit?.

- 5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps; et cepondant combien peut-elle se vanter " de faire de grandes choses! Nel voyezvous pas comment un petit " feu est capable d'allumer une grande foret?
- 6. La langue aussi est un feu capable de nous consumer et de nous détruire : c'est un monde " d'iniquité; et n'étant qu'un de nos membres, elle infecte tout notre corps; elle enflamme tout le cercle et tout le cours de notre vie, et est elle-

▼ 3. C'est le sens du grec: Ecce equis, etc. ▼ 5. C'est le sens du grec. Ibid. C'est l'expression du grec.

v 1. C'est-à-dire maîtres pour enseigner. C'est ce que signifie l'expression du texte.

mème enflammée du feu de l'enfer : en sorte que Dieu seul peut la réprimer, et en arrêter la matignité.

7. Car la nature de l'homme est capable de dompter et a dompté en effet toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles," et les poissons de la mer."

- 8. Mais nul homme ne peut dompter la langue: c'est un mal inquiet et intraitable;" elle est pleine d'un venin mortel.
- 9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père; et par elle nous maudissons les hommes, qui sont créés à l'image de Dieu:
- 10. De sorte que la bénédiction et la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut agir.
- 17. Une fontaine jette-t-elle par une geme ouverture de l'eau douce et de l'eau amère?
- 12. Mes frères, un figuier peut-il porter des raisins, "ou une vigne des figues? Ainsi une fontaine d'eau salée ne peut jeter de l'eau douce. "Que la langue donc aussi, qui est faite pour louer Dieu et le bénir, ne serve jamais à l'offenser.

13. Mes frères, y a-t-il quelqu'un qui passe pour sage et pour savant entre vous? qu'il fasse paroître ses

træ, inflammata a gehenna.

- 7. Omnis enim natura bestiarum, et volucrum, et serpentium, et ceterorum, domantur, et domita sunt a natura humana:
- 8. Linguam autem nullus hominum domare potest : inquietum malum, plena veneno mortifero.
- g. In ipsa benedicimus Deum et Patrem: et in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.
- procedit benedictio, et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.
- 11. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem et amaram aquam?
- Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.
- et disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona

▼7. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est ce qu'exprime le grec, où, au lieu de serpentium et ceterorum, le grec lit, reptilium et marinorum. Quelques uns soupçonnent qu'on lisoit dans la Vulgate : serpentium et cetorum.

y 8. C'est le sens du grec : c'est un mal qu'on ne peut contenir.

y 12. Gr. des olives.

1bid. Le grec lit: Ainsi nulle fontaine ne pent jeter de l'eau salée et de l'eau douce.

conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.

14. Quod si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris: nolite gloriari, et mendaces esse adversus veritatem.

15. Non estening ista sapientia desui sum descendens, se terrena, animalis, diabolica.

🔭 16. Ubi enim zelus et contentio : ibi inconstantia, et omne

opus pravum.

- 17. Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia et fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.
- 18. Fructus autem justitiæ, in pace seminatur, facientibus pacem.

œuvres dans la suite d'une bonne vie, se conduisant avec une sagesse pleine de douceur."

14. Mais si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume, et un esprit de contention, "ne vous glorifiez point faussement d'être salt de le mentez point contre la

n'avez pas;

qu'en effet ce n'est esse qui vient d'en haut, de sagesse terrestre, animale et unapolique;

16. Car où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble, et toute sorte de mal.

- 17. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis amie de la paix, modérée et équitable, " docile, susceptible de tout bien, "pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres : elle ne juge point, et ne condamne point témérairement les autres; elle n'est point double ni dissimulée.
- 18. Or, les fruits de la justice, que produit cette sagesse, se sèment dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix.

14. Le mot sint n'est pas dans le grec. 17. Le mot grec réunit ces deux sens.

Ibid. Ces mots bonis consentiens ne sont point dans le grec.

^{🕇 13.} Autr. qu'il fasse paroître, par la suite d'une bonne vie, que ses œuvres sont accompagnées d'une sagesse pleine de douceur.

CHAPITRE IV.

Divisions produites par les passions. On n'obtient pas, parce qu'on demande mal. Amitié du monde consmis de Dieu. Se soumettre à Dieu; résister au démon. S'affliger par la monde set. Ne point médire; ne point juger. Ne point s'appuyer sur l'incertitude de la vie.

et les proces qui sont enfre vous et qui troublent cette bienheureuse paix? N'est-ce pas de vos passions, qui combattent dans votre chair?

- 2. Vous êtes pleins de désirs, et vous n'avez pas ce que vous désirez: vous tuez, " et vous êtes jaloux, et vous ne pouvez obtenir ce que vous voutez: vous plaidez, et vous faites la guerre tes uns contre les autres; et vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir, parce que vous ne le demandez pas à Dieu.
- 3. Vous demandez peut-être, et cependant vous ne recevez point, parce que vous demandez mal, demandant pour avoir de quoi satisfaire à vos passions, et à l'amour violent que vous avez pour le monde.
- 4. Ames adultères " et corrompues, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu, et que par conséquent quiconque voudra être ami de ce monde " se rend ennemi de Dieu, et attire sur lui la colère et la vengeance divine?

- 1. UNDE bella et lites in vobis? Nonhinc? ex concupiscentiis vestris, quæ mile tant in membris vestris?
- 2. Concupiscitis, et non habetis: occiditis et zelatis, et non potestis adipisci: litigatis et belligeratis, et non habetis, propter quod non postulatis.
- 3. Petitis, et non accipitis: eo quod male petatis, ut in concupiscentiis vestris insumatis.
- 4. Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundiiuimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse seculi hujus, inimicus Dei constituitur.

🛊 4. Gr. litt. hommes adultères et femmes adultères.

1bid. C'est l'expression du grec.

y 2. Quelques uns soupçonnent qu'on lisoit originairement : vous êtes envieux et jaloux.

5. An putatis quia inaniter Scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus qui habitat in vobis?

quod dicit: Ded's su perbis resistit, humi hs autem dat gra-

7. Subditi ergo estote Deo, resistite autem diabolo, et fugiet a vobis.

Appropinguate Deo, et appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores: et purificate corda, duplices animo.

g. Miseri estote, et lugete, et plorate : risus vester in luctum convertatur, et gaudium in mærorem.

5. En effet, pensez-vous que l'Ecriture dise en vain : L'esprit de Dieu qui habite en vous aime " d'un amour de jalousie, qui ne lui permet pas de souffrir que vous vous attachiez impunément à d'autres qu'à lui, et cela par un exces de bonté et d'amour pour nous?

6. Majorem autem 6. Car c'est parce qu'il sait que det gratiam. Propter race qu'il donne est plus grande dus précieuse que tous les biens u monde, qu'il ne peut souffrir Vorqueil qui nous porte à la mépriser et a tui préférer les biens et les honneurs du siècle : c'est pourquoi il dit : Dieu résiste aux super- Prov. m. 34. bes, et donne sa grace aux humbles;" l'Ecriture voulant nous engager par-là à éviter cet orqueil qui déplaît si fort à Dieu, et à entrer dans les sentimens d'humilité et de soumission qui attirent sa grace en nous.

7. Soyez donc soumis à Dieu, afin d'être en état de recevoir cette grace. Le diable s'y opposera; mais résistez au diable, et il s'enfuira de vous.

8. Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous : c'est pourquoi lavez vos mains, pécheurs; et purifiez vos cœurs, vous qui avez l'ame double et partagée entre Dieu et le monde.

o. Affligez-vous vous-mêmes par une véritable pénitence; soyez dans le deuil et dans les larmes, pour laver vos péchés; que votre ris se change en pleurs, et votre joie en tristesse, à la vue de vos crimes:

10. Humiliamini in 10. Enfin humiliez-vous en la 1. Pet. v. 6.

🛊 5. Selon le grec : L'esprit de Dieu qui habite en nous nous aime d'un amour de jalousie. Ce passage ne se trouve pas en termes exprès dans l'Ecriture; mais il peut avoir rapport à divers endroits de l'Ecriture, où Dieu se compare à un époux jaloux de la fidélité de son peuple, ▼ 6. Ce passage est cité selon la version des Septante.

présence du Seigneur; et il vous élèvera, et vous fera miséricorde.

11. Mais, mes frères, si vous voulez la recevoir, cette miséricorde, ne parlez point mal les uns des autres; car celui qui parle contre son frère, ou qui juge son frère, parle contre la loi qui le défend, et juge la loi : si vous jugez la loi, et que vous en méprisiez les ordonnances, vous n'en êtes point observateur, mais vous vous en rendez le juge, et vous usurpez un droit qui ne vous appartient nullement.

12. Car il n'y a qu'un législateur et qu'un juge " qui peut sauver

et qui peut perdre.

Rom. XIV. 4.

13. Mais yous, qui êtes-yous, pour juger votre prochain? Quelle autorité et quel pouvoir avez-vous? Je m'adresse maintenant à vous qui dites: Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville, nous demeurerons là un an, nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup;

14. Quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain, et si vous serez encore en vie;

- 15. Car qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur qui paroît pour un peu de temps, et qui disparoît "ensuite tout d'un coup? Cependant vous dites hardiment: Nous irons, nous ferons; au lieu que vous devriez dire: S'il plaît au Seigneur, et si nous vivons, nous ferons telle ou telle chose.
- 16. Mais bien loin de cela, vous vous élevez" dans vos pensées prétomptueuses, et vous comptez sur l'ayenir, comme s'il dépendoit de

conspectu Domini, et exaltabit vos.

11. Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, et judicat legem. Si autem judicas legem, non es factor legis, sed judex.

12. Unus est Legislator, et Judex, qui potest perdere et liberare.

initia

officien safes

- 13. Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis: Hodie aut crastino ibimus in illam civitatem, et faciemus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus:
- 14. Qui ignoratis quid erit in crastino.
- 15. Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis: Si Dominus voluerit, et: Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.
- 16. Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis, maligna est.

y 12. Ce mot et juden n'est pas dans le grec imprimé; mais il se trouve dans plusieurs manuscrits grecs.

^{₩ 15.} C'est l'expression du grec.

vous. Toute cette présomption est mauvaise; et elle est d'autant plus criminelle chez vous, que vous savez très-bien qu'elle déplast à Dieu, qui veut que vous viviez dans une grande dépendance de sa volonté.

17. Scientiigiturbo- 17. Car celui-là est ptus coupanum facere, et non, ble de péché, qui, sachant le bien facienti, peccatum est qu'il doit faire, ne le fait pas. illi.

CHAPITRE V.

Riches avares sévèrement punis. Patience dans les afflictions, soutenue par l'attente de l'avénement du Seigneur. Souffrances des prophètes, de Job, et de Jésus-Christ même. Eviter le jurement. Extrêmeonction. Confession des péchés. Prière du juste. Conversion du pécheur.

- 1. Agite nunc, divites, plorate ululantes in miseriis vestris, quæ advenient vobis.
- 2. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt : et vestimenta vestra a tineis comesta sunt.
- 3. Aurum et argentum vestrum æruginavit, et ærugo eorum in testimonium vobis erit, et manducabit carnes vestras sicut ignis: thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.
- 4. Ecce merces operariorum, qui messue-

- 1. Mais yous, riches, qui ne pensez qu'à augmenter vos trésors, pleurez, poussez des cris, et commedes hurlemens, dans la vue des misères qui doivent fondre sur vous, pour vous punir de votre avarice.
- 2. La pourriture consume les richesses que vous gardez; les vers mangent les vêtemens que vous avez en réserve;
- 5. La rouille gâte l'or et l'argent que vous cachez: et cette rouille portera témoignage contre vous au jugement de Dieu, et dévorera votre chair comme un feu: c'est là le trésor de colère " que vous vous amassez pour les derniers jours, en multipliant vos richesses, et le fruit que vous tirerez des injustices que vous faites pour cela.

4. En effet, sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers

₹ 3. Ce mot iram n'est pas dans le grec.

23.

26

qui ont fait la récolte de vos champs, crie *contre vous*; et que leurs cris" sont montés jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées."

5. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et " dans le luxe; vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice;

6. Vous avez condamné et tué le juste, sans qu'il vous ait fait de résistance: vous paierez cher le plaisir que vous avez eu en commet-

tant ces crimes.

- 7. Mais vous autres, mes frères, qui souffrez ces oppressions et ces injustices, persévérez dans la patience jusqu'à l'avénement du Seigneur: vous voyez que le laboureur, dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoie les pluies " de la première et de l'arrière-saison.
- 8. Soyez ainsi patiens, et affermissez vos cœurs par l'espérance d'un prompt secours; car l'avénement du Seigneur est proche, et it viendra dans peu vous délivrer de la misère et de l'accablement où vous étes.
- 9. N'ayez donc point d'aigreur, "
 mes frères, les uns contre les autres,
 afin que vous ne soyez point condamnés dans ce jour terrible.
 Voilà le Juge qui est à la porte : disposez-vous à paroître devant lui;
 qu'il vous trouve pleins de douceur, et armés de patience.

runt regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat: et elamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.

- 5. Epulati estis super terram, et in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.
- 6. Addixistis, et occidistis justum, et non restitit vobis.
- 7. Patientes igiturestote, fratres, usque ad adventum Domini: ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum et serotinum.
- 8. Patientes igitur estote et vos, confirmate corda vestra: quoniam adventus Domini appropinquavit.
- 9. Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.

ऐ 4. Selon le grec: et que les cris de ceux qui ont moissonné vos terres sont montés, etc. L'ancienne vulgate l'exprimoit ainsi : et voces eorum qui messi sunt, ad aures, etc.

Ibid. C'est ce que signifie le mot hébreu sabaoth, ici employé dans le

texte original et dans la Vulgate.

ý 5. Le grec joint ainsi ces deux reproches... ý 7. Le mot *imbrem* est exprime dans le grec.

y 9. Litt. ne gemissez point , ne faites point de plaintes.

Matt. v. 24.

10. Exemplum accipite, fratres, exitus mali, laboris, et patientiæ, prophetas qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatificamus eos qui sustinuerunt. Sufferentiam Jobs audistis , et finem Domini vidistis, quoniam Dominus misericors est, et miserator.

- 12. Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare, neque per cœlum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester: Est, est: Non, non: ut non sub judicio decidatis.
- 13, Tristatur aliquis vestrum? oret. Æquo animo est ? psallat.
- 14. Infirmatur quis in vobis ? inducat pres-

10. Prenez, mes feres, pour exemple de cette patience; que je vous exhorte d'avoir dans les maux et les afflictions, "les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur,

11. Vous voyez que nous les appelons bienheureux de ce qu'ils ont tant souffert: " vous avez appris aussi quelle a été la patience de Job; et vous avez vu quette a été la fin du Seigneur même, qui est mort sur une croix avec tant de douceur et de patience, et qui a reçu ensuite une si grande gloire pour récompense de ses travaux. Les vôtres seront suivis du même bonheur, si vous les souffrez avec la même patience; car le Seigneur est plein de compassion et de miséricorde, et il ne manquera pas de vous traiter avec la même bonté. Mettez-vous donc en état de la recevoir, et évitez tout ce qui pourroit y être un obstacle.

12. Mais avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelque autre chose que ce soit; mais contentezvous de dire, Cela est; ou, Cela n'est pas; afin que vous ne soyez point condamnés pour avoir juré

sans nécessité.

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse? qu'il prie. Quetqu'un " est-il dans la joie? qu'il chante de saints captiques.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de byteros Ecclesiæ, et l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, en

🛊 10. G'est le sens du grec.

y 13. Ce mot est dans le grec.

26.

^{🖈 11.} Autrement et à la lettre: Vous voyez que nous appelons bienheureux ceux qui souffrent avec patience.

l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

15. Et la prière de la foi, jointe à cette onction sainte, sauvera le malade: le Seigneur le soulagera; et s'il a " des péchés, ils lui seront remis. N'attendez pas néanmoins à vous en purifier par ce remède; mais ayez recours à la confession que Jésus-Christ a établie dans son Eglise.

16. Confessez donc "vos fautes l'un à l'autre; et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés; car la prière assidue et fervente "

du juste peut beaucoup.

3. Reg. xvii. 1. Luc. iv. 25.

- 17. Elie étoit un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie: et cependant, ayant prié Dieu avec ferveur qu'il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans et demi; "
- 18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit.
- 19. Enfin, mes frères, si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité, et que quelqu'un l'y fasse rentrer, celui-là fera une chose qui tui sera très-avantageuse à luimême:
- 20. Car il doit savoir que celui qui convertira ainsi un pécheur, et le retirera de son égarement, sauvera son ame de la mort, et cou-

orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini:

15. Et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus: et si in peccatis sit, remittentur ei.

- 16. Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem, ut salvemini: multum enim valet deprecatio justi assidua.
- 17. Elias homo erat. similis nobis, passibilis: et oratione oravit ut non plueret super terram, et non pluit annos tres et menses sex.
- 18. Et rursum oravit : et cœlum dedit pluviam, et terra dedit fructum suum.
- 19. Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum:

20. Scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salva-

Íbid. C'est le sens du grec : La prière fervente du juste, etc.

^{℣ 15.} Gr. litt. et s'il a commis des péchés. ℣ 16. Cette particule n'est pas dans le grec.

^{↑ 17.} Ces trois ans et demi ne sont pas expressément marqués dans les livres de l'Ancien-Testament: mais la tradition pouvoit avoir conservé cette circonstance, et Jésus-Christ même en parle dans l'Evangile, Luc. 17. 25.

bit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum. vrira la multitude de ses propres péchés, par cette œuvre de charité."

\$\forall 20. Gr. litt. sauvera une ame de la mort, et couvrira la multitude des péchés. Vulg. litt. sauvera de la mort l'ame de ce pécheur, et couvrira la multitude des péchés. Quelques exemplaires latins lisent: suam...suo-rum: sauvera son ame de la mort, et couvrira la multitude de ses péchés.



PRÉFACE

F

SUR LA PREMIÈRE EPITRE

DE SAINT PIERRE.

I. Abrègé de la vie de saint Pierre lepuis sa vocation jusqu'au temps où il écrivit cette épître.

Pierre, autrement Simon, fils de Jean, ou de Jonas, étoit de Bethsaïde, autrement Juliade, ville de Galilée, située au-delà du Jourdain, près de l'embouchure de ce fleuve dans le lac de Génésareth (1). Il étoit frère de saint André, et fut appelé par lui à la suite de Jésus-Christ (2). Il étoit marié, et avoit sa maison à Capharnaüm (3); il y étoit occupé à la pêche avec son frère André (4), lorsque le Sauveur les appela pour toujours à son service. Saint Pierre témoigna dans toute occasion son zèle pour son Maître, et il se distingua par-là au-dessus des autres apôtres; aussi Jésus-Christ lui marqua toujours une bonté toute particulière; il voulut qu'il fût témoin de sa transfiguration (5); et il lui déclara une autre fois qu'il étoit la pierre sur laquelle il vouloit bâtir son Eglise (6), contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudroient point.

Quoique saint Pierre eût eu le malheur ou la foiblesse de renoncer Jésus-Christ dans sa passion, le Sauveur ne laissa pas, après sa résurrection, de lui donner de nouvelles preuves de son amitié (7); il lui conserva la primauté sur les autres apôtres, et le fit, d'une manière expresse, le chef visible de son Eglise, lorsque lui ayant dit par trois fois (8), Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceuxci? et saint Pierre lui ayant répondu autant de fois qu'il l'aimott, Jésus lui dit: Paissez mes agneaux et mes brebis.

Après la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, saint

⁽¹⁾ Gette préface est celle de D. Calmet, à l'exception de l'analyse. — 2) J. an. 1. 42. — (3) Matth. viii, 14. Luc. iv. 38. — (4) Luc. v. 8. — (5) Luc. Iv. 28. Matt. xvii. 1. — (6) Matth. xvi. 18. — (7) Marc. xvi. 7. — (8) Joan. xxi. 15. 16. 17.

Pierre, comme chef de l'assemblée, monta au temple, et fit au peuple assemblé un discours qui converte prois mille personnes (1). Peu de jours après, comme il parloit encore au peuple dans le temple, il fut arrêté et mis en prison par le crédit et la puissance des prêtres et des saducéens (2); mais cela ne ralentit pas son ardeur, et n'abattit pas son courage. Ayant été obligé de comparoître devant l'assemblée des principaux de la nation, il leur prêcha hardiment Jésus-Christ, et leur dit qu'il falloit plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

Je ne m'arrêterai point à raçonter ici toutes les actions de saint Pierre; je me contente de marquer les principales, pour conduire le lecteur jusqu'au temps où il écrivit cette épître. Après la mort de saint Etienne, tous les fidèles, excepté les apôtres, furent dispersés et se sauvèrent de Jérusalem (3). Les Samaritains ayant reçu l'Evangile par la prédication de saint Philippe diacre, saint Pierre vint à Samarie pour leur donner le Saint-Esprit: Simon le magicien voulut acheter à prix d'argent le don de pouvoir aussi conférer le Saint-Esprit; mais saint Pierre le rejeta,

et le chassa de l'Eglise de Jésus-Christ.

Quelque temps après, Dieu fit voir à saint Pierre qu'il vouloit qu'on ouvrit la porte de l'Evangile aux gentils; c'est ce que net apôtre apprit par une vision qu'il cut à Joppé, d'un lineaul rempli de toutes sortes de reptiles que Dieu lui dit de tuer et de manger (4). Il donna donc le baptême à Corneille (5), ne fit plus de difficulté de manger et de converser avec les gentils, ou de leur prêcher. Il alla bientôt après à Antioche (6), où il établit son premier siège. Etant de retour à Jérusalem, vers l'an 37 de l'ère chrét vulg., saint Paul vint l'y trouver pour rendre ce respect à sa dignité de premier apôtre; il y demeura quinze jours auprès de lui, et ne vit aucun autre apôtre que lui et saint Jacques frère du Seigneur, les autres étant allés prêcher l'Evangile en divers autres endroits.

Saint Luc ne nous dit plus rien de saint Pierre, jusqu'à sa prison en l'an 44 de l'ère chrét. vulg. : ainsi on peut mettre entre l'an 37 et l'an 44 ce que l'Histoire de l'Eglise

⁽¹⁾ Act, 11. 14. et seqq. — (2) Act. 11. 1. et seqq. — (3) Act. 7111. 1. et seqq. — (4) Act. x. 9. 10. et seqq. — (5) Act. x. 47. 48. — (6) Hieronym. in Gal. 11. Chrysvat. tom. 5. homil. 12. Vide Concil. tom. 2. p. 269. et tom. 5. p. 1169. etc.

nous apprend (1) de sa prédication aux Juiss répandus dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithynie, dans la Cappadoce et dans l'Asie; après quoi il alla à Rome pour y établir son siège.

II.
Temps auquel cette épitre fut écrite. A qui elle fut adressée.

Il étoit dans cette ville, lorsqu'il écrivit sa première épître; mais comme on croit qu'il y a fait plusieurs voyages, on ne peut décider précisément si ce fut avant l'an 44, auquel il étoit sûrement à Jérusalem, à la fête de Pâque, et où il fut mis en prison par Hérode Agrippa (2); ou si ce fut dans un second voyage qu'il fit en cette ville.

Ce qui est certain, c'est 1º qu'alors on donnoit communément le nom de Chrétiens, dans les provinces, aux disciples de Jésus-Christ (3); ce qui commença, selon saint Luc (4), par l'église d'Antioche, et que l'on ne peut mettre qu'en l'an 43 de l'ère chrét. vulg. 2º Saint Marc étoit avec! dui, et n'étoit point encore venu prêcher en Egypte, ce qu'on croit qui n'arriva que vers l'an 49. 3º Les Eglises d'Asie, de Pont, de Galatie, de Bithynie, auxquelles il écrit, étoient nombreuses et souffroient beaucoup de la part des Juiss incrédules et des gentils (5). 4° Enfin saint Pierre dit ici que le temps approche ou Dieu va commencer son jugement par sa propre maison (6); ce qui parott marquer les vengeances prêtes à éclater sur la nation juive, et la ruine prochaine de Jérusalem. Ainsi on peut mettre cette épître entre l'an 45 et l'an 50 de l'ère vulg., sans toutesois rien décider absolument sur cela.

Comme il étoit l'apôtre de la circoncision, de même que saint l'aul l'étoit des gentils, il adresse son épître principalement aux Hébreux, qui avoient embrassé la foi dans les provinces dont on vient de parler; ce qui n'empêche pas, selon saint Augustin (7) et quelques nouveaux commentateurs (8), qu'il ne parle aussi aux gentils convertis qui étoient mélés parmi eux: et on croit remarquer certains traits et certains avis qui paroissent ne pouvoir regarder que les gentils qui avoient embrassé la foi; par exemple, ce qu'il dit (9), qu'avant leur conversion ils étoient plongés dans toutes sortes de désordres et dans l'idolâtrie; qu'ils

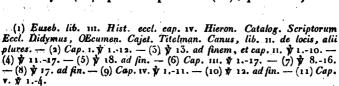
⁽¹⁾ Euseb. l. 111. c. 1. p. 71. Hieron. de Viris Illustr. c. 1. Leo Magn. scrm. 8. — (2) Act. XII. 1. et seqq. — (3) 1. Petr. 1v. 16. — (4) Act. XI. 26. — (5) 1. Petr. 1. 6. 7. et 11. 20. 21. et seqq. 17. 18. — (6) 1. Petr. 1v. 17. 18. — (7) August. in psal. cxivi. et in Faust. lib. XXII. eap. (8) Vide Est. præfat. D. Thom. Reda, Gloss. Liran. etc. Theodoret, præfat. apud Mill. pag. 552. — (9) 1. Petr. 11. 10. 11. et 1v. 3. 4. et 1. 8.

4og

aimoient Jésus-Christ, quoiqu'ils ne l'eussent point au, etc. Toutesois nous croyons, avec beaucoup d'autres (i), qu'il n'y a rien ici qu'on ne puisse aisément expliquer des seuls Juis convertis à Jésus-Christ. (Telle est la pensée de D. Calmet.)

Le but principal de l'apôtre est de confirmer dans la foi es fidèles auxquels il écrit, de les soutenir au milieu des afflictions et des persécutions qu'ils souffroient, de leur faire voir qu'il étoit parfaitement d'accord avec saint Paul sur le fond de la doctrine, et de réfuter les erreurs de Simon et des nicolaites, qui prétendoient que la foi seule sans les œuvres suffisoit pour nous sauver. Cette épître peut se diviser en doctrine et en exhortation. La première comprend les douze premiers versets; et elle se trouve encore répandue dans quelques autres endroits, lorsqu'ilfonde ses préceptes sur des raisons tirées des mystères de la foi. Saint Pierre y représente l'excellence incomparable de l'héritage céleste auquel les fidèles sont appelés, et les raisons solides qu'ils ont d'espérer, comme la fin et le fruit de leur foi, ce bonheur dont la possession leur est ouverte, selon les prophètes, depuis l'avénement du Seigneur (2). L'exhortation occupe tout le reste jusqu'à la fin. L'apôtre y parle d'abord en général à tous les chrétiens, qu'il porte à conserver avec soin la pureté et l'innocence de leurs ames, telle qu'ils l'ont reçue dans le baptême (3); à morvisier leurs passions, à édifier les infidèles par de bons exemples, à être soumis aux puissances temporelles (4). Ensuite il descend aux conditions particulières, en commençant par celle des esclaves, pour les relever de l'opprobre et du mépris qu'on en faisoit dans le monde : il marque leurs devoirs (5). Après cela il expose les devoirs des femmes et de leurs maris (6). Il vient aux devoirs communs à toutes les conditions (7). Il s'adresse à tous ceux à qui il a écrit; il les console tous de la persécution qu'ils souffroient (8). Il leur donne encore quelques avis généraux (9). Il y ajoute quelques avis particuliers pour les martyrs (10), pour les pasteurs (11), pour les jeunes

III.
Objet principal de cette èpître. Analyse de cette èpître.



_

gens (1), et pour tout le peuple (2). Il termine sa lettre par des souhaits et des saluts (5), dans lesquels il leur marque que l'Eglise qui est à Babylone les salue. Sous le nom de *Babylone* il désigne Rome: et ceci donnera lieu à une Dissertation sur le voyage de cet apôtre à Rome.

Remarques sur le style de cette épître. En quelle langue elle fut écrite.

On remarque dans cette épître diverses similitudes et diverses expressions qui sont toutes pareilles à celles qui se voient dans saint Paul; par exemple, sur la prédestination de Jésus-Christ, sur les effets de sa mort, sur le baptême: on y trouve les mêmes avis aux évêques, aux personnes mariées, et la même attention à recommander aux fidèles l'esprit de douceur dans les souffrances, et l'obéissance aux princes et aux magistrats. Grotius (4) y trouve une force, une véhémence, une vigueur digne du prince des apôtres; Erasme et Estius (5) reconnoissent qu'elle est pleine d'une majesté apostolique, et renferme

de grands sens en peu de mots.

Baronius a conjecturé que cette première épître avoit été écrite en hébreu par saint Pierre, et traduite en grec par saint Marc; mais on croit communément qu'elle a été écrite en grec, quoique adressée aux Hébreux convertis. On parloit grec dans toutes les provinces où ils étoient dispersés; et d'ailleurs saint Pierre y cite toujours l'Ecriture selon la version des Septante. Saint Jérôme (6) remarque entre les épîtres de saint Pierre, des différences de style, de caractère, de méthode; ce qui lui fait dire que saint Pierre se servoit tantôt d'un interprète, tantôt d'un autre, suivant les rencontres : on comprend bien que cette diversité d'interprètes pouvoit emporter la différence du style. Saint Marc étoit son interprète ordinaire; et on sait qu'il étoit alors à Rome avec lui, puisqu'il fait ses compl mens aux fidèles à qui il écrit, chapitre v, verset 13. Ces interprètes n'étoient pas employés à traduire d'hébreu ou de syriaque en grec ce que les apôtres leur disnient, mais à réduire en meilleur style ce qu'ils leur dictoient en grec, ou en latin, suivant qu'ils étoient inspirés; en sorte que

- -:

^{(1) \$ 5.— (2) \$ 5.-9.— (3) \$ 10.} ad finem.— (4) Grot. præfat. in hane epist. Habet hæc epistola τὸ σφοδρὸν conveniens principi apostolorum.— (5) Erasm. et Estius, præfat. in epist. 1. Petri. Est autem epistola profecto digna apostolorum principe, plena authoritatis et majestutis apostolieæ: ræbis parca, sententiis referta.— (6) Hieron. epist. 150. quæst. 11. lib. 111. pag. 139. Duæ epistolæ quæ feruntur Petri, stylo inter se, st caractære differunt, structuraque verborum, eæ quo intelligimus pro necessitate rerum diversis eum usum interpretibus.

le Saint Esprit, qui leur leur en donnoit pas toute tesse, pour des raisons Saint Jérôme en parlant e

don des lands tion et toute délicane pouvons penétrer. The, dit qu'il faisoit cette fonc-

tion auprès de saint Paul, parce que cet apôtre ne pouvoit lec son langage ordinaire parvenir à la majesté des choses vines qui lui étoient révélée : Qui divinorum sensuum Majestatem digno non poter græci eloquii explicare

sermone.

Tertullien (1) et saint Cyprien (2) citent cette lettre sous le nom d'épître à ceux du Pont : Epistola ad Ponticos, parce que ces peuples sont les premiers nommés dans l'inscription. Erasme (3), et après lui Grotius (4), ont cru que saint Pierre avant cette épitre de avoit écrit une autre aux Juis convertis, disperses dans les provinces d'Asie; ils se fondent sur ces mots du chapitre v, verset 12: Je vous ai, ce me semble, écrit brièvement par notre frère Sylvain. Mais ces paroles s'expliquent fort naturellement re. de cette épître même, que saint Pierre envoya par Sylvain, et qui lui paroît être courte, comme elle l'est en effet, par rapport à la grandeur de la matière qu'elle contient.

Au reste, cette épître a toujours passé pour canonique, comme le remarquent Origène (5), Eusèbe (6), saint Jérôme (7), et les autres anciens, qui la citent souvent. Pour la seconde épître du même apôtre, elle a été long-temps contestée, comme on le verra dans la préface sur cette épître. On a attribué à saint Pierre quelques autrements apocryphes, comme une Apocalypse, un voyage un itinéraire, des Actes, un évangile, un livre intitulé la Prédication, et un autre, le Jugement de saint Pierre.

(1) Tertull. Scorpiac. cap. x11. — (2) Cyprian. lib. 111. cap. xxvi. Tes tim. - (3) Erasm. præfat. - (4) Grot. ad 1. Petr. v. 12. - (5) Origen. apud Euseb. lib. vi. cap. xxv. et in Joan. pag. 88. - (6) Euseb. Hist lib. 111. cap. 111. - (7) Hieron. de Scriptorib. Eccl.

Dénomination de cette épître. Futelle précédée d'une autre? Sa canonicité. Livres apocryphes sous le nom de saint PierDISSERTATION

SUR

LE VOYAGE DE SAINT P

A ROME.

Accord des anciens sur le voyage de saint Pierre à Rome. Cause de la de quelques modernes. Plan de cette Dissertation.

Ox avoit cru sans difficulté jusqu'au seizième siècle de l'Eglise, que saint Pierre avoit été à Rome, qu'il y avoit écrit sa première et sa seconde épître, qu'il en avoit fondé et gouverné l'Eglise, qu'il y étoit mort, que c'étoit cette ville qu'il avoit désignée sous le nom de Babylone, en dicontradiction sant: L'Eglise qui est dans Babylone vous salue (1). C'est sur cela, et sur les promesses de Jésus-Christ faites à saint Pierre, qu'on avoit reconnu généralement dans tout le monde chrétien que Rome étoit la première des Eglises, le centre de l'unité; et que les souverains pontifes, successeurs de saint Pierre, étoient les chefs visibles du troupeau de Jésus-Christ. Les plus grands adversaires du saint-siège n'avoient osé contester à Rome sa primauté; et les païens mêmes, convaincus par la voix publique, et par le respect profond que tous les fidèles lui portoient, la regardoient comme la capitale du monde chrétien, et le siège de la première dignité et de la plus haute autorité parmi ceux qui faisoient profession de croire en Jésus-Christ. Tertullien, déjà montaniste (2), appelle en raillant le pape le souverain pontife, c'est-à-dire évêque des évêques; parce que les catholiques lui donnoient ces titres. Ammien Marcellin (3), auteur païen, reconnoît que la principale autorité parmi les chrétiens réside dans l'évêque de Rome.

Ce n'est que depuis les dernières hérésies que l'on a commencé de contester à Rome ses prérogatives, au pape

^{(1) 1.} Petr. v. 13. — (2) Tertull. de pudicitia, cap. x111. — (3) Ammian. Marcell. lib. xv. cap. vii.

DISSERT. SUR LE VOYAGE DE SAINT PIERRE A ROME. 413

sa primauté; et qu'on a révoqué en doute le voyage de saint Pierre, et l'établissement de son siège à Rome. L'engagement où l'on s'est trouvé de soutenir ce que l'on avoit avancé sur cela, a fait aussi qu'on a nié que le nom de Babylone, marqué dans la première épître de saint Pierre. at un terme figuré qui signifiât la ville de Rome. On a rétendu qu'il falloit l'entendre de la vraie Babylone. Mais quelle est cette vraie Babylone? car il y a plus d'une ville de ce nom. C'est sur quoi les auteurs protestans se sont partagés, et sur quoi ils ne s'accordent point encore aujourd'hui. Les uns soutiennent que c'est la fameuse, la grande Babylone, située sur l'Euphrate, dans la Chaldée; d'autres, que c'est Babylone d'Egypte, ou ils prétendent que saint Pierre passa après avoir fonde l'Eglise d'Alexandrie. C'est ce que nous examinerons ci-après.

Pour traiter avec quelque ordre cette question, que nos controversistes ont déjà discutée en tant de manières, j'établirai d'abord quelques principes; puis j'en ferai l'application au fait dont il s'agit; après cela je prouverai le voyage de saint Pierre à Rome par les monumens anciens qui nous restent; et enfin je tâcherai de satisfaire aux ob-

jections de ceux qui le nient.

I. C'est une règle de critique reçue par tout le monde, qu'un fait historique rapporté par des auteurs contemporains, ou presque contemporains, éclairés et de bonne soi, doivent seret qui ne sont contredits par aucun autre auteur plus ancien ou plus instruit, doit passer pour indubitable.

II. Un fait public, et qui intéresse toute l'Eglise, qui a été cru et avoué par tous les fidèles, et même par les hérétiques et les schismatiques, pendant quinze siècles, doit être reçu comme certain, quand même on n'en auroit point d'autre preuve, ni d'autre monument existant, que ce consentement et cette tradition; surtout si l'on peut montrer que l'on a perdu plusieurs livres, plusieurs monumens, et plusieurs histoires, où ce fait pouvoit être exprimé formellement.

III. En matière de fait et d'histoire, ce ne sont pas seulement les livres et les écrits qui font foi; ce sont les monumens publics, les tombeaux érigés, les églises bâties, les priviléges, les biens, et les prérogatives accordés et acquis à certains lieux, à certains peuples, à certaines communautés. Ces sortes de choses sont des preuves aussi indubitables que les histoires les plus authentiques.

Principesgénéraux qui vir de règle dans l'exaIV. Il est, pour ainsi dire, du droit des gens, et de la foi publique, de se rapporter à chaque peuple, à chaque pays, à chaque république, à chaque ville, de ce qui concerne son histoire, ses droits, ses prétentions; car qui peut mieux les savoir, et qui a plus d'intérêt de les conserver?

V. Ensin pour détruire un sait avancé par des historiens contemporains, ou presque contemporains, sondé sur une possession paisible, et sur une tradition immémoriale de tant de siècles, sur une infinité de monumens publics, des tombeaux, des bâtimens, des priviléges; établi dans la croyance des peuples: pour détruire un sait de cette nature, il saut des preuves plus que communes; il saut, pour ainsi dire, des démonstrations historiques.

Or le voyage de saint Pierre à Rome est de la nature de ces faits dont je viens de parler. Il est avancé par Papias, disciple de saint Jean l'évangéliste, par saint Clément d'Alexandrie, par Origène, par Tertullien, et par une infinité d'autres auteurs du second et du troisième siècle, et des siècles suivans; il est reconnu par les ennemis mêmes de l'Eglise; il est attesté par vingt monumens très-anciens, qui ont subsisté et qui subsistent encore dans la ville de Rome. On y montroit dès les premiers siècles les tombeaux des apôtres, le lieu de leur martyre, et des églises bâties en leur honneur. Les pontifes romains sont en possession. depuis saint Pierre et saint Paul, de la primauté dans l'Eglise chrétienne, et des prérogatives attachées à cette primauté. C'est leur héritage; ils en conservent et en produisent les titres et les preuves. On ne doit donc pas attaquer ces faits, et contester ces droits, à moins qu'on ne produise des raisons d'une solidité, d'une évidence et d'une certitude qui l'emportent sur tout ce que l'on vient de dire.

III.
Preuves du
voyage de
saint Pierre
à Rome. Remarques sur
le nom de
Babylone
d'où saint
Pierre date
sa première
épître. L'Apôtre désigne sous ce
nom Rome

Je pourrois avancer que le voyage de saint Pierre à Rome est prouvé par saint Pierre même, qui marque expressément qu'il a écrit sa lettre de Babylone, c'est à-dire de Rome, comme nous l'expliquons avec les anciens. Cette preuve seule suffiroit pour trancher la difficulté; mais, comme elle est contestée, nous ne pouvons nous en prévaloir, que nous n'ayons réfuté ce que nos adversaires nous opposent contre ce passage. L'apôtre marque expressément qu'il écrit de Babylone, disent-ils; pourquoi prendre ses expressions dans un sens figuré? Est-ce l'usage dans des lettres d'un style simple et naturel, comme est la sienne,

d'employer ainsi des la ligne de l'esprit Ici on ne voit rien qui conduise à la figure, à l'allegorie. On répond que saint Pierre pouvoit avoir plus d'une raison d'en user ainsi : 1° pour ne pas découvrir le lieu

où il étoit. Les apôtres ayant de toutes parts une infinité l'ennemis, il étoit de leur prudence de ne pas s'exposer

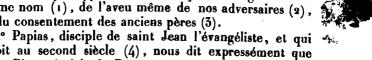
témérairement à la persécution.

2º Il écrivoit aux Hébreux convertis au christianisme, accoutumés de jeunesse à certaines expressions prophétiques et figurées. Ils exprimoient, par exemple, sous le nom de Sodome, une ville corrompue; sous le nom d'Egypte, un pays ennemi, et abandonné à l'idolâtrie; sous le nom de Chanaan, un peuple maudit; sous le nom de Babylone, une ville ennemie et plongée dans le désordre.

3º Babylone avoit été le lieu de la captivité de leurs pères, la capitale de l'empire des Chaldéens, les plus grands ennemis qu'aient eus les Juiss, et les destructeurs de leur monarchie. Rome étoit de même alors la maîtresse du monde; les empereurs romains avoient réduit la Judée en province, et lui avoient ôté ses plus beaux priviléges; les fidèles étoient exposés à la haine des peuples, et aux persécutions des empereurs; saint Pierre se trouvoit à Rome; il écrivoit aux Juiss convertis dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithynie, dans la Cappadoce, dans l'Asie; il étoit naturel qu'il s'exprimât comme il a fait, et qu'il leur désignât Rome sous le nom de Babylone; nue les Juis entre eux lui donnoient apparemment, pursqu'on voit dans l'Apocalypse saint Jean qui la désigne sous le même nom (1), de l'aveu même de nos adversaires (2), et du consentement des anciens pères (3).

4º Papias, disciple de saint Jean l'évangéliste, et qui vivoit au second siècle (4), nous dit expressément que saint Pierre écrivit de Rome sa première épître, et que

même. Auteurs protestans qui reconnoissent le voyage de saint Pierre à Rome.



(1) Apoc. XIV. 8. XVI. 19. XVII. 5. XVIII. 2. 10. 21. — (2) Luther a écrit un livre de la captivité de Babylone, voulant marquer l'Eglise romaine. — (3) Tertull. lib. III. contra Marcion. cap. 13. Andræas et Arethas in Apoc. XVII. Hieronym. in Isai. XXIV. XIVII. Et lib. II. contra Jovin. August. etc. - (4) Papias apud Euseb. Histor. eccles. lib. 11. cap. 14. seu cap. 15. edit Vales. Συνεμαρτυρεί δε αὐτῶ καὶ ὁ Ιεραπολίτης Επίσκοπος ὀνόματι Παπίας. Τοῦ δὲ Μάρχου μνημονεύειν τὸν Πέτρον ἐν τῆ προτέρα Επισίολῆ, ἢν καὶ συνίά-ξαι φασὶν ἐπ' αὐτῆς Ρώμης. Συμάινειν δὲ τοῦτο αὐτὸν τὴν πόλιν τροπικώτερον Βαδυλώνα προσειπόν α δια τούτων. Ασπάζεται ύμας ή έν Βαδυλώνι συνεκλεκτή, χαί Μάρχος ὁ ὑίος μου.

c'est cette ville qu'il a voulu marquer d'une manière figurée, en disant : L'Eglise qui est à Babylone, et qui est élue de Dieu aussi-bien que vous, vous salue. Je sais que M. de Valois (1) a rapporté le nom de Papias, cité par Eusèbe, non au passage que nous venons de rapporter mais au précédent, qui porte, selon lui, que Papias té moigne que saint Pierre étant venu à Rome, et ayan combattu Simon le magicien, les fidèles de cette ville en gagèrent saint Marc à leur laisser par écrit l'Evangile que saint Pierre leur avoit prêché. Mais quand nous n'aurions pas le témoignage de Papias pour l'explication du passage particulier de l'épître de saint Pierre, nous l'avons toujours pour son voyage de Rome, et pour sa qualité d'apôtre et d'évêque de cette ville, qui est le point essentiel dont il est question. De plus on ne peut au moins nous contester le témoignage d'Éusèbe, qui ne parle que selon le sentiment des anciens qui l'avoient précédé, ou même de Papias, ou de saint Clément, qu'il vient de citer immédiatement auparavant, qui entendoient comme lui la ville de Rome, sous le nom de Babylone.

Au reste, le même M. de Valois ne peut s'empêcher de témoigner quelque indignation contre ceux qui nient que saint Pierre ait été à Rome. Il n'y a rien, dit-il, dans toute l'Histoire ecclésiastique, de plus certain, de plus clair, de plus autorisé que ce voyage : Atqui nihil in tota Historia ecclesiastica illustrius, nihil certius atque testaum adventus Petri apostoli in urbem Romam. Il est auesté par Papias, par saint Clément d'Alexandrie. par saint Denys évêque de Corinthe dans sa lettre au pape Soter, par le prêtre Caïns dans sa dispute contre Procle, par saint Irénée, par Origène, et par tous ceux qui sont venus après eux. Il ajoute : Ceux qui veulent sous le nom de Babylone entendre la capitale de l'empire des Assyriens (ou plutôt des Chaldéens), sont réfutés par le témoignage de tous les anciens pères. Quelle impudence n'est-ce pas de vouloir soutenir ce qu'aucun des anciens n'a jamais avancé? Qu'ils nous produisent les fastes de l'Eglise de Babylone : qu'ils nous fassent voir une suite d'évêques de cette ville, comme nous leur en montrons une non inter-

⁽¹⁾ Vales. not. in eum Eusebii loc. Il remarque que Rufin et Musculus l'ont pris dans le sens que nous avons marqué; et il est certain que la plupart de ceux qui l'ont cité l'ont pris de même.

rompue des évêques de Rome voila ce

Seint Clément d'Alexandrie (i), dans lo des Hypotyposes, ou des Institutions, témos de que le dé-mon ayant conduit Simon le magicien à Rome; la Providence y amena saint Pierre, qui détruisit tout ce que ce séducteur y avoit fait, et qui y fit briller la lumière de la vérité. Saint Irénée (2), qui vivoit aussi au second siècle. et qui avoit vu les disciples des apôtres, reconnoît que l'église romaine a été fondée par saint Pierre et saint Paul : Maximæ, et antiquissimæ, et a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ ecclesiæ.

Saint Denys, évêque de Corinthe (3), qui vivoit de même au second siècle, écrivant aux Romains, leur dit que les apôtres saint Pierre et saint Paul ont prêché et à Corinthe et à Rome; et qu'étant alles à Rome, ils y souffrirent le martyre en même temps. Caïus, prêtre de l'église romaine, qui vivoit du temps du pape Zéphirin (4), écrivant contre Procule, montaniste, dit qu'il peut montrer à Rome les trophées des deux apôtres saint Pierre et saint Paul, fondateurs de l'église romaine; que l'un repose au Vatican, et l'autre sur le chemin d'Ostie.

Origène (5) nous apprend que saint Pierre, après avoir prêché l'Evangile dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie, alla enfin à Rome, où il fammicifié la tête en bas, comme il l'avoit souhaité. Terti plusieurs endroits, témoigne que saint Pierre a été à Rome, qu'il y a été martyrisé, qu'il y a établi son siége, qu'il y a eu des successeurs (6). Que les hérétiques, dit-il, nous produisent la suite de leurs évêques, venus jusqu'à eux par une succession non interrompue, depuis les apôtres, ou les hommes apostoliques; car c'est ainsi que Rome nous rapporte Clément, comme ayant été ordonné par

Digitized by Google

⁽¹⁾ Clem. Alex. apud Euseb. lib. 11. Histor. eccles. cap. x1v. et xv. Κλήμης εν έχτω ύποτυπώσεων παρατέθει αι την ίσορίαν. — (2) Iren. lib. 111. contra hæres. - (3) Dionys. Corinth. apud Euseb. lib. 11. Hist. eccles. cap. xxiv. seu xxv. Ταῦτα καὶ ὑμεῖς διὰ τῆς Ἱοσαύτης νουθεσίας τὴν ἀπὸ Πέτρου καὶ Παύλου φυτεία έγεννη Βείσαν Ρωμαίων ε, καὶ Κορινθέων · συνεκεράσαντε γαρ άμφω, καὶ εἰς τὴν ἡμετέραν Κόρινθον φυθεύσανθες ἡμᾶς, ὁμοίως δε καὶ εἰς τὴν Ιταλίαν ὁμόσε διδάξανίες, έμαρτύρησαν καία τον αύτον καιρόν. — (4) Apud. Euseb. ibidem. Εγώ δε τὰ τρόπαια των ἀποσίολων έχω δεῖζαι. Εὰν γὰρ θελήσης ἀπελθεῖν ἐπὶ τὸν Βατικανόν , ή έπὶ την όδον την Ωστίαν , ευρήσεις τὰ τρόπαια τῶν ταύτην ίδρυσαμίνων την Εχχλησίαν. — (5) Origen. tom. 3. Explan. in Genes. apud Euseb. l. 111. c. 1. Hist. eccl. — (6) Tertull, de Præscript. cap. xxx11.

saint lecte Edant origines ecclesiaring, a von dinem episca et um suorum ita per successionem av entit decurrentem fut primus ille episcopus aliquem ex apostolis, vel apostolicis viris, habuerit auotorem et antecessorem; hoc enim modo Romanorum ecclesia Clementem a Petro ordinatum refert. Ailleurs (1) il relève le bonheur et la gloire de Rome, que les apôtres saint Pierre et saint Paul ont éclairée par leur prédication, et qu'ils ont arrosée de leur sang: Ista quam felix ecclesia, cui tantam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt; ubi Petrus passioni dominicæ adæquatur!

Saint Cyprien (2) reconnoît que dans l'église romaine est la chaire de saint Pierre, la principale autorité, le centre de l'unité sacerdotale : Ad Petri cathedram, atque ad ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est. Arnobe (3), Hégésippe (4), saint Ambroise (5), saint Jérôme (6), Eusèbe (7), saint Augustin (8), Lactance (9), Théodoret (10), Paul Orose (11), Optat de Milève (12), saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, les conciles; et qu'est-il besoin de les alléguer tous par leurs noms, puisqu'il est certain que tous les anciens enseignent que saint Pierre a été à Rome, qu'il y a établi son siège, et qu'il y a souffert le martyre, sans qu'aucun ait jamais dit le contraire?

Saint Clément d'Alexandrie (15), sur ces paroles de la premité pître de saint Pierre, Marc mon fils vous salue, dit quant prêché Jésus-Christ à Rome en présence de quelques officiers de l'empereur, ces officiers prièrent saint Marc, qui étoit son disciple, de leur mettre par écrit ce que saint Pierre leur avoit annoncé. Saint Jérôme (14) dit expressément que cet apôtre a voulu marquer Rome sous le nom de Babylone. Bède (15) le dit de même,

⁽¹⁾ Tertul. de Præscript. cap. XXXVI. Voyezaussi Scorbiac. cap. XV. et lib. IV. contra Marcion. cap. V. et lib. de Baptismo. — (2) Cyprian. ep. 55. ad Cornel. Pap. — (3) Arnob. lib. II. — (4) Hegesipp. de Excid. Jerosol. cap. 3. et cap. 1. — (5) Ambros. Serm. de Basilicis hæreticis non tradendis. — (6) Hier. ep. 17. ad Marcell. et l. II. contra Jovinian. et in Catalog. — (7) Euseb. Histor. l. II. cap. XIII. XIV. XV. — (8) Aug. de Hæres. c. 1. et alibi non semel. — (9) Lactant. l. IV. cap. II. — (10) Theodoret. ep. 113. ad Leon. Magnum. — (11) Paul. Oros. l. VII. cap. IV. — (12) Optat. Milev. l. II. contra Parmenian. — (13) Clem. Alex. in Latinis Cassiodori in 1. Petr. V. Marcus Petri sectator, palam prædicante Petro Evangelium Romæ coram quibusdam Cæsareanis equitibus, petitus ab eis, scripsit de his quæ a Petro dicta sunt Evangelium. — (14) Hieronym. Catalog. Vir. illustr. in Marco. — (15) Beda in 1. Petri V. 13.

ciens commentateurs de les épities.

Aussi nos adversaires ne nous opposent de l'emoignage des historiens ecclésiastiques, ni celui des pères; mais seulement le prétendu silence de l'Ecriture, et quelques raisons de convenance, qui leur paroissent plus fortes que ce consentement unanime des anciens, dont eux-mêmes certainement feroient un grand cas, s'il étoit favorable à leur prétention.

Mais ne faisons pas l'injustice de faire dire à tous les protestans sans exception que saint Pierre n'a pas été à Rome. Péarson (1) a prouvé le contraire par toute l'autorité de la tradition, et a fait voir qu'on n'a jamais douté dans l'antiquité, ni qu'il eût fondé l'église romaine, ni que les papes sussent ses successeurs. Grotius (2), et après lui Hammond, reconnoissent de bonne soi que les anciens ont entendu Rome sous le nom de Babylone dont parle saint Pierre dans son épitre; et Grotius déclare net tement qu'il est en ceta de leur avis, et qu'aucun chrétient n'a jamais douté que saint Pierre n'eût été dans cette saint meuse capitale de l'empire: De Babylone dissident veteres et novi interpretes. Veteres Romam interpretantur, ubi Petrum suisse nemo verus christianus dubitabit, novi Babylonem in Chaldæa. Ego veteribus assentior.

Ussérius (3) reconnoît aussi avec toute l'antiquité que saint Pierre et saint Paul moururent à Rome sous l'empire de Néron. Il dit qu'il écrivit de là sa seconde lettre aux Juiss convertis dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce; et il insinue que c'est aussi de là qu'il leur

écrivit sa première épître.

Chamier (4) avoue que le consentement des pères, qui croient le voyage de saint Pierre à Rome, est trop respectable pour l'attaquer légèrement. Blondel (5) dit partout que l'église romaine a été sondée et établie par saint Pierre et saint Paul. François Junius, Scaliger, Casaubon, Pierre du Moulin, Samuel Petit, Selden, Védel, et tous ceux qui ont travaillé sur les épitres de saint Ignace, dans l'une desquelles, qui est celle aux Romains, le saint martyr dit, Je ne vous ordonne pas comme ont fait Pierre et Paul (6);

⁽¹⁾ Pearson. Opera postham. pag. 27. 31. 32. 43. — (2) Grot. in 1. Petri v. 15. — (3) Usser. ad an. Christi 66. 67. — (4) Chamier. Panstrat. t. 2. l. x111. cap. 4. — (5) Blondel, de la Primauté, etc. pag. 14. 19. etc. — (6) Ignat. ep. ad Roman. Οὐχ ὡς Πέτρος καὶ Παῦλος διατάσσομαι ὑμῖν. Εκτῖνοι Απόσλολοι Ιησοῦ Κρισλοῦ, ἐγὸ δὲ ἐλάχισλος.

tous ces auteurs protestans reconnoissent que saint Pierre a été à Rome. Patricius Junius, dans ses notes sur l'épître de saint Clément, dit que le martyre de saint Pierre à Rome est trop connu pour oser le révoquer en doute; et Hammond (1) ne croit pas qu'après le témoignage de Caïus, prêtre de l'église romaine, et de Denys, évêque de Corinthe, on puisse contester cette vérité.

Louis Capelle (2) conjecture qu'il faut entendre ici sous le nom de Babylone, la ville de Jérusalem, qui, depuis la mort du Sauveur, étoit devenue, à l'égard de l'église chrétienne, comme une Babylone spirituelle, par les violences qu'elle exerçoit contre les saints, et par la captivité où elle détenoit les serviteurs de Jésus-Christ qui tomboient entre ses mains. Cet auteur a bien senti tout l'inconvénient de l'opinion qui prend ici Babylone dans son sens littéral et historique pour la capitale de la Chaldée, ou pour Babylone d'Egypte près du Grand-Caire; mais, ne voulant pas entièrement abandonner le sentiment de son parti, il a cru devoir chercher Babylone dans Jérusalem même, quoique alors cette ville fût exempte d'idolâtrie, et qu'elle fût encore le siége de la religion judaïque, dont les apôtres mêmes pratiquoient les cérémonies, aussi-bien que les Hébreux convertis au christianisme.

IV. Réponses aux argumens de ceux qui prétendent que Babylone d'où saint Pierre date sa ire épître n'est pas Rome, mais ou Babylone de Chaldée, ou Babylone d'Egypte.

Jules Scaliger sur la chronique d'Eusèbe, Saumaise dans de l'uvrage de la primauté du pape, M. de Marca dans sur l'uvrage de la primauté du pape, M. de Marca dans sur l'uvrage de la primauté du pape, M. de Marca dans sur l'uvrage de l'on continuation de Josèphe, soutiennent que Babylone marquée dans saint Pierre est la fameuse ville de Chaldée. Drusius écrivant sur la seconde épttre de saint Pierre, chap. 11. ½ 15., croit même remarquer quelques traces du langage babylonien dans cette épttre, que l'on croit avoir été écrite du même lieu que la première. Saint Pierre appelle Balaam fils de Bosor, ou natif de Bosor, au lieu de natif de Péthor, en changeant le Phé en Beth, et le Thau en Schèn; ou fils de Béor, en changeant le Hain en Schèn.

Ces auteurs ne conviennent pas que Babylone fût alors aussi déserte qu'on le prétend, ni que tous les Juiss en fussent sortis après l'assaire d'Aniléus et Asinéus, et des

⁽¹⁾ Hammond. Dissert. 5. de episcopis et presbyteris, etc. — (2) Lud. Capell. Histor. apostolorum.— (3) Marca de Concord. parte 2, l. vi. c. 1. n. 4.

autres Juifs qui furent taillés en pièces par ceux de Séleu-L cie (1). Ils ajoutent qu'il n'y a aucune preuve que saint Pierre ait été en Egypte, ni qu'il ait fondé les églises de Babylone d'Egypte et d'Alexandrie; mais qu'il est trèsnaturel que d'Antioche il soit passé en Orient, et qu'il ait été à Babylone, où il y avoit plusieurs Juifs. De plus on sait, à n'en pouvoir douter, que cet apôtre a prêché dans la Bithynie, dans la Galatie, dans le Pont, dans la Cappadoce, provinces assez voisines de l'Euphrate, et qu'il avoit pu parcourir, ou en allant à Babylone, ou en revenant de cette ville dans la Syrie. Il parle aux Juiss de ces provinces comme un père à ses enfans, comme un apôtre à ses néophytes; il leur parle de leur tentation et de leur joie, comme en étant bien informé, apparemment par les lettres qu'ils lui avoient écrites, ou par le commerce qu'il avoit eu avec eux. Dans sa lettre il s'adresse d'abord aux provinces qui étoient plus voisines de Babylone, et singpar les plus éloignées. Et il ne passa pas seulement à Bi bylone; il y demeura assez long-temps, puisque dans s lettres on s'aperçoit qu'il a pris quelque chose du langa de cette ville. Voilà ce qu'on dit de plus plausible pour sentiment.

Ceux qui tiennent pour Babylone d'Egypte exagèrent tant qu'ils peuvent la solitude et la désertion de Babylone de Chaldée, d'où les Juiss avoient été chassés; et comme ils veulent trouver une ville qui ait porté réellement, et non seulement en figure, le nom de Babylo. Els n'en trouvent point d'autre que celle d'Egypte, où ils supposent qu'il y avoit alors beaucoup de Juiss, et que saint Pierre y alla après avoir prêché à Alexandrie. Ainsi ce que les uns s'efforcent d'établir est renversé par les autres. Mais la vérité tient le milieu; et, sans se satiguer à chercher une Babylone réelle, elle soutient qu'il ne s'agit que d'une Babylone mystique et figurée.

Certes dans le temps que saint Pierre écrivoit aux Juiss convertis, ils ne pouvoient entendre sous le nom de Baby-lone, ni celle de Chaldée, ni celle d'Egypte. Cette dernière étoit trop peu connue, et peut-être ne l'étoit-elle point du tout des Juiss convertis de Pont, de Galatie, de Bithynie, de Cappadoce et d'Asie, auxquels il adresse son épître. Babylone d'Egypte avoit été fondée lorsque Cambyse se

⁽¹⁾ Vide Joseph. Antiq. I. xvivi. cap. ult.

rendit maître de l'Egypte (1). Quelques Perses à qui ce prince permit de s'établir dans le pays, la hâtirent, et y fixèrent leur demeure. Du temps de Strabon (2), c'étoit une forteresse importante où les Romains entretenoient une des trois légions qui étoient destinées à la garde de l'Egypte. Nous ne trouvons en aucun endroit qu'il y ait eu alors dans cette ville aucuns chrétiens, ni aucuns Juis, et nul des anciens n'a dit que saint Pierre y ait été, ni qu'il y ait prêché; de plus on n'y voit point d'évêques pendant plusieurs siècles. Le premier évêque de Babylone d'Egypte que l'on connoisse est, selon M. Spanheim (3), Cyrus, dont le nom se trouve dans le premier acte du concile de Chalcédoine. Selon Baronius, c'est un nommé Zozime, que l'on remarque dans Sophronius, sous l'empire de Justin le Jeune, empereur au cinquième siècle. Est il croyable qu'une église fondée par saint Pierre fût demeurée si long-temps dans l'obscurité? Si saint Pierre cut voulu marquer cette ville aux Juiss à qui il écrivoit, il auroit dû la désigner par quelque épithète, ou par quelque terme qui la leur fit connoître; car naturellement lorsqu'ils entendoient le nom de Babylone, ils devoient porter leur attention sur la grande Babylone de Chaldée, ville plus voisine de leur pays, plus connue dans leur histoire, et trop célèbre par les disgraces de leur nation.

Or, cette célèbre ville étoit alors dans un état tel que l'organ pouvoit soupconner saint Pierre d'écrire de la aux fide des provinces voisines. Elle n'étoit, pour ainsi dire, qu'un grand amas de ruines. Pline (4) dit que le voisinage de Séleucie l'avoit en quelque sorte épuisée et réduite en solitude: In solitudinem rediit exhausta vicinitate Seleuciæ ob id conditæ a Nicanore. Strabon dit qu'elle étoit presque entièrement déserte; et Diodore, qu'il n'y en avoit qu'une très-petite partie qui fût habitée. De plus les Juis avoient été obligés de sortir de Babylone, sous le règne même de Caïus, peu avant l'empire de Claude son successeur, sous lequel cette épître fut écrite. Josèphe (5) raconte assez au long cet événement. Il dit que les Baby-

⁽¹⁾ Joseph. Antiq, lib. 11. cap. v. pag. 65. Βαδυλών γαρ υσθερον κλίζεται έκει, Καμδύσου καθασθρεφομένου την Αίγυπτον. — (2) Strabo, lib. κνιι. Βαδυλών φρούριον έρυμνον, άποσθανθων ένθαυθα Βαδυλωνίων τινών, είτα διαπραξαμένων ένθαυθα κατοίαν, etc. — (3) Spanhem. Dissert. de temere credita Petri in urbem Romam profectione, art. 4. — (4) Plin. lib. vi. cap. xxvi. — (5) Joseph. Antiq. lib. κνιιι c. utt.

loniens avant fait main basse sur Aniléus, Juif révolté, et sur sa troupe, ils attaquèrent les Juis de Babylone, qui, ne se sentant pas assez forts pour leur tenir tête, se retirèrent de Babylone à Séleucie, où ils demeurèrent pendant cinq ans assez en repos. Mais au bout de ce terme, la ville de Babylone ayant été frappée de la peste, ce qui y restoit de Juiss fut obligé de se retirer encore à Séleucie, où il leur arriva le plus grand de tous les malheurs; car les Syriens et les Grecs qui peuploient cette ville, et qui jusqu'alors avoient toujours été en guerre, se réconcilièrent; et le gage de leur réconciliation fut la perte entière des Juiss qui s'étoient réfugiés dans leur ville, laquelle fut résolue et exécutée presque en même temps. Il périt à Séleucie plus de cinquante mille Juifs. Ceux de cette malheureuse nation qui purent se sauver de Babylone et de Séleucie (car ces deux villes leur étoient également ennemies) se retirèrent à Néerda et à Nisibe, où ils se crurent plus en sûreté qu'ailleurs. Ces circonstances ne sont certainement pas favorables à ceux qui tiennent que saint Pierre étoit alors dans Babylone, et qu'il y avoit là une église de chrétiens assez nombreuse.

D'ailleurs on n'a pas la moindre preuve que saint Pierre ait jamais passé l'Euphrate, ni qu'il ait fait quelque résidence à Babylone; ni l'Ecriture, ni les historiens ecclésiastiques, n'en disent un mot. Pourquoi donc assurer un fait comme celui-là, sans aucune preuve, et pourquoi abandonner le sentiment commun des pères et interprètes, qui entendent sous le nom de Babylone de l'ille de Rome? Les Juiss convertis à qui cet apôtre écrivoit, ne pouvant l'entendre ni de Babylone de Chaldée ni de celle d'Egypte, ainsi qu'on l'a montré, devoient naturellement recourir au sens figuré, et l'expliquer de la ville de Rome, dans laquelle ils ne trouvoient que trop de caractères de conformité avec l'ancienne Babylone, ennemie des saints, et siège de l'idolâtrie et de la corruption des mœurs.

Le passage dont il s'agit ici n'est point du nombre de ceux dont le sens a pu demeurer vague et inconnu pendant plusieurs siècles, comme plusieurs autres qui ont pour objet des choses spéculatives, et peu intéressantes pour le commun des lecteurs. Celui-ci frappoit d'abord tout homme qui le lisoit, ou qui l'entendoit lire; et la curiosité naturelle portoit à demander aussitôt s'il falloit le prendre à la lettre, ou dans un sens figuré; si saint Pierre avoit été réel-

lement à Babylone, ou s'il avoit écrit cette épître de Rome, et désigné cette ville sous une expression allégorique : c'étoit un de ces faits dont naturellement on aime à s'instruire, et dont l'éclaircissement est aisé et à la portée des plus simples, et qu'il est impossible d'oublier, quand une fois on les a sus. Or, nous remarquons que les anciens nous disent naturellement que Babylone en cet endroit signifie Rome, sans témoigner la moindre diversité de sentimens ni le moindre doute sur cet article. Nous-mêmes, en lisant l'épître, nous entrons d'abord comme naturellement dans cette pensée. On doit donc conclure que c'est une tradition reçue de l'apôtre même et de ses disciples, et que les modernes ne sont plus en droit de revenir contre elle, n'ayant pour eux ni raisons ni autorité. D'ailleurs rien ne fait mieux sentir l'incertitude de leur hypothèse que le peu de concert qui est entre eux, je ne dis pas dans quelques légères circonstances, mais dans le sujet principal de la difficulté. On a vu la diversité de leurs sentimens ; encore aujourd'hui ils sont désunis sur cet article. Or, la vérité est une, et le plus sensible de ses caractères est la réunion des sentimens à la reconnoître et à la soutenir. Tous les pères et les commentateurs depuis les premiers siècles jusqu'à ces derniers temps, ont cru et enseigné sans contradiction que Babylone marquée dans la première épître de saint Pierre étoit Rome. C'est donc le seul vrai sens de cet endroit.

V.
Réponses
aux objections que les
mêmes auteurs forment contre
l'opinion
commune.

Il es professione M. de Marca, dont on a déjà parlé, Jean-Baptiste Mantouan, Michel Cézénas, Marsile de Padoue, Jean Aventin, Jean Lélandus, Charles du Moulin, et peutêtre quelques autres, qui ont témoigné quelque doute sur cela. Ce sont des doutes produits au hasard, et fondés uniquement sur les raisons des protestans, que nous venons d'examiner, et qui sont telles qu'elles n'ont pu satisfaire les plus raisonnables de leur parti même.

On forme encore contre nous quelques autres objections; par exemple, que les anciens ne sont pas uniformes sur l'année où ils placent l'arrivée de saint Pierre à Rome. Ce fait ne leurétoit donc pas connu distinctement; c'étoit, dit-on, une tradition sans fondement, un préjugé dénué de preuves. Lactance (1) dit qu'il y alla sous Néron; Eu-

⁽¹⁾ Lactant. de morte persecutorum.

sèbe (1), saint Jérôme (2), Adon, et plusieurs autres, l'y font aller la seconde année de Claude; Paul Orose (3), au commencement du règne du même prince; quoiqu'on sache, à n'en pas douter, qu'il étoit à Jérusalem la seconde ou même la quatrième année de Claude à la fête de Pâques (4), et que le roi Agrippa l'y fit mettre en prison, d'où il fut délivré par un ange.

De plus, plusieurs anciens (5) le font demeurer exeque de Rome pendant vingt-cinq ans; et toutesois on sait certainement qu'il étoit à Jérusalem au concile qui se tint en cette ville la dixième année de Claude (6), et qu'as peu après le conçile de Jérusalem il alla à Antioche, où il fut repris par saint Paul (7). Saint Paul, qui a écrit plusieurs de ses épitres de Rome (8), ne fait en aucun endroit mention de saint Pierre; ce qu'il n'auroit pas sans doute manqué de saire, si saint Pierre y eût été, comme on le prétend, L'Apôtre écrivit aux Romains l'an quatrième de Mron. Saint Pierre devoit être alors à Rome, suivant l'hypothèse de ceux qui l'y font siéger pendant vingt-cinq ans. Saint Paul fait un grand dénombrement des personnes qu'il salue, et ne nomme pas même saint Pierre. Il n'étoit donc pas alors dans cette ville. Saint Luc dans les Actes ne dit pas un mot qui insinue que saint Pierre ait jamais été à Rome.

Lorsque saint Paul y arriva l'an sixième de Néron, 60 de Jésus-Christ, les chrétiens de cette ville allèges audevant de lui; mais saint Pierre ne paroît ni pour le cervoir, ni après son arrivée, pour le consoler et pour le défendre. Les premiers de la synagogue des Juis, étant venus le voir, le prièrent de leur dire ce que c'étoit que le christianisme: « Car nous savons, disent-ils, que cette secte sest contredite et combattue de tous côtés: Nam de secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur (9). Or est-il croyable qu'ils dussent parler ainsi de la religion chrétienne, si saint Pierre eût été à Rome dès le commencement de l'empereur Claude, et s'il y eût établi son siège? Ensin on nous dit que saint Pierre et saint Paul s'étoient partagé l'ouvrage de l'Evangile; en sorte que saint

⁽¹⁾ Euseb. in Chronico. — (2) Hieron. Catalogo in Petro. — (3) Paul. Oros. l. vii. c. vii. — (4) Act. XII. 5. 4. et seq. — (5) Pontificale Damasi, Beda. Isidor. Hispal. Ado. alii. — (6) Act. XV. 1. et seqq. — (7) Galat. II. 11. — (8) Les épîtres aux Coloss. aux Philipp. aux Ephésiens, la seconde à Timothèe. — (9) Act. XXVIII. 22.

Pierre ne devoit prêcher qu'aux Juifs, et saint Paul aux gentils: Cum vidissent quod creditum est mihi Evange-lium præputii, sicut et Petro circumcisionis,.... dextras dederunt mihi et Barnabæ societatis, ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem (1). Saint Pierre n'a donc pas dû prêcher à Rome, qui étoit une ville toute païenne; c'étoit un champ destiné à saint Paul. Ajoutez que l'empereur Claude avoit chassé les Juifs de Rome la neuvième année de son règne, 49 de Jésus-Christ, ou quelques années plus tard. Ainsi saint Pierre n'a pu ni dû y demeurer après ce temps; cela ne lui étoit plus permis, et sa présence y étoit inutile, puisque les chrétiens circoncis, qu'on ne distinguoit pas alors des Juifs, en furent chassés comme eux.

Voilà les objections qui me paroissent les plus fortes contre le sentiment que nous avons soutenu jusqu'ici; car pour les autres difficultés que l'on forme contre nous, elles ne méritent pas la peine d'être relevées. On peut donc répondre en général à celles qui regardent la chronologie, et les divers sentimens de nos auteurs et de nos historiens sur l'année de la venue de saint Pierre à Rome, 1° que l'Eglise n'adopte aucune de ces époques, ni aucun de ces sentimens en particulier, et qu'elle s'intéresse uniquement à soutenir la vérité du fait du voyage de saint Pierre à Rome. Qu'il y soit venu deux ou plusieurs sois, qu'il y soit arrivalle première, la seconde, la troisième ou la quatrième année de Claude, ce sont des détails qu'elle abandonne aux recherches des chronologistes.

2º Il n'y a aucune opposition entre ceux qui font aller saint Pierre à Rome la seconde année de Claude, et ceux qui disent qu'il y alla au commencement du règne de ce prince. La seconde année n'est-elle pas le commencement d'un règne qui a duré treize ans huit mois et vingt jours? Il pouvoit être à Jérusalem à Pâques de la seconde année de Claude et arriver à Rome sur la fin de l'été de la même année. Il n'y a là aucune contradiction.

3° Quand on dit que saint Pierre a siégé à Rome pendant vingt-cinq ans, c'est déjà une chose que l'on ne prétend pas soutenir avec opiniâtreté, et qui n'est point avouée de tout le monde. Mais quand on voudroit la soutenir, ce n'est pas qu'on prétende que pendant ces vingt-cinq ans il ait

⁽¹⁾ Galat. 11. 7. 9. Vide Salmas. de Primatu Petri.

SUR TE

entreprendre durant ve de desi voyages et en Orient et en Occident, suivant les besoins de l'Eglisé et l'inspiration du Saint-Esprit. Ansi rien n'empêche qu'il n'ait été à Jérusalem en la quatrième année de Claude, et que sept ans après il n'y ait présidé le concile qui s'y tint sur la nécessité des cérémonies légales, sans toutefois quitter son siège de Rome; non plus que les évêques ne sont point censés quitter leurs sièges lorsque pour le besoin de l'Eglise ils sont obligés de s'absenter pour assister à des conciles. Or, depuis la seconde année de Claude jusqu'à la treizième de Néron, qui est celle de la mort de saint Pierre, il y a environ vingt-cinq ans.

4° Peut-être aussi ne faut-il point tant insister sur ces vingt cinq années: le P. Mabillon rapporte (1) un catalogue très-ancien des pontifes romains depuis saint Pierre jusqu'au pape Vigile, où on lit: Petrus sedit annos xx messes 11 dies 111. Selon ce calcul, saint Pierre ne seroit venu fixer son siège à Rome que dans l'année 47° de l'ère chrét.

vulgaire, septième du règne de Claude.

Quoi qu'il en soit, les diversités de sentimens qui se remarquent dans les anciens et dans les modernes au sujet de l'année de l'arrivée de saint Pierre à Rome, ne prouvent rien pour nos adversaires. Il y a dans cette dispute deux choses à distinguer, dont l'une est capitale, et l'autre accessoire. La première est que saint Pierre a véritablement fait le voyage de Rome; la seconde, qu'il l'a fait à telle ou telle époque, qu'il y est demeuré plus ou moins d'années, qu'il est passé par telle ou telle ville. Les anciens conviennent unanimement du premier fait; mais ils peuvent être partagés sur le second, sans que l'article essentiel en souffre aucune atteinte. Doutera-t-on de la mort de Jésus-Christ, parce que les anciens ont varié sur l'année en laquelle elle est arrivée? Les variétés des circonstances qui supposent le fait sont plus propres à l'affermir qu'à le détruire.

De plus saint Pierre ayant été une fois à Rome depuis le règne de Caligula jusqu'à la fin du règne de Néron, sous lequel il mourut, il y a moyen de concilier les sentimens divers. Il a pu y aller au commencement de Claude, c'està-dire en la seconde année de son règne, suivant Eusèbe, saint Jérôme, et Orose; et encore la douzième ou treizième

⁽¹⁾ Mabill. Analect. veter. Paris. 1723, pag. 218.

année de Néron, peu de temps avant qu'il y souffrît le martyre. En effet plusieurs anciens nous apprennent qu'il y alla pour combattre Simon le magicien, et qu'ayant été mis en prison avec saint Paul, ils furent enfin tous deux couronnés du martyre l'an 67 de Jésus-Christ, treizième du règne de Néron.

Que saint Paul, écrivant aux Romains, n'ait fait aucune mention de saint Pierre, non plus que dans les lettres qu'il écrivit depuis étant à Rome, cela n'est nullement surprenant, puisqu'il est très-possible que saint Pierre n'y fût pas actuellement lorsqu'il écrivoit, ou qu'il fût dans un autre quartier de cette grande ville, ou que ceux à qui l'Apôtre écrivoit n'eussent aucune liaison particulière avec saint Pierre.

Quant à ce que les Juifs de Rome qui vinrent voir saint Paul dans son logis ou dans sa prison, lui dirent qu'ils souhaitoient entendre son sentiment sur la secte des chrétiens, et qu'ils savoient seulement qu'elle étoit contredite en tout lieu, cela ne fait aucune difficulté. Ce sont des Juis non convertis qui parlent; ils ne connoissent proprement le christianisme que de nom, ils étoient remplis des fausses idées que les Juiss de Judée leur en avoient données par leurs lettres et par leurs calomnies. Comme saint Paul arrivoit de ce pays-là, et qu'on le connoissoit pour un homme fort éclairé, ils étoient bien aises de l'entendre, et de savoir ce que c'étoit que les chrétiens, que toutes les syntagues avoient en horreur. Il y avoit à Rome beaucoup de fidèles convertis tant du judaïsme que du paganisme, comme il paroît par l'épître que saint Paul leur écrivit peu auparavant : mais ces fidèles ne s'assembloient pas dans la synagogue des Juiss; et il est trèsprobable que la lettre que saint Paul leur avoit écrite ne fut pas connue des Juiss non convertis, et que ceuxci n'étoient nullement informés des dispositions de saint Paul, ni du progrès qu'il avoit fait dans le christianisme ni des causes qui l'amenoient à Rome, comme ils le déclarent eux-mêmes: Nos neque litteras accepimus de te a Judæa: neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit, aut locutus est quid de te malum (1).

Quand on partage la prédication de l'Evangile entre saint Pierre et saint Paul, en sorte que saint Pierre ne

⁽¹⁾ Act. XXVIII. 21.

devoit prêcher qu'aux Juifs, et saint Paul aux gentils, on ignore les vrais sentimens et la pratique des deux apôtres. Ils prêchoient l'un et l'autre aux Juifs et aux gentils; et on sait que l'un et l'autre en ont converti et baptisé un grand nombre. Saint Pierre ne baptisa-t-il pas Corneille et toute sa maison (1), et ne déclara-t-il pas dans le concile de Jérusalem qu'il y avoit long-temps que Dieu l'avoit choisi pour annoncer aux gentils la parole de l'Evangile; les amener à la foi (2)? Et saint Paul, dans tous ses y ne commençoit-il pas toujeurs par prêcher aux Juifs, s'il rencontroit parmi eux des cela il venoit aux gen, s'il rencontroit parmi eux des cela il venoit aux gen, s'il rencontroit parmi eux des cela il venoit aux gen, s'il rencontroit parmi eux des cela il venoit aux gen, s'il rencontroit parmi eux des converture à l'Evangile (à Saint Pierre s'attachoit principalement aux Juifs, mais sans négliger les gentils; saint Raul au contraire donnoit ses principaux soins à la conversion des gentils, mais sans abandonner les Juifs.

Mais supposé même que saint Pierre se bornât aux seuls Hébreux, il trouvoit dans Rome de quoi exercer son zèle, puisqu'il y avoit un très-grand nombre de Juiss. Après la mort du grand Hérode, douze mille Juiss se joignirent aux cinquante députés qu'on avoit envoyés de Jérusalem pour demander que la Judée fût délivrée de la domination des rois (4). Philon (5) témoigne que sous Caligula la plus grande partie de la ville au-delà du Tibre étoit occupée par les Juiss. Sous le règne de Claude, ils y étoient en si grand nombre, que ce prince n'osant les en chasser, de peur de quelque tumulte, leur défendit simplement de s'assembler (6). Enfin il les chassa, à ce qu'on croit, la neuvième année de son empire, à l'occasion des troubles continuels qu'ils causoient dans la ville à cause du christianisme (7).

Saint Pierre en sortit alors apparemment avec les autres: mais cela n'empêche pas qu'il n'y soit revenu sous l'empire de Néron. Ce prince ne fut pas contraire aux Juifs, mais seulement aux chrétiens. Lorsque saint Paul arriva à Rome, la sixième année de Néron, il y trouva un grand nombre de Juifs et de chrétiens (8). Saint Pierre et

⁽¹⁾ Act. x. 47. 48. — (2) Act. xv. 6. 7. 8. 9. — (3) Act. xii. 46. Vobis sportebat primum loqui verbum Dei: sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes, etc. — (4) Joseph. Antiq. l. xvii. c up. 12. p. 610. — (5) Philo, Legat. ad Caum. — (6) Dio, l. ix. Hist. — (7) Sueton. in Claudio. Judæos impulsore Christo assidue tumultuantes Roma expulli. — (8) Act. xxviii. 17. 18. etc.

saint Paul y vinrent certainement pour la dernière fois sur la fin du règne de cet empereur, et y furent couronnés du martyre, comme nous l'apprennent tous les anciens,

Je ne parle point du silence de saint Luc dans les Actes, dont on veut tirer une preuve contre le voyage de saint Pierre à Rome; comme si le saint évangéliste s'étoit engagé à nous faire l'histoire de saint Pierre, qu'il paroît avoir entièrement perdu de vue, pour ne s'attacher qu'à saint

Paul, depuis le seizième chapitre des Actes.

M. Spanheim (1) entre dans un long détail pour faire observer que l'on a débité beaucoup de fables sur le voyage de saint Pierre à Rome; que l'on montre dans cette ville. et dans diverses autres villes d'Italie, grand nombre de monumens, d'églises, de lieux consacrés par sa présence; qu'on honore plusieurs évêques de villes fameuses, que l'on croit avoir été compagnons de son voyage. Il rassemble plusieurs circonstances de temps et de lieu, douteuses ou fabuleuses, pour tâcher de rendre suspecte ou même de faire tomber entièrement la croyance de ce voyage. Mais on ne doute pas qu'il n'ait aussi assez d'équité pour remarquer que nos savans n'adoptent ni ces fables, ni ces circonstances douteuses, ni tout ce que la tradition populaire enseigne sur ces sortes de choses. On n'auroit eu garde d'inventer ces particularités si peu dignes de respect et de considération, si le sait du voyage n'eût passé pour indubitable. Si les mauvaises traditions et les saussetés ajoutas aux actions célèbres de Jésus-Christ et des apôtres étoient des raisons suffisantes pour nous faire aban- donner les histoires authentiques, où en serions-nous aujourd'hui, au milieu de tant de fables dont les siècles d'ignorance ont enveloppé les vérités les plus certaines et les faits les plus incontestables? Le véritable usage de la critique est, non pas de rejeter tout, mais de choisir, et de distinguer le vrai du faux, le certain du douteux, les faits historiques indubitables, des circonstances peu sûres dont on a voulu les embellir ou les obscurcir.

Pour nous rendre suspecte la venue de saint Pierre à Rome, et l'interprétation que nous donnons au passage qui fait le principal sujet de cette Dissertation, on tâche d'affoiblir l'autorité des premiers auteurs qui nous l'ont

⁽¹⁾ Spanhem., Dissertat. de temere credita Petri in urbem Romam profectione, art. 1. et 2.

débitée. On fait voir que Papias étoit un petit génie, un homme simple et crédule; on rapporte quelques-unes de ses traditions, dont on relève l'incertitude. On fait ce qu'on peut pour nous faire douter que le passage de saint Ignace le martyr, évêque d'Antioche, soit vrai, et que l'épître qu'il écrivit de Smyrne aux Romains soit de lui. On de saint Irénée, et de saint Clément d'Alexandrie, de tullien et d'Origène, comme de gens trop crédules peut exacts, qui sont tombés dans différentes erreurs tant en matière de fait qu'en matière de doctrine. On rassemble avec soin les fautes qu'ils et faites, et on en conclut qu'ils ont bien pu manquer de factitude, de critique, de lumières dans cet endre et sur cet article, comme dans tant d'autres qu'on leur reproche.

Mais, de bonne foi, quelle est cette méthode de répondre à l'autorité des pères? Si les pères des trois premiers siècles sont gens sans crédit, sans autorité, gens crédules, simples, et qui donnent dans des erreurs manisestes, de qui apprendrons-nous notre religion? Les protestans, qui voudroient ne reconnoître pour maîtres que les pères des trois premiers siècles, comment s'assurent-ils de leur témoignage en matière de dogme et de doctrine, si ces pères sont si peu circonspects en matière de fait et d'histoire? Plusieurs dogmes de notre religion ont tant de connexion avec les faits, qu'on ne peut les en séparer. Si les Ignace, les Clément d'Alexandrie, les Origène et les Tertullien ne suffisent pas pour appuyer un fait, s'ils 🐞 sont pas de bons témoins, je demande où il faudra en aller chercher de meilleurs, de plus graves, de plus éclairés, . de plus saints, de meilleure foi.

Mais il est sûr, dit-on, qu'ils se sont trompés en bien des choses. Ils étoient hommes, je l'avoue; mais qu'on met justifie, par des preuves réelles et de fait, qu'ils se sont véritablement trompés ici, et qu'on ne se contente pas de ce mauvais raisonnement: Ils ont pu se tromper ici comme ailleurs, donc ils se sont trompés. Qu'on nous montre et qu'on nous prouve leur erreur ou leur inadvertence, et nous en conviendrons; mais sans cela leur autorité est pour nous d'un très-grand poids, surtout lorsqu'il s'agit d'un fait public, connu, célèbre, intéressant, simple et d'une très-grande conséquence pour la religion, et pour la discipline de l'Eglise, pour savoir où résidera la principale autorité, et quel siége sera considéré comme le centre de

452 DISSERTATION SUR LE VOYAGE DE S. PIERRE A ROME.

l'unité; ensin un fait dont ils conviennent tous unanimement, quoiqu'ils varient peut-être dans quelques circonstances peu importantes, et qui ne changent rien au sond.

VI. Conclusion.

De tout ce que l'on a dit jusqu'ici, on peut conclure que le voyage de saint Pierre à Rome est un fait certain et indubitable, fondé sur le témoignage de toute l'antiquité, et sur celui de plusieurs savans critiques, même du nombre des protestans; que le passage de la première épître de saint Pierre, qui porte qu'il l'écrivit de Babylone, ne doit s'entendre ni de Babylone de Chaldée, ni de Babylone d'Egypte, ni de Jérusalem, mais de la ville de Rome, ainsi que l'ont pris les anciens; et que tout ce que l'on oppose à ce sentiment si ancien, si général, si bien appuyé, mérite à peine que l'on y réponde, puis qu'on ne lui objecte que des argumens négatifs, ou des variétés de circonstances, qui, ne touchant point le fait essentiel, le laissent toujours subsister en entier.

dules, sarigh

the trois per un see

CHAPITRE PREMIER.

Saint Pierre rend graces' & Dieu de la vocation des fidèles. Afflictions. épreuves de la foi. Saint annonce par les prophètes, et objet de leur attention. Sainteté de conduite. Estime du prix de nos ames. Charité pure et sincère. Régénération par la parole de l'Evangile.

1. Petrus apostolus Jesu Christi , electis dispersionis advenis Ponti, Galatize, Cap+ padociæ, Asiæ, et Bithyniæ,

2. Secundum præscientiam Dei Patris, · sanctificationem Spiritus, ia obedicatiam, et aspersionem sanguinis Jesu Christi : gratia vobis et pax multiplicetur.

3. Banedictus Deus et Pater Domini nos+ tri Jesu Christi, qui secundum misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem vivam ; per resurrec-

23.

1. Pienne, apôtre de Jésus-Christ, aux fidèles qui sont étrangers et disperses dans les provinces du Pont. de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, " et de la Bithynie,

2. Qui sont élus, selon la prescience de Dieu le Père, pour recevoir la sanctification du Saint-Esprit, pour obéir à la foi, et être arrosés du sang de Jésus-Christ: " que Dieu vous comble de plus en plus de sa grace et de sa paix.

3. Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, Ephes. 1.3. qui, selon la grandeur de sa miséricorde, nous a régénérés dans l'eau du baptéme, par la résurrection de Jesus-Christ d'entre les marts, qui nous y a été appliquée, pour nous

🔖 1. L'Asie se prend ou pour l'une des quatre parties du monde, ou pour l'Asie mineure, ou pour cette province de l'Asie mineure dont Ephèse étoit la capitale : il parott qu'elle est prise ici en ce dernier sens, puisque le Pont, la Galatie, la Cappadoce et la Bithynie sent aussi comprises dans les provinces de l'Asie mineure.

2. Autr. pour obéir à Jésus-Christet être arrosés de son sang. y 3. Autr. Beni soit Dieu Père de notre Seigneur Jesus-Christ.

Digitized by Google

donner la vive espérance de ressus-

citer un jour avec lui,

4. Et d'entrer en possession de cet héritage, où rien ne peut ni se détruire, ni se corrompre, ni se flétrir, qui vous est réservé dans les cieux, à vous

- Que la vertu de Dieu garde par la foi, pour vous faire jouir du salut qui doit être montré à découvert à la fin des temps.
- 6. C'est ce qui doit vous transporter de joie, quoique pendant cette vie, qui est si courte, il faille que vous soyez affligés de plusieurs maux,"
- 7. Afin que votre foi ainsi éprouvée, étant beaucoup plus précieuse que l'or, qui est éprouvé par le feu," se trouve digne de louange, d'honneur et de gloire, à l'avénement glorieux " de Jésus-Christ,
- 8. Que vous aimez, quoique vous ne l'ayez jamais vu, et en qui vous croyez, quoique vous ne le voyiez point escore maintenant; ce qui vous fait tressaillir d'une joie ineffable et pleine de gloire, "
- g. Et remporter le salut de vos ames reomme la fin et le prix de ancioi:
 - 10. Ce salut, dans la comnoissance duquel les prophètes, qui ont prédit la grace que vous deviez repevoir, ont désiré de pénétrer, l'ayant recherché avec grand soin;

tionem Jesu Christi

- . 4. In hereditatem incorruptibilem, et incontaminatam, et immarcescibilem, conservatam in cœlis in vobis.
- 5. Qui in virtute Dei custodimini per fidem in salutem paratam revelari in tempore novissimo.
- 6. In quo exultabitis, modicum nunc si oportet contristari in variis tentationibus:
- 7. Ut probatio vestræ fidei multo pretiosior auro (quod per ignem probatur), inveniatur in laudem, et gloriam, et honorem, in revelatione Jesu Christi:
- 8. Quem cum non videritis, diligitis: in quem nunc quoque non videntes creditis: credentes autem exultabitis lætitia inenarrabili et glorificata:
- g. Reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum.
- no. De qua salute exquisierunt, atque scrutati sunt prophetae, qui de futura invobis gratia prophetaverunt:

ý 6. A la lettre selon le gréc : lers même que, s'il le faut, pendant cette
vie qui est si courte, vous êtes affligés de plusieurs maux.

y 7. Gr. qui, bienceue corruptible, est néanmoins épruné par le feu. Ibid. Litt. à la manifestation de Jesus Christ.

y 8. Gr. et en qui, maintenant encore ne le voyant point, mais croyant en lui, vous tressaillez d'une joie, etc., et vous remportez, etc.

11. Scruta quod vel qual significaret in eis Sin ritus Christi: prænun-tians eas quæ in Chris to sunt passiones et posteriores glorias:*

12. Quibus revela tum est, quia non sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea desiderant angeli prospicere.

13. Propter quod succincti lumbos mentis vestræ, sobrii perfecte sperate in eam, quæ offertur vobis, gratiam, in revelationem Jesu Christi:

14. Quasi filii obedientiæ, non configurati prioribus ignorantiæ vestræ desideriis:

15. Sed secundum eum, qui vocavit vos, Sanctum: et ipsi in conversatione omni . sancti sitis:

16. Quoniam scriptum est: Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum.

17. Et si Patrem invocatis eum qui sine acceptione persona-

11. Et ayant examiné, dans cette recherche, en quel temps et en quelle conjoncture l'Esprit de Jésus-Christ, qui les instruisoit de l'ave-Unir, leur marquoit que devoient arriver les souffrances de Ja et la gloire qui devoit les

la gloire qui devoit :2. Il leur fut révélé que :2. Il leur fut révélé que :2. - mêm toit pas pour eux - mêm man pour vous, qu'ils étoient distinct et dispensateurs des choses de ceux nunc nuntiata qui vous ont prêché l'Evan que, par sunt vobis per eos quit le mouvement du Saint-Esprit qui evangelizaverunt vo leur avoit été envoyé du ciel, vous Spiritu Sancte ont maintenant annoncées, et dans misso de cœlo, in quem il le secret desquelles " les anges mêmes désirent de pénétrer.

> 13. C'est pourquoi ceignant les reins de votre ame, et vivant dans une tempérance exacte et une vigilance "continuelle, attendez avec une espérance parfaite la grace qui vous sera donnée à l'avénement " de Jésus-Christ:

> 14. Et vous conduisant comme des enfans d'obéissance, ne devenez pas semblables à ce que vous étiez autrefois, lorsque, dans votre ignorance, vous vous abandonniez à vos passions;

> 15. Mais soyez saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appelés est saint,

16. Selon qu'il est écrit : Soyez " saints, parce que je suis saint.

Lev. x1. 44. XIX. 2. XX. 7.

17. Et puisque vous invoquez Dout. x. 17. comme votra Père celui qui, sans Rom. n. 11. avoir égard à la différence des per-

* 12. C'est le sens du grec, in quæ.

7 13. C'est le sens du grec : dans une vigilance continuelle. Ibid. Litt. dans la manifestation.

* 16. Le grec s'exprime ainsi.

sonnes, juge chacun selon ses œuvres. ayez soin de vivre dans la crainte durant le temps que vous demeurez comme étrangers sur la terre, prenant garde à ne pas vous engager de nouveau dans la servitude du péché;

18. Sachant que ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avoit fait vivre la tradition que vous aviez reçue de vos pères;

19. Mais par le précieux sang de Jésus-Christ, comme de l'agneau

sans tache et sans défaut,

1. Cor.v1. 20. v11. 23. Hebr. 1x. 14. 1. Joan. 1. 7. Apoc. 1. 5.

20. Qui avoit été prédestiné avant la création du monde, mais qui a été manifesté dans les derniers temps pour l'amour de vous,

21. Qui par lui croyez en Dieu, lequell'a ressuscité d'entre les morts, et l'a comblé de gloire, afin que vous missiez aussi votre foi et votre, espérance en Dieu, et que vous attendissiez de lui la même grace.

vi 22. Rendez donc vos ames chastes et pures par une obéissance d'amour, pour vous mettre en état de freevoir cette gloire. et que l'affecciere que vous aurez pour vos frères vous donne une attention continuelle à vous témoigner les uns aux autres une tendresse qui naisse du fond du cœur, et qui ne s'altère jamais."

23. Car vous avez tous été engendrés de nouveau, non d'une semence corruptible, mais incorrup-

rum judicat secundum uniuscujusque opus, in timore incolatus vestritempore conversamini:

18. Scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis:

19. Sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati:

20. Præcogniti quidem ante mundi constitutionem, manifestati autem novissimis temporibus propter vos,

21. Qui per ipsum fideles estis in Deo, qui suscitavit eum a mortuis, et dedit ei gloriam, ut fides vestra et spes esset in Deo:

22. Animas vestras castificantes in obedientia charitatis, in fraternitatis amore, simplici ex corde invicem diligite attentius:

25. Renati non ex semine corruptibili, sed incorruptibili, per

♥ 22. Gr. Puis donc que vous avez purifié vos ames en obéissant à la verité par le Saint-Esprit, aimez-vous ardemment les uns les autres avec un cœur pur, conservant entre vous une amitié fraternelle, exempte d'hypocrisie.

.;;

ebr. XII. L

verbum Dei vivi, et permanentis in æternum,

tible, par la parole de Dieu qui vit et subsiste éternellement. Et ainsi cette nouvelle naissance, qui vous est commune à tous, doit former entre vous une union bien plus stable et plus solide que celle q**u'y** formeroit la chair et le sang.

24. Quia omnis caro ut fenum, et omnis gloria ejus tamquam flos feni: exaruit fenum, et flos eju decidit:

24. Car toute chair est comme: l'herbe, et toute la gloire de l'homme de leui, xp. 6. est comme la fleur de l'herbe : l'herbe Ecoli. xiv. 18. sèche, et la fleur tombe;

25. Verbum auten Domini manet in æter num: hoc est autem verbum quod evangelizatum est in vos.

25. Mais la parole du Seigneur Ademeure éternellement; et c'est cette parole qui vous a été annoncée par l'Evangile, et qui vous a tous engendrés à Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

Croître en Jésus-Christ. S'approcher de lui comme de la pierre angulaire. Il est une source d'honneur pour ceux qui croient, et une pierre d'a-choppement pour les incrédules. Caractères des Chrétiene S'abstenir des passions charnelles. Etre soumis aux puissances. Gloire du Chrétien, souffrir comme Jésus-Christ.

- 1. Deponentes igitur omnem malitiam, et omnem dolum et simulationes, et invidias et omnes detractiones:
- 2. Sicut modo geniti infantes, rationabile, sine dolo, lac concupiscite, ut in eo crescatis in salutem:
- 1. Vous étant donc dépouillés de Rom. vi. 4. toute sorte de malice, de tromperie, pol. 111. 8. de dissimulation, d'envie et de médisance,
- 2. Comme des enfans nouvellement nés, désirez ardemment le lait spirituel et tout pur " de la parole de Dieu, et de la sainte Eucharistie, qui contient le corps, le sang, et l'ame et la divinité de Jésus-Christ, afin qu'il vous fasse croître pour le salut; "

🔻 2. C'est le sens du grec, où l'on voit que le sine dolo se rapporte à lac. Ibid. Ces deux mots in salutem ne sont pas dans le grec imprime, mais ils sont dans un grand nombre de manuscrits.

3. Si toutefois " vous avez goûté combien le Seigneur est doux.

4. Et vous approchant de lui comme de la pierre vivante que les hommes à la vérité ont rejetée, mais que Dieu a choisie, et mise en honneur dans l'Eglise qui est son temple,

5. Entrez vous-mêmes aussi dans la structure de cet édifice, comme étant des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle et un ordre de saints prêtres, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par Jésus-Christ, qui est la principale pierre de cet édifice, l'objet de notre foi, et le fondement de notre espérance.

Isai. xxviii. 16. Rom. 1x. 33.

Psal. CXVII.

Isai. vin. :4.

Matt. xx1.42.

Act. 1v. 11

22.

i. 6. C'est pourquoi il est dit dans l'Ecriture: Je vais mettre en Sion la principale pierre de l'angle, la pierre choisie et précieuse; et quiconque croira en celui qui est figuré par cette pierre, et y mettra sa confiance, ne sera point confondu' dans son espérance.

7. Ainsi cette pierre est une source d'homeur pour vous qui croyez; mais pour les incrédules, la pierre que les architectes ont rejetée, et qui néanmoins est devenue la tête de l'angle,

8. Leur est une pierre contre laquelle ils se heurtent, et une pierre qui les fait tomber, eux qui se heurtent contre la parole de l'Evangile, la rejetant, par une incrédulité à laquelle ils ont été abandonnés."

9. Mais quantà vous, vous êtes

- 3. Si tamen gustastis quoniam dulcis est Dominus.
- 4. Ad quem accedentes lapidem vivum, ab hominibus quidem reprobatum, a Deo autem electum et honorificatum:
- 5. Et ipsi tamquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis, sacerdotium sanctum, offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum.
- 6. Propter quod continet Scriptura: Ecce pono in Sion lapidem summum angularem, electum, pretiosum: et qui crediderit in eum, non confundetur.
- 7. Vobis igitur honor credentibus: non credentibus autem, lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli,

8. Et lapis offensionis, et petra scandali his qui offendunt verbo, nec credunt, in quo et positi sunt.

9. Vos autem genus

 ψ 6. C'est le sens des Septante : et cette leçon peut être fondée sur l'hébreu même.

ÿ 7. et 8. Autr. mais pour les incrédules, c'est la pierre que les architectes ont rejetée, et qui néanmoins est devenue la tête de l'angle; c'est une pierre d'achoppement et une pierre de scandale pour ceux qui se heurtent, etc.

electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis: ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.

- 10. Qui aliquando non populus, nunc autem populus Dei: non consecuti qui misericordiam, nunc autem misericordiam consecuti.
- 11. Charissimi, obsecro yos tamquam advenas et peregrinos abstinere vos a carnalibus desideriis, quæ militant adversus animam:
- Conversatio-12. vestram inter nem gentes habentes bonam, ut in eo quod detractant de vobis tamquam de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis.
- 13. Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum: sive regi, quasi præcellenti:
- 14. Sive ducibus, tamquam ab eo missis ad vindictam malefactorum. laudem vero bonorum:

la race choisie, l'ordre des prêtres rois, la nation sainte, le peuple conquis, afin que vous publilez les grandeurs de celui qui vous a appelés ; des ténèbres à son admirable lumière;

10. Vous qui autrefois n'étiez point . Osee, 11. 24. son peuple, mais qui maintenant Rom. 1x. 25. êtes le vrai peuple de Dieu; vous qui autrefois n'aviez point obtenu" miséricorde, mais qui maintenant avez obtenu " miséricorde. Soyez donc reconnoissans de ces graces. et rendez-vous dignes de la gloire qui doit les suivre.

11. C'est pourquoi je vous exhorte, mes bien-aimés, à vous abetenir, comme étrangers et voyageurs que vous êtes en ce monde, des désirs charnels qui combattent contre l'ame.

12. Conduisez-vous parmi les gentils d'une manière pure et sainte, afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous, comme si vous étiez des méchans, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu, au jour où il daignera les visiter " par sa grace, du bon exemple que vous teur aurez donné, et de la sainteté qu'il vous aura inspirée. Rom. XIII. 1.

13. Soyez donc soumis, pour l'amour de Dieu, à tout homme qui a autorité sur vous, soit au roi comme au souverain,

14. Soit aux gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa part. pour punir ceux qui font mal, et pour traiter favorablement ceux qui font bien.

🕏 10. Autr. vous qui autrefois n'aviez point reçu miséricorde, mais qui maintenant avez reçu miséricorde.

12. Litt. au jour de la visite.





15. Car la volonté de Dieu est que, par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorans et insensés;

16. Etant libres, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en parfaits serviteurs de Dieu, c'est-à-dire par le motif de son amour.

17. Ainsi rendez à tous l'honneur qui leur est dû: aimez vos frères; craignez Dieu; honorez le roi.

Ephes. vi. 5. Col. 111. 22. Tit. 11. 9.

Isni. Lin. 9.

. . Joan . 111. 5.

Rom. XII. 10.

18. Et vous, serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, "non-seulement à ceux qui sont bons et doux, "mais à ceux qui sont rudes et fâcheux;

19. Car ce qui est agréable à Dieu est que, dans la vue de lui plaire, nous endurions les maux et les peines qu'on nous fait souffrir avec in-

justice.

20. Aussi quel sujet de gloire aurezvous, si c'est pour vos fautes que vous endurez tes coups et les soufflets de vos maîtres? Mais si, en faisant du bien, vous souffrez avec patience ces mauvais traitemens, c est là ce qui est agréable à Dieu.

21. Car c'est à quoi vous avez été appelés, lorsque Jésus-Christ vous a mis au rang de ses disciples; puisque Jésus-Christ même, qui est votre maître et votre chef, a souffert pour nous, vous laissant ainsi un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas, et que vous l'imitiez,

22. Lui qui n'avoit commis aucun péché, et de la bouche duquel nu le parole trompeuse n'est jamais sortie.

v 18. Litt. de crainte. Ibid. C'est le sens du grec.

15. Quia sic est voluntas Dei ut bene facientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam:

16. Quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiæ libertatem, sed sicut

servi Dei.

17. Omnes honorate: fraternitatem diligite: Deum timete: regem honorificate.

18. Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis.

19. Hæc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens

injuste.

20. Quæ enim est gloria, si peccantes, et colaphizati suffertis? sed si bene facientes, patienter sustinetis: hæc est gratia apud Deum.

21. In hoc enim vocati estis : quia et Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia e-

jus:

22. Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus:

Digitized by Google

23. Qui cum malediceretur, non maledicebat : cum pateretur, non comminabatur : tradebat autem judicanti se injuste:

24. Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lipeccatis gnum: ut mortui, justitiæ vivamus: cujus livore sanati estis.

25. Eratis enim sicut oves errantes : sed conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum.

23. Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures : quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menace; mais il s'est livré sans aucune résistance entre les mains de celui qui le jugeoit injustement, laissant à Dieu le soin de

tui rendre justice. "

24. C'est lui qui a porté nos péchés 🗒 en son corps sur la croix, afin qu'etant morts au péché par sa mort, nous vivions pour la justice par sa grace; c'est par ses meurtrissures et par ses plaies que vous avez été guéris de celles que le péché vous avoit faites, et des égaremens où il vous avoit jetés.

25. Car vous étiez comme des brebis égarées, mais maintenant vous êtes retournés au pasteur et à

l'évêque " de vos ames.

🛊 23. C'est le sens du grec : mais il a remis sa cause entre les mains de celui qui juge selon la justice. Quelques anciens pères latins lisoient aussi dans la Vulgate juste au lieu de injuste.

y 25. Le nom d'evêque vient du grec, et signifie celui qui a l'inspection

sur quelque chose.

CHAPITRE III.

Devoirs des femmes envers leurs maris et des maris envers leurs , Charité mutuelle. Bénir ceux qui maudissent. S'estimer heure souffrir pour la justice. Souffrances de Jésus-Christ. Eaux du déluge, figure des eaux du baptême.

- 1. Similiter et mulieres subditæ sint viris suis : ut et si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrificant.
 - 2. Considerantes in
- 1. Vous aussi, femmes, soyez sou- Ephes. v. 22. mises à vos maris, afin que, s'il y Col. 111. 18. en a qui ne croient pas à *l'Evangile* par la prédication de la parole, ils soient gagnés par la bonne vie de leurs femmes, sans le secours de la parole;

2. Considérant avec admiration



la pureté dans laquelle vous vivez, et la crainte respectueuse que vous avez pour eux, et étant portés partà à aimer une religion qui inspire des sentimens si justes et si saints.

1. Tim. 11. 9.

- 5. Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors, par la frisure des cheveux, les enrichissemens d'or et la beauté des babits; "
- 4. Mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix; " ce qui est un riche et magnifique ornement" aux yeux de Dieu.

5. Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes, qui espéroient en Dieu, se paroient, étant soumises à

leurs maris;

Gen. xvIII. 12.

6. Comme faisoit Sara, qui obéissoit à Abraham, l'appelant sen seigneur; Sara, dis-je, dont vous êtes devenues les filles, en imitant sa bonne vie, et ne vous laissant abattre par aucune crainte.

1. Cor. VII. 3.

7. Et vous de même, maris, vivez sagement " avec vos femmes, les traitant avec honneur et discrétion, comme le sexe le plus foible, et considérant qu'elles sont avec vous héritières de la grace qui donne la vie; afin que, vivant dans ta pureté et la chasteté conjugale, il ne se trouve en vous aucun empêchement à la prière et aux autres exercices de la religion.

8. Enfin, qu'il se trouve entre

timore castam conversationem vestram.

- 3. Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri, aut indumenti vestimentorum cultus:
- 4. Sed qui absconditus est cordis homo, in incorruptibilitate quieti et modesti spiritus, qui est in conspectu Dei locuples.

5. Sic enim aliquando et sanctæ mulieres, sperantes in Deo, ornabant se, subjectæ propriis viris.

- 6. Sicut Sara obediebat Abrahæ, dominum eum vocans: cujus estis filiæ benefacientes, et non pertimentes ullam perturbationem.
- 7. Viri similiter cohabitantes secundum scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri impartientes honorem, tamquam etcoheredibus gratiæ vitæ: ut non impediantur orationes vestræ.

8. In fine autem,

♥ 4. C'est le sens du grec. Ibid. C'est le sens du grec : quodest in conspectu Dei locuples.

^{¥ 3.} C'est la construction du grec: quarum sit non extrinsecus capillature, aut circumdationis auri, aut indumenti vestimentorum cultus.

XVII. 13

omnes unanimes, compatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles:

- g. Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed e contrario benedicentes: quia in hoc vocati estis, ut benedictionem hereditate possideatis.
- vitam diligere, et dies videre bonos, coerceat linguam suam a malo, et labia ejus ne loquantur dolum.
- 11. Declinet a malo, et faciat bonum: inquirat pacem, et sequatur eam.
- 12. Quia oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum: vultus autem Domini super facientes mala.
- 13. Et quis est qui vobis noceat, si boni comulatores fueritis?
- 14. Sed et si patiminipropterjustitiam, beati. Timorem autem eorum ne timueritis, et non conturbemini:

vous tous une parfaite union de sentimens, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente, " accompagnée de douceur et d'humilité."

- 9. Ne rendez point mal pour mani outrage pour outrage: mais a contraire, bénissez ceux qui volt maudissent, sachant que c'est à cela que vous avez été appelés. Et c'est aussi ce que vous devez pratiquer, afin de recevoir, comme héritiers de Dieu, la bénédiction qu'il vous réserve, et que vous ne pouvez obtenir sans cette modération et cette douceur.
- 10. Carsiquelqu'un aime la vie, "Ps. xxxiii et désire d'avoir des jours heureux, 15. qu'il empêche que sa langue ne se porte à la médisance, et que ses lèvres ne prononcent des paroles de tromperie.

11. Qu'il se détourne du mal, et Isai. 1.,16. qu'il fasse du bien; qu'il recherche la paix, et qu'il tragaille pour l'acquerir.

- 12. Car le Seigneur tient ses yeux arrêtés sur les justes, et ses oreilles attentives à leurs prières; mais il regarde les méchans avec un visage plein de colère.
- 13. Et de plus, qui sera capable de vous nuire, si vous ne pensez qu'à faire du bien?
- 14. Si néanmoins vous souffrez Matt. v. 10. pour la justice, vous serez heureux. Ne craignez donc point les maux dont ils veulent vous faire peur, et n'en soyez point troublés;

🕏 8. Gr. autr. une affection pleine de tendresse.

Ibid. Ces deux mots modesti, humiles, répondent à un mot qui se trouve dans les anciens manuscrits grecs. L'expression qui se trouve dans le grec imprimé peut se traduire: une douceur qui gagne les cœurs.

imprime peut se traduire : une douceur qui gagne les cœurs.

y 10. C'est ce que signifie l'expression du psaume xxxIII. 13. selon l'hébreu, les Septante et la Vulgate : Qui vult vitam, et diligit dies videre bonos. Peut-être lisoit-on de même ici.

15. Mais avez soin seulement de sanctifier dans vos cœurs le Seigneur Jésus-Christ," par la pureté de votre foi, et par la sainteté de votre vie. Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense " à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez,

16. Le faisant toutefois avec douceur et avec modestie, " et conservant en tout une conscience pure, afin que ceux qui décrient la vie sainte que vous menez en Jésus-Christ rougissent de vous diffamer comme ils font sans aucun sujet."

17. Car il vaut mieux être maltraités, si Dieu le veut ainsi, en faisant bien, qu'en faisant mal;

Rom. v. 6.

Supr. 11. 12.

18. Puisque nous devenons par-Hebr. 1x. 28. là les imitateurs de Jésus-Christ même, qui a souffert une fois la mort pour nos péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il pût nous offrir " à Dieu; étant mort en sa chair pour nous faire mourir au péché, mais étant ressuscité par l'Esprit de Dieu qui étoit en lui, pour nous faire vivre à la grace et à la justice par le même Esprit,

> 19. Par lequel aussi il alla prêcher aux esprits qui étoient retenus en prison dans les enfers, où son ame descendit pendant que son corps étoit dans le tombeau, afin d'y porter l'heureuse nouvelle de la rédemption et de la délivrance de

ces mêmes esprits,

20. Qui autrefois avoient été in-

15. Dominum autem Christum sanctificate in cordibus vestris, parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea, quæ in vobis est, spe:

16. Sed cum modestia et timore conscientiam habentes bonam, ut in eo, quod detrahunt vobis, confundantur, qui calumniantur vestram bonam in Christo conversationem.

17. Melius est enim benefacientes (si voluntas Dei velit), pati, quam malefacien-

18. Quia et Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis, ut nos offerret Deo, mortificatus quidem carne, vivilicatus autem Spiritu:

19. In quo et his, qui in carcere erant, spiritibus, veniens prædicavit,

increduli 20. Qui

y 15. Legrec imprimé lit : Le Seigneur Dieu. Ibid. C'est le sens du grec. ♥ 16. C'est le sens du grec. Ibid. Le grec ajoute : comme des méchans. ¥ 18. Gr. autr. qu'il nous amenât.

fuerant aliquando, quando expectabant Dei patientiam in diebus Noe, eum fabricaretur arca: in qua pauci, id est octo animæ salvæ factæ sunt per aquam.

21. Quod et vos nunc similis formæ salvos facit baptisma: non carnis depositio sordium, sed conscientiæ bonæ interrogatio in Deum per resurrectionem Jesu Christi,

22. Qui est în dextera Dei, deglutiens mortem ut vitæ æternæ heredes efficeremur: profectus în cœlum; subjectis sibi angelis, et potestatibus, et virtutibus. crédules, lorsqu'au temps de Noé la patience de Dieu les attendoit" à pénitence, pendant qu'on préparoit l'arche, mais qui ensuite voyant les eaux du ciet tomber en si grande abondance, selon la prédiction de ce patriarche, se convertirent à Dieu, et furent ainsi sauvés selon l'ame, quoiqu'ils périssent selon le corps, n'étant point dans l'arche, dans laquelle si peu de personnes, savoir huit seulement, furent sauvées au milieu de l'eau.

21. Ce qui étoit la figure à laquelle répond maintenant le baptème, qui, ne consistant pas dans la purification des souillures de la chair, mais dans la promesse " que l'on fait à Dieu de garder une conscience pure, vous sauve par l'application qui s'y fait de la résurrection de Jésus-Christ,

22. Qui ayant détruit la mort, afin que nous devinssions les héritiers de la vie éternelle, " est monté au ciel, et est à la droite de Dieu, les anges, les dominations et les puissances lui étant assujettis.

y 201 C'est le sens du grec : expectabat Dei patientia.

21. C'est le sens du grec.

v 22. Ces mots, deglutiens mortem ut vilæ æternæ heredes efficeremur, ne sont point dans le grec.

CHAPITRE IV.

Vivre, non selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu. Veiller et prier. Pratiquer la charité. Parler et agir par l'Esprit de Dieu. Se réjouir dans les souffrances. Dieu juge ici les siens, et leur est fidèle.

- 1. Christo igitur 1. Puis donc que Jésus-Christ a passo in carne, et vos souffert la mort pour nous " en sa
 - v 1. Legrec ajoute ces deux mots, pro nobis.

Gen. vii. 7.
Matt. xxiv.
57.
Luc. xvii. 26.



chair, armez-vous de cette pensée, que le fidèle qui est mort à la concupiscence charnelle " a cessé de pécher;

Ephes. 1v. 14.

2. En sorte que, durant tout le temps qui lui reste de cette vie mortelle, il ne vive plus selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu.

3. Car il doit vous " suffire que, dans le temps de votre première vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens, vivant dans les impudicités, dans les mauvais désirs, dans les ivrogneries, dans les banquets de dissolution et de débauche, dans les excès du vin, et dans le culte sacrilége des idoles.

4. Ils trouvent maintenant étrange " que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordemens de débauche et d'intempérance; et ils prennent de là sujet de vous charger d'exécrations: "

5. Mais ils rendront compte à celui qui est tout prêt à juger les vivans et les morts, les fidèles et les

infidèles.

6. Car c'est pour cela que l'Evangile a aussi été prêché aux morts ou aux idotâtres, et qu'its ont été éclairés des lumières de la foi; afin qu'ayant été punis devant les cu hommes selon la chair, par les ca maux dont Dieu permet qu'its se soient a filigés dans ce monde, ils reçussent devant Dieu la vie de l'esprit qu'it leur a préparée dans l'autre."

eadem cogitatione armamini: quia qui passus est in carne, desiit a peccatis:

2. Ut jam non desideriis hominum, sed voluntati Dei, quod reliquum est in carne, vivat temporis.

3. Sufficit enim præteritum tempus ad voluntatem gentium consummandam, his qui ambulaverunt in luxuriis, desideriis, vinolentiis, comessationibus, et illicitis idolorum cultibus.

4. In quo admirantur non concurrentibus vobis in eamdem luxuriæ confusionem, blasphemantes:

5. Qui reddent rationem ei qui paratus est judicare vivos et mortuos.

6. Propter hoc enim et mortuis evangelizatum est: ut judicentur quidem secundum homines in carne, vivant autem secundum Deum in spiritu.

y 3. Le grec lit nous : la suite suppose plutôt vous.

y 4. C'est sens du grec. Ibid. C'est le sens du grec.

^{# 1.} Litt. celuiqui a souffert dans sa chair par la mortification des pas-

ऐ 6. On pourroit aussi entendre par ces mots ceux dont il a été parlé au chap, précéd. ऐ 19. et 20.

- 7. Omnium autem finis appropinguavit. Estote itaque prudentes, et vigilate in orationibus.
- 8. Ante omnia autem, mutuam in vobismetipsis charitatem continuam habentes: quia charitas operit multitudinem peccatorum.
- 9. Hospitales invicem sine murmuratio-
- 10. Unusquisque, sicut accepit gratiam, in alterutrum illam administrantes, sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei.
- 11. Si quis loquitur, quasi sermones Dei: si quis ministrat, tamquam ex virtute quam administrat Deus: ut in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum: cui est gloria et imperium in secula seculorum. Amen.
- 12. Charissimi, nolite peregrinari in fervore, qui ad tentationem vobis fit, quasi novi aliquid vobis contingat:

13. Sed communi -

- 7. Au reste, la fin de toutes choses s'approche. Conduisez-vous donc avec sagesse, et sovez tempérans et vigilans dans la prière. "
- 8. Mais avant toutes choses, avez une charité perséverante les uns pour les autres; car la charité cou- Prov. x. 12. vre beaucoup de péchés.
- q. Exercez entre vous l'hospitalité Rom, XII. 13. sans murmurer.

Heb. XIII. 2. Phil. 11. 14.

10. Que chacun de vous rende Rom. XII. 6. service aux autres selon le don qu'il a reçu, comme étant de fidèles dis- 1. Cor. iv. 2. pensateurs des différentes graces de Dieu.

- 11. Ainsi, si quelqu'un parle, qu'il paroisse que Dieu parle par sa bouche; " si quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il le fasse comme n'agissant que par la vertu que Dieu tui donne; afin qu'en tout ce que vous faites, Dieu soit glorifié " par Jésus-Christ, à qui appartient la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.
- 12. Mes chers frères, " ne soyez point surpris " lorsque Dieu vous éprouve par le feu des afflictions, comme si quelque chose d'extraordinaire " vous arrivoit:
 - 13. Mais réjouissez-vous plutôt

† 11. Litt. que ce soit comme des paroles de Dieu. Ibid. C'est l'expression du grec.

7 12. Gr. autr. mes bien-aimés.

Ibid. Gr. litt. d'étrange.

y 7. Gr. autr. soyez donc tempérans et vigilans pour être mieux disposés à la prière.

Ibid. C'est le sens du grec, qui peut se traduire à la lettre : ne trouvez point étrange. C'est la même expression qu'au y 4.

de ce que vous participez ainsi aux souffrances de Jėsus-Christ, afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire.

14. En effet, vous êtes bienheureux si vous souffrez des injures et des diffamations pour le nom de Jésus-Christ; parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu, et son Esprit, repose sur vous."

- 15. Mais que nul de vous ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme médisant, " ou comme envieux du bien d'autrui, "
- 16. S'il souffre comme Chrétien, qu'il n'en ait point de honte; mais qu'il en "glorifie Dieu.

il marolise une bien file nar

doit commencer son jugement par sa propre maison; et s'il commence par nous, qui sommes ses serviteurs, et qui croyons en lui, quelle sera la fin de ceux qui rejettent" l'Evangile de Dieu?

18. Si le juste même se sauve "
avec tant de peine, que deviendront
les impies et les pécheurs?

19. C'est pourquoi, que ceux qui souffrent selon la volonté de Dieu, persévérant dans les bonnes œuvres, remettent leurs ames entre les mains de celui qui en est le créateur, et qui leur sera sidèle.

cantes Christi passionibus gaudete, ut et in revelatione gloriæ ejus gaudeatis exultantes.

14. Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis: quoniam quod est honoris gloriæ, et virtutis Dei, et qui est ejus Spiritus, super vos requiescit.

15. Nemo autem vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor.

16. Si autem ut Christianus, non erubescat : glorificet autem Deum in isto nomine.

17. Quoniam tempus est ut incipiat judicium a domo Dei : si autem primum a nobis, quis finis eorum qui non credunt Dei Evangelio?

18. Et si justus vix salvabitur, impius et peccatorubi parebunt?

19. Itaque et hi qui patiuntur secundum voluntatem Dei, fideli Creatori commendent animas suas in benefactis.

y 14. Gr. autr. parce que l'esprit de Dieu qui est l'esprit de gloire repose sur vous; cet Esprit qui est blasphémé par eux et glorissé parvous.

y 15. Gr. ou comme malsaiteur.

Ibid. Gr. autr. ou comme se melant d'affaires qui ne le regardent pas.

ÿ 16. Vulg. litt. en son nom. Plusieurs anciens manuscrits grecs lisent

ainsi. Le grec imprimé lit : en cette partie.

v 17. Vulg. litt. qui ne croient point. Gr. litt. qui n'obéissent point à l'Evangile de Dieu.

y 18. C'est ainsi que s'exprime le grec, salvatur.

Coogle

.

Prov. XI. 31.

THAPITRE V.

Avis aux ministres de l'Eglise. Avis à tous les fidèles. S'humilier de Dieu : se reposer en lui. Veiller sur soi; résister au démon. Benédicti Salutation.

- 1. Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro, consenior et testis Christi passionum: qui et ejus, quæ in futuro revelanda est, gloriæ communicator:
- 2. Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum: neque turpis lucri gratia, sed voluntarie:
- 3. Neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo.
- 4. Et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam.
 - 5. Similiter, ado-

- 1. Je vous prie done, vous qui êtes prêtres, "étant prêtre aussi comme vous, et témoin des souffrances de Jésus-Christ, et devant participer " à sa gloire qui sera un jour découverte :
- 2. Paissez le troupeau de Dieu qui yous est commis, veillant sur " sa conduite, non par une nécessité forcée, mais par une affection toute volontaire qui soit selon Dieu;" non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée;
- 3. Non en dominant sur l'héritage " du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau, par ane vertu qui naisse du fond du cœur. "
- 4. Et lorsque Jésus-Christ, qui est le prince des pasteurs, paroîtra, vous remporterez une couronne de gloire qui ne se flétrira jamais.
 - 5. Vous aussi qui êtes jeunes, "

vous qui sont prêtres que je m'adresse ici, étant prêtre comme eux et témoin, etc. Sous le nom des prêtres, peuvent être compris ici même les évêques.

Ibid. C'est le sens du grec.

^{2.} C'est le sens du grec.

Ibid. Ces deux mots secundum Deum ne sont pas dans le grec imprime.

ý 3. C'est ce que signifie l'expression in cleris, imitée du grec. Ibid. Ces deux mots ex animo ne sont pas dans le grec.

y 5. Quelques-uns croient que ceci s'adresse aux ministres inférieurs de l'Eglise.

Rom. x11. 10. Jac. iv. 6.

soumettez-vous aux prètres. "Tâchez de vous inspirer tous l'humilité les uns aux autres, " parce que Dieu résiste aux superbes, et donne sa grace aux humbles."

Jac. 1v. 21. Ps. Liv. 30.

6. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève dans le temps de sa visite, "

Matt. vi. 25. 7. Jetant dans son sein toutes vos Luc. xii. 22. inquiétudes et vos peines, parce qu'il a soin de vous.

> 8. Soyez sobres," et veillez; car le démon vetre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer.

> 9. Résistez lui donc, en demeurant fermes dans la foi, sachant que vos frères qui sont répandus dans le monde souffrent les mêmes afflictions que vous souffrez, vous animant par teur exemple à imiter teur patience.

10. Mais je prie le Dieu de toute grace, qui nous a appelés en Jésus-Christ à son éternelle gloire, qu'après que vous aurez souffert un peu de temps, il vous affermisse, il vous fortifie," et vous établisse sur lui comme sur un solide fondement.

11. A lui soit la gloire et l'empire

lescentes, subditi estote senioribus. Omnes autem invicem humilitatem insinuate, quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

6. Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitatio-

nis:

7. Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.

8. Sobrii estote, et vigilate, quia adversarius vester diabolus tamquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret:

9. Cui resistite fortes in fide: scientes eamdem passionem ei, quæ in mundo est, vestræ fraternitati fieri.

10. Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos ipse perficiet, confirmabit, solidabitque.

11. Ipsi gloria et

▼ 5. C'est le sens du grec, où le même nom signifie anciens et prêtres. Ibid. Autrement et selon le grec: Vous tous vous soumettant les uns aux autres, revêtez vous d'humilité; parce que, etc. Ici saint Pierre s'adresse à tous les fidèles.

Ibid. Cette parole se trouve dans la version des Septante. Prov. 111. 34.

1 6. Le mot visitationis n'est pas dans le grec.

y 8. Gr. autr. gardez-vous de l'enivrement du siècle.

vous fortifie et vous établisse sur lui comme sur un solide fondement.

451

imperium in secula seculorum. Amen.

12. Per Silvanum fidelem fratrem vobis. ut arbitror, breviter scripsi : obsecrans et contestans, hanc esse veram gratiam Dei, in qua statis.

13. Salutat vos Ecclesia, quæ est in Babylone coelecta, et Marcus filius meus.

14. Salutate invicem in osculo sancto. Gratia vobis omnibus. qui estis in Christo Jesu. Amen.

dans les siècles des siècles. Amen.

12. Je vous ai écrit, ce me semble, assez brièvement par notre cher et fidèle frère Silvain, " qui doit vous rendre cette lettre, vous déclarant et vous protestant que la vraie grace de Dieu, et la foi pure, est celle dans laquelle vous demeurez fermes.

13. L'Eglise qui est dans Rome, la grande Babylone, " et qui est élue comme vous, et mon fils Marc," vous saluent.

14. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. " Que la paix " soit avec vous tous qui êtes en Jésus-Christ. Amen.

🛊 12. On croit que c'est le même que Silas, dont il est parlé dans les Actes, xv. 40. xvi. 19., et qui est aussi nommé Silvain par saint Paul. 2. Cor. 1. 19. 1. Thess. 1. 1.

y 13. Voyez la Dissertation sur le voyage de saint Pierre à Rome, à la

tête de cette épître.

Ibid. On ne doute point que ce ne soit saint Marc l'évangéliste, reconnu pour disciple de saint Pierre.

🌵 14. Le grec imprimé lit : par un baiser de charité. Ibid. C'est l'expression du grec. La Vulgate lit : la grace.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME EPITRE

DE SAINT PIERRE.

Suite de la vie de saint Pierre depuis le temps où il écrivit sa ire épître jusqu'à sa mort.

Depuis que saint Pierre eut envoyé sa première lettre qu'il écrivit de Rome, entre l'an 45 et l'an 50 de l'ère chrét. vul., comme nous l'avons montré dans la préface sur cette épître, il retourna dans la Palestine (1). On y tint en l'an 51 le concile de Jérusalem, où saint Pierre soutint qu'il ne falloit point imposer aux fidèles le joug de la loi; et son sentiment ayant été appuyé par saint Jacques, fut embrassé par toute l'assemblée, comme la décision du Saint-Esprit. Après ce concile, ce prince des apôtres alla à Antioche, où il fut repris par saint Paul, comme il est dit dans l'épître aux Galates (2). Depuis ce temps on ne sait pas distinctement ce que fit saint Pierre, jusqu'à son dernier voyage de Rome. Il y fut conduit par le Saint-Esprit, pour rendre témoignage à la vérité devant Néron, et pour y combattre Simon le magicien, qui y séduisoit plusieurs personnes par ses prestiges. Saint Paul s'y trouva dans le même temps, l'an 65 de Jésus-Christ, et ils se joignirent ensemble pour s'opposer à cet ennemi de l'Evangile (3).

Nous croyons que ce fut dans cette ville que saint Pierre écrivit cette seconde épître; et quoiqu'il n'y parle ni de sa prison ni de ses liens, il y a toute apparence qu'il la composa après une apparition qu'il eut de Jésus-Christ, comme il sortoit de Rome pour se dérober aux poursuites de Néron. Notre Seigneur se montra à lui, comme il étoit déjà à la porte de la ville; et saint Pierre lui ayant demandé où il alloit, le Sauveur répondit: Je viens à Rome pour y être

⁽¹⁾ Cette préface est celle de D. Calmet, à l'exception du second article, qui contient l'analyse. — (2) Galat. 11. 11. et seqq. — (3) Voyez M. de Tillemont, saint Pierre, art. 33. 34.

crucifié de nouveau (1). Ces paroles firent comprendre à saint Pierre que bientôt il devoit consommer son martyre; et c'est apparemment à cela qu'il fait ici allusion, lorsqu'il dit que le tem is au rel la tente de son corps doit être abattue, est proche, comme notre Seigneur Jésus-Christ le lui a fait connoître (2). En effet, peu de temps après, il fut arrêté et mis en prison, où il demeura, dit-on, pendant neuf mois, et n'en sortit que pour aller au martyre.

qu'il souffrit l'an 67 de l'ère chrét. vulg. (3).

Cette épître peut donc être considérée comme le testament spirituel de cet apôtre : elle contient les derniers avis qu'il donne aux sidèles. Le premier regarde le soin épître. qu'ils doivent avoir de travailler à leur sanctification et à leur perfection (4). Le second concerne les périls qui menacent l'Eglise du côté des hérétiques; il ne marque que ceux qu'elle aura à essuyer dans son premier âge et qu'elle éprouvoit déjà dès lors (5), et ceux auxquels elle se verra exposée dans son dernier âge à la fin des siècles (6); ce qui renferme une preuve invincible de sa perpétuité. Car comme ces derniers périls doivent attaquer la même Eglise qui a déjà essuyé les premiers, ainsi qu'il paroît par toute la suite de cette épître, où l'Apôtre parle toujours aux mêmes fidèles, c'est-à-dire à la même société, à la même Eglise, il en résulte nécessairement que la même Eglise qui a essuyé les premiers périls dont elle étoit menacée dans son premier âge, subsistera jusqu'à la fin des siècles, où elle doit encore éprouver de nouveaux périls auxquels succédera la paix parfaite dont elle jouira dans l'éternité bienheureuse. Ce que saint Pierre dit ici de la fin du monde donnera lieu à une Dissertation sur ce grand événement, laquelle sera précédée d'une autre Dissertation sur le système du monde.

Saint-Grégoire-le-Grand (7) dit que quelques-uns attribuoient cette épître à Céphas, à qui saint Paul résista en aux objecface à Antioche, comme il est dit dans l'épître aux Galates (8), et qu'ils prétendoient être différent de l'apôtre tent à saint saint Pierre, Mais ce saint pape résute solidement cette Pierre cette

Objet et ana" lyse de cette

111. Réponses tions de ceux qui contes-

⁽¹⁾ Ambros. serm. 68. Origen. G. L. in Joan. tom, 21. pag. 118. et 298. Gregor. Mag. ser. v11. in psal. c1. — (2) 2. Petri 1. 14. — (3) Cette époque ést contestée. Voyez Tillemont, note 40, sur saint Pierre; et l'Ant de vérifier les dates, seconde édition, page 238, où l'on s'est déterminé pour l'an 66. — (4) Cap. 1. \$\psi\$ 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 2. (6) Cap. 11. \$\psi\$ 1. ad finem. — (7) Gregor. in Ezech. homil. 18. — (8) Galat. 11. 11.

nicité de cette épître Reson style.

51.

épître. Cano- opinion. Grotius, entre les modernes, est celui qui a porté le plus loin le sentiment qui conteste cette épître à saint marques sur Pierre. Il veut attirer dans son parti ceux des anciens qui ne l'ont pas reconnue pour canonique; et en effet s'ils l'eussent crue de ce saint apôtre, il n'y a nulle apparence qu'ils l'eussent rejetée du canon. Il ajoute que le style est assez différent de celui de la première; et cette différence est remarquée par Eusèbe (1) et par saint Jérôme (2). Il dit de plus qu'elle a été écrite après la ruine de Jérusalem, et par conséquent qu'elle ne peut être de saint Pierre, qui fut martyrisé sous Néron. La preuve qu'elle a été écrite après la ruine de Jérusalem, selon cet auteur, est qu'elle parle du jugement dernier comme prochain; or, personne n'a jamais cru que le jugement dernier dût arriver avant la ruine de Jérusalem. Il croit qu'elle a été écrite sous l'empire de Trajan, et qu'elle pourroit bien être l'ouvrage de Siméon, ou Simon, évêque de Jérusalem, successeur et imitateur de saint Jacques le Mineur. Enfin, il suppose que certains traits qui semblent démonstratifs pour l'attribuer à l'apôtre saint Pierre, y ont été ajoutés par ceux qui entreprirent de lui donner du crédit, et de la faire passer sous le nom de cet apôtre.

Il faut convenir que plusieurs anciens l'ont eue pour suspecte, et n'ont pas voulu l'admettre dans le canon des livres sacrés. Quelques-uns l'ont soupconnée de supposition; et Didyme (3) l'a crue corrompue. Origène dit qu'elle est douteuse (4) et contestée. Eusèbe (5) avance que saint Pierre n'a écrit qu'une épître certaine, connue et citée par les anciens. Saint Amphiloque (6) remarque que de son temps on doutoit encore qu'elle fût de saint Pierre. Saint

Jérôme témoigne le même doute.

Mais elle porte avec elle les preuves de son authenticité et de sa vérité. Elle ne contient rien qui ne soit digne de saint Pierre, rien de contraire à son esprit et à son caractère, rien d'opposé aux circonstances du temps auquel il

⁽¹⁾ Je ne trouve rien de cela dans Eusèbe, I. 111. c. 3. et 25. Hist. eccles. - (2) Hieron. de Viris illustr. c. 1. Scripsit duas epistolas, quæ catholicæ nominantur, quarum secunda a plerisque ejus esse negatur, propter styli cum priore dissonantiam. — (3) Didym. Comment. in hanc epist. ad finem. Non est ignorandum præsentom epistolam esse falsatam : quæ licet publicetur, non tamen in canone est. — (4) Origen. in Joan. pag. 88. Μίσο Επισθολήν ομολογουμένην χαθαλέλοιπε. Εσθω δε και δευθέραν· αμβάλλεθαι γάρ. — (5) Euseb. Hist. eccl. lib. 111. c. 8. et 25. — (6) Amphiloch. apud Grag. Na--zianz. Carın. 12.

a vécu. Elle porte en tête le nom de cet apôtre (1); elle est d'un des trois apôtres qui furent présens à la transfiguration de notre Seigneur (2); elle rappelle la première épître de saint Pierre (3), comme ayant été écrite par le même auteur : Hanc ecce vobis secundam scribo epistolam. Aucun des passages qui ont paru douteux à Grotius ne manque dans les anciens manuscrits. Origène (4) la cite sans difficulté comme de saint Pierre. Novatien (5). qui vivoit du temps de Tertullien, saint Cyprien (6), saint Justin même le martyr (7), ou la citent, ou y font allusion. Saint Jude, dans son épître catholique, allègue les propres paroles de celle-ci, et les cite comme ayant été dites par les apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ: Memores estote verborum quæ prædicta sunt ab apostolis Domini nostri Jesu Christi, qui dicebant vobis, quoniam in novissimo tempore venient illusores, etc. (8); ce qui est en termes exprès dans le troisième chapitre de cette seconde épître de saint Pierre.

Il est inutile de citer saint Cyrille de Jérusalem (9). saint Athanase (10), saint Grégoire de Nazianze (11), saint Epiphane, saint Hilaire (12), saint Augustin (13), saint Ambroise (14), saint Jérôme (15), Facundus, Salvien, saint Macaire, le concile de Laodicée (16), le troisième de Carthage (17), et tous ceux qui sont venus depuis, et qui nous ont donné des catalogues des livres saints, puisqu'ils sont tous d'accord sur ce sujet, et qu'ils reconnoissent sans difficulté cette épître comme canonique. Or, si elle est canonique, elle est aussi certainement de saint Pierre; car si elle n'est pas de cet apôtre, elle est d'un insigne fourbe. Si elle ne se trouve pas dans quelques exemplaires syriaques, c'est qu'elle a été autrefois contestée. Elle se lit dans d'autres exemplaires des Syriens. Saint Ephrem (18) et saint Jean de Damas qui étoient Syriens, se sont servis de son témoignage; et saint Jean Damascène (19) la met expressément au nombre des livres canoniques.

^{(1) 2.} Petr. 1. 1. — (2) 2. Petr. 1. 18. — (3) 2. Petr. 111. 1. — (4) Origen. in Josue homil. 7. — (5) Novatian, lib. de Trinit. cap. 8. — (6) Cyprian. ep. 75. — (7) Justin. Dialogo cum Tryphone. Οὐ κενοῖς ἐπισ[εὐσαμεν μύθοις, οὐθ ἀναποδιίκτοις λόγοις, ἀλλὰ μεσ]οῖς πνεύματος ἀγίου. — (8) Judæ ἢ. 17. Confer. 2. Petr. 111. 3. cum Judæ ἢ 18. — (9) Cyrill. Catech. — (10) Athan. Synops. et orat. 2. contra Arian. — (11) Nazianz. Car. 34. — (12) Hilar. lib. 1. de Trinit. — (13) August. lib. 11. c. 8. de Doctr. Christ. — (14) Ambros. de Incarn. cap. 8. — (15) Hieronym. lib. 1. cap. 24. contra Jovinian. — (16) Concil. Laodicen. cap. 60. — (17) Concil. Carthag. 3. can. 47. — (18) Ephrem. serm. contra Impudie. — (19) Damascen. l. 1v. c. 18. de Fidz orthodoxa.

La diversité de style que saint Jérôme a remarquée dans cette épître, et que Grotius après lui fait valoir pour la contester à saint Pierre, n'a pas paru fort sensible à plusieurs habiles critiques (1); et saint Jérôme (2), qui est le seul qui l'ait relevée, nous en découvre une raison qui paroît fort probable: c'est que saint Pierre se servant de différens interprètes, tantôt de Glaucias (3), et tantôt de saint Marc, le style de ses lettres se sentoit nécessairement de la diversité de ses secrétaires. Saint Marc, qui étoit avec lui lorsqu'il écrivit la première (4), n'y étoit pas lorsqu'il dicta celle-ci.

Ce que Grotius ajoute, qu'elle a été écrite après le siége et la ruine de Jérusalem, et que Simon, évêque de Jérusalem, en est l'auteur, ne mérite pas une réfutation sérieuse, parce que cela n'est appuyé sur aucune preuve solide. Les passages qui embarrassent Grotius, et sur lesquels il auroit souhaité que quelqu'un consultât les anciens manuscrits, se trouvent dans tous ceux qu'a consultés M. Mille, qui y a fait une attention toute particulière, comme il le remarque sur tous ces endroits.

A qui cette épître est adressée.

Nous croyons, avec le commun des commentateurs, qu'elle a été écrite aux mêmes chrétiens hébraïsans à qui saint Pierre envoya sa première épître. Il l'insinue assez lorsqu'il dit : Voici la seconde épître que je vous écris (5). De plus, il leur parle comme à gens instruits dans les Ecritures, et qui s'appliquoient fort sérieusement à l'étude des prophètes, qui étoient entre leurs mains (6). L'auteur du livre des Promesses, attribué à saint Prosper (7), la nomme l'Epître aux gentils; et l'auteur du Sermon de Cataclysmo, ou du Déluge, parmi les œuvres de saint Augustin (8), lui donne le nom de seconde Epître de saint Pierre aux gentils. Quelques commentateurs (9) croient qu'en effet on peut la regarder comme écrite aux gentils convertis, aussi-bien qu'aux juis; et pour prouver leur sentiment, ils se servent de ces paroles du chapitre 1er: Simon Pierre, apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu la même foi que nous; paroles qu'on prétend désigner les

⁽¹⁾ Magdeburgens. Gemar. Gerhard. Cajet. Est. Cornel. alii. — (2) Hioron. Duæ epistolæ quæ feruntur Petri, stylo inter se et caractere discrepant, structuraque verborum: ex quo intelligimus pro necessitate rerum diversis cum usum interpretibus. — (3) Clem. Strom. l. v11. p. 764. — (4) 1. Petr. v. 13. — (5) 2. Petr. 111. 1. — (6) 1. 19. 20. — (7) Prosper, scualius, Promission. l. 1v. c. 2. — (8) Vide apud August. tom. 6, nov. cdit. p. 606. — (9) Quidam apud Est. hic.

gentils, appelés aussi-bien que les juifs à la religion chrétienne. Mais rien n'est plus naturel que de les expliquer des juis sidèles, qui, au milieu de tant d'autres juis qui demeuroient dans l'endurcissement, avoient eu le bonheur de croire en Jésus-Christ.

DISSERTATION

SUR LE SYSTÈME DU MONDE

SELON LES ANCIENS HÉBREUX.

In est surprenant que l'on connoisse si peu le monde. Depuis tant de siècles que l'univers est livré aux recher- Difficulté de ches et aux disputes des hommes, Mundum tradidit dis- connoître le putationi corum (1), à peine sait-on la disposition et la du monde. structure de la terre que nous habitons; et encore n'en connoît-on que la superficie, et la moindre partie. Sur la plus grande partie de l'univers, on est réduit à faire des systèmes, et à bâtir de simples hypothèses, sans espérance de parvenir jamais à une connoissance exacte et démonstrative des choses qu'on étudie. Presque tout ce que les anciens avoient inventé en ce genre, toutes les découvertes qu'ils croyoient avoir faites, tous leurs systèmes du monde, ont été ou renversés ou réformés dans ces derniers siècles. Et qui doute qu'à notre tour nous ne soyons un jour réfutés et abandonnés par ceux qui viendront après nous, du moins sur un grand nombre de points? Il y aura toujours sur cette matière des obscurités et des difficultés insurmontables. Il semble que Dieu, jaloux, pour ainsi dire, de

*Cette Dissertation devoit être mise dans le xit volume après la préface sur l'Ecclesiaste; mais les changemens qu'on y a faits ont occasione un retard qui nous oblige de la placer ici.

(1) Eccl. 111. 11.

II. Système du

monde selon

les anciens Hébreux fort

différent du

nôtre.Mépri-

se de la plupart des com-

mentateurs

sur ce point.

Plan de cette Dissertation. la beauté et de la magnificence de son ouvrage, se soit réservé à lui seul la parfaite connoissance de sa structure, et le secret de ses mouvemens et de ses révolutions. Il nous en laisse assez voir pour nous obliger à reconnoître la sagesse, et pour nous faire admirer le pouvoir infini de l'Ouvrier; mais non pas pour cententer notre curiosité et notre inclination. L'étude du monde et de ses parties est une de ces occupations pénibles que le Seigneur a données aux hommes, afin qu'ils s'y exerçassent: Hanc occupationem pessimam dedit Deus filiis hominum, ut occuparentur in ea (1). Un grand nombre de ses œuvres plus grandes que celles que nous voyons nous sont cachées; car nous n'en voyons qu'un petit nombre: Multa abscondita sunt majora his; pauca enim vidimus operum ejus (2).

On n'a jamais exigé ni prétendu que les écrivains sacrés s'expliquassent dans la rigueur philosophique, et dans la précision que les professeurs des sciences humaines exigent de leurs disciples. L'Esprit-Saint parle pour tout le monde; il veut se faire comprendre aux ignorans comme aux savans. Ceux-ci entendent les expressions populaires, comme le peuple : mais le peuple ne pourroit entendre les expressions philosophiques et relevées. Ainsi il n'est pas indigne de la sagesse de Dieu de se proportionner aux simples dans ses manières de parler, surtout dans des livres où l'on doit étudier ses devoirs et non la physique ou l'astronomie. Il peut laisser aux savans le soin de pénétrer

dans la grandeur et la majesté de ses œuvres.

Les commentateurs qui se sont chargés de développer les sens cachés des livres saints et d'en expliquer les termes obscurs, n'ont pas toujours fait assez d'attention à ce principe. Dès qu'ils ont rencontré de ces endroits où l'auteur sacré s'exprime d'une manière populaire, au lieu d'étudier les sentimens qu'il supposoit dans l'esprit de ceux à qui il parloit, ils se sont appliqués à montrer la vérité de ce qu'il vouloit dire, et à réformer ses expressions sur les idées que la religion et la philosophie leur fournissoient. Lors, par exemple, que l'Ecriture donne de l'intelligence aux animaux, un corps à Dieu, une ame aux choses insensibles, les interprètes ne manquent pas d'avertir que ce sont des manières de parler populaires : cela est bon; mais il

⁽¹⁾ Eccl. 1. 13. — (2) Eccl. XLIII. 36.

faudroit aussi nous dire ce que le peuple pena quelle étoit son idée vraie ou fausse, et entuit, à réfute si la chose en valoit la peine. Au lieu de cela, ca que con intateur a voulu rappeler l'auteur sacré à sa copre of nion; il lui a fait dire tout ce qu'il a voulu, on a fa parler Moïse ou Salomon comme auroient fait Ptolomée, Galilée, Copernic ou Descartes. On a trouvé dans le premier chapitre de la Genèse, qui regarde la création du monde, tous les assièmes dont on étoit rempli. Cela est si vrai, qu'on a impriné aus esois (1) un livre intitulé, Cartesius mosai les, ou l'autentreprend de montrer que le monde de le cest si meine que celui de Descartes.

Nous ne partidois point ici imposer des lois aux autres,

ni faire croffe que nous ayons plus de lumières que ceux qui nous ont précedé. Nous avouons même qu'assez souvent, dans notre commentaire, nous avons suivi le torrent, et que, prévenu des opinions de l'école, nous avons supposé que l'auteur sacré vouloit dire ce que nous pensions. Mais, en comparant les derses expressions de l'Ecriture sur la disposition des partes de l'univers, nous avons remarqué que le système du proposition les anciens Hébreux étoit fort différent du nôtique que souvent nous faisions mal à pro-pos violence au le control de l'ajuster à nos préjugés. Ce qui nous a le plus servi à nous détromper, et à fixer nos doutes sur cette matière, a été la lecture des anciens philosophes et des pères. Les premiers, soit par tradition ou autrement, étoient à peu près dans les mêmes opinions que les Israélites sur la structure du monde; les autres pénétrés de respect pour les divines Ecritures, et ne se donnant pas si aisément la liberté de les conformer à leurs opinions, mais les prenant à la lettre, et suivant la première idée qui se présente à l'esprit, s'en étoient formé un système suivi, et tout conforme à celui des anciens Hébreux. Après avoir proposé les termes des Ecrivains sacrés, nous appuierons leur hypothèse par la ressemblance de celle des anciens philosophes et des pères. C'est la méthode que nous nous sommes proposée dans cette Dissertation.

⁽¹⁾ C'est D. Calmet qui parle ainsi.

ARTICLE PREMIER.

De la création du monde.

Récit de Moïse touchant la création de l'univers.

Rien n'est plus simple que le récit que fait Moise de la création de l'univers : Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. Or, la terre étoit informe et toute nue, et les ténèbres étoient répandues sur la face de l'abime, et l'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux. Alors Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. Et il sépara la lumière d'avec les ténèbres ; et il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit (1). C'est là l'ouvrage du premier jour. Après cela le Seigneur fit le firmament, et il sépara les eaux inférieures d'avec les eaux supérieures, par le moyen de ce firmament, auquel il donna le nom de ciel; c'est ce qui fut fait le second jour. Le troisième jour, Dieu ordonna que toutes les eaux se retirassent en un lieu; que la terre parût, et qu'elle produisit toutes sortes d'herbes et d'arbres : et cela fut fait ainsi. Le quatrième, il fit les astres pour éclairer la terre le jour et la nuit : il créa donc un grand corps lumineux pour présider au jour ; c'est le soleil : et un autre grand corps de lumière pour présider à la nuit, avec les étoiles; ce second corps lumineux est la lune. Le cinquième jour furent créés les poissons et les oiseaux ; le sixième, les animaux terrestres, et l'homme. Voilà ce que Moïse nous apprend.

Il n'est pas fort étonnant qu'un récit aussi concis ait été susceptible de tant de sens divers, et que chaque philosophe ait cru trouver son hypothèse dans Moïse. Ce légis-lateur nous représente le Seigneur comme un ouvrier tout-puissant, qui ayant d'abord préparé toute la matière sur laquelle il veut travailler, la dispose, et l'arrange dans la suite d'un certain nombre de jours, après lesquels il se repose. Il nous dit que Dieu créa la lumière, et distingua la nuit et le jour, avant la production du soleil et des autres corps lumineux, ce qui n'étoit pas fort aisé à concevoir

⁽¹⁾ Genes. 1. 1. et segg.

avant que les physiciens eussent considéré la lumière comme un fluide répandu dans l'espace, et dont l'existence ne dépend pas nécessairement de celle du soleil et des autres

corps lumineux.

L'idée de la création du monde s'étoit conservée chez presque tous les peuples; et nous avons encore dans les anciens le système de la plupart. Par exemple, celui des Egyptiens dans Diodore de Sicile (1), celui des Phéniciens dans Sanchoniaton (2), celui des Chaldeens dans divers fragmens rassemblés depuis quelques années dans la philosophie chaldéenne (3). Job (4) nous a donné celle des Iduméens, qui est la même que celle des Hébreux. Les Grecs, quoique moins attentifs à conserver les traditions anciennes et moins exacts sur cela que les peuples barbares, comme le leur reproche l'oracle (5), avoient toutefois conservé cette tradition; et on en trouve plus d'un système dans leurs philosophes (6). C'est de là que l'avoient reçue les Latins, et d'où Ovide l'a si bien exprimée dans ses Métamorphoses. La plupart reconnoissoient que le monde n'étoit point éternel; mais ils ne convenoient pas de celui qui l'avoit créé. Les uns en attribuoient la création à l'Etre souverain et tout-puissant; d'autres, à l'ame du monde; d'autres, au mouvement; d'autres, à l'air; d'autres, à l'amour, qui donna le mouvement et la fécondité au chaos, et lui fit produire la terre et les animaux. Les épicuriens crovoient la matière éternelle, et soutenoient que le hasard seul avoit donné la forme aux êtres que nous voyons. Enfin, il n'y eut jamais rien de bien fixe sur cela; et on ne crut pas la religion intéressée à ôter aux philosophes la liberté d'abonder en leur sens, et de proposer leurs conjectures sur cette matière.

Il n'en fut pas de même parmi les Hébreux; et c'est ce qui donne à leur système du monde un grand avantage sur tous ceux des anciens philosophes. Leurs sentimens furent toujours uniformes sur ce fait important de la création de l'univers. Ils furent toujours persuadés que Dieu seul est le créateur des êtres visibles et invisibles; et ce point fut toujours un des premiers articles de leur religion. Ils tien-

Divers systèmes des anciens touchant la création.

III. Système des Hébreux touchantla création.

⁽¹⁾ Diodorus Sicul. l. 1. — (2) Apud Euseb. præpar. Evang. l. 1. c. 10. — (3) Apud Stanley, Hist. philosoph. part. x111. — (4) Job. xxxv111. 4. et segq. — (5) Porphyr. ex oraculo Delphico, apud Theodoret. serm. 1. contra gentes. — (6) Vide Aristophan. et Euseb. lib. 1. præpar. cap. 7. et 14. et Tull. lib. 11. Academic. Quest.

nent que c'est par la parole toute-puissante du Seigneur que le chaos et toutes les créatures sont sorties du néant (1); que la production des choses ne lui a coûté qu'un Fiat (2); que c'est par sa volonté que tout a été créé et que tout subsiste (3); que la même puissance et la même sagesse qui a créé conserve aussi tous les êtres; qu'il peut les laisser tomber dans le néant, comme il a pu les en faire sortir; que tout est également soumis à sa volonté, et gouverné par sa providence. Voilà la croyance générale des Hébreux de tous les temps.

ARTICLE II.

De la terre.

Expressions de l'Ecriture sur les fondemens de la terre. La terre nous est toujours représentée dans l'Ecriture comme un corps très vaste recouvert en partie par la mer et suspendu dans le vide ou le néant matériel. C'est le Seigneur qui étend le septentrion sur le vide, dit Job, et qui tient la terre suspendue sur le néant (4). Et Isaïe: Qui est celui qui renferme toutes les eaux dans le creux de sa main; qui sur sa main étendue pèse les cieux; qui soutient avec trois doigts la masse de la terre (5)? Ces expressions insinuent que la terre est suspendue, et comme flottante dans l'espace; et cette opinion a été trèscommune dans l'antiquité, comme on le verra dans la suite.

Système des Hébreux, des païens et des pères sur la position de l'enfer.

C'est au fond des abîmes, et au centre de la terre, que les Hébreux plaçoient l'enfer. C'est là que les géans gémissent sous les eaux (6), et où sont détenus les tyrans, et ces superbes dominateurs des peuples qui ont désolé la terre et opprimé les nations. C'est là que les prophètes (7) nous représentent les rois d'Assyrie, de Babylone, d'Egypte, couchés dans ces sombres et ténébreux cachots. C'est la que l'on ne voit que les impies et les scélérats, qui s'y désespèrent

⁽¹⁾ Psalm. XXXII. 6. — (2) Psalm. XXXII. 9. CXLVIII. 5. — (3) Apoc. IV. 11. — (4) Job. XXVI. 7. — (5) Isai. XL. 12. — (6) Job. XXVI. 5. Prov. II. 18. Ad inferos (Hebr. Ad gigantes). — (7) Isai, XIV. 9. Ezeoh. XXXII. 18. et XXXII. 18. et seqq.

sans espérance d'en sortir (1). Enfin, c'est là ce que les païens appeloient le noir Tartare, et le royaume de Pluton, ou d'Adès. Les expressions des poëtes grecs et latins, qui étoient les théologiens du paganisme, s'accordent parsaitement sur ce point avec celles de l'Ecriture. Les pères mettent l'enfer les uns sous la terre (2), les autres au fond des abimes, et les autres hors de la terre (3) et dans ce qu'ils appellent les ténèbres extérieures; ce qui étoit, suivant l'idée de ceux qui ne croyoient pas que le soleil nât autour de la terre, la même chose que les anti-des, où l'on ne voyoit, selon eux, jamais de lumière. La terre, ainsi fondée, demeure immobile et inébran-

able. Une race passe, et une autre race vient, dit l'Ecclésiane; mais la terre demeure toujours ferme (4). Et le Psalmiste dit: Il a fondé la terre sur ses bases, et elle ne sera jamais ébranlée (5). Et ailleurs : Vous avez affermi la terre, et elle demeure immobile (6). Si la terre tremble quelquefois, c'est le Seigneur qui la fait trembler par sa colère. Il la regarde dans sa fureur et elle s'effraie; elle s'agite et elle se fond en quelque sorte en sa présence (7). C'est ce que dit le Psalmiste : La terre trembla à la vue du Seigheur, à la vue du Dieu de Jacob. Et ailleurs : Il regarde la terre, et elle tremble (8). Et encore : Que la terre soit émue en sa présence; car il l'a affermie, en sorte qu'elle ne sera point ébranlée (9). Et Jérémie : C'est le Seigneur qui a affermi la terre par sa sagesse (10). Et le cantique de la mère de Samuël : C'est au Seigneur qu'appartiennent les solides fondemens de la terre; et il a mis sur eux le monde (11).

Les Hébreux étant dans ces sentimens n'avoient garde Les Hébreux de croire qu'il y eût des antipodes, ni que la terre fût considé-

Expressions

de l'Ecriture

sur ta stabi-

lité de la

(1) Prov. IX. 18. XXI. 16. Isai, XXVI. 14. Morientes non vivant, gigantes non resurgant. (Hebr. Mortui non vivent, gigantes non resurgent.) Ps. LXXXVII. 11. Numquid mortuis facies mirabilia? aut medici suscitabunt? (Hebr. aut gigantes resurgent?) — (2) Vide Aug. Retract. L. II. o. 4. — (5) S. Chrysost. Homil. 51. in Ep. ad Rom. Origen. tract. 53. in Matth. - (4) Eccl. 1. 4. Terra autem in æternum (Hebr. litt. in s.culum) stat. - (5) Psalm. CIII. 5. Qui fundasti terram super stabilitatem suam : non inclinabitur in seculum seculi. (Hebr. Qui fundasti terram super bases suas : non dimovebitur in seculum et ævum.) — (6) Psalm. CXVIII. 90. — (7) Psalm. CXIII. 7. A facie Domini mota est (Hebr. contremuit) terra. — (8) Psalm. 6111. 32. Qui respicit terram, et facit eam tremere. (Hebr. et tremit). — (9) 1. Par. xvi. 30. Ps. xcv. 9. — (10) Jerem. x. 12. Ll. 15. — (11) 1. Reg. 11. 8. Domini enim sunt cardines terræ. (Hebr. aliter, solida fundamenta terræ.)

une surface

roient la ter-ronde, et que le soleil et la lune tournassent autour d'elle. La terre, suivant leur système, n'avoit qu'une surface plate, éten- plate, à l'exception des montagnes qui s'élèvent d'espace due sur les en espace, et qui y causent quelque inégalité. Dans l'hébreu, la terre n'est jamais appelée du nom de boule, ni d'aucun autre qui ait rapport à ceux que les Latins emploient, orbis et globus. Le mot hébreu thébel (1), qui est ordinairement traduit par orbis, signifie proprement le mélange, ou l'assemblage des créatures terrestres; et dans l'original nous lisons en quelques endroits que la terre est étendue sur les eaux, comme le métal qu'on étend à coups de marteau sur l'enclume; par exemple, Isaïe dit : Il étend la terre avec tout ce qu'elle produit (2). Et le Psalmiste: Il étend la terre sur les eaux (3). Dans ces passages, c'est le mot hébreu d'où dérive celui qui est traduit par le sirmament; de manière que l'on pourroit dire en quelque sens que la terre est à l'égard des eaux inférieures ce qu'est le firmament à l'égard des eaux supérieures. De même que celui-ci sert comme de digue aux caux supérieures, et les empêche de tomber sur la terre; de même la terre empêche les eaux sur lesquelles elle nage de se répandre, et de replonger l'univers dans l'ancien chaos. Nous aurons lieu de rapporter encore d'autres passages, qui justifient que c'étoit là l'idée des anciens Hébreux.

Les Hébreux croyoient-ils ou carrée?

Nous ne remarquons rien de bien distinct sur la figure de la terre. On ne voit pas bien s'ils la croyoient ronde ou laterreronde carrée. Quelquesois ils semblent dire qu'elle est carrée: Le Seigneur appellera ses élus des quatre vents (4). Saint Jean dit qu'il vit quatre anges aux quatre coins de la terre (5), et que Satan sortira de sa prison pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre (6). Et David parlant de Salomon figure du Messie, qui devoit étendre sa domination sur toute la terre, s'exprime ainsi: Il dominera depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémites du monde. (7). Ils concevoient la mer Méditerranée à l'occident, et la mer Caspienne ou le Pont-Euxin à l'orient; voilà les deux mers : l'Euphrate au nord; car l'Ecriture (8) le met ordinairement de ce côté-

⁽ו) תבל, Orbis. — (2) Isai, XLII. 5. Firmans (Hebr. Expandens) terram, et que germinant ea ea. — (3) Psal. XXXV. 6. Qui firmavit (Hebr. expandit) terram super aquas. — (4) Matth. XXIV. 31. — (5) Apoc. VII. 1. — (6) Apoc. XX. 7. — (7) Ps. LXXI. 8. — (8) Jerem. I. 13. III. 12.18. XLVII. 2. et passim.

là, et l'extrémité du monde aux confins de l'Arabie heureuse sur l'Océan. Tout cela insinue que la terre étoit considérée comme presque carrée ; mais nous allons voir d'autres expressions, qui pourront nous donner un plus grand jour sur cela. Il est certain que les anciens géographes (1) ont cru la terre habitable beaucoup plus longue que large; c'est-à-dire qu'ils croyoient qu'elle s'étendoit beaucoup plus de l'orient à l'occident, que du septentrion au midi. Ils en parloient suivant ce qui leur en étoit connu.

ARTICLE III.

De la mer, et de toutes les eaux qui sortent de la terre.

La mer enveloppoit la terre de toutes parts, de manière que celle-ci n'étoit que comme une île très-vaste, qui étoit Système des tout environnée et toute pénétrée d'eaux, qui flottoit sur cet élément, et y étoit arrêtée par la toute-puissance du tuation de la Seigneur. La mer avoit pour bornes d'un côté la terre que mer. nous habitons, et de l'autre une autre terre sur laquelle le ciel portoit par ses extrémités. Au moins, c'est ce qui paroît par quelques passages de l'Ecriture. Par exemple, la Sagesse dit : J'étois avec lui lorsqu'il mettoit un cercle, ou une ligne de circonvallation, à l'abîme (2). Et Job : Il a mis un cercle autour des eaux (3). Il les a comme enfermées par une ligne tirée au compas. Et ailleurs : C'est le Seigneur qui a mis des barrières à la mer, en lui disant : Vous viendrez jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'au rivage, et vous n'irez pas plus avant, et là vous briserez l'orgueil de vos flots (4); expressions qui se trouvent répétées en plusieurs autres endroits de l'Ecriture (5). Voilà donc, ce me semble, deux limites ou deux termes dans lesquels la mer est resserrée : l'un intérieur, c'est la terre que nous habitons ; et l'autre extérieur, qui est une

Hebreux tou-chant la si-

⁽¹⁾ Strabo, t. 11. p. 79. Dionys. Perieget. Cicero, Somn. Scipionis.
(2) Prov. v111. 27. Quando certa lege et gyro vallabat abyssos. (Hebr. Quando describebat circulum super faciem abyssi.) — (3) Job. xxv1. 10. Terminum circumdedit aquis. (Hebr. Descripsit circulum super faciem aquarum.) — (4) Job. xxxv111. 10. 11. — (5) Psal. xxx11. 7. Prov. v111. 29. Jerem. v. 22. etc. 23.

II.

taines, les fleuves, et terre inconnue et inaccessible aux mortels, et dans laquelle les bienheureux mènent après leur mort une vie pleine de délices. Je parle suivant l'opinion des esséniens, rapportée par Josèphe (1), qui confirme en cela le système que nous venons de proposer. C'est l'idée que les anciens s'en étoient formée, comme on le voit dans le moine Cosme l'Egyptien (2). Les noms de cercle, de compas, de ligne de circonvallation, que l'Ecriture emploie pour marquer les bornes de la mer, nous font croire que les Hébreux

crovoient la terre ronde, ou à peu près.

C'est par une suite de cette idée qu'ils disoient par hyperbole d'un prince dont l'empire devoit être très-étendu, qu'il domineroit d'une mer à l'autre : Dominabitur a mari usque ad mare (3); c'est-à-dire par toute la terre, depuis un bord de l'Océan jusqu'à l'autre. De là vient aussi que les extrémités de la mer se mettent pour tout le plus loin où un homme puisse aller. Si je prends les ailes de l'aurore, et que j'aille habiter à l'extrémité de la mer, ce sera votre main qui m'y conduira (4). Et pour marquer que les pluies et les nues viennent de la mer, ils disent que le Seigneur élève les nues de l'extrémité de la terre (5), c'est-à-dire qu'il les élève de la mer, qui borne de tous côtés la terre. Moïse (6), décrivant l'état où étoit la terre au commencement du monde, nous dit que l'abîme enveloppoit toute la terre; et le Psalmiste (7), que les eaux couvroient toute la terre, comme un manteau couvre l'homme. Lorsque le Seigneur voulut faire paroître l'élément aride, il ordonna que les eaux qui étoient répandues sur toute sa surface, à une très-grande hauteur, se retirassent dans les abîmes (8); de manière que la terre parut tout d'un coup, comme ces îles que l'on a vues quelquefois s'élever du fond de la mer, et se montrer sur l'eau.

Les Hébreux croyoient aussi que les fontaines, les fleu-Système des ves, et généralement toutes les eaux qui sortent de la Hébreux touterre, ou qui coulent dans les canaux des rivières ou des chant les fonruisseaux, venoient de la mer (9) : Tous les fleuves entrent dans la mer, et elle ne regorge point; les rivières

Digitized by Google

⁽¹⁾ Joseph. de Bello jud. l. 11. c. 7. p. 788. — (2) Cosmas Egyptius, l. 1v. p. 186. et seq. — (5) Psalm. LXI, 8. Vide Amos, vIII, 12. Mich. vII. 12. Zach. IX. 10. — (4) Psalm. CXXXVIII. g. Si sumpsero pennas meas diluculo (Hebr. pennas auroræ), et habitavero, etc. — (5) Ps. CXXXIV. 7. Jorem X. 13. — (6) Genes. 1. 2. — (7) Ps. CIII. 6. — (8) Genes. 1. 9. 10. - (9) Eccle. 1. 7.

retournent au lieu d'où elles sont sorties, afin qu'elles toutes les coulent de nouveau. C'est par un effet de la science du tent de la Seigneur, dit Salomon (1), que les eaux de l'abime se terre. rompent et viennent sourdre sur la terre. Jacob en donnant sa dernière bénédiction à Joseph (2), lui souhaite les bénédictions du ciel d'en haut, c'est-à-dire les pluies et les rosées; et les bénédictions de l'abîme qui est couché pardessous, c'est-à-dire l'abondance des eaux de sources. qui viennent toutes de la mer, sur laquelle la terre surnage, comme on l'a dit ci-devant. Moïse répète les mêmes termes (3) en bénissant la tribu de Joseph, peu avant sa mort. Lorsqu'il décrit le déluge (4), il dit que les cataractes du ciel s'ouvrirent, et que toutes les sources du grand abîme se rompirent, en sorte que les eaux du ciel tombant avec une abondance prodigieuse, et celles de la mer sortant avec impétuosité du fond de la terre, comme un fleuve qui rompt ses digues, on vit bientôt la terre habitable abîmée sous les eaux. Lorsque le déluge cessa (5). Dieu ferma ces sources, et empêcha que les eaux de l'abime ne continuassent à briser leurs digues.

Suivant cette idée, on ne doit pas s'étonner qu'aujourd'hui on ne trouve plus les quatre fleuves du paradis terrestre (6) au même lieu, et sortant d'une même source, comme avant le déluge. C'est que, dans ce terrible événement, les sources furent rompues, suivant l'expression de Moïse, les terres s'affaissèrent, les eaux s'ouvrirent de nouvelles routes, le cours des fleuves fut dérangé. leurs canaux remplis, leurs sources changées. Et lorsqu'après le déluge le Seigneur ferma ces sources, et ne laissa plus couler qu'autant d'eau qu'il en falloit pour humecter la terre, les sources anciennes ne se trouvèrent plus en la même place, mais dans une distance considérable de leur ancienne issue. Nous n'examinons point ici la vérité ou la fausseté de l'hypothèse de Moïse : mais il suffit, pour vérifier ce qu'il dit de la disposition primitive de ces quatre fleuves, que depuis le déluge on remarque encore leurs quatre sources dans le même pays qu'autrefois, et dans

III. Remarque sur la source des quatre fleuves du paradis ter-

3o.

⁽¹⁾ Prov. 111. 20. Sapientia illius eruperunt abyssi. (Hebr. Scientia illius soissi sunt abyssi). — (2) Genes. XLIX. 25. Benedictionibus abyssi acentis deorsum (Hebr. sliter, desubter.) — (3) Deut. xxxIII. 13. Atque abysso subjacente. (Hebr. jacente desubter.) — (4) Genes. vII. 11. — (5) Genes. vIII. 2. — (6) Genes. II. 10. et seqq. Voyez la Dissertation sur te paradis terrestre, tom. 1er.

une distance qui n'est pas fort grande, si l'on fait attention à l'extrême renversement que cette inondation a dù causer dans toute la terre. Quand les eaux ne viendroient pas immédiatement de la mer, comme le croyoient les Héhreux, on ne peut nier, sans démentir Moïse, qu'alors les sources des rivières et des fleuves ne se soient rompues; et la chose ne pouvoit arriver autrement, près tant de pluies qui étoient tombées. Les souis in tant tropremplis, regorgèrent sans doute, s'out in nouvelles issues, et en supprimèrent beaucoup d'antant qu'il en faut pour justifier ce Moïse pour accorder son récit, en parlant de deluge, avec ce que nous voyons aujéi

V. Ce que les breux entendoient sons le nom d'îles.

Tous les pays où l'on ne pouvoit ar mer étoient compris par les Hébreux sous nations. Ils regardoient la terre comme un très-vaste continent, qui comprenoit divers fleuves, et divers lacs, qu'ils appeloient aussi mers. Mais dans la grande mer étoient répandues différentes îles, séparées de la terre de tout côté. Ce que l'on dit communément, que dans leur langage le nom d'île se prend pour tous les pays maritimes, n'est point vrai dans toute la rigueur. Ils avoient la même no-tion d'île que nous: mais comme il innoissoient fort peu la géographie, et qu'ils ne voyageo it que très-rare-ment par mer, il est arrivé quelquesos qu'ils ont donné le nom d'île à des pays maritimes qu'ils croyoient séparés de leur continent, parce qu'ils n'y alloient que par mer. Par exemple, ils disent que les descendans de Javan peuplèrent les iles des nations (1), c'est-à-dire l'Asie mineure. les îles de l'Archipel, le Péloponèse. Et ailleurs (2), ils donnent le nom d'île de Céthim à la Macédoine, et celui d'île d'Elisa (3) à l'Elide dans le Péloponèse. C'est une faute qui leur est très-pardonnable; les anciens en ont fait de pareilles et de bien plus grandes en matière de géographie, et cela dans des temps beaucoup plus éclairés que ne l'étoient ceux où écrivoient les auteurs sacrés, et parmi des peuples bien plus polis et plus instruits que ne pouvoient être les Hébreux. S'il y a de l'erreur dans ces expressions, elle est toute sur le compte du peuple, et nullement sur celui de l'écrivain, qui a dû se proportionner à son lecteur et à son auditeur, pour se rendre intelligible.

⁽¹⁾ Genes. x. 5. — (2) Jerem. 11. 10. Isai, xxIII. 1. 12. — (5) Ezech. xxVII. 7.

ARTICLE IV.

Des cieux.

Les Hébreux reconnoissent trois cieux divers, et d'une élévation inégale. Le premier et le moins élevé est l'air, où volent les oiseaux du ciel (1), et où sont les nues, qui répandent les eaux sur la terre. C'est là que se forment les vapeurs et la rosée, suivant leur opinion. Le second ciel, supérieur au premier, est le firmament, dans lequel sont comme enchâssées les étoiles, et où le soleil et la lune ont leur route marquée par les ordres du Tout-Puissant. Au-dessus du firmament sont les eaux supérieures, dont on parlera dans la suite. Ensin, le troisième ciel, et le plus élevé de tous, est celui où réside la majesté du Très-Haut (2). C'est là où saint Paul fut ravi, et où il entendit des choses qu'il n'est pas permis à l'homme de publier (3).

L'air est assez connu, et personne n'ignore que parmi les Hébreux il n'ait porté le nom de cicl. Quant au firmament, Moïse nous apprend (4) que Dieu l'ayant créé, lui donna le nom de ciel, et y plaça le soleil, la lune et les ciens Héastres; et qu'il servit à séparer les eaux inférieures d'avec les eaux supérieures. L'antiquité chrétienne a été fort partagée sur la nature et les qualités du firmament, et encore aujourd'hui les commentateurs juifs et chrétiens sont sur cela assez peu d'accord entre eux. Les uns (5) croient que c'est comme une glace solide et très-dure, qui soutient audessus d'elle une prodigieuse quantité d'eaux ; d'autres (6) l'ont formé d'une matière de feu; d'autres (7), d'eau

Les Hébreux reconnoissoient trois cieux divers.

II. Solidité du firmament selon les an-

⁽¹⁾ Genes. 1. 26. 28. 11. 19. ct passim. — (2) Ps. cx111. 24. — (5) 2. Cor. хи. 2. 4. — (4) Genes. 1. 7. 8. — (5) Joseph. Antiq. t. 1. c. 2. Тох обраног τοῖς ὅλοις ἐπιτίθησι.... χρύσταλλοντε περιπήξας αὐτῷ, καὶ νότειον αὐτον, καὶ ὑετώδη, etc. Sever. Gabal. Orat. 2. Cyrill. Jeros. Catech. 9. Novat. tib. 11. de Trinit. cap. 8. Ambros. lib. 11. cap. 4. Hexaemer. Hieronym. Ep. 82. ad Ocean. Theodoret. q. 11. in Genes. Mari. Vict. lib. 1. carm. in Genes. Cosm. Ægypt. l. x. Beda Hexaemer. Raban. in Genes. 1. Honor. Augustod. t. 11. de Imag. mundi. Procop. in Genes. — (6) Hildebert. Turon.tract. Theol. cap. 25. Hugo Victor Hil. in Psal. cxx11. et alii. (7) Vide Damascen. 1. II. de Fide, c. 6.

simple ; d'autres (1), de vapeurs, d'air, ou de fumée ; d'autres en ont fait un composé des quatre élémens ; et d'autres enfin veulent que ce soit un cinquième élément,

différent des quatre autres.

Mais toutes les expressions de l'Ecriture nous persuadent que les anciens Hébreux croyoient le firmament un corps très-solide, et capable de supporter un très-grand poids, tel qu'est celui des eaux supérieures dont il est chargé. On peut se le représenter comme une voûte extrêmement vaste et massive. C'est l'idée qu'en a eue Josèphe (2), lorsqu'il dit que Dieu a enveloppé le ciel de glace. Le mot hébreu rakiah (3), que l'on a traduit par firmamentum, signifie proprement une plaque de métal étendue à coups de marteau. Dans Job (4), les cieux sont comparés à un miroir de bronze battu au marteau. Isaïe (5), suivant la traduction des Septante, du syriaque et de l'arabe, dit que le Seigneur étend les cieux comme une voûte ; et c'est de là que la plupart des pères ont pris leur idée du firmament. Moïse (6) nous dit que lorsque Dieu voulut envoyer le déluge, il ouvrit les cataractes du ciel, et fit tomber l'eau avec impétuosité; et lorsqu'on demande que le Seigneur descende du ciel, on le prie de le rompre : Utinam dirumperes cœlos, et descenderes (7) ! Saint Matthieu (8) et saint Marc (9) disent qu'au baptême de Jésus-Christ. les cieux se fendirent sur lui, et qu'on vit l'Esprit-Saint descendre, et se reposer sur sa personne.

Il est vrai qu'en quelques endroits on compare les cieux à une tente. Le Psalmiste dit : Vous étendez les cieux comme une courtine (10). Et Isaïe : Voici ce que dit le Seigneur, qui erée les cieux, et qui les étend (11). Et ailleurs : Vous avez oublié le Seigneur qui vous a créé, qui a étendu les cieux, et fondé la terre (12). Et Jérémie : Celui qui a créé la terre par sa puissance, et qui l'a affermie par sa sagesse, et qui a étendu les cieux par sa prudence (13). Et Isaïe dit aussi que les cieux se roule-

⁽¹⁾ Basil. Homil. 3. in Hexaem. Greg. Nyss. in Hexaem. Euseb. præp. t. x1. c. 16. Aug. opere imperfecto in Genes. ad litter. Rupert. in Genes. — (2) Joseph. tib. 1. c. 1. Antiq. — (3) Y77 — (4) Job. xxxvII. 18. Tu forsitan cum eo fabricatus es cælos, qui solidissimi quasi ære fusi sunt. (Hebr. Numquid expandisti (quasi malleo) cum eo cælos, validos sicut speculum fusum.) — (5) Isai, x1. 22. Ο στήσας ός καμάραν τὸν οὐρανὸν, καὶ διατείνας ὡς σκηνὴν κατοικεῖν. — (6) Genes. VII. 11. — (7) Isai. LxIV. 1. — (8) Matt. III. 16. — (9) Marc. 1. 10. — (10) Psal. CIII. 3. — (11) Isai, xLII. 5. — (12) Isai, 11. 13. — (13) Jerem. LI. 15.

ront comme un livre (1), lorsque le Seigneur exercera ses vengeances. Enfin le passage que nous avons cité auparavant, et que les Septante traduisent par, Il étend les cieux comme une voûte, porte selon l'hébreu (2): Il étend les cieux comme une toile fine, ou une peau déliée. Mais dans ces passages on veut simplement relever la puissance infinie du Seigneur, qui a formé les cieux, et qui leur a donné leur consistance et leur étendue, avec autant de facilité que s'il eût voulu simplement étendre une tente, ou déplier un linge. Enfin, tout ce que l'on vient de dire confirme admirablement l'hypothèse qui veut que le firmament soit au-dessus de la terre en forme de voûte, en sorte que ses extrémités portent sur cette terre que l'on concevoit au-delà de l'Océan.

C'est en effet l'idée que l'Ecriture nous en donne ; les extrémités du ciel sont marquées comme une distance et un éloignement infini. Quand vous seriez repoussés jusqu'aux extrémités du ciel, je saurai vous en faire reve- par les exnir, dit le Seigneur (3). Et ailleurs (4), il menace Babylone de lui susciter des ennemis de tous côtés, et de les appeler contre elle des extrémités du ciel. Et le Psalmiste (5), décrivant la course journalière du soleil, dit qu'il s'élance comme un géant; il part d'une extrémité du ciel, et sa course s'étend jusqu'à l'autre extrémité, et il n'y a personne qui puisse se cacher à sa chaleur. Job dit: Les colonnes du ciel tremblent, et sont saisies de frayeur, lorsque le Seigneur fait éclater sa colère (6). Et l'auteur de l'Ecclésiastique : Le ciel et le ciel des cieux, l'abîme, la terre, et tout ce qui y est compris, seront ébranlés par ses regards; les montagnes, les collines, et les fondemens de la terre, trembleront de frayeur à son aspect (7). Toutes ces manières de parler nous donnent l'idée d'un édifice qui est ébranlé par ses fondemens, et dont l'agita-

Ce que les Hebreux en-

tion se répand partout, et jusqu'aux toits. Le ciel est

⁽¹⁾ Isai , XXXIV. 4. Complicabuntur (Hebr. Volventur) sicut liber cali. - (2) Isai, xL. 22. Qui extendit velut nihitum (Hebr. velut conopœum) cælos. — (3) Deut. xxx. 4. Si ad cardines cæli fueris dissipatus. (Hebr. Si fuerit depulsio tua in extremo colorum.) 2. Esdr. 1. 9. Etiamsi abducti fueritis ad extrema cæli. (Hebr. Si fuerit deputsio vestra in extremo cælorum.) — (4) Isai, xm. 5. A summitate cæli. (Hebr. Ab extremo cælorum.) - (5) Ps. xvni. 7. A summo cæto (Hebr. Ab extremo cætorum) egressio ejus : et occursus ejus usque ad summum ejus. (Hebr. et revotutio ejus super extrema eorum.) - (6) Job. xxvi. 11. Columnæ cæli contremisount, et pavent ad nutum ejus. (Hebr. ab increpatione ejus). --(7) Eccli. xvi. 18. 19.

comme le toit de cet édifice dont la terre porte les colonnes. On fera voir ci-après que ces notions n'étoient point particulières aux Hébreux, et que plusieurs philosophes les ont concues de même.

IV. Immobilité des cieux selon les anciens Hé-

breux.

La solidité et l'immobilité des cieux sont des suites des principes que l'on vient de proposer. Si ce sont des glaces d'une grandeur et d'une dureté impénétrable, ils ne peuvent être que très-solides; s'ils sont fondés sur la terre qui est au-delà de l'Océan, s'ils sont supportés sur des colonnes établies par la main de Dieu même, ils ne peuvent manquer d'être immobiles et inébranlables. Le Seigneur par sa prudence a affermi les cieux, dit Salomon (1); et la Sagesse déclare qu'elle étoit présente lorsque le Tout-Puissant rendoit les cieux fermes et stables (2). Lorsque l'Ecriture veut marquer une chose stable, et d'une durée infinie, elle dit qu'elle durera autant que le ciel. Le Psalmiste parlant du règne du Messie, sous le symbole de celui de Salomon, dit que son trône subsistera autant que le ciet (3). Et Moïse parlant aux Hébreux : Le Seigneur a promis avec serment à vos pères de leur donner cette terre, pour la possèder aussi long-temps que le ciel sera au-dessus de la terre (4).

Système des Hébreux touchant les eaux supérieures. Les eaux supérieures qui sont au-dessus du firmament ont beaucoup exercé les anciens et les nouveaux interprètes; les uns ayant prétendu que ce n'étoit autre chose que les nues; d'autres, de simples vapeurs (5). Mais les anciens Hébreux l'entendoient tout simplement et sans finesse; ils croyoient qu'il y avoit là de véritables eaux, fluides, coulantes, et de même nature que les eaux sublunaires. Et c'est en effet l'idée qu'en donne l'Ecriture, et celle qu'en ont eue la plupart des anciens pères (6). Moïse (7) nous dit que c'est de là que fondirent les eaux qui inondèrent la terre au temps du déluge, les cataractes du ciel s'étant ouvertes, et Dieu ayant rompu les digues de ces immenses réservoirs. Un abîme appelle un autre abîme, dit le Psalmiste (8); l'abîme des eaux supérieures

⁽¹⁾ Prov. III. 19. — (2) Prov. VIII. 27. Quando preparabat (Hebr. stabiliebat) cælos. — (3) Psal. LXXXVIII. 30. — (4) Deut. XI. 21. — (5) Vide Aug. de Genes. ad Litter. t. II. c. 5. — (6) Justin. seu alius, Qu. ad Orthodox. qu. 93. Eustach. Antioch. in Hewaem. Basil. homil. III. in Hexaem. Nyssen. in Hewaem. Ambros. in Hexaem. l. II. c. 3. Severi Gabal. orat. II. de creat. Theod. qu. 11. in Gen. Procop. Beda, Raban. in Genes. Vide et Augustin. de Genes. ad litt. lib. II. c. 1. — (7) Genes. VII. 11. — (8) Ps. XII. 8.

semble exciter l'abîme des eaux inférieures, au bruit des eaux que vous faites tomber. J'exaucerai les cieux, dit le Seigneur (1), et les cieux exauceront la terre; les cieux recevront de moi les eaux pour les répandre sur la terre. J'étois avec lui, dit la Sagesse, lorsqu'il affermissoit le ciel élevé au-dessus de la terre, et qu'il fortissoit les sources de l'abîme (2), c'est-à-dire l'immense réservoir des eaux supérieures. Ailleurs l'Ecriture (3) nous dépeint les nues comme des outres qui se remplissent à mesure que le firmament s'ouvre et laisse venir ses eaux dans leur capacité. Lorsque le Seigneur menace son peuple de lui envoyer la stérilité, il dit qu'il fermera le ciel, et que la pluie ne tombera point (4); que le ciel sera pour eux un ciel de fer (5). En un mot, comme l'Océan est la source de toutes les eaux inférieures, le sirmament est la source de toutes les eaux supérieures.

ARTICLE V.

Des astres et des météores.

La vivacité du génie des Hébreux anime dans leurs discours toute la nature ; et si l'on prenoit leurs expressions à Système des la lettre, on diroit qu'ils considéroient le soleil et la lune Hébreux tou-chant les ascomme des êtres animés et intelligens, qui annoncent la tres. grandeur de Dieu, et dont la voix se fait entendre par toute la terre, et jusqu'aux extrémités du monde (6); comme des êtres qui connoissent leur route, et le temps de leur lever et de leur coucher (7); qui obéissent aux ordres du Seigneur; qui s'avancent, qui s'arrêtent, qui rétrogradent, dès qu'il le leur ordonne (8); qui se couvrent de ténèbres en plein jour (9), et qui retirent leur lumière au

(1) Osee. 11. 21. — (2) Prov. VIII. 27. Quando æthera firmabat sursum, et librabat fontes aquarum. (Hebr. et roborabat fontes abyssi. — (3) Job. xxxvIII. 37. Quis enarrabit colorum rationem? et concentum cæli quis dormire faciet? (Hebr. juxta quosdam: Quis dinumerabit nubes sapientia? et utres exti quis decumbere faciet?) — (4) 3. Reg. vIII. 35. — (5) Levit. xxvi. 19. — (6) Psal. xvIII. 5.—(7) Ps. CIII. 19. — (8) Jos. x. 12. 13. Habao. III. 11. 4. Reg. xx. 9. 10. 11. Isai. xxxvIII. 8. — (9) Amos. viii. g. Jerem. xv. g. etc.

dedans d'eux-mêmes, aussitôt que le Tout-Puissant se met en colère (1); ensin ces deux astres sont représentés comme le roi et la reine du ciel (2), dont l'un préside au jour, et l'autre à la nuit, et exercent leur domination sur les autres astres, appelés dans le style des Hébreux l'armée du ciel (3). Mais toutes ces expressions sont des métaphores dont on ne peut rien conclure touchant l'idée simple et naturelle que les Hébreux avoient de tous ces astres. Ils ne les supposoient point réellement animés; mais ils supposoient que le soleil et la lune étoient réellement l'un et l'autre dans un mouvement continuel pour aller de l'orient à l'occident, et de l'occident à l'orient.

II. Système des Hébreux touchant la course du soleil.

Nous ne trouvons pas dans l'Ecriture un système bien marqué, pour la manière dont le soleil retourne de l'occident à l'orient; et les anciens ont eu sur cela des opinions assez singulières, que nous exposerons ci-après. Voici ce que l'Ecriture nous en dit : Les cieux annoncent la gloire de Dieu.... Le jour porte l'ordre au jour ; et la nuit le déclare à la nuit. Leur voix se fait entendre jusqu'aux extrémités du monde ; il les fait servir de tente au soleil. Cet astre paroît comme un époux qui sort de sa chambre nuptiale; il s'élance plein d'ardeur comme un géant pour fournir sa carrière. Il part d'une extrémité du ciel, et sa course s'étend jusqu'à l'autre extrémité; et il n'y a personne qui puisse se cacher à sa chaleur (4). Le sage dans l'Ecclésiaste nous dit quelque chose de plus exprès : Le soleil se lève et se couche; et il retourne tout essouffle à son lieu où il se lève : il va vers le midi, et il retourne vers le septentrion (5). Salomon marque ici deux choses; la première, le mouvement diurne et quotidien du soleil de l'orient à l'occident, et son retour de l'occident à l'orient : Il se lève et se couche; et il retourne tout essoufflé à son lieu où il se lève. La seconde est le mouvement annuel du soleil d'un tropique à l'autre, dans les différens signes du zodiaque; c'est ce que Salomon exprime par ces mots: Il va au midi, et il tourne vers le septentrion. Après avoir

⁽¹⁾ Joel. II. 10. III. 15. — (2) Genes. I. 16. Ps. CXXXV. 8. 9. —(3) 4. Reg. XVII. 16. XXI. 3. 5. XXIII. 4. 5. 2. Par. XXXIII. 3. Isai, XXXIV. 4. Jerem. VIII. 2. XIX. 13. — (4) Psalm. XVIII. 5. 6. In sole posuit tabernaculum suum. (Hebr. Soli posuit tabernaculum in cis.) Et ipse tamquam sponsus, eto. — (5) Eccle. 1. 5. 6. Oritur sol et occidit, et ad locum suum revertitur: ibique renascens, gyrat per meridiem, et flectilur ad aquilonem (Hebr. Oritur sol, et occidit sol, et ad locum suum anhelat ubi oritur: vadit ad meridiem, et flectitur ad aquilonem.)

parcouru les signes qui sont au midi, il retourne vers ceux qui sont au septentrion, et fait ce mouvement par une circulation continuelle. Le mouvement du soleil de l'orient à l'occident est sensible, de même que son mouvement du midi au septentrion; mais la difficulté consiste à expliquer le retour de l'occident à l'orient.

Les anciens avoient sur cela deux systèmes; le premier, que le soleil, arrivant à l'occident, se plongeoit dans la mer. et y réparoit, par la fraîcheur et l'humidité de cet élément, l'épuisement qu'il avoit souffert durant tout le jour (1). De là il se rendoit au lieu de son lever, par des routes inconnues aux hommes. Le second système étoit que le soleil étant arrivé à l'occident, y rencontroit du côté du midi une très-haute montagne, de figure conique, ou de pomme de pin, autour de laquelle il tournoit pendant la nuit; en sorte que les jours étoient plus ou moins longs, suivant que le soleil tournoit autour de l'endroit où la montagne étoit plus ou moins épaisse (2). Je ne dirai point ce que pensoient les Hébreux sur cela; peut-être même Salomon vouloit dire que chaque nuit le soleil parcourt alternativement les parties méridionales et septentrionales de la terre, pour les éclairer pendant la nuit, comme il nous éclaire pendant le jour.

Il semble que les Israélites regardoient les éclipses, tant du soleil que de la lune, comme des effets miraculeux, et qu'ils les croyoient aussi surnaturelles que l'arrêt ou la ré-chant les étrogradation de ces deux astres. Dans Job (3), Eliu semble clipses du sodire que l'éclipse est causée par l'interposition de la main de Dieu entre nous et l'astre éclipsé : Il cache avec ses mains la lumière. Et ailleurs Job lui-même dit : Dieu ordonne au soleil, et le soleil ne se lève point; il enferme les étoiles comme sous le sceau (4). Ezéchiel (5) parle d'une manière plus populaire, lorsqu'il dit que le Seigneur couvre le soleil d'un nuage, quand il veut nous en dérober la vue par une éclipse. À la mort de Pharaon roi d'Egypte, toute la nature sera en deuil : Je couvrirai le ciel, et j'obscurci-

Système des Hébreux touleil et de la

⁽¹⁾ Homer. Itiad. O. v. 485.

Εν δ' έπεσ' ώχεανῷ λαμπρον φαός ήελίοιο, Ελχον νύχλα μελαιναν.... etc.

Vide et Iliad H. Et Strabon. l. 1. Georg. — (2) Cosmas Egyptius, l. 1v. Cosmograph. p. 186. et seq. — (3) Job. xxxvi. 32. — (4) Job. ix. 7. — (5) Ezech. xxxII. 7.

rai les étoiles; je mettrai un nuage sur le soleil, et la lune ne répandra point sa lumière. Joël (1) marque clairement en trois endroits l'obscurcissement du soleil et de la lune, comme une des plus grandes marques de la colère de Dieu contre les hommes.

IV. Système des Hébreux touchant le tonnerre.

Le tonnerre étoit aussi considéré comme un phénomène en quelque sorte surnaturel, et comme un effet de la colère de Dieu. Les Hébreux lui donnent tonjours le nom de la voix du Seigneur (2). Mon cœur a été saisi d'effroi, et s'est élancé hors de sa place, dit Eliu dans le livre de Job (3). Ecoutez avec attention le son terrible de sa voix. et le rugissement qui sort de sa bouche. Il en fait retentir le bruit sous toute l'étendue du ciel; et il en fait briller la lumière jusqu'aux extrémités de la terre. Après la lumière vient le rugissement de sa voix; il tonne d'une voix majestueuse, et sa voix ne tarde pas à se faire entendre. Il tonne d'une voix qui remplit d'admiration; il fait de grandes choses que nous ne pouvons comprendre. On peut voir tout le psaume xxvIII, qui est dans le sens littéral une description de la force et des effets du tonnerre. La voix du Seigneur se fait entendre sur les eaux; le Dieu de gloire a tonné: le Seigneur tonne sur les grandes eaux, c'est à-dire sur les nuées. La voix du Seigneur se fait entendre avec force; la voix du Seigneur se fait entendre avec majesté. La voix du Seigneur brise les cèdres; le Seigneur brise les cèdres du Liban; il les fait sauter comme de jeunes taureaux; il fait sauter les montagnes du Liban et de Sirion comme les petits des licornes. La voix du Seigneur partage les slammes de feu; la voix du Seigneur fait trembler le désert ; le Seigneur fait trembler le désert de Cadès. La voix du Seigneur fait avorter les biches, et elle dépouille les forêts (4).

⁽¹⁾ Joel. 11. 10. 51. et 111. 15. — (2) Psal. xvII. 14. xxVIII. 5. et seq. Exod. 1x. 23. xx. 18. — (3) Job. xxxVII. 1. et seqq. Hebr. Expavit cor moum, et substitit de loco suo. Audite auditionem in terrore vocis ejus, et sonum de ore illius procedentem. Subter omne cælum emittet illum; et lumen illius super terminos terræ. Post illud rugiet vox: tonabit voce magnificentiæ suæ, et non tardabit eos, ut audiatur vox ejus. Tonabit Deus in voce sua mirabilitor, qui facit magna quæ nesciemus. — (4) Ps. xxvIII. 3. et seqq. Vox Domini super aquas, etc. Et comminuet eas tamquam vitulum Libani, et dilectus quemadmodum filius unicornium. (Hebr. Et subsilire facict eas tamquam vitulum; Libanum et Sirion sicut filium unicornium.) Vox Domini, etc. et commovebit (Hebr. et concutiet) Dominus, etc. Vox Domini præparantis cervos, et revelabit condensa. (Hebr. Vox Domini parere faciet oervas, et denudabit sylvas.)

Les éclairs sont désignés ordinairement sous le nom de traits enslammés et de sièches du Seigneur. Un feu s'est Système des allumé dans ma fureur, dit le Seigneur, et il brûlera chant les jusqu'au fond de l'enfer. Je tirerai contre eux toutes mes éclairs. Rèches (1). Et David : Le Seigneur a tonné du haut du ciel, et le Très-Haut a fait entendre sa voix; il a envoyé ses flèches contre mes ennemis, et il les a dissipés: il a lancé ses éclairs, et il a jeté le trouble parmi eux (2). Et en parlant aux pécheurs : Si vous ne vous convertissez, il va aiguiser son épée; il a déjà bandé son arc, et l'a dressé; il s'est préparé des instrumens de mort; il s'est fait des flèches contre ceux qui sont ardens à me persécuter (3). Et ailleurs : Seigneur , abaissez vos cieux , et descendez ; touchez les montagnes, et elles s'en iront en fumée. Faites éclater vos éclairs, et vous les dissiperez; envoyez vos flèches, et vous mettrez le trouble parmi eux (4).

Les pluies, les vents, la tempête, la grêle, l'arc-enciel, nous sont ordinairement représentés comme entre les mains de Dieu, et ne paroissent que par ses ordres, et chant les pour punir ou pour secourir les hommes (5). Les Hébreux pluies, les s'expriment toujours comme si ces phénomènes, qui ont des causes purement naturelles, étoient des effets divins et l'arc-enet miraculeux. L'éclat des étoiles est la beauté du ciel; à la parole du Saint, elles se tiennent prêtes pour exécuter ses ordres; et elles sont infatigables dans leurs veilles. Considérez l'arc-en-ciel, et bénissez celui qui l'a fait Le Seigneur, par son commandement, fait tout d'un coup paroître la neige, il se hâte de lancer ses éclairs pour l'exécution de ses jugemens. Il ouvre ses trésors, et il fait voler les nuages comme des oiseaux. Par la grandeur de son pouvoir il épaissit les nuées, et en fait sortir la grêle comme des pierres. Par un de ses regards il ébranle les montagnes, et par sa volonté il fait souffler le vent du midi, etc. (6). La grêle est donc, suivant cette idée. comme des morceaux détachés d'une immense montagne de glace, à peu près comme les pierres que l'on arrache de la carrière, ou celles que l'on détache, pour lancer contre l'ennemi.

Système des Hébreux touvents, la tempête, la grêle

(1) Dout. XXXII. 22. 23. — (2) Psal. XVII. 14, 15. Fulgura multiplicavit. (Hebr. jaculatus est.) — (3) Psal. VII. 13. 14. Nisi conversi fueratis, gladium suum vibrabit (Hebr. acuet) arcum suum tetendit, etc.— (4) Psal. CXLIII. 5. 6. — (5) Vide Psal. CXXXIV. 7. CXLVII. 16. et seq. Jorom. x. 13. Li. 16. — (6) Eccli. XLIII. 16. et seq. In magnitudine sua posuit (gr. roboravit) nubes, etc.

ARTICLE VI.

Conformité du sentiment des anciens philosophes et des pères avec le système des Hébreux.

Système des anciens sur le premier principe des êtres sensibles.

Le système du monde, tel que nous venons de le représenter, étoit à peu près le même chez les plus anciens peuples, et parmi les premiers philosophes de la Grèce. Les Phéniciens, si l'on s'en rapporte à Sanchoniaton, ou plutôt à Porphyre qui nous a produit cet auteur, reconnoissoient pour principe ou pour première matière des êtres sensibles, le chaos (1), ou le mélange confus des corps l'un avec l'autre. Les Indiens, au rapport de Mégasthène (2), faisoient l'eau principe des choses; mais il y a toute apparence que chez eux, de même que chez les anciens Grecs, l'eau et le chaos étoient le même; et c'est ainsi que l'on concilie Homère, Hésiode, et Thalès. Homère dit (3) que l'Océan est l'origine de toutes choses, et le père des dieux et des hommes. Hésiode (4) dit que le chaos est le premier des êtres qui aient existé. Enfin Thalès (5) a cru que l'eau étoit le premier principe matériel des créatures. Mais Plutarque (6) soutient que le chaos des anciens n'étoit autre que l'eau; et Moise fait voir clairement la même chose dès le second verset de la Genèse, où il appelle le chaos l'abime : Et tenebræ erant super faciem abyssi.

II. Système des La terre, suivant l'opinion de Thalès (7) et des stoïciens, étoit portée sur les eaux comme un grand vaisseau

(1) Euseb. Præpar. tib. 1. c. 10. Την τῶν ὅλων ἀρχὴν ὑποδίθεται ἀέρα ζοφώδη, καὶ πνευματώδη, καὶ χάος Βολερον ἐρεδῶδες.— (2) Megasthen. apud Strab. t. xv. p. 713.— (3) Iliad. 14. Ωκεανόντε θεῶν γένεσιν καὶ μήτερα Τηθύν. Et alibi: Ως γένεσις πάντεσαι τέτυκται. Et Orpheus:

Ωχεανὸν χαλέω πατέρ' ἄφθιστον ἀιὲν ἐοντα Αθανάτωντε Θεῶν γένεσιν Θνητῶντ' ἀνθρώπων.

- (4) Hesiod. Theogon. Πάντων μὶν πρώθισθα χάος γίνεθο. - (5) Thales apud Plutarch. de placitis Philosoph. l. ι. c. 3. Θάλης ὁ Μελησιος ἀρχὴν τῶν ὅνθῶν ἀπεφὴνατο τὸ ὕδωρ. - (6) Plutarch. lib. Aquane an ignis sit utilior. Τοῖς πλετσθοις γὰρ ἀνομαχέναι δοχεῖ τὸ ὕδωρ τοῦτον τὸν τρόπον (nempe χάος) παρά τὴν χήσιν. - (7) Thales apud Aristot. l. de mundo, c. 13. Γὴν πλωθήν είναι μενουσαν ὅσπερ ξύλον, ἦτοι τοιοῦτον ἔτερον. Vide et Metaphysic. l. ι. c. 3.

qui flotte sur la mer : Terram totam subjecto indicans anciens sur (Thales) humore portari, et innatare..... Hac unda sus-tinetur orbis, velut aliquod grande navigium, et grave; terre. dit Sénèque (1). Manilius dit de même :

Ipsa natat tellus pelagi lustrata corona, Cingentis medium liquidis amplexibus orbem (2).

Zénon (3), et après lui les stoïciens, placoient la terre ferme et immobile au centre du monde, et l'eau autour d'elle, avant avec la terre un centre commun; en sorte que toute la terre étoit environnée de l'Océan, et nageoit sur les eaux. Après les eaux étoit l'air, qui enveloppoit de toutes parts ce grand corps. Homère (4) croyoit de même la terre environnée de tous côtes par l'Océan; opinion qui est adoptée par Strabon qui la rapporte. Sénèque le tragique exprime le même sentiment dans ce vers:

Oceanus clausum dum fluctibus ambiet orbem (5).

Les Perses (6) disent que la terre nage dans l'eau, comme un melon d'eau, c'est-à-dire qu'elle y est ensoncée de toute la moitié de sa masse. Saint Pierre dit (7) que la terre est sortie du sein de l'eau, et qu'elle a sa consistance au milieu des eaux. Elle en est pénétrée, elle y est comme plongée.

On pourroit rapporter un beaucoup plus grand nombre d'autorités, sur cet article ; mais en voilà autant qu'il en faut. Les pères ont eu la même idée de la situation de la terre. Théodoret, sur ces paroles du psaume, Oui sirmavit terram super aquas (8), tient expressément que la terre se soutient sur les eaux ; et saint Hilaire dit : Terra super aquas pendula firmitate consistit (9).

On a remarqué dans le système des Hébreux qu'ils donnoient à la terre certains fondemens qui portoient dans les eaux. On voit à peu près la même chose chez les philosophes. Xénophane de Colophon (10), pour se sauver

⁽¹⁾ Senec. nat. quæst. l. vi. c. 6. - (2) Manil. Astronomic. l. iv. -(1) Senee. nat. quæst. l. vi. c. 6. — (2) Mantl. Astronomic. l. iv. — (3) Laert. in Zenone, l. 7. Την γην άχινηλον οδσαν... Et post multa. Μεσην την γην χένλρου λόγον ἐπέχουσαν, μεθ ήν το ύδωρ σφαιροιεθές, ξχον τὸ αὐτο χένλρον τη γη, δολετήν γην ἐν ὕδατι είναι, μετὰ τὸ ὕδωρ δὲ ἀξρα ἐσφαιρομένον. — (4) Homer. apud Strab. l. i. Πρώτον μὲν τῷ ἀκεανῷ περίχλυσλον ὅσπερ ἐσθίν ἀκτην ἀντήν. — (5) Senec. Oedip. act. 2. — (6) Chardin, Voyage de Perse, tom. 2. chap. xi. p. 153. — (7) 2. Petr. 111. 5. Καὶ γηι ἔς ὑδαλος, καὶ δὶ ὕδαλος συνεσίῶσα. — (8) Psal. cxxxv. 6. — (9) Hilar. in Psal. cxxxv. n. 11. 12. — (10) Xenophon apud Aristot. l. 2. de cælo, cap. 13. Απειρον τὸ καλω τῆς γῆς είναι φασίν ἐπ' ἀπειρον αὐτην ἐψριζῶσθαι λέγονλες, ὥσπερ Ξενοφάνης ἐ Κολοφώνεος.

des questions embarrassantes qu'on lui formoit sur ce qui pouvoit soutenir la terre sur les eaux, disoit qu'elle étoit, posée sur des fondemens inébranlables, et d'une profondeur infinie. Anaximène, Anaxagore et Démocrite (1) ne lui donnoient point d'autre fondement que l'air même, sur lequel elle étoit portée, son extrême étendue empêchant qu'elle ne pût enfoncer. Thalès et ses sectateurs en disoient. de même de la terre portée sur les eaux. Ils croyoient que les tremblemens de terre ne venoient que de ce que la masse de la terre, flottant comme un vaisseau sur l'Océan, étoit de temps en temps ébranlée ou penchée par l'agitation des eaux : Terrarum orbem aqua sustineri et vehi more navigii, mobilitateque ejus fluctuare, tum cum dicitur

tremere (2).

Platon (3), Aristote, Empédocle, Anaximandre, et ceux que nous venons de citer, avec presque tous les anciens, croyoient la terre fixe et immobile, aussi-bien que les Hébreux. Saint Basile (4), et après lui saint Ambroise (5), ne vondroient pas que l'on formât la question sur quoi la terre est fondée et arrêtée : Car, ajoutent-ils, si vous dites que c'est sur l'air, on vous demandera comment il se peut faire que l'air, qui est un corps si mince et si fluide, puisse soutenir une masse aussi lourde, aussi grande et aussi massive que la terre. Si vous dites qu'elle flotte sur l'eau, on yous fera la même difficulté. Enfin, si vous lui cherchez quelque autre fondement plus solide, il faudra savoir quel il est, où il est, sur quoi lui-même est appuyé, et ainsi à l'infini. Il vaut donc mieux mettre des bornes à sa curiosité, et demeurer dans le silence sur cet article. Ces pères, comme on le voit, ne doutoient nullement que la terre ne fût immobile ; et s'il eût fallu se déterminer à lui donner l'air ou l'eau pour fondement, la plupart (6) étoient pour l'air préférablement à l'eau, et tous nioient absolument les antipodes.

On regardoit cette opinion comme insoutenable, et Le système comme dangereuse dans la religion. On peut voir Thaon des regarde dans Plutarque (7), Lactance (8), saint Augustin (9), l'é-

⁽¹⁾ Apud Aristot. loco citato. — (2) Senec. Quæst. natural. l. 111. c. 13. — (5) Plato in Timæo. — (4) Basil. homil. 1. in Hexacmer. — (5) Ambros. in Hexaemer. lib. 1. cap. 6. n. 22. — (6) Vide Basil. loco citato. Ambros. in Psalm. CXVIII. serm. 12. Aug. l. XIII. de Civit. c. 18. et l.b. XVI. c. 9. Beda, de natura rerum, c. 95. Bruno Signiac. lib. IV. sentent. c. 3. — (7) Plutarch. lib. de facie in orbe Luna, p. 924. - (8) Lactant. Instit. 1. 111. c. 24. -(9) Aug. de civit. l. XVI. C. 9.

pître du pape Zacharie à saint Boniface, archevêque de par les an-Mayence (1), Procope sur la Genèse. Saint Augustin croit cienscomme que quand on avoueroit que la terre soit ronde, il seroit insoutenable et même danplus convenable de dire que la partie qui est opposée à gereux. notre hémisphère est couverte d'eaux, que propre à servir d'habitation à des hommes et à des animaux. Quoi de plus ridicule que le sentiment de ceux qui croient qu'il y a des antipodes? dit Lactance. Y a-t-il des gens assez fous pour croire qu'il y ait des hommes dont la tête soit plus basse que les pieds, et qu'il y ait un monde où tout ce qui est droit chez nous soit suspendu et renversé? Quidilli, qui esse contrarios vestigiis nostris antipodes putant, num aliquid loquuntur? An est quisquam tam ineptus, qui credat esse homines, quorum vestigia sint superiora, quam capita? Aut ubi quæ apud nos jacent, inversa pendeant?

Ceux qui croyoient la terre plate, et qui nioient que le ciel l'enveloppât par-dessous, et que le soleil et les autres astres fissent le tour de la terre, étoient encore plus éloignés d'admettre des antipodes. Or ce dernier sentiment a été fort commun dans l'antiquité (2). Cela se voit aussi dans la cosmographie du moine Cosme (3), et dans les figures qu'il a tracées de la terre, et qu'on nous a données dans l'édition qu'en a faite le père de Montfaucon. Ils tenoient que le ciel et la terre étoient joints ensemble, et ne composoient que comme une voûte immense, dont la terre et la mer étoient comme la base et le pavé, et le ciel la voûte et la couverture. Cette opinion a été soutenue jusqu'au quinzième siècle; en sorte que Tostat, évêque d'Avila (4), peu d'années avant la découverte de l'Amérique, rejetoit l'opinion de la rondeur de la terre, comme téméraire, et comme d'une dangereuse conséquence dans la foi.

(1) Zachar. Bonifacio, Ep. 10. anno 748. - (2) Cleomenes Κυχλικής Θεωpias, l. 1. Horat. l. 1. carm. Ode 22. Lucan. l. 9. Pharsal.

> Terrarum Primam Libyen, nam proxima cœlo est, Ut probat ipse calor.

Sil. Ital. 1.3.

Ad finem cæli medio tenduntur ab orbe Squalentes campi.........

Plin. l. 11, c. 78. Æthiopes vicini sideris calore torrentur. — (3) Cosmas Monach. l. 1v. pag. 186. et seqq. t. 2. nova collect. Græcorum PP. Vide notas D. Bern. de Montfaucon in eundem libr. - (4) Tostat, in Genes. c. 1.

Et ce qui est bien remarquable, c'est que les pères qui se sont déterminés à ce sentiment ne l'ont fait que par respect pour les divines Ecritures, où ils croyoient le voir clairement marqué.

Sentimens
des anciens
touchant l'orrigine des
fontaines,
des fleuves
et de toutes
les eaux qui
se voient sur
la terre.

La source des fontaines, des fleuves, et généralement des eaux qui se voient sur la terre, est attribuée à l'Océan par les anciens philosophes, de même que par les Hébreux. Platon(1) dit que la terre est percée en une infinité d'endroits comme une éponge, en sorte que les eaux sortent par certains endroits et rentrent par d'autres; qu'il y a sous la terre une infinité de réservoits, qui enferment des eaux de diverses sortes, les unes chaudes, et les autres froides, les unes pures, les autres boueuses. Au centre de la terre est le Tartare; c'est le réceptacle commun de toutes les eaux. C'est la que se déchargent tous les sleuves; et c'est de la que leur viennent leurs eaux, comme d'un réservoir commun. Et comme cet amas prodigieux d'eaux n'a ni fond ni base sur laquelle il soit appuyé, c'est ce qui produit son mouvement et sa circulation continuelle dans les fontaines et dans les fleuves. Pline croit (2) que la terre, aride comme elle est par sa nature, ne pourroit subsister sans ce mélange de l'humide; et que réciproquement l'eau, qui est un corps fluide et coulant, ne pourroit se soutenir si elle n'étoit affermie par la terre. Ainsi ces deux élémens s'embrassent et se soutiennent mutuellement ; et toute la masse de la terre est entrecoupée d'une infinité de veines et de conduits souterrains, par lesquels les eaux coulent à peu près comme le sang circule dans le corps humain. Virgile a exprimé la même chose par ces vers:

Speluncisque lacus clausos, lucosque sonantes.....
Omnia sub magna labentia flumina terra,
Spectabat diversa locis...........(3).

Servius remarque sur cet endroit que ce n'est point là une fiction poétique, mais une opinion très-ancienne, qui tiroit son origine de la théologie des Egyptiens, d'où Tha-

⁽¹⁾ Plato in Phædone, p. 111. 112. Εῖς γὰρ τοῦτο (τάρ αρου) τὸ χάσμα συβρόνους τε πάν ες οἱ ποθαμοὶ, καὶ ἐτ τούτου πάλιν πάν ες ἐκρέουσι τὶ δὲ αἰτία ἐσθι τοῦ ἐκρεῖν ἐντεῦ Βεν, καὶ εἰσρεῖν πάν α ὰ ἐρέψμα α, ότι πενθμένα οὐκ ἔχει οὐδε βάσιν τὸ ὑγρὸν τοῦτο. — (2) Plin. l. 11. c. 65. Cum terra arida et sica constent terra, se, et sine humore non posset, nec rursus stare aqua, sine sustinente terra, mutuo complexu junguntur: hac sinus pandente, illa vero permeante totam, intra, exotra, infra, venis ut vinculis discurrentibus, atque etiam in summis jugis erumpente. —— (3) Virgil. Georg. 1v. v. 364.

lès avoit pris son sentiment, que l'Océan étoit le principe de toutes choses. Enfin Homère (1) s'exprime aussi clairement, et presque en mêmes termes que Salomon dans l'Ecclésiaste. Il dit que l'Océan est la source de tous les fleuves, de toutes les mers, de toutes les fontaines et de tous les puits.

Quant au système des cieux, nous remarquons dans les anciens presque toutes les mêmes idées que nous avons vues dans les écrivains sacrés. Ils les croyoient solides, inébranlables, d'une forme de demi-cercle, qui couvroit la terre

par-dessus en manière de voûte.

Quæque freto cava cæruleo cortina receptat (2).

Ces opinions sont si communes dans l'antiquité, qu'on ne regardoit qu'avec une espèce d'insulte et de mépris ceux qui étoient d'un sentiment contraire. Où sont ceux qui prétendent que les cieux sont mobiles, et que leur forme est sphérique et circulaire? dit saint Jean Chrysostôme (3). Ce qui a engagé quelques anciens dans l'erreur. dit Lactance (4), et ce qui leur a fait croire que les astres faisoient le tour de la terre, c'est qu'ils voyoient tous les jours le soleil, la lune et les autres astres se lever et se coucher à peu près au même endroit; ils en ont inféré que la terre étoit comme une boule, autour de laquelle ces corps lumineux faisoient chaque jour un cercle, ou un tour parfait, ignorant la vraie route qu'ils tenoient pour parvenir de l'occident à l'orient. C'est de la même source que leur est venue l'idée des antipodes, s'imaginant que cette partie de la terre qui est opposée à la nôtre étoit peuplée et habitée comme celle-ci. Que dirai-je de ces sortes de gens, conclut Lactance, sinon qu'ayant une fois de faux principes, ils s'égarent de plus en plus, et désendent des opinions fausses par de vains préjugés? Pour moi, je pourrois montrer, par plusieurs raisons, qu'il est impossible que le ciel soit au-dessous de la terre : At ego

(1) Homer. Iliad. xx1.

Ούδὲ βαθυβρεί Ίαο μέγασθένος ώχεανοῖο Εξ οὖπερ πάνΊες ποΊαμοὶ, χαὶ πὰσα θάλασσα , Καὶ πᾶσαι χρῆναι , χαὶ φρείαΊα μαχρὰ ναοὺσι.

- (2) Ennius. - (3) Chrysost. homil. 14. in Epist. ad Hebrasos, et homil. 17. in eandem. (4) Lactant. Instit. l. 111. c. 24.

V. Système des anciens touchant le ciel. multis argumentis probare possem, nullo modo ficri

posse ut cœlum terra sit inferius.

L'auteur du commentaire sur les Psaumes, attribué à saint Athanase (1), n'est pas moins formel. Ecoutons, dit-il, ce que le prophète nous enseigne, pour fermer la bouche à ces barbares qui, parlant sans preuve, avancent que le ciel s'étend aussi par-dessous la terre. Le prophète s'élève contre eux, lorsqu'il dit: Le Seigneur étend le ciel comme une peau (2), ou une courtine. Qui dit une courtine de tente, ne dit qu'un demi-cercle, et non une sphère parfaite. Isaïe ne dit-il pas aussi que le ciel est comme une voûte, et que le Seigneur l'étend comme une tente où l'on demeure (3)? Le ciel ne tourne pas, mais il demeure immobile, comme dit le prophète: Il a arrêté et fixé le ciel. On peut voir l'auteur des Questions aux orthodoxes, sous le nom de saint Justin (4), Sévérien de Gabale (5), saint Césaire (6), Procope (7), Diodore de Tharse dans Photius (8), et Théodore de Mopsueste (9) dans Jean Philoponus, et une infinité d'autres anciens, qui ont cru que les cieux sont en demi-cercle et comme une voûte, au-dessus et non au-dessous de la terre. Eusèbe, dans son commentaire sur les Psaumes, reconnoît que plusieurs soutiennent que le monde est sphérique, et conçoivent les cieux comme enveloppant la terre de toutes parts; mais dans son commentaire sur Isaïe chap. xL, il établit clairement l'opinion contraire. Saint Jérôme, sur l'épître aux Ephésiens (10), traite de stultiloquium l'opinion de ceux qui croient que les cieux sont en forme de voûte; mais sur le chap. III de la même épître * 18, il semble tenir que le ciel n'a pas plus d'étendue que la terre, quoiqu'il reconnoisse que quelques-uns le croient sphérique.

Jugement que l'on doit porter du système des anciens Hébreux, et des expressions De tout ce qui a éié dit jusqu'à présent, il paroît que le système du monde selon les Hébreux, tel que nous l'avons exposé, a une très grande conformité avec celui des anciens philosophes; que cette hypothèse est simple, aisée, intelligible, proportionnée à la portée des peuples, propre à leur donner une grande idée de la sagesse et du pouvoir

⁽¹⁾ Athanas. in Psal. CIII. 3. — (2) Psal. CIII. 3. 70. Εκλείνων τὸν οὐρανὸν ὁσεὶ δίβριν. — (3) Isai. x1. 22. 70. Ο σθήσας ὡς καμάραν τὸν οὐρανὸν, καὶ διαλείνας ὡς σκηνὴν καθοικεῖν. — (4) Justin. quæst. σd Orthodox. quæst. 93. 94.— (5) Severian. Gabal. orat. 3. de Creatione. — (6) Cesar. Dialog. 1. quæst. 67. et 98. — (7) Procop. in Genes. — (8) Photius, cod. 223. — (9) Philopon. 1. 111. de mundi opificio, cap. 9. 10. — (10) Hieron. in Ephes. v. 4. p. 380. nov. edit.

de Dieu, et à leur inspirer de grands sentimens de leur des auteurs propre foiblesse et de leur entière dépendance. C'est donc la plus utile dans le dessein du Saint-Esprit, qui est de système. nous conduire à Dieu par la crainte et par l'amour. C'est là la fin de toutes les Ecritures. Finem loquendi pariter omnes audiamus: Deum time, et mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo (1). L'erreur dans ces sortes de choses n'est d'aucune conséquence pour l'éternité : c'est pourquoi l'Esprit-Saint n'a pas voulu nous en instruire, comme le remarque saint Augustin (2), qui s'exprime ainsi: Il faut dire que nos auteurs sacrés ont su toute la vérité du système du monde; mais que l'Esprit-Saint, qui parloit par leur bouche, n'a pas jugé à propos d'en instruire les hommes, parce que ce sont des choses qui ne font rien au salut, et qui n'influent pas à nous rendre plus justes et meilleurs. Dicendum est hoc de figura cæli scisse auctores nostros, quod veritas habet, sed Spiritum Dei qui per ipsos loquebatur, noluisse ista docere homines, nulli saluti profutura.

Et qu'on ne nous dise pas que ce qu'ils enseignent sur cela étant contraire à la vérité et à l'expérience, on ne peut faire aucun fond sur le reste de leurs discours; car sur ces questions de physique, ils n'ont point assuré que les choses fussent telles qu'ils les ont dites; ils les ont simplement supposées; ils ont exposé, non leur propre sentiment, mais l'opinion du peuple. Il n'y a pas un seul chapitre dans toute l'Ecriture destiné à nous instruire précisément sur ces matières, qui sont si indifférentes par rapport à notre dernière fin. Oblige-t-on les philosophes et les théologiens, lorsqu'ils parlent au peuple, de se servir des mêmes expressions que dans l'école, et dans les livres composés exprès pour expliquer les secrets de la nature ou les mystères de la religion? Et si l'on permet tous les jours aux savans et aux philosophes de se servir des expressions conformes aux idées du peuple, pourquoi ne le permettra-t-on pas à des auteurs qui vouloient se rendre utiles à plusieurs, et s'exprimer d'une manière qui fût intelligible aux plus simples?

(1) Eccl. x11. 13. - (2) Aug. de Genes. ad litter. tit. 2. c. 9,

DISSEBLATION

SUR LA FIN DU MONDE,

ET SUR L'ÉTAT DU MONDE APRÈS LE DERNIER JUGEMENT.

Variété de sentimens des païens, des Juiss et des Chrédurée du monde, Obde cette Dissertation.

La philosophie a été partagée sur la corruptibilité et la durée du monde. Les uns ont cru qu'il étoit éternel, incorruptible (1), animé (2); qu'il étoit Dieu même (3). D'autres l'ont cru créé, nouveau, corruptible, périssatiens sur la ble (4). Les rabbins(5) se sont aussi divisés sur cette question. Les cabalistes croient tous que le monde périra, et jet et division sera anéanti; les autres rabbins pensent qu'il ne finira jamais; la plupart soutiennent qu'il ne finira que pour être changé en un état meilleur et plus parfait.

> La foi et la religion chrétienne fixent nos doutes et nos sentimens sur ces grandes questions. Elles nous apprennent que le monde, je veux dire la terre et ce qui l'environne, l'air et les élémens, doivent un jour finir par le feu. C'est ce terrible changement qui doit faire le sujet de cette Dissertation. Nous y examinerons 1º la manière, et 2º le temps de la fin du monde; 3º si le monde sera anéanti, ou seulement changé; et 4°, supposé qu'il soit seulement changé,

> (1) Vide Philon. lib. utrum mundus sit incorruptibilis. Laert. lib. VII. Παναίτος δὲ ἄφθαρίον ἀπεφήναίο τὸν κόσμον, καὶ Κλέαν Σης, καὶ Ανίιπαίρος. —
> (2) Zeno apud Laert. l. vii. Οἰι δὲ καὶ ζῶον ὁ κόσμος, καὶ λογικὸν, καὶ ἔμψυχον, καὶ νοερὸν, καὶ Χρύσιππος φήσι, καὶ Απολλόδωρος, καὶ Ποσειδώνιος. — (3) Laert. lib. vii. in Zenone: Δέγουσι δὲ κόσμον τριχώς, αὐτόν τε τὸν Θιόν. Senec. Ep. 97. Totum hoc quo tenemur, et unum est, et Deus est. Manil. lib. 1.

> > Qua pateat mundum divino Numine verti. Atque ipsum esse Deum.

— (4) Stoici apud Laert. lib. v11. pag. 454. Αρίσκει δὶ αὐτοῖς, καὶ φθαρίόν εἶναι τὸν κόσμον, ἄτε γεννηίον τῷ λόγφ τῶν δὶ αἰσθήσεως νουμένων, Οὖτὶ τὰ μέρη φθαρίὰ ἐσίι, καί τὸ δλον, etc. — (5) Vide Menasse-Ben-Israel de Resurrect. mort. lib. ш. с. 4.

quelle sera sa forme et son état après le jugement dernier. L'Ecriture nous parle ordinairement du monde, non pas selon ce qu'il est en lui-même, mais selon ce qu'il paroît à nos sens, et selon ce qu'il est à notre égard. La terre que nous habitons nous est représentée comme la plus considérable partie de l'univers, et tout le reste comme accessoire à la terre et à l'homme. Ainsi quand l'Ecriture nous dit que le monde finira, qu'il sera consumé par le feu, qu'il y aura de nouveaux cieux et une nouvelle terre, on peut fort bien, sans donner atteinte à la vérité des livres saints, l'entendre seulement de la terre que nous habitons, qui est très-souvent dans l'Ecriture, et même chez les auteurs profanes, appelée du nom de monde, quoique dans la rigueur elle ne fasse qu'une très-petite partie de l'univers, et du monde pris dans toute son étendue (1).

ARTICLE PREMIER.

Que le monde finira par le feu.

Les passages qui prouvent que le monde finira, et qu'il finira par le feu, ne sont ni obscurs ni en petit nombre. Les cieux se dissiperont comme la fumée, dit Isaïe, et la terre s'en ira en poussière, comme un vêtement que le monusé (2). Et ailleurs : Toute la milice du ciel séchera de frayeur; les cieux se rouleront comme un livre, et toute leur armée, toutes leurs étoiles, tomberont, comme on voit tomber les feuilles du figuier et de la vigne (3). Et le Psalmiste: Seigneur, les cieux périront; mais pour vous, vous demeurerez: ils sont semblables à un vêtement qui s'use; mais pour vous, vous êtes toujours le même (4). Saint Pierre dit que le jour du Seigneur viendra comme un voleur, et qu'alors les cieux passeront avec grande impétuosité : les élémens se dissoudront par l'ardeur de la flamme; la terre avec tout ce qu'elle contient sera consumée par le feu (5).

Textes de l'Ecriture qui prouvent de finira, et qu'il finira par le feu.

⁽¹⁾ Aug. de Civ. Dei, lib. xx. cap. 24.— (2) Isai. Li. 6. — (3) Isai. xxxiv. 4. - (4) Psalm. c1. 27. 28. - (5) 2. Petri 111. 10. et segq.

Isaïe parle clairement en deux endroits d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle : Je vais créer de nouveaux cieux et une terre nouvelle; et on ne se souviendra plus des premiers; il n'en sera plus fait mention (1). C'est à quoi saint Jean fait allusion dans l'Apocalypse : Je vis de nouveaux cieux et une terre nouvelle; car les premiers cieux et la première terre sont passés, et la mer n'est plus (2). Notre Sauveur parle souvent dans l'Evangile de la consommation des siècles et de son second avénement (3); et saint Paul nous en décrit plusieurs circonstances dans ses deux épîtres aux Thessaloniciens (4).

II. Cette vérité est reconnue par les philosophes mêmes : mais cette révolution ne sera pas, comme ils le pensent un simple effet naturel.

Il est superflu d'entasser ici des passages des auteurs juiss et chrétiens qui rendent témoignage à cette vérité. Elle fait un des principaux articles de leur croyance et de la nôtre. Les philosophes mêmes l'ont reconnue. Héraclite (5) croyoit que le monde seroit un jour embrasé par les flammes, et qu'ensuite il renaîtroit du milieu du feu. Les stoïciens soutinrent dans la suite le même sentiment; et Cicéron l'a marqué d'une manière très-expresse dans son second livre de la Nature des dieux : Ex quo eventurum ut ad extremum omnis mundus ignesceret, cum, humore consumpto, neque terra ali posset, neque remearet aer, cujus ortus, aqua omni exhausta, esse non posset : ita relinqui nihil præter ignem ; a quo rursum animante, ac Deo, renovatio mundi fieret, etc. (6). Lucain (7) l'a exprimé de même, en apostrophant Jules César: Il est inutile, ô prince, de s'empresser à brûler ces corps: le temps viendra où ils seront consumés par les flammes, avec le reste de la terre.

> Hos, Casar, populos si nunc non usserit ignis, Uret cum terris, uret cum gurgine ponti : Communis mundo superest rogus.

Et Lucrèce (8) sait remarquer à Ménémius que le monde, étant composé de trois élémens aussi contraires que le sont l'eau, la terre et le feu, sera un jour détruit et renversé:

⁽¹⁾ Isai. LXV. 17. LXVI. 22. — (2) Apocal. XXI. 1. — (3) Matt. XIII. 39. XXIV. 3. XXVIII. 20. etc. — (4) 1. Thessal. v. 1. et segq. 2. Thessal. II. 1 et segq. — (5) Simplicius Comment. in Aristot. lib. de cælo, lib. 1. e. 9. Hpáκλείδος δὲ ποῖὲ μὲν ἡξάπὶεσθαί φησι τὸν κόσμον, ποῖὲ δὲ ἐκ πυρὸς αὖθις συνίσἰασθαι. Ταύτης δὲ τῆς δόξης ὖσῖερον ἐγὲνονίο οἱ Σίοϊκοί. — (6) Tult. l. 11. de Nat. deorum, n. 118. — (7) Lucan. l. vii. — (8) Lucret. l. iv.

Ovide(1) parle de l'ancienne tradition des peuples qui croyoient qu'un jour la terre, la mer et les cieux seroient embrasés, et que toute la machine du monde seroit prête à retourner dans son chaos:

> Esse quoque in fatis reminiscitur adfore tempus, Quo mare, quo tellus, correptaque regia cæli Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

Les physiciens et les astronomes (2) trouvent même dans la nature des preuves ou du moins des apparences de cette terrible révolution dont l'univers est menacé. Ils remarquent dans la terre des dérangemens très-notables, et des preuves sensibles de la vieillesse et de la caducité du monde. Scire debes senuisse jam mundum, dit saint Cyprien; non illis viribus stare, quibus steterat, nec vigore et robore eo valere, quo ante prævalebat. Hoc mundus ipse jam loquitur, et occasum sui rerum labentium

probatione testatur (3).

Copernic, Joachim Rhætius, Gemma Frisius (4), trouvent que le soleil se rapproche trop de la terre. S'il arrivoit sur la terre des excès de chaleur aussi grands et aussi continus que l'ont été les excès du froid que nous avons ressenti en 1709, et que les feux souterrains, que le froid et l'humidité retiennent concentrés sous la terre, s'échappassent comme ils ont fait quelquefois par les monts Etna et Vésuve, et que, joints aux feux qui sont sur la terre, ils embrasassent les matières inflammables qui sont répandues au dehors et au dedans de cet élément, bientôt on verroit les flammes dominer sur tout ce qui a vie, et sur tout ce qui peut leur servir de pâture. Omni flagrante materia, uno igne quidquid nune ex disposito lucet, ardebit (5).

Mais la fin du monde que nous attendons n'est pas un

⁽¹⁾ Ovid. Metamorph. 1. — (2) Columel, lib. 1. c. 1. de Re rust. Multo jam memorabiles autores comperi persuasum habere longo œvi situ qualitatem cæli, statumque mutari; eorumque consultissimum astrologiæ professorem Hipparcum prodidisse tempus fore, quo cardines mundi loco moverentur; idque etiam non spernendus auctor rei rusticæ Saserna videtur accredidisse. — (3) Cyprian. ad Demetrianum. — (4) Vide apud Grot. not. in lib. 1. de Verit. relig. Christ. art. XXII. pag. 120. — (5) Senec. ad Marciam, versus fin.

simple effet naturel qui dépende du concours des causes secondes; c'est la merveille du pouvoir de Dieu, qui dans les temps marqués par sa providence, et lorsque le nombre de ses élus sera rempli, et que ses desseins sur le genre humain seront accomplis, permettra que les élémens, dont l'harmonie et l'union conservent le monde dans l'état où nous le voyons, entrent en guerre, et causent le renversement de son propre ouvrage. Alors les créatures qui attendent avec ardeur la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujetties malgré elles à la vanité, et n'y demeurent soumises qu'à cause de celui qui les a assujetties, seront heureusement délivrées de cet assujettissement, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu, comme le dit saint Paul (1).

Puis donc que, selon saint Pierre, les cieux et la terre d'à présent sont réservés pour être brûlés par le feu au jour du jugement, et de la ruine des impies (2), on demande si ce feu précédera ou suivra le jugement dernier. Les sentimens des docteurs sont partagés sur cela. Les uns soutiennent qu'il le précédera, d'autres qu'il le suivra; d'autres prennent un milieu, et prétendent qu'il commencera avant le jugement dernier, qu'il continuera pendant cet intervalle, et qu'il achevera de consumer le monde après que Dieu aura jugé les vivans et les morts. C'est ce qu'il faut montrer plus au long.

Pour prouver que le feu précédera le jugement dernier, on se sert de ce passage du psaume: Le feu marchera devant lui, et il embrasera de toutes parts ses ennemis. Ses éclairs ont paru sur la terre, la terre les a vus, et en a été ébranlée. Les montagnes se sont fondues comme la cire devant le Seigneur. Les cieux ont annoncé sa justice, et tous les peuples ont vu sa gloire (3). De plus saint Paul dit que le jour du Seigneur fera voir quel est l'ouvrage de chacun, parce qu'il paroîtra accompagné de feu, et que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun, et fera voir quel il est (4). Voilà un feu bien marqué qui met à l'épreuve les œuvres de chaque personne avant qu'elle paroisse au jugement de Dieu. Saint Thomas (5) cite encore ces paroles de l'épître aux Romains: Les créatures attendent avec grand désir la manifestation des enfans de

(1) Rom. vIII. 19. et seqq. — (2) 2. Petr. III. 7. — (3) Psalm. xcvi. 3. et seqq. — (4) 1. Cor. III. 13. — (5) D. Thom. in 4. dist. 47. quæst. 2. art. 3.

III.
L'embrasement par lequel le monde finira, précédera-til, ou suivra-til le jugement dernier.

Dieu, parce qu'elles sont assujetties à la vanité, quoique malgré elles, et elles ont l'espérance d'être délivrées de cet asservissement à la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu(1). Ce qui insinue que comme les corps des bienheureux seront renouvelés. les créatures seront aussi renouvelées; et cela avant le jugement dernier. Enfin on se sert de cet autre passage : Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte; toutefois il ne laissera pas d'être sauvé, mais comme en passant par le feu (2). Il faudra donc que nos œuvres soient éprouvées et purifiées par le feu, avant que nous puissions aller dans les airs au-devant de Jésus-Christ, qui viendra pour juger le monde. Saint Pierre dit que le ciel et la terre d'aujourd'hui sont réservés pour être embrasés au jour du jugement, et de la perte des impies(3). Et saint Paul, que le Seigneur Jésus se manifestera du ciel avec les anges qui sont les ministres de sa puissance, lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu (4). De tous ces passages on conclut que le feu précédera le jugement dernier; et ce sentiment est suivi par saint Thomas (5), par le Maître des Sentences, par Paludanus, Durand, Major, Richard, Gabriel, Sotus, et plusieurs autres (6).

Toutesois saint Augustin a cru le contraire. Il a prétendu que le seu ne devoit paroître qu'après le jugement et la résurrection des morts. On verra, dit-il, premièrement Elie, puis la conversion des Juis, la persécution de l'Antechrist, l'avénement de Jésus-Christ, la résurrection des morts, la séparation des bons et des méchans, et ensin l'incendie et le renouvellement du monde (7). Et ailleurs (8) il dit qu'après le jugement le ciel et la terre que nous voyons ne seront plus, et que l'on verra alors un ciel nouveau et une terre nouvelle, suivant ces paroles de saint Jean dans l'Apocalypse: Je vis un grand trône blane, et quelqu'un qui y étoit assis, devant la face duquel le ciel et la terre s'ensuirent (9). Il marque cette suite du ciel et de la terre, comme une chose qui doit suivre le jugement: Peracto quippe judicio, tunc esse desinet hoc cœlum et hæe

⁽¹⁾ Rom. VIII. 19. et seqq. — (2) 1. Cor. III. 15. — (3) 2. Petr. III. 7. — (4) 2. Thess. 1. 7. 8. — (5) D. Thom. in 4. dist. 47. — (6) Vide Tenam in epistol. ad Hebr. cap. 1. difficult. 13. sect. 6. et Cornel. a Lapide in 2. Petr. III. 7. — (7) Aug. de Civit. lib. xx. c. 30. n. 5. — (8) Idem de Civit. lib. xx. cap. 14. — (9) Apoc. xx. 11.

terra, quando esse incipiet cælum novum et terra nova. Et dans un autre endroit il se fait cette objection (1): Si le monde n'est embrasé qu'après le jugement, et si ce feu précède la production du ciel nouveau et de la terre nouvelle, que deviendront, durant cet incendie général, les saints ressuscités avec leurs corps? Il répond qu'ils pourront se retirer dans les parties supérieures de l'air, où ce feu n'arrivera pas, de même qu'au déluge les eaux ne montèrent pas plus de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes; car leurs corps seront de telle nature, qu'ils seront partout où ils voudront être: et d'ailleurs ce feu qui brûlera le monde n'agira point sur des corps incorruptibles et immortels: Talia quippe illis inerunt corpora, ut illic sint, ubi esse voluerint; sed nec ignem conflagrationis illius pertimescent, immortales atque incor-

ruptibiles facti.

Louis Tena (2) et Cornelius à Lapide (3), pour concilier ces deux sentimens, croient que d'abord Dieu allumera le feu qui doit embraser le monde, soit qu'il le fasse sortir des enfers, selon quelques-uns; ou qu'il le fasse descendre du ciel, comme autrefois sur Sodome et sur les autres villes criminelles, selon d'autres; ou enfin qu'il l'allume sur la terre par le ministère des anges, qui se serviront des matières combustibles qui s'y trouvent, comme le croient communément les scolastiques (4). Ce premier feu, qui embrasera d'abord toute la superficie de la terre, et qui fera mourir tous les hommes et les animaux (5), se répandra par tout le monde, et n'épargnera que cette partie de la terre où le Seigneur exercera son jugement, et qui sera comme le théâtre de sa justice. Après le jugement, les parties les plus subtiles de ce feu retourneront dans leur lieu naturel, qui est, dit-on, au-dessus de l'air, dans la région du feu; et la partie la plus grossière suivra les damnés dans l'enfer. Mais il est bon de se souvenir que tout ce détail est de l'invention des spéculatifs et des scolastiques; et il vaut certainement beaucoup mieux se taire sur une matière aussi inconnue que celle-là, que d'en parler témérairement et au hasard.

⁽¹⁾ Aug. de Civit. lib. xx. cap. 18. — (2) Tena, in epist. ad Hebr. c. 1. difficult. 13. sect. 7. — (3) Cornel. in 2. Pet. 111. 7. — (4) Acosta, et scolastici apud Tenam, in epist. ad Hebr. c. 1. difficult. 13. sect. 7. — (5) D. Thom. in 4. dist. 47. et Bonavent. ibidem, et Less. de Divin. attribut. lib. x111. cap. 20.

Plusieurs anciens pères ont enseigné que le feu qui doit enslammer le monde sera l'instrument de la justice de Dieu sur tous les hommes. Tous passeront par ce feu, et l'ou- les hommes vrage de chacun d'eux y sera éprouvé. Les justes s'y puri- qui passeront fieront de toutes les souillures qui peuvent leur rester à expier; en sorte qu'après le dernier jour, il n'y aura plus de prouverontpurgatoire. Ceux qui n'auront rien à expier sortiront de ils? ce feu plus purs et plus glorieux, comme les métaux les plus précieux passent par le creuset sans souffrir aucune diminution ni altération.

Origène (1) croit qu'après la résurrection, nous aurons besoin d'un sacrement, pour nous purifier et pour nous laver, parce que personne ne ressuscitera sans défaut. Et quel est ce baptême qui nous purifiera dans l'autre vie, si ce n'est ce seu par où nous passerons? C'est ainsi que l'entend saint Ambroise (2) après Origène : Omnes oportet per ignem probari, quicumque ad paradisum redire desiderant; ... omnes oportet transire per flammas, etc. (3). Il croit que ce feu étoit figuré par l'ange qui tenoit un glaive étincelant à l'entrée du paradis terrestre. On lit dans deux sermons attribués autrefois à saint Augustin (4), que tous les hommes passeront par le feu après le jugement; mais que les flammes, en quelque sorte raisonnables et éclairées, n'agiront sur nous qu'autant que le demanderont nos péchés: Quanta fuerit peccati materia, tanta et pertranseundi mora; quantum exegerit culpa, tantum sibi ex homine vindicabit quædam flammæ rationalis disciplina. Le même auteur dit, en parlant du patriarche Jacob, que Dieu l'a purifié en ce monde de toutes ses taches, afin qu'en l'autre vie ce feu intelligent ne trouvât rien à brûler dans lui : Ab illo omnes maculas peccatorum abstersit, ut in eo ignis ille arbiter, quod exureret, invenire non posset (5).

Saint Hilaire (6) parle en plus d'un endroit de ce feu

Qui sont ceux d'entre parce feu, et comment l'é-

⁽¹⁾ Origen. in Luc. homil. 14. Vide et homil. 3. in psal. xxxvi. — (2) Ambros. in psalm. xxxvi. num. 26. Væ mihi si opus meum arserit, et laboris hujus patiar detrimentum! Et si salvos faciet Dominus servos suos , salvi erimus per fidem ; sic tamen salvi quasi per ignem, et si non exurimur, tamen uremur, etc. Videet in psalm. CXVIII. serm. 3. num. 14. Est ctiam baptismum in paradisi vestibulo, quod antea non erat; sed posteaquam peccator exclusus est, cæpit esse rhomphæa ignea quam posuit Deus, etc. — (3) Ambros, in psalm. cxviii. serm. 20. n. 12. — (4) August. serm. olim 16. ew homil. 50. nunc 252. in append. n. 3. — (5) Serm. olim 82. de tempore, nunc 15. in append., tom. 5. nov. edit. n. 4. — (6) Hilar. in psalm. cxviii. litt. 3. n. 12.

que tous les hommes, et les justes mêmes, doivent subir après cette vie. Qui osera désirer ce jour terrible auquel nous serons obligés de rendre compte, même de nos paroles oiseuses, et auquel nous devons subir ce feu terrible qui expiera nos péchés? An cum ex omni otioso verbo rationem simus præstituri, diem judicii concupiscemus, in quo nobis est ille indefessus ignis subeundus, etc.? Il donne

à ce seu le nom de baptême (1).

Saint Basile (2) fait aussi mention de ce baptême de feu, qui nous nettoiera de nos simples souillures au jour du jugement : et Lactance (3) dit que les bons et les méchans passeront par le seu, mais avec cette différence que les bons n'en souffriront aucune incommodité; le feu les épargnera, leur innocence les mettra à couvert de son ardeur: Tanta enim virtus est innocentia, ut ab ea ignis ille refugiat innoxius, qui accepit a Deo hanc potestatem ut impios urat, justis obtemperet. Les méchans au contraire en seront brûlés, sans en être consumés : le feu en les pénétrant, leur rendra autant de leur substance qu'il en ôtera par son activité; leur corps renaîtra, pour ainsi dire, au milieu des flammes : Divinus ignis una , eademque vi, atque potentia, et cremabit impios, et recreabit: et quantum e corporibus absumet, tantum reponet; ac sibi ipse æternum pabulum subministrabit; quod poetæ in vulturem Tityi transtulerunt.

Saint Thomas (4), saint Bonaventure (5), Lessius (6), et plusieurs autres, croient que le feu qui précédera le jugement dernier fera mourir tous les hommes qui se trouveront alors en vie, tant les bons que les méchans, et qu'il causera aux uns et aux autres des douleurs proportionnées à ce qu'il trouvera en eux de mal et d'imperfections. Les justes, en qui il n'y aura rien à purifier, n'en sentiront aucune douleur : les autres en souffriront chacun suivant ses démérites. En ce sens, rien n'empêche qu'on n'admette avant le jour du Seigneur un feu qui éprouve et les personnes et les œuvres de tous les hommes qui se trouveront alors en vie, et même ceux qui se trouveront dans

⁽¹⁾ In psalm. exviii. littera 3. n. 4. — (2) Basil. in Isai. iv. pag. 124. Τρετζ είσιν αἰ ἐπίνοιαι τοῦ βαπθίσμαθος &σθε τοῦ ῥύπου χαθαρισμός, χαὶ ἡ διὰ τοῦ πνεύμαθος ἀναγέννησις, χαὶ ἡ ἐν τῷ πυρὶτῆς χρίσιως βάσανος, etc. — (3) Lactant. lib. vii. de vera Sap. cap. 21. — (4) D. Thom. in 4. distinct. 47. — (5) Bonavent. in 4. distinct. 47. — (6) Lessius, lib. xiii. de divin. altribut. cap. 20. Vide et Cornel. in 2. Petri iii. 10., et Tenam, in epist. ad Hebr. c. i. difficult. 13. sect. 7.

le purgatoire. Mais la foi de l'Eglise ne nous permet point d'y assujettir les bienheureux qui jouissent depuis longtemps de la béatitude, ni les justes dont l'innocence est entière.

DTICLE

onde finira-t-il?

C'est une question que l'on a souvent faite, et que l'on n'a jamais résolue. Les Egyptiens (1) croyoient qu'après Opinions des une révolution d'années, qu'ils fixoient à trente-six mille philosophes cinq cent vingt-cinq, tous les astres se rencontreroient au du monde. même point, et qu'alors le monde se renouvelleroit, ou par un déluge, on par un embrasement général; en sorte que le déluge répondoit en quelque manière à l'hiver, et l'em. brasement à l'été de nos années ordinaires (2). Ils se figuroient que le monde avoit déjà été renouvelé plus d'une fois de cette sorte, et qu'il devoit encore se renouveler dans la suite des siècles.

Les stoïciens (3), et avant eux Héraclite d'Ephèse, avoient embrassé ces sentimens. Aristarque, cité dans Censorin, croyoit que cette révolution étoit de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre ans; Arétès de Dyrrachium, de cinq mille cinq cent cinquante-deux ans; Héraclite et Linus, de mille huit cents, ou de dix-huit mille ans; Dion, de dix mille huit cent quatre-vingt-quatre; Orphée, de cent mille vingt ans; Cassandre, de trois mille six cent mille ans. D'autres enfin ont prétendu que ce retour du ciel et des astres au même point étoit infini et impossible. Josèphe (4) semble attribuer à Adam la dé-

(1) Vide, si placet, Marsham. Canon. Ægypti, Προχαθασκευή, pag. 10. 11.-(2) Aristot. Meteor. lib. 1. cap. 14. Censorin. de dienatali, cap. 18. Est præterea annus, quem Aristoteles maximum potius quam magnum appellat, quem solis et luna, vagarumque quinque stellarum, orbes conficiunt, cum ad idem signum, ubi quondam simul fuerunt, una referuntur; cujus anni hyems summa est xxlαχλυσμός, quam nostri diluvium vocant; æstas autem ἐχπυρωσις, quod est mundi incendium. — (3) Origen. contra Cels. lib. v. Φασὶ δὲ οἱ ἀπὸ τῆς ςτοᾶς, καθά περίοδον, ἐκπύρωσιν τοῦ πάνθος γενέσθαι. καὶ εξῆς ὑτῆ διακόσμησιν πάνθ' ἀπαραλλάκθ' ἔχουσαν. — (4) Joseph. antiq. lib. 1. cap. 3. Προηρηκότος Αδάμου ἀφανισμὸν τῶν ὅλων ἔσεσθαι· τὸν μὲν κατ' ἰχὺν πυρὸς, τὸν ἔτερον δὲ καθὰ βίαν καὶ πληθος ὕδαλος.

sur la durée

couverte de ces révolutions. Il dit que ce premier homme ayant prédit que le monde périroit deux fois, l'une par l'eau, et l'autre par le feu, les enfans de Seth, pour prévenir ce malheur, firent graver leurs observations astronomiques et leurs découvertes sur deux colonnes, l'une de briques pour résister au feu, et l'autre de pierres pour résister à l'eau. Mais cet auteur ne donne à la grande année

que six cents ans.

Saint Augustin (1) remarque que Platon et toute son école, aussi-bien qu'Origène, étoient dans cette fausse persuasion, que divers mondes se succéderoient les uns aux autres. Il les réfute, en montrant que si le monde, les hommes, et les animaux, périssoient tous par le feu ou par le déluge, il seroit impossible qu'il en revînt d'autres, à moins d'une création toute nouvelle, que les philosophes n'auront garde d'admettre dans la nature. Et en effet, pourquoi détruire toute l'espèce des hommes, si elle doit être réparée peu de temps après? Cette révolution continuelle de divers mondes qui périssent, et qui reparoissent de nouveau, ne nous donne-t-elle pas une certaine idée d'inconstance qui ne convient pas à la Divinité? Origène (2) employoit, pour prouver le sentiment de la pluralité et de la succession des mondes, ces paroles de l'Ecclésiaste : Qu'est-ce qui a été? ce qui sera. Et qu'est-ce qui a été fait? ce qui sera fait. Rien n'est nouveau sous le soleil. Qui peut dire : Voici qui est nouveau? Cela a déjà été dans les siècles qui ont été avant nous (3).

Le rabbin Barbyhia (4) dit que les philosophes conviennent assez que le monde périra ou sera renouvelé après un certain nombre d'années; mais qu'ils ne sont pas d'accord sur leur nombre précis; les uns mettent quatre millions trois cent vingt mille ans, à la fin desquels chaque chose doit retourner au premier point de sa création. D'autres donnoient au monde cinquante-six mille ans, jusqu'au retour de tous les astres au même point où ils étoient à leur création. D'autres croyoient que le monde dureroit trois cent soixante mille ans; d'autres quarante-neuf mille ans; d'autres sept mille ans; après quoi le monde retomberoit dans le chaos, puis se rétabliroit, et se retrouveroit au même état qu'auparavant. Ce rabbin

⁽¹⁾ Aug. lib. x11. de Civit. cap. 11. et 12. — (2) Origen. Περὶ ἀρχῶν, lib. 111. cap. 25. — (3) Eccl. 1. 9. — (4) Rab. Abrah. Barbyhia, in lib. Megilat. Hamegila, apud Menasse-Ben-Israel, de Resurrect. mort. lib. 11. cap. 1.

remarque fort bien qu'apparemment ces philosophes avoient recu de leurs pères quelque tradition de la sin du monde, mais que mal à propos ils en rapportoient la cause au cours

geance du Seigneur, et comme un jour qui sera précédé et accompagné de toutes les marques de sa colère; jour inconnu aux hommes et aux anges mêmes (1), et qui viendra nous surprendre comme un voleur pendant la nuit (2). Les disciples ayant un jour demandé à Jésus-Christ quand arriveroit la fin du monde, il leur dit que les anges mêmes dans le ciel n'en savoient ni le jour ni l'heure; que luimême comme homme l'ignoroit; nulle créature, quelque parfaite qu'elle fût, ne pouvant par elle-même pénétrer dans ce profond mystère, dont le Père éternel s'est réservé la connoissance : De die autem illo vel hora nemo scit, neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater (3).

Mais ces déclarations précises ne regardent proprement que le jour et l'heure de cet événement : De die illo vel hora nemo scit; et plusieurs anciens ont pensé que, sans durée du contredire à cette parole de Jésus-Christ, on pouvoit conjecturer que la durée du monde se trouveroit fixée à six mille ans : savoir, deux mille ans sous l'état de la simple nature, deux mille ans sous la loi, et deux mille ans sous le Messie. Cette opinion est fondée principalement sur une tradition judaïque assez ancienne (4) et attribuée à Elie, non le grand prophète de ce nom, mais un autre, qui a vécu cent cinquante-quatre ans après le rétablissement du temple et le retour de la captivité. On lit dans le Thalmud (5) que le monde durera six mille ans, et qu'il sera détruit dans un; ce que plusieurs rabbins (6) expliquent

Tradition judaïque sur la monde

 5_2

⁽¹⁾ Marc. XIII. 32. - (2) 2. Petri III. 10. Ut fur (Gr. addit, in nocte.) -(3) Marc. XIII. 32. — (4) Gemar Abod. Zara, cap. 1. Vide, si placet, Malvend. de Antichristo, lib. 1. cap. 28. 29. et 30. — (5) Thalmud. tract. 4. Sanhedrin. — (6) Vide Menasse-Ben-Israel, lib. III. de Resurrect. mortuorum, cap. 4. pag. 371.

d'un septième millénaire, durant lequel le monde retombera dans son ancien chaos. Après cela on verra un nouveau monde, lequel, après pareil nombre de six mille années, retournera encore dans le chaos; et qu'ainsi, par une révolution continuelle, on verra plusieurs mondes paroître et disparoître, jusqu'après quarante-neuf mille ans ; qu'alors le ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent, seront réduits au néant. Ils tâchent de prouver cette opinion par l'Ecriture : car telle est la méthode des rabbins : ils n'avancent rien sans l'appuyer de quelque texte, bien ou mal allégué. Ils disent donc que de même que le monde a été créé en six jours, ainsi le monde durera six mille ans, parce que, devant Dieu, mille ans ne sont que comme un jour (1). De plus la lettre Aleph , qui se prend pour mille , se trouve six fois dans le premier verset de la Genèse. Enfin le Seigneur ordonne dans sa loi (2) de cultiver la terre pendant six ans, et de la laisser reposer pendant un an: et qu'au bout de sept semaines d'années, c'est-à-dire à la cinquantième année, on célèbre le jubilé. Les six ans marquent les six mille de la durée du monde; et l'année du inbilé, la dernière révolution, et l'entier dépérissement de l'univers. Mais comme le Messie, selon leur tradition et leur supputation, devoit parcître ou au commencement ou enfin dans le cours des deux derniers millénaires, et que le sixième est aujourd'hui fort avancé, sans qu'ils voient aucun changement dans leur condition, ni aucune apparence qu'elle doive devenir meilleure dans la suite, les cabalistes en sont venus à rejeter absolument l'opinion qui ne donne au monde que six mille ans, et qui croit qu'il finira au bout de ce terme (3).

Anciens pères et nouveaux auteurs qui ont adopté cette opinion. Quelques pères ont appuyé l'opinion qui veut que le monde ne dure que six mille ans; et elle a été renouvelée par quelques savans du dernier siècle. Saint Cyprien (4), Lactance (5), saint Ambroise (6), saint Jérôme (7), et saint Augustin (8), ont suivi ce sentiment, aussi-bien que saint Irénée (9), saint Hilaire (10), saint Gaudence de

⁽¹⁾ Psalm. LXXXIX. 4. — (2) Exod. XXIII. 11. — (3) Vide R. Mos. de Leon, in Sepher Hammischal, et alios apud Menasse-Ben-Israel, de Resurrect. mort. lib. III. c. 4. — (4) Cyprian. ad Forlunat. de exhort. ad martyrium. — (5) Lactant. l. VII. c. 14. — (6) Ambros. in Luc. lib. VII. c. 7. — (7) Hieron. ep. ad Cyprian. — (8) August. de Civit. l. XX. c. 7. — (9) Irenæ. lib. v. cap. ult. — (10) Hilar. Canon. 17. in Matth. seu cap. 17. pag. 693. nov. edit. Vide notas Coutantii ibidem.

499

ions aux orthodoxes, sous r (2), Victorin sur l'Apocaleutéronome (4), Germain Julius Hilarion, saint Isi-

it die continue e nou au met sur l'A calyp , it que continue es limen es l'aconte de mathé dat continue mondre et l'aconte mondre et l'aconte mondre et l'aconte mondre et l'aconte et l'aconte de mathé dat l'aconte mondre et l'aconte de mathé de l'aconte de l

clarer contre.

Il est vrai que saint Augustin, que l'on cite pour l'opinion affirmative qui tient que le monde finira au bout de six mille ans, s'explique ailleurs (8) assez fortement contre la témérité de ceux qui ont osé assurer que le monde ne dureroit que six mille ans, quoiqu'ils sussent que le Sauveur a prononcé dans l'Evangile que le Père seul s'est réservé la connoissance de ce dernier jour (9). Il craignoit qu'on n'abusât de cette opinion, dont en effet les millénaires ont abusé. Arétas de Crète, écrivant sur l'Apocalypse(10), rapporte le sentiment des millénaires, qui croyoient qu'au bout de six mille ans arriveroit la première résurrection des seuls justes; et qu'après un intervalle de mille ans. pendant lequel Jésus-Christ régneroit avec les saints sur la terre, et les y feroit jouir d'un parfait repos, on verroit la seconde résurrection, qui seroit la résurrection générale. Mais Arétas rejette ce sentiment, comme n'ayant été ni recu ni autorisé par l'Eglise. Bède en plus d'un endroit le rejette de même, et le traite de vaine et frivole opinion; et il est suivi en cela par un assez bon nombre de nouveaux auteurs, dont les uns abandonnent cette opinion comme dénuée de preuves et d'autorité (11), et d'autres la méprisent et la rejettent comme absolument fausse et insoutenable (12).

de l'abus que les millénaires ont fait de cette opinion.

IV. Réfutation

⁽¹⁾ Gaudent. Brixiens. tract. 10. — (2) Justin. quæst. 71. — (5) Victorin. in Apoc. xx. 5. — (4) Raban. in Deut. 1. 1. cap. 11. — (5) Bellarm. l. 111. de Romano Pontif. c. 3. — (6) Genebr. lib. 1. Chronographiæ, pag. 2. — (7) Feu-ardent. notis in S. Irenæum. — (8) August. in psalm. LXXXIX. — (9) Matth. xxiv. 36. Act. 1. 7. — (10) Andræas et Aretas in Apoc. xx.— (11) Suarez, tom. 2. disput. 53. sect. 4. Soto 4. dist. 43. quæst. 2. art. 2. — (12) Malvenda, l. 1. de Antichristo. c. 30. Procul dubio assertio est falsissima

Ouelques-uns suspendent leur jugement, et croient qu'on doit attendre de l'événement même la décision de cette question (1). Mais disons plutôt que l'on doit s'en tenir à cette parole de Jésus-Christ: Le temps viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'homme; et alors ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront pour ressusciter à la vie; et ceux qui auront fait de mauvaises œuvres sortiront pour ressusciter à leur condamnation (2). Cette parole prouve invinciblement que les justes et les méchans ressusciteront tous ensemble; et qu'ainsi la résurrection des justes, dont Jésus-Christ parle ailleurs (3), marque seulement l'immortalité glorieuse dont les justes seront alors revêtus, et qui seule distinguera la résurrection des justes d'avec la résurrection des méchans. Si l'on veut lire seulement avec attention et sans préjugé ce que saint Jean dit de la première résurrection dans l'Apocalypse (4), on y verra qu'il ne parle que des ames des saints, animas; et qu'ainsi la première résurrection dont il parle n'est autre que la vie bienheureuse dans laquelle sont admises les ames des saints avant la résurrection générale. Le règne de mille ans dont saint Jean fait mention a pour époque l'enchaînement du dragon (5); l'enchaînement du dragon a pour époque la destruction de son règne et la fin de ses combats; la fin de ses combats et la destruction de son règne ont pour époque la dernière ruine de l'idolâtrie par la défaite de Licinius, dernier empereur païen; le règne de mille ans a donc pour époque le règne même de Constantin, premier empereur chrétien; le règne de mille ans est donc le règne temporel de Jésus-Christ sur la terre en la personne des princes chrétiens depuis Constantin qui fut le premier. Il est vrai que ces mille ans sont révolus; et le règne de Jésus-Christ subsiste encore dans la personne des princes chrétiens. Mais il en résulte seulement que ce nombre de mille ans est un nombre complet pour un nombre incomplet; il peut exclure un second millénaire sans exclure un nombre incomplet pris entre le premier et le second millénaire. Et il est remarquable que ce n'est qu'après l'expiration de ces mille ans que l'empire antichréticn de Mahomet a eu le pouvoir

et intolerabilis, graviorem censuram, ut par est, sacro Ecclesiæ tribunali reservantes. — (1) Galatin. l. 1v. c. 20. Finus, lib. v. c. 11. Siæt. Sen. Bibliot. lib. v. Annot. 190. — (2) Joan. v. 28. 29. — (3) Luc. xiv. 14. — (4) Apoc. xx. 4. et seqq. — (5) Apoc. xx. 1. et seqq.

d'entamer l'empire des princes chrétiens en subjuguant l'empire d'Orient. Enfin le sabbat ou le repos que saint Paul dit être réservé au peuple de Dieu (1), est expliqué au même endroit par saint Paul même : cet apôtre dit bien expressément que ce repos est le repos de Dieu, ou le repos où Dieu est entré après la création, en un mot le repos de l'éternité bienheureuse. Le peuple de Dieu n'a point d'autre repos à attendre. Et si l'on peut dire avec les anciens que ce repos est figuré par celui du sabbat, et qu'il succédera aux six mille ans de la durée du monde, il en résultera une nouvelle preuve contre les millénaires, qui seront alors obligés de reconnoître qu'après les six mille ans de la durée du monde, le repos qui succédera sera celui de l'éternité bienheureuse.

Apollinaire de Laodicée, cité par saint Jérôme (2), prétendoit que quatre cent trente-quatre ans après la huitième année de l'empereur Claude, le prophète Elie viendroit, et que l'on verroit rebâtir le temple et la ville de Jérusalem dans l'espace de trois ans et demi; et qu'enfin l'Antechrist paroîtroit. D'autres, dont parle saint Philastre (3), croyoient que le monde ne dureroit que trois cent soixantecinq ans depuis l'incarnation du Sauveur. D'autres, cités dans saint Augustin (4), ne mettoient que quatre ou cinq cents ans depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles. D'autres y mettoient mille ans.

Saint Vincent Ferrier (5) dit qu'il y avoit certaines gens qui donnoient au monde, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles, autant d'années qu'il y a de versets dans le psautier. (Il y en a environ deux mille cinq cent trente-sept.) D'autres (6) prétendoient que le monde dureroit autant depuis Jésus-Christ jusqu'au dernier jugement, qu'il avoit duré depuis le commencement du monde jusqu'au déluge; c'est-à-dire environ seize cent cinquante-six ans. Enfin il y en avoit d'autres qui lui donnoient une bien plus grande durée, puisqu'ils croyoient que depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde, il y auroit autant d'années que depuis la création du monde jusqu'à la venue du Messie, c'est-à-

Vaines conjectures sur l'époque de la fin du monde.

⁽¹⁾ Hebr. IV. 9. Voyez l'analyse de l'épître aux Hébreux, insérée dans la préface sur cette épître. — (2) Apollinar. Lasdicon. apud Hieronym. in Dan. IX. — (3) Philast. de hæres. — (4) Aug. de Civit. l. xVIII. cap. 55. — (5) Vincent. Ferrer. ep. ad Benedictum XIII. — (6) Apud Perer. in Genes. lib. 1. ad finem.

dire au moins quatre mille ans : ils se fondoient sur ces paroles d'Habacuc : Seigneur, vous manifesterez votre ouvrage au milieu des années (1). Chrétien Drutmare (2), moine de Corbie, qui vivoit au neuvième siècle, rapporte une tradition, qu'il disoit avoir été laissée par écrit par les anciens, qui est que le monde avoit été créé le huitième jour d'avant les calendes d'avril, c'est-à-dire le 25 de mars; que notre Sauveur s'étoit incarné et étoit mort le même jour; et qu'ensin le monde finiroit aussi le 25 de mars. Mais il est inutile de s'arrêter à combattre sérieusement

des conjectures aussi frivoles que celles-là.

VI. Le monde finira-t-il dans la nuit? cela est incertain. Finira t-il en un moment? cela est incertain.

Plusieurs anciens ont avancé que le monde finiroit la nuit, et que Jésus-Christ viendroit juger les vivans et les morts lorsqu'on s'y attendroit le moins, comme un voleur qui vient percer la muraille pendant la nuit. Ils se fondent sur ces paroles de saint Pierre, Le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit (3); et sur ces autres de l'Evangile, Au milieu de la nuit, on entendit un grand cri : Voici l'époux qui vient ; allez au-devant de lui (4). Sur quoi Saint Jérôme remarque que c'est une tradition apostolique, que le Seigneur viendra la nuit; de là vient qu'à la nuit de Pâques, que l'on passoit dans l'église, l'évêque ne congédioit le peuple pour retourner dans sa maison qu'après minuit, parce qu'on croit que le Sauveur doit venir en ce même temps, auquel autrefois il frappa les premiers-nés de l'Egypte. Lactance (5) dit aussi que Jésus-Christ paroîtra au milieu de la nuit, que le ciel s'ouvrira, et que le Sauveur descendra précédé d'une grande clarté: Tunc cœlum intempesta nocte patefiet, et descendet Christus in virtute magna, et antecedet eum claritas ignea. Saint Jean Chrysostôme (6), Théophylacte, Euthyme, rendent témoignage à la même tradition; et on la voit aussi dans d'anciens vers attribués à une sibylle (7).

D'autres prétendent que le Sauveur viendra au point du jour, comme on le voit dans ces vers de Prudence (8):

⁽¹⁾ Habac. III. 2. — (2) Christian. Drutmar. in Matth. xvi. — (3) 2. Petr. III. 10. Adveniet dies Domini ut fur (Gr. addit, in nocte.) — (4) Matth. xxv. 6. — (5) Lactant. Instit. Epitom. et l. vii. de divin. præm. c. 29. — (6) Chris. in Matt. xxv. - (7) Sibylla apud. Lactant, l. vII. c. 29.

^{.} Οππότ' ἂν ἔλθη Πύρ, έσλαι σχόλος έν τη μέσση νυχλι μελαίνη.

⁽⁸⁾ Prudent. hym. Cathemer.

Et mane illud ultimum Quod præstolamur cernui , In luce nobis effluat , Dum hoc canore concrepat.

C'est-à-dire, Que le dernier matin que nous attendons avec frayeur nous trouve occupés à chanter vos louanges. Saint Thomas (1), Tostat (2), Suarez (3), croient que le jugement se fera en plein jour; et c'est de quoi il n'est pas permis de douter, puisque la lumière, le feu, la majesté qui accompagneront le souverain Juge, rendront la nuit même

aussi éclatante que le jour.

Quelques-uns croient que le monde ne finira pas tout d'un coup, mais dans la suite d'un millier d'années; c'est ce que nous avons vu dans le Thalmud (4). Mais quelques docteurs juifs (5) soutiennent qu'il finira en un jour, et même en un moment; et c'est ainsi qu'ils expliquent ce mot en un. Mais ce que nous savons certainement, c'est que le monde finira par le feu (6); que le Seigneur viendra lorsqu'on s'y attendra le moins (7); que dans un moment, dans un clin d'œil les morts ressusciteront, et seront changés (8); que le jour et le moment précis de la fin du monde, et du second avénement de Jésus-Christ, sont entièrement inconnus aux hommes (9); et qu'il est superflu et téméraire de vouloir en marquer le temps et la manière, puisque Dieu n'a point voulu nous le révéler (10). Et tamen ausi sunt homines præsumere scientiam temporum, quod scire capientibus discipulis Dominus ait : Non est vestrum scire tempora quæ Pater posuit in sua potestate.

⁽¹⁾ D. Thom. 3. parte in supplemento, quæst. 77. art. 3. — (2) Tostat. in Matth. 25. — (3) Suarez. 3. part. tom. 2. disput. 57. Vide Cornel. a Lapide in 2. Petr. 111. 10. — (4) Thaimud. tract. 4. Sanhedrin. — (5) Rab. Isaac. Loria Cabalista insignis, apud Menasse-Ben-Israet. de Resurrect. mort. lib. 111. c. 4. — (6) Psalm. xcv1. 3. 1. Cor. 111. 15. et 2. Petri 111. 7. 12. — (7) Matth. xx1v. 36. 42. 44. 2. Petri 111. 10. — (8) 1. Cor. xv. 52. — (9) Marc. x111. 32. — (10) Vide S. August. in psalm. exxxiv. 4.

ARTICLE III.

Le changement qui arrivera au monde à la fin des siècles sera-t-il substantiel, ou accidentel? Le monde sera-t-il anéanti, ou seulement changé?

Textes qui semblent annoncer un anéantissement réel. Témoignages des anciens qui paroissent l'avoir entendu ainsi.

Jusqu'ici cette question est demeurée problématique. Quelquefois les auteurs sacrés parlent de la fin du monde comme d'un anéantissement réel; par exemple, Isaïe dit: Les cieux se dissiperont comme la fumée, et la terre s'en ira en poussière comme un vétement usé (1). Et saint Jean dans l'Apocalypse: L'ange jura par celui qui vit dans tous les siècles, et qui a créé le ciel et la terre, qu'il n'y auroit plus de temps (2). On sait que le temps est la mesure des choses créées ; dès qu'il n'y a plus de temps, il n'y a plus de créatures sensibles, plus de succession, plus de mouvement local. Je vis, dit saint Jean dans un autre endroit, je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre; car le premier ciel et la première terre étoient passés, et la mer n'étoit plus (3). Et Jésus-Christ dans saint Matthieu: Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas (4); expression qui se trouve en plusieurs endroits du Nouveau-Testament.

Dans les Psaumes (5), il est dit expressément que les cieux périront, Ipsi peribunt, mais que le Seigneur subsistera éternellement. L'opposition que l'on met entre le Seigneur qui subsiste éternellement et les cieux qui doivent périr, insinue un anéantissement réel de ceux-ci. Saint Pierre (6) dit clairement qu'au dernier jour tous les élémens, étant embrasés par le feu, se dissoudront, se fondront, et que la terre avec ce qu'elle contient sera consumée par le feu. Et dans Isaïe (7), le Seigneur dit qu'il crée de nouveaux cieux et une terre nouvelle, comme pour les substituer aux anciens cieux et à l'ancienne terre, qui ne subsisteront plus, mais qui seront absolument détruits et anéantis.

(1) Isai. 1.1. 6. — (2) Apoc. x. 6. — (3) Apoc. xx1. 1. — (4) Matth. xxiv. 35.— (5) Psalm. 1.27. — (6) 2. Petri 111. 10. 12. — (7) Isai. 1xv. 17.

Les cabalistes parmi les Hébreux croient tous l'anéantissement futur du monde (1). Porphyre (2) se railloit des Chrétiens qui soutenoient que le monde seroit détruit: Porphyrius Christianos ob hoc arguit maxime stultities, quod istum mundum dicunt esse periturum. Si les Chrétiens n'eussent prétendu autre chose sinon que le monde

forme, ils n'auro ignassent publique que le monde pér nion des plus ancie cognitions (3) fait É

Pierre qu'il y a deux sortes de cieux : les uns sont invisibles, et c'est le lieu de la demeure des bienheureux; ces cieux sont éternels et immuables : les autres sont exposés à notre vue, nous y voyons briller les astres; ces cieux visibles sont sujets à la corruption, et ils seront en effet corrompus et détruits, lorsque les hommes, pour lesquels ils ont été créés, ne seront plus sur la terre. Et dans le livre suivant, on fait ainsi raisonner saint Pierre : De même que la coque de l'œuf, toute propre qu'elle paroît, doit toutefois être rompue afin que le poulet qui y est enfermé puisse en sortir, puisqu'elle n'est faite que pour ce poulet; ainsi le monde qui subsiste aujourd'hui doit disparoître, afin que le bonheur du royaume des cieux soit manifesté.

Saint Basile (4) réfute ceux qui vouloient inférer que le monde étoit éternel, et qu'il ne finiroit jamais, de ce qu'il a une figure ronde ou sphérique : il montre que le monde ayant eu un commencement, doit avoir aussi une fin; et il le prouve par l'Ecriture, qui dit que la figure de ce monde passe, et que le ciel et la terre passeront. Saint Ambroise (5) a imité la même pensée de saint Basile : Qua autem initium habent, et finem habent; et quibus finis datus, initium datum constat. Il ajoute que les parties du monde étant corruptibles et périssables, on ne peut douter que le monde même dans son tout ne soit aussi sujet à la corruption : Cujus partes corruptioni et mutabilitati subjacent, hujus necesse est universitatem iisdem passionibus subjacere. Saint Grégoire de Nysse (6) emploie les

⁽¹⁾ Apud. Menasse-Ben Israel de Resurrect. mort. l. 111. c. 4. — (2) Apud Aug. de Civit. t. 7. l. xx. c. 24. — (3) Recognitionum l. 11. — (4) Basil. homil. 1. in Hexamer. Τὰ ἀπὸ χρόνου ἀρξάμενα, πᾶσα ἀνάγκη, καὶ ἐν χρόνω συντελεσῆναι. Εἰ γὰρ ἀρχην ἔχει χρονικὴν, μη ἀμφιξάλλης περὶ τοῦ τέλους. — (5) Ambros. in Hexamer. l. 1. c. 3. — (6) Greg. Nyssen. de creatione hominis, c. 24.

mêmes raisons que saint Basile son frère pour prouver que

le monde doit périr.

Saint Justin le martyr (1), ou l'auteur que l'on cite sous son nom, dans les Questions aux orthodoxes, dit que le ciel et la terre qui seront après la résurrection seront fort différens de ceux d'aujourd'hui; qu'on verra alors la fausseté de l'opinion des philosophes qui croient les cieux incréés et incorruptibles; les cieux d'alors seront d'autres cieux, une autre terre, d'autres élémens. Ce sentiment se trouve dans plus d'un auteur catholique (2), et dans plusieurs auteurs protestans, comme Luther, Mélancton, Bren-

tius, Bucer, Béroalde, Vorstius, Gerhardus, etc.

Textes qui annoncent un simple changement. Temoignages des pères qui l'ont entendu ainsi. C'est le sentiment le plus autorisé.

Le sentiment qui soutient que le monde ne sera pas anéanti, mais seulement perfectionné et changé en mieux, est bien plus autorisé dans les pères et dans les théologiens. L'Ecriture même lui est fort favorable. Elle dit, par exemple, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament (3), que le Seigneur fera de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Elle ne dit pas d'autres cieux et d'autres terres, mais de nouveaux cieux et une nouvelle terre, pour marquer leur renouvellement. Non dixit: alios cœlos et aliam terram videbimus, dit saint Jérôme, sed veteres et antiquos in melius commutatos (4). Lorsqu'un enfant devient jeune homme, que de jeune homme il devient homme fait, et que d'homme fait il devient vieillard, on ne dit point qu'il périt à chaque fois que son âge se change : c'est toujours le même homme, mais accru, et passé d'un état à un autre. Il en est de même lorsqu'un architecte, d'une ancienne maison, en fait une nouvelle; ou lorsque le laboureur défriche un terrain inculte et abandonné, et le rend par ses soins fertile et riant.

Quand le Psalmiste (5) parle de la destruction des cieux, il la marque sous l'idée d'un vêtement qui s'use et qui se change; mais cela est fort différent de ce qui est réduit au néant : Ipsi peribunt, et omnes sicut vestimentum veterascent, et sicut opertorium mutabis eos. Isaïe (6), décrivant l'état du monde après la résurrection, dit que le

⁽¹⁾ Justin seu alius, Quæst. ad orthodox. quæst. 93. 94. 95. Ev de Th συν ελεία, ούκ έν τῷ νῦν οὐρανῷ, καὶ έν τῆ νῦν γῆ κομίζον αι τῶν πραξέων τὰς άμοιδας οἱ ἄν θρωποι, ἀλλὰ ἔν τῷ καινῷ οὐρανῶ, καὶ ἐν τῆ καινῆ γῆ. Et quæst. 94. Ανάγκη γὰρ τῆ εἰσαγωγῆ τοῦ κρείτθονος οὐρανοῦ τοῦ καινῶς γενομένου, ἀναιρεῖσθαι το σλερέωμα, ως ἄχρηστον εν, etc. - (2) Catharin. Salmeron, Serarius, Hieron. Magius, Franc. Vallesius, Lud. Molina, et alii apud Cornel. a Lapide in Isai. xxxiv. 4. et 2. Petri III. 10. - (3) Isai. Lxv. 17. Lxvi. 22. Apoc. xx1. 1. - (4) Hieronym. in Isai. L1. et Lxv. - (5) Ps. ci. 27. - (6) Isai. xxx. 26.

soleil et la lune s'y verront comme auparavant, mais dans un éclat infiniment plus grand : La lune, dit-il; brillera comme le soleil, et le soleil aura sept fois plus de clarté

qu'il n'en a aujourd'hui.

Saint Paul (1) dit que toutes les créatures se voient avec douleur soumises à la vanité; qu'elles gémissent dans l'attente de leur délivrance; qu'elles espèrent être délivrées de cette corruption, et avoir part à la gloire des enfans de Dieu. Elles souhaitent donc leur renouvellement et leur affranchissement, mais non pas leur anéantissement, ni leur destruction quant à la substance. Le Sauveur nous dit dans l'Evangile (2) que le ciel et la terre passeront; et l'Apôtre (3), que la figure ou l'apparence de ce monde passe: Præterit figura hujus mundi. Ils ne disent pas que le monde périra quant à sa substance, ni que les cieux et la terre retourneront dans leur néant; mais simplement qu'ils passeront de l'état où nous les voyons, dans un autre plus parfait et plus beau. Saint Pierre (4), dans l'endroit le plus formel que nous ayons sur ce sujet, dit simplement que le jour du Seigneur viendra comme un voleur; qu'alors les cieux passeront avec beaucoup de bruit et d'impétuosité; que les élémens seront dissous par la chaleur; que la terre sera brûlée avec ce qui est en elle. Or rien de tout cela ne prouve l'anéantissement.

Dieu nous a révélé la création de l'univers; il nous a dit qu'il l'avoit tiré du néant; mais il ne nous a déclaré en aucun endroit qu'il dût réduire son ouvrage au néant. Nous avouons qu'il peut l'un comme il a pu l'autre; mais nous ne voyons point dans ses Ecritures que ce soit là son dessein. L'anéantissement même est une chose que

nous ne comprenons pas.

Salomon (5) nous assure qu'il a appris que tout ce que le Seigneur a fait doit demeurer éternellement: Didici quod omnia opera quæ fecit Deus, perseverent in perpetuum. C'est ce que saint Grégoire-le-Grand (6) explique fort bien, en conciliant l'Ecriture avec elle-même, lorsqu'elle dit d'un côté que la terre demeure éternellement, et de l'autre que les cieux et la terre passeront: ils passeront quant à leur figure, mais non quant à leur essence: Per eam quam nunc habent imaginem transeunt, sed ta-

⁽¹⁾ Rom. VIII. 19. et seqq. — (2) Matth. xxiv. 35. et v. 18. — (3) 1. Cor. VII. 31. — (4) 2. Petri. III. 10. — (5) Eccl. III. 14. — (6) Gregor. Mag. lib. xvII. moral. in Job. c. 5.

men per essentiam sine sine subsistunt. Et quand l'Ecriture parle de nouveaux cieux et de terre nouvelle, elle n'entend pas que Dieu en créera de nouveaux, mais qu'il renouvellera les anciens: Non alia condenda sunt, sed hac ipsa renovantur. Le même saint Grégoire compare ce changement à celui que nous voyons arriver tous les ans dans la révolution des saisons: l'hiver succède à l'été, et le printemps à l'hiver: la terre change de sace dans ces différentes saisons, mais elle est toujours la même quant à sa substance.

L'auteur de l'épître de saint Barnabé (1) ne dit pas que Dieu détruira, mais qu'il changera le soleil, la lune et les astres. Philon, ou l'ancien auteur que l'on a sous son nom, dans le livre qui a pour titre Si le monde est corruptible, montre fort au long que le monde ne peut être corrompu ou détruit, mais seulement changé dans quelques-unes de

ses parties.

Saint Irénée, et tous les anciens qui ont soutenu l'opinion des millénaires, supposoient qu'après la première résurrection, le monde subsisteroit, et que la terre seroit la même, à cela près qu'elle seroit plus féconde, et que l'on n'y verroit plus ces changemens et ces vicissitudes qui y causent aujourd'hui tant de dérangemens. Saint Justin le martyr (2), que nous avons cité ci-devant comme étant pour l'entière destruction du monde, ne veut autre chose que réfuter l'opinion des philosophes qui soutenoient que le monde étoit éternel et incorruptible. Pour lui, il reconnoît de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où les bons et les méchans, après la résurrection, recevront la récompense ou la peine qui leur sont dues. Il dit avec l'Ecriture que le ciel et la terre passeront, mais non pas qu'ils seront anéantis. Saint Basile de même prouve fort bien que le monde finira; mais il ne prétend pas qu'il sera réduit au néant. Il dit que ces paroles de l'Ecriture, La figure de ce monde passe, et celles-ci, Le ciel et la terre passeront, prouvent également ces deux vérités, et la consommation du monde, et son changement en mieux (3).

⁽¹⁾ Epist. Barnab. pag. 55. Αλλάξει τόν ήλιον, καὶ τὴν σελήνην, καὶ τοῦς ἀσθέρας. — (2) Justin. seu alius, quæst. 93. ad Orthodow. Εἰ καθὰ τὸν ΑπόσΙολον Παῦλον, παράγει τὸ σχήμα τοῦ κόσμου τούτου ὁ Θεὸς, δῆλον ὅτι ἐξ ἀνάγκης καὶ τὰ ἄλλα πάνθα τὰ τοῦ σχήματος ἔνεκεν τοῦ κόσμου γεγονότα συμπαραχθήσεθαι τῷ τοῦ κόσμου σχήμαθι. Εἰσαχ Δήσεθαι δὲ καινὸς οὐρανὸς καὶ γῆ ἐν οῖς μέλλουσι δίκάιοις καὶ ἀδίκοις τῶν πρακτέων ἀμοιδαί. — (3) Basil. homil. 1. in Hæαaemer, pag. 4. Παράγει γὰρ τὸ σχῆμα τοῦ κόσμου τούτου καὶ ὁ οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ παρελεύ-

Mais personne ne s'est expliqué sur cette matière d'une facon plus expresse et plus claire que saint Augustin (1); il dit que le feu qui brûlera le monde au dernier jour changera les qualités des élémens corruptibles, et que ce qui convenoit à nos corps sujets à la corruption sera changé en d'autres qualités qui conviendront à nos corps incorruptibles; en sorte que le monde ainsi renouvelé sera proportionné à la nature des hommes ressuscités : Ut scilicet mundus in melius innovatus, apte accommodetur hominibus etiam carne in melius innovatis. Il dit dans un autre endroit (2) que le ciel et la terre seront renouvelés après le jugement ; qu'ils passeront, mais qu'ils ne périront pas. Mutatione namque rerum, non omnimodo interitu, transibit hic mundus.... Figura ergo præterit. non natura. Il compare le feu qui doit embraser le monde à la fin des siècles aux eaux du déluge (3); et il fait le parallèle des expressions dont se sert l'Ecriture pour exprimer l'un et l'autre de ces deux grands événemens. Dans le premier il est dit que le monde périt (4), de même que l'on dit qu'il périra dans le second. Mais comme on sait que par ce mot périr l'Ecriture n'a voulu marquer qu'un changement extraordinaire, ainsi dans la consommation des siècles, lorsqu'elle dit que le monde périra, cela veut dire qu'il sera seulement changé quant à ses qualités, mais qu'il subsistera quant à sa substance.

Saint Epiphane (5) cite Proclus et Méthodius, qui soutenoient qu'il n'y auroit dans le monde qu'un changement accidentel, et un mouvement des choses sublunaires. OE cuménius (6) prouve au long le même sentiment. Il dit que la terre
et les élémens seront détruits; que de même que nous faisons
passer les métaux par le feu pour les rendre plus purs et plus
précieux, de même lorsque Dieu menace de détruire le monde
par le feu, il n'a nulle envie de l'anéantir. Il détruira simplement les choses qui ne servent qu'à l'usage de cette vie mortelle et périssable, les animaux, les plantes, les arbres, et tout
ce qui n'a aucun rapport à l'état d'immortalité et d'incorruption où nous serons après la résurrection des corps; mais il
conservera tout le reste dans un état plus parfait et plus

σονίαι προαναφώνησις των περί συνιελείας δογμάτων, καί περί της του κόσμου μεταποιήσεως, etc. — (1) Aug. lib. xx. de Civit. c. 16. — (2) Aug. lib. xx. de Civit. cap. 14. — (3) Idem, ibidem. cap. 18.— (4) 2. Petri 11. 6. Cæli erant prius, et terra, de aqua et per aquam consistens Dei verbo: per quæ (gr. alit. per quos) ille tunc mundus aqua inundatus perüt. — (5) Epiphan. hæres. 64. — (6) OEcumen. in 2. Petri 111.

heureux, pour l'ornement et la beauté de ce ciel nouveau et de cette terre nouvelle qui nous sont promis, et pour contribuer à la béatitude des justes qui vivront alors. De même, dit-il, que celui qui bâtit une maison neuve ne la bâtit pas de rien; ainsi Dieu formera les cieux nouveaux et la terre nouvelle après le jugement, de la matière des cieux et de la terre qui subsistent aujourd'hui, mais qu'il changera en un état plus parfait (1).

Les quatre élémens qui subsistent aujourd'hui subsisterontils après ce La mer subsistera-t-elle?

On dispute si les élémens qui subsistent aujourd'hui, et qui composent tous les êtres corporels, subsisteront de même après la résurrection? Saint Pierre (2) nous dit que les élémens seront dissous et fondus par la chaleur; et saint Jean dans l'Apocalypse (3), que la mer ne sera plus: Mare changement? jam non est. En effet, de quoi serviroit la mer, puisqu'il n'y aura plus de poissons, plus de pluies, plus de navigations? Bède-le-Vénérable sur cet endroit de l'Apocalypse, et encore sur la seconde épître de saint Pierre, chap. III, dit nettement que la mer ne subsistera point après le jugement dernier. André de Crète, et Arétas, semblent croire la même chose, aussi-bien qu'Haimon, Rupert, et saint Anselme, ou l'auteur du commentaire qui lui est attribué sur l'Apocalypse. Saint Augustin en parle d'une manière plus douteuse: Utrum maximo illo ardore siccetur, an et ipsum vertatur in melius, non facile dixerim (4).

Saint Thomas (5), traitant cette question, dit qu'il y a sur cela deux sentimens. Les uns croient que tous les quatre élémens subsisteront quant à la substance, mais non pas quant à leurs qualités naturelles. D'autres soutiennent qu'il n'y aura que le feu et l'eau qui périront, et que l'air et la terre subsisteront, mais dans un état plus parfait. Saint Thomas n'adopte aucun de ces deux sentimens. Il prétend qu'il n'y a pas de raison d'avancer que le feu et l'eau seront plus tôt détruits que l'air et la terre; puisque les quatre élémens sont également nécessaires pour la perfection et le complément de l'univers. Il ne croit pas non plus que les quatre élémens soient alors privés de leurs qualités naturelles, ni qu'ils subsistent simplement quant à leur substance. L'Ecriture ne le dit en aucun endroit; et il n'y a aucune raison de croire que les êtres que Dieu a créés au commencement, et qu'il a tirés du chaos, doivent

⁽¹⁾ Vide et Cyrill. 1. IV. in Isai. cap. LI. — (2) 2. Petr. III. 10. 12. (3) Apoc. xx1. 1. — (4) Aug. l. xx. de Civit. c. 16. — (5) D. Thom. in 4. distinct. 47. quæst. 2. art. 2.

être dépouillés de leurs qualités simples et essentielles. De plus, il dit que le feu qui consumera ce qui est sur la terre ne parviendra pas jusqu'à la région du feu, qui est au-dessus de l'air; et que par conséquent le feu élémentaire ne souffrira rien de cet incendie qui hrû-

des cieux qui sont autour de la terre, des cieux aériens, de l'air, qui est souvent appelé ciel, comme quand on dit tes oiseaux du ciel. Mais la raison que la plupart des écrivains en donnent ne paroît pas convaincante. Ils disent, 1° que de même que les eaux du déluge ne s'élevèrent que de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes, ainsi le feu qui brûlera le monde ne se fera pas sentir plus haut que cela; 2° que les cieux supérieurs, le firmament, le ciel ou sont les astres, étant incorruptibles et inaltérables, selon Aristote (4), ils ne seront donc point endommagés par le feu; 3° que les cieux supérieurs, dont on vient de parler, n'ayant point eu de part à la corruption des hommes, à leurs crimes, à l'abus qu'ils ont fait des créatures, ils ne doivent donc pas passer par le feu.

On peut répondre à cela, 1° que l'on n'a aucune preuve que le feu qui doit consumer le monde ne doive pas passer au-delà de quinze coudées par-dessus le sommet des plus hautes montagnes. Si cela étoit. l'atmosphère même ne seroit pas purifiée par les flammes; ce qui est contre l'hypothèse de ceux qui croient que les cieux aériens passeront par le feu. 2° Il est encore plus douteux que les cieux supérieurs soient inaltérables : les nouveaux philosophes croient avoir des preuves démonstratives du contraire. 3° Si l'abus que les hommes ont fait des créatures, des élémens, des métaux, étoit un motif pour croire qu'au dernier jour ils doivent être purifiés par le feu, n'en peut-on pas dire autant des astres, du soleil, de la lune,

⁽¹⁾ Aug. de Civit. lib. xx. cap. 14. 16. 18. 24. — (2) Vide Gregor. Mag. lib. xv11. Moral. cap. 15. Damascen. lib. 11. de fide, cap. 6. Scholastici in 4. Sentent. dist. 47. 48. Tena, in cap. 1. ad Hebr. Interpr. ad 2. Petri 111. 10. — (3) 2. Petri 111. 10. Cæli magno impetu (gr. βοιζηδον) transient. — (4) Aristot. l. 1. de generatione.

du ciel, du firmament, dont les hommes ont si étrangement abusé, en leur rendant les honneurs divins?

Il est yrai que les preuves que l'on apporte de l'opinion contraire, qui veut que les cieux supérieurs, que les astres doivent être alors purifiés par les flammes, ne sont pas meilleures que celles que nous venons de réfuter. Aussi ne prétendons-nous pas l'adopter ni la défendre comme une chose certaine. L'autorité des philosophes qui l'ont soutenue ne nous touche que peu; la matière dont il s'agit ici ne doit pas se décider par leur suffrage. L'autorité des pères est plus digne de respect; mais il y en a peu qui aient soutenu ce sentiment : il n'a jamais été décidé dans l'Eglise ; et le partage seul des opinions suffit pour nous dispenser de les suivre sans examen. Ils n'ont proposé sur cela que de simples conjectures. Le système du monde qu'ils suivoient passe aujourd'hui pour faux chez la plupart des philosophes. On ne croit plus les cieux solides et massifs, capables de se fondre comme une glace, ou de résister au feu, comme feroit une voûte de bronze.

Pour expliquer donc les expressions de l'Ecriture, et pour satisfaire aux difficultés, il nous suffit de dire que la terre, et tout ce qu'elle contient, passera par le feu; qu'elle sera changée en un état plus pur et plus parfait qu'elle n'est aujourd'hui; que les cieux, c'est-à-dire l'air, ou l'atmosphère, seront embrasés comme le reste; qu'après la résurrection, ni la terre ni l'air ne seront plus sujets aux altérations et aux changemens que nous y remarquons, et qui ne conviennent qu'à l'état de corruption et de mortalité où nos corps sont aujourd'hui: Ut mundus in melius innovatus, apte accommodetur hominibus etian carne in melius innovatis (1).

ARTICLE IV.

Quel sera l'état de la terre après la résurrection?

1. Cette question ne regarde que ceux qui croient qu'a-Sentiment de saint Tho. près la résurrection, la terre sera simplement changée se-

(1) August. de Civit. lib. xx. cap. 16.

lon ses qualités, et non selon sa nature. Saint Thomas (1) croit qu'alors l'eau sera comme le cristal, l'air aussi pur que le ciel, et le feu aussi brillant que les astres et que le soleil; que la terre dans sa superficie sera aussi claire et aussi transparente que le verre. Il ne dit pas ce qu'elle sera

mas et autres modernes sur l'état la terre après la résurrection.

mais d'autres scolastiques claire et transparente dan non du lieu où sera l'enfernébreux, pour le tourment Suarez (3) veulent que la ende jusqu'aux limbes, oi ptême. Autrement, disent dure, s'ils devoient deme èbres.

plus en mouvement comme aujourd hui; que l'on ne verra plus cette vicissitude de saisons, de nuit et de jour. Les cieux et les élémens demeureront dans un état fixe et invariable, suivant ces paroles d'Isaïe: Le soleil ne vous éclairera plus durant le jour, ni la lune durant la nuit; mais le Seigneur même sera votre lumière pendant toute l'éternité. Votre soleil ne se couchera plus, et votre lune ne souffrira plus de diminution, parce que le Seigneur vous éclairera éternellement (4). Et saint Jean dans l'Apocalypse: La nouvelle Jérusalem n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer, parce que c'est la gloire de Dieu qui l'éclaire, et que l'Agneau en est la lumière (5). Et encore: Il n'y aura plus de nuit, et l'on n'aura plus besoin de la lumière de la lampe ou de celle du soleil, parce que le Seigneur même les éclairera, etc. (6) Toutefois Isaïe dit dans un autre endreit qu'alors la lumière de la lune sera comme celle du soleil, et que celle du soleil sera sept fois plus grande qu'elle n'est à présent (7). Ainsi la terre sera toujours également éclairée, et dans une température toujours égale; les astres et les élémens toujours semblables en eux-mêmes et à notre égard, sans aucune des imperfections que nous y remarquons à présent. Saint Jérôme (8) croit que le soleil ne sera plus sujet aux

⁽¹⁾ D. Thom. in 4. distinct. 48. quæst. 2. ant. 4. — (2) Paludan. in 4. distinct. 48. — (3) Suarez. 2. tom. 3. part. disp. 56. sect. 2. — (4) Isai. xx. 19. 20. — (5) Apoc. xx1. 23. — (6) Apoc. xx11. 5. — (7) Isai. xxx. 26. — (8) Hieronym. in Habac. 111. 23.

éclipses, aux discourcissemens et aux vicasitiques in puelles il est squais aujourd'hui.

Le sentiment qui veut qu'après la résurrection de ne se couchera pas, et ne fera plus comme anjoural son tour autour de la terre, pouvoit peut-être paroi plausible à ceux qui nioient les antipodes, ou à ceux qui ne croyoient pas que le soleil fit réellement le tous d'erre; mais ce sentiment ne peut plus se soutenir aujor d'hui, puisqu'il s'ensuivroit que les hommes qui sont a antipodes, et qui doivent ressusciter comme neus projent pamais de la lumière du soleil, et que ces difficient gions seroient condamnées à demeurer dans des trechet eternelles.

On ne met point au nombre des imperfections des mens leur épaisseur ou leur rareté, leur pesanteur ou leur légèreté, puisqu'enfin il faudra qu'ils gardent entre eux quelque ordre dans l'univers. Ils conserveront aussi leurs qualités actives, comme la chaleur et le froid, l'humidité et la sécheresse; car sans cela ils ne seroient plus élémens. Mais ces qualités ne produiront plus leurs effets sur les corps comme auparavant, parce qu'alors il n'y aura ni génération ni corruption, Dieu suspendant leur activité par un miracle qui deviendra en ce temps-là comme naturel, à cause de l'état où sera le monde. C'est ainsi que du temps de Josué le soleil et la lune demeurèrent sans mouvement, et que l'activité du feu de la fournaise de Babylone fut suspendue pendant quelques heures en faveur des trois jeunes Hébreux.

Quoique la terre doive être dépouillée de ses plantes et de ses animaux, et de tous les corps mixtes, qui en font aujourd'hui la beauté et l'ornement, comme le dit saint Pierre, Terra, et quæ in ipsa sunt opera, exurentur (1), on ne pourra pas dire toutefois qu'elle soit imparfaite, sans beauté et sans ornement, puisqu'elle aura alors tout ce qui peut contribuer à sa perfection dans l'état de stabilité et d'incorruption où elle sera, quoiqu'elle n'ait plus certaines beautés qui lui convenoient dans son premier état d'imperfection. Les ornemens qui convenoient à la maison d'un particulier ne lui conviennent plus dès qu'on en a fait le palais d'un grand prince. Les saints ne goûteront plus le plaisir du boire et du manger; mais ils n'en seront pas pour cela

^{(1) 2.} Petri 111, 10.

moins heureux. Ce plaisir, qui est une suite de notre besoin et de notre foiblesse, sera bien compensé par d'autres

délices plus pures et plus relevées:

Les millénaires croyoient que les justes ressusciteroient avant le jugement dernier, que ces justes ressuscités, et ceux qui seroient alors vivans, régneroient sur la terre avec Jésus-Christ descendu du ciel, pendant mille années, dans une nouvelle ville de Jérusalem; que pendant tout ce

aig

Sentiment des millénaires sur l'état de la terre a près la résur-

aux hommes. Saint Irénée (1) rapporte une circonstance qu'il prétendoit avoir apprise des disciples de saint Jean, d'une multiplication de grains et de fruits, que la terre devoit produire avec une abondance incroyable. Tertullien (2) s'est imaginé que la nouvelle Jérusalem devoit descendre du ciel toute bâtie et tout ornée; il raconte que l'on en avoit vu de son temps pendant quarante jours un modèle suspendu en l'air.

On voit par-là que ces anciens pères avoient une idée de la terre après la résurrection, bien différente de celle de nos scolastiques, que nous avons rapportée ci-devant. Mais aussi ils ne croyoient pas que la terre dont ils parlent, et dont ils nous donnent la description, eût encore passé par le feu. Toutefois Lactance (3), qui prétendoit que la résurrection des morts, et le jugement dernier, et l'incendie du monde, précéderoient le règne de mille ans sur la terre, n'a pas laissé de faire une description de la terre à peu près pareille à celle que nous venons de voir. Il dit que l'on bâtira une ville pour la demeure des saints au milieu de la terre, où Dieu régnera avec ses serviteurs, qui vivront dans l'innocence et dans la justice, et dans l'usage de toutes sortes de plaisirs. Ils auront même des enfans. Le feu qui se répandra sur la terre sera un feu miraculeux qui n'endommagera point les plantes: Sine ullo virescentium corporum detrimento, aduret tantum, ac sensu doloris afficiet (4). Alors le monde sera délivré de toutes sortes de maux et de disgrâces; plus de nuit ni de

53.

⁽¹⁾ Iren. lib. v. cap. 32. — (2) Tertull. lib. v. 24. contra Marcion. — (3) Lactant. de divino Præmio, lib. v11. cap. 24. collatum cum epitome, cap. 11. — (4) Lactant. de divino Præmio, lib. v11. cap. 21.

ne souficie plus sucure diminution as social ser plus britant qu'il ne l'est aujourd'hut la parte deute sorte de fruits; le miel découlers des rochers de coulers dans les ruisseaux; les fleuves au lieu d'emi de neront du lait : les bêtes farouches quitteront leurgières le lion et le veau mangeront dans la même crèche; fans se joueront avec les aspics : enfin on verra alors les poëles nous ont appris de l'âge d'or sous le règne disturne. Comme nos prophètes ont courses de choses futures comme si elles étoient plates qui ignoroient ce langage, ont pris difficient sions comme si elles regardoient un tamps per les sions comme si elles sions

Cela arrivera, dit Lactance, six melle an création du monde, et ce règne heure de la création du monde, et ce règne heure de la création du monde, et ce règne heure de la création du monde, et ce règne heure de la création du monde, et ce règne heure de la création du monde, et ce règne heure de la création du monde, et ce règne heure de la création du monde de la création de entiers. Après ce terme, le prince des démons sera délié, et il fera la guerre aux saints. Ceux-ci se cacheront sous la terre pendant trois jours, et Dieu fera éclater sa vengeance par une infinité de prodiges contre les ennemis de son nom. Puis la terre s'ouvrira, et les montagnes s'affaisseront de tous côtés; les corps seront rassemblés dans une profonde vallée, où Dieu les ressuscitera. Il renouvellera le monde; le ciel sera plié comme un rouleau que l'on enveloppe; la terre sera changée, et Dieu transformera les hommes en anges : ils seront aussi blancs que la neige; ils demeureront éternellement en la présence du Seigneur, lui offriront des sacrifices, et le serviront durant toute l'éternité. Alors se fera la seconde résurrection, dans laquelle les méchans mêmes ressusciteront pour être éternellement tourmentés dans les enfers. Voilà ce que Lactance donne comme la foi des Chrétiens.

Mais il ne faut pas s'imaginer que toutes ces particularités aient jamais été crues universellement et uniformément dans l'Église. On y croit la fin du monde, la venue de Jésus-Christ, le jugement dernier, la résurrection des morts, la récompense ou le règne des justes, et le supplice des méchans, le renouvellement du monde; mais le temps, la manière, les circonstances de la plupart de ces choses, nous sont certainement très-inconnues.

Celui qui a donné plus de crédit au système des millénaires est Papias, disciple de saint Jean l'évangéliste, et compagnon de saint Polycarpe; il prétendoit avoir reçu des apôtres et de leurs disciples l'opinion du règne de

Remarques sur le sentiment des millénaires. Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans (1). C'est ce qui a engagé saint Irénée (2), saint Justin le martyr (3), Tertullien (4), Victorin dans son commentaire sur l'Apocalypse (5), Lactance (6), et quelques autres, c'est ce qui les a engagés dans ce sentiment, qui a été combattu par divers auteurs dès les premiers siècles de l'Église. Et certes la remarque que fait Eusèbe sur le caractère de l'esprit de Papias doit suffire pour faire tomber son autorité sur cet article. C'étoit un homme d'un génie fort médiocre, qui, n'ayant pas su comprendre ce que les apôtres lui disoient, a pris dans un sens littéral ce qui devoit s'entendre dans un sens mystérieux (7). Saint Denys d'Alexandrie (8), dans le troisième siècle, réfuta expressément un nommé Népos qui avoit composé un livre pour soutenir le sentiment des millénaires. Caïus (9), prêtre de l'église romaine, qui vivoit au second siècle, le traite de fable inventée par Cérinthe. Origène le rejette en plus d'un endroit de ses ouvrages (10). Et on peut conclure avec un habile homme (11), qui a traité à fond cette matière, que le sentiment des millénaires est contraire, et à l'Evangile, et à la doctrine de saint Paul, et nullement fondé dans l'Apocalypse. Ce système doit sa naissance à la superstition judaïque, son introduction dans le christianisme à la malice de Cérinthe, son établissement parmi les Chrétiens à la crédulité de Papias, son accroissement à la facilité des auteurs, qui, sans examiner si Papias étoit un témoin digne de foi, se sont laissé entraîner par l'autorité que lui donnoit la qualité de disciple de saint Jean, et enfin sa vraisemblance apparente aux mauvaises explications de l'Apocalypse. Ainsi, quelque ancien qu'il soit dans l'Eglise, et quelque grande que soit l'autorité de ceux qui l'ont soutenu, séduits par le faux sens que Papias a donné aux discours des apôtres, il est absolument insoutenable.

Pour conclure cette Dissertation, il est bon de faire trois remarques: Premièrement, que plusieurs des pas-

Conclusion de cette dissertation.

(1) Euseb, lib. 111. Hist. eccl. cap. 39.—(2) Iren, lib. v. c. 35. et apud. Euseb. lib. 111. cap. 39.—(3) Justin. Martyr. Dial. cum Tryph.—(4) Tertull. lib. 111. contra Marcion., cap. 24.—(5) Victorin. apud Hieronym. in Ezech. xxxv1.—(6) Lactant. lib. v11. cap. 24.—(7) Euseb. lib. 111. cap. 39. Hist. eccles.—(8) Dionys. Alex. apud. Euseb. lib. v11. c. 24. Hist. eccles.—(9) Caius apud Euseb. lib. 111. cap. 28. Hist. eccl.—(10) Origen. lib. 11. de Princ. cap. 2.et in Matth.—(11) M. du Pin, sur les millénaires, Dissert. 1x, qui est la neuvième de ses Dissert. sur l'Apocalypse.

attice development

sages que l'on a cités, comme contenant la description de ce qui arrivera à la fin du monde, sont des descriptions figurées de l'état des Juiss après leur retour de Babylone, et de l'état de l'Eglise depuis la venue de Jésus-Christ, et qu'ainsi on ne doit point insister à les prendre à la lettre. Secondement, qu'on ne peut sans témérité fixer le temps, la manière, ni les autres circonstances de la fin du monde, à l'exception de celles qui sont marquées dans l'Écriture clairement, sans équivoques et sans figures; et celles-là sont en très-petit nombre, la plupart des autres qui y sont exprimées étant marquées sous des expressions figurées, dont on ne peut exactement fixer le vrai sens et la juste étendue. Troisièmement, que la foi ne nous oblige de croire sur cela que ces trois articles : le premier, que le monde finira; le second, qu'il finira par le feu; le troisième, que le monde ne sera pas anéanti, mais seulement changé et perfectionné; et par conséquent tout ce que l'on dit sur la durée du monde, sur la nature et les qualités du feu qui doit brûler le monde, s'il précédera ou s'il suivra le jugement, sur la forme et les autres qualités de la terre et des élémens après le jugement, tout cela est problématique et douteux. Or, on doit compter pour beaucoup de savoir douter à propos.

DEUXIÈME ÉPITRE DE SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Dons de Dieu accordés aux fidèles. Enchaînement de vertus qui commencent par la foi, et qui se terminent par la charité. Affermir son élection par les bonnes œuvres. Transfiguration de Jésus-Christ. Usage des prophèties.

- 1. Simon Petrus, servus et apostolus Jesu Christi, iis qui coæqualem nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri, et Salvatoris Jesu Christi:
- 2. Gratia vobis et pax adimpleatur in cognitione Dei, et Christi Jesu Domini nostri:
- 3. Quomodo omnia nobis divinæ virtutis suæ, quæ ad vitam et pietatem donata sunt, per cognitionem ejus qui vocavit nos propria gloria et virtute,
- 4. Per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit : ut

- 1. Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui sont comme nous participans du précieux" don de la foi, et de la vraie justice qui nous est communiquée par la bonté de notre Dieu, et par tes mérites de notre Sauveur Jésus-Christ:"
- 2. Que la grace et la paix croisse en vous de plus en plus, par la connoissance de Dieu et de Jésus-Christ notre Seigneur.
- 3. Comme sa puissance divine nous a donné " toutes les choses qui regardent la vie et la piété chrétienne, en nous faisant connoître celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa propre vertu,
- 4. Et nous a ainsi " communiqué les grandes et précieuses graces qu'il avoit promises, pour vous rendre

† 1. C'est le sens du grec.

Ibid. Ou plutôt et selon le grec: qui nous est communiquée par la grace de Jésus-Christ notre Dieu et notre Sauveur.

¥ 3. C'est le sens du grec.

* 4. C'est le sens du grec , per quæ.

par ces mêmes graces participans de la nature divine, si vous fuyez la corruption de la concupiscence qui règne dans le siècle par te déréglement des passions;

- 5. Apportez aussi de votre part tout votre soin pour joindre à votre foi, la vertu; à la vertu, la science;
- 6. A la science, la tempérance; "
 à la tempérance, la patience; à la
 patience, la piété;
- 7. A la piété, l'amour de vos frères; et à l'amour de vos frères, la charité ou l'amour de Dieu.
- 8. Car si ces graces se trouvent en vous, et qu'elles y croissent de plus en plus, elles feront que la connoissance que vous avez de notre Seigneur Jésus Christ ne sera point stérile et infructueuse.
- 9. Mais celui en qui elles ne sont point, quelque éclairé qu'il soit des lumières de la foi, est un aveugle qui marche à tâtons: il ne voit pas même ce qui est proche de ses yeux; " et plein de l'amour des choses de la terre, il oublie de quelle sorte il a été purifié des péchés de sa vie passée, et de quelle manière il s'est obligé par son baptême à vivre dans la piété et la justice chrétienne, et à ne désirer que les choses du ciel.

10. Efforcez-vous donc de plus en plus, mes frères, d'affermir votre vocation et votre élection par les

per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ, fugientes ejus, quæ in mundo est, concupiscentiæ corruptionem.

5. Vos autem curam omnem subinferentes, ministrate in fide vestra virtutem, in virtute autem scientiam,

6. In scientia autem abstinentiam, in abstinentia autem patientiam, in patientia autem pietatem,

7. In pietate autem amorem fraternitatis, in amore autem fraternitatis charitatem.

- 8. Hæc enim si vobiscum adsint, et superent: non vacuos, nec sine fructu ves constituent in Domini nostri Jesu Christi cognitione.
- 9. Cui enim non præsto sunt hæc, cæcus est, et manu tentans, oblivionem accipiens purgationis veterum suorum delictorum.

10. Quapropter, fratres, magis satagite, ut per bona opera cer-

 ^{\(\}psi \). G'est le sens du grec.

 \(\psi \). Gr. est un aveugle qui voit a peine ce qui est tout proche de ses yeux.

tam vestram vocationem et electionem faciatis: hæc enim facientes, non peccabitis aliquando.

11. Sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi.

12. Propter quod incipiam vos semper commonere de his: et quidem scientes et confirmatos vos in præsenti veritate.

13. Justum autem arbitror, quandiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in com-

monitione:

14. Certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi.

15. Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis.

- 16. Non enim doctas fabulas secuti, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam: sed speculatores facti illius magnitudinis.
 - 17. Accipiens enim

bonnes œuvres; car agissant de cette sorte, yous ne pécherez" jamais;

- donnera une entrée favorable au royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ."
- 12. C'est pourquoi j'aurai toujours soin " de vous faire ressouvenir de ces choses, quoique vous soyez déjà instruits et confirmés dans la vérité dont je vous parle,
- 13. Croyant qu'il est bien juste que, pendant que je suis dans ce corps mortet, comme dans une tente, je vous réveille, en vous en renouvelant le souvenir.

14. Car je sais que dans peu de temps je dois quitter cette tente, comme notre Seigneur Jésus-Christ Joan. xx1,18. me l'a fait connoître. "

- 15. Mais j'aurai soin que, même après ma mort, "vous puissiez toujours vous remettre ces choses en mémoire.
- 16. Au reste, ce n'est point en 1. Cor. 1. 17 suivant des fables et des fictions ingénieuses que nous vous avons fait connoître la puissance et l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ; mais c'est après avoir été nousmêmes les spectateurs de sa majesté.
 - 17. Car il recut de Dieu le Père

¥ 10. Gr. litt. vous ne tomberez jamais.

V 11. Autr. Dieu vous fera entrer dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur en vous comblant d'une riche abondance de ses graces.

y 12. C'est le sens du grec.

🕏 14. Voyez la préface.

🛊 15. Gr. litt. après mon départ de cette vic.

2. Tim.111.16.

un illustre témoignage d'honneur et de gloire, lorsque, de cette nuée où la gloire de Dieu paroissoit avec tant d'éclat sur le Thabor, on en-Matt. XVII. 5. tendit cette voix: Voici mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection, écoutez-le. "

> 18. Et nous entendîmes nousmêmes cette voix, qui venoit du ciel, lorsque nous étions avec lui sur cette sainte montagne.

> 19. Mais si notre témoignage vous est suspect, nous avons les oracles des prophètes, dont la certitude est plus affermie dans votre esprit, " auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour d'une foi plus vive commence de vous éclairer. et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs; c'est-à dire que cette foi, qui est comme l'étoile du matin, vous donne une connoissance parfaite de Jésus-Christ. " C'est par les divines Ecritures que vous l'acquerrez, cette connoissance, pourvu que vous les lisiez dans les dispositions nécessaires;

> 20. Etant persuadés avant toutes choses que nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particulière.

21. Car comme ce n'a point été

a Deo Patre honorem et gloriam, voce delapsa ad eum hujuscemodi a magnifica gloria: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui: ipsum audite.

18. Et hanc vocem nos audivimus de cœlo allatam, cum essemus cum ipso in monte sancto.

19. Et habemus firmiorem propheticum sermonem : cui benefacitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris:

20. Hoc primum intelligentes, quod omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione non fit.

21. Non enim vo-

y 17. Ces deux mots, ipsum audite, ne sont pas ici dans le grec; mais

on les trouve dans l'Evangile: Matt. xvii. 5. etc.

v 19. La certitude des oracles sortis de la bouche des prophètes étoit plus affermie dans l'esprit des Juifs, qui avoient toujours cru au témoignage des prophètes, mais qui avoient peine à croire au témoignage des apôtres, et à qui les apôtres étoient obligés de dire, comme on le voit ici: Ce ne sont point des fables que nous vous prêchons; mais nous vous disons ce que nous avons vu de nos yeux, et ce que les prophètes mêmes vous ont annoncé.

Ibid. Autr. jusqu'à ce que le grand jour de l'éternité paroisse, et que Jésus-Christ qui est l'étoile du matin (Apoc. xxII. 16.) se lève dans nos cœurs en se manifestant à nous dans la gloire.

and the second s

amana allata quando prophesed Spiritu Sancinspirati, locuti sancti Dei homi-

to des hommes que le prophétics nous ont été antienne ment apportées, mais que c'u eté par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé, c'est aussi par le même Es prit, et par l'Eglise qu'il éclaire et qu'il conduit, que nous devons recevoir l'interprétation de ces divines paroles.

CHAPITRE II.

peteurs a châtiment qui leur est réservé. Exemples de la justice de Dieu sur les démons, sur le monde par le déluge, sur Sodome et Gomorrhe. Faux docteurs caractérisés. Rechute pire que le premier état.

1. FUERUNT vero et pseudoprophetæ in populo, sicut et in vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis, et eum quiemit eos, Dominum negant, superducentes sibi celerem perditionem.

2. Et multi sequentur eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabitur:

5. Et in avaritia fictis verbis de vobis negotiabuntur : quibus judicium jam olim non cessat, et perditio eorum non dormitat.

1. OR, comme il y a eu de faux prophètes parmi le peuple juif, il aura aussi parmi vous de faux docteurs, qui introduiront en secret" de pernicieuses hérésies, " et qui, renonçant au Seigneur qui les a rachetés, attireront sur eux-mêmes une soudaine ruine.

2. Leurs débauches et leurs impuretés seront suivies de plusieurs, qui, par leurs déréglemens, exposeront la voie de la vérité à la médi-

sance " des infidèles;

3. Et qui, vous séduisant par des paroles artificieuses, trafiqueront de vos ames pour satisfaire leur avarice: mais leur condamnation, qui est résolue il y a long-temps, s'avance à grands pas; et la main qui doit les perdre n'est pas endormie.

🖈 1. C'est le sens du grec : introduiront en secret. Ibid. C'est l'expression du grec.

v 2. C'est le sens du grec.

Job. 1v. 18. Jud. 6. 4. Car si Dieu n'a point pardonné aux anges qui ont péché, mais les a précipités dans l'abîme, " où les ténèbres " sont leurs chaînes, pour être tourmentés," et tenus comme en réserve, jusqu'au jugement qui en sera fait à la fin du monde, où teur matice sera exposée à la vue de toutes les créatures, et où Dieu, après les avoir dépouillés du pouvoir qu'ils ont de nuire aux hommes, les enfermera pour toujours dans le puits de l'abîme;

5. S'il n'a pas épargné l'ancien monde, mais n'a sauvé que sept personnes avec Noé prédicateur de la justice, en faisant fondre les eaux du déluge sur le monde des mé-

chans;

Gen. xix. 25.

Gen. VII. 1.

- 6. S'il a puni les villes de Sodome et de Gomorrhe, en les ruinant de fond en comble, et les réduisant en cendres, et en a fait un exemple pour ceux qui vivroient dans l'impiété;
- 7. Et s'il a délivré le juste Lot, que ces abominables affligeoient et persécutoient par leur vie infâme,
- 8. Ce juste qui "demeuroit parmi eux, étant tous les jours tourmenté dans son ame juste par leurs actions détestables, qui offensoient ses yeux et ses oreilles:
- 9. Il paroît par-tà que le Seigneur fait délivrer ceux qui le craignent, des maux par lesquels ils sont éprouvés, et réserver les pécheurs au jour du jugement, pour

4. Si enim Deus angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos, in judicium reservari.

5. Et originali mundo non pepercit, sed octavum Noe justitiæ præconem custodivit, diluvium mundo impiorum inducens.

6. Et civitates Sodomorum et Gomorrhæorum in cinerem redigens, eversione damnavit : exemplum eorum qui impie acturi sunt, ponens:

7. Et justum Lot oppressum a nefandorum injuria ac luxuriosa conversatione eripuit:

8. Aspectu enim et auditu justus erat: habitans apud eos qui de die in diem animam justam iniquis operibus cruciabant.

9. Novit Dominus pios de tentatione eripere: iniquos vero in diem judicii reservare cruciandos:

🕈 4. Voyez la Dissertation sur les bons et les mauvais anges, tom. xix. Ibid. C'est le sens du grec.

Ibid. Le mot cruciandos n'est pas dans le grec, qui lit simplement : pour être tenus comme en réserve, etc.

★8. C'est la construction du grec.

io Lagis autem cosii por carnemin conmissentia immundiambulant : domitionemque contemunt, audaces, sibi lacentes, sectas non etuunt introducere asphemantes :

11. Ubi angeli forftudine et virtute cum int majores, non portant adversum se execrabile judicium.

12. Hi vero volut irrationabilia pecora, naturaliter in captionem et in perniciem, in his quæ ignorant blasphemantes, in corruptione sua peribunt,

15. Percipientes mercedem injustitiæ, voluptatem existimantes diei delicias: coinquinationes et maculæ, pour satisfaire leurs désirs librar, suivent les mouvemens de la dissert leurs désirs librar, suivent les mouvemens de la dissert les mouvemens de la dissert les mouvemens de la dissert les mouvemens et audacieux; qui sont fiers et audacieux; qui sont fiers et audacieux; qui sont flevés en dignité; "

11. Au lieu que les anges, quoiqu'ils soient plus grands en force et en puissance que les plus grands princes du monde, ne les traitent point indignement, maisrespectent en eux l'autorité de Dieu, dont its sont revêtus. "C'est ce qui fait aussi qu'ils ne se condamnent point les uns les autres, avec des paroles d'exécration et de malédiction.

12. Mais ceux-ci, comme des animaux sans raison, qui ne suivent que le mouvement de la nature, et qui sont nés " pour être la proie des hommes qui les font périr, attaquant par leurs blasphèmes ce qu'ils ignorent, et déchirant par leurs médisances et leurs calomnies" ce qu'il y a de plus digne de respect, périront dans les infamies où ils se plongent, et deviendront la proie des démons,

13. Recevant ainsi la récompense que mérite leur iniquité : ils mettent la félicité à passer chaque jour dans les délices ; ils s'y abandonnent de telle sorte, qu'ils ne sont qu'or-

v 10. C'est le sens du grec : et qui ne craignent point de maudire ceux
 qui sont élevés en dignité.

y 11. C'est ainsi que quelques-uns expliquent le grec : au lieu que les anges, quoiqu'ils soient plus grands en force et en puissance, ne les condamnent point avec des paroles de malédiction à cause de l'autorité du Seigneur dont ils sont revêtus.

V 12. Ge mot est exprimé dans le grec : nata in captionem, etc.

Ibid. Le même mot grec qui signisse blasphème signisse aussi médisance. dure et infamie, et que ce n'est qu'excès dans les festins de charité qu'ils font avec vous.

14. Ils ont les yeux pleins d'adultère, et d'un péché qui ne cesse jamais : ils attirent à eux, par des amorces trompeuses, les ames légères et inconstantes : ils ont dans le cœur toutes les adresses que l'avarice " peut suggérer; ce sont des

deliciis affluentes, in conviviis suis luxuriantes vobiscum,

14. Oculos habentes plenos adulterii, et incessabilis delicti: pellicientes animas instabiles, cor exercitatum avaritia habentes, maledictionis filii:

t it c

de Balaam fils de Bosor, " qui aima la récompense de son iniquité,

16. Mais qui fut repris de son injuste " dessein; une ânesse muette, Num. xxII. qui parla d'une voix humaine, ayant réprimé la folie de ce prophète.

Jud. 12.

17. Ce sont des fontaines sans eau, des nuées qui sont agitées par des tourbillons; de noires et profondes ténèbres leur sont réservées pour l'éternité."

18. Car tenant des discours d'insolence et de folie, ils amorcent, par les passions de la chair et les voluptés sensuelles auxquettes its permettent de s'abandonner, ceux qui peu de temps auparavant " s'étoient retirés des personnes infectées d'erreur;

19. Leur promettant la liberté, quoiqu'eux-mêmes soient esclayes de la corruption, parce que quiconque est vaincu, est esclaye de celui qui l'a vaincu. Et ainsi ils les engagent dans une servitude plus

runt, secuti viam Balaam ex Bosor, qui mercedem iniquitatis amavit:

16. Correptionem vero habuit suæ vesaniæ: subjugale mutum animal, hominis voce loquens, prohibuit prophetæ insipientiam.

17. Hi sunt fontes sine aqua, et nebulæ turbinibus exagitatæ, quibus caligo tenebrarum reservatur.

18. Superba enim vanitatis loquentes, pelliciunt in desideriis carnis luxuriæ eos qui paululum effugiunt, qui in errore conversantur:

19. Libertatem illis promittentes, cum ipsi servi sint corruptionis: a quo enim quis superatus est, hujus et servus est.

Joan. VIII. 34. Rom. VI. 16. 20. Hebr. VI. 4. Matth. XII.

🕯 14. Le grec peut s'entendre de la passion de l'amour impur.

y 15. Quelques manuscrits grecs lisent: Béor; et c'est ainsi qu'il est nommé au livre des Nombres, xx11. 5. xx1v. 3.

y 16. C'est le sens du grec.

🔻 17. Ces deux mots sont dans le grec.

¥ 18. C'est le sens du grec.

cruellé que velle où ils étoient inétrofois

20. Parce que, si, "après setre retirés des corruptions du monde par la connoissance de Jésus-Christnotre Seigneur et notre Sauveur, ils se laissent vaincre, en s'y engageant de nouveau, leur dernier état est pire que le premier;

21. Car il eût mieux valu pour eux n'avoir point connu la voie de la justice, que de retourner en arrière après l'avoir connue, et d'abandonner la loi sainte qui leur avoit été prescrite.

22. Mais ce qu'on dit ordinairement, par un proverbe véritable, leur est arrivé: Le chien est retourné à ce qu'il avoit lui-même vomi; et Le pourceau, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue.

🔖 20. Quelques exemplaires grecs lisent : Car ceux qui après , etc.

CHAPITRE III.

Imposteurs qui mépriseront la promesse du second avenement de Jésus-Christ. Embrasement du monde. Patience de Dieu. Avenement de Jésus-Christ. Monde renouvelé. Saint Paul loué; difficulté de ses épîtres. Croître en grace et en science.

1. Hanc ecce vobis, charissimi, secundam scribo epistolam, in quibus vestram excito in commonitione sinceram mentem:

possi enim refugites soinquinationes

und in cognitione

othini nostri, et Sal-

itoris Jesu Christi,

is rursus implicati

perantur: facta sunt

is posteriora deterio-

21. Melius enim e-

at illis non cognosce-

e viam justitiæ, quam

post agnitionem, re-

rorsum converti ab

eo, quod illis traditum

est, sancto mandato. 22. Contigit enim

eis illud veri prover-

bii: Canis reversus ad suum vomitum: et,

Sus lota in volutabro

Inti.

a prioribus.

- 2. Ut memores sitis eorum, quæ prædixi,
- 1. Mes bien-aimés, voici la seconde lettre que je vous écris : et dans toutes les deux je tâche de réveiller vos ames simples et sincères par mes avertissemens,
- 2. Afin que vous vous souveniez des paroles des saints prophètes dont

j'ai déjà parlé, " et des préceptes de notre Seigneur et Sauveur que vous avez reçus de nous," qui sommes vos apôtres.

1. Tim. W. 1. 2. Tim. W. 1. Jud. 18.

Ezech.X11.27.

- 3. Sachez donc, avant toutes choses, qu'aux derniers temps il viendra des imposteurs et des séducteurs, " qui suivront leurs propres passions,
- 4. Et qui, pour pécher avec moins de remords, et étouffer en euxmêmes et dans les autres la crainte des jugemens de Dieu, diront, en parlant de Jésus-Christ : Qu'est devenue la promesse de son second avénement, où l'on disoit qu'il devoit venir changer toutes choses? Nous ne voyons aucune apparence à ce changement; et cet embrasement universel, dont on nous menacoit, n'est qu'une pure chimère; car depuis que les pères, qui nous t'ont annoncé, sont dans le sommeil de la mort, toutes choses demeurent au même état où elles étoient au commencement du monde.
- 5. Mais c'est par une ignorance volontaire qu'ils raisonnent ainsi: ils ne considèrent pas que les cieux furent faits d'abord par la parole de Dieu, aussi-bien que la terre qui parut hors de l'eau, et qui subsiste au milieu de l'eau;
- 6. Et que le monde d'alors périt, étant submergé par le déluge des caux qui vinrent du ciel."
 - 7. Aussi les cieux et la terre d'à

verborum a sanctis prophetis, et apostolorum vestrorum, præceptorum Domini et Salvatoris.

3. Hoc primum scientes, quod venient in novissimis diebus in deceptione illusores, juxta proprias concupiscentias ambulantes,

4. Dicentes: Ubi est promissio, aut adventus ejus? ex quo enim patres dormierunt, omnia sic perseverant ab initio creaturæ.

- 5. Latet enim eos hoc volentes, quod cœli erant prius, et terra, de aqua et per aquam consistens Dei verbo:
- 6. Per quæ, ille tunc mundus aqua inundatus periit.
 - 7. Cœli autem qui

 $\vec{\pmb{y}}$ 2. Gr. autr. des paroles qui ont été autrefois prononcées par les saints prophètes.

Ibid. C'est le sens du grec. 3. Litt. des moqueurs.

y 6. C'est ainsi que plusieurs expliquent le grec : per quos, scilicet cælos. Quelques-uns l'expliquent par per quæ, au sens d'ideo : Et cela étant ainsi, le monde d'alors périt, étant submergé par le déluge des caux. Mais les cieux et la terre d'à présent, etc.

Digitized by Google

nunc et sunt, et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservati in diem judicii, et perditionis impiorum hominum.

8. Unum vero hoc non lateat vos, charissimi quia unus dies présent sont gardés par la même parole comme dans le trésor " de Dieu, et sont réservés pour être brûlés par le feu, au jour du jugement et de la ruine des hommes méchans et impies."

8. Mais il y a une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bienaimés qui est qu'aux youx du Sai

minus promissionem suam, sicut quidam existimant: sed patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti.

10. Adveniet autem dies Domini ut fur, in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem, et quæ in ipsa sunt opera, exurentur.

omnia dissolvenda sint, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus et pietatibus, tardé l'accomplissement de sa promesse, comme quelques-uns se l'imaginent; mais s'il est long-temps à l'exécuter, c'est qu'il vous" attend avec patience, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous retournent à lui par la pénitence. Ne vous laissez donc point aller à douter de la vérité des promesses de Dieu; et pensez seulement à profiter du temps que sa miséricorde vous donne, de peur que vous ne soyez surpris par sa justice.

10. Car comme le voleur vient durant la nuit, " aussi le jour du Seigneur viendra tout d'un coup: et alors, dans le bruit d'une effroyable tempète, les cieux passeront, les élémens embrasés se dissoudront, et la terre, avec tout ce qu'elle contient, sera consumée par le feu."

doivent périr, quels devez-vous être à leur égard? et quelle doit être la sainteté de votre vie et la piété de vos mœurs? Vous devez vivre dans un grand détachement de toutes les choses de la terre,

1. Thess. v. 2.
Apoc. 111. 3.
xvi. 15.

 ψ 7. C'est le sens du grec : gardés par la même parole comme dans le trésor de Dieu, etc.

Ibid. Voyez la Dissertation sur la fin du monde, à la tête de cette épître. † 9. Le grec lit: nous.

🛊 10. Cela est exprimé dans le grec.

Ibid. Autr. sera brûlé. Voyez la Dissertation sur la fin du monde, à la tête de cette épître.

54

12. Attendant avec impatience et hâtant " par vos désirs l'avenement du jour du Seigneur, où l'ardeur du feu dissoudra les cieux, et fera fondre tous les élémens.

Isai. LXV. 17. LXVI. 22. Apoc. xxi. 1.

Rom. 11. 4.

13. Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels

12. Expectantes et properantes in adventum diei Domini, per quem cœli ardentes sol; ventur, et elementa ignis ardore tabescent.

13. Novos vero cœlos et novam terram secundum promissa

14. C'est pourquoi, mes bienaimés, vivant dans l'attente de ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix, et que vous soyez purs et irrépréhensi-

bles à ses yeux;

15. Et croyez que la longue patience dont use notre Seigneur est pour votre bien, " ne différant son second avénement que pour vous donner le temps de vous convertir, comme je vous l'ai déjà dit; et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, "vous a écrit, " selon la sagesse qui lui a été donnée;

16. Comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses; dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorans et légers, ou peu affermis " dans la foi, détournent en de mauvais sens aussi-bien que les autres Ecritures, dont ils abusent à leur propre ruine.

17. Vous donc, mes frères, " qui connoissez toutes ces choses, prenez garde à vous; de peur que, vous

14. Propter quod, charissimi, hæc expectantes, satagite immaculati et inviolati ei inveniri in pace:

15. Et Domini nostri longanimitatem salutem arbitremini: sicut et charissimus frater noster Paulus secundum datam sibi sapientiam scripsit vo-

16. Sicut et in omnibus epistolis, loquens in eis de his, in quibus sunt quædam difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles deprayant, sicut et ceteras Scripturas, ad suam ipsorum perditionem.

17. Vos igitur, fratres, præscientes custodite: ne insipien-

й ъъ C'est le sens du grec.

y 15. Litt. pour votre salut.

Ibid. Gr., litt. notre frère bien-aimé.

Ibid. Il paroît que cela regarde l'épître aux Hébreux. Voyes la préface sur cette épitre.

y 16. C'est le sens du grec : ignorans et peu affermis.

^{🔻 17.} Gr. litt. mes bien-aimés.

tium errore traducti excidatis a propria firmitate.

18. Crescite vero in gratia et in cognitione Domini nostri et laissant emporter aux égaremens de ces hommes sans loi " et sans conscience, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis.

18. Mais croissez de plus en plus dans la grace et dans la connoissance de notre Seigneur et notre San-

e usg jour

LA PREMI RI

DE SAINT EAN

1. A qui cette épître est adressée. La première épître de saint Jean a toujours passé pour canonique dans l'Eglise (1). On ignore le temps, le lieu où elle a été écrite, et les personnes auxquelles elle a été adressée; mais on propose sur cela diverses conjectures. Saint Augustin (2) et quelques autres (3) la citent sous le nom d'Epître aux Parthes: et Grotius croit que sous ce nom on doit entendre tous les Juiss convertis, qui étoient, non sous l'empire des Romains, mais sous celui des Parthes, qui contestoient alors aux Romains l'empire d'Orient; et surtout les chrétiens hébraïsans, qui étoient au delà de l'Euphrate, à Néarda, à Nisibe, et autres lieux.

De cette inscription d'Epître aux Parthes, Baronius a inféré que saint Jean avoit prêché aux Parthes (4); et les missionnaires des Indes racontent que les Indiens tiennent par tradition qu'il a prêché dans leur pays; mais la chose n'est nullement certaine. On ne voit dans l'antiquité aucune trace que saint Jean ait jamais été en ce pays-là. Et quand il seroit vrai que son épître auroit été adressée aux Parthes, il ne s'ensuivroit pas qu'il eût été chez eux. Saint Paul écrivit aux Romains, qu'il n'avoit jamais vus. Il ne paroît pas non plus qu'il ait jamais prêché aux Colossiens,

auxquels il écrivit.

Ligfoot (5) a proposé une autre conjecture sur l'église à laquelle cette épître est adressée. Saint Jean dit dans sa

⁽¹⁾ Cette préface est celle de D. Calmet, à l'exception de l'analyse. —
(2) Aug. Quæst. Evangel. lib. 11. c. 39. — (3) Posidius Indicul. oper. S. Aug. Idac. Clar. contra Varimad. Athanas. apud Bed. Prolog. in epist. Canonic. Vide et pseudo-Hygin. ep. 1. c. 1. et Joan. 11. ad Valerium. — (4) Baron. ad an. 34. § 30. — (5) Ligfoot horæ Hebr. in 1. Cor. 1. 14.

u Gaius : c'e kojue la premiè doute le croi pitre de saint Je C'est le raisonne ent des savans. Je teurs. Le fondeme ute avec raison o crit sa troisième ép

ne; il étoit plutôt d'Asie.

doute aussi si la première épître de saint Jean est ux gentils, ou aux Juis convertis. La plupart croient écrivit aux Juiss convertis; et je ne vois rien dans a lettre qui ne revienne à ce système. Barthélemi Pierre, qui a continué l'ouvrage qu'Estius avoit commencé et pre que achevé sur cette épître, infère qu'il l'avoit aussi écrite aux gentils, de ce que sur la fin de sa lettre il les extre e à éviter le culte des idoles : Custodite vos a simu-Mais ne peut-on pas donner cet avis à des Juifs converes qui, vivant loin de leur pays, au milieu des gentils et des idolâtres, étoient tous les jours exposés à l'idolâtrie.

L'auteur ne met son nom ni au commencement, ni à la fin, et ne parle pas de sa personne dans tout le corps de la lettre, d'une manière qui puisse le faire remarquer. de cette épi-Mais son style et sa manière de raisonner, ses principes, tre. la charité dont il étoit plein, et qui éclate de toutes parts dans cette épître, le font assez connoître. On y sent l'esprit de l'apôtre bien-aimé. Il la commence comme son évangile, par : In principio. Il s'y sert du mot Aóyos (3), pour désigner le Fils de Dieu; et du verbe grec ἐρωλάω (4). qui signifie proprement interroger, pour prier. S'il n'a pas mis son nom à la tête de cet ouvrage, comme il a fait à l'Apocalypse; c'est, dit Grotius, qu'il l'envoyoit par des marchands d'Ephèse, dans des pays qui étoient en guerre avec les Romains, et que ceux-ci auroient pu prendre om-

11. Saint Jean est l'auteur

(1) 3. Joan. 7 9. Scripsissem forsitan Ecclesice; sed is qui amat primatum gerere in eis, Diotrophos, non recipit nos. Græc. Εγράψα τη Εκκλησία.—(2) 1. Cor. 1. 14. — (3) 1. Joan. v. 7. — (4) 1. Joan. v. 16. Οὐ περὶ ἐκείνης λίγω ΐνα έρωτήση.

brage de cet innocent commerce de lettres, et en auroient fait porter la peine aux chrétiens. Baronius croit que le titre en est perdu, et qu'elle étoit intitulée: Epître aux Parthes.

Quel est le temps et le lieu où cette épître fut écrite. Grotius veut qu'elle ait été écrite de l'île de Patmos, peu de temps avant la ruine de Jérusalem. Il semble en effet qu'au chap. II * 18 il parle de la ruine prochaine de Jérusalem, lorsqu'il dit que la dernière heure est venue: Filioli, novissima hora est. Mais Grotius, qui la fait écrire de l'île de Patmos, ne se souvient pas que saint Jean ne fut relégué dans cette île que par l'empereur Domitien(1), plusieurs années après la guerre des Juifs, et la destruction de Jérusalem.

D'autres (2) croient qu'elle fut écrite long-temps après son retour de l'exil de Patmos. Mais s'il est vrai qu'elle ait été écrite contre les disciples de Simon et de Cérinthe, et autres hérétiques de ce temps-là, qui nioient la divinité de Jésus-Christ, et qui soutenoient qu'il n'avoit paru dans le monde qu'en apparence; si, dis-je, elle est écrite contre ces hérétiques, comme on ne peut guère en douter si on la lit avec attention, et comme saint Clément d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Jérôme, et plusieurs autres le témoignent, on pourra la mettre quelque temps avant la guerre des Romains contre les Juifs, et long-temps avant que saint Jean écrivît son évangile ; car Cérinthe et Simon vivoient du temps même de saint Paul, comme on le voit par les Epîtres de cet apôtre (3), et comme le témoigne saint Epiphane (4). En sorte que suivant cette idée, on peut regarder cette épître comme une espèce de préface ou de prélude de l'Évangile de saint Jean.

Quelques souscriptions portent qu'elle fut écrite d'Ephèse. Il est assez croyable qu'il l'écrivit de l'Asie mineure (5), où les anciens nous apprennent qu'il demeura assez long-temps. Mais personne jusqu'ici n'en a pu fixer l'année précise. Si elle est antérieure à la destruction de Jérusalem, il faut la mettre avant l'an 70 de l'ère chr. vulg.

⁽¹⁾ Tertull. Præseript. pag. 345. Auth. Quæst. in Vet. et N. T. inter opera August. quæst. 72, tom. 3. Append. p. 71. Sulpit. Sever. l. 11. Primas. et Victorin. in Apocal. alii. — (2) Baron. ad an. Christ. 99. art. 7.8. — (3) Voyez le commentaire de D. Calmet sur les épîtres aux Galates, aux Thessaloniciens, etc. — (4) Epiphan. hæres. 28. Voyez M. de Tillemiont, tom. 2. art. des cérinthiens. — (5) Il put venir en Asie vers l'an 66 ou 67 de l'ère chrét. vulg., c'est-à-dire en l'année du martyre de saint Pierre et de saint Paul.

Saint Jean pouvoit alors être en Asie, âgé d'environ 70 ou 74 ans. S'il l'écrivit après son retour de l'île de Patmos, et après son Evangile, il faudra la mettre l'an 96 de l'ère chr. vulg., saint Jean étant âgé de près de cent ans.

Quant au dessein de cette épître, il est aisé de voir que saint Jean a voulu y réfuter, 1º ceux qui nioient la nécessité des bonnes œuvres : 2° ceux qui divisoient Jésus-Christ, et qui soutenoient que Jésus n'étoit pas le Christ; 3° ceux qui croyoient que Jésus-Christ n'étoit venu qu'en apparence. Voilà les principales erreurs qu'il se propose de combattre. Elles étoient enseignées par Simon le magicien et par Cérinthe, et par leurs émissaires, qui causoient de grands ravages dans l'Eglise. Il propose d'abord l'abrégé de l'Evangile, en annoncant l'incarnation du Verbe : il expose les motifs de crédibilité qui doivent porter les fidèles à recevoir l'Evangile, et les motifs de charité qui le portent à leur annoncer Jésus-Christ (1). Il leur explique les lois et les conditions sur lesquelles est fondée la société chrétienne (2). Il en tire les conséquences qui sont les fondemens du christianisme; et ceci lui donne lieu d'exposer les avantages propres aux justes (3). Il leur enseigne les moyens de conserver ces avantages, et de défendre leur innocence contre les attaques du dehors, qui viennent de la corruption du monde (4) et de la séduction des hérétiques (5), et contre les périls du dedans qui viennent principalement de l'inconstance et de la foiblesse de notre volonté (6). Il leur montre le caractère et la nécessité de l'amour du prochain, qui est encore une condition essentielle pour conserver et faire croître la vie spirituelle de la grace (7). Il les avertit de ne pas croire à tout esprit, et il établit les règles du discernement dont ils doivent user (8). Il revient encore à l'amour du prochain, et il en établit les motifs (9). De là il passe à ce qui regarde l'amour de Dieu (10). Il établit la foi de la divinité de Jésus-Christ et du mystère de l'incarnation (11). Il ajoute trois maximes importantes qu'il assure avec toute l'autorité apostolique pour la consolation des fidèles, qu'elles relèvent infiniment au-dessus des idolâtres (12); et il finit en les exhortant tous à se garder de prendre part au culte des idoles (13). Dans

IV. Dessein et analyse de cette épître.

⁽¹⁾ Cap. 1. $\mathring{\psi}$ 1.-4. — (2) $\mathring{\psi}$ 5. ad finem. — (3) Cap. 11. $\mathring{\psi}$ 1.-14. — (4) $\mathring{\psi}$ 15.-17. — (5) $\mathring{\psi}$ 18. ad finem. — (6) Cap. 111. $\mathring{\psi}$ 1.-10. — (7) $\mathring{\psi}$ 10. ad fine — (8) Cap. 11. $\mathring{\psi}$ 1.-6. — (9) $\mathring{\psi}$ 7.-16. — (10) $\mathring{\psi}$ 17. ad finem. — (11) Cap. $\mathring{\psi}$ $\mathring{\psi}$ 1.-17. — (12) $\mathring{\psi}$ 18.-20. — (13) $\mathring{\psi}$ 21. et ult.



de Jesus-Christ il onteste l'authenticité : ce ti

ISSERTATION

SUR

MEUX PASSA

PREMIÈRE ÉPITRE DE SAIS

CHAPITRE V, X 7,

Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus: et hi tres unum sunt. Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit; et ces trois ne sont qu'un.

lecons ici sité d'opinions sur l'authenticidont il s'agit. Division de tation.

Variété de In n'est pas rare de voir des variétés de leçons dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau-Testament : mais plus impor-tante qu'ail- il n'est pas commun d'en voir d'aussi importantes que celles leurs. Diver- que l'on remarque dans le cinquième chapitre de la première épître de saint Jean. La plupart des autres diversités de leçons ne regardent que certains mots mis en la té du passage place d'autres mots, certains termes omis ou ajoutés; rarement ces diversités intéressent la religion et regardent cette Disser- la foi. Mais ici il s'agit d'une période entière, qui manque dans un très-grand nombre d'exemplaires, et dont l'omission est d'une très-grande conséquence, puisque les ennemis de notre foi s'en prévalent pour attaquer la croyance de l'Eglise sur la Trinité, et pour appuyer leurs sentimens erronés contre la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et contre l'égalité et la consubstantialité des personnes divines. Ce n'est pas seulement les ennemis de la Trinité qui ont

prétendu que ce passage n'étoit point authentique et légitime; plusieurs même de ceux qui croient comme nous à la Trinité, l'ont attaqué: soit que le grand nombre des exemplaires où il ne se lisoit pas anciennement, eût fait impression sur leur esprit, soit que l'envie de se distinguer, et la démangeaison de critiquer les eussent emportés, il est certain qu'ils n'ont pas parlé sur ce sujet avec toute la circonspection qui seroit à souhaiter. Erasme, par exemple, a supprimé ce passage dans les premières éditions du Nouveau-Testament en grec et en latin qu'il a données (1). Luther de même ne l'a point mis dans sa traduction allemande. Ce passage ne paroît pas dans un bon nombre d'impressions (2) faites par des catholiques, que l'on ne doit pas soupçonner d'avoir voulu donner atteinte à la foi de l'Eglise sur la Trinité.

M. Simon (3), connu par ses critiques du Vieux et du Nouveau-Testament, a soutenu expressément et au long, que ce passage étoit ajouté dans nos exemplaires de la Bible, et que saint Jean ne l'avoit jamais écrit. Christophe Sandius, socinien, a rassemblé avec grand soin tout ce qui peut rendre ce passage suspect. Quelques-uns ont prétendu que les ariens l'avoient supprimé: d'autres ont cru que les catholiques l'avoient inséré dans le texte; et Grotius a soupconné les ariens mêmes de l'avoir mis dans le

Mais la plupart des plus judicieux et des plus savans critiques, tant catholiques que protestans, l'ont reconnu pour authentique. Stunica (4), le P. Alexandre (5), M. Mille (6), le P. Bukentop (7), M. Ketner (8), Selden (9), le P. Martianay (10), M. Schmith, et en dernier lieu M. Roger (11), ont écrit expressément pour la défense du passage en question. Je ne parle pas des commentateurs, qui presque tous ont soutenu son authenticité et sa vérité.

texte de saint Jean.

Pour instruire pleinement le lecteur sur cette question,

⁽¹⁾ An. 1516 et 1519. Basileæ. — (2) Edit. Aldi, Venet. 1518. Volfii, Argentor. an. 1524. Colinæi, Paris. an. 1534. Vide et editionem Lovaniens. Lugd. an. 1562. — (3) Simon, Critique du Nouveau-Testament, et dans sa Dissertation à la fin de cette critique. — (4) Stunica adversus Erasmum in 1. Joan. v. 7. Compluti, 1519. — (5) Natal. Aleæ. in Nov. Test. tom. art. de epistolis canonicis. — (6) Millius Dissert. in 1. Joan. v. 7. ad calcem. var. lect. in epist. 1. Joan. — (7) Buhentop, Luæ de luce, lib. 11. p. 306. — (8) Ketner. Defensione hujus loci, Dissert. singulari. — (9) Selden. lib. 11. de Synedriis, cap. 1v. p. 135. et seq. — (10) Martianæ Not. in Prolog. epist. catholic. pag. 1669. 1670. tom. 1. nov. edit. S. Hieronymi. — (11) Roger, Dissert. critico-theolog. in hunc loc. Paris. 1713.

rter le cu

RTICLI MINISTER

eux gui consestent l'authe le la premisse épitre de sa

On peut externe les exemplaires tan

leçons sur le texte dont il s'agit.

classes. Les uns om ce passage; les autres le portent comme nous le lisons aujourd'hui dans la Vulgate; et les autres varient. De ces derniers plusieurs le lisent à la marge : d'autres le portent dans le corps du texte, mais avec cette différence que quelquefois le * 8. est mis avant le * 7, de cette sorte : Tres sunt qui testimonium dant (ou dicunt) in terra, spiritus, aqua et sanguis : et hi tres unum sunt. Et tres sunt qui testimonium dicunt in cælo, Pater, Verbum, et Spiritus: et hi tres unum sunt (1). D'autres exemplaires ne mettent que ces mots: Tres sunt qui testimonium dant in cælo, Pater, Verbum, et Spiritus: et tres unum sunt (2); et omettent ce qui suit : Tres sunt qui testimonium dant in terra, etc. D'autres lisent au & 8 (3): Et tres sunt qui testimonium dant in terra, spiritus, aqua et sanguis; et omettent : Et hi tres unum sunt. Et saint Thomas (4) soutient que ces derniers mots ne se lisoient pas dans les vrais exemplaires. Lorin, Luc de Bruges et Hessel reconnoissent qu'il y a plusieurs exemplaires latins où ils ne se trouvent point. On ne les lit ni dans le grec ni dans le latin de la bible polyglotte de Complute, ni dans le manuscrit alexandrin, ni dans celui d'Angleterre dont parle Erasme, ni dans deux manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, nºs 43 et 44. D'autres ajoutent (5): Et hi

⁽¹⁾ Vide Cod. Corbei. n. 25. apud. Martianæ, pag. 1675. Ita et Eugen. Carthag. lib. de Cathol. Fide Vide et Idaeium advers. Varimand. et Fulgentium Resp. contra Arianos. Et multa Vulgatæ exemplaria. Roger. p. 128. — (2) Ita Cod. duo Murbac. et unus Compond. a me visi. Et alii quidam. — (3) Omittit Complut. et Cod. Britannic. Codd. Lat. Lovan. 15. — (4) D. Thom. opuscul. 24. — (5) Ita Clem. Alex. in latinis Cassiodori Ambros. lib. v. cap. 11. de Spiritu Sancto. Vigil. Taps. seu alius lib. de Fide-ad Theophil. lib. de unica Deitate Trinitatis.

qq q g; tri ssemen u'il ui s st la ee, i

gument tiré de l'omission de ce texte dans les exemplaires manuscrits.

le plus fort, est que ce passage n'est pas cité dans les anciens pères grecs et latins qui ont écrit contre les erreurs d'Arius, ni par les conciles qui se sont tenus contre cet hérésiarque; quoique ce passage fût un des plus forts et des plus exprès que l'on pût alléguer contre lui : ce qui ne peut venir que de ce que cet endroit leur étoit inconnu. Or, si dans la plus profonde antiquité, et dans les siècles les plus éclairés de l'Eglise, on n'a pas connu ce passage, c'est une marque qu'il n'étoit pas dans les premiers originaux, et qu'il ne s'est glissé dans les exemplaires de saint Jean que plusieurs siècles après lui.

On cite le manuscrit alexandrin, et celui du Vatican, qui passent pour très-anciens, et qui sont peut-être les plus vieux qui soient dans le monde; on y lit simplement: Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau et le sang: et ces trois ne sont qu'un; et tout le reste y est omis. On voit la même omission dans quinze ou seize manuscrits grecs qui sont cités par M. Mille. M. Simon en cite encore cinq de la bibliothèque du roi, et six de la bibliothèque de M. Colbert, où l'on voit la même chose. M. Burnet, évêque de Salisbury, en a vu deux de même dans la bibliothèque de Bâle, et un de Venise. Un autre manuscrit de la bibliothèque de l'empereur, un de la bibliothèque de Leicestre, et quantité d'autres omettent ces mots: In cælo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus: et hi tres unum sunt; et tres sunt qui testimonium dant in terra.

L'édition grecque d'Alde faite à Venise l'an 1518, celles de Bâle par Erasme en 1516 et 1519, celle d'Haguenau en 1521, celle de Strasbourg en 1524, celle de Paris par Simon Coliné en 1534, les omettent de même. Robert

DISSERTATION

dans sa belle édition grecque du Nouveau-Testa-1550, a mis dans le texte tout le passage de la

dapring the property of the pour ul (1) que bles. It ion de suivre (est pas pa de la reconstruction de la reconstr

de manuscrit grec que celui de Rhodes, et quelques autres de Rome, qui lui avoient été envoyés par le pape Léon X. Or, on sait qu'aucun de ces manuscrits ne lisoit le passage en question. Jacques Lopès Stunica, qui avoit vu les exemplaires grecs dont on s'étoit servi à Complute, ne put, dans la dispute qu'il eut sur ce sujet avec Erasme, citer aucun exemplaire qui renfermât ce passage. Et lorsque, sous le pape Urbain VIII, on voulut travailler à une nouvelle édition grecque du Nouveau-Testament, et qu'on eut pour cela rassemblé avec grand soin tout ce qu'il y avoit de manuscrits à Rome, tant dans la bibliothèque du Vatican que dans celle des Barberins, on

cette dissertation (2).

Le manuscrit que M. Seidel a apporté de l'Orient à Berlin, et dont parle M. Kuster dans sa nouvelle édition du Nouveau-Testament de M. Mille en 1710, omet le verset dont il s'agit ici. M. Simon assure qu'il n'en a vu aucun dans la bibliothèque du roi qui eût ce fameux passage, quoiqu'il y en ait consulté au moins huit; et entre ces manuscrits grecs, il y en a plusieurs de très-nouveaux; ce qui fait juger que les Grecs modernes, non plus que les anciens, ne le reconnoissent pas pour authentique. M. Roger en cite encore trois autres de la même bibliothèque du roi (3), lesquels y ont été donnés par M. le Tellier, ar-

n'en trouva que huit qui continssent les épîtres canoniques, et aucun de ces huit n'avoit le passage qui fait le sujet de

⁽¹⁾ Vide Rogeri Dissert. § 3. pag. 9. et seq. Ces sept manuscrits sont les 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13. — (2) Vide præfat. Joannis Matthæi Caryophylli ad calcem Caten. Græe. edit. Petri Possini in Marc. Romæ, 1673. — (3) Codd. 2242, 2869, 3425.

aint Donatien de Bruges, qui ne lisoient pas ce pase. M. Mille en cite deux après M. Gilbert Burnet; l'un la bibliothèque de Bâle, et l'autre de Zurich, qu'il it de plus de huit cents ans d'antiquité; et il en cite eux autres de Strasbourg, de même âge, ou encore plus vieux. Cinq manuscrits cités par les docteurs de Louvain à la marge de leur bible, un ancien manuscrit de labibliothèque de Bodley, trois manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, un de Saint-Aubin d'Angers, et un autre de Saint-Serge de la même ville, tous deux vénérables par leur antiquité; la belle bible de Louis-le-Débonnaire dans la bibliothèque de M. Colbert; un manuscrit de Saint-Martindes-Champs écrit du temps de Charles-le-Chauve; l'ancien Correctoire de la bible cité par Luc de Bruges; enfin quantité d'autres latins omettent entièrement les paroles dont il est ici question.

D'autres latins les omettent dans le corps de l'ouvrage ou du texte; mais ils les lisent à la marge, comme le manuscrit des Cordeliers d'Anvers cité par Erasme, celui de la bibliothèque du roi, coté 3584, dont parle M. Simon, qui ajoute à la marge ces mots: In cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus; et tres sunt qui testimonium dant in terra; et hi tres unum sunt; et un autre de la bibliothèque de M. Colbert, n° 158, à la marge duquel vis-à-vis ces mots: Tres sunt qui testimonium dant, on lit: In

⁽¹⁾ On le voit dans les deux bibles manuscrites de Saint-Aubin, et de Saint-Serge d'Angers, dont la première a neuf cents et l'autre au moins huit cents ans d'antiquité; on le voit aussi dans d'autres anciennes bibles écrites du temps de Charles-le-Chauve.

er orvum e casponais dant in terra, sangai que de Saint-Germain-Prés crit, à la marge duque 🔭 🛪 7 e la de la même main qui décrit y a divers autres manuscrits tan on trouve ainsi à la marge des ad oujours uniformes quant aux ter n à peu près au même quant au se vons déjà remarqué en passant, latins où le 🖈 8 est mis avant le 🛪 pest pas contraire à la lecon rect ise. Quant aux versions orientales, passage, à l'exception de l'armén e. Le syriaque, l'arabe, l'éthiopien, ite, lisent simplement le * 8 : Il y a rit, l'eau, et le sang : et ces prois ne lire dans la terre, qui est dans le gi ate. Trémellius suppléa le 🖈 🤫 dans son Kon syriaque en 1569; mais il nosa le n

ssé moin qu'u dans bn de s dans lé

texte: il se contenta de le placer à la marge. Gutbirius a été plus hardi; il l'a inséré dans le texte. Il est pourtant certain qu'il ne se trouve ni dans les manuscrits, ni dans la première édition du Nouveau-Testament en syriaque

par Vidmanstad en 1562.

III. Second ar-

gument tiré

du silence

des anciens

pères qui n'ont point parlé de ce

texte, lors même qu'ils

avoient l'oc-

casion d'en

Les anciens pères, tant grecs que latins, n'ont point lu pour la plupart le **. 7 en question; du moins ils ne le citent pas dans les lieux où la matière qu'ils traitoient, et où le besoin de la cause qu'ils soutenoient, demandoient qu'ils le citassent. Saint Irénée (1), voulant prouver la divinité de Jésus-Christ, cite souvent cette épître de saint Jean, et même ce chapitre v, sans toutefois faire aucune mention du ** 7. Saint Denys, évêque d'Alexandrie, écrivant à Paul de Samosate, emploie en plus d'un endroit le ** 8 du chap. v de cette épître sans toucher le ** 7, qui étoit décisif pour la divinité de Jésus-Christ, et pour la Trinité qu'il défendoit.

M. Mille ne croit pas qu'aucun des pères grecs qui ont vécu avant le concile de Nicée ait jamais cité le passage dont il s'agit. Saint Athanase, qui a été pendant toute sa vie occupé à combattre l'arianisme et les erreurs qui y

⁽¹⁾ Iren. lib. 111. c. 18. num. 16. in nov. edit.

ont du rapport, ne l'a jamais employé, quoiqu'il n'en néglige aucun de ceux qu'il croit propres à la défense de sa cause. On peut en dire autant de saint Epiphane, des pères du concile de Sardique, de saint Basile-le-Grand. de saint Alexandre évêque d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de Didyme, de saint Jean Chrysostôme, de saint Cyrille d'Alexandrie, et de grand nombre d'autres, qu'il est inutile de citer ici, qui se sont trouvés engagés dans des disputes contre les ennemis de la divinité de Jésus-Christ ou du Saint-Esprit, et dans l'obligation de soutenir la foi de l'Eglise sur la Trinité et la consubstantialité, sans qu'ils aient jamais mis en œuvre un passage si précis, si formel, si décisif pour la cause qu'ils soutenoient. On peut donc conclure qu'assurément ils ne le lisoient point dans leurs exemplaires; car pour peu qu'on sache quelle étoit leur méthode, on comprendra qu'ils n'auroient pas négligé l'avantage certain et indubitable qu'ils auroient tiré de cet endroit.

Les pères latins ne paroissent pas l'avoir beaucoup plus connu que les Grecs. L'auteur du Traité du baptême des hérétiques, parmi les œuvres de saint Cyprien, et dont personne ne conteste l'antiquité, joint ensemble les versets 6 et 8 de ce chapitre v, et omet le 7 qui est celui dont il s'agit ici. Novatien, dans son livre de la Trinité, entasse grand nombre de passages pour prouver la divinité du Verbe, et ne dit pas un mot de celui-ci, qui suffisoit pour décider la question. Saint Hilaire, qui a tant écrit sur la Trinité et sur la consubstantialité, en a usé de même. Lucifer de Cagliari ne le cite point non plus dans son Traité qu'il ne faut point avoir de commerce avec les hérétiques; ni dans ses autres traités, où il avoit si belle occasion de le

faire.

Saint Ambroise (1) non-seulement ne le cite point, mais il joint les versets 6 et 8 et omet le verset 7, de cette sorte: Per aquam et spiritum venit Christus Jesus. Non solum in aquam, sed per aquam, et sanguinem; et spiritus, testimonium, quoniam spiritus est veritatis. Quia tres sunt testes, spiritus, aqua, et sanguis: et hi tres unum sunt in Christo Jesu. Saint Phébade, évêque d'Agen, et Faustin, qui ont écrit tous deux sur la Trinité et contre les ariens, ne font nulle mention du passage en question.

⁽¹⁾ Ambros. I. III. de Spiritu Sancto, c. 11.

Saint Jérôme ne l'allègue jamais, non plus que saint Augustin. Ce dernier insinue même assez qu'il n'étoit pas dans ses exemplaires (1), puisque, après avoir cité ces mots, Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, le sang, et l'eau, il ajoute que ces trois choses marquent le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; et il le prouve par des endroits de l'Écriture amenés d'ailleurs avec assez de violence. Si son texte eût porté, Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit, auroit-il oublié de s'en servir dans cette rencontre, et dans toutes les autres, où il veut prouver la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et leur consubstantialité avec le Père?

Le grand saint Léon, qui a eu occasion d'en parler dans son épître à Flavien, n'en dit pas un mot. Facundus, évêque d'Hermiane (2), après avoir cité le verset 8 l'explique, en disant que l'Esprit marque le Père, suivant cette parole, Dieu est Esprit (3); que l'eau marque le Saint-Esprit, dont il est écrit, Celui qui recevra le Saint-Esprit produira un fleuve d'eau vive (4); que le sang désigne Jésus-Christ, qui s'est revêtu de notre chair: explication qu'il avoit tirée de saint Augustin, et qui est devenue assez commune dans la suite. Auroit-il été chercher ces détours, s'il eût vu le verset 7 dans ses exemplaires? Céréalis, dans son ouvrage contre Maximin, où il s'efforce de prouver l'unité du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, ne rapporte pas ce passage, quoique infiniment plus favorable à sa cause que les autres qu'il cite en grand nombre.

Enfin le vénérable Bède, et les autres qui ont écrit exprès ou par occasion sur cette épître de saint Jean, n'ont pas parlé de ce fameux verset. Il faut donc qu'il n'ait pas été dans leurs exemplaires. Ni Didyme, ni saint Clément d'Alexandrie, ni OEcuménius dans leurs commentaires, ni six chaînes grecques manuscrites que M. Simon a consultées exprès sur ce passage, ne portent point le verset 7. Saint Eucher, dans ses Questions sur le Nouveau-Testament, explique ces mots, Il y en a trois qui rendent témoignage, l'eau, le sang, et l'esprit, en disant que l'eau désigne le Père, le sang Jésus-Christ, et l'esprit le Saint-Esprit, de même que saint Augustin et Facundus l'ont expliqué; au lieu de citer le verset 7 qui auroit dû être immédiatement

⁽¹⁾ August. l. 11. contra Maximin. c. 22. n. 3. pag. 726. — (2) Facund. l. 1. e. 3. — (3) Joan. 1v. 24. — (4) Joan. vii. 38. 39.



me de glose à la marge de quelest ensuite passé dans le texte. ondée sur une preuve de fait inbassage en question se trouve à la de manuscrits latins assez anciens. marge d'un bo erience que plusieurs autres choses Et comme on sont ainsi passée sucs marges des livres, dans le texte, on a droit de conclure que la même chose s'est pu faire ici. Quelques catholiques zélés voyant l'avantage que l'on pouvoit tirer de ce passage contre les ariens, les macédoniens, et les autres ennemis de la Trinité, et le trouvant sur la marge de leur exemplaire, l'ont apparemment inséré dans le texte. Cela ne s'est point fait dans le fort des disputes; les ariens s'en seroient apercus, et se seroient récriés contre la corruption. Mais cela s'est fait vers le neuvième ou dixième siècle, où l'on commence de voir ce passage passer insensiblement dans le texte.

On ne peut pas raisonnablement soupçonner les ariens de l'avoir retranché; les catholiques n'auroient pas manqué de s'en plaindre, et de crier à la mauvaise foi. De plus, les ariens n'étoient pas maîtres des exemplaires qui se conservoient dans les grandes et principales églises d'Orient 25.

Conjectures que l'on a prétendu tirer de ces deux arguet d'Occident; et ils n'auroient pu, avec tout leur crédit, supprimer un seul mot que l'on auroit cru être du texte

de saint Jean.

Grotius les a soupçonnés d'avoir, non retranché, mais ajouté ce verset 7, pour favoriser leur hérésie, et pour montrer que l'union du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, n'est point une unité de substance ou d'essence; mais une conformité de témoignage, telle qu'elle est entre l'esprit, l'eau, et le sang, marqués ici au verset 8. Mais cette conjecture n'a aucun fondement; le passage dont il s'agit, est sans comparaison plus contraire aux ariens, qu'il ne leur est favorable. Aucun ancien n'a formé contre ces hérétiques le soupçon dont Grotius les charge. Les ariens n'ont iamais employé ce passage en faveur de leur dogme; et les pères mêmes qui ont écrit contre eux, se servent du verset 8, où il est parlé du témoignage de l'esprit, de l'eau, et du sang, pour prouver l'unité d'essence dans la Trinité. A plus forte raison auroient-ils employé pour cela l'autre passage, qui est si positif et si formel.

Valeur du témoignage de l'auteur du prologue at-tribué à saint Jérôme, où l'omission de ce passage est attribuée aux traduc-

On cite un fameux passage attribué à saint Jérôme, dans lequel il est dit que les interprètes qui ont traduit l'épître de saint Jean du grec en latin, ont commis une grande infidélité, en omettant le témoignage du Père, du Verbe, et du Saint-Esprit, qui est si avantageux à la foi catholique, et qui établit d'une manière si forte la consubstantialité et la divinité du Père, du Fils, et du Saint-Esprit : In qua ab infidelibus translatoribus multum erratum esse sidei veritate comperimus: trium tantum vocabula, hoc est aque, sanguinis, et spiritus in sua editione ponentes; et Patris, Verbique, ac Spiritus testimonium omittentes. In quo maxime et fides catholica roboratur, et Patris, et Filii, ac Spiritus Sancti, una divinitatis substantia comprobatur (1). Si ce passage étoit vraiment de saint Jérôme, il nous donneroit une grande ouverture pour juger des premiers auteurs de la variété qu'on remarque dans les manuscrits. Il faudroit la mettre sur le compte des copistes négligens, ou des interprètes peu exacts, qui auroient omis ce qu'il y a de plus essentiel et de plus important dans ce chapitre.

Mais de fort habiles critiques croient que ce prologue n'est point de saint Jérôme. Erasme l'avoit déjà soupçonné

⁽¹⁾ Vide Prolog. Vulgatum D. Hieronymi in epistolas canonicas.

de faux, puisqu'il dit (1) que l'on ignore l'auteur des prologues des livres qui sont après l'Evangile. M. Simon a prétendu aussi que ce prologue portoit à faux le nom de saint Jérôme; et le P. Martianay dans sa nouvelle édition de ce père (2), a appuyé ce sentiment sur cinq raisons.

1º L'auteur du prologue appelle les sept épîtres, Canoniques; et saint Jérôme les nomme toujours Catholiques. 2º Il dit que l'ordre de ces épîtres n'est pas le même chez. les Grecs orthodoxes, que chez les Latins : Non idem ordo est apud Gracos qui integre sapiunt, et fidem rectam sectantur, epistolarum septem quæ canonicæ nuncupantur, qui in latinis codicibus invenitur; ce qui est, diton, une erreur dont saint Jérôme n'étoit pas capable. puisque le concile de Laodicée (3), Eusèbe (4), saint Cyrille de Jérusalem (5), saint Athanase (6), saint Grégoire de Nazianze (7), saint Jean Damascène (8), les manuscrits grecs, les rangent dans le même ordre que nous. Mais ce n'est pas là ce que l'auteur du prologue veut dire; il veut marquer que les exemplaires latins de son temps différoient des grecs dans l'arrangement de ces épîtres, et que pour lui il a réformé cet abus, et a remis les choses dans leur ordre naturel, à l'imitation des Grecs. Le fait qu'il avance est indubitable; et nous avons montré dans la préface sur les épîtres canoniques, que saint Augustin, et d'autres après lui et après saint Jérôme, suivoient l'ancienne manière d'arranger les épîtres canoniques, fort différente de celle dont les Grecs et les Latins les arrangent aujourd'hui.

5° Cet auteur se vante comme d'une importante restitution, d'avoir remis les sept épîtres canoniques dans leur
ordre ancien et primitif. C'est, dit-on, une chose de si
petite importance, que saint Jérôme n'auroit pas voulu en
tirer vanité. 4° On remarque dans ce prologue quelque
différence de style, comparé aux vrais ouvrages de saint
Jérôme. 5° On dit que saint Jérôme même n'arrangeoit
pas les épîtres canoniques comme elles le sont dans les
manuscrits, puisque Cassiodore (9) donnant le catalogue
des livres saints suivant saint Jérôme, met d'abord les
deux épîtres de saint Pierre, puis les quatorze de saint Paul,

⁽¹⁾ Erasm. Censur. præfat. in Joan. — (2) Tom. 3. Epist. Hieronym. — (5) Concil. Laodic. can. 60. — (4) Euseb. lib. 111. Hist. cap. 25. — (5) Cyrill. Jerosolym. Catech. 4. — (6) Athanas. Epistol. Festiva, et in Synopsi. — (7) Gregor. Nazianz. Carm. de Genui. Script. — (8) Damascen. lib. 11. cap. 18. — (9) Cassiodor. lib. de Institutione Divin. Lit. cap. 18.

ensuite les trois de saint Jean, celle de saint Jacques, et enfin celle de saint Jude. Toutes ces raisons ne sont pas également fortes; mais, réunies ensemble, elles suffisent pour faire au moins douter de la vérité du prologue en question. Et ce qui le rend encore plus suspect, c'est que saint Jérôme, dans ses ouvrages indubitables, ne cite jamais le passage contesté de la première épître de saint Jean.

Mais Erasme (1), et après lui Socin, M. le Clerc (2), M. Ketner (3), et le P. de Bukentop (4) soutiennent que le prologue dont on vient de parler est vraiment de saint Jérôme; et ils en tirent chacun des conséquences conformes à leur dessein et à leur intérêt, quoique très-différentes entre elles. Erasme, Socin, et M. le Clerc, accusent ou soupçonnent saint Jérôme de mauvaise foi, d'avoir avancé que les anciens exemplaires grecs portoient le passage des trois témoins, tel que nous l'avons dans nos bibles, quoiqu'il dût savoir le contraire (5). M. Ketner et le P. Bukentop en concluent que dès le temps de saint Jérôme, les bons et sincères manuscrits grecs lisoient comme nous le verset 7 du v° chap. de l'épître de saint Jean, quoiqu'il y eût un grand nombre d'exemplaires d'où les copistes négligens et infidèles l'avoient retranché.

Conclusion de cette première partie.

Quant à nous, nous aimons mieux rejeter le prologue comme une pièce sans autorité, que d'admettre l'une ou l'autre de ces conséquences. Saint Jérôme étoit certainement trop habile pour ignorer ce que portoient les manuscrits de son temps; il étoit trop sincère pour nous débiter un mensonge; il étoit trop sage et trop humble pour se vanter d'une chose qu'il n'auroit pas faite. Ainsi nous nous en tenons à ce que nous avons conclu d'abord, et qui est indubitable; savoir, que le plus grand nombre des anciens manuscrits grecs et latins, et les versions orientales, ne lisent point le passage que nous examinons; que la plupart des pères tant de l'Orient que de l'Occident, ne l'ont pas connu; qu'on ne peut convaincre ni même raisonnablement soupçonner les ariens de l'avoir ajouté ou retranché; qu'on

⁽¹⁾ Erasm. Censur. præfat. in Joan. — (2) Biblioth. univers. an. 1689, pag. 453 et in Quæstionib. Hieronym. — (3) Dissert. in hunc loc. — (4) Buhentop. Luw de luce, lib. 11. pag. 306. — (5) M.le Clerc, dans son Art crique, a reconnu que ce prologue n'étoit point de saint Jérôme. J. Clerici. Art. Crit. Part. 111. sect. 1. cap. x17, n. 15. p. 245, tom. 11, Amstel. 1700.

SUR LE FAMEUX PASSAGE DE SAINT JEAN. ne peut non plus en rejeter la faute sur les catho Mais avant d'en tirer une conclusion absolue, fa

Pour prouver que le passage dont il s'agit est canonique, et qu'il a été dès le commencement dans le texte de saint Jean, on se sert de l'autorité des manuscrits, des versions, des pères, et des conciles; à quoi on ajoute des raisons de convenance et de vraisemblance, appuyées sur les faits qu'on a exposés. Les manuscrits anciens où le passage ne se trouve pas sont en plus grand nombre que ceux où il se rencontre; mais il y en a de ces derniers de très-anciens, et un assez bon nombre qui le lisent, ou dans le plaires. texte ou à la marge. Erasme, qui d'abord l'avoit ôté des deux premières éditions du Nouveau-Testament grec et latin qu'il donna, le rétablit dans la troisième sur la foi du manuscrit de la Grande-Bretagne (1).

Les théologiens employés par le cardinal Ximenès à l'édition de Complute, le mirent aussi dans leur texte, fondés sans doute sur l'autorité de quelques bons manuscrits; car on ne doit pas les soupconner de l'avoir mis de leur chef, d'après ce qu'ils disent dans leur préface, qu'ils ont suivi dans leur édition des manuscrits très-anciens, auxquels il n'étoit pas permis de ne pas croire : Exemplaria antiquissima, quibus fidem abrogare nefas videbatur.

Robert Etienne le mit aussi dans son édition de 1550, qu'il n'entreprit qu'après avoir ramassé des anciens manuscrits très-vénérables, antiquissima, et vetustatis specie pene adoranda, de différentes bibliothèques, particulièrement de celle du Roi. Les savans ont été partagés sur le

(1) N. T. cdit. 3. an. 1522. Sic habet. Οτι τρείς είσιν οι μαρθυρούντες έν τώ οὐραύῷ , Πατὴρ, Λόγος , xaὶ Πνεῦμα , xaὶ οὖτοι 'οἱ τρεῖς εν εἰσιν. Καὶ τρεῖς εἰσιν μαρτυροῦνθες εν τῆ γῆ , πνεῦμα , ὕδωρ, xαὶ αἵμα. Εἰ τὴν μαρτυρίαν τῶν ἀνθρώπων.

Deux argumens en faveur de l'authenticité de ce passage. Premier argument tiré du témoignage des anciens exem

nombre des manuscrits qu'il avoit suivis dans les épîtres canoniques. Plusieurs ont cru que la leçon dont il s'agit ici, s'étoit trouvée dans tous les sept qu'il avoit en main. Mais M. Roger (1) a, ce me semble, démontré qu'il n'avoit suivi que la seule édition de Complute dans cet endroit (2).

On peut ajouter à ces éditions celles de Froben à Bâle en 1541, celle d'Hervage; et en un mot toutes les éditions grecques du Nouveau-Testament. A l'exception de quelquesunes dont on a parlé auparavant, toutes les autres ont mis dans leur texte le verset en question. Il semble que c'est Erasme qui a autorisé les autres à l'omettre par ses deux éditions de 1516 et de 1519. Celle d'Alde-Manuce de 1518 l'a aussi omis; car celle d'Haguenau faite en 1521, celle de Strasbourg en 1524, et celle de Paris par Coliné en 1534, ne paroissent pas avoir été faites sur les manuscrits. Il n'en est point parlé par les imprimeurs ou éditeurs qui les ont procurées. Ce sont de simples réimpressions des premières éditions.

Il est donc inutile d'en citer d'autres, qui ont été prises dans la suite sur celles-là, comme a fait Christophe Sandius. Ces dernières ne doivent passer que pour une seule, puisqu'elles sont de simples copies des premières d'Erasme ou de Manuce. Or, on a déjà remarqué qu'Erasme même avoit enfin rendu hommage à la vérité, en faisant imprimer le passage entier dans sa troisième édition faite en 1522, et dans celles qui l'ont suivie; quoique dans la suite il n'ait pas assez marqué de constance dans son sentiment, puisqu'il s'est efforcé de ruiner, ou du moins d'affoiblir, l'autorité du manuscrit d'Angleterre qu'il avoit d'abord suivi avec tant de respect.

M. Simon (3), tout contraire qu'il est au verset 7. dont nous parlons, avoue que les manuscrits où il ne se trouve point du tout, sont au-dessous de six cents ans d'antiquité; que dans plusieurs anciens le passage se lit en marge. A l'égard de l'église grecque d'aujourd'hui, ce qui est décisif sur l'approbation qu'elle donne à ce passage, c'est que leur Lectionnaire, ou le recueil des épîtres qu'ils lisent dans l'église, et qu'ils appellent l'Apôtre, Apostolos, im-

⁽¹⁾ Roger, Dissert. § 3. pag. 9. et seq. — (2) Complut. an. 1515. sie legit: Οτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦνῖες ἐν τῷ οὐρανῷ, ὁ Πατὴρ, καὶ ὁ Λόγος, καὶ τὸ Λγιον Πνεῦμα. Καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἔν εἰσιν. Καὶ τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐπὶ τῆς γῆς, τὸ πνεῦμα, καὶ τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἶμα. Εἰ τὴν μαρτυρίαν, etc. — (3) Simon, Dissert. critic. de Mss. N. T.

primé à Venise en 1602, porte le passage entier; et la Rubrique ordonne qu'on le lira le jeudi de la trente-cinquième semaine d'après Pâques; et dans la dernière confession de foi qu'ils ont envoyée, ils déclarent que leur croyance est que toutes les trois personnes de la Trinité n'ont qu'une même essence; ce qu'ils prouvent par le passage en ques-

tion, qu'ils y allèguent expressément.

Je ne parle pas des manuscrits du marquis de Vélez; il y a toute apparence qu'ils ont été réformés sur la Vulgate. Ainsi ils ne peuvent nous servir à établir la manière de lire dont nous disputons. On trouve aussi ce passage dans un manuscrit grec assez nouveau, dont parle le P. le Long de l'Oratoire (1), et dans un fragment grec du concile de Latran, tenu sous Innocent III, fragment qui est une traduction d'une décision ou instruction de ce concile où l'on sait que les Grecs assistèrent. La version arménienne (2) lit aussi notre passage, comme nous l'avons déjà remarqué, de même que la traduction italienne de Bruttioli, faite sur le grec, et imprimée à Venise en 1552.

À l'égard des manuscrits latins, la leçon que nous examinons y est plus commune que dans les grecs. Erasme cite deux manuscrits latins de Constance, et encore un autre manuscrit de Bâle, où elle étoit. Jean Gérard et Ketner parlent de deux manuscrits de l'académie d'Iène; et Luc de Bruges, d'un autre manuscrit de saint André, où elle se trouvoit de même. Elle est dans un fort beau manuscrit du grand couvent des pères dominicains de Paris, et que l'on dit avoir été écrit en 1234 par l'ordre de Jourdain, général de l'ordre de Saint-Dominique. Elle se voit aussi dans un ancien correctoire de Sorbonne écrit au dixième siècle,

comme le croit M. Simon.

Luc de Bruges qui, par ordre des théologiens de Louvain, avoit collationné l'édition Vulgate sur trente-trois manuscrits, n'en marque que cinq où ce verset manquât. Il est vrai qu'il pouvoit y avoir un assez bon nombre de ces exemplaires qui ne contenoient point les épîtres canoniques; mais il étoit malaisé qu'il n'y en eût pas plus de cinq qui les continssent.

On lit notre passage, mais avec quelques petites variétés (3), dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-

⁽¹⁾ Bibliot. sacræ, tom. 1. pag. 672. Vide et Roger. Dissert. in hunc loc. pag. 120. 121. — (2) Mill. ex Guillelmo Gisio. — (5) Voici ce que porte ce manuscrit: Sunt tres qui testimonium dant, spiritus, aqua, et sanguis, et

Germain-des-Prés, écrit en l'an 809. On le trouve à la marge de plusieurs autres anciens manuscrits de la bibliothèque du Roi, et de M. Colbert. On le remarque aussi dans plusieurs anciens missels, au rapport d'Hessélius; et on le chantoit autrefois, comme on le chante encore aujourd'hui pour dernier répons de matines dans les dimanches depuis la Trinité jusqu'à l'avent (1). Enfin on le lit dans plusieurs exemplaires de la Vulgate, tant imprimés que manuscrits (2); mais dans quelques-uns les versets 7. et 8. sont dérangés; je veux dire que le verset 8. s'y lit

dant in calo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus; et hi tres unum sunt.

Quoique Luther, comme on l'a déjà dit, ait supprimé le verset 7. dans sa traduction allemande, fondé apparemment sur quelques-unes des éditions grecques d'alors, qui ne le lisoient point, comme celle d'Haguenau de 1521, ou celle d'Alde de 1518; toutefois les luthériens ses sectateurs l'ont rétabli dans la suite dans leurs bibles; et ils n'ont point fait difficulté de reconnoître (3) que Luther même, s'il eût vécu encore quelque temps, et qu'il eût vu l'édition de Robert Etienne, n'auroit pas manqué de le remettre dans le texte, tant il avoit de considération et de déférence pour ce fameux imprimeur.

Les calvinistes n'ont point varié sur ce verset; ils l'ont toujours constamment conservé dans leurs bibles. Théodore de Bèze, qui n'ignoroit pas qu'il étoit omis dans plusieurs exemplaires grecs, soutient toutefois qu'il n'y faut

tres unum sunt; et tres sunt qui de cœlo testificantur, Pater, Verbum, et Spiritus, et tres unum sunt. On y a ajouté au-dessus de la ligne ces mots, In terra, après testimonium dant.—(1) Dans un bréviaire romain manuscrit de quatre cents ans, le verset en question ne se lit dans aucun des neuf répons de matines du jour de la Trinité, non plus que dans lès dimanches suivans, où il est marqué qu'on répétera ces répons au troisième nocturne. Mais au jour de la Trinité, le capitule de tierce est: Spiritus est qui testificatur, quoniam Christus est veritas: quia tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt.—(2) Cod. S. Andreæ a Luc. Brug, citatus Codd, 2. Constantiens. ab Erasmo laudati. Cod. Dominicanorum Paris. Codd. 5. Bibl. Bodleianæ. Cod. S. German. ann. 809. Codex Argentorat. Cod. Venet. et Cod. Florent. visia Gilberto Burneto. Idacius contra Varimand. Et alii.—(3) Tubingens. Lutherani contra Sherrerum et Scherrer. ipse apud Serrar. quæst. 1. in cap. 6. Libri Judith, et Comment. in 1. Joan. v. 7. Vide Roger Dissert. pag. 152. 153.

rien changer. Et Diodati, dans sa traduction italienne, l'a

conservé comme il est dans notre Vulgate.

Venons à présent au témoignage des pères. Avant toutes choses, il est bon de faire ici, après Bossuet (1), une remarque générale sur leur autorité, qui est qu'elle est beaucoup plus forte et plus expresse que celle des manuscrits, pour deux raisons : la première, parce que les pères sont presque tous plus anciens que les manuscrits les plus vieux qui soient parvenus jusqu'à nous; car où est le manuscrit, par exemple, qui soit du temps de Tertullien, ou de saint Cyprien? La seconde, c'est que le témoignage des pères est lié avec l'histoire de leur siècle et de leur personne, et avec le témoignage de l'Eglise de leur temps, ce qui leur donne un nouveau degré de force et de supériorité. Si saint Cyprien et Tertullien citent ce passage, il étoit donc dans les exemplaires de leur temps et de leur pays ; il contenoit la doctrine et la foi de leur Eglise. Car enfin ce passage n'est point sur une matière indifférente et commune ; il regarde un des points les plus importans de notre croyance. Il n'étoit point aisé de le retrancher des exemplaires s'il y étoit, ni de l'y ajouter s'il n'y étoit pas.

Tertullien (2) sait allusion à ce passage dans ce qu'il dit contre Praxéas, que l'union du Père dans le Fils, et du Fils dans le Saint-Esprit, sait que ces trois personnes ainsi réunies, ne font qu'une substance en trois personnes, et non pas une seule personne. Ita connexus Patris in Filio et Filii in Paraclito, tres efficit cohærentes alterum ex altero, qui tres unum sunt, non unus: quomodo dictum est, Ego et Pater unum sumus: ad substantiæ unitatem,

non ad numeri singularitatem.

Saint Cyprien (3) voulant prouver que le baptême de certains hérétiques étoit nul, raisonne de cette sorte: S'il a pu recevoir validement le baptême chez les hérétiques, il a pu aussi y recevoir le pardon de ses péchés. S'il y a reçu le pardon de ses péchés, il a reçu la grace sanctifiante, et est devenu le temple de Dieu. Et de quel Dieu? est-ce du Gréateur? et comment cela, s'il ne croit point en lui? Est-ce de Jésus-Christ? et comment peut-il devenir son temple, s'il nie que Jésus-Christ soit Dieu? Est-ce du Saint-Esprit? puisque les trois personnes ne sont qu'une

Praxeam, cap. 25. - (3) S. Cyprian. epist. ad Jubaiam.

Second argument tiré des anciens pères,

⁽¹⁾ Censure contre le N. Testament de M. Simon. — (2) Tertall. contra

substance, comment le Saint-Esprit peut il habiter dans celui qui est ennemi du Père et du Fils? Si Spiritus Sancti? Cum tres unum sint, quomodo Spiritus Sanctus placatus esse ei potest, qui aut Patris aut Filii inimicus est? Dans son livre de l'Unité de l'Eglise, ouvrage que per sonne ne lui conteste, il est plus exprès, puisqu'il dit formellement que l'Ecriture porte que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ne sont qu'une même substance: Dicit Dominus: Ego et Pater unum sumus; et iterum de Patre, et Filio, et Spiritu Sancto, scriptum est: Et hi tres unum sunt.

M. Simon (1) se sentant embarrassé de ce passage si exprès de saint Cyprien, a prétendu que ce saint martyr avoit voulu citer, non le verset 7. en question, qui comprend le témoignage que le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit rendent dans le ciel, mais le verset 8. qui porte : Il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, l'esprit, l'eau et le sang ; et ces trois ne sont qu'un. Il croit qu'il entendoit le Père sous le nom d'esprit, le Fils sous le nom de sang, et le Saint-Esprit sous le nom de l'eau. Il fonde sa conjecture sur le témoignage de Facundus (2) évêque d'Hermiane, ville de la province Byzacène en Afrique, qui écrivoit au sixième siècle, qui après avoir cité le verset 8. et lui avoir donné l'explication dont nous venons de parler, confirme son sentiment par l'autorité de saint Cyprien, qu'il prétend l'avoir entendu comme lui.

Mais sans recourir aux différentes solutions qu'on a essayé de donner à cette difficulté, je pense qu'on peut s'en tenir à celle-ci. Facundus ne lisoit point dans son exemplaire de l'épître de saint Jean le verset 7. qui fait la difficulté de ce passage, mais le verset 8. que personne ne conteste. Et comme il voyoit que saint Cyprien, pour prouver l'unité d'essence des trois personnes de la Trinité, avoit employé ces mots, Et hi tres unum sunt, qu'il ne trouvoit en aucun autre endroit de l'Ecriture, qu'au verset 8. du chap. v. de la première épître de saint Jean, il emprunta de saint Augustin une explication figurée de ce verset 8. ou accommodée à la sainte Trinité, et crut lui donner un grand poids, en l'appuyant du nom de saint Cyprien.

⁽¹⁾ Simon, Hist. Critiq. du N.-T. chap. 18. — (2) Facund. l. 1. c. 5. de tribus Capitulis.

Saint Augustin (1) et Facundus étoient, quant au fond, dans la même croyance que saint Cyprien sur la Trinité, et comme ils ne connoissoient pas le passage dont saint Cyprien s'étoit servi pour prouver son sentiment, ils en prirent un autre qu'ils adaptèrent au même mystère. Mais il y a bien de la différence entre la force, l'énergie et la précision des termes de saint Cyprien, et celle de l'explication de saint Augustin et de Facundus. Saint Cyprien prouve son sentiment en un mot, parce que son texte est exprès. Les autres appuient leur explication par divers autres passages ramassés, parce que le texte qu'ils citent n'est point exprès, et que les explications figurées ou ac-

commodées ne décident point en matière de foi.

Si l'on veut des témoins de la même église d'Afrique, et plus anciens et en plus grand nombre que ceux que nous venons de citer, on peut produire saint Fulgence évêque de Ruspe, Eugène évêque de Carthage, Vigile de Tapse, et quatre cents évêques catholiques de la même église, qui citent le \$ 7. en question pour prouver leur croyance sur la Trinité. Lequel est plus digne de foi, ou Facundus qui écrit à Constantinople, si loin de son pays, son Traité contre les trois chapitres, et qui fait parler saint Cyprien contre son usage; car on sait que ce saint évêque est trèsréservé à rapporter des explications allégoriques et figurées; ou saint Fulgence, Eugène, et Vigile, et quatre cents évêques qui écrivent au milieu de l'Afrique d'une manière simple, naturelle et sans figure? Ces quatre cents évêques parlent ainsi, non dans un ouvrage obscur et sans aveu, mais dans une profession de foi qu'ils présentèrent l'an 484 à Hunéric roi des Vandales. Voici leurs paroles, comme elles sont rapportées par Victor de Vite: Et ut adhuc luce clarius unius divinitatis esse cum Patre, et Filio, Spiritum Sanctum doceamus, Joannis evangelistæ testimonio comprobatur: ait namque, Tres sunt qui testimonium perhibent in calo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus; et hi tres unum sunt (2). Ce passage étoit donc dans les exemplaires des Ecritures de l'église d'Afrique; il étoit reconnu pour authentique par tous les évêques qui souscrivirent à la profession de foi dressée par Eugène de Carthage. Non-seulement les catholiques, mais les ariens

⁽¹⁾ Augustin. contra Maximin. lib. 11. cap. 22. — (2) Victor. Vitens. lib. 111. de Persecutione Vandal.

mêmes, sujets d'Hunéric, devoient le trouver dans leur exemplaire, et le reconnoître pour canonique. Autrement à quoi se seroient exposés les évêques défenseurs de la foi de l'Eglise, sous un prince arien, et obsédé d'évêques de sa communion?

Saint Fulgence ne le cite pas seulement une fois et en passant, mais il le cite dans trois différens ouvrages contre les ariens (1); et il assure dans l'un des trois, que le saint martyr Cyprien l'a cité avant lui, et dans le même sens. Vigile de Tapse, qui vivoit au sixième siècle dans l'Afrique, allègue le même passage, aussi-bien que l'auteur des fausses décrétales attribuées à Hygin et au pape Jean 11. Le fabricateur de ces fausses pièces vivoit apparemment au huitième siècle.

Je ne répète point ce que j'ai dit ci-devant touchant le passage de l'auteur de la préface sous le nom de saint Jérôme, sur les épîtres canoniques. Cet auteur vivoit il y a plus de neuf cents ans, puisqu'on trouve ce prologue dans des manuscrits qui ont cet âge. On trouve en termes exprès le verset 7. dont nous parlons, dans l'ouvrage d'Idacius(2) contre Virimandus; soit que cet ouvrage soit de Vigile de Tapse, qui écrivoit au sixième siècle, comme l'ont cru divers savans, soit qu'on l'attribue à Idace, Espagnol, et évêque dans la province de Galice, qui vivoit vers le milieu du cinquième siècle, comme l'a montré le P. de Montfaucon (3). Vigile de Tapse, dans un ouvrage qui ne lui est point contesté (4), et qui a été autrefois attribué à saint Athanase, cite encore sans difficulté le passage qui fait le sujet de cette dispute. Voilà assez de témoins de l'église latine; venons à l'église grecque.

L'auteur de la dispute contre les ariens, soutenue au concile de Nicée, et attribuée à saint Athanase, cite ces paroles comme de saint Jean, pour prouver l'unité de na-

⁽¹⁾ Fulgent. lib. de Trinit. cap. 4. Ego, inquit, et Pater, unum sumus; unum ad naturam referre nos decet, sumus, ad personas: similiter et illud: Tres sunt qui testimonium dicunt in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus, et hi tres unum sunt. Idem in defensione fidei adversus Pintam. Item in lib. Responsionum contra Arianos, Resp. 10. Beatus enim Joannes apostolus testatur dicens: Tres sunt qui testimonium perhibent in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus, et tres unum sunt. Quod etiam beatissimus martyr Cyprianus in epistola de unitate Ecclesiæ confitetur dicens... Dicit Dominus: Ego et Pater unum sunus; et iterum de Patre, et Filio, et Spiritu Sancto scriptum est: Et tres unum sunt.—(2) Idatius, 1.1.c. 5. contra Varimand.—(3) D. Bernard. de Montfaucon. Admonit. in libb. de Trinit. Athanasio suppositos.—(4) Vigil. Altercat. adversus Arium, Sabellium, et Photinum, lib, 11, n. 45.

ture des trois personnes de la Trinité: Et ces trois ne sont qu'un (1). On sait que l'écrivain de cette pièce n'est pas saint Athanase; mais on convient qu'il est ancien. L'auteur du Traité de unica Deitate Trinitatis, parmi les œuvres du même saint Athanase, cite le passage entier de cette sorte: Dicente Joanne evangelista in epistola sua: Tres sunt qui testimonium dicunt in calo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus.

Les pères du concile de Latran sous Innocent III, où se trouvèrent en personne les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, et, par leurs légats, ceux d'Alexandrie et d'Antioche, avec quantité d'évêques de Grèce leurs suffragans, dressèrent une instruction, dans laquelle ce passage est cité (2) comme reconnu par les deux églises, et employé pour confirmer un dogme de leur foi. Dans ce même endroit (3) il est dit que ces mots: Et les trois ne sont qu'un, se trouvoient dans quelques exemplaires après le * 8. Ce que ces pères, aussi-bien qu'Innocent in et saint Thomas d'Aquin n'approuvoient pas, et ne croyoient pas qu'on dût le lire dans les bons exemplaires de cette épître. Manuel Calécas (4), dans son livre des principes de la foi catholique, cite ce même passage comme canonique. Il vivoit au treizième siècle, et assista au concile de Lyon.

Après tout ce qu'on vient de dire contre l'authenticité de ce fameux passage, et en sa faveur, il s'agit à présent d'en tirer les conséquences, et de se déterminer à le reconnoître pour canonique, ou à le rejeter comme faux et sup- Double auposé. Mais pour lever ici toute équivoque, il faut observer qu'il y a par rapport aux divines Ecritures deux sortes d'authenticité. Il y a une authenticité intrinsèque, par rap. Pobjection

Conclusion de cette Disthenticité de ce passage. Réponse à

⁽¹⁾ Author. Disput. in concil. Nicono, inter opera Athanas. Hoos de toutous πασι Ιωάννή φάσχει, και οί τρείς το έν είσιν. — (2) Fragment. concil. Lateran. IV. in edit. concil. Labbæana. Ον τρόπον εν τη κανονική το Ιωάννου Επισίολη άναγινώσκεται, ότι τρεῖς είσιν οἱ μαρτυροῦνῖες εν οὐρανῷ, ὁ Πατηρ. Λόγος, καὶ Πνεῦμα Αγιον. Καὶ οὖτοι οἱ τρεῖς εν εἰσι. Εὐθύς τέ προσίθησε καθὼς εν τισὶ κώδιξιν εὐρίσκε 7αι. —(3) Dans l'édition des Conciles après εὐθύς τέ προσλίθησι, il y a un intervalle comme s'il manquoit là quelque chose; après quoi il met : Καθώς εν τισί κώθιξω εὐράσκεθαι. Le P. Cossarta cru que tout le ŷ 8. du chap. v. de la première de saint Jean, étoit omis en cet endroit, et il l'a suppléé à la marge. Mais M. Simon ayant consulté l'original grec, qui est dans la bibliothèque du Roi, n'y a remarqué aucun intervalle vide; et il prouve fort bien que l'on a seulement voulu marquer que ces mots : Et hi tres unum sunt, étoient dans quelques manuscrits au huitième verset. Il appuie son sentiment sur un passage d'une décrétale d'Innocent in à l'évêque de Ferrare; et sur saint Thomas contre l'abbé Joachim. Voyez M. Simon, Dissert. Critiq. des MSS. du N. T. — (4) Manuel. Calecas, lib. de Princip. sidei cathol. apud Combesis Auctuar. pag. 519.

mission des manuscrits et du silence des pères. port aux originaux des livres saints; cette authenticité se tire de l'inspiration du Saint-Esprit qui les a dictés; et les copies de ces originaux, aussi-bien que leurs versions, participent à cette authenticité lorsqu'elles sont conformes à ces originaux. Mais en même temps il est une authenticité extrinsèque par rapport aux copies et aux versions de ces originaux; et cette authenticité se tire de l'autorité de l'Eglise qui les déclare authentiques en les adoptant comme fidèles, exactes, ou ne contenant rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs.

Ainsi, quant au passage dont il s'agit, si par l'authenticité de ce passage on entend l'authenticité intrinsèque, c'est alors qu'il est vrai de dire que le tout consiste à savoir si ce passage étoit originairement dans l'épître de saint Jean; parce que s'il n'y étoit point, nulle autorité ne pourroit le faire reconnoître pour authentique, de cette authenticité qui se tire de l'inspiration. L'Eglise peut bien nous déclarer quelles sont les Ecritures sacrées; mais elle ne peut pas les former, ni rendre authentique à cet égard

ce qui ne l'est point.

Au contraire l'Eglise peut donner l'authenticité extrinsèque qui se tire de sa propre autorité; et à cet égard, le tout consiste à savoir non pas si ce passage étoit originairement dans l'épître de saint Jean, mais si l'Eglise l'a déclaré authentique en l'adoptant. Et c'est ici que l'on peut apporter en preuve la décision du concile de Trente. Ce concile (1) a déclaré sacrés et canoniques tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, avec toutes leurs parties, de la manière que l'Eglise catholique les lit dans l'édition latine de la Vulgate. Or, ce passage fait partie du chap. v. de la re épître de saint Jean dans les exemplaires de la Vulgate. Il faut donc le recevoir comme le reste pour authentique. Sur quoi il y a deux choses à observer : ce concile nous oblige à recevoir la 1re épître de saint Jean comme Ecriture sacrée et canonique, c'està-dire comme authentique, de cette authenticité intrinsèque qui se tire de l'inspiration du Saint-Esprit; mais de plus il nous oblige à recevoir la version Vulgate de cette épître, comme sacrée et canonique, c'est à-dire comme authen-

⁽¹⁾ Concil. Trident. sess. 4. Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt, et in veteri vulgata editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit.... anathema sit.

tique, de cette authenticité extrinsèque tirée de l'autorité de l'Eglise, qui discerne et adopte les copies et les versions des Ecritures sacrées, comme fidèles, exactes et ne contenant rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs. Car, selon le témoignage de Salméron, qui avoit assisté au concile de Trente (1), l'intention de ce concile, en déclarant la Vulgate authentique, fut seulement de décider qu'entre les versions latines des divines Ecritures, cette version étoit la seule que l'Eglise adoptât, comme étant la meilleure et la plus sûre, et comme ne contenant rien de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs.

Ainsi quand l'authenticité intrinsèque du passage dont il s'agit pourroit être douteuse, son authenticité extrinsèque n'en seroit pas moins certaine; elle est assurée par la décision du concile de Trente. Mais l'authenticité intrinsèque même de ce passage est reconnue par la plupart des écrivains catholiques, qui admettent ce passage comme étant originairement de l'épître de saint Jean, fondés sur ce que plusieurs anciens pères l'ont cité comme de saint Jean; que toute l'église d'Afrique l'a adopté comme tel dans un acte solennel et public, présenté à un roi arien au cinquième siècle; et qu'enfin il se trouve dans un bon nombre d'anciens exemplaires grecs et latins.

Les protestans, tant luthériens que calvinistes, l'admettent comme nous, fondés uniquement sur l'autorité des anciens monumens, des pères et des exemplaires où on le trouve cité. Les sociniens, et ceux qui à leur exemple en contestent la vérité, soutiennent que ce passage ne fut jamais dans l'original grec de saint Jean. Mais d'où vient qu'il est cité par Tertullien, par saint Cyprien, par saint Fulgence, par Vigile de Tapse, par Eugène de Carthage, par toute l'église d'Afrique écrivant contre les ariens, qui avoient tant d'intérêt de le contester, et qui n'ont jamais osé s'inscrire en faux contre lui? Comment s'est-il glissé dans l'ancien manuscrit d'Angleterre, et dans tant d'autres latins d'une si respectable antiquité? D'où vient qu'on l'a suppléé aux marges de ceux où il ne se trouvoit point?

On avoue qu'excepté l'église d'Afrique, les anciens pères grecs et et latins ne paraissent pas l'avoir connu, ni lu dans leurs exemplaires, et que jusqu'aux septième et huitième siècles, il est rare de le trouver dans les pères et dans les

⁽¹⁾ Salmero. Prolegom. 3.

manuscrits: mais c'est apparemment que quelques-uns des premiers exemplaires copiés sur l'original, s'étant trouvés défectueux par la négligence ou la précipitation des copistes, la plupart des copies qu'on en tira, et ensuite les traductions que l'on fit sur ces copies imparfaites, se répandirent partout; le respect qu'on avoit pour l'antiquité et l'impuissance où l'on étoit de confronter les exemplaires avec les originaux, firent qu'on se défia même des exemplaires les plus corrects où il étoit: en sorte que plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'on pût reconnoître le défaut et l'erreur. On ne les reconnut qu'à la longue, d'où vient que plusieurs ne les mirent encore que sur la marge de leurs exemplaires. Enfin la vérité éclata peu à peu; et depuis plus de cinq cent cinquante ans (1) les deux églises, grecque et latine, sont entièrement d'accord sur cet article.

Ge que nous supposons de la corruption fortuite de plusieurs des premières copies, n'est ni incroyable ni extraordinaire. On a dans l'Ecriture même de l'Ancien-Testament des fautes de copistes qui y subsistent depuis plusieurs siècles, et qui ne viennent que de l'ignorance, ou de la négligence, ou de la méprise des copistes (2). Cela arrive encore tous les jours, surtout lorsqu'il s'agit de copier des textes où le même mot se trouve plus d'une fois; à moins d'une attention extraordinaire, ou d'une révision très-exacte, on est très-exposé à se tromper. Dans cet endroit l'écrivain ayant trouvé deux fois ces mots: Tres sunt qui testimonium dant, a sauté du premier au second; et comme cela n'interrompoit point le sens, on ne s'est aperçu de la méprise que très-long-temps après, lorsqu'on a comparé les anciennes copies les unes avec les autres.

Au reste, on ne doit pas s'imaginer que dans les premiers siècles les copies des épîtres canoniques fussent fort communes. Encore aujourd'hui, elles sont assez rares dans les anciens manuscrits. Les premiers temps du christianisme furent fort agités par les persécutions. Ces épîtres n'étoient point si nécessaires, si publiques, ni si générales

⁽¹⁾ D. Calmet, dans l'édition de son Recueil de Dissertations en 1720, disoit ici deux cent cinquante ans, sans indiquer de quelle époque il les comptoit; mais à dater du 11º concile de Latran en 1215, dont il a allégué plus haut le témoignage, on peut compter aujourd'hui, en 1825, six cent huit ans. — (2) Voyez le P. Martianay, notes sur le prologue de saint Jérôme sur les épîtres canoniques; et M. Roger, Dissertation sur ce passage, § 30. p. 171.

que les autres, dont la plupart avoient été écrites à de grandes églises. La première de saint Jean en particulier a été envoyée aux Parthes, selon les anciens; c'est-à-dire aux Juis convertis d'au delà de l'Euphrate. Or, il n'étoit pas aisé d'en tirer des copies de ces pays si éloignés, et si ennemis de l'empire romain.

36

PREMIÈRE ÉPITRE

DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Jesus-Christ vie éternelle apparue aux hommes. Société entre Dieu et nous. Marcher dans la lumière pour avoir société avec Dieu. Se dire sans péché, c'est mentir, et accuser Dieu même de mensonge.

1. Nous vous annonçons la parole de vie qui étoit dès le commencement, que nous avons entendue, que nous avons vue de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, et que nous avons touchée de nos mains;

2. Car la vie même s'est rendue visible; nous l'avons vue; nous en rendons témoignage; et nous vous l'annonçons, cette vie éternelle, qui étoit dans le Père, et qui est venue se montrer à nous.

3. Nous vous prêchons, dis-je, ce que nous avons vu, et ce que nous avons entendu du Verbe éternet, qui s'est fait homme pour l'amour de nous, afin que vous croyiez en lui comme nous y croyons, et que vous entriez vousmêmes en société avec nous, et que notre société soit avec Dieu le Père, et avec son Fils Jésus-Christ, par la foi que nous aurons tous en lui, et par la charité dont elle sera suivie.

4. Et nous vous écrivons ceci afin

1. Quon fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ:

2. Et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis vitam æternam, quæ erat apud Patrem, et apparuit nobis:

3. Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo.

4. Et hæc scribimus

vobis ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.

- 5. Et hæc est annuntiatio, quam audivimus ab eo, et annuntiamus vobis: Ouoniam Deus lux est, et tenebræ in eo non sunt ullæ.
- Si dixerimus quoniam societatem habemus cum eo, et in tenebris ambulamus, mentimur, et veritatem non facimus.
- 7. Si autem in luce ambulamus, sicut etipse est in luce, societatem habemus ad invicem, et sanguis Jesu Christi, Filii ejus, emundat nos ab omni peccato.
- 8. Sidixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.
- 9. Si confiteamur peccata notra, fidelis est, et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquita-
- Si dixerimus quoniam non peccavimus: mendacem facimus eum, et verbum ejus non est in nobis.

que vous en avez de la joie: " et que votre joie soit pleine et parfaite, dans la vue des graces que Dieu vous fait, et des biens qu'il vous destine.

- 5. Or, ce que nous avons appris de Jésus-Christ, qui est cette parole de vie et ce Verbe éternel, et ce que nous vous enseignons de sa part, Joan. VIII.12. est que Dieu est la lumière même, et qu'il n'y a point de ténèbres en lui :
- 6. De sorte que si nous disons que nous avons société avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres de l'erreur et du péché, nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité.
- 7. Mais si nous marchons dans la lumière de la foi et des bonnes œuvres, comme il est lui-même dans la lumière de la vérité et de la sainteté, nous avons ensemble une société mutuelle; et le sang de Jésus- 1. Pet. 1. 19. Christ son Fils nous purifie de tout péché. C'est de quoi nous avons un besoin continuel;
- 8. Car si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous.
- q. Mais si nous confessons humblement nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre, comme il nous l'a promis, et pour nous purifier de toute iniquité.
- 10. J'ajoute encore que si nous disons que nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous, puisqu'elle nous enseigne partout que

Hebr. 1x. 14. Apoc. 1. 5.

3. Reg. VIII. 2. Par. vi. 36. Prov. xx. 9. Eccle. VII. 21.

🛊 4. Le mot gaudeatis n'est pas dans le grec, qui lit simplement : afin que votre foie, etc. 36.

nous sommes tous pécheurs , et que nous avons un besoin continuel de sa miséricorde.

CHAPITRE II.

Jésus-Christ victime de propitiation pour les péchés de tout le monde. Qui demeure en lui, doit marcher comme lui. Qui hait son frère, est dans les ténèbres. Qui aime le monde, n'aime point Dieu. Triple concupiscence. Plusieurs autechrists. L'onction divine enseigne tout.

1. Mes petits enfans, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez point. Si néanmoins quelqu'un pèche, nous avons pour avocat envers le Père, Jésus-Christ qui est juste et saint, par tequet nous devons espérer d'obtenir miséricorde.

- 2. Car c'est lui qui est la victime de propitiation, qui s'est offerte, et qui s'offre encore tous les jours pour nos péchés; et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde : de sorte que tous ceux qui ont recours à lui, dans les sentimens d'une véritable pénitence, trouvent en lui et par lui la rémission de leurs péchés. Combien donc devons-nous estimer la grace que Dieu nous a faite, de nous donner la connoissance de ce divin médiateur?
- 3. Mais ce qui nous fait connoître que nous le connoissons véritablement, et que notre foi est sincère et véritable, est si nous gardons ses commandemens.
- 4. Car celui qui dit qu'il le connoît, ét qui ne garde pas ses commandemens, est un menteur; et la vérité n'est point en lui.
- 5. Mais si quelqu'un garde sa parole, et fait ce qu'elle ordonne, l'amour de Dieu est vraiment parfait

- 1. FILIOLI mei, hæc scribo vobis, ut non peccetis. Sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum:
- Et ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non pro postris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.

- 3. Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus.
- 4. Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est.
- 5. Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc charitas Dei

perfecta est: et in hoc seimus quoniam in ipso sumus.

6. Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare.

7. Charissimi, non mandatum novum scribo vobis, sed mandatum vetus, quod habuistis ab initio : mandatum vetus est verbum quod audistis.

8. Iterum mandatum novum scribo vobis, quod verum est et in ipso, et in vobis: quia tenebræ transierunt, et verum lumen jam lucet.

9. Qui dicit se in luce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.

trem suum, in lumine manet, et scandalum in eo non est. en lui : c'est par-là que nous connoissons que nous sommes en lui, c'est-à-dire en Jésus-Christ.

 Car celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ, doit marcher luimême comme Jésus-Christ a marché.

7. Mes très-chers frères, " je ne vous écris point un commandement nouveau, mais le commandement ancien que vous avez reçu dès le commencement; et ce commandement ancien est la parole que vous avez entendue dès le commencement."

8. Et néanmoins je vous dis que le commandement dont je vous parle, qui est celui de la charité, est nouveau : ce qui est vrai en Jésus-Christ, et en vous: en Jésus-Christ, parce qu'il l'a pratiqué d'une manière toute nouvelle. ayant porté l'excès de sa charité jusqu'à mourir pour ses ennemis ; et en vous, " parce que les ténèbres de l'ignorance, où vous étiez à l'égard de l'étendue de ce précepte, sont passées, et que la vraie lumière de la foi commence déjà de luire dans vos cœurs, et de vous apprendre que votre charité doit aller jusqu'à aimer vos ennemis.

9. De sorte que celui qui prétend être dans la lumière de la grace et de la vérité, et qui néanmoins hait son frère, est encore dans les ténèbres de l'erreur et du péché.

aime son frère, demeure dans la lumière; et rien ne lui est un sujet de chute et de scandale, parce que sa charité fait qu'il ne cherche point ses propres intérêts aux dépens de ses frères, et qu'il ne

Joan. XIII. 34. XV. 12.

Infr. 111. 14

ヴァ. Gr. litt. mes frères.

Ibid. Cela est exprimé dans le grec.

・ 8. Voyez dans l'évangile de saint Jean, x111. 34.

prend point de teurs fautes une oc-

casion de pécher.

11. Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres; il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé.

12. Je vous écris ceci, mes petits enfans, parce que vos péchés vous sont remis au nom de Jésus-Christ, et que je souhaite que vous ne vous y engagiez pas de nouveau.

15. Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement, et que je désire que cette connoissance ne soit pas stérile en vous. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin esprit, et que je veux que vous conserviez le fruit de cette victoire.

14. Je vous écris, petits enfans, parce que vous avez connu le Père céleste, et que je souhaite que vous profitiez de cette connoissance, et que vous demeuriez attachés à un Père si tendre et si bon. "Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin esprit. Voici donc ce que je vous écris à tous, afin que vous conserviez tous ces avantages.

15. N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père céleste n'est point en lui.

16. Car tout ce qui est dans le monde est, ou concupiscence de la

ald marie que

11. Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat: quia tenebræ obcæcaverunt oculos ejus.

12. Scribo vobis, filioli, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen ejus.

13. Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eum qui abinitio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.

14. Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis Patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.

15. Nolite diligere mundum, neque ca quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in co:

1.14 84 . 601

16. Quoniam omne quod est in mundo,

y 14. Le grec répète ici ces mots : Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Ou plutôt selon le grec à la lettre : Je vous ai écrit, pères, ... Je vous ai écrit, jeunes gens, etc.

concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ: quæ non est ex Patre, sed ex mundo est.

17. Et mundus transit, et concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum.

18. Filioli, novissima hora est: et sicut audistis quia Antichristus venit, et nunc antichristi multi facti sunt: unde scimus quia novissima hora est.

19. Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis: nam si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum: sed ut manifesti sint, quoniam non sunt omnes ex nobis:

20. Sed vos unctionem habetis a Sancto, et nostis omnia. chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; ce qui ne vient point du Père céleste, mais du monde, qui nous porte à l'amour des plaisirs, au désir des richesses, et à la recherche des honneurs, comme aux seuls biens que le monde connoît, et qu'il estime.

17. Or, le monde passe, et tout ce que la concupiscence trouve d'aimable dans les choses du monde, passe avec lui; mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement. Attachons-nous donc à l'accomptissement de cette divine volonté, et fuyons le monde avec tous ses enchantemens. Rien n'est plus propre à nous en dégoûter que leur instabilité, et le peu de temps que nous aurions à les posséder.

18. En effet, mes petits enfans, c'est ici la dernière heure; et, comme vous avez entendu dire que l'Antechrist doit venir, " il y a dès maintenant même plusieurs antechrists; ce qui nous fait connoître que nous sommes dans la dernière heure et le dernière âge du monde.

19. Ils sont sortis d'avec nous, ces antechrists: mais ils n'étoient pas d'avec nous; car, s'ils eussent été d'avec nous dans le décret éternet de la prédestination, ils fussent demeurés avec nous; mais ils en sont sortis, afin qu'on reconnût clairement que tous ceux qui sont membres de l'Eglise, ne sont pas pour ceta d'avec nous.

20. Pour vous, mes chers enfans, vous avez reçu l'onction du Saint-Esprit, " et vous connoissez toutes choses, de sorte que vous ne serez pas

v 18. Voyez dans ce volume la *Dissartation sur l'Antechrist*, à la tête de la seconde épître aux Thessaloniciens.

y 20. Autr. l'onction du Saint, c'est-à-dire de Jesus-Christ qui est le Sain t des saints. Voyez au y 27.

trompés par ces séducteurs , étant éclairés par la lumière de l'Esprit de Dieu même.

21. Aussi je ne vous ai pas écrit comme à des personnes qui ne connussent pas la vérité, mais comme à ceux qui la connoissent, et qui savent que nul mensonge ne vient de la vérité.

22. Or, qui est menteur, si ce n'est celui qui nie que Jésus soit le Christ, c'est-à-dire l'Oint de Dieu? Celui-là est un Antechrist, qui nie le Père et le Fils en niant la divinité de Jésus-Christ.

25. Car quiconque nie que Jésus-Christ soit le Fils de Dieu, ne reconnoît point le Père éternet qui l'u engendré; et quiconque confesse qu'il est le Fils de Dieu, reconnoît aussi le Père qui l'a envoyé.

24. Pour vous, mes chers frères, vous reconnoissez que Jésus est le Fits de Dieu. Faites donc en sorte que ce que vous avez appris de lui dès le commencement demeure toujours en vous. Si ce que vous avez appris dès le commencement de la doctrine de Jésus-Christ demeure toujours en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils et dans le Père.

25. Et c'est ce que lui-même nous a promis, en nous promettant la vie éternelle, qui consiste dans cette union avec le Père et avec le Fils.

26. Voilà ce que j'ai cru devoir vous écrire touchant ceux qui vous séduisent, non que je crusse que cela fût nécessaire pour vous garantir de leurs erreurs;

27. Car pour vous autres, l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu, demeure en vous; " et vous n'avez pas besoin qu'aucun vous en21. Non scripsi vobis quasi ignorantibus veritatem, sed quasi scientibus eam : et quoniam omne mendacium ex veritate non est.

22. Quis est mendax, nisi is qui negat quoniam Jesus est Christus? Hic est Antichristus, qui negat Patrem et Filium.

23. Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet: qui confitetur Filium, et Patrem habet.

24. Vos quod audistis ab initio, in vobis permaneat. Si in vobis permanserit quod audistis ab initio, et vos in Filio et Patre manebitis.

25. Et hæc est repromissio, quam ipse pollicitus est nobis, vitam æternam.

26. Hæc scripsi vobis de his qui seducunt vos.

27. Et vos unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis. Et non necesse habetis

\$ 27. C'est le sens du grec : manet in vobis.

ut aliquis doceat vos: sed sicut unctio ejus docet vos de omnibus, et verum est, et non est mendacium: et sicut docuit vos, manete in eo.

28. Et nunc, filioli, manete in eo: ut cum apparuerit, habeamus fiduciam, et non confundamur ab eo in adventu ejus.

29. Si scitis quoniam justus est, scitote quoniam et omnis qui facit justitiam, ex ipso natus est. seigne; mais comme cette même onction" vous enseigne toutes choses, et qu'elle est la vérité exempte de tout mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle vous enseigne."

28. Maintenant donc, mes petits enfans, demeurez dans ce que vous enseigne cette divine onction," afin que, lorsque te Fils de Dieu paroîtra, nous ayons de l'assurance devant lui, et que nous ne soyons pas confondus par sa présence."

29. Si done vous savez que Dieu est juste, sachez aussi que tout homme qui vit selon la justice, est né de lui, et a le bonheur d'être du

nombre de ses enfans.

V 27. C'est le sens du grec : ipsa unctio. Ibid. C'est le sens du grec : manebitis.

₹ 28. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est le sens du grec. Autr. selon la Vulgate, dans son avenement.

CHAPITRE III.

Chrétiens enfans de Dieu. Qui commet le péché, est enfant du diable. Qui est né de Dieu, ne pèche point. Qui n'aime point son frère, demeure dans la mort. Aimer non de parole, mais en vérité. Dieu demeure en nous par son esprit.

1. VIDETE qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus. Propter hoc mundus non novit nos: quia non novit eum.

1. Considérez donc quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés, et que nous soyons en effet " enfans de Dieu. C'est pour cela que le monde ne nous connoît pas, et qu'il nous méprise, parce qu'il ne connoît pas Dieu notre Père, et qu'il ne sait pas

v. Ces mots, et simus, ne sont pas dans le grec: mais nous ne sommes appelés tels que parce que nous le sommes en effet, comme saint Jean le dit au v suiv.

de quelle gloire il veut nous combler.

2. Mes bien-aimés, nous sommes déjà enfans de Dieu; mais ce que nous serons un jour, ne paroît pas encore. Nous savons que lorsque Jesus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui," parce que nous le verrons tel qu'il est, et que cette vue nous transformera en son image et en sa ressemblance."

3. Et quiconque a cette espérance en lui, se sanctifie, comme il est saint lui-même, sachant qu'il n'y a que ceux qui participent à sa sainteté, qui puissent avoir part à

sa gloire.

4. Or, tout homme qui commet un péché, commet aussi un violement de la loi" de Dieu; car le péché est le violement de la loi" de Dieu; et ainsi tout homme qui pèche, est bien éloigné de participer à la sainteté de Jésus-Christ, qui a toujours fait la volonté de son Père, et qui est venu pour détruire le péché.

5. Car vous savez qu'il s'est rendu visible pour se charger " de nos péches, et qu'il n'y a point de péché en

lui.

Isai. LIII. 9.

6. Quiconque donc demeure en lui par une foi vive, une espérance ferme, et une charité ardente, ne pèche point : et quiconque pèche, ne l'a point vu, et ne l'a point connu comme it faut, puisque sa connoissance n'a point produit en lui les fruits de justice qu'elle devoit y produire, et qui devoient le rendre semblable à Jésus-Christ.

7. Ainsi, mes petits enfans, que

- 2. Charissimi, nunc filii Dei sumus: ct nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus: quoniam videbimus eum sicuti est.
- 3. Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus est.
- 4. Omnis qui facit peccatum, et iniquitatem facit: et peccatum est iniquitas.

5. Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret: et peccatum in eo non est.

6. Omnis qui in co manet, non peccat: et omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.

Paters of 10 104 cmmineral of 10 200 cm. Propter for 1000

7. Filioli, nemo vos

^{♥ 2.} Autr. Nous savons que lorsque ce que nous devons être paroîtra, nous serons semblables à Dieu; parce que, etc.

^{▼ 4.} C'est le sens du grec.

▼ 5. Gr. autr. pour ôter et abolir nos péchés.

seducat. Qui facit justitiam, justus est : sicut et ille justus est.

8. Qui facit peccatum, ex diabolo est: quoniam ab initio diabolus peccat. In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolvat opera dia-

o. Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit : quoniam semen ipsius in eo manet, et non potest peccare, quoniam ex Deo natus est.

10. In hoc manifesti sunt filii Dei, et filii diaboli. Omnis qui non est justus, non est ex Deo, et qui non diligit fratrem suum:

11. Quoniam hæc est annuntiatio, quam audistis ab initio, ut diligatis alterutrum:

12. Non sicut Cain, qui ex maligno erat, et occidit fratrem suum. Et propter quid occidit eum ? Quoniam opera ejus maligna erant:

personne ne vous séduise, en vous persuadant qu'il suffit de croire en Jésus-Christ pour être juste comme Jésus-Christ. Mais soyez assurés que celui qui fait les œuvres de justice que Jésus-Christ a faites, c'est celui-là seul qui est juste comme Jésus-Christ est juste.

8. Celui qui commet le péché est enfant du diable, parce que le diable pèche dès le commencement, et est le père et le chef de tous les pécheurs. Or, le Fils de Dieu est venu au monde pour détruire les

œuvres du diable.

q. Et ainsi, quiconque est né de Dieu comme Jésus-Christ, et participe à sa filiation divine, ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu, et sa grace sanctisiante que le Saint-Esprit répand dans son ame, demeure en lui; et il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu, et que l'esprit de l'adoption divine dont il est animé, lui inspire une ardente charité pour Dieu, et une horreur extrême du péché.

10. C'est donc en cela que l'on connoît ceux qui sont enfans de Dieu, et ceux qui sont enfans du diable. Tout homme qui ne fait point les œuvres de justice, " n'est point enfant de Dieu, non plus que celui

qui n'aime point son frère.

11. Car ce qui vous a été annoncé, et que vous avez entendu dès le com- Joan, xIII. 34. mencement, est, que vous vous ai- xv. 12.

miez les uns les autres:

12. Ne faisant pas comme Cain, qui étoit enfant du malin esprit, et qui tua son frère. Et pourquoi le tuat-il? Parce que ses actions étoient mauvaises, et que celles de son frère étoient justes, et qu'il ne put supJoan, viii.

Gen. IV. 8.

▼ 10. C'est l'expression du grec.

porter la vue de sa sainteté, qui condamnoit la corruption de son cœur.

15. Ne vous étonnez pas aussi, mes "frères, si le monde vous hait. It est plein de corruption et de matice, et il ne peut souffrir votre piété et votre sainteté. Pour nous, mes frères, aimons-nous les uns les autres : c'est le caractère des vrais justes.

14. Car nous reconnoissons, à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort du péché à la vie de la grace. En effet, celui qui n'aime point son frère, "demeure dans la mort.

La preuve en est évidente.

15. Tout homme qui hait son frère est homicide. Or, vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle résidante en lui; et par conséquent, celui qui hait son frère, est mort aux yeux de Dieu. Craignons donc de tomber dans cette haine de nos frères, et excitons-nous à avoir pour eux une charité sincère. C'est par tes œuvres que nous connoîtrons que nous les aimons véritablement.

16. Car, comme nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous; nous devons aussi donner notre vie pour nos frères, ou du moins être dans la disposition de le faire, si cela étoit nécessaire pour leur salut.

17. Si donc quelqu'un a des viens de ce monde, et que, voyant son frère en nécessité, il lui ferme son cœur et ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeureroit-il en lui?

fratris autem ejus, justa.

13. Nolite mirari, fratres, si odit vos mundus.

14. Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. Qui non diligit, manet in morte.

15. Omnis qui odit fratrem suum, homicida est. Et scitis quoniam omnis homicida non habet vitam æternam in semetipso manentem.

tisuntille be

16. In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit: et nos debemus pro fratribus animas ponere.

17. Qui habuerit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo : quo-

Luc. 111. 11. Jac. 11. 15.

Joan. xv. 13.

Lev. XIX. 17.

Supr. 11. 11.

15. Le pronom mei est dans le grec.

¥ 14. Ce mot est dans le grec.

modo charitas Dei manet in eo?

18. Filioli mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate.

19. In hoc cognoscimus quoniam ex veritate sumus : et in conspectu eius suadebimus corda nostra.

20. Quoniam si reprehenderit nos cor nostrum : major est Deus corde nostro, et novit omnia.

21. Charissimi, si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum:

22. Et quidquid petierimus, accipiemus ab eo: quoniam mandata ejus custodimus, et ca quæ sunt placita coram eo facimus.

23. Et hoc est mandatum ejus, ut credamus in nomine Filii ejus Jesu Christi, et diligamus alterutrum, sicut dedit mandatum nobis.

24. Et qui servat mandata ejus, in illo manet, et ipse in eo: et in hoc scimus quoniam manet in nobis, de Spiritu quem dedit nobis.

18. Mes petits enfans, n'aimons pas de parole et de la langue, mais par œuvres et en vérité.

19. C'est par-là que nous connoissons que nous sommes enfans de la vérité, et que nous en persuaderons notre cœur en la présence de Dieu.

20. Si notre cœur nous condamne et nous reproche notre dureté, que ne fera point Dieu, qui est plus grand que notre cœur, et qui connoît toutes choses?

21. Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'assurance " devant Dieu;

22. Et nous pouvons compter que, quoi que ce soit que nous lui demandions, nous le recevrons de lui; parce qu'il paroît par ce bon témoignage de notre conscience, que nous gardons ses commandemens. et que nous faisons ce qui lui est agréable.

23. Et le premier commandement Joan. vi. 29. qu'il nous a fait, est de croire au nom de son Fils Jésus-Christ, et de nous aimer les uns les autres, comme il nous l'a commandé.

Matt. xxi.

Joan. XIII, 34. xv. 12,

24. Or, celui qui garde les commandemens de Dieu, a cet avantage, qu'il demeure en Dieu, et Dieu en lui; et c'est par l'esprit qu'il nous a donné, qui est l'esprit de charité, ou plutôt qui est la charité même, que nous connoissons qu'il demeure en nous.

V 21. Litt. de la confiance.

CHAPITRE IV.

Discernement des esprits. S'aimer les uns les autres. Amour de Dieu envers nous, modèle de l'amour que nous devons à nos frères. Qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu. Confiance qu'inspire la charité. Qui hait son frère, n'aime point Dieu.

1. Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit; mais éprouvez si les esprits sont de Dieu; car plusieurs faux prophètes se sont élevés dans le monde, qui y répandent une doctrine pernicieuse; et vous devez prendre garde à n'y être pas trompés.

2. Voici donc à quoi vous reconnoîtrez " qu'un esprit est de Dieu : Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu au monde dans une chair véritable, est de Dieu;

3. Et tout esprit qui détruit Jésus-Christ, "en niant la vérité de son incarnation," ou de sa filiation divine, cetui-là n'est point de Dieu, et c'est là t'esprit de l'Antechrist, dont vous avez entendu dire qu'il doit venir; et il est déjà venu dans le monde, par ces faux docteurs qui sont ses ministres et ses envoyés.

4. Mes petits enfans, vous l'avez vaincu, cet Antechrist, "vous qui êtes de Dieu, parce que celui qui est en vous par sa grace, et qui vous honore de sa protection di-

1. CHARISSIMI, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint: quoniam multi pseudoprophetæ exierunt in mundum.

2. In hoc cognoscitur Spiritus Dei: Omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est:

3. Et omnis spiritus, qui solvit Jesum, ex Deo non est, et hic est Antichristus, de quo audistis quoniam venit: et nunc jam in mundo est.

4. Vos ex Deo estis, filioli: et vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo.

№ 2. C'est l'expression du grec, cognoscitis.

₹ 3. Autr. qui divise Jésus-Christ, qui nie que Jésus soit le Christ. (Supr. 11. 22.) Le grec lit: Et tout esprit qui ne confesse pas que Jésus-Christ soit venu dans une chair véritable, n'est point de Dieu. Cette leçon se trouve dans quelques pères, particulièrement dans saint Polycarpe disciple de saint Jean. Plusieurs lisent comme porte la Vulgate. Quelques-uns citent l'une et l'autre leçon.

Ibid. C'est le sens du grec : c'est la l'esprit de l'Antechrist.

\$\psi 4. Le Grec lit: vous les avez vaincus, ces faux prophètes, ces antechrists.

vine, est plus grand que celui qui est dans le monde, et qui tâche de vous perdre. Ayez donc soin de conserver l'avantage de cette victoire, qui est le fruit de votre foi; et ne vous laissez pas séduire par ces imposteurs.

5. Ils sont du monde : c'est pourquoi ils parlent seton l'esprit et le goût du monde; et c'est pourquoi aussi le monde les écoute.

6. Mais pour nous, nous sommes de Dieu; et celui qui connoît Dieu, nous écoute : celui qui n'est point de Dieu, ne nous écoute point; c'est par-là que nous connoissons ceux qui sont animés de l'Esprit de vérité, et ceux qui sont poussés par l'esprit d'erreur.

7. Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres; car l'amour et ta charité est de Dieu; et tout homme qui aime son frère, est né de Dieu, et il connoît Dieu.

8. Celui qui n'aime point son frère, ne connoît point Dieu, car Dieu est amour; et la connoissance de Dieu nous porte à l'imiter dans sa charité et son amour, en aimant nos frères, comme it nous a aimés.

g. Or, c'est en cela que Dieu a Joan. III. 16. fait paroître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.

10. Et c'est en cela que consiste la grandeur de cet amour, que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a almés le premier, et qui a envoyé son Fils pour être la victime de propitiation pour nos péchés.

5. Ipsi de mundo sunt : ideo de mundo loquantur, et mundus eos audit.

6. Nos ex Deo sumus: qui novit Deum, audit nos: qui non est ex Deo, non audit nos: in hoc cognoscimus Spiritum veritatis, et spiritum erroris.

7. Charissimi, diligamus nos invicem: quia charitas ex Deo est: et omnis qui diligit, ex Deo natus est, et cognoscit Deum.

8. Qui non diligit, non novit Deum: quoniam Deus charitas est.

9. In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam Filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum.

no. In hoc est charitas: non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniamipse prior dilexit hos, et misit Filium suum propitiationem pro peccatis nostris.

Joan. viit. 47.

a aimés de cette sorte, nous devons a aimés de cette sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres, pour nous rendre les imitateurs de notre Père céleste, et pour attirer sa grace en nous.

Joan. 1. 18. 1. Tim. vi. 16.

- i2. Car nul homme mortet n'a jamais vu Dieu. Si néanmoins nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et son amour est parfait en nous.
- 13. Or, ce qui nous fait connoître que nous demeurons en lui, et lui en nous, c'est qu'il nous a rendus participans de son Esprit;
- 14. Et que nous avons vu, par la tumière de cet Esprit divin, et que nous rendons témoignage par la force qu'il nous donne, et par tes miracles qu'il nous fait faire, que Dieu le Père a envoyé son Fils pour être le Sauveur du monde."

15. Quiconque donc aura aussi confessé que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu, pourvu que cette confession soit accompagnée de reconnoissance et d'amour, comme la nôtre.

et cru, par la foi, l'amour que Dieu a pour nous; et nous lui en avons témoigné notre reconnoissance, par un amour qui nous a étroitement unis à lui; car Dieu est amour: et ainsi quiconque demeure dans l'amour, demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui.

17. Or, c'est en cela que consiste la perfection de notre amour envers Dieu, si nous sommes tels en ce

- 11. Charissimi, si sic Deus dilexit nos : et nos debemus alterutrum diligere.
- 12. Deum nemo vidit unquam Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, et charitas ejus in nobis perfecta est.
- 13. In hoc cognoscimus quoniam in eo manemus, et ipse in nobis : quoniam de Spiritu suo dedit nobis.
- 14. Et nos vidimus, et teetificamur, quoniam Pater misit Filium suum Salvatorem mundi.
- 15. Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, et ipse in Deo.
- 16. Et nos cognovimus, et credidimus charitati, quam habet Deus in nobis. Deus charitas est : et qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo.
- 17. In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum, ut fiduciam

ऐ 14. Autr. et nous avons vu de nos yeux, le Verbe de vie qui a paru dans le monde (supr. 1. 1. 2.), et nous rendons témoignage que Dieu le Père, etc.

habeamus in die judicii : quia sicut ille est, et nos sumus in hoc mundo.

18. Timor non est in charitate: sed perfecta charitas foras mittit timorem: quoniam timor pænam habet: qui autem timet, non est perfectus in charitate.

19. Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.

20. Si quis dixerit, Quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere?

21. Et hoc mandatum habemus a Deo, ut qui diligit Deum, diligat fratrem et

suum.

monde que Jésus-Christ y a été, étant prêts à donner notre vie pour nos frères, comme il a donné la sienne pour nous, " afin que nous ayons confiance au jour du jugement, et que nous l'attendions sans crainte.

18. Car la crainte n'est point avec la charité; mais la charité parfaite chasse la crainte, parce que la crainte est accompagnée de peine; et ainsi celui qui craint n'est point parfait dans la charité, qui inspire la confiance, la joie et la paix."

19. Aimons donc Dieu, puisqu'il nous a aimés le premier; et témoignons-lui notre amour par l'amour que nous aurons pour nos frères. C'est la preuve de celui que nous avons pour Dieu.

20. En effet, si quelqu'un dit, J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur; car comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?

21. Et de plus, nous avons reçu Joan.xiii. 34. ce commandement de Dieu, que celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frère; en sorte que celui qui n'observe pas ce commandement ne peut dire qu'it aime Dieu, puisque l'amour de Dieu consiste dans l'observation de ses commandemens.

Ephes. v. 2.

🛊 17. Gr. autr. C'est en cela que consiste la perfection de notre amour, si nous sommes en ce monde tels que Dieu est envers nous, nous aimant les uns les autres, comme Dieu nous a aimés, afin que, etc. Le mot Dei n'est pas dans le grec.

7 18. La crainte que saint Jean a dessein d'exclure est celle du jugement. qu'il veut que nous attendions avec plus de confiance que de frayeur.

CHAPITRE V.

Amour de Dieu et du prochain. Commandemens de Dieu non pénibles. Foi victorieuse du monde. Témoins qui déposent pour Jésus-Christ. Qui ne croit pas en Jésus-Christ, fait Dieu menteur, et n'a point la vie. Demandes exaucées. Péché qui conduit à la mort. Jésus-Christ vrai Dieu.

- 1. Mais ce qui montre encore combien cet amour du prochain est nécessaire et inséparable de l'amour de Dieu, c'est que quiconque croit que Jésus est le Christ et le Sauveur que Dieu a oint de la divinité même, par l'union de la nature divine et de la nature humaine en sa personne divine, cetui-là est né de Dieu : et quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui en a été engendré; en sorte que quiconque aime Dieu, qui est le père des fidèles par la foi qu'il leur inspire, aime aussi les fidèles qui reçoivent cette foi, et qui deviennent par-là les enfans de Dieu.
- 2. Or, nous connoissons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous aimons Dieu, et que nous gardons ses commandemens,
- 3. Parce que l'amour de Dieu consiste à garder ses commandemens; et ses commandemens ne sont point pénibles.
- 4. Car tous ceux qui sont nés de Dieu sont victorieux du monde, qui s'oppose par ses enchantemens à cette observation des commandemens de Dieu, et qui tâche de la rendre difficile; et cette victoire,

1. Omnis qui credit quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est. Et omnis qui diligit eum qui genuit, diligit et eum qui natus est ex eo.

- 2. In hoc cognoscimus quoniam diligimus natos Dei, cum Deum diligamus, et mandata ejus faciamus.
- 3. Hæc est effim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus: et mandata ejus gravia non sunt.
- 4. Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum: et hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra.

5. Quis est qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei?

6. Hic est qui venit per aquam et sanguinem, Jesus Christus: non in aqua solum, sed in aqua et sanguine. Et Spiritus est, qui testificatur quoniam Christus est veritas.

- 7. Quoniam tres sunt, qui testimonium dant in cœlo : Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus: et hi tres unum sunt.
- 8. Et tres sunt, qui testimonium dant in terra : spiritus, et aqua, et sanguis : et hi tres unum sunt.

par laquelle le monde est vaincu, est l'effet de notre foi.

5. En effet, qui est celui qui est victorieux du monde, sinon celui 1. Cor.xv. 57. qui croit que Jésus est le Fils de Dieu, et qui met en lui toute sa confiance, comme en celui qui, ayant vaincu le monde par sa croix, nous a aussi mérité la grace de le vaincre nous-mêmes?

- 6. C'est ce même Jésus-Christ qui est venu nous purifier avec l'eau et avec le sang : non-seulement avec l'eau, comme Jean-Baptiste, mais avec l'eau et avec le sang qui sortirent de son côté sur l'arbre de la croix, et qui sont les preuves incontestables de la vérité de son incarnation. Et c'est aussi l'Esprit qu'il remit entre les mains de son Père au moment de sa mort, qui rend témoignage que Jésus-Christ est la vérité, c'est - à - dire qu'il est véritablement homme, ainsi qu'il l'a assuré. "
- 7. Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel à sa divinité, le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit; et ces trois personnes sont une même chose," n'ayant qu'une même nature et une même essence. "
- 8. Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre à son humanité, l'esprit qu'il rendit sur la croix, l'eau qui sortit de son côté, et le sang qui couta de ses plaies: et ces trois témoins sont pour " attester une même chose, savoir, que Jésus-Christ est vrai-

v 6. Selon le grec : et c'est l'Esprit-Saint répandu sur les hommes qui en rend temoignage; parce que l'Esprit-Saint est la verité.

₹ 7. Ce texte se trouve mot à mot dans la célèbre confession de foi de toute l'église d'Afrique au roi Huneric. Des le troisième siècle, saint Cyprien l'avoit cité dans deux de ses écrits.

Îbid. Voyez la Dissertation sur ce texte à la tête de cette épître.

y 8. Le grec l'exprime ainsi : et ces trois temoins sont pour attester une même chose.

ment homme, comme nous ne pouvons douter qu'il ne soit vraiment Dieu.

9. Car si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est plus grand; or, c'est Dieu même qui a rendu ce grand témoignage de Jésus-Christ, et qui a déctaré si positivement qu'il étoit son Fils" par la voix qu'il fit entendre sur tes bords du Jourdain et sur le Thabor.

Joan. 111. 36.

- 10. Ainsi celui qui croît à Jésus-Christ, comme au Fils de Dieu, a dans lui-même le témoignage de Dieu, " qui est garant de sa foi; mais celui qui n'y croit pas fait Dieu menteur," parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son Fils.
- apprend, est que ce témoignage nous apprend, est que Dieu nous a donné la vie éternelle, et que c'est dans son Fils Jésus-Christ notre Seigneur que se trouve cette vie.

12. Celui donc qui a le Fils, par sa foi en Jésus-Christ, a la vie; et celui qui n'a point le Fils de Dieu," et qui ne croit point en lui, n'a

point la vie.

13. Je vous écris ces choses afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu, par l'espérance que votre foi vous donne de l'obtenir un jour par sa grace et par ses mérites.

14. Et ce qui nous donne de la confiance en Dieu, et nous fait espérer de recevoir de lui cette vie

- 9. Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est : quoniam hoc est testimonium Dei, quod majus est, quoniam testificatus est de Filio suo.
- 10. Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se: qui non credit Filio, mendacem facit eum: quia non credit in testimonium quod testificatus est Deus de Filio suo.
- 11. Et hoc est testimonium, quoniam vitam æternam dedit nobis Deus: et hæc vita in Filio ejus est.

12. Qui habet Filium, habet vitam: qui non habet Filium, vitam non habet.

- 13. Hæc scribo vobis, ut sciatis quoniam vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei.
- 14. Et hæc est fiducia, quam habemus ad eum: quia quodcum-

v io. Le mot *Dei* n'est pas dans le grec. *Ibid*. Gr. celui qui ne croit pas à Dieu, le fait menteur.

12. Ce mot est dans le grec.

^{† 9.} Gr. autr. et ce témoignage de Dieu est celui qu'il a rendu de son Fils. C'est-à-dire, qu'on n'y trouve pas, quod majus est, qui au fond ne fait que répéter ce qui vient d'être dit.

que petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.

- 15. Et scimus quia audit nos quidquid petierimus: scimus quoniam habemus petitiones quas postulamus ab eo.
- 16. Oui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, et dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem: non pro illo dico ut roget quis.
- 17. Omnis iniquitas, peccatum est : et est peccatum ad mortem.
- Scimus quia omnis qui natus est ex Deo, non peccat: sed generatio Dei conservat eum, et malignus non tangit eum.

glorieuse, c'est qu'il nous exauce" dans tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté.

15. Et nous savons qu'il nous exauce ainsi dans tout ce que nous lui demandons, parce que nous savons que nous avons déjà recu l'effet des demandes que nous lui avons faites. " Servons - nous donc de ce crédit que nous avons auprès de Dieu en faveur de nos frères.

16. Et ainsi, si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie; et Dieu donnera " la vie à ce pécheur, si son péché ne va point à la mort. Mais il y a un péché qui va à la mort, et qui est du nombre de ces péchés contre le Saint-Esprit, qui conduisent à l'impénitence finale; et ce n'est pas pour ce péché-là que je dis que vous priiez avec la confiance d'obtenir la guérison de celui qui le commet.

17. Car il est vrai que toute iniquité et tout violement de la loi de Dieu est péché mortel; mais il est vrai aussi qu'entre les péchés mortels, il y a un péché qui va plus particulièrement à la mort, étant un péché de pure malice, ou l'effet d'une passion qu'on aime et qu'on

seroit fâché de quitter."

18. Or, nous savons que quiconque est né de Dieu, ne pèche point de la sorte: mais la naissance qu'il a reçue de Dieu dans le baptême, et l'Esprit de l'adoption divine, qui tui a été communiqué par ce sa-

🛉 14. Litt. qu'il nous écoute.

† 16. C'est le sens du grec, qui porte à la lettre: il donnera. † 17. Selon le grec: Il est vrai que toute iniquité et tout violement de la loi de Dieu, est un péché; mais il y a un péché qui ne va point à la mort, qui ne conduit pas de lui-même à l'impénitence.

y 15. Autrement et selon le grec: Et comme nous savons qu'il nous écoute dans tout ce que nous lui demandons, nous savons aussi que nous recevrons l'effet des demandes que nous lui avons faites.

crement, le conserve pur, et fait que le malin esprit ne le touche point. "

o. Or, nous savons que nous sommes nés de Dieu, et qu'étant ses enfans, nous sommes sous sa divine protection; au lieu que tout le monde est sous l'empire du malin, c'est-à-dire du démon.

20. Et nous savons encore que le Fils de Dieu est venu dans le monde Luc, xxiv. 45. par son incarnation, et qu'il nous a donné l'intelligence, par la foi qu'il nous a inspirée, afin que nous connoissions le vrai Dieu, et que nous soyons en son vrai Fils Jésus-Christ notre Seigneur, comme étant ses frères et ses cohéritiers." C'est lui qui est, comme son Père, le vrai Dieu, et la vie éternelle que nous espérons et que nous attendons.

21. Mes petits enfans, demeurez fortement attachés à ces vérités, et gardez-vous du culte des idoles. Amen. "

as let entre for expensional adult. Let entre and an experience adult. Let entre and an experience and another adult. Let entre and an experience and another and another and another and another and another and another anot the a the communicated one of a thi

19. Scimus quoniam ex Deo sumus : et mundus totus in maligno positus est.

20. Et scimus quoniam Filius Dei venit. et dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus, et vita æ-

21. Filioli, custodite vos a simulacris. A-

🛊 18. Gr. mais celui qui est né de Dieu se conserve pur par l'esprit de l'adoption divine qui lui a été communiqué, et le malin esprit ne le touche point.

v 20. Selon le grec : et nous sommes en ce vrai Dieu, étant en Jésus-Christ son Fils ; car il est lui-même , comme son Père , le vrai Dieu , etc.

* 21. Plusieurs exemplaires grecs ne lisent point Amen.

18, Semus quas

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPITRE

DE SAINT JEAN.

CETTE seconde épître et la suivante (1) ont souvent été contestées à saint Jean l'apôtre (2). On les a données à un autre Jean, surnommé l'Ancien, dont parlent Papias, Eusèbe et saint Jérôme, et dont on montroit le tombeau à Ephèse. Ces disputes qui ont partagé les églises jusqu'après le quatrième siècle, ont été renouvelées de nos jours par quelques nouveaux critiques (3), qui se sont inscrits en faux contre ces épîtres, prétendant qu'elles n'étoient point l'ouvrage de saint Jean l'évangéliste. Et voici les preuves dont ils se servent pour appuyer leur opinion. 1º L'auteur de cette épître ne prend pas le nom d'apôtre, mais celui de prêtre, ou de vieillard. 2º Ces deux dernières épîtres furent long-temps rejetées par les églises, et ne furent traduites en leur langue qu'assez tard. 3º Il n'est nullement croyable qu'un chrétien ait eu l'insolence de s'opposer à un apôtre, comme ici dans la troisième épître, * 9. Diotrèphes ne veut point recevoir celui qui est auteur de cette lettre.

Mais on répond que les apôtres ne mettent pas toujours leur nom ni leur qualité d'apôtres à la tête de leurs lettres. Saint Paul n'a mis ni l'un ni l'autre à la tête de l'épître aux Hébreux; ni saint Jean à la tête de sa première épître,

Quel est l'auteur de cette épître et de la suivante. Réfutation de Popinion de ceux qui les contestent à saint Jean, et qui les attribuent à un autre Jean surnom mé l'Ancien.

(1) Gette préface est celle de D. Galmet, à l'exception de l'analyse. (2) Origen. apud Euseb. lib. v1. cap. 26. Hist. eccles. Ιωάννης καταλέλοιπεν καλ Επισίολήν.... Ε΄νω δὲ καὶ δευτέραν, καὶ τρίτὴν, ἐπει οὐ πάντις φασί γνησίους εἶναι. Euseb. lib. 111. cap. 24. Αγιλέγωνλαι δὲ αὶ λοιπαλδύο. Hieronym. de Viris Illustrib. c. 9. Reliquæ duæ epistolæ Joannis presbyteri asseruntur, cujus et hodie alterum sepulchrum apud Ephesum ostenditur. Vède Papiam apud eumd. cap. 18. Nazianz. car. 152. Τὴν τ' Ιωάννου μίαν. Τινὶς δὲ τὰς τρεῖς — (5) Grot. Ita censet Erasmus. Dubitat Cajetan.

que jusqu'ici personne ne lui a contestée. Et qui nous empêche de dire ici ce que Grotius a dit en parlant de cette première épître, que ce qui a obligé saint Jean à n'y pas mettre son nom, a été la peur qu'elle ne tombât entre les mains des infidèles, et qu'on ne l'interprétât dans un mauvais sens (1)? Il faut convenir que ces deux dernières épîtres furent assez long-temps sans être reçues universellement dans le canon des Ecritures; mais on ne peut pas dire qu'elles aient jamais été absolument rejetées. Nous montrerons ci-après que depuis le premier siècle jusqu'aux quatrième et cinquième, auxquels elles ont été reconnues unanimement pour canoniques, elles ont souvent été citées par plusieurs pères comme Ecriture sacrée.

On avance sans preuve qu'elles n'ont été traduites dans les autres langues qu'assez tard. Nous les voyons dans tous les recueils des Latins, des Syriens et des autres Orientaux; et on ne peut nous montrer aucun temps auquel elles aient été rejetées par ces peuples. Le doute de quelques églises, et la circonspection de quelques pères, ne sont point une preuve contre leur authenticité. L'insolence de Diotrèphes, et le mépris qu'il faisoit de l'apôtre saint Jean, sont de foibles preuves contre l'autorité de cet apôtre. De quoi n'est pas capable un ambitieux, un superbe? Saint Paul même n'a-t-il pas été exposé au mépris (2)? Les disciples de Simon et de Cérinthe, et les autres précurseurs de l'Antechrist, contre lesquels saint Pierre, saint Paul, saint Jacques et saint Jean s'élèvent avec tant de force, portoient le nom de chrétiens, et n'avoient toutefois aucun respect ni pour la personne ni pour la doctrine des apôtres.

Ce Jean l'Ancien que Papias (3) reconnoît pour son maître, et que l'on a prétendu être l'auteur de ces deux dernières épîtres, n'est pas bien connu; et saint Jérôme (4), qui dit que l'on montroit son tombeau à Ephèse avec celui de saint Jean l'évangéliste, dit aussi que plusieurs croyoient que ce second tombeau étoit un autre monument du même saint Jean l'évangéliste. Ceux qui ont conjecturé que l'auteur de ces deux pièces pouvoit être Jean-Marc (5), connu dans les Actes des apôtres (6), n'apportent aucune

⁽¹⁾ Voyez M. le Clerc, note sur cet endroit. — (2) 2. Cor. x. 10. — (3) Apud. Euseb. lib. 111. cap. 39. Hist. ecsles. — (4) Hieronym. de Viris Illustrib. c. 9. Nonnulli putant duas memorias ejusdem Joannis evangelista esse. — (5) Dodvel, Dissert. 1. in Iren. — (6) Act. xu. 25.

bonne preuve de leur opinion. Ainsi, puisque le style, les sentimens, les raisonnemens, et toutes les autres circonstances, et, par-dessus tout, la possession de tant de siècles, nous déterminent à l'attribuer à saint Jean l'évangéliste, et que les raisons qu'on apporte pour les lui ravir sont si peu solides, nous ne croyons pas pouvoir toucher aux bornes que nos ancêtres ont mises, et nous rangeons ces deux lettres au nombre des véritables écrits de cet apôtre.

Sur ce principe, nous sommes aussi obligés de les reconnoître pour canoniques, et nous avons pour garans les conciles et les pères, qui les ont citées comme ouvrages inspirés du Saint-Esprit. La seconde épître de saint Jean est citée comme de cet apôtre par un évêque du grand concile de Carthage sous saint Cyprien (1). Saint Cyrille de Jérusalem la met dans son catalogue des livres canoniques (2), aussi-bien que saint Grégoire de Nazianze (3), le canon 60 du concile de Laodicée, le troisième concile de Carthage de l'an 397, canon 47, et saint Clément d'Alexandrie dans ses Hypotyposes (4). Saint Jérôme, qui ne lui paroît pas favorable dans son livre des Hommes illustres, la cite en d'autres endroits avec éloge : La trompette du fils du tonnerre, que le Seigneur aima particulière. ment, et qui puisa dans le sein du Sauveur les fleuves de la doctrine, se fait entendre avec éclat, en disant : Le prêtre à la Dame Electe, et à ses fils que j'aime en vérité, etc. (5). Saint Irénée (6) la cite aussi sous le nom de Jean disciple de Jésus-Christ; Alexandre évêque d'Alexandrie (7), et saint Athanase, sous le nom du bienheureux Jean. Le même saint Athanase, dans son épître pascale, et dans sa Synopse, la reconnoît aussi pour canonique. Enfin Rufin (8), saint Augustin (9), le pape Innocent Ier (10), et ceux qui sont venus depuis, ne font nulle difficulté sur cela.

Reste à examiner qui étoit cette *Electe*, à qui saint Jean adressa cette seconde épître. Le sentiment commun est qu'elle étoit une personne de qualité, demeurant aux environs d'Ephèse, à qui saint Jean écrivoit, et à sa fa-

Canonicité de cette épitre prouvée par le témoignage des pères et des conciles.

III. A qui cette épître est adressée.

⁽¹⁾ Apud Cyprian. pag. 403. — (2) Cyrill. Catech. 4. — (3) Gregor. Nazianz. car. 24. — (4) Apud Euseb. lib. vi. cap. 14. — (5) Hieronym. ep. 85. — (6) Irenæ. lib. 1. cap. 12. 13. lib. 111. cap. 18. — (7) Alex. apud Socrat. lib. 1. c. 16. — (8) Ruf. Expos. Symb. apud Cypr. pag. 553. — (9) August. de Doct. Christ. lib. 11. cap. 8. — (10) Innocent. 1. epist. 3. cap. 7.

mille, pour les précautionner contre les hérétiques qui attaquoient la divinité du Fils de Dieu, et qui nioient la vérité de son incarnation. Mais ce sentiment souffre de grandes difficultés. Saint Athanase (1) croit que le nom de cette Dame est Kyria, ou Domina, et que Electa est une épithète ou un titre d'honneur que saint Jean lui donne: A Kyria, choisie de Dieu. D'autres (2) soutiennent que le nom de la personne à qui saint Jean écrit n'est pas exprimé dans cette épître, et que Electa et Kyria sont des noms d'honneur et de civilité; saint Jean ayant jugé à propos, pour des raisons particulières, de n'y mettre ni son nom ni celui de cette dame. Le porteur de la lettre, le caractère dont elle étoit écrite, et le style, la faisoient assez connoître. Il en use à peu près de même dans l'épître suivante, où il ne se désigne que sous le nom d'Ancien; et celui auquel il écrit, que sous celui de Gaius, ou Caïus, qui étoit un prénom, et non pas un nom propre.

Quelques autres (3) ont prétendu que cette épître étoit écrite, non à une personne, mais à une église entière. Il la nomme Electa et Kyria, Elue et Dame, par un langage figuré et énigmatique. Il lui donne des enfans; il lui parle ensuite en pluriel, en la considérant comme ne faisant qu'un avec ses enfans. Il la salue à la fin de la lettre de la part d'Electe sa sœur, et de ses fils; c'est-à dire, disent ces auteurs, de la part de l'église d'Ephèse, et des fidèles qui la composoient. Dans la première épître de saint Pierre, à la fin du chapitre v, on lit le salut de l'église de Babylone sous le nom de Ecclesia quæ est in Babylone coelecta : l'Eglise choisie qui est à Babylone, c'est-à-dire à Rome. Les Chrétiens sont souvent appelés élus dans les écrits des apôtres (4). Si la Dame Elue signifie ici une église, et si sa sœur Elue avec ses enfans signifie une autre église, c'est certainement un langage assez extraordinaire. Mais il y a des temps et des circonstances qui obligent d'employer des termes figurés, pour cacher ce que l'on ne veut pas que tout le monde sache. Saint Pierre dans son épître (5), et saint Jean dans l'Apocalypse (6), appellent Rome Babylone: saint Paul ap.

⁽¹⁾ Athanas. in Synopsi. — (2) Barthol. Petr. Et M. le Clerc. — (3) Quidam. apud OEcumen. hic. Mauduit, Dissert. 23. Cornel. a Lapide Serar. ad y 13. Buhentop. Lux de Luce, lib. 1. p. 124. Ammond. — (4) Coloss. III. 12. Rom. xvi. 13. 1. Petri. 1. 1. — (5) 1. Petri v. 13. — (6) Apoc. xvII. 5. xvIII. 2. 10. 21.

pelle Néron le Lion (1). Les prophètes sont pleins de pareilles manières de parler. On ne doit donc pas mépriser le sentiment qui croit qu'il s'agit ici non d'une dame, mais d'une église. La foi n'est nullement intéressée dans cette question. Saint Clément d'Alexandrie, dans son commentaire sur cette épître, traduit en latin par les soins de Cassiodore, dit que Electe étoit une dame de Babylone à qui saint Jean écrivoit.

On ignore le temps précis auquel cette lettre a été écrite. On peut la mettre vers le même temps que la précédente. Elle attaque les mêmes personnes et les mêmes erreurs ; c'est-à-dire celles de Simon , de Cérinthe , et des gnostiques. Il y a quelque apparence qu'elle a été écrite d'Éphèse , lorsque l'Apôtre gouvernoit cette église et toutes les autres de l'Asie. Il promet à Electe d'aller la voir in-

cessamment.

Cette épître dans sa brièveté peut se diviser en deux parties. La première est une congratulation à celle qu'il nomme Électe; il la félicite de la foi et de la vertu qu'il avoit trouvées dans quelques-uns de ses enfans. Il les exhorte eux et leur mère à se confirmer de plus en plus dans la charité, comme étant le commandement essentiel et fondamental du christianisme, et dont la marque indubitable est l'observation des autres commandemens (2). La seconde partie les prévient contre les hérétiques basilidiens, qui n'attribuoient à Jésus-Christ qu'une chair apparente et fantastique: il leur ordonne de les éviter, et il leur prescrit de quelle manière ils doivent se conduire avec ces séducteurs (3).

we do y the bridge of

(1) 2. Timot. 1v. 17. - (2) \$\forall 1.-6. - (3) \$\forall 7. ad finem.

Quel est le temps et le lieu où cette épître a été écrite.

V. Analyse de cette épître.

DEUXIÈME ÉPITRE

DE SAINT JEAN.

CHAPITRE UNIQUE.

Saint Jean exhorte Electe et ses fils à demeurer fermes dans la charité et dans la foi, à éviter les hérétiques, et à n'avoir point de commerce avec eux.

- 1. Le prêtre, " à la dame Electe, " et à ses enfans, que j'aime dans la vérité, et qui ne sont pas aimés de moi seul, mais que tous ceux qui connoissent la vérité aiment comme moi,
- 2. Pour l'amour de cette même vérité qui demeure en nous, et qui sera en nous éternellement.
- 3. Que Dieu le Père, et le Seigneur" Jésus-Christ, Fils du Père, vousdonnent la grace, la miséricorde et la paix, dans la vérité et dans la charité.
- 4. J'ai eu bien de la joie de voir quelques-uns de vos enfans qui marchent dans la vérité " de la foi, et dans la pureté de l'Evangite, selon le commandement que nous en avons recu du Père céleste.
- 5. Et je vous prie maintenant, madame, non comme vous écrivant un commandement nouveau, mais ce-

- 1. Senior Electæ dominæ, et natis ejus, quos ego diligo in veritate, et non ego solus, sed et omnes qui cognoverunt veritatem.
- 2. Propter veritatem quæ permanet in nobis, et nobiscum erit in æternum.
- 3. Sit vobiscum gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et a Christo Jesu Filio Patris, in veritate et charitate.
- 4. Gavisus sum valde, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate, sicut mandatum accepimus a Patre.
- 5. Et nunc rogo te, domina, non tamquam mandatum no-

V 1. C'est le sens du grec. Ibid. Voyez la préface.

v 3. Ce mot est dans le grec.

y 4. Autr. de ce qu'ayant vu quelques-uns de vos ensans, j'ai trouvé qu'ils marchent, etc.

589

Joan. XIII.

vum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio, ut diligamus alterutrum.

6. Et hæc est charitas, ut ambulemus secundnm mandata ejus. Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis:

7. Queniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnem: hic est seductor, et Antichristus.

8. Videte vosmetipsos, ne perdatis quæ operati estis : sed ut mercedem plenam accipiatis.

Omnis qui recedit, et non permanet in doctrina Christi,
 Deum non habet : qui permanet in doctrina,
 hic et Patrem et Filium habet.

10. Si quis venit ad

lui-là même que nous avons reçu dès le commencement; je vous prie, dis-je, que nous ayons un amour et une charité mutuelle les uns pour les autres.

6. Or, la charité ne consiste pas seulement à aimer son prochain, mais elle consiste aussi à marcher selon les commandemens de Dieu, faisant les choses qu'il nous ordonne, et croyant toutes les vérités qu'il nous enseigne. C'est là le commandement que vous avez reçu d'abord, afin que vous l'observiez," et je vous le répète ici, afin que vous évitiez de tomber aans les erreurs dans lesquelles on voudroit vous engager.

7. Car il s'est élevé dans le monde plusieurs imposteurs qui ne confessent point que Jésus-Christ est venu dans une chair "véritable. Or, je vous déclare que celui qui ne le confesse point est un séducteur et

un Antechrist.

8. Prenez donc garde à vous, afin que vous ne perdiez pas les fruits des bonnes œuvres que vous avez faites; mais que vous en receviez une pleine récompense, qui ne sera accordée qu'à ceux qui auront conservé la pureté de la foi.

9. Car quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jésus-Christ, mais s'en éloigne, " ne possède point Dieu; et au contraire, quiconque demeure dans la doctrine de Jésus-Christ, " croyant tout ce qu'elle enseigne, et faisant tout ce qu'elle ordonne, possède le Père et le Fils.

10. Si quelqu'un donc vient vers

^{♥ 7.} On lit ici dans la Vulgate in carnem pour in carne, comme on le lit dans la précéd. épitre, 19. 2.

dans la précéd. épître, 1v. 2. † 9. Gr. autr. mais sort des bornes de la vérité. Ibid. Le grec ajoute ces mots: de Jésus-Christ.

590 11° ÉPÎTRE DE SAINT JEAN, CHAP. UNIQUE.

vous, et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point lorsque vous le rencontrerez.

11. Car celui qui le salue participe en quelque sorte à ses mauvaises actions, paroissant, par cette civilité qu'it lui rend, n'avoir pas assez d'horreur de ses désordres.

12. Quoique j'eusse plusieurs autres choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire sur du papier, et avec de l'encre, "espérantaller vous voir, et vous entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine et parfaite.

13. Les enfans de votre sœur Electe " vous saluent.

vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec Ave ei dixeritis.

11. Qui enim dicit illi Ave, communicat operibus ejus malignis.

12. Plura habens vobis scribere, nolui per chartam et atramentum: spero enim me futurum apud vos, et os ad os loqui: ut gaudium vestrum plenum sit.

13. Salutant te filii sororis tuæ Electæ.

♥ 13. Voyez la préface.

PRÉFACE

SUR LA TROISIÈME ÉPITRE

DE SAINT JEAN.

A la tête de la seconde épître de saint Jean (1), nous avons parlé de l'authenticité et de la canonicité de celle-ci. Nous y avons remarqué que quelques anciens avoient douté qu'elle fût de saint Jean l'apôtre, et l'avoient attribuée à un autre Jean surnommé l'Ancien, dont Papias parle comme de son maître. Mais, et les caractères de vérité qui se remarquent dans celle-ci, et le style, et les autres circonstances, et enfin l'autorité unanime des églises depuis le quatrième siècle, ne permettent pas de douter qu'elle ne soit l'ouvrage de l'apôtre saint Jean, et qu'elle ne soit Ecriture sacrée et canonique.

Caïus, à qui cette épître est adressée, est apparemment l'un des deux disciples de saint Paul qui portoient ce nom. Le plus fameux est celui de Corinthe, chez qui saint Paul logeoit étant dans cette ville, et auquel il donne cet éloge écrivant aux Romains (2), qu'il est non-seulement son hôte, mais encore celui de toute l'Eglise. Il avoit été converti été écrite. et baptisé par saint Paul (3). Bède (4), l'Ambrosiaster (5), Adon, et après eux Ligfoot (6) et la plupart des commentateurs, croient que c'est lui à qui saint Jean a écrit cette troisième épître. D'autres (7) veulent avec plus de vraisemblance que ce soit Caïus de Derbe, connu dans les Actes (8). Il paroît certain que Caïus, dont il s'agit ici, vivoit en Asie plutôt qu'à Corinthe. Saint Luc parle aussi d'un Caïus, Macédonien (9), disciple de saint Paul, qui

I. Canonicité de cette épître. Quel en est l'auteur.

A qui cette épître est adressée. En quel lieu et en quel temps elle a

(1) Cette préface est celle de D. Calmet, à l'exception de l'analyse. -(2) Rom. xvi. 23. Caius hospes meus et universa Ecclesia. Grac. Γαίος ὁ ξένος étoit venu avec lui à Ephèse, et qui y fut en danger dans la sédition de Démétrius. Grotius (1) veut que ce dernier Caïus soit le même que celui de Derbe: il étoit, dit-il, originaire de Derbe en Lycaonie, et né à Thessalonique. Mais il faut avouer que nous n'avons rien de certain sur cela.

Ce que nous savons certainement de Gaïus, dont il est parlé ici, est qu'il étoit fort chéri de saint Jean, et qu'il exercoit l'hospitalité avec beaucoup de zèle et de générosité, malgré les duretés et les mauvaises manières de Diotrèphes, qui paroît avoir été évêque du lieu où demeuroit Caïus, et qui ne vouloit pas qu'on exerçât l'hospitalité envers les frères qui étoient convertis du judaïsme. Non-seulement il ne les recevoit point, mais il ne vouloit pas que les autres les recussent; et il excommunioit ceux qui les recevoient. Tous les frères, et saint Jean même, rendoient un témoignage avantageux à la piété et à la vertu de Caïus. Saint Jean lui promet d'aller le voir bientôt, et de réprimer l'orgueil de Diotrèphes. Grotius croit que Caïus étoit habitant de l'une des sept églises dont il est parlé dans l'Apocalypse (2). Ligfoot veut qu'il ait demeuré à Corinthe. Mais nous supposons que saint Jean écrivit cette épître à Ephèse, et qu'il l'envoya dans quelque ville voisine. Pour l'année en laquelle elle a été écrite, il est inutile de la rechercher, puisqu'on n'a aucune voie pour la connoître avec certitude. Baronius, et plusieurs écrivains après lui, mettent les trois épîtres de saint Jean vers la quatre-vingt-dixseptième année de saint Jean; mais d'autres les placent avant son évangile et son Apocalypse.

Il y a beaucoup d'apparence que cette lettre fut portée par des juifs convertis, qui voyageoient pour prêcher l'Evangile, et qui se faisoient une religion de ne point entrer chez les gentils, et de ne rien recevoir d'eux. On peut considérer cette épître comme une lettre de recommandation en faveur de ces hommes apostoliques. Voyez les versets 5, 6, 7, 8, 9, 10. Il paroît par cette épître que les gentils convertis n'étoient pas toujours d'accord avec les chrétiens hébraïsans, et qu'il fallut beaucoup travailler pour lever l'antipathie mutuelle qui étoit entre les deux peuples, même après leur conversion. On remarque dans les épîtres de saint Paul les mêmes semences de division entre les juifs et les gentils convertis; et c'a été un des

(1) Grot. in Acta. - (2) Apoc. 1. 4. et seqq.

III. Objet de cette épître. Concert des apôtres dans leurs épîtres. premiers soins de l'Apôtre, de réprimer d'une part dans les Juis les sentimens de vanité et de suffisance qui faisoient qu'ils se préféroient beaucoup aex gentils; et dans les gentils une autre sorte d'orgueil, qui leur faisoit mépriser les Juis. On peut voir toute l'épître aux Romains. Ailleurs il modère la hardiesse des gentils convertis, et les empêche de donner du scandale aux Juis, en se prévalant imprudemment de la liberté où les met l'Evangile d'user indifféremment de toute sorte de nourriture. Voyez les épîtres aux Corinthiens. Enfin, partout il tient tête aux Hébreux convertis, qui vouloient imposer aux gentils le joug de la loi. Veyez principalement l'épître aux Galates, et celle aux Philippiens. Tout cela marque le concert admirable des apôtres entre eux sur les points de foi et de discipline.

On peut distinguer dans cette lettre deux parties. Dans la première, l'apôtre congratule Gaïus sur ses bonnes œuvres, et lui recommande quelques prédicateurs de l'Evangile qui devoient lui rendre cette lettre en passant par le lieu de sa demeure (1). Dans la seconde, il se plaint de Diotrèphes, qui affectoit l'indépendance, et il propose à Gaïus l'exemple de Démétrius, fidèle disciple de Jésus-

Christ (2).

(1) \$\dot 1.-8. - (2) \dot 9. ad finem.

IV. Analyse de cette épître.

TROISIÈME ÉPITRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE UNIQUE.

Affection de saint Jean pour Caïus, dont il loue la piété. Diotrèphes ne reçoit point saint Jean. Témoignage de la vertu de Démétrius. Saint Jean espère aller voir Caïus.

- 1. Le prêtre, "à mon cher Caïus, " que j'aime dans la vérité.
- 2. Mon bien-aimé, je prie Dieu que tout soit chez vous en aussi bon état, pour ce qui regarde vos affaires et votre santé, que je sais qu'il y est pour ce qui regarde votre ame.
- 3. Car je me suis fort réjoui, lorsque les frères qui sont venus ici, ont rendu témoignage à votre piété sincère et à la vie que vous menez selon la vérité.
- 4. En effet, je n'ai point de plus grande joie " que d'apprendre que mes enfans marchent dans la vérité et la sainteté de l'Evangile.
- 5. Mon bien-aimé, vous faites une bonne œuvre d'avoir un soin charitable pour les frères, et particulièrement pour les étrangers,
 - 6. Qui ont rendu témoignage à

- 1. Senior Gaio charissimo, quem ego diligo in veritate.
- 2. Charissime, de omnibus orationem facio prospere te ingredi, et valere, sicut prospere agit anima tua.
- 3. Gavisus sum valde venientibus fratribus, et testimonium perhibentibus veritati tuæ, sicut tu in veritate ambulas.
- 4. Majorem horum non habeo gratiam, quam ut audiam filios meos in veritate ambulare.
- 5. Charissime, fideliter facis quidquid operaris in fratres, et hoc in peregrinos,
 - 6. Qui testimonium

y 1. C'est le sens du grec.

Ibid. La Vulgate le nomme Gaius, conformément au grec; on le nomme plus communément Caius: c'est le même nom diversement prononcé. Voyez la préface.

♦ 4. C'est le sens du grec,

reddiderunt charitati tuæ in conspectu Ecclesiæ: quos, benefaciens, deduces digne Deo.

- 7. Pro nomine enim ejus profecti sunt, nihil accipientes a gentibus.
- 8. Nos ergo debemus suscipere hujusmodi, ut cooperatores simus veritatis.
- 9. Scripsissem forsitan Ecclesiæ: sed is qui amat primatum gerere in eis, Diotrephes, non recipit nos.
- 10. Propter hoc si venero, commonebo ejus opera, quæ facit, verbis malignis garriens in nos : et quasi non ei ista sufficiant: neque ipse suscipit fratres, et eos qui suscipiunt, prohibet, et de Ecclesia ejicit.
- 11. Charissime, noli imitari malum, sed quod bonum est. Qui benefacit, ex Deo est: qui malefacit, non vidit Deum.

votre charité, en présence de l'Eglise. Et vous ferez bien, maintenant qu'ils vont repasser chez vous, d'exercer à teur égard la même charité, ayant soin de les faire conduire et assister dans leurs voyages d'une manière digne de Dieu. dont ils sont les fidèles ministres.

7. Car c'est pour la gloire de son nom, et pour l'établissement de l'Evangile, qu'ils sont partis sans recevoir aucune assistance des gentils qu'ils ont convertis à la foi, voulant leur ôter tout lieu de croire qu'ils leur eussent prêché l'Evan-

gile par intérêt

8. Nous sommes donc obligés de traiter favorablement ces sortes de personnes, pour travailler avec elles à l'avancement de la vérité, "et pour participer à leur grace et à leur

- 9. J'aurois écrit à l'Eglise qui est dans votre ville, pour lui recommander ces étrangers; mais Diotrèphes," qui aime à y tenir le premier rang, ne veut point nous recevoir.
- 10. C'est pourquoi, si je viens jamais chez vous, je lui représenterai fortement et devant tous les fidèles, quel est le mal qu'il commet, en semant contre nous des médisances malignes; et ne se contentant point de cela, non-seulement il ne reçoit point les frères qui nous sont unis, mais il empêche même ceux qui voudroient les recevoir, et il les chasse de l'Eglise.

11. Mon bien-aimé, n'imitez point ce qui est mauvais, mais ce qui est bon. Celui qui fait bien, est de Dieu; mais celui qui fait mal, ne connoît point Dieu.

^{* 8.} Gr. litt. afin que nons soyons coopérateurs avec elles pour la vérité. 🛊 9. Voyez la préface.

12. Tout le monde rend un témoignage avantageux à Démétrius, et la vérité même le lui rend. Nous le lui rendons aussi nous-mêmes, et vous savez que notre témoignage est véritable. Regardez-le donc comme le modèle que vous devez suivre, et prenez garde d'imiter Diotrèphes dans sa doctrine et dans ses mœurs.

13. J'aurois encore plusieurs choses à vous dire, mais je ne veux point le faire par écrit,"

14. Parce que j'espère vous voir bientôt, et que nous nous entretiendrons l'un l'autre de vive voix. La paix soit avec vous. Nos amis d'ici vous saluent. Saluez aussi de ma part nos amis qui sont chez vous, chacun en particulier.

₹ 13. Litt. avec une plume et de l'encre.

12. Demetrio testimonium redditur ab omnibus, et ab ipsa veritate, sed et nos testimonium perhibemus: et nosti quoniam testimonium nostrum verum est.

13. Multa habui tibi scribere : sed nolui per atramentum et calamum scribere tibi.

14. Spero autem protinus te videre, et os ad os loquemur. Pax tibi. Salutant te amici. Saluta amicos nominatim.

variety continued to the continued of th

i indini i i indini i i isa bini

snue e. to riovae

Tomassian (commission)

The day of a car are form

In our obligation of the car are a car

Income of the car are a car are a car

Income of the car are a car are a car

Income of the car are a car are a car

Income of the car are a car are a car

Income of the car are a car are a car

Income of the car are a car are a car

Income of the car are a car are a car are a car

Income of the car are a car are a car are a car

Income of the car are a car are a car are a car

Income of the car are a
PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT JUDE.

June, autrement Thaddée, ou Lebbée (1), et surnommé le Zélé, selon Origène (2), saint Jean Chrysostôme (3), saint Jérôme (4), le pape Gélase (5), et quelques autres, est aussi quelquesois nommé frère du Seigneur (6), parce qu'il étoit fils de Marie sœur de la sainte Vierge et frère de saint Jacques le Mineur, apôtre et évêque de Jérusalem (7). Il fut marié et eut des enfans, puisque Hégésippe (8) parle de deux martyrs ses petits-fils. L'épître que nous avons sous son nom, et qui est la dernière des épîtres catholiques, n'est adressée à aucune église particulière ; mais en général à tous les fidèles, qui sont aimés du Père et appelés par le Fils notre Seigneur. Il paroît par le verset 17, où il cite la seconde épître de saint Pierre, et par tout le corps de la lettre, où il imite les expressions du même apôtre, comme déjà connues à ceux à qui il parle, que son dessein a été d'écrire aux Juis convertis, et répandus dans les diverses provinces d'Orient. Toute la suite de son discours s'y rapporte fort naturellement.

Il déclare d'abord que depuis long-temps il avoit dessein de leur écrire, mais qu'il s'y étoit enfin trouvé engagé par la nécessité de combattre certains mauvais docteurs, qui corrompoient la saine doctrine, jetoient le trouble dans l'Eglise, et la scandalisoient par les dérèglemens de leurs mœurs. On croit (9) qu'il avoit en vue principalement les

Quel est l'auteur de cette épître, et à qui elle est adressée.

Analyse de cette épître.

⁽¹⁾ Cette préface est celle de D. Calmet, sans en excepter l'analyse, où nous avons seulement ajouté quelques mots. — (2) Origen. in Matth. tom. 55. p. 195. — (3) Chrysost. tom. 5. orat. 32. pag. 409. — (4) Hieronym. in Galat. iv. et in Helvid. cap. 7. — (5) Vide Florent. Martyrolog. pag. 170. — (6) Matth. xiii. 55. — (7) Voyez M. de Tillemont, tom. 1. pag. 682, not. 2. sur saint Jude. — (8) Hegesip. apud Euseb. Histor. eccles. lib. 111. cap. 20. — (9) Epiphan. hæres. 26. OEcumen. hic ad \$\psi\$ 4. Athanas. in Synopsi. Alii recentiores plerique.

simoniens, les nicolaites, et les autres hérétiques d'alors, qui sont connus dans l'histoire sous le nom de Gnostiques, et dont les opinions extravagantes et les désordres honteux et criminels nous sont décrits par saint Epiphane, par saint Irénée, et par les autres anciens pères. Saint Jude en fait ici une peinture qui n'est nullement flattée; mais on ne pouvoit parler avec trop de force contre des ennemis aussi dangereux que ceux-là. C'est contre eux qu'il parle dans la première partie de sa lettre (1). Dans la seconde partie, il paroît avoir principalement en vue ceux qui doivent s'élever à la fin des temps : et il exhorte les fidèles qui vivront alors à demeurer fermes dans la foi qu'ils ont recue, s'appliquant à la prière, persévérant dans la charité, et attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, et la vie éternelle qu'il leur a promise. Il les conjure de ne pas négliger le salut de leurs frères, qui pourroient s'être laissé séduire, et de tirer comme du milieu du feu ceux qui auroient eu le malheur de suivre les égaremens de ces hérétiques (2). Ainsi on peut dire de cette épître ce que nous avons dit de la seconde de saint Pierre, à laquelle elle a beaucoup de rapport : saint Jude, en s'élevant comme saint Pierre contre les premières et dernières hérésies, a établi invinciblement la perpétuité de l'Église catholique.

En quel temps cette épître a été écrite. On ne sait pas distinctement en quel temps cette lettre a été écrite. On sait seulement qu'elle n'est que depuis la naissance des nicolaïtes et des gnostiques, sortis de l'école de Simon; et que saint Jude y parle des apôtres comme de personnes déjà mortes depuis quelque temps (5). Il se sert des paroles de la seconde épître de saint Pierre, et semble faire allusion à celles de la seconde de saint Paul à Timothée (4); et par conséquent elle ne peut avoir été écrite qu'après l'an 66 ou 67 de Jésus-Christ, qui est le temps de la mort de saint Pierre et de saint Paul. Ce fut donc apparemment après le règne de Néron, et peut-être après la ruine de Jérusalem, que saint Jude l'écrivit.

IV. Canonicité de cette épître.Réponses aux objecCette épître n'a pas toujours été reçue dans le canon des Ecritures par toutes les églises. Plusieurs anciens ont douté de son authenticité. Eusèbe (5), saint Jérôme (6), saint Amphiloque (7), témoignent que quelques-uns con-

^{(1) § 1.-16. — (2) § 17.} ad finem. — (3) § 17. — (4) Comparez Jud. § 18. avec 2. Timoth. 111. 1. et 2. Pet. 111. 3. — (5) Euseb. lib. 111. cap. 25. Hist. Eccl. — (6) Hieron. de Viris Illustrib. cap. 4. — (7) Amphiloch. Carm. ad Seleuc. Nazignz. carm. 125.

qui s'y oppo-

testoient sa canonicité. Eusèbe dit de plus (1) que peu tions deceux d'anciens l'avoient citée. Mais il remarque en même temps qu'on la lisoit publiquement dans plusieurs églises. Ce qui l'a fait rejeter par plusieurs, c'est 1º que l'auteur y cite un témoignage d'Hénoch, qui paroît être tiré d'un prétendu livre d'Hénoch reconnu pour apocryphe; 2° qu'il y cite aussi, touchant le corps de Moïse, un fait qui ne se trouve point dans l'Ecriture de l'Ancien-Testament, et qu'on croit avoir été tiré d'un autre livre apocryphe, intitulé : l'Assomption de Moïse.

Mais on répond (2) à cela que quand saint Jude auroit effectivement cité ces deux ouvrages apocryphes, il a pu, comme prophète, discerner dans ces ouvrages ce qui étoit vrai de ce qui étoit faux. Il y avoit dans ces écrits plusieurs vérités que saint Jude pouvoit avoir apprises d'ailleurs. Ce qui regarde le livre d'Hénoch va faire le sujet d'une Dissertation particulière; et à l'égard de l'Assomption de Moise, et du combat de saint Michel contre le démon à l'occasion du corps de Moïse, nous en avons parlé dans une Dissertation placée à la tête du Deutéronome, tom. IV. Saint Jérôme (3) ne trouve pas plus d'inconvénient à dire que saint Jude ait cité un livre apocryphe, qu'il y en a à dire que saint Paul a cité des poëtes profanes. Mais la différence est grande, en ce que saint Paul cite les profanes comme profanes, et que saint Jude cite Hénoch comme étant prophète (4).

Grotius s'est imaginé que cette épître étoit l'ouvrage de Judas, quinzième évêque de Jérusalem, qui vivoit sous Adrien, un peu avant que Barcochébas parût. Il croit que ces mots qu'on lit à la tête de l'épître, Frater autem Jacobi, y ont été ajoutés par les copistes, intéressés à la faire passer pour l'ouvrage d'un apôtre. Il dit de plus que Judas, ou Jude, ne se qualifie point apôtre, mais seulement serviteur de Jésus-Christ: ce qui est contre l'usage des vrais apôtres, qui ont grand soin de mettre leur qualité à la tête de leurs épîtres pour leur concilier plus d'autorité. Enfin il ajoute que, si on l'eût crue de saint Jude apôtre, aucune église ne l'auroit rejetée, et que toutes se seroient empressées à la traduire en leur langue dès les commence-

⁽¹⁾ Euseb. lib. 11. cap. 23. — (2) Vide August. lib. xv. de Civ. cap. 23. et lib. xv.11. cap. 38. Barthol. Petri. hic et alios. — (3) Hieron. in Tit. c. 1. - (4) Judæ v. 14. Prophetavit, de his septimus ab Adam Henoch.

mens; ce qu'il ne paroît pas que l'on ait fait (1). Luther, les centuriateurs, les anabaptistes, et Kemnitius, la rejettent aussi comme douteuse, sans en donner aucune bonne preuve; car celles qu'on vient de proposer sont toutes des

plus foibles.

On n'a pas la moindre preuve que ces mots, Frater autem Jacobi, aient été ajoutés par les copistes; ils se trouvent dans les plus anciens exemplaires, comme dans tous les nouveaux. La suppression de la qualité d'apôtre à la tête de cette épître ne fait rien contre l'apostolat de saint Jude, qui est si connu d'ailleurs par l'Evangile. Saint Paul ne se qualifie point apôtre à la tête de l'épître aux Ephésiens, ni dans les deux aux Thessaloniciens, ni dans celle à Philémon, ni dans celle aux Hébreux; ni saint Jean dans aucune de ses trois épîtres; ni saint Jacques à la tête de la sienne. Le doute de quelques églises sur la canonicité de l'épître de saint Jude ne doit pas faire plus de tort à son auteur qu'un doute pareil que l'on a formé sur la seconde épître de saint Pierre, sur les deux dernières de saint Jean, et sur celle de saint Paul aux Hébreux, n'en fait aux apôtres qui en sont les vrais auteurs. Il n'y a rien dans cette épître qui ne convienne à la personne, au temps, et aux autres circonstances que nous connoissons de la vie de l'apôtre saint Jude. Les hérétiques qu'il y combat, les erreurs qu'il y attaque, étoient en vigueur de son temps. Il y cite, sans la nommer, la seconde épître de saint Pierre, et parle des apôtres comme étant morts depuis quelque temps. Rien de tout cela n'est contraire au temps où a vécu saint Jude; car il y a lieu de croire qu'il a survécu à la prise de Jérusalem. Aucun des anciens qui ont cité cette épître n'a témoigné de doute sur son auteur. Ils l'attribuent unanimement à saint Jude apôtre. Personne avant Grotius n'a songé à la donner à Jude, quinzième évêque de Jérusalem, dont on ne connoît proprement que le nom.

A l'égard du doute de quelques auteurs, on peut leur opposer Origène (2), qui fait l'éloge de cette épître, en disant que saint Jude a écrit une lettre qui, dans le peu de lignes

⁽¹⁾ On l'a en syriaque, en arabe, et en éthiopien dans la polyglotte d'Angleterre : elle est en syriaque et en arabe dans la polyglotte de M. le Jay, et ailleurs. Voyez Cornel. a Lapide, préface sur cette épître. — (2) Origen. in Matth. ρ. 223. Ιούδας ἔγραψεν ΕπισΙολὴν ὀλιγόσθιχον μὲν , πεπληρωμένεν δε των της οὐρωνίοι χάριτος ἐξρωμένων λόγων, ὅσθις ἐν τῷ ποροοιμίω ἔιρη-xεν· Ιούδας, etc. Vide et homil. 7. in Joan.

qu'elle contient, renserme des discours pleins de la force et de la grâce du ciel. Saint Epiphane (1) dit qu'il croit que le Saint-Esprit a inspiré à saint Jude le dessein d'écrire contre les gnostiques dans l'épître que nous avons de lui. Saint Clément d'Alexandrie, dans son commentaire sur cette épître, traduit par les soins de Cassiodore, dit que ce saint apôtre n'a pas voulu par modestie se qualifier frère du Seigneur, mais seulement serviteur de Jésus-Christ, et frère de Jacques. Le même saint Clément d'Alexandrie dans ses Stromates, et dans son Pédagogue (2), et Tertullien dans son livre des Parures des femmes (3), la citent comme Ecriture canonique, et comme de saint Jude.

Elle est insérée dans les anciens catalogues des livres sacrés, comme dans celui du concile de Laodicée (4), dans celui du troisième concile de Carthage (5), dans l'épître pascale de saint Athanase, et dans sa Synopse; dans saint Cyrille de Jérusalem (6), dans saint Grégoire de Nazianze (7), dans Rufin (8), dans saint Augustin (9), dans Innocent 1^{er} (10), et dans ceux qui sont venus depuis. Elle est citée par les pères que l'on vient de nommer, et par Lucifer de Cagliari (11), par saint Ambroise (12), par saint Jérôme (13), et par beaucoup d'autres: de manière qu'on ne peut, aujourd'hui raisonnablement douter qu'elle ne soit reconnue par toute l'Eglise; et elle l'est incontestablement depuis le quatrième siècle.

⁽¹⁾ Epiphan, hæres. 26. Καὶ περὶ τούτων (τῶν Γνοσικῶν), οἷμαι, ἐκινήθη τὸ Αγιον Πνεθμα ἐν τῷ Αποσιόλφ Ιούδα, λέγω δὲ ἐν τῷ ὑπὰ ἀὐτοῦ γραφείση καθολικῆ επισιολῆ. — (2) Clem. Alex. Pædagog. lib. iii. et Stromat. lib. iii. — (5) Tertull. de Cultu femin. cap. 4. — (4) Laodicen. Can. 60. — (5) Carthag. Can. 47. — (6) Cyrill. Jarosol. Catech. 4. — (7) Nazianz. Carm. 54. — (8) Rufin. Exposit. in Symbol. apud Cyprian. p. 555. — (9) August. de Doctrin. Christ. lib. ii. cap. 8. — (10) Innocent. 1. epist. 3. cap. 7. — (11) Calaritan. Tract. De non conveniendo cum hæretic. — (12) Ambros, in Luc. viii. ψ 28. — (13) Hieron. in Jerem, κκικ. 8. et in Ezech. κκκι.

DISSERTATION

SUR LE LIVRE D'HENOCH.

Trois sortes d'ennemis que la religion chrétienne a eus dans les premiers siè cles : les païens, les hérétiques , et les faux zéles livres apoun faux zele étoient capaà la religion.

Lest surprenant que les deux premiers siècles de l'Église, qui ont été les plus illustres par la sainteté des fidèles, et par le nombre des martyrs, par les miracles et par la doctrine des apôtres et de leurs disciples, aient aussi été les plus souillés par les hérésies au dedans, et les plus attaqués au dehors par des ennemis dangereux qui répandirent contre la religion chrétienne une infinité de calomnies, pour tâcher de la décrier et de la déshonorer. De là tant de faux évangiles, de faux Actes des Apôtres, de lés. Combien fausses Apocalypses ou révélations, de faux récits de la cryphes fa vie et de la mort des plus illustres personnages de l'Eglise; briqués par de là les sectes abominables des simoniens, des nicolaites, vie et de la mort des plus illustres personnages de l'Eglise; des gnostiques, des carpocratiens, des basilidiens, des bles de nuire ménandriens, et tant d'autres, dont chacune avoit ses évangiles, et ses autres livres, différens de ceux de l'Eglise, forgés exprès pour soutenir leurs erreurs, et pour tendre des piéges à l'ignorance des simples.

> On vit aussi paroître dans le même temps une autre sorte d'ennemis, qui, avec des intentions moins noires, ne laissèrent pas de faire un très-grand tort à la religion, et furent les auteurs de certains livres apocryphes, composés sous le nom des plus grands hommes de la Synagogue, de l'Eglise, ou même du paganisme, pour attirer à la religion chrétienne les Juiss et les païens, en voulant leur persuader que leurs plus célèbres personnages avoient prédit Jésus-Christ d'une manière pleine de clarté et d'évidence. C'est ce qui a produit les œuvres de Trismégiste et des sibylles, le livre d'Hénoch, le quatrième d'Esdras, le Testament des douze patriarches, et quelques autres ouvrages de cette nature, qui ont quelquefois engagé dans des méprises de très-anciens pères de l'Église, les quels ne se précautionnoient pas assez contre l'imposture, et à

qui un grand nom imprimoit du respect.

Cet artifice étoit d'autant plus dangereux, que l'effet en paroissoit infaillible; car, ou ces mauvais livres devoient être reçus comme vrais et comme composés par les auteurs dont ils portoient les noms, et alors les erreurs qui y étoient mêlées, passant pour des vérités respectables, infectoient tous les esprits, et la fourberie avoit tout son effet; ou ces livres étoient rejetés et leur fausseté reconnue, et alors les vrais ouvrages des apôtres et de leurs disciples en souffroient, en devenant par-là douteux à plusieurs fidèles et à tous les étrangers qui ne pouvoient ou ne vouloient pas prendre la peine de faire le discernement des pièces authentiques et véritables, d'avec les pièces apocryphes et supposées: or, c'étoit toujours un grand mal de réussir à décrier ou à affoiblir l'autorité des saintes Ecritures dans l'esprit des infidèles ou des fidèles.

Le livre d'Hénoch, dont nous entreprenons de parler ici, fut recu assez diversement dans l'Eglise. Au commencement, il y fut estimé par plusieurs fidèles; et le témoignage que l'apôtre saint Jude paroissoit lui avoir rendu dans son épître, le fit regarder comme canonique, ou du moins comme un ouvrage qui ne contenoit rien de contraire à la religion; ce fut ainsi qu'il fut recu par un assez bon nombre d'anciens pères, tandis que d'autres plus attentiss et plus circonspects s'en désièrent et le rejetèrent. Les premiers y puisèrent un sentiment insoutenable, et qui n'a pas laissé d'avoir grand cours dans l'antiquité; c'est qu'une troupe d'anges prévaricateurs, ayant conçu un amour impur pour les filles des hommes, s'étoient soulevés contre Dieu, avoient épousé ces semmes et en avoient eu des enfans, qui furent ces hommes connus dans l'antiquité sous le nom de Géans, célèbres par leur taille prodigieuse et par leurs crimes.

Saint Jude est le premier qui ait parlé d'une prophétie d'Hénoch. Après cela on voit le livre d'Hénoch cité dans le Testament des douze patriarches, qui est certainement ancien, puisque Origène en fait mention (1). C'est dans ce livre que saint Justin le martyr (2), saint Clément d'Alexandrie (3), saint Irénée (4), Tertullien (5), Athéna-

voland. virgin. c. 7.

Divers jugemens que les anciens ont portés sur le livre d'Hénoch.



⁽¹⁾ Origen. Homil. xv. in Josue. — (2) Justin. martyr. Apolog. 1. pag. 44. et Apolog. 11. pag. 55. — (3) Clem. Alex. lib. 111. et v. Strom. et lib. 11. Pædag. c. 2. — (4) Iren. lib. 1v. cap. 30. seu cap. 16. nov. edit. et cap. 70. num. 36. — (5) Tertull. lib. do Idololat. cap. 9. de Cultu mulier. c. 10. de

gore (1), saint Cyprien (2), Lactance (3), Sulpice-Sévère (4), Minutius Félix (5), saint Ambroise (6), Proclus et Psellus, philosophes chrétiens, ont puisé leur sentiment sur le mariage des anges avec les filles des hommes: erreur que l'auteur du livre d'Hénoch avoit apparemment tirée de quelques exemplaires de la version des Septante, où on lisoit: Les anges de Dieu (7) voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent d'entre elles pour femmes toutes celles qu'ils avoient choisies, au lieu que les autres exemplaires portent conformément à l'hébreu et à la Vulgate: Les enfans de Dieu voyant que les filles des hommes, etc. C'est sur ce texte mal entendu que l'auteur dont nous parlons a composé son histoire de la révolte des anges et de leur prétendu mariage.

Fragmens qui nous restent du livre d'Hénoch.

Cet ouvrage ne subsiste plus dans son entier, mais on en trouve divers fragmens, qui sont assez considérables pour nous en donner une juste idée. Plusieurs croient que saint Jude cite ce livre, lorsqu'il dit: Hénoch, qui est le septième depuis Adam, a prophétisé, et a dit en parlant de ces personnes (des hérétiques qui corrompirent la doctrine de Jésus-Christ, auxquels saint Jude attribue ce qui est dit des impies qui vivoient avant le déluge) : Voici le Seigneur qui vient avec ses milliers de saints pour juger tous les hommes, et pour convaincre tous les impies de toutes les impiétés qu'ils ont commises, et de toutes les paroles insolentes que les pécheurs et les impies ont proférées contre lui (8). L'auteur du Testament des douze patriarches en cite aussi plusieurs passages dont nous rapporterons les principaux ci-après. Saint Irénée (9) dit qu'Hénoch, quoiqu'il ne fût qu'un simple homme, fut envoyé de la part de Dieu comme ambassadeur vers les anges rebelles. Saint Justin, et plusieurs autres que nous avons nommés ci-devant, parlent de l'amour impur que les anges conçurent pour les filles des hommes. Tertullien (10) fait le dénombrement des inventions que le livre d'Hénoch attribue à ces anges rebelles. Saint Hilaire (11) dit qu'ils s'engagèrent par d'horribles anathèmes à la révolte contre Dieu, sur une

⁽¹⁾ Athenag. legat. pro Christianis. — (2) Cyprian. de discipl. et Habitu virg. 5. 54. — (3) Lactant. lib. 11. cap. 14. — (4) Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 1. — (5) Minutius in Octavio. — (6) Ambros. lib. de Noe, et Arca, c. 4. et lib. 1. de Virginib. — (7) On lit encore ainsi dans le MS. alex. Gen. vi. 2. Oi Αγγελοι τοῦ Θεοῦ, κλ. — (8) Judæ. cp. canon. ψ 14. 15. — (9) Iren. lib. iv. c. 50. — (10) Tertull. de Cultu. femin. lib. 1. c. 2. — (11) Hilar. in psalm. 132. ψ 3.

montagne qui depuis ce temps-là fut nommée Hermon, c'est-à-dire Anathème.

Mais le plus important de ces fragmens est celui qui nous a été conservé par Georges Syncelle dans sa Chronique (1), et qui a été donné au public pour la première fois par Joseph Scaliger (2). On y lit que les veillans, en grec Egregori (c'est ainsi que le livre d'Hénoch appelle les anges. à l'imitation de Daniel (3), qui leur donne le même nom), étant épris de l'amour des femmes, s'exhortèrent les uns les autres à prendre pour épouses toutes celles qui leur plairoient davantage. Le prince des veillans, nommé Semiexas ou Samsaï, les avant assemblés au nombre de (4) deux cents sur une haute montagne, leur dit : « Je crains que vous ne refusiez d'exécuter le projet que nous venons de former, et que me trouvant seul engagé dans cette résolution, et convaince de cette révolte, Dieu n'en fasse retomber sur moi seul toute la peine; ainsi confirmons-la par serment, et engageons-nous par des anathèmes à accomplir ce dont nous sommes convenus. » Alors ils firent des sermens et des imprécations horribles contre ceux qui s'en départiroient; et de là est venu le nom d'Hermon, c'està-dire Anathème, donné à la montagne où ils jurèrent ce complot. Or, voici les noms des principaux chefs de ces anges rebelles. Le premier, Semiexas; le second, Atareuph; le troisième, Araciel; le quatrième, Cobabiel; le cinquième, Horammame; le sixième, Ramiel; le septième. Sampsich; le huitième, Zaciel; le neuvième, Balciel; le dixième, Azabzel; le onzième, Pharmarus; le douzième, Amariel; le treizième, Anagemus; le quatorzième, Thausail; le quinzième, Samiel; le seizième, Sarinas; le dixseptième, Eumiel; le dix-huitième, Tyriel; le dix-neuvième, Jumiel; le vingtième, Sariel.

Ce fut, dit l'auteur, l'an du monde 1170 (5), que les anges ou les veillans prirent des femmes, et ils les gardèrent

Digitized by Google

⁽¹⁾ Syncelli Chronograph. pag. 11. et 24. — (2) Joseph. Scaliger, ad Græca Euseb. p. 405. — (3) Dan. iv. 10. 14. 20. Hebr. איז Hir. Aqu. Sym. Eygnyopog, Vigil. — (4) Quelques-uns ne lisent que cent. Origène contre Celse, l. v, pag. 267, porte qu'ils descendirent au nombre de 60 ou 70.—(5) Syncelle, pag. 16, dit que les veillans descendirent du ciel l'an du monde 1058. Dans la suite il dit qu'Hénoch reçut la révélation du déluge futur l'an du monde 1423; qu'il fut transporté au paradis l'an du monde 1488; que Dieu prononça la sentence contre les veillans l'an du monde 2121; et que le déluge arriva l'an du monde 2241: en sorte que depuis la descente des veillans jusqu'au déluge, il y a 1185 ans.

jusqu'au déluge. Ces femmes leur produisirent trois races d'enfans : savoir, des fils nommés Enakim ; des petitsfils, nommés Néphilim; et des arrière-petits-fils, appelés Eliudim. Les Enakim, ou les géans, enseignèrent à leurs égaux et à leurs femmes les enchantemens, et l'usage du poison. Abzazel, ou Azabzel, qui est le dixième d'entre les chefs de ces mauvais anges, montra aux hommes la chimie, la manière de fondre et de préparer les métaux, de forger des armes, et des instrumens de guerre, de polir et de mettre en œuvre les pierres précieuses, et d'employer les parures pour augmenter la beauté des femmes. Semiexas le chef de tous, leur inspira la haine, la vengeance, et la manière de faire périr les hommes par le suc vénéneux des herbes. Pharmarus (1), le onzième de ces princes, découvrit les arts curieux de la magie, des sortiléges. Balciel apprit aux hommes le cours des astres; Cobabiel leur montra l'astrologie; Zaciel leur expliqua les signes de l'air; Araciel, ceux de la terre; Sampsich, ceux du soleil; Sariel, ceux de la lune, pour en tirer des présages de l'avenir.

Or, les géans s'étant mis à se nourrir de chair humaine, le nombre des hommes diminua notablement, en sorte que ceux qui restèrent, voyant leur espèce presque anéantie, élevèrent leurs voix vers le ciel, et prièrent Dieu de se souvenir d'eux. Alors les quatre premiers anges, Michel, Uriel, Raphael et Gabriel s'adressèrent au Seigneur, et lui représentèrent les maux infinis que les anges apostats avoient faits sur la terre, et ceux que les géans y commettoient tous les jours; ils lui remontrèrent que les esprits des âmes de ceux qui avoient été mis à mort (2), soupiroient jusqu'au ciel, et ne pouvoient sortir de la terre à cause des crimes qui s'y commettoient, et dont elle étoit toute souillée.

Le Tout-Puissant dit à Uriel: Allez vers Noé, fils de Lamech, et dites-lui de ma part que je dois bientôt envoyer le déluge sur la terre; qu'il annonce aux hommes leur malheur prochain, et qu'il se dispose à éviter ce danger, afin qu'il puisse réparer la perte de toutes les plantes, et qu'il reproduise sur la terre une race nouvelle qui subsistera jusqu'à la fin des siècles.

⁽¹⁾ Quelques uns lisent Pharmacus, ou Pharmaceus, qui signifie un empoisonneur. — (2) Voyez la Dissert. sur la nature de l'ame selon les Hebreux, tom. x1.

Dieu dit aussi à Raphael de prendre le mauvais ange Azael, de le charger de chaînes, de le jeter dans les ténèbres, d'ouvrir le fond du désert de Dudael, d'y jeter cet ange révolté dans une profonde obscurité, sur des rochers durs et pointus, de guérir la terre de toutes ses iniquités, et de dresser un état de tous les crimes qui s'y étoient commis.

Il dit ensuite à Gabriel : Allez trouver les géans, ces superbes fils des veillans, mettez entre eux une telle division, qu'ils se fassent la guerre et se détruisent l'un l'autre.

Enfin le Seigneur dit à saint Michel : Allez prendre Semiexas, le chef des anges rebelles; et après qu'il aura été témoin de la mort de ses fils les géans, conduisez-le à l'extrémité de la terre, afin qu'il y demeure pendant soixantedix générations, jusqu'au jour du jugement. Alors il sera précipité dans le chaos du feu éternel, et resserré dans les liens d'une éternelle prison, où il demeurera avec ceux qui seront damnés avec lui. Il ajouta: Quant aux géans qui sont sortis de la conjonction des veillans avec les filles des hommes, ils seront sur la terre comme de mauvais esprits, qui y causeront toutes sortes de désordres, des meurtres, des ravages; ils posséderont les hommes, les jetteront par terre; ils y vivront sans nourriture, feront paroître des spectres, seront affligés de la soif, attaqueront les hommes, et tourmenteront les enfans; et cela depuis le moment de leur mort jusqu'au dernier jour du jugement à la fin des siècles. A l'égard de la montagne sur laquelle ils se sont engagés au crime et à la révolte, par des sermens et des exécrations, elle demeurera maudite, et livrée aux neiges, aux froids, et aux frimas jusqu'au jour du jugement; alors elle sera fondue, et consumée par les flammes.

On lisoit dans le même ouvrage que l'an d'Hénoch 165, du monde 1286, l'ange Uriel, qui est le prince des astres, fut envoyé de Dieu à Hénoch pour lui révéler ce que c'est que le mois, l'année, et le solstice. Voilà le précis de ce que contient le fragment du livre d'Hénoch, qui a été conservé par Syncelle. Cet ouvrage avoit au moins deux

livres, puisque Syncelle cite le premier livre.

Le passage d'Hénoch cité par l'apôtre saint Jude ne se trouve pas dans les fragmens qui nous en restent, et il Opinions diy a des écrivains qui doutent qu'il y ait jamais été. Les uns témoignage croient que saint Jude l'avoit appris par la tradition, et ne d'Henoch cil'avoit lu dans aucun livre; d'autres, que le Saint-Esprit té par saint

lui avoit révélé immédiatement qu'Hénoch avoit autrefois prophétisé ce qu'il en cite : d'autres (1) ont soupçonné que l'auteur du livre d'Hénoch n'avoit écrit son ouvrage qu'après coup, et qu'il avoit pris l'occasion du passage cité par saint Jude pour le composer, voulant lui procurer du crédit, en faisant croire que cet apôtre l'avoit connu, et cité

dans son épître.

Mais les pères qui connoissoient le livre d'Hénoch, et qui l'avoient en main, semblent avoir reconnu que le passage qui est cité par saint Jude s'y trouvoit en termes exprès; et saint Jérôme (2) dit que la raison pour laquelle plusieurs rejetoient l'épître de saint Jude, étoit qu'il y citoit le livre d'Hénoch. Tertullien (3), au contraire, inféroit l'authenticité et la divinité de ce livre de ce que saint Jude l'avoit cité. Enfin, de quelle autorité auroit été cette prophétie citée par saint Jude aux fidèles nouvellement convertis, si elle n'eût jamais existé, ou qu'elle ne leur eût pas été connue? Un auteur inspiré peut quelquefois citer un poëte païen en parlant à des gentils, pour les convaincre par leurs propres auteurs, ou l'alléguer aux fidèles pour montrer que les vérités qu'il annonce ont été connues même des profanes. Mais il ne s'avisera pas d'alléguer une prophétie inconnue et sans aveu, ayant lui-même toute l'autorité nécessaire pour se faire croire, sans avoir besoin de produire d'autres témoins ni d'autres garans. Il faut donc conclure que la prophétie d'Hénoch étoit alors écrite, ou du moins qu'elle étoit connue des fidèles par la tradition.

Car il faut reconnoître qu'il y avoit parmi les Juis diverses traditions non écrites, et qui ne se conservoient que dans la mémoire du peuple : par exemple, ce que dit Moïse de Jannès et Mambrès (4), qui s'opposèrent à Moïse dans la cour de Pharaon, et ce que raconte saint Jude (5) de la contestation entre saint Michel et le démon touchant le corps de Moïse : tradition qui semble avoir donné lieu à un livre que nous avons encore aujourd'hui sous le titre de Petirath Mose, ou Assomption de Moïse, qui a été écrit depuis Jésus-Christ, puisqu'il parle de la

Traditions non écrites chez les Juifs. Faut-il mettre en cerang le témoignage d'Hénoch cité par saint Jude.

⁽¹⁾ Vide Herman, Vitsii. Meletem. Leidens. p. 501. et Heidegger. Hist. patriarcharum. — (2) Hieronym. in catalogo script. Eccles.c. 4. Quia de libro Henoch, qui apocryphus est, in ca (epistola) assumit testimonium plerisque rejicitur. Vide et in caput 1. ep. ad Titum. — (3) Tertull. lib. 1. c. 3. de Cultu femin. Accedit quod Henoch ad Judam apostolum testimonium perhibet. — (4) 2. Timoth. 111. 8. — (5) Judæ epist. \$\bar{x}\$ 9.

ruine du second temple, et qui est différent de celui que les anciens ont cité sous le nom d'Assomption de Moïse, puisque ce qu'ils en citent ne s'y lit pas. Enfin les particularités de la vie de ce législateur qu'on lit dans Josèphe (1), et qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture, sont encore apparemment de ces anciennes traditions qui s'étoient conservées dans la mémoire des peuples, et qui ne s'écrivirent qu'assez tard.

La prophétie d'Hénoch pouvoit être de la même sorte, et elle a pu fournir la matière du livre qui a été composé sous le nom de ce patriarche. Nous n'osons décider si c'est avant ou après saint Jude qu'il a été écrit, parce que nous ne savons pas précisément la date de l'épître de cet apôtre. Mais il est certain qu'il n'a été composé que depuis la ruine du temple de Jérusalem par les Romains, puisque l'auteur parle de cet événement dans ce qu'on en trouve cité dans le Testament de Lévi. Il n'est pas impossible que saint Jude ait survécu assez long-temps à la destruction du temple, qu'il ait pu voir le même livre d'Hénoch que les pères ont vu et cité, et qu'il en ait tiré le passage en question, dont il démêla la vérité parmi les fables qui s'y trouvent répandues, soit que la vérité de ce passage lui fût connue par une révélation particulière, soit que d'ailleurs il la connût par la tradition de son peuple. Mais on ne peut rien décider avec assurance sur ce sujet.

Grotius (2) croit que cet ouvrage étoit originairement assez court, mais que dans la suite on y fit plusieurs additions, comme il est arrivé à la plupart de ces écrits secrets et apocryphes. Les Juiss ont grand nombre de ces traditions qu'ils attribuent à leurs patriarches (3), sous le nom desquels leurs docteurs allégoriques et cabalistes ont dans livre d'Héla suite composé différens ouvrages remplis de fables et noch. d'impertinences, et où, sans se mettre en peine de ce qui est, ils ne se sont appliqués qu'à écrire ce qui leur paroissoit plus propre à réveiller la curiosité des lecteurs. Georges (4) Syncelle croit que l'écrit d'Hénoch a été corrompu dans la suite par les Juifs et les hérétiques. Mais ces conjectures sont avancées sans preuves; il faudroit marquer où sont ces additions, le temps auquel elles ont été

faites, et qui en sont les auteurs.

Sentiment de Grotius et de saint Augustin sur l'origine et sur la valeur du

⁽¹⁾ Joseph. antiq. l. 11. c. 5. — (2) Grot. in epist. Judæ, * 14. — (3) M. Simon, Hist. critiq. 1. 111. c. 21. — (4) Syncell. pag. 27.

Saint Augustin (1) ne doutoit pas qu'Hénoch n'eût composé quelque Ecriture sacrée, puisque saint Jude l'a cité: Scripsisse nonnulla divina Henoch, illum septimum ab Adam, negare non possumus, cum hoc in epistola canonica Judas apostolus dicat. Mais, ajoute-t-il, la synagogue a eu de bonnes raisons pour ne pas admettre ces écrits dans le canon des livres saints qu'elle conservoit précieusement dans le temple, et apparemment l'extrême antiquité de l'auteur a fait douter de l'authenticité et de la vérité de l'ouvrage: Ob antiquitatem suspectæ fidei judicata sunt. D'ailleurs, continue-t-il, on voit dans le livre qui porte le nom d'Hénoch, des fables qui sont manifestement faites à plaisir, comme ce qu'il dit des géans qui ont des anges pour pères : ce qui fait juger aux plus sages que ce livre est une production des imposteurs ou des hérétiques, qui ont forgé plusieurs autres ouvrages de cette nature, sous les noms des prophètes et des grands hommes, et que l'Eglise a rangés parmi les apocryphes.

Ce saint docteur croyoit donc que saint Jude avoit cité un livre d'Hénoch, ce qui ne paroît pas clairement par l'endroit où cet apôtre allègue le témoignage d'Hénoch. Il n'y dit pas qu'Hénoch ait écrit, ni qu'on lise dans Hénoch, mais simplement qu'Hénoch a prophétisé; ce qu'il pouvoit savoir par la tradition, ainsi qu'on l'a dit. Mais quand il auroit écrit quelque chose, saint Augustin montre fort bien que ce ne peut être le livre que nous avons, pour deux raisons: la première, parce que les Juifs ne l'ont pas reçu dans le canon des Écritures; et la seconde, parce qu'il contient des choses contraires à la foi et à la vérité.

Joseph Scaliger (2) croit le livre d'Hénoch très-ancien. Il veut que les Juis l'aient écrit en hébreu, pour imposer aux simples par le grand nom d'Hénoch. Mais il ne s'explique pas assez sur son antiquité, pour nous faire connoître s'il le croyoit antérieur ou postérieur à Jésus-Christ; car il ne laisseroit pas d'être fort ancien; quand il ne seroit que du second siècle de l'Eglise. Quant à ce qu'il avance, qu'il a d'abord été écrit en hébreu, il est difficile d'en convenir : on n'en voit aucune preuve dans l'ouvrage. Il est vrai qu'il y a des hébraïsmes; mais on en trouve dans presque tous les ouvrages composés en grec par des hellénistes, par

VII.
Sentiment
de Joseph
Scaliger et de
M. Grabbe
sur l'antiquité du livre
d'Hénoch,

⁽¹⁾ Aug. lib. xv. de Civit. cap. 23. et lib. xvin. cap. 38. — (2) Joseph. Scalig. not. ad Græca Euseb. p. 405.

exemple, dans les auteurs du Nouveau-Testament, et dans les Machabées. Hottinger croit même trouver dans le nom de *Pharmarus*, ou, comme il lit, *Pharmacus*, le onzième des princes des veillans, une preuve que l'auteur étoit grec:

Pharmaceus en grec signifie un empoisonneur.

M. Grabbe (1) prétend que l'auteur du livre d'Hénoch est un Juif qui vivoit assez long-temps avant Jésus-Christ; et il prouve son sentiment par deux raisons : la première, parce qu'Alexandre Polyhistor cité dans Eusèbe (2), dit qu'Eupolème avoit écrit qu'Hénoch étoit inventeur de l'astrologie, dont les profanes attribuoient l'invention à Atlas, et que l'Atlas des Grecs étoit le même que l'Hénoch des Hébreux. La seconde, que le livre Zohar, que l'on dit avoir été écrit peu de temps après la ruine du temple de Jérusalem par Titus, cite déjà le livre d'Hénoch, aussi-bien que le rabbin Manahem, qui vivoit au treizième siècle.

A ces raisons on peut répondre, 1° que ni Eupolème, ni Polyhistor, ni Eusèbe, ne disent qu'Hénoch ait rien écrit sur l'astrologie. Eupolème ne fait que rapporter ce que la tradition des Juifs attribuoit à Hénoch. C'est un simple témoin de l'opinion ou de la tradition des Hébreux. Ces traditions ont été long-temps dans la bouche et dans la mémoire des peuples avant d'être rédigées par écrit. 2º Quand Eupolème auroit dit expressément qu'Hénoch auroit le premier composé des livres d'astrologie, nous ne serions pas obligés de l'en croire sur sa parole. 3º Les Juifs et les Arabes lui attribuent beaucoup d'ouvrages sur cette matière; mais personne ne les croit témoins suffisans pour nous en persuader. Les Arabes (3) disent qu'Edris, ou Idris, qui est le même qu'Hénoch, fut le premier homme qui s'appliqua à l'astronomie; que Dieu lui en envoya trente volumes; qu'il les enferma avec les livres de Seth, dans le cercueil d'Adam; qu'Abraham ayant ouvert ce cercueil, y trouva l'ouvrage d'Hénoch, etc.

L'auteur hébreu du livre Juchasim (4) dit aussi qu'Hénoch sut le premier qui composa des livres d'astronomie. Les rabbins Salomon Solem (5) ou Sullam, et Schem-Tob (6), citent ces livres qui traitent des cieux, des astres,

⁽¹⁾ Ernest. Grabb. not in Spicileg. PP. t. 2. p. 345.— (2) Euseb. Præpar. l. xix. c. 17. — (3) Elmacin. apud. Holtinger. lib. 1. cap. 3. Hist. Orient Aben. Neph. apud Kircher. tom. 1. Oedip. pag. 67. etc. — (4) Author. Juchasim. fol. 143. Vide August. Pfefeir. exercit. de Henoch. cap. 4.—(5) Rab. Salom. Solem additam. ad lib. Juchasim, pag. 134. — (6) Schem-Tob. in lib. Emonoth. parte 3. cap. 4.

et de la magie. Tout cela prouve l'antiquité de la tradition qui a voulu faire d'Hénoch un fameux astrologue; mais il ne s'ensuit pas qu'Hénoch ait jamais rien écrit, ni que ses livres soient venus jusqu'à nous, ni que ceux que citent les Arabes et les rabbins, supposé qu'ils existent, soient anciens, ni enfin que ce soit le livre d'Hénoch qui fait le sujet de cette Dissertation, et qui n'est pas assurément un livre d'astronomie, quoiqu'il y ait quelque petite chose qui

peut y avoir du rapport.

A la seconde raison de M. Grabbe, on peut répondre que le livre d'Hénoch cité dans l'ouvrage de Siméon Joachides, intitulé Zohar (1), et dans le rabbin Manahem (2) de Récanati, est différent de celui que les pères de l'Eglise ont eu et cité, parce que les passages que ces rabbins en rapportent ne se trouvent point dans les fragmens qui nous restent du livre d'Hénoch, et qu'il n'est nullement vraisemblable que des auteurs juifs veuillent adopter un écrit qui parle aussi clairement de Jésus-Christ que fait le livre d'Hénoch, dont nous traitons ici. Enfin quand on supposeroit que ce seroit le même ouvrage qui est cité par saint Jude, et par le livre Zohar, et quand on accorderoit au livre Zohar toute l'antiquité que lui donnent les Juiss cabalistes, on ne pourroit pas en conclure que le livre d'Hénoch soit fort ancien: il a pu être composé immédiatement après la ruine du temple par Titus, et ensuite être cité par saint Jude, et par Siméon Joachides, quatre ou cinq ans après. On voit dans Josèphe une bonne partie des sentimens les plus absurdes qui se lisent dans le livre d'Hénoch : par exemple, que les anges devinrent amoureux des femmes (3); que les ames des méchans obsèdent et tourmentent les hommes (4). Il parle du secret que gardoient les esséniens sur les noms des anges (5). Le livre d'Hénoch n'a fait apparemment que mettre en évidence ce que la tradition et les livres secrets des Juifs renfermoient et tenoient caché depuis long-temps.

La plupart des anciens pères, dont on a ci-devant rap-VIII. Sentiment porté les noms, persuadés que saint Jude avoit cité le livre des anciens, d'Hénoch, n'ont pas fait difficulté de le reconnoître pour et particulièauthentique : sans cela auroient-ils embrassé un sentiment rement de

⁽¹⁾ Vide Fabric. Apocryph. V. T. pag. 208. 209. not. — (2) Vide Drus. lib. de Henoch. et Grab. Spicileg. Pp. t. 2. p. 355. not. — (3) Antiq. l. 1. cap. 4. pag. 8. — (4) De bello Jud. lib. vii. cap. 25. pag. 981. — (5) De bello lib. 11. cap. 12. pag. 786. 9.

aussi absurde que celui qu'ils ont soutenu relativement au Tertullien, prétendu amour des anges pour les femmes, à la naissance sur l'authéndes géans produits par les anges rebelles, etc. Si saint Jude d'Hénoch. l'a cité, disoient-ils, il le croyoit donc vrai? Un apôtre rempli de l'Esprit de Dieu auroit-il voulu de propos délibéré se servir du témoignage d'un imposteur, et engager par-là toute l'Eglise dans l'erreur et dans l'illusion? ou auroit-il été lui-même surpris le premier par le nom d'un prophète et d'un patriarche mis à la tête d'un livre rempli de faussetés ?

Il faut toutefois avouer que partout ces mêmes pères supposent qu'il n'est ni dans le canon des Hébreux, ni dans celui des Chrétiens. Tertullien, qui est un des plus zélés partisans de ce livre, reconnoît que les Juis ne le recoivent point dans leur bibliothèque sacrée : Scio scripturam Henoch non recipi a quibusdam, quia nec in armario Judæorum admittitur (1). Origène, qui le cite assez souvent, et qui semble en adopter la doctrine en certains points, avoue qu'il n'est point reconnu pour divin dans l'Eglise : Neutiquam pro divinis in Ecclesia habentur (2). Et ailleurs, qu'il ne passe pas pour authentique chez les Hébreux : Non videntur apud Hebræos in auctoritate haberi. (3). Et après avoir cité ce livre, il ajoute : Si cui placet admittere librum ut sanctum (4). Mais s'il ne passoit pas pour canonique, ils en rejetoient la faute ou sur les hérétiques qui l'avoient corrompu, ou sur son excessive antiquité qui le rendoit douteux, ou sur d'autres circonstances qui ne touchoient pas le fond de l'ouvrage.

Tertullien (5) est de tous les anciens celui qui en a parlé avec plus d'estime. Il est persuadé que l'ouvrage est du prophète Hénoch, et qu'il l'a écrit par l'inspiration du Saint-Esprit: Hac pravidens Spiritus Sanctus... pracinit per antiquissimum prophetam Henoch (6). Il croit que ce qui a empêché les Chrétiens de le recevoir pour canonique, c'est que les Juifs ne l'avoient pas recu; et que ce qui l'a fait exclure du canon des Juiss, c'est qu'ils n'ont pas cru qu'un livre écrit avant le déluge eût pu échapper à ce mal-

⁽¹⁾ Tortull. de Cultu femin. l. 1. cap. 3. - (2) Origen. lib. v. contra Celsum. — (3) Idem. in Numer. XXXIV. homil. 28. — (1) In Joan. tom. 8. pag. 132. edit. Huct. — (5) Tertull. lib. 11. cap. 10. De Cultu femin. — (6) Tertull. 1. 1. c. 3. de Cultu femin.

heur qui enveloppa tous ceux qui n'étoient point dans l'arche: Opinor, non putaverunt illam (Scripturam) ante cataclysmum editam, post eum casum orbis omnium rerum abolitorem, salvam esse potuisse. Comme si Noé. qui étoit arrière-petit-fils d'Hénoch, et qui survécut au déluge, qui avoit tant d'intérêt à conserver la mémoire et la réputation de son bisaïeul, qui lui avoit succédé dans l'emploi de prédicateur de la pénitence, eût voulu négliger un ouvrage si important, et si utile à la religion? et quand même le livre d'Hénoch eût été détruit par le déluge, Noé n'auroit-il pas été, dit-il, aussi en état de le réparer, qu'Esdras le fut pour rétablir, après la captivité de Babylone, les Ecritures de l'Ancien-Testament, qui avoient été ou perdues par les guerres, ou détruites par les Babyloniens à la prise de Jérusalem? Noe potuit eam (Scripturam) abolefactam violentia cataclysmi in Spiritu rursus reformare: quemadmodum et Jerosolymis babylonia expugnatione deletis, omne instrumentum judaica litteratura per Esdram constat restitutum.

Il ajoute que le livre d'Hénoch étant si avantageux à notre religion, et parlant si clairement de Jésus-Christ, nous devons le recevoir comme un monument qui nous appartient: Cum Henoch eadem Scriptura etiam de Domino prædicaverit, a nobis quidem nihil omnino rejiciendum est quod pertineat ad nos; d'autant plus que nous lisons que toute Ecriture propre à édifier est inspirée du Saint-Esprit. Si les Juiss ont rejeté celle-ci, c'est peutêtre parce qu'elle parle trop clairement de Jésus-Christ. Enfin saint Jude ayant rendu témoignage à cet ouvrage,

c'est un très-grand préjugé en sa faveur.

Voilà ce que Tertullien dit pour prouver l'authenticité et l'inspiration du livre d'Hénoch. Il n'y a personne qui ne voie la foiblesse de ses preuves, et le faux de son raisonnement. Hénoch a pu écrire un ouvrage avant le déluge; Noé a pu le conserver : qui en doute? Il a pu le rétablir et le refaire de nouveau, s'il eût été perdu, comme Esdras a réparé les livres de l'Ancien-Testament : quel raisonnement? Le livre d'Hénoch parle de Jésus-Christ; il nous est favorable; il est même, si l'on veut, édifiant : donc il est inspiré et divin; quelle conséquence? Saint Jude lui rend témoignage : c'est de quoi il s'agit. Il rend témoignage à la prophétie qu'il cite, mais non pas au reste du livre qu'il n'a peut-être jamais vu.

Sentiment et le sens du

Le P. Boulduc capucin (1) va en quelque sorte encore plus loin que Tertullien. Il entreprend de rétablir l'autorité singulier du du livre d'Hénoch, et de le tirer de dessous le boisseau P. Boulduc pour le remettre sur le chandelier. Il appelle à son secours sur l'autorité tous les anciens pères qui l'ont cité avec honneur, et qui livre d'Héont, dit-il, si mal pris sa pensée. Il demande pardon à saint noch. Jérôme et à saint Augustin, qui l'ont cru supposé, ou corrompu, ou suranné. Il prétend que tout le livre d'Hénoch n'est qu'une narration allégorique, où l'auteur a caché sous des termes figurés une histoire très-simple et trèsbien marquée dans Moïse. Les veillans, ou les anges descendus du ciel, épris de l'amour des femmes, révoltés contre Dieu, pères des géans, inventeurs des maléfices, de la magie, des vaines parures des femmes, du fard, des armes, de l'or, de l'argent, ces veillans ne sont autres que ceux que l'Ecriture appelle (2) les enfans de Dieu, les descendans de Seth et d'Enos, qui ayant acquis une profonde science des secrets de la nature, en abusèrent pour séduire les filles des hommes, c'est-à-dire les filles des descendans

Ces enfans de Dieu, ces anges du ciel, ayant fait profession de la vie religieuse dans l'ordre d'Enos et de Caïnan, et étant par-là égalés aux anges mêmes, apostasièrent, renoncèrent à leur état, et épousèrent des femmes dont les mœurs étoient toutes corrompues. Ils en eurent les géans, ces enfans de la terre, c'est-à-dire ces hommes superbes, qui égalèrent ou même qui surpassèrent leurs pères en méchanceté et en cruauté. Les princes des veillans sont des chess de monastères, tant de l'ordre des cinéens que de l'ordre des énosiens, qui engagèrent dans l'apostasie et dans le crime ceux qui leur étoient soumis.

Voilà le sens de l'histoire allégorique composée par le patriarche Hénoch, et conservée dans l'arche par Noé, son arrière petit-fils, avec les os du premier père Adam. Hénoch n'a peut-être pas écrit tout ce qui est dans le livre qui porte son nom, surtout les choses qui ne sont arrivées que depuis son enlèvement; mais Noé, ou quelque autre rempli du même esprit, a pu l'ajouter pour l'instruction de la postérité.

On ne peut pas nier que Boulduc ne fasse paroître assez d'esprit dans l'imagination de son système, et dans le tour

⁽¹⁾ Boulduc, de Ecclesia ante legem, l. 1. c. 14. — (2) Genes. vi. 2.

X.
Objection
contre l'authenticité du
livre d'Hénoch.

qu'il donne à cette histoire : mais il n'est pas question de payer ici d'esprit ; il sant du solide et des preuves de sait.

Si le livre d'Hénoch eût été reconnu pour authentique par les Juifs, quel respect n'auroient-ils pas eu pour lui? les auteurs sacrés ne l'auroient-ils pas cité? auroit-il été inconnu à Josèphe et à Philon? Quelle recherche n'auroit-on pas faite sur le caractère et la langue dans laquelle it auroit d'abord été écrit? Comment, par quel canal est-il venu jusqu'à nous? Origène, Eusèbe, et saint Jérôme, si curieux de découvrir les textes originaux des livres saints, ont-ils jamais parlé du texte d'Hénoch? L'Eglise, si remplie de respect pour Hénoch et pour saint Jude qui l'a cité, l'auroit-elle laissé dans le mépris et dans l'obscurité, si elle l'eût jugé digne du nom qu'il porte? Certainement c'est faire injure au Saint-Esprit que de lui imputer un ouvrage aussi rempli de pauvretés, d'absurdités et d'erreurs que celui-là.

Il n'est pas de la bonne foi de se prévaloir de l'autorité et du nom de saint Jude, qui a cité Hénoch et qui en a rapporté une sentence. Saint Paul a bien cité des poëtes païens; et selon quelques-uns, il a cité même des livres apocryphes: a-t-il voulu pour cela les approuver et les canoniser? Il cite Aratus (1), Ménandre (2), Gallimaque ou Epiménide (3). Il cite dans l'épître aux Ephésiens ces mots: Levez-vous, vous qui dormez, et ressortez d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera (4), ce que guelquesuns croient être tiré d'un livre apocryphe attribué à Jérémie. S'ensuit-il qu'il ait regardé ces auteurs comme inspirés? L'Esprit-Saint, qui parloit en lui le dirigeoit, et lui faisoit distinguer, d'une manière infaillible, ce qu'il y avoit de vrai dans ces ouvrages de ce qu'il y avoit de faux ; et rien ne nous oblige à recevoir ce qu'il n'a ni cité ni reconnu pour authentique: Qui putant totum librum debere sequi eum qui libri parte usus sit, videntur mihi et apocryphum Henochi, de quo Judas in epistola sua testimonium posuit, inter Ecclesia Scripturas recipere, et multa alia qua Apostolus de reconditis est locutus, dit saint Jérôme (5).

Réponses à l'argument pris du téSi quelques anciens pères, surpris par le nom vénérable d'Hénoch et par le témoignage de saint Jude, ont cité et suivi cet ouvrage; si quelques autres ont paru l'égaler aux

⁽¹⁾ Act. xv11. 28. — (2) 1. Cor. xv. 33. — (3) Tit. 1. 12. — (4) Ephes. v. 14. — (5) Hieronym. in ep. ad Tit. c. 1.

Ecritures canoniques, c'est une méprise qu'on doit par- moignage de donner à leur bonne soi. Le respect religieux qu'ils avoient ciens pères pour les noms de saint Jude et d'Hénoch les a empêchés d'employer les règles de critique pour juger de la vérité de ce livre. Leur erreur est plutôt une erreur de fait que claires d'ende sentiment; elle ne doit pas être tirée à conséquence. Je tre les anne crois pas qu'il y ait personne aujourd'hui qui s'intéresse à soutenir que ce livre est d'Hénoch; et s'il n'est point dernes s'acd'Hénoch, il est d'un imposteur, et ne mérite par lui- cordent à remême aucune croyance, à moins qu'un auteur inspiré ne vienne nous y démêler le vrai du faux.

qui ont cité cet ouvrage. Les plus éciens et d'entre les mojeter cet ou-

Au reste, il s'en faut bien que toute l'antiquité ait été prévenue en faveur de ce livre. Les plus éclairés d'entre les pères en ont parlé avec beaucoup de mépris et d'indifférence. J'ai déjà rapporté le sentiment d'Origène, qui dit qu'il n'est reçu ni par l'Eglise, ni par la synagogue. Saint Hilaire (1) ne daigne pas lui donner le nom de livre d'Hénoch: Nescio cujus liber extat: Un livre de je ne sais quel écrivain. L'auteur du commentaire sur les Psaumes sous le nom de saint Jérôme, l'appelle un certain livre apocryphe assez connu (2). Il s'excuse en quelque sorte de l'avoir cité, et il dit qu'il l'a fait, non pour en tirer de l'autorité, mais simplement pour rapporter ce qu'il dit : Non in auctoritatem, sed in commemorationem. Il reprend Origène qui se sert de ce livre apocryphe pour appuyer son hérésie. Saint Jérôme (3) dit que plusieurs fidèles rejetoient l'épître de saint Jude, parce qu'il y cite le livre apocryphe d'Hénoch : Quia de libro Henoch, qui apocryphus est, in ea assumit testimonium, a plerisque rejicitur. On a vu ci-devant le sentiment de saint Augustin sur cet ouvrage. Il en parle avec sa sagesse et sa modération ordinaires; et il croit que la principale raison qui a porté les Juiss et les Chrétiens à le rejeter, est la crainte d'autoriser le faux, au lieu du vrai, dans un écrit si ancien, et par-là si suspect: Quorum scripta ut apud Judæos et apud nos in auctoritate non essent, nimia fecit vetustas, propter quam videbantur habenda esse suspecta, ne proferrentur falsa pro veris (4). Les plus éclairés d'entre les critiques modernes ne lui sont pas plus favorables que les pères que nous venons de citer.

⁽¹⁾ Hilar. in psalm. CXXXII. \$\frac{1}{2}\$ 3. — (2) Hieronymiaster in psalm. CXXXII. 3. - (3) Hieronym. in catalog. script. Eccl. c. 4. - (4) Aug. de Civit, lib. xv... c. 38.

XII. A qui cet ou vrage peut-il être attribué? Si l'on nous demande qui est donc l'auteur du livre dont nous parlons, nous répondrons que nous ne pouvons croire que ce soit ni Hénoch, ni Noé, ni aucun écrivain inspiré, ni un Juif qui l'ait écrit en hébreu long-temps avant Jésus-Christ. Nous croyons que c'est un chrétien converti du judaïsme, qui l'écrivit en grec, suivant les traditions de son peuple, et qui y mêla divers passages concernant Jésus-Christ, dans le dessein apparemment de convertir les Juifs ses frères. Tertullien y avoit remarqué un si grand nombre de ces traits qui regardent le Sauveur, qu'il avoit soupçonné les Juifs de le rejeter principalement à cause de cela: A Judæis potest jam videri propterea rejecta (ista scriptura), sicut et cætera quæ Christum so-

nant (1).

En effet, dans le Testament des douze patriarches, il y a plusieurs endroits qui ne peuvent avoir été écrits que par un chrétien. Par exemple, dans le Testament de Lévi : Ils mettront la main sur le Seigneur en toute malice; vos frères seront chargés de confusion à cause de vous, et vous serez exposés à la risée de toutes les nations. Et un peu plus bas : Vous traiterez de séducteur celui qui vient renouveler la loi, et à la fin vous croirez le faire mourir, ne sachant pas qu'il ressuscitera, et que son sang innocent retombera sur vos têtes : ce qui sera cause que votre temple seru réduit en solitude et profané, et que vous serez un sujet de malédiction parmi tous les peuples. Vous serez réduits au désespoir jusqu'à ce qu'il vous visite de nouveau, et qu'il vous recoive dans sa miséricorde par le feu et par l'eau. Et dans le Testament de Nephthali : Vos descendans tomberont dans l'impiété, et le Seigneur les dispersera sur toute la surface de la terre, jusqu'au temps de la miséricorde du Seigneur, jusqu'à la venue de l'homme qui fait miséricorde et justice envers tous, tant envers ceux qui sont éloignés qu'envers ceux qui sont près. Et dans le Testament de Benjamin: Toutes les nations s'assembleront au temple du Seigneur, qui sera bâti dans votre partage; le Seigneur y régnera; et toutes les tribus et les nations s'y assembleront, jusqu'à ce que le Seigneur envoie son salut par la visite de son Fils unique. Il entrera dans le premier temple (peut-être dans la première partie du temple), et le Seigneur y sera outragé et méprisé, et

⁽¹⁾ Tertull. de Cultu femin. l.1. c. 3.

élevé sur le bois; et le voile du temple sera rompu, et l'Esprit du Seigneur descendra sur les nations en forme de feu: il sortira des enfers, il montera de la terre au ciel, et il se souviendra de l'humiliation où il a été sur

la terre, et de la gloire qu'il possède au ciel.

La seule lecture de ces passages démontre que l'auteur faisoit profession du christianisme; l'affectation que fait paroître l'auteur du Testament des douze patriarches, à citer très-fréquemment, et sans aucune nécessité, le livre d'Hénoch, donne lieu de soupçonner qu'il pourroit bien en être l'auteur. Le style en est fort semblable; on sent dans l'un et dans l'autre de ces deux ouvrages la barbarie et la rudesse du style d'un helléniste, et les fréquens hébraïsmes dont les écrivains juifs ne se défont que très-difficilement; on y voit des traditions et des sentimens propres à la synagogue; Jésus-Christ, sa venue, sa passion, sa mort, sa résurrection, son ascension, la descente du Saint-Esprit, la ruine du temple de Jérusalem, la dispersion des Juifs, l'opprobre dont ils sont chargés par tout le monde depuis la mort du Sauveur, tout cela y est marqué d'une manière plutôt historique que prophétique. Or, cela ne peut avoir été écrit qu'après coup, et par un chrétien qui avoit du zèle, mais non pas selon la science; notre religion n'a pas besoin de fraudes pieuses pour se faire aimer et recevoir; ce n'est point la méthode que les apôtres ont employée en prêchant l'Evangile; ils ont prêché sans crainte Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié (1), qui est un scandale aux Juifs, et une folie aux gentils; mais qui est la vertu et la sagesse de Dieu pour ceux à qui Dieu a donné le don de la foi. Si donc saint Jude a véritablement vu le livre d'Hénoch, il faut qu'il l'ait vu assez peu après qu'il fut composé; car nous ne pouvons mettre ce livre qu'après la ruine du temple par les Romains, et l'épître de saint Jude ne peut pas avoir été écrite long-temps après cet événement.

Outre le livre d'Hénoch, qui fait le principal sujet de cette Dissertation, et les trente volumes prétendus envoyés Autre ouvrade Dieu à Edris, et les autres livres d'astronomie, attribués à Hénoch par les Juifs, et dont nous avons déjà parlé, les Ethiopiens en ont un sous le nom de ce patriarche. dont je ne puis me dispenser de dire ici un mot, afin de

XIII. ge attribué à Hénoch, apporté d'Ethiopie en Egypte, et d'Egypte en France.

^{(1) 1.} Cor. 1. 23. 24.

n'omettre aucun des ouvrages qui lui sont attribués. Gassendi, dans la vie de M. de Peïresk, raconte que ce grand homme ayant appris par le P. Gilles de Loches, capucin, qui avoit été plusieurs années en Egypte, qu'il y avoit en ce pays-là un livre d'Hénoch en caractère éthiopien, entièrement inconnu en Europe, n'épargna ni peine ni dépense pour le faire venir. Après sa mort, ce manuscrit passa dans la bibliothèque du cardinal Mazarin, et de là dans celle du roi, où il se conserve encore aujourd'hui fort précieusement.

M. Ludolf étant venu à Paris en 1683 (1), y vit ce manuscrit, dont il avoit souvent entendu parler; et il trouva que l'auteur qui l'a composé s'appelle Bahaila Michaël; que ce manuscrit n'est autre chose qu'un recueil de diverses rêveries, pareilles à celles qui se lisent dans le livre d'Hé noch, cité dans Syncelle, livre que l'auteur paroît avoir eu en main, et sur lequel il a encore enchéri. Il y met, par exemple, une bien plus grande liste des inventions pernicieuses qu'il prétend que les mauvais anges ont enseignées aux hommes. On y trouve aussi un traité particulier de la naissance d'Hénoch. L'auteur est un visionnaire qui y introduit un ange parlant du mystère de la Trinité, et l'expliquant comme feroit un théologien; il y explique aussi quelques passages de l'Ecriture qui ont rapport à ce mystère; ce qui prouve évidemment que celui qui l'a écrit étoit chrétien. Après cela il raconte une guerre entre saint Michel et le prince des démons, qu'il nomme Setnaël. La description des deux généraux et de leurs troupes est quelque chose de si grotesque et de si ridicule qu'on ne peut s'empêcher d'en rire. Il dit, par exemple, que Setnaël est haut de cent mille sept cents coudées angéliques; que sa bouche est de quarante coudées, son visage de la longueur d'une journée de chemin; la distance de ses deux sourcils, de deux journées; sa tête est comme une prodigieuse montagne; il lui faut sept jours pour tourner un de ses yeux, tant ils sont énormes par leur grandeur; quand il crache, il jette comme un fleuve d'eau. Voilà un échantillon de ce fameux livre d'Hénoch, que M. Peïresk fit venir d'Egypte à si grands frais.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on peut conclure : 1º qu'Hénoch n'écrivit apparemment jamais aucun

XIV.

de cette Dissertation.

Conclusion

⁽¹⁾ Ludolf. Comment. in Histor. Æthiop. p. 347.

livre, du moins que tous ceux que l'on nous cite sous son nom ne sont certainement pas de lui. 2º Qu'il n'est pas certain si saint Jude a tiré le passage qu'il cite sous le nom d'Hénoch du livre dont nous avons des fragmens, ou si l'auteur de ce livre a pris occasion du passage cité par saint Jude de composer son ouvrage. 3º Que ce livre n'a été écrit que depuis la ruine du temple de Jérusalem par les Romains, et après l'an 70 de l'ère chrét. vulg. 4º Que l'auteur étoit un chrétien converti du judaïsme, qui pourroit bien être le même qui a composé le Testament des douze patriarches. 5° Que cet ouvrage n'a jamais été reconnu pour canonique, ni par les Juiss, ni par les Chrétiens. 6° Qu'il ne paroît pas même bien assuré que les Juiss l'aient connu, car les livres d'Hénoch, qui sont allégués dans les livres Zohar et Juchasim, et dans quelques rabbins, paroissent assez différens de celui que les pères grecs et latins ont cité. 7º Qu'il y a une tradition très-ancienne parmi les Orientaux qu'Hénoch est le premier auteur des livres d'astronomie, et que c'est sur cela qu'on lui a attribué tant de livres composés depuis sur cette matière. 8º Enfin que le livre d'Hénoch apporté d'Ethiopie en Egypte est nouveau et ne mérite qu'un souverain mépris.

orside his about the shortest

it de nem attactulines y

pour lui des listes aurés de la litera

Hade tests

de de la companie de

f erre, sur make fadicine erre effe empre Deimosie gru-

. Mutna

L Carri

riaines o

ÉPITRE CATHOLIQUE DE SAINT JUDE.

CHAPITRE UNIQUE.

Comhattre pour la foi et pour la tradition. Exemples de la justice de Dieu. Faux docteurs caractérisés. Contestation touchant le corps de Moïse. Prophétie d'Hénoch. Foi, prière, confiance, amour de Dieu, haine de la chair.

1. Jude, serviteur de Jésus-Christ, et frère de Jacques, à ceux que Dieu le Père a aimés, et que Jésus-Christ a conservés par sa vocation, pour les rendre les enfans adoptifs de Dieu, et participans de sa gloire: "

2. Que la miséricorde, la paix et la charité s'augmentent " en vous de

plus en plus.

3. Mes bien-aimés, ayant toujours souhaité avec une grande ardeur de vous écrire touchant le salut qui nous est commun, "je m'y trouve maintenant obligé par nécessité, pour vous exhorter "à combattre pour la foi, qui a été une foi laissée par tradition aux saints.

4. Car il s'est glissé parmi vous certaines gens dont il avoit été prédit il y a long-temps qu'ils tomberoient dans ce jugement, d'être abandonnés en ce monde aux éga-

1. Judas, Jesu Christi servus, frater autem Jacobi, his qui sunt in Deo Patre dilectis, et Christo Jesu conservatis, et vocatis:

2. Misericordia vobis, et pax, et charitas

adimpleatur.

3. Charissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute, necesse habui scribere vobis: deprecans supercertari semel traditæ sanctis fidei.

4. Subintroierunt enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc judicium) impii, Dei nostri gra-

y 2. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est le sens du grec.

^{🔖 1.} Ou plutôt et selon le grec : à ceux qui ont été appelés à la foi , que Dieu le Père a sanctifiés , et que Jésus Christ a conservés.

^{▼ 3.} Litt. touchant votre commun salut. Quelques exemplaires grecs lisent: touchant notre commun salut.

tiam transferentes in luxuriam, et solum Dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negan-

5. Commonere autem vos volo, scientes semel omnia, quoniam Jesus populum de terra Ægypti salvans, secundo eos qui non crediderunt, perdidit :

6. Angelos vero, qui non servaverunt suum principatum, sed derelinquerunt suum domicilium, in judicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit:

7. Sicut Sodoma, et Gomorrha, et finitimæ civitates simili modo exfornicatæ, et abeuntes post carnem alteram, factæ sunt exemplum ignis æterni, pænam sustinentes.

Similiter et hi carnem guidem maculant, dominationem

remens de leur esprit et de leur cœur, et livrés dans l'autre aux flammes éternelles : ce sont gens impies, qui changent la grace de notre Dieu, et la liberté de son Evangile. en une licence de dissolution, et qui renoncent Jésus-Christ notre unique maître, notre Dieu, " et notre Seigneur.

5. Or, je veux vous faire souvenir de ce qu'autrefois sans doute vous aurez appris, " qu'après que le Seiqueur Jésus " eut sauvé le peuple d'Israël, en le retirant de l'Egypte. il fit périr ensuite ceux qui furent in. Num. xiv.37.

crédules.

6. Souvenez-vous encore qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et qu'il réserve pour le jugement du grand jour, "les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure, en se révoltant contre Dieu :

7. Et que de même Sodome et Gen. xix. 24. Gomorrhe, et les villes voisines qui s'étoient débordées comme elles dans les excès d'impureté, et s'étoient portées à abuser d'une chair étrangère par un crime abominable, ont été proposées à ceux qui les imiteront; pour un exemple du feu éternel auguel ils doivent s'attendre, comme it paroît par la peine qu'elles ont soufferte, ayant été consumées par une pluie de feu et de soufre que Dieu fit tomber du ciel.

8. Après cela néanmoins, ceuxci se laissant aller à leurs réveries et à leurs songes, " souillent la

\$ 4. Ce motest dans le grec. 5. C'est le sens du grec.

Ibid. Le grec lit simplement : qu'après que le Seigneur eut sauvé, etc. Le nom de Jesus mis ici dans la Vulgate, signifie Sauveur, et peut ici s'entendre du Verbe, qui depuis son incarnation a pris le nom de

^{# 6.} Voyez la Dissertation sur les bons et les mauvaix anges, tom. xix. ♦8. Cela est exprimé dans le grec : se laissantalles à leurs rêveries.

chair par de semblables corruptions. et de plus, ils méprisent la domination, et maudissent " ceux qui sont élevés en gloire et en dignité.

Zach, 111. 2.

9. Cependant l'archange Michel, dans la contestation qu'il eut avec le diable, touchant le corps de Moïse, que cet esprit de malice vouloit découvrir au peuple juif pour le porter à lui rendre des honneurs divins, " n'osa le condamner avec exécration; mais, respectant en lui l'ouvrage de Dieu, et l'autorité dont il avoit été revêtu, il se contenta de lui dire : Que le Seigneur te réprime, " et te fasse désister de ton entreprise:

10. Au lieu que ceux-ci condamnent avec exécration tout ce qu'ils ignorent, et se corrompent en tout ce qu'ils connoissent naturellement, suivant les mouvemens de leurs passions, comme les bêtes irraison-

nables.

Gen. IV. 8.

11. Malheur sur eux, parce qu'ils suivent la voie de Cain, et qu'ils l'imitent dans son envie; malheur Num. xxII. sur eux, parce qu'étant trompés comme Balaam, et emportés par le désir du gain comme ce faux prophète, ils s'abandonnent au déréglement de leur esprit et de leur cœur, et qu'imitant la rébellion de Num. xvi. Coré, par leur révolte contre Dieu et contre son Eglise, ils périront comme lui, et seront de même ensevelis dans les enfers.

> 12. Ces gens-là sont la honte et le déshonneur de vos festins de charité, "lorsqu'ils y mangent avec vous sans aucune retenue : ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes; ce

autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

9. Cum Michael archangelus cum diabolo disputans altercaretur de Moysi corpore, non est ausus judicium inferre blasphemiæ: sed dixit : Imperet tibi Dominus.

10. Hi autem, quæcumque quidem ignorant, blasphemant: quæcumque autem naturaliter, tamquam muta animalia, norunt, in his corrumpuntur.

11. Væ illis; quia in via Cain abierunt. et errore Balaam mercede effusi sunt, et in contradictione Core perierunt.

12. Hi sunt in epulis suis maculæ, convivantes sine timore, semetipsos pascentes, nubes sine aqua, quæ

¥ 8. C'est le sens du grec. y 9. Voyez la Dissertation sur la mort et la sépulture de Moise, tom. iv. Ibid. C'est le sens du grec. ₩ 12. C'est le sens du grec.

a ventis circumferuntur, arberes autumnales, irrructuosæ, bis morcuæ, eradicatæ,

13. Fluctus feri maris. despumantes suas confusiones, sidera errantia: quibus procella tenebrarum servata est in æternum.

14. Prophetavit autem et de his septimus ab Adam, Henoch dicens: Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis.

15. Facere judicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus impie egerunt, et de omnibus duris, quælocuti sunt contra Deum peccatores impii.

16. Hi sunt murmuratores querulosi, secundum desideria sua ambulantes, et os eorum loquitur superba, mirantes personas quæstus causa.

17. Vos autem, charissimi, memores estote verborum quæ prædicta sunt ab apostolis Domini nostri Jesu Christi,

sont des nuées sans eau, que le vent 2. Pet. ri. 17. emporte cà et là; ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne, " des arbresstériles, doublement morts et déracinés.

13. Ce sont des vagues furieuses de la mer, d'où sortent, comme une écume sale, leurs ordures et leurs infamies : ce sont des étoiles errantes," auxquelles une tempête noire et tenébreuse est réservée pour l'éterni-

14. C'est d'eux qu'Hénoch, qui a Apoc. 1. 7. été le septième depuis Adam, a prophétisé en ces termes : " Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints.

15. Pour exercer son jugement sur tous les hommes, et pour convaincre tous les impies qui se trouvent parmieux, " de toutes les actions d'impiété qu'ils ont commises, et de toutes les paroles dures et injurieuses que ces pécheurs impies ont proférées contre lui.

16. Ce sont des murmurateurs qui se plaignent sans cesse, qui suivent leurs passions, dont les discours sont pleins de faste et de vanité, et qui se rendent admirateurs des personnes, selon qu'il est utile pour leur intérêt.

17. Mais pour vous, mes bienaimés, ne soyez point surpris de voir des hommes si corrompus sortir du sein de l'Eglise. Souvenezvous de ce qui a été prédit par les apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ.

Ps. xvi. 10.

1. Tim. IV. 1. 2. Tim. 11. 1. 2. Petr. 111.3.

V 12. Autr. des arbres d'automne, qui n'ont que des feuilles.

* 14. Voyez la Dissertation sur le livre d'Hénoch, à la tête de cette

🌶 15. Cela est exprimé dans le grec.

23.

^{🛊 13.} Cela peut s'entendre de ces météores enflammés qui après avoir paru quelque temps dans l'air, se dissipent.

18. Qui vous disoient qu'aux derniers temps il s'élèveroit des imposteurs, qui suivroient leurs passions déréglées et pleines d'impiétés.

19. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes du corps de Jésus-Christ par le schisme qu'ils forment dans l'Eglise, des hommes sensuels " qui n'ont point l'Esprit de Dieu.

20. Mais vous, mes bien-aimés, n'imitez point ces imposteurs: tenez-vous fortement attachés à Jésus-Christ; et vous élevant vous-mêmes comme un édifice spirituel sur le fondement de votre très-sainte foi, et priant par le Saint-Esprit,

21. Conservez-vous en l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, pour

obtenir la vie éternelle.

22. Reprenez ceux qui paroissent'' endurcis et condamnés.

23. Sauvez les uns, en les tirant comme du feu de l'enfer où ils semblent être déjà par teur endurcissement et teur matice. Ayez compassion des autres, qui sont dans l'aveuglement et dans l'erreur, en craignant pour vous-mêmes: " et haïssez comme un vêtement souillé tout ce qui tient de la corruption de la chair.

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparoître devant te trône de sa gloire purs et sans tache, et dans un ravissement de joie, à

18. Qui dicebant vobis, quoniam in novissimo tempore renient illusores, secundum desideria sua ambalantes in impietatibus.

19. Hi sunt, qui segregant semetipsos, animales, Spiritum non

habentes.

20. Vos autem, charissimi, superædificantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu Sancto orantes,

21. Vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam.

22. Et hos quidem arguite judicatos :

23. Illos vero salvate, de igne rapientes. Aliis autem miseremini in timore: odientes et eam, quæ carnalis est, maculatam tunicam.

24. Ei autem qui potens est vos conservare sine peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ

y 19. Litt. des hommes d'une vie animale.

v 22. et 23. Le grec lit: Ayez pitié des uns, usant de discernement pour les ramener avec douceur; asuvez les autres en leur inspirant de la crainte, et les tirant comme du feu: et haïssez, etc.

immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Chris-

25. Soli Deo Salva-Christum Dominum

tori nostro per Jesum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas ante omne seculum, et nunc et in omnia secula seculorum. Amen.

l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ: "

25. A Dieu seul notre Sauveur par notre Seigneur Jésus-Christ, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles et maintenant, et dans tous les siècles des siècles. Amen."

🛊 24. Ces mots , in adventu Domini nostri Jesu Christi , ne sont pas dans le grec, ni même dans quelques exemplaires latins; ils paroissent pris de la ire ép. aux Thess. II. 13.

₩ 25. Le grec lit simplement : A Dieu notre Sauveur qui est le seul sage, soit gloire et magnificence, force et empire, maintenant et dans tous les siècles, Amen.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Nota. Toutes les pièces nouvelles jointes à cette quatrième édition auront le signe suivant, grant et les titres dans nos tables seront en italique.

Avertissement page	i
Préface sur la première épître de saint Paul aux Thessa-	
loniciens	1
PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS	1
Préface sur la deuxième épître aux Thessaloniciens 2	6
Dissertation sur l'Antechrist	2
DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS 10	7
Préface sur la première épître à Timothée	6
Première épître de saint Paul a Timothée	5
Préface sur la deuxième épître à Timothée	5
DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE	1
Préface sur l'épître à Tite	6
EPÎTRE DE SAINT PAUL A TITE	
Préface sur l'épître à Philémon	
EPÎTRE DE SAINT PAUL A PHILÉMON 19	Ç
Préface sur l'épître aux Hébreux	
Epître de saint Paul aux Hébreux:	
Préface générale sur les épîtres canoniques	
Préface sur l'épître de saint Jacques 376	
EPÎTRE DE SAINT JACQUES	
Préface sur la première épître de saint Pierre 400	
Dissertation sur le voyage de saint Pierre à Rome 412	2
Première épître de saint Pierre	
Préface sur la deuxième épître de saint Pierre 452	
Dissertation sur le système du monde selon les anciens	
Hébreux	7

